

Bulletin

Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

Fondée le 11 Mars 1789, autorisée en 1818 et reconnue d'utilité publique par décret du 14 avril 1876

N° 347

BULLETIN DES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS

POITIERS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

4, RUE DE L'ÉPERON, 4

1903

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1903

N° 347.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS.

La Société compte :

1°	Membres d'honneur,	13
2°	Président et Membres honoraires,	4
3°	Membres titulaires résidants,	44
4°	Membres titulaires non résidants,	55
5°	Membres correspondants,	9
6°	Et 124 Sociétés correspondantes,	126
	Total :	251

Membres d'honneur :

MM.

Le Préfet de la Vienne ;
Le Maire de Poitiers ;
Le Président du Conseil général ;
Les Sénateurs et les Députés de la Vienne ;
Le Recteur de l'Académie de Poitiers.

Président honoraire :

1879 M. Babinet (O. ✱), lieutenant-colonnel d'artillerie en retraite, rue du Moulin-à-Vent, 7.

Membres honoraires :

1876 M. Tranchant, ancien conseiller d'État, ancien membre du Conseil général de la Vienne.
1876 M. Lembezat ✱, inspecteur général de l'agriculture en retraite.
1891 Mme Weddell, à Poitiers.

Composition du Bureau du 21 *janvier* 1903.

MM.

Planchon, ancien avoué, président.
Bruant G. ✱ ♣, horticulteur, vice-président.
Beau ✱, vétérinaire militaire en retraite, secrétaire.
Poirault ✿ ♣, pharmacien, professeur à l'École de médecine, rue Carnot, 46, trésorier.
De Fombelle, sous-directeur de l'assurance la Mutuelle, secrétaire-archiviste.

Conseil d'administration :

Membres : MM. Dangeard (✿ I.)., Roux, N. Comte Louis Lecointre.

Le Bulletin de la Société est adressé à :

M. le Préfet de la Vienne;
M. le Maire de Poitiers ;
M. le Recteur de l'Académie de Poitiers ;
La Société des Antiquaires de Poitiers ;
M. l'Archiviste de la Vienne ;
La Bibliothèque de Poitiers.

Membres titulaires résidant
à Poitiers :

MM.

1862 Poirault ✿ ♣, professeur à l'École de médecine, rue Carnot, 46.

1875 Oudin (Paul), maire de Nouaillé, et rue Saint-Pierre-le-Puellier, 10.

1876 Prunget, directeur de la Cie d'Assurances générales, rue Théophraste-Renaudot, 6.

1878 Comte Lecointre (Louis), ancien député de la Vienne, rue du Petit-Bonneveau, 16.

1878 Bruant (Georges) ✻ ♣, horticulteur, boulevard du Pont-Neuf, 23.

1881 Général Segretain (C. ✻), rue de l'Hôtel-Dieu, 23, Poitiers.

1882 Larvaron (O. M. agr.), prof. départ. d'agriculture, rue de la Tranchée, 42.

1883 Planchon, ancien avoué, rue Paul-Bert.
1883 De Curzon (Hilaire), propriétaire, rue du Moulin-à-Vent, 32.
1885 Lagrange, docteur en médecine, rue de la Traverse, 6.
1885 Pacaud (Gaston) ✪, avocat, rue de Blossac, 27.
1887 Chambourdon, ancien magistrat, rue Carnot, 73.
1887 Beau ✻, vétérinaire en 1er en retraite, rue Carnot, 44.
1887 Henri de Beauchamp, ancien inspecteur des douanes, rue de l'Hôtel-Dieu, 6.
1890 Autellet, docteur médecin, rue Carnot, 44.
1891 Mérine, directeur de l'assurance « le Soleil », rue Victor-Hugo, 2.
1891 De Fombelle, sous-directeur de l'assurance « la Mutuelle », rue Arsène-Orillard, 30.
1893 Lafond, avoué, rue de l'Eperon, 5.
1893 Masteau (Emile), négociant, rue du Marché, 9.
1893 Pain, avocat, rue Carnot, 18, député de la Vienne.
1893 Gué, lithographe, place d'Armes, 26.
1894 Baranger, notaire, rue du Moulin-à-Vent, 36.
1895 Arnaud de la Ménardière, avocat, rue Boncenne, 9.
1895 De Leffe, avocat, rue Saint-Denis, 1.
1895 Dangeard (✪ I.), professeur à la Faculté des Sciences, rue Jules-Ferry, 1.
1895 Charpentier, avoué, rue Gambetta.
1896 Persevault, avoué à la Cour, rue du Souci, 8.
1896 Roux (✪ I.), professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue des Feuillants, 22.
1896 Boisseau, avoué, rue Saint-Louis, 23.
1896 Morier, notaire, rue Victor-Hugo, 6.
1897 Léger, directeur du Laboratoire de bactériologie, rue Théophraste-Renaudot, 50.
1897 Piard, ancien notaire, rue du Collège, 10.

1898 Métayer, propriétaire, rue Saint-Hilaire, 2 *bis*.
1898 Brébinaud, pharmacien, place du Marché.
1899 Alaphilippe Camille, médecin vétérinaire, rue des Carmélites, 45.
1900 Desmazeaud, avoué près le Tribunal civil de Poitiers, rue de l'Ancienne-Comédie, 5.
1900 Pouliot Maurice, propriétaire, rue de la Celle, 8.
1900 Mascarel Arnold, ancien magistrat, rue Lebascle, 5.
1901 Constantin Emmanuel, rue Saint-Denis, 27.
1901 Meifren, chirurgien dentiste, boulevard de la Préfecture.
1902 Guyonneau, pharmacien de 1re classe, rue Carnot, 46, Poitiers.
1902 Legrand Jules, médecin-vétérinaire, 2, rue de la Tranchée.
1903 Rossi, proviseur honoraire du Lycée de Poitiers, 10, rue de l'Eperon.
1903 Rochou Albert directeur, de l'assurance « la Providence », rue Paul-Bert.

Membres titulaires non résidants :

MM.

1856 De Sazilly, agriculteur, à Vouneuil-sous-Biard.
1856 Savatier (Jules), ancien juge, à Lésigny, et rue de la Cathédrale, 40.
1857 Savin de Larclause (✻ et O. M. agr.), directeur de la Ferme-École de Montlouis, commune de Jardres, par Saint-Julien-l'Ars, Vienne.
1857 De Montmartin, au Bois-Doucet, commune de Lavoux.
1861 De la Massardière ✻, président du Comice agricole de Châtellerault, maire d'Antran.
1861 De Beauregard (Jules), propriét., cité de la Traverse.
1861 De Beauregard (Léonce), propriétaire à Marnay.

1863 Bétoulle, propriétaire à Montmorillon.

1865 De Clock, propriétaire à la Reynière, par Ligugé.

1866 Hambis, manufacturier, à Ligugé.

1869 Garran de Balzan, aux Châteliers, par Fomperron (Deux-Sèvres).

1870 Bonnet ✱, ancien sous-préfet, rue de la Tranchée, 8.

1871 Comte Lecointre (Paul), propriétaire, rue de l'Etoile, 7.

1874 De la Martinière (Henri), maire de Gizay, par la Villedieu.

1875 Hastron Eugène, propriétaire à Couhé.

1878 Delastre, avocat à Poitiers, rue du Pont-Neuf.

1878 Lecointre (le comte Arsène), propriétaire, rue du Pont-Neuf, 17.

1878 Fruchard (le comte Albin) (✱ Saint-Grég.-le-Gr.), membre du Conseil général de la Vienne, Président du Comice agricole de Saint-Georges, 9, rue Sainte-Opportune, Poitiers.

1878 Auguis, président du Comice agricole de Civray, à la Morcière, commune de Brux, par Couhé (Vienne).

1879 Du Fontenioux, avocat, rue de la Traverse, 4.

1879 Comte Aymer de la Chevalerie, maire de Chiré-en-Montreuil, par Vouillé (Vienne).

1880 Le marquis Étienne de Campagne, propriétaire, au château du Fou, commune de Vouneuil-sur-Vienne.

1880 Martin (Louis), notaire à Beaumont, par la Tricherie.

1880 Mayet, notaire honoraire à Lusignan.

1881 Lafond, propriétaire à Puygarreau, près Lencloître.

1881 Bert ✱, chef d'escadron d'artillerie, à Paris, rue Lauriston, 99.

1881 Bodin, notaire honoraire, rue Edouard-Grimaud, 20.

1882 Baudrin, propriétaire et maire d'Aslonnes, 10, rue des Arènes, Poitiers.

1882 Comte du Hamel fils, à la Merci-Dieu, commune de la Roche-Posay, Vienne.

1884 Coyreau des Loges (Jacques), ingénieur agricole, au Theil, commune de la Chapelle-Viviers, par Chauvigny (Vienne).

1884 Labbé (Arthur), propriétaire, boulevard Blossac, à Châtellerault.

1885 De Montjou, propriétaire à Bonneveau, près Vivonne.

1885 Besnard (Léon), paysagiste à Gençay.

1886 Ochier, propriétaire à Benassay, et rue du Moulin-à-Vent, 18.

1887 De Fouchier, propriétaire à Ouzilly, par Lencloître.

1887 Corbin, ancien conservateur des hypothèques, à Menigoute.

1887 Babault de Chaumont, propriétaire à Availles, près Nieuil-l'Espoir, par la Villedieu.

1888 Gilbert (Georges), avocat, ancien maire de Nouaillé, et rue Saint-Savin, 5.

1889 Marché, propriétaire à Abiré, commune de Vivonne.

1891 Pasquier Fortuné, horticulteur à Poitiers, rue du Mouton.

1891 Comte de Murard, propriétaire à la Roche-de-Bran, commune de Montamisé, par Poitiers.

1894 Véron Alfred, propriétaire à Saint-Benoît (Vienne), et rue Alsace-Lorraine, 20.

1894 Raymond (O ✻), le professeur, au château de la Planche, par la Villedieu (Vienne), à Paris, 156, boulevard Haussmann.

1895 Prebay-Allard, négociant, rue de la Tranchée, 93, Poitiers.

1896 Deleffe Emile, avoué honoraire, rue de la Cathédrale, Poitiers.

1896 Bonnet Emile, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, rue du Puygarreau, 9.

1896 Richard Alfred, maire de la Villedieu, Vienne.

1896 Nouette-Delorme, directeur de la manufacture à Papault, par Ligugé (Vienne).

1897 Audidier Adelson, avocat, à Pleumartin (Vienne).

1897 Labiche (Henri de), à Lussac-les-Châteaux (Vienne).

1897 Couquaux, apiculteur, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

1900 Colonel Blanchot (C. ✻), à Iteuil, et rue Théophraste-Renaudot, 70.

1900 M. Viaud, vétérinaire en 2e au 20e d'artillerie, boulevard du Pont-Neuf, 10.

1901 Mérine Louis, propriétaire agriculteur à Jaulnay, Vienne.

1903 Beauchamp (Marquis Louis de), château de Verrières, par Lhommaizé (Vienne).

Membres correspondants :

MM.

1854 De St-Marsault, président de la Société d'agriculture à la Rochelle, Charente-Inférieure.

1854 Bonnemaison, à Jonzac, Charente-Inférieure.

1868 Mabilleau, professeur à Niort, Deux-Sèvres.

1870 Barnsby, directeur de l'Ecole de Médecine, à Tours.

1873 Jacquinot de Presle, propriétaire à Cherveix (Dordogne).

1883 Henri de Vilmorin, à Paris, quai de la Mégisserie.

1884 Cellier, vétérinaire en 1er au 24e Dragons, à Dinan. Côtes-du-Nord.

1897 Métais (l'abbé), curé de Sainte-Soline, par Chef-Boutonne, directeur de la *Revue éclectique d'Apiculture*.

1897 Nocard (O. ✻), professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, Seine, membre de l'Académie de Médecine.

Liste des Sociétés correspondantes.

Ministère de l'Instruction publique.
Ministère de l'Agriculture.
Ministère de l'Intérieur.
Ministère des Finances.
Société des Agriculteurs de France, Paris.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société d'émulation de Cambrai (Nord).
Société d'acclimatation, Paris.
Société centrale d'agriculture, Paris.
Société philotechnique, Paris.
Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
Bibliothèque du Muséum, Paris.
Académie des sciences, Paris.
Académie des sciences d'Aix, Bouches-du-Rhône.
Académie des sciences et arts de Dijon.
Académie de Lyon.
Académie de Bordeaux.
Académie du Gard, à Nîmes.
Académie des sciences de Rouen.
Académie d'archéologie, sciences et arts de Beauvais.
Le Bon Cultivateur, à Nancy, 71, rue Saint-Dizier.
Société centrale d'horticulture, ancienne Faculté des sciences, rue des Fleurs, à Lille, Nord.
Comice agricole à Orléans (Loiret).
Comice agricole de l'arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).
Comice agricole de Beaune (Côte-d'Or).
Comice agricole à Amiens (Somme).
Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne).
Comice agricole de Toulon (Var).
Comice agricole de Maine-et-Loire, à Angers.

Comice agricole de Lille (Nord).
Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.
Société d'agriculture de l'Aube, à Troyes.
Société d'agriculture de l'Eure, à Evreux.
Société d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.
Société d'agriculture d'Angers (Maine-et-Loire).
Société d'agriculture de Loir-et-Cher, à Blois.
Société d'agriculture de Grenoble (Isère).
Société d'agriculture d'Alger.
Société d'agriculture de l'Indre, à Châteauroux.
Société d'agriculture de Limoges (Haute-Vienne).
Société d'agriculture de Rochefort (Charente-Intérieure).
Société d'agriculture de l'Ariège, à Foix.
Société d'agriculture de la Charente, à Angoulême.
Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne, à Montauban
Société d'agriculture du Mans (Sarthe).
Société d'agriculture de Lille (Nord).
Société d'agriculture de la Nièvre, à Nevers.
Société d'agriculture de Meaux (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de Dôle (Jura).
Société d'agriculture de la Marne, à Chaumont
Société d'agriculture de la Gironde, à Bordeaux.
Société d'agriculture du Cher, à Bourges.
Société d'agriculture de Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Société d'agriculture de Melun (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
Société d'agriculture de la Lozère, à Mende.
Société d'agriculture de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'agriculture de la Somme, à Amiens.
Société d'agriculture de Calais (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture du Puy (Haute-Loire).
Société d'agriculture des Landes, à Mont-de-Marsan.

Société d'agriculture du Gers, à Auch.

Société d'agriculture de Toulouse (Haute-Garonne).

Société d'agriculture de Mayenne (Mayenne).

Société d'agriculture de Clermont (Oise).

Société d'agriculture de Provins (Seine-et-Marne).

Société d'agriculture de Compiègne (Oise).

Société d'agriculture de l'Hérault, à Montpellier.

Société agricole du Lot, à Cahors.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.

Société d'agriculture et du commerce, à Draguignan (Var).

Société d'agriculture et d'acclimatation, à Toulon (Var).

Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura).

Société d'agriculture et horticulture de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Société d'agriculture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes, à Nice.

Société départementale de la Drôme, à Valence.

Société littéraire de Lyon (Rhône).

Société centrale d'agriculture de Rennes.

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Société d'horticulture de Coulommiers (Seine-et-Marne).

Société d'horticulture de Nantes (Loire-Inférieure).

Société d'horticulture de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Société d'horticulture de Bergerac (Dordogne).

Société d'horticulture de Soissons (Aisne).

Société d'horticulture de Melun, à Melun (S.-et-Marne).

Société d'horticulture d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire).

Société d'horticulture du Cantal, à Aurillac.

Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.

Société de viticulture et horticulture de Brioude (Haute-Loire).

Société des sciences du Var, à Toulon.

Société des sciences et arts, à Vitry-le-François (Marne).

Société des sciences naturelles, à Nîmes (Gard).

Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).

Société académique des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie de Bordeaux (Gironde).

Société d'agriculture de Bordeaux (Gironde).

Société philomathique de Bordeaux (Gironde).

Société industrielle de Saint-Quentin (Aisne).

Société industrielle de Saint-Etienne (Loire).

Société centrale de Nancy (Meurthe).

Société centrale de l'Yonne, à Auxerre.

Société agronomique et industrielle de Vesoul (H.-Saône).

Société du matériel agricole, au Mans (Sarthe).

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

Société linnéenne d'Angers (Maine-et-Loire).

Société linnéenne de Normandie, à Caen (Calvados).

Société d'encouragement à l'agriculture de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Société archéologique et historique de Limoges (Haute-Vienne).

Société botanique des Deux-Sèvres, à Niort.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (Loire-Inférieure).

Société Gay-Lussac, à Limoges (Haute-Vienne).

Revue des sciences naturelles de l'Ouest, 14, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Petit Jardin, rue d'Edimbourg, Paris.

Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Bibliothèque de l'Université de Toulouse, 2, rue de l'Université, Toulouse, Haute-Garonne.

Société de géographie neuchâtelaise, à Neuchâtel, Suisse.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare (Rhône).

Société horticole de Loir-et-Cher, à Blois.

Bulletin historique du diocèse de Lyon (Rhône).

Société pour la diffusion des sciences, directeur Ed. Spalikowski, à Jonzac (Charente-Inférieure).

Association internationale des Botanistes (Montpellier).

Société des amis des Sciences naturelles de Vienne (Isère) (5, rue de l'Eperon).

Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements.

MONOGRAPHIE DU DOMAINE DE BRASSIOUX

COMMUNE DE MONTHOIRON (VIENNE).

Le domaine de Brassioux se compose d'une métairie, d'une réserve, d'un parc et de quelques bois taillis. Ces derniers sont de qualité médiocre et de faible étendue (6 hect. environ). La superficie totale est de 42 hectares, dont 23 exploités à moitié fruits, 6 directement.

MÉTAIRIE.

Reprise des terres en culture directe. Période de transition.

La métairie a été reconstruite en 1900. Mon prédécesseur, le général Folloppe, avait distribué les terres entre un certain nombre de petits propriétaires, qui les avaient épuisées.

Elles ne produisaient plus que de maigres récoltes, quand je me décidai à les reprendre en 1898. La période de transition, avant la reconstitution de la ferme, fut rude à passer. Mon chef de culture, André Laporte, dut pourvoir aux besoins de l'exploitation à l'aide de journaliers. Les labours furent faits par deux juments percheronnes détachées de mon service personnel, auxquelles j'adjoignis en dernier lieu un attelage de deux bœufs. Les frais de l'exploitation faite dans ces conditions dépassèrent de beaucoup les recettes. Cependant, grâce à l'emploi des engrais chimiques et des semences sélectionnées, j'obtins de superbes récoltes dont voici un aperçu :

Blé Spalding (fourni par la maison Janssens d'Anvers). Rendement à l'hectare :

1898	=	32
1899	=	34
1900	=	32

Le blé a été fait sur plantes sarclées : pommes de terre, betteraves, carottes, etc., fortement fumées au fumier de ferme. Le champ a reçu au moment des semailles 4 sacs de superphosphate 10/12 à l'hectare, et plus tard 50 à 100 kilos de nitrate en couverture. Une année seulement, 100 kilos de sulfate d'ammoniaque ont été répandus à l'automne. La végétation a été très belle.

Avoines.

Avoine Black prolifique : Rendement obtenu : 50 hectolitres à l'hectare. Cette avoine atteint une dimension extraordinaire. Les tiges ont 1 m. 50 à 1 m. 80 de hauteur. La paille est rigide et dure ; elle ne peut servir à l'alimentation des animaux.

Avoine blanche de Janville : rendement 26 hect. — Engrais : 4 sacs de superphosphate.

Pommes de terre.

Saucisse, réussite médiocre. Beaucoup de tubercules, mais de petite dimension. Epuise le sol.

Early-rose, très bonne variété, assez précoce, réussit bien dans nos terrains.

Institut de Beauvais, excellente variété à gros rendements.

Depuis quelque temps, la semence tend à être inféconde.

Richter Imperator, Czarine, Géante bleue, Professeur Merker. Pommes de terre à grands rendements. Ont dû être abandonnées à cause de leur maturité tardive.

Betteraves. Variétés cultivées : *Géante jaune de Vauriac. Disette d'Allemagne. Demi-sucrière rose de Vilmorin.*

Création d'un pré naturel dans la pièce longeant le parc.

Voulant donner, dans ma future métairie, le plus d'extension possible à la production du lait, j'entrepris de créer un herbage dans la pièce du parc. Quoique toutes les précautions aient été prises, du moins pour l'hectare situé en face du *Saut de Loup*, graines sélectionnées fournies par la maison Denaiffe, préparation du sol par un labour profond et une forte fumure avec fumier de ferme, deux cultures préparatoires, l'une de pommes de terre, l'autre de froment, la réussite fut médiocre, et il demeure évident pour moi, après cette expérience, que, sauf dans les vallées, terres à sous-sol constamment humide, les prairies artificielles temporaires l'emportent de beaucoup sur les prairies permanentes, comme rendement.

Ainsi suis-je bien décidé à convertir en sainfoin ou en luzerne, de préférence en sainfoin, qui est une si excellente préparation à la culture du blé, les terres que j'avais primitivement destinées à l'herbage.

CHAPITRE I.

Construction de la métairie. — Choix de l'emplacement. — Distribution des bâtiments. — Modèle nouveau. — Avantages et perfectionnements.

Les bâtiments de l'ancienne exploitation étant manifestement insuffisants, je résolus de construire la nouvelle ferme à une faible distance du parc, à 100 m. environ de la route de Monthoiron, entre cette route et les prés

de l'Ozon. Le choix de l'emplacement me fut dicté surtout par le voisinage d'une source très pure et très abondante, qui constituait pour la ferme projetée un avantage inappréciable.

La ferme consiste en un corps de bâtiment principal, abritant sous le même toit :

1° Le métayer et sa famille, dont le logement comprend :

Une pièce servant de salle à manger et de cuisine et deux chambres à coucher au rez-de-chaussée, deux chambres parquetées au 1er étage, dont une, ayant une entrée indépendante pour domestique. Couloir, formant débarras, derrière la première.

2° L'écurie aux vaches, pouvant contenir dix bêtes, sans compter l'emplacement spécial réservé aux veaux.

Description de l'écurie aux vaches.

Le système adopté pour cette écurie est celui des *collières* usité en Limousin. La nourriture est donnée aux animaux dans un couloir, à l'extrémité duquel se trouve l'abat-foin, et qui communique par une large porte montée sur glissières, avec le petit hangar où se prépare la nourriture verte. A l'extrémité de ce couloir se trouve un réservoir de 300 litres d'eau, à la température de l'étable, lequel est alimenté par une pompe placée dans le grenier, et qui puise l'eau directement à la fontaine.

Ce réservoir est mis en communication avec la chaudière montée sur un fourneau qui est placé de l'autre côté du mur, de telle sorte que, pendant l'hiver, les 300 litres d'eau s'échauffent tout naturellement, pendant qu'on prépare la soupe chaude destinée aux animaux. Le vacher a donc pour les besoins de son étable :

1° Les 900 litres d'eau froide contenus dans le réservoir du grenier, lequel est alimenté par la pompe ;

2° Les 300 litres d'eau chaude du second réservoir communiquant avec la chaudière ;

3° Les 150 litres de soupe chaude contenus dans la chaudière. Il est à peine besoin d'insister sur la commodité exceptionnelle de cette installation, qui, au dire de mes métayers, leur économise le travail d'un domestique.

Réduire le plus possible la main-d'œuvre, qui se fait si rare et si chère, n'est-ce pas le but auquel doit tendre de nos jours la culture ?

Ecurie aux bœufs.

Une seconde porte à glissière donnant sur le couloir ouvre sur l'écurie aux bœufs, qui peut loger trois paires de bœufs, et qui est installée à la mode vendéenne (auge surmontée d'un râtelier). Cette écurie offre ceci de particulier qu'elle occupe la plus grande partie du hangar appuyé contre le bâtiment principal. Elle est fermée sur trois côtés par une clôture en planches de sapin du nord, bouveté, de 0,03 centimètres d'épaisseur. Il m'a paru intéressant de faire l'expérience de ce mode de construction plus économique que la pierre, et qui se prête mieux que celle-ci aux transformations de la culture, nécessitées par la révolution économique.

J'ai vu en Suisse des étables entièrement construites en bois, qui dataient de plus d'un siècle et qui étaient parfaitement conservées. Il n'est donc pas impossible, ce me semble, d'adopter ce genre de construction à notre pays, malgré le préjugé contraire qui ne manquera pas sans doute de régner longtemps encore, tant la routine est difficile à vaincre.

Afin d'assurer la conservation du bois, la surface extérieure a été enduite de carbonyle (substance peu coûteuse, le kilo pouvant couvrir 8 à 10 mètres carrés), bien préfé-

rable au goudron. De plus, les cloisons ont été montées sur murettes en ciment, afin d'empêcher le bois de pourrir dans la partie inférieure. La solidité et la durée de la construction ont été ainsi assurées.

Cave et laiterie.

A l'extrémité de l'écurie se trouvent la cave du métayer et la laiterie, l'une et l'autre exposées au nord. Celle-ci est entièrement dallée en ciment. Sur les tablettes également en ciment sont déposés les seaux en fer-blanc destinés à recevoir le lait, lequel n'y séjourne pas longtemps, puisqu'il est livré tous les jours au laitier qui le transporte à la beurrerie mécanique de M. Seguin à Châtellerault.

Mentionnons encore une petite écurie faisant suite à celle des veaux, destinée à servir d'infirmerie pour loger un animal qu'on veut isoler.

Sur toute l'étendue du bâtiment qui vient d'être ainsi décrit règne un grenier dont le plancher est formé de tuiles creuses (six au mètre carré) interrompant toute communication entre le grenier et l'écurie, empêchant parconséquent l'odeur du suint de corrompre le foin. 300 quintaux de fourrage environ peuvent être contenus dans ce grenier, facilement accessible aux charrettes chargées, dans toute la longueur du hangar. On y accède aussi par un escalier partant de l'écurie aux bœufs. La ventilation de l'écurie aux vaches est assurée, indépendamment des deux larges portes d'entrée, par deux cheminées d'appel placées dans les pignons du bâtiment.

Enfin n'omettons pas de dire que l'écoulement du purin est assuré dans les deux étables par un canal qui le conduit sans qu'il sans perde une seule goutte dans la fosse à purin située à l'extrémité de la plate-forme à fumier.

Bergerie et hangar.

Un hangar en planches de sapin du Nord fermé sur trois côtés, et couvert en ardoises, a été élevé à une petite distance de la ferme le long de la voie d'accession. Cette construction comprend cinq travées, qui couvrent une superficie de 140 mètres carrés, et peut être citée comme un exemple de construction économique.

La bergerie, également en sapin du Nord, montée sur murettes en ciment, est couverte en tuiles plates du pays. Elle forme un rectangle de 18 mètres de long sur 4 mètres de largeur, et fait vis-à-vis au hangar, mais de façon à laisser un passage libre aux charrettes. Les animaux y pénètrent par trois portes basses en façade. Elle est divisée en quatre compartiments. Au milieu, le logement du bélier, à droite, celui des brebis mères, puis des agneaux. A gauche, l'étable destinée à l'engraissement des moutons. La nourriture leur est donnée dans une auge en bois surmontée d'un râtelier, lequel s'étend tout le long d'un couloir exactement comme dans l'écurie aux vaches ; on a aménagé dans le râtelier 24 petites ouvertures, de telle sorte que chaque animal ait sa place distincte.

Le troupeau-souche se compose actuellement de 14 brebis.

Porcherie, poulailler, four, cave aux pommes de terre, petite grange, jardin du métayer.

Le deuxième bâtiment d'exploitation construit en maçonnerie et couvert en tuiles plates du pays s'étend au midi de la ferme, et perpendiculairement à la façade, sur une longueur de 16 mètres. Il comprend :

1° Une petite grange nécessaire pour le battage des

FERME DE BRASSIOUX.

PLAN du 1er Étage.

FERME DE BRASSIOUX.

PLAN du 1er Étage.

Grenier à fourrages

Hangar

Pompe

Chambre de domestique avec entrée indépendante

Réservoir

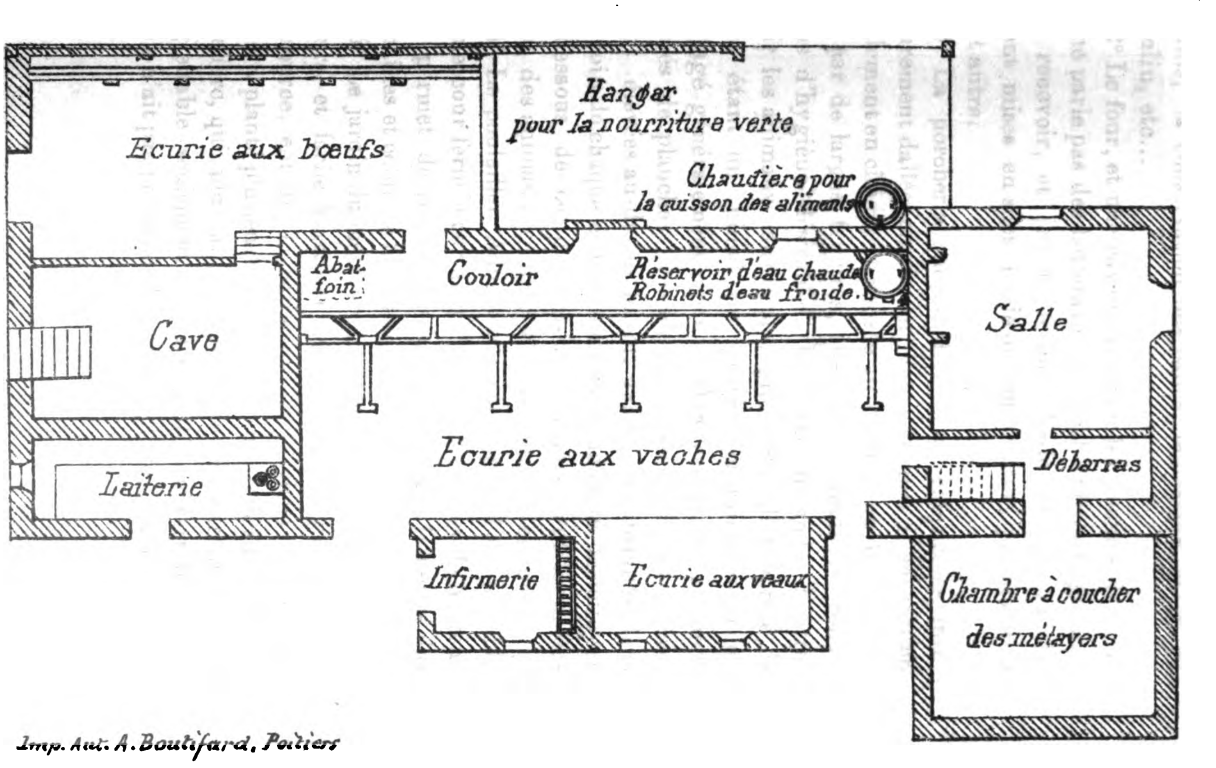
Grenier à fourrages

Chambre de jeune ménage

Grenier à blé

Cabinet

PLAN du Rez-de-chaussée



Imp. Aut. A. Boutifard, Poitiers

PLAN du Rez-de-chaussée

Hangar

Écurie aux bœufs

Salle

Réservoir

Couloir

Écurie aux vaches

Chambre à coucher

Écurie aux veaux

Infirmerie

Poitiers

grains, la conservation des balles, le passage du blé au moulin, etc...

2° Le four, et une cave pour serrer les pommes de terre. Je ne parle pas des betteraves. Le local est trop exigu pour les recevoir, et j'ai la ferme volonté d'exiger qu'elles soient mises en silos, mode de conservation préférable à tout autre.

3° La porcherie qui est divisée en cinq cases, intérieurement dallées en ciment, auges et murs de séparation également en ciment. Exposée au Nord et au Midi, éclairée par de larges fenêtres, elle présente toutes les conditions d'hygiène désirables. Il est recommandé d'entretenir les animaux dans le plus grand état de propreté, le porc étant un animal très propre, contrairement à un préjugé généralement répandu. Dans ce but, des parquets formés de planches grossièrement assemblées et légèrement élevées au-dessus du sol, avaient été installés dans un coin de chaque écurie, mais vu la difficulté de nettoyer le dessous de ces parquets où s'accumulaient les déjections des animaux, ce procédé a dû être abandonné.

4° Le poulailler. Adossé à la porcherie, il est précédé d'une cour fermée par un grillage de 2 mètres de hauteur qui permet de retenir les poules pendant le temps des semailles et celui de la moisson.

5° Le jardin du métayer, très bien exposé pour les primeurs, et facile à arroser par suite de la proximité de la source, entoure le bâtiment que je viens de décrire. On y a planté plusieurs pieds de Chenin greffé sur Gamay-Couderc, qui, plus tard, formeront de belles treilles. Il est regrettable seulement que l'exiguïté du terrain disponible n'ait pas permis de lui donner plus d'étendue.

Abreuvoir, plate-forme à fumier, fosse à purin.

Un petit abreuvoir, alimenté par le trop-plein de la fontaine, a été disposé en face de la porcherie. La plate-forme à fumier, entièrement dallée en pierres dures, affecte la forme d'un rectangle de 9 mètres de côté. Les quatre pentes aboutissent à un orifice central fermé par une grille en fonte qui reçoit l'eau de pluie lorsque celle-ci s'est imprégnée de fumier. Cette eau va rejoindre le purin. De cette façon, aucun suc fertilisant n'est perdu.

Fosse à purin.

Située à l'extrémité et en contre-bas de la plate-forme à fumier, elle peut contenir environ 3.500 litres de liquide. Une pompe Fauler permet d'arroser le fumier, dans un rayon de 10 mètres, sans le moindre effort, avec la plus grande facilité. Un cabinet d'aisance pour les métayers est installé immédiatement au-dessus de la fosse. Un tonneau à purin armé de la pompe, appartenant à la réserve, est mis à la disposition du métayer, toutes les fois qu'il en a besoin pour arroser ses prairies.

CHAPITRE II

Nature de la propriété. Division du sol par sortes d'exploitation. — Superficie. — Voies de communication. — Personnel employé à la ferme. — Conditions du bail, etc.

Les terres de la métairie de Brassioux s'étendent sur une superficie de 23 hectares.

Raison d'être de la réserve.

Le propriétaire s'est réservé 2 hectares 28 ares qu'il fait valoir directement, afin de donner à ses métayers l'exemple des bonnes méthodes culturales (emploi d'engrais chimiques, semences sélectionnées) ; et aussi pour se procurer en pommes de terre, en orge et en gros légumes ce qui est nécessaire pour l'entretien de la maison et de la basse-cour.

A l'exception d'un champ de 5 hectares, situé à 1500 mètres environ, près du bois des Forts, toutes les terres environnent la métairie qui forme ainsi un domaine aggloméré.

Nature des terres, composition physique du sol.

Deux belles pièces de terre, l'une de 8 h., l'autre de 4 h. 30, à droite et à gauche du parc, sont de nature argilo-calcaire-siliceuse ; elles réunissent par conséquent tous les éléments physiques convenables pour une excellente culture. Les superphosphates y font merveille et les sainfoins y réussissent dans la perfection.

Les mêmes éléments se rencontrent dans les terres de la vallée, avec cette circonstance que l'humus y est plus abondant. Dans les terres bordant la route, la silice domine mêlée à l'argile, ce qui n'empêche pas la luzerne et la vigne d'y prospérer.

Les terres du plateau (pièce du champ des Forts , pièce du bois de Brassioux) sont en bornais. Des noyers d'un âge respectable (43) bordent la plupart des champs. Il existe également sur la métairie un assez grand nombre d'ormeaux dont les feuilles fournissent un appoint précieux pour la nourriture du bétail.

Une lisière de bois taillis, d'un hectare environ, à

été abandonnée au métayer qui est autorisé à y couper chaque année le bois nécessaire pour son chauffage.

Pour la cuisson des aliments destinés aux porcs et aux vaches, il paraît nécessaire d'y joindre quelques stères de bois de sapin achetés 5 fr. le stère et des cosses de brande.

La métairie est traversée par la route de Monthoiron à Châtellerault. Une route créée par mon père conduit à la pièce du bois des Forts. Tous les champs sont d'un accès facile. La proximité de Châtellerault a un très grand avantage, puisqu'elle permet la vente du lait à la beurrerie mécanique Seguin et l'écoulement des produits.

On trouve à s'approvisionner facilement en mercerie, en épicerie, etc., au bourg de Monthoiron, situé à 2 kilomètres. Dans ce même bourg, se trouvent plusieurs ateliers de maréchalerie où l'on peut facilement réparer les instruments aratoires, les charrettes, etc... Le bourg est habité en grande partie par de petits propriétaires cultivant eux-mêmes leurs champs. Quelques-uns d'entre eux joignent à ce moyen d'existence une industrie accessoire ; ils sont charpentiers, sabotiers, épiciers, débitants de boissons. Il existait autrefois des tisserands. J'ai connu le dernier, un sieur M..., chantre et sacristain, père d'une nombreuse famille, qui a quitté le pays.

Main-d'œuvre, journaliers agricoles, 2 à 3 fr. par jour, 4, 5, 6, pendant la moisson.

Les journaliers agricoles sont assez rares, beaucoup d'entre eux sont attirés par l'appât des gros salaires offerts à la manufacture d'armes de Châtellerault. Cependant, en y mettant le prix, et en leur fournissant du travail pendant une partie de l'année, on peut encore s'en procurer. J'en emploie 4 qui sont attachés presque à

demeure à mon exploitation (parc et jardin potager, terres labourables et surtout vignes). Cette escouade, à laquelle vient se joindre le journalier que je loge avec sa famille à Brassioux, est dirigée par mon chef de culture, qui met lui-même la main à la bêche, et qui conduit ses gens tantôt sur un point, tantôt sur un autre, partout où le besoin s'en fait sentir.

C'est ainsi que je suis arrivé à faire supporter presque entièrement l'entretien de mon parc et de mon jardin potager par cette escouade de journaliers qui me fournit, je crois, le maximum de travail utile.

Chaque année, ayant besoin de plants greffés pour achever la reconstitution de mon vignoble, je fais faire trois à quatre mille greffes à mes journaliers, sous la direction de mon chef de culture. Mises en pépinières dans mon jardin potager, ces greffes réussissent parfaitement.

Personnel de la ferme.

La famille Tranchant, à laquelle a été confiée la gestion du domaine de Brassioux, se compose :

1° Du père Sylvain Tranchant, âgé de 53 ans.

2° De la mère Louise Tranchant, âgée de 43 ans.

3° Du gendre, Auguste Benais, âgé de 27 ans.

4° De la fille Marie, âgée de 24 ans, femme du précédent.

5° D'une autre fille, Armandine Tranchant, âgée de 14 ans.

En tout 5 personnes aptes aux travaux des champs.

Le ménage Benais a deux enfants en bas âge.

Conditions du bail.

Le bail qui me lie à cette famille, contrairement à l'usage du pays, est annuel. En cas de désaccord, on

peut se quitter sans indemnité en se prévenant 6 mois à l'avance. J'ai tenu à insérer cette disposition pour qu'elle assure l'indépendance du maître et l'autorité de sa direction, sans laquelle il n'y a pas de bons métayers possibles. L'expérience démontre au surplus que les baux de cette sorte pratiqués dans le Limousin et surtout l'Allier, qui est la terre classique du métayage, durent plus que les autres.

En effet, le métayer hésitera toujours à rompre un contrat, avant d'en avoir expérimenté les avantages ou les inconvénients, et, si l'on se convient de part et d'autre, il se forme un lien aussi solide que durable.

J'ai rompu, également, avec l'usage suivi dans beaucoup de contrées, en stipulant que je ferais seul l'acquisition du cheptel, tant vif que mort. J'y trouve l'avantage d'être beaucoup plus libre pour introduire dans la ferme des animaux de choix et des instruments perfectionnés. Je ne demande absolument à mes gens que leur travail. Je me préoccupe peu de savoir s'ils ont ou non des avances. Obliger un métayer à contracter une dette plus ou moins forte au moment où il entre dans un domaine, pour payer la moitié du cheptel, me paraît une méthode détestable, qui justifie toutes les critiques adressées à cette antique institution.

Dans sa forme, pour être un instrument de paix sociale et de progrès, le métayage doit être comme l'a si bien dit le marquis de Vogüé, président de la Société des agriculteurs de France, au centenaire de Châteauroux : « l'alliance du travail docile et du capital intelligent. »

La souche du cheptel vif étant constituée, je partage avec mes métayers la moitié des profits et la moitié des pertes. Nous faisons partie ensemble de la société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail de Vou-

neuil-sur-Vienne, et nous payons chacun par moitié les frais d'assurances.

Je me réserve le droit exclusif de déterminer les assolements, le choix des semences, la nature et la quantité des engrais chimiques à répandre. Les frais d'acquisition de ces engrais sont supportés par moitié entre les preneurs et le bailleur. Toutes les récoltes sont à moitié fruits, à l'exception des pailles et des fourrages qui doivent être consommés dans le domaine.

CHAPITRE III

Les améliorations foncières déjà réalisées, ou en cours d'exécution dans le domaine de Brassioux, se résument ainsi qu'il suit :

1° Création d'un vignoble (1 hectare 70 ares) planté en cépages fins (greffés sur américain ou hybrides franco-américains, Malbec, Merlot, Castet, Cabernet-Sauvignon, Pinot fin de Bourgogne, Folle blanche, Chenin, Sauvignon, Sémillon, Muscadet). Le vin ainsi obtenu a été récompensé d'une médaille d'argent à l'Exposition universelle.

Étude raisonnée et suivie des hybrides porte-greffes Couderc.

Résultat : Supériorité démontrée du Gamay-Couderc 3103 dans les terrains argilo-calcaires.

2° Défrichement par la charrue à vapeur d'un carré de brande (2 hectares) sur le plateau et préparation du terrain pour recevoir une plantation de Folle blanche et Chenin greffés sur Riparia, Rupestris-Monticola et Gamay-Couderc.

3° Constitution d'une réserve devant servir de modèle

aux métayers, et, pour cela, exploitée directement par le propriétaire (2 hect. 30 ares), derrière le parc.

4° Reconstruction de la ferme avec tous les perfectionnements désirables, comme : installation des écuries, hangar, soin du fumier, appareil à chauffer les aliments, etc.

5° Création d'un verger-prairie comprenant 70 pommiers dont 23 choisis parmi les variétés les plus appréciées, cultivées en Bretagne en vue de la fabrication du cidre (1).

6° Commencement de culture fruitière (pruniers, abricotiers, cerisiers, etc.), établie dans le *petit clos* et qui sera continuée dans une pièce de terre isolée de l'ensemble des cultures, et située à proximité du village de Villaret.

7° Installation dans le verger de 3 ruches à cadres du modèle le plus perfectionné. Cette installation sera augmentée en proportion de la réussite.

8° Moulin à vent Pilter, établi sur les bords de l'Ozon et fournissant une eau abondante, même en temps d'extrême sécheresse, pour l'arrosement du parc et du jardin.

Outillage agricole.

L'outillage mis à la disposition du fermier comprend :

1° Une charrue Brabant ;

2° Une houe-cultivateur Pilter-Planet ;

3° Un cultivateur canadien Massey-Harris à 13 dents. Instrument servant à la fois de scarificateur, d'extirpateur et de déchaumeuse ;

4° Une herse, une charrue ordinaire ;

5° Deux chaudières pour la cuisson des aliments destinés aux porcs et aux vaches ;

(1) J'ai l'intention de me réserver la totalité de la production de ces pommiers d'élite. Je partagerai les fruits des autres avec mes métayers, à charge par eux de les entretenir : fumure, labour, échenillage.

6° Un hache-paille ;

7° Un coupe-racine ;

8° Un tonneau à purin armé de la pompe. Ce dernier appartient à la réserve, mais le fermier peut s'en servir autant de fois qu'il le désire (1).

Engrais chimiques.

Les engrais chimiques employés sont :

Les superphosphates (blé, prairies artificielles, betteraves, pommes de terre, etc.)

Le chlorure de potassium ou la kaïnite (pommes de terre, etc.) ; le nitrate de soude (en couverture pour les blés, etc.) qui est d'un effet remarquable employé en deux doses consécutives, binages et démariage, sur les betteraves, etc. ;

Les scories de déphosphoration employées à forte dose (1.500 kilogr. en deux fois, par hectare) qui ont produit sur les prés humides de l'Ozon un effet surprenant.

Assolement.

L'assolement en principe est de 3 ans. Plantes sarclées (pommes de terre, betteraves, citrouilles, etc.), froment, avoine ou orge.

Mais le froment succède aussi à un vieux sainfoin ou à un trèfle.

Tous mes efforts tendent à augmenter la culture du sainfoin qui est une si excellente préparation au froment, et qui fournit une nourriture si parfaite pour les vaches.

Rendement du sol.

La métairie est de reconstitution trop récente pour que je puisse fournir des chiffres précis. Je dirai seulement

(1) Ce matériel s'est accru d'une faucheuse-moissonneuse achetée à frais communs, sur la demande de mes métayers.

3

que cette année 1901, un hectare de sainfoin m'a donné 5.000 kilos d'excellent fourrage en 1re coupe.

Dans ma réserve, que je cultive depuis 3 ans (spalding, blé rouge, blé bordier), le rendement n'a pas été inférieur à 28 hectolitres; il a atteint et dépassé le chiffre de 32 hectolitres à l'hectare.

Cheptel vif.

Actuellement la ferme nourrit :

4 bœufs de travail ;

8 vaches laitières (choisies principalement dans la race parthenaise).

15 moutons (8 brebis mères, 1 bélier, 6 agneaux).

6 porcs à l'engrais ;

2 truies yorkshire, jeunes, pour la reproduction ;

1 chèvre ;

1 ânesse.

Pour compléter les avantages qui viennent d'être énumérés, une petite vigne de 40 ares, plantée en plants français greffés sur américains, et à la veille d'entrer en pleine production, a été donnée à moitié aux métayers qui la cultivent avec le plus grand soin.

Résumé et conclusion.

Si l'on veut bien tenir compte des dépenses qui ont été faites pour arriver à ces résultats, on reconnaîtra, je crois, que le propriétaire n'a pas épargné son argent. Si, comme il l'espère, la famille Tranchant se montre digne de la confiance qui lui a été ainsi témoignée, il demeurera démontré avec une entière évidence que la forme du métayage bien comprise n'est nullement réfractaire au progrès et qu'elle tend, au contraire, plus que tout autre contrat, à rétablir le bon accord si souvent

troublé entre les classes extrêmes de la société, par l'harmonie basée sur la confiance réciproque, l'identité des intérêts et l'échange des services.

Brassioux, le 1er juillet 1901.

A. MASCAREL.

Depuis que cette note a été écrite, la métairie de Brassioux n'a pas cessé de progresser, ainsi qu'en témoignent le bon état des cultures, le chiffre élevé des rendements et l'augmentation du nombre des animaux nourris sur le domaine, lequel dépasse notablement celui qui a été fourni en cheptel.

L'entente la plus parfaite règne dans la famille des métayers, qui est heureuse de voir son travail bien rémunéré et qui se montre reconnaissante des facilités qu'on lui a procurées pour atteindre ce but. Bien qu'il puisse paraître imprudent, par ce temps de menace d'impôt sur le revenu, de publier l'état détaillé de ses recettes et de ses dépenses, je me décide cependant à le faire pour l'exercice 1902-1903. On y verra ce que l'alliance loyale du capital et du travail peut faire produire à des terres de fertilité moyenne, et l'on en tirera cette conclusion que bien imprudents et bien fous seraient ceux qui voudraient briser cette union féconde, pour y substituer l'action stérilisante de l'Etat qui, en frappant directement l'ensemble des revenus du travailleur, le punit en quelque sorte, dans la proportion même de ses succès.

Assurément la famille prise comme exemple n'appartient pas à la catégorie des familles fortunées, et c'est une de celles que visait, sans aucun doute, M. Rouvier dans son rapport, lorsqu'il proposait d'exempter du nouvel impôt les individus jouissant d'un revenu de moins de

500 francs. On voit que, tout compte fait, uniquement grâce à leur travail, et sans avoir eu un sou à débourser, les cinq personnes, dont une mineure, composant cette famille, sont arrivées à se créer un revenu de 500 francs par tête.

Encore n'avons-nous pas compris dans ce total, comme n'auraient pas manqué de le faire des taxateurs zélés, les produits de la basse-cour ou ceux du jardin vendus au marché ou consommés dans la maison : œufs, poules, lapins, fromages, légumes de toute sorte, etc.

Ainsi l'impôt global sur le revenu, qu'on dit destiné à adoucir la condition des petits et des humbles, frappera durement les plus méritants de ceux-là. Et il leur nuira bien davantage encore, en poussant les capitalistes à chercher un placement rémunérateur de leurs fonds à l'étranger, plutôt qu'à les incorporer au sol national où ils auraient accru la richesse publique. On parle beaucoup de la nécessité d'organiser le crédit agricole, de relever les salaires, d'instituer la participation aux bénéfices, toutes mesures devant contribuer à l'amélioration du sort des travailleurs. Est-ce que toutes ces questions, et beaucoup d'autres, n'on pas trouvé leur solution la plus simple, la plus naturelle dans l'expérience que nous avons tentée ? Ces résultats si précieux seraient plus que compromis si une fiscalité révolutionnaire venait à s'établir dans le pays.

A. M.

FERME DE BRASSIOUX

Tableau des assolements

	PLANTES SARCLÉES			Fro-ment	Avoine	Orge et seigle	Prés natu-rels	PRAIRIES ARTIFICIELLES			Culture maraîchère, Haricots, petits pois, etc.	RÉCAPITULA-TION
	Pommes de terre	Bette-raves	Topi-nam-bours					Trèfle	Luzerne	Sainfoin, Vesce, Trèfle incarnat		
Pièce des Forts. . .				1 h. 70								
id. . . .					1 h. 70							
id. . . .								1 h. 70				
Pièce du taillis. . .						0 h. 70						2 h. 50
Les Chopins. . . .										1 h. 20		5 h. 80
Les Saules.				0 h. 70								5 h. 10
La Grille.				0 h. 40								4 h. 20
Pièce des Prés. . .				0 h. 80								4 h. 56
Ancien pré					0 h. 30							0 h. 30
Ancienne vigne. . .									0 h. 40			22 h. 46
Petit champ. . . .									0 h. 26			40
L'Ormeau.		1 h. 00									0 h. 20	
Pièce du Parc . . .				1 h. 00	0 h. 90		0 h. 90			1 h. 00		22 h. 86
Champ de Brassioux .	0 80		0 70	1 h. 20	1 h. 50						0 h. 10	
Prés de l'Ozon. . .							3 h. 30					
	0 80	1 h. 00	0 70	5 h. 80	4 h. 40	0 h. 70	4 h. 20	1 h. 70	0 h. 66	2 h. 20	0 h. 30	
	2 h. 50			5 h. 80	5 h. 10		4 h. 20	4 h. 56			0 h. 30	Vigne 0,40ares

Compte général de la métairie de Brassioux

du 3 juillet 1902 au 3 juillet 1903

MOTIFS DES RECETTES ET DES DÉPENSES	CRÉDIT	DÉBIT	BÉNÉFICE	PERTE
CÉRÉALES				
Achat de semences :				
Maïs.		6 75		
Avoine.		29 00		
Vesce		3 00		
Orge.		2 50		
Pommes de terre . .		75 00		
Engrais :				
Superphosphate 10/12 14 sacs.		90 30		
Nitrate.		49 00		
Phospho-guano et superphosphate. . .	. . . .	164 20		
Mouture de 40 boisseaux d'orge.		8 00		
Vente de graines de trèfle, 726 kilos. . . .	544 80			
Vente de 117 hectolitres de froment.	2086 60			
Vente de 32 hectolitres d'avoine.	256 »			
Vente de 20 sacs de graines de sainfoin. .	160 »			
	3047 40	427 75	2619 65	
VACHERIE				
Production du lait vendu à la beurrerie Seguin, à Châtellerault. . . .	873 70			
Prix de vente de 11 veaux.	918 80			
Report.	1792 50			

MOTIFS DES RECETTES ET DES DÉPENSES	CRÉDIT	DÉBIT	BÉNÉFICE	PERTE
A reporter. . .	1792 50			
VACHERIE (Suite)				
Achat de camphre pour la maladie des veaux.		1 00		
Soins du vétérinaire . .		5 00		
Son et recoupes pour les vaches		71 50		
Saillies de 8 vaches. . .		24 00		
Plants de betteraves (1).		4 00		
	1792 50	105 50	1687 00	
PORCHERIE				
Vendu 2 porcs	67 00			
id.	82 00			
Saillie de 2 truies . . .		6 00		
id.		6 00		
Acheté 2 truies pour la reproduction. . . .		42 00		
Son et recoupes. . . .		12 50		
Affranchisseur		7 00		
Vendu 2 porcs gras. . .	244 00			
Vendu 19 porcelets. . .	314 80			
Vendu 2 porcs	78 00			
	785 80	73 50	712 30	
BERGERIE				
Acheté 16 moutons pour engraisser.		421 00		
Affranchisseur		2 50		
Prix de vente de 18 moutons.	539 00			
Prix de vente d'un bélier.	42 00			
	581 00	423 50	157 50	

(1) Ce produit étant presque exclusivement consommé par les vaches, est mis, pour ce motif, au compte du présent chapitre.

MOTIFS DES RECETTES ET DES DÉPENSES	CRÉDIT	DÉBIT	BÉNÉFICE	PERTE
VACHERIE ET BOUVERIE				
Entrée et sortie du bétail :				
Vendu :				
1 vache. 212 fr.				
1 bœuf . 430				
2 bœufs. 733				
1 vache. 260				
1 bœuf . 480				
2 bœufs. 910				
8 3025	3025 00			
Acheté :				
2 bœufs . 760 fr.				
2 bœufs . 935				
2 vaches . 632				
2 bœufs . 886				
8 3213		3213 00		188 00
RECETTES ET DÉPENSES DIVERSES				
Vigne. Produit de la vente du raisin. . . .	107 20			
Haricots, 4 doubles déc.	26 00			
14 canards, à 2 fr. . .	28 00			
Laine, 28 kilos à 1 fr. .	28 00			
Produit du miel dans 2 ruches d'abeilles. . .	51 60			
Journées de prestation .		24 00		
Achat d'œufs à couver. .		7 50		
Entretien du matériel agricole, joug pour les bœufs.		41 05		
	240 80	72 55	168 05	

MOTIFS DES RECETTES ET DES DÉPENSES	CRÉDIT	DÉBIT	BÉNÉFICE	PERTE
RECETTES ET DÉPENSES DIVERSES				
Maréchal. Ferrure des bœufs. Réparations aux instruments aratoires.		114 00		
Assurance contre la mortalité du bétail,		28 20		
Prime touchée pour 2 veaux.	30 00			
Récolte des noix. . . .	Mémoire			
Produits du jardin et de la basse-cour. . . .	Mémoire			
Légumes, œufs, poules, fromages de chèvre, etc.	Mémoire			
	30 00	142 20	»	112 20
RÉCAPITULATION				
Céréales.			2619 65	
Vacherie			1687 00	
Porcherie.			712 30	
Bergerie.			157 50	
Vacherie et bouverie				188 00
Recettes et dépenses diverses			168 05	112 20
			5344 50	300 20
Balance.		5344 50		
		300 20		
Bénéfice net à partager (1). .		5044 30		

(1) Il y a à déduire sur la part du métayer, 65 fr. représentant le prix d'une journée de machine à battre ; le propriétaire paie les impôts, mais ne participe pas à cette dépense.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1903.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — Elle comprend :

1o Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique rappelant que le 41e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux le mardi 14 avril prochain, à 2 heures. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 avril. Le samedi 18, M. le Ministre présidera la séance générale de clôture.

La liste des délégués de notre Société devra être envoyée au ministère avant le 1er mars.

M. Alaphilippe et M. le docteur Lagrange acceptent d'être désignés comme délégués pour ce Congrès.

2° Une lettre du Comité permanent de la vente du blé qui nous demande de lui faire connaître si notre Société doit être considérée comme adhérente à cette Association et, dans l'affirmative, de donner les noms de nos délégués.

La Société réserve son adhésion.

3° Une circulaire de la Société des Viticulteurs de France nous informant qu'elle a constitué un Syndicat national de défense de la viticulture française ayant comme objectif essentiel la recherche et la répression directe, devant les juridictions compétentes, des fraudes de toutes sortes commises sur les vins, les alcools de vin et les eaux-de-vie de vin.

Le montant des condamnations obtenues sera versé au siège social.

Il ne sera pas nécessaire de faire partie de la Société des Viticulteurs de France pour être membre du Syndicat.

4° Programme du Concours général de Paris qui se tiendra à Paris, à la Galerie des machines, du lundi 9 mars au mardi 17 mars 1903.

5° Une lettre de la Société des Agriculteurs de France nous informant que l'Assemblée des délégués aura lieu cette année le samedi 7 mars, et demandant de faire connaître, avant le 25 janvier, les noms et adresses de ceux de nos collègues qui seraient en mesure de se rendre à Paris pour cette réunion.

M. de Fombelle accepte d'être délégué.

6° L'annonce du VIIe Congrès international d'agriculture de Rome qui aura lieu du 19 au 23 avril 1903. A la fin des séances, diverses excursions auront lieu au lac desséché de Fucino, à Cerignola, aux environs de Naples, Palerme et Marsala, à Florence, à Bologne et à Milan.

Des réductions de prix de 5 0/0 sur les prix ordinaires des billets seront probablement accordées par les Sociétés italiennes des chemins de fer et par les Sociétés italiennes de navigation à vapeur.

M. le docteur Lagrange accepte d'être désigné pour assister à ce Congrès.

7° Une lettre de M. le Président du Concours hippique de Poitiers demandant à notre Société de vouloir bien encore, cette année, lui accorder une subvention. Étant donnés les résultats pécuniaires défavorables du concours de 1902, par suite du mauvais temps, la somme allouée par la Société d'Agriculture a été fort utile, et M. le Président témoigne de nouveau ses sentiments de reconnaissance.

Notre Société ne peut chaque année, pense notre Président, affecter au Concours hippique la subvention qui lui est accordée. Elle fera son possible toutefois pour accorder quelques récompenses.

M. de Fombelle propose de décider à la prochaine séance le genre de Concours que notre Société se propose de créer cette année.

L'examen de la correspondance étant terminé, la parole est donnée à M. le Trésorier pour faire le compte rendu de l'état financier de l'année 1902.

Au cours de cet exercice, nos recettes se sont élevées à.	2.865 80
Et nos dépenses à.	2.823 12
Les recettes présentent donc sur les dépenses un excédent de.	42 68
Et si à ces 42 fr. 68 on ajoute l'encaisse au 1er janvier 1902, soit	1.688 18
on trouve pour encaisse au 1er janvier 1903	1.730 86

Les comptes de M. le Trésorier sont adoptés, et M. le Président lui adresse les remerciements de la Société.

Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement du Bureau.

Sont élus :

Président : M. Planchon.

Vice-Président : M. Bruant.

Secrétaire : M. Beau.

Trésorier : M. Poirault.

Secrétaire-archiviste : M. de Fombelle.

Membres du Conseil d'administration : MM. Dangeard, comte Louis Lecointre et Roux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1903.

PRÉSIDENCE DE M. BRUANT, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bruant informe l'Assemblée qu'il est appelé à présider la séance par suite d'une indisposition de M. le Président Planchon ; il espère que cette indisposition sera de peu de durée.

Présentation. — La candidature de M. le marquis Louis de Beauchamps, propriétaire au château de Verrières par Lhommaizé, comme membre non résidant de notre Société, est présentée par MM. Bruant, Pacaud, Poirault, Viaud et Beau.

Correspondance :

1° Programme des questions mises au Concours de 1903 par la Société d'émulation de Cambrai ;

2° Catalogue des publications en vente au siège de la Société géologique de France ;

3° La Société d'Agriculture des Landes, avec laquelle nous sommes en correspondance, nous informe que les membres de son Bureau ont décidé que notre Société serait appelée à prendre part à l'élection d'un nouveau président en remplacement de M. Guilloutet, décédé.

La réunion décide de voter pour M. le marquis de Lyon, dont la compétence sur les questions agricoles nous est signalée.

4° La Société hippique française adresse les règlements et programmes des concours de 1903 qui auront lieu à Bordeaux, Nantes, Paris, Nancy, Vichy et Boulogne-sur-Mer.

Le programme du Concours de Paris sera envoyé ultérieurement.

5° La Société des Agriculteurs de France nous invite à prendre part aux élections générales de 1903.

Trois conseillers sont à remplacer : MM. Ponsard et Welche, décédés, et M. Decauville, démissionnaire.

Le Conseil propose comme candidats MM. d'Astier de La Vigerie, président de la Société d'Agriculture de l'Indre, de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche, et Taillandier, député.

Notre Société se prononce pour les candidatures de MM. Astier de La Vigerie et de Gailhard-Bancel à deux des places de conseiller vacantes, et présente pour l'autre place M. le docteur Autellet qui a déjà été notre candidat à des élections antérieures.

6° Sont déposées sur le bureau trois jolies héliogravures représentant des moutons dessinés par Rosa Bonheur.

M. Louis Lecointre fait connaître que ces moutons furent dessinés chez Malingié lors de la publication de son travail sur la race de la Charmoise. Le Syndicat ayant fait rééditer l'ouvrage de Malingié a fait reproduire ces gravures. Les dessins sont très bien faits, mais n'ont pas toute l'exactitude de la photographie. On a la ressemblance, mais les modèles ont été flattés par l'artiste : la tête est diminuée, les membres amincis, le dos très droit, ce que l'on n'obtient pas toujours sur les sujets de la race.

On pourrait avoir la reproduction de ces héliogravures si elles étaient utiles pour notre bulletin.

7° M. Bruant signale ensuite un événement horticole important : c'est la 15e Exposition quinquennale horticole de Gand qui doit avoir lieu du 18 ou 26 avril 1903.

Ces expositions, qui ne comprennent pas moins de

670 concours, offrent un spectacle remarquable où se trouve représentée l'horticulture du monde entier par les plantes les plus variées, les fleurs les plus nouvelles.

M. Bruant, membre du jury et président de son groupe, après avoir commencé par en être le secrétaire, nous fait le tableau curieux de la grande réunion qui a lieu le soir de la veille de l'ouverture dans la grande salle des Glaces. Exposants et membres du jury venus des différentes parties du globe s'y trouvent assemblés et, par la diversité de leurs langues, rappellent la scène de la tour de Babel.

8° M. le Président du Concours hippique de Poitiers, afin de pouvoir faire imprimer ses programmes, demande à être fixé sur les récompenses que notre Société pense pouvoir accorder pour ce concours.

M. le Président consulte la réunion à ce sujet. Il pense que la Société du Concours hippique a fait œuvre utile en établissant ce concours, et qu'elle procure des avantages incontestables au commerce de la ville. Nous devons donc l'encourager, ainsi du reste que cela a été admis en principe à une précédente séance.

Avant toute décision, M. de Fombelle demande à soumettre un projet sur l'emploi que la Société pourrait faire des subventions qui lui sont accordées pour cette année.

La parole est donnée à notre collègue.

Il résulte, dit-il, de la situation financière dont M. le Trésorier vous a donné lecture, que notre Société pourra disposer annuellement d'une somme d'environ 1.200 fr., tant que les subventions du département et de l'État lui seront maintenues.

Pour l'exercice 1902, ces subventions se sont élevées à 800 fr. Rien ne fait prévoir qu'elles nous soient retirées cette année ; du reste, la subvention du département

nous est acquise, puisqu'elle a été votée par le Conseil général en 1902. Mais eussions-nous des craintes, ce qui n'est pas, en ce qui concerne la subvention de l'Etat, que cela ne devrait pas nous empêcher d'en fixer l'emploi à l'avance, parce que cela est nécessaire le plus souvent pour tirer tout le profit de la subvention, tant au point de vue de la Société que de ceux qui doivent en bénéficier, et ensuite parce que notre situation financière nous permettrait de parer à un coup imprévu du sort.

D'une manière générale, je crois qu'il serait bon que la Société discutât chaque année, de bonne heure, l'emploi qu'elle estime devoir faire des subventions qu'elle reçoit, et des ressources personnelles dont elle peut disposer. Une discussion approfondie, sur les propositions des membres, permettrait, en tenant compte des circonstances, d'en faire l'emploi le plus judicieux. Ce doit être, à mon sens, une des préoccupations principales de la Société, car d'un emploi fait à propos elle peut tirer de grands avantages, au point de vue de son expansion ; je crois même que ce serait un moyen très efficace pour obtenir, tout au moins dans certains cas, une augmentation de la subvention de l'Etat. Les intérêts agricoles se présentent sous des formes multiples, et tout notre soin doit aller à les encourager toutes alternativement.

Dans ces dernières années, notre Société a organisé des concours de vaches laitières, de poulinières ; l'année dernière elle a en quelque sorte subventionné un concours hippique, en attribuant 500 fr. de prix ; en même temps elle s'occupait avec la Société d'encouragement de fonder une foire aux vins. Le moment me paraîtrait venu d'encourager par des primes la culture proprement dite et sous la forme considérée par les économistes comme la plus profitable à l'avenir de l'agriculture, aux propriétaires du sol et à l'exploitant, je veux parler du colonat

ou métayage. C'est une des formes les plus heureuses de l'Association du capital et du travail, et qui sera une des plus fécondes, lorsque les progrès de la science agricole, par l'exemple des grands propriétaires dévoués à l'agriculture et par l'enseignement répandu par les professeurs, auront pénétré la masse des cultivateurs.

Je vous propose donc, Messieurs, d'organiser cette année, dans un de nos arrondissements, un concours entre les domaines cultivés par colon, d'une étendue d'au moins 30 hectares, et d'accorder trois prix : un premier prix de 700 fr., un second prix de 200 fr. et un troisième prix de 100 fr., aux colons qui auront montré la meilleure culture et les plus beaux cheptels. Les membres du jury devront examiner les exploitations au triple point de vue de l'importance des plantes sarclées (carottes, betteraves, pommes de terre, topinambours, etc.) ; de l'état des cheptels et du nombre de têtes à l'hectare, toute proportion gardée en raison de la richesse différente des terres. Ils devront examiner avec un soin particulier les soins donnés à la bergerie, noter particulièrement ceux qui nourrissent convenablement les mères pendant l'allaitement et insister sur ce point auprès des intéressés, pour leur faire comprendre toute l'importance que la Commission attache à cette question.

Tout le monde ne peut pas cultiver les races pures, mais tout le monde peut améliorer son troupeau par un croisement judicieux au moyen d'un étalon de race pure, soit qu'il appartienne à nos races nationales, telles que celle de la Charmoise, qui jouit à bon droit d'une si haute renommée, soit qu'il appartienne aux meilleures races étrangères, telles que la Southdown, qui donne également de très bons résultats et qui est très recommandable par sa précocité.

Dans bien des endroits encore la race ovine n'est pas

l'objet des soins qu'elle mérite et qu'elle rémunère si largement. Étant donné que, par suite des progrès de la science, l'importance des cheptels grandit chaque jour, les propriétaires et les cultivateurs ont tout intérêt à faire porter l'extension sur la race ovine, parce qu'ils feront une grande économie sur la souche et sur le logement.

Une affiche apposée le plus promptement possible au chef-lieu de chaque commune ferait connaître aux intéressés les conditions du concours ouvert par la Société ; les inscriptions seraient closes le 31 mai ; la Commission visiterait les cultures des concurrents à la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet, ce qui lui permettrait d'apprécier en même temps l'état des récoltes et la culture des légumes.

Une seconde visite pourrait avoir lieu vers la fin d'octobre pour les concurrents qui auraient été notés comme les plus sérieux. Enfin, la distribution des récompenses aurait lieu à l'hôtel de la Société à sa séance de février 1904 qui prendrait un caractère solennel. Les prix en argent seraient attribués au colon ; les propriétaires recevraient une médaille ; quelques médailles pourraient être accordées aux colons méritants qui n'auraient pas obtenu de prix, c'est la Commission qui en déciderait.

Cette Commission, composée de 4 membres, devrait comprendre au moins 3 membres faisant partie de la Société.

La proposition de M. de Fombelle est accueillie avec faveur dans son esprit. Plusieurs membres pensent que la quotité des primes pourrait être réduite, et il est décidé que la question sera soumise à l'examen du bureau.

La réunion vote ensuite une somme de 300 fr. pour des primes à distribuer au Concours hippique.

Plusieurs membres émettent leur avis sur l'état des

récoltes en terre et l'influence de la température assez rigoureuse qui règne depuis quelque temps.

Dans notre région, il n'y a pas jusqu'alors de mal apparent ; on craint seulement les gelées qui viennent de se produire pendant les dernières nuits, surtout en raison du soleil ardent qui se fait sentir pendant le jour. La température est descendue jusqu'à — 5, à — 8° selon les lieux et l'on sait que l'avoine peut être détruite par un froid s'abaissant à — 7°.

Les châssis givraient sous des paillassons ce matin, dit M. Bruant, et si les nuits étaient plus longues il y aurait des dégâts ; mais 8° au-dessous de 0, à ce moment, causent moins de tort à cause de l'échauffement du sol.

Une question est adressée à M. Poirault au sujet de la publication qu'il a entreprise sur les champignons. Notre collègue explique que la subvention du Conseil général n'ayant pas été votée, cette publication a été retardée.

La Société engage M. Poirault à faire les démarches nécessaires pour être à même de mener à bonne fin la tâche si utile qu'il a commencée.

A la demande de M. le comte Louis Lecointre, M. Bruant donne à l'Assemblée quelques indications sur l'obtention de ses plus récentes variétés de fleurs, notamment les roses *Rosabelle* et *Fée Opale*.

Ces deux nouveaux rosiers sarmenteux sont des hybrides issus de fécondations faites sur le rosier noisette *Jaune de Fortune*. Les caractères de ces deux variétés sont intermédiaires entre le père et la mère quant à la végétation. En ce qui concerne le coloris, c'est surtout le père (rosier-thé) qui l'a donné, mais par certaines délicatesses de tons on sent l'influence de la mère.

Fée Opale est une variété grimpante, fougueuse et florifère, à la condition qu'on lui laisse de longs rameaux

contournés sur lesquels sortent des boutons à fleurs très nombreux. On peut ainsi obtenir des branches fleuries très décoratives dans les appartements ; c'est comme une pluie de fleurs à fond blanc nacré transparent, d'une odeur fine et accentuée.

Rosabelle, d'une grande vigueur, montre des fleurs abondantes, à pétales gaufrés, rose clair avec des reflets saumonés. C'est une variété du plus haut mérite par ses fleurs remontantes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
V. Beau,

Le Président,
Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 1903.

Présidence de M. Planchon, président.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

M. le Président signale dans la correspondance :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique accusant réception des exemplaires de notre Bulletin n° 345 ;

2° Une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture, annonçant qu'un congrès des études économiques pour les emplois industriels de l'alcool se réunira à Paris, à la Galerie des Machines, pendant le concours agricole, du 11 au 17 mars 1903, et nous demandant de vouloir bien adresser les noms de nos délégués, s'il y a lieu ;

3° Une demande de souscription de la Société archéologique de la Creuse ;

4o Une autre demande de souscription de la Société d'études de la province de Cambrai à l'Epigraphie ou recueil des inscriptions du département du Nord.

M. le Président annonce la présentation de deux nouveaux candidats comme membres titulaires résidants :

M. Rossi, proviseur honoraire, demeurant à Poitiers, présenté par MM. Planchon, Dangeard, Roux, Bruant, Poirault, de Fombelle et Beau ;

M. Albert Rochoux, directeur de la Cie d'assurance *la Providence,* demeurant à Poitiers, présenté par Messieurs Planchon, Bruant, de Fombelle et Beau.

Il est procédé ensuite au vote pour l'élection de M. le marquis Louis de Beauchamp, propriétaire au château de Verrières.

M. le marquis de Beauchamp est élu membre non résidant à l'unanimité.

Depuis la dernière séance, le Bureau de notre Société s'est réuni pour examiner la proposition de M. de Fombelle relative à l'emploi qu'il pourrait être fait des fonds disponibles pour l'année. Il a été reconnu que, vu la subvention de 300 fr. accordée pour le concours hippique de Poitiers, il resterait une somme insuffisante pour distribuer des primes culturales, et qu'il serait préférable de faire une réserve de fonds pour faire l'an prochain un concours entre les domaines cultivés par des colons.

La parole est donnée à M. le colonel Blanchot pour communiquer les résultats obtenus avec des semences nouvelles que la Société lui avait confié il y a deux ans : haricots, pommes de terre et salades.

Haricots. — Le *Prince Noir* lève assez lentement, mais se développe promptement et produit de bonne heure une récolte assez abondante en vert. Après une première production, il remonte du pied avec des arrosages et donne une deuxième récolte qu'on peut attendre au sec.

Le haricot vert est tendre et délicat, a peu de fils.

Le sec demande une cuisson lente, à petit feu, mais très longue pour qu'il fonde, ce qui est difficile ; mais alors il produit une sorte de purée très parfumée et des plus agréables.

C'est une espèce à cultiver.

L'*Empereur de Russie* lève rapidement et se développe de même. Il produit abondamment des cosses longues, larges et charnues, ayant au début très peu de fils. Celles-ci se développent en quelques jours de 1 à 10 et 12 centimètres. Il faut les cueillir avant ce développement extrême pour qu'elles restent tendres et fondantes. Attendus à maturité et consommés en sec, ces haricots sont assez longs à cuire à petit feu. Ils produisent alors une crème rouge d'un parfum délicat et des plus savoureux.

Cette espèce mérite toutes les sympathies.

Le *Roi des Mange Tout* lève et se développe rapidement, il demande des rames de 3 mètres, produit promptement des cosses jaunes, courtes et recourbées. Ces haricots en vert cuisent rapidement au grand bouillon, sont fondants et ont un arome très prononcé. En vert, on peut en consommer jusqu'aux gelées.

En sec, ils sont également très comestibles.

Toutefois il convient de formuler à leur égard une réserve au point de vue de la conservation de l'espèce. Ce haricot a été obtenu par un ou plusieurs croisements, et il y a lieu de craindre le retour aux espèces primitives hybridées. Il faut avoir soin de récolter la semence sur les premières graines produites par la plante.

Pommes de terre. — *Géante de l'Oyo*. Très lentes à lever, ces pommes de terre ont été surprises par la sécheresse et n'ont produit que des tubercules de médiocre grosseur et très peu nombreux, suffisant seulement à fournir la semence.

L'année d'après, elles n'ont presque pas levé.

Cardinal. Ont levé très lentement et ont très peu rendu. La pomme de terre rose violet est assez agréable à manger, mais elle est peu farineuse.

L'année suivante elles ont été très sensibles aux gelées tardives et ont gelé en partie alors que les Early roses plantées à côté n'ont pas souffert.

Néanmoins le rendement a été assez convenable ; le tubercule est généralement petit.

En somme, cette espèce ne paraît offrir aucun avantage sérieux.

La *Sans Pareille*. Les tubercules plantés dans les meilleures conditions ont levé très péniblement et, surpris par la sécheresse, ils n'ont rien produit.

Salades. — *Laitue merveille*. Lève avec rapidité, se développe de même, et une fois repiquée arrive à la période de consommation avant toutes les autres laitues de printemps ; mais elle a le défaut de ces rapidités, car elle monte avec ensemble dès qu'elle est pommée.

Le seul moyen de remédier à cet inconvénient, c'est de semer peu à la fois et de répéter ses semis et ses plantations tous les quinze jours. La salade n'a peut-être pas des pommes aussi belles que la *Batavia*, mais elle est aussi tendre et aussi délicate que toute autre laitue.

C'est une espèce très avantageuse.

M. le colonel Blanchot présente ensuite deux poireaux monstrueux, pris parmi ceux qu'il a semés il y a un an ; l'un a 27 centimètres de circonférence et l'autre 25.

A propos de la courtilière qui, arrivée à la surface du sol, se promène et coupe les racines qui se trouvent sur son passage, M. le colonel Blanchot a fait plusieurs remarques. Cet insecte ne perce pas la feuille de l'artichaut, et on préserve les plantes de ses dégâts en les entourant de ces feuilles. Il en est de même avec les

feuilles de noyer. La courtilière fournit des indications sur le froid ; quand elle remonte à la surface du sol, c'est que les froids sont passés.

Le sulfure de carbone employé pour la détruire a empoisonné les plantes avec lesquelles il avait été mis en contact.

M. le Président remercie M. le colonel Blanchot de sa communication intéressante.

En félicitant M. le docteur Autellet, qui a obtenu un prix pour ses béliers, M. le Président lui demande de vouloir bien nous donner quelques indications sur le concours agricole.

M. Autellet s'est surtout attaché à l'examen des moutons.

La race charmoise se présente de plus en plus nombreuse à ce concours. Il signale une tendance chez beaucoup d'éleveurs à lui donner plus de gros en faisant intervenir un sang étranger. La viande de mouton se vend si cher qu'on tient à la masse plus qu'à la qualité, et il arrive qu'on ne fait plus la même différence entre le produit de moutons de race quelconque et la viande du charmois qui lui est bien supérieure. Aussi le jury s'était-il laissé influencer par le marché.

De l'avis de tous, les moutons de notre région étaient plus racés.

M. Autellet ne croit pas devoir recourir aux croisements, ils nuisent à la pureté de la race. Le charmois, quand il est élevé sur des terres fertiles, arrive à prendre du gros et, sur les petites terres, on n'arriverait pas à rattraper les sacrifices que l'on ferait pour le grandir.

Il est préférable d'agir par sélection en éliminant les sujets qui ne sont pas parfaits.

On a le tort aussi de croiser avec des animaux trop jeunes. Ces béliers insuffisamment développés ne commu-

niquent pas leurs qualités, et on arrive à avoir des sujets précoces mais dégénérés. Les reproducteurs doivent au moins avoir un an ou un an et demi.

Les éleveurs de bovins cherchent aussi à perfectionner en introduisant un sang nouveau. En donnant à un salers à croupe maigre insuffisamment développée un reproducteur à croupe bien musclée, on arrive plus vite, il est vrai, à avoir de meilleurs animaux pour la boucherie ; mais, au point de vue de l'amélioration de la race, c'est autre chose. Or, on doit chercher à garder le type quand il convient au milieu et donne un bon rendement. Avec un sang nouveau on peut obtenir des produits avantageux ; mais on s'expose à des déceptions pour la suite.

M. le docteur Autellet nous rappelle ensuite qu'un concours de grosse importance, organisé par la Société des Agriculteurs de France, doit avoir lieu à Montmorillon, au mois de septembre, pour la race limousine. Ce concours, où beaucoup de primes seront distribuées, ne saurait manquer de réunir un grand nombre d'agriculteurs et d'éleveurs.

Montmorillon étant le deuxième berceau de la race ovine de la charmoise, le moment a paru propice au Syndicat de la Charmoise d'y installer, en même temps que le concours de la race limousine, un concours de moutons charmois.

MM. Demarçay, de Monplanet et Autellet ont pris l'initiative de l'organisation de ce concours, auquel viendront sans doute les principales bergeries où l'on entretient la race.

Le syndicat espère que diverses Sociétés voudront bien lui venir en aide matériellement et moralement ; et M. le Dr Autellet désirerait savoir quelles sont les dispositions de notre Société à cet égard.

M. le Président répond que la question sera soumise

au Bureau, et il se déclare très favorable à l'installation de ce concours.

La parole est ensuite donnée à M. le colonel Blanchot.

Il a été décidé par le Comité central de la Loire navigable, dit notre collègue, que son congrès qui depuis 6 ou 7 ans s'est tenu dans les villes riveraines de la Loire, aurait lieu cette année à Poitiers.

M. le maire, à qui on a dû s'adresser à cet effet, n'a pas cru devoir s'engager avant qu'une conférence ait été faite pour exposer la question.

M. le colonel Blanchot a consenti à organiser cette conférence qui aura lieu au théâtre le 28 mars et sera faite par M. Linyer, l'éminent avocat de Nantes, président du Comité central de la Loire navigable. Des invitations seront adressées au public éclairé auquel seront réservées des places, et une partie de la salle sera laissée à tout le public. Une invitation spéciale est faite à notre Société, à qui il est demandé de vouloir bien s'associer à l'œuvre entreprise.

Dans une improvisation pleine de verve, et avec la connaissance approfondie du sujet, M. le colonel Blanchot explique brièvement les vues du Comité.

Il s'agit de démontrer que la navigabilité de la Loire est possible et qu'elle est utile.

Elle est possible, puisqu'elle a existé autrefois et que certains d'entre nous peuvent encore se rappeler avoir vu des flottilles sur le fleuve. Depuis qu'un service public en a eu la garde, il est devenu sablonneux. Le problème se résume ainsi : il y a de l'eau et du sable, il suffit de mettre l'eau d'un côté, le sable de l'autre, et non de créer un canal latéral, comme quelques-uns le voudraient.

Cette navigabilité serait grandement utile, ainsi que l'ont démontré des enquêtes économiques. Les compagnies de chemins de fer ont commis une faute en se

montrant hostiles : les voies navigables favorisent leur transport au lieu de l'amoindrir; on arriverait à dériver au profit de la France une partie des transports qui se font par l'Allemagne.

Notre département retirerait de la navigabilité de la Loire, de la Vienne et du Clain des avantages très appréciables pour le transport de ses grains, de ses vins et des pierres si renommées des carrières du Poitou.

En terminant, M. le colonel Blanchot demande aux membres de notre Société d'assister à l'importante conférence qui va avoir lieu et de s'associer à l'œuvre de la navigabilité de la Loire par tous les moyens.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. Beau. — *Le Président*, Planchon.

Le sucrage des vendanges. — Les vins de première cuvée avec chaptalisation des moûts. Les vins de sucre avec corrections dans leur composition. — Une brochure in-8° de 32 pages, par P. Andrieu, œnologue.

En vente : à Bordeaux, chez Féret et fils, éditeurs, 15, cours de l'Intendance ; à Paris, chez L. Mulo, éditeur, 12, rue Hautefeuille ; à Montpellier, à la Librairie Nouvelle, 13, rue Nationale.

Prix par la poste, **1 fr. 50**

Ces divers traitements de la vendange, amplement détaillés, sont indiqués dans cet ouvrage par des procédés pratiques, efficaces et, de plus, loyaux et honnêtes, selon les conditions de la nouvelle loi. Les vins, même à

hauts titres alcooliques, ainsi confectionnés, sont brillants de bonne heure, d'une grande solidité, quel que soit l'état des raisins employés, droits de goût et d'excellente qualité.

Pour paraître le 25 juillet 1903:

Nouvelle méthode de vinification de la vendange par sulfitage et levurage. — Ses nombreuses applications en 1900, 1901 et 1902 dans les diverses contrées vinicoles de la France. — Une brochure in-8° de 24 pages, par P. ANDRIEU, œnologue.

En vente: COMME CI-DESSUS

Prix par la poste, **0 fr. 60**

Que le raisin blanc ou noir soit dans un état bon ou mauvais, on en obtient sûrement, par l'application de cette méthode de vinification, un vin possédant les qualités suivantes :

Excellente tenue. — Achèvement et éclaircissement rapides. — Présentable plus tôt à la vente. — Franchise et finesse de goût mieux développées. — Couleur plus brillante, plus agréable à l'œil. — Valeur commerciale plus grande — Conservation jamais démentie.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

N° 348.

AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 1903

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le vote est ensuite ouvert sur la présentation comme membres résidants de MM. Rossi, proviseur honoraire, et Albert Rochoux, directeur de la Compagnie d'assurance « la Providence », demeurant tous deux à Poitiers.

MM. Rossi et Rochoux sont élus, à l'unanimité, membres résidants.

M. le Président rappelle que depuis notre dernière séance la Société a fait une perte très sensible par la mort de M. Deloze, un de ses membres les plus assidus et les plus laborieux. Dans les questions qu'il traitait, M. Deloze montrait une haute compétence, un réel talent et une grande clarté. Notre Bulletin depuis 20 ans a enregistré ses nombreux travaux.

M. le Président au nom de la Société adresse à sa famille l'expression de ses vifs regrets et ses condoléances bien sincères.

Correspondance.

1° M. Voisin, de Limoges, annonce qu'il a fait pour notre région un traité complet des maladies de la vigne, adopté par le ministère pour toutes les bibliothèques des écoles de France et honoré d'une subvention par M. le ministre de l'instruction publique.

Plusieurs sociétés d'agriculture ont émis des rapports très élogieux sur ce travail, et lui ont attribué une médaille d'argent.

M. Voisin demande s'il peut adresser un exemplaire de son ouvrage à notre Société et concourir pour l'obtention d'une médaille qui donnerait à son travail une sanction régionale.

Il a été répondu à M. Voisin que notre Société est disposée à recevoir son traité, qui sera examiné par un de ses membres, et que le résultat de cet examen lui sera communiqué.

Cet ouvrage, qui a été reçu, est confié à M. le professeur Dangeard.

2° La Société d'Agriculture du Cher adresse le programme d'un concours spécial de la race ovine qui aura lieu à Bourges les dimanche 3 et lundi 4 mai 1903.

3° La Société d'Horticulture de la Haute-Garonne organisant une Exposition générale de Chrysanthèmes, culture maraîchère et ornementale, arboriculture, arts et industries annexes, qui aura lieu à Toulouse du 12 au 16 novembre 1903, nous adresse le règlement et le programme des concours avec demande d'adhésion.

4° M. Octave Doin, éditeur, préparant un Annuaire général des Sociétés savantes de France, demande qu'il lui soit envoyé dans le plus bref délai la liste des noms et les adresses des membres de notre Société.

Il est décidé qu'on enverra le numéro du Bulletin donnant la composition de la Société.

5° La Société des Agriculteurs de France nous soumet deux vœux : l'un relatif aux prestations pour les chemins vicinaux, l'autre concernant les bouilleurs de cru et le vinage.

La réunion s'associe seulement au premier de ces vœux ainsi conçu :

Demande qu'il ne soit apporté aucune modification au régime des prestations jusqu'à ce que l'amélioration de la situation financière permette l'allégement de cet impôt.

Subsidiairement, émet le vœu que le gouvernement fasse une étude complète et approfondie de la question des prestations, étude sur laquelle les Conseils généraux et les Conseils municipaux donneront leur avis avant que le Parlement soit appelé à se prononcer.

6° La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise organise à l'aide du legs Lameyron un concours sur la question suivante :

De la basse-cour dans les exploitations agricoles.

Il y aura une médaille d'or de la valeur de 100 fr. et une prime de 200 fr.

7° Programme du Concours hippique de Poitiers, qui aura lieu les 16, 17 et 18 mai.

Par décision du ministre du commerce, notre collègue M. Georges Bruant, a été nommé membre des comités d'admission et d'organisation de l'Exposition de Saint-Louis (Etats-Unis) en 1904.

A la première réunion des membres du Comité d'horticulture, M. Bruant a été nommé vice-président de l'importante section des arbres fruitiers, arbustes décoratifs, etc.

A cette occasion notre Vice-Président rappelle que la Nouvelle-Orléans, un nom aussi français que Saint-Louis, a été fondée au XVIIe siècle par de hardis colonisateurs français qui, remontant le Mississipi, créèrent un port au confluent du Mississipi et du Missouri. C'est sur cet emplacement que Laclède fonda plus tard la ville de Saint-Louis, aujourd'hui florissante cité de 500.000 habitants.

Ainsi donc, par le Canada, par la Louisiane, par Saint-Louis, notre pays avait affirmé jadis son esprit civilisateur dans l'Amérique du Nord.

Saint-Louis s'étend le long du Mississipi sur une façade de 26 kilomètres avec plus de 10 kilomètres de largeur. Cette ville a donc plusieurs fois l'étendue de Paris avec une population cinq fois moindre et se trouve par conséquent dans de bien meilleures conditions d'hygiène.

En dehors de ses monuments grandioses et de beau style, de son pont à deux étages sur le fleuve, une merveille du monde, Saint-Louis possède 18 parcs publics couvrant une superficie de 60 kil. carrés.

L'horticulture doit être en honneur dans une région si favorisée. L'un de ses parcs publics, le parc Lafayette, n'a pas moins de 550 hectares !!

Il n'était pas inutile de mentionner ces détails au moment où se prépare l'Exposition internationale de cette puissante cité d'origine française, à laquelle notre pays participera d'ailleurs largement.

M. Bruant entretient ensuite la Société d'un voyage qu'il a entrepris à travers la Belgique et la Hollande à l'occasion de la grande Exposition quinquennale de Gand, où il présidait une section d'horticulture.

La parole est ensuite donnée à M. G. Viaud pour la lecture d'un travail intitulé : *Médication phosphorique.*

Dans cette intéressante communication, notre collègue, après avoir rappelé le rôle important du phosphore dans la vie de tous les êtres vivants, animaux et végétaux, et les états divers sous lesquels on trouve l'acide phosphorique dans l'organisme, nous montre dans ce corps le grand régulateur des échanges, le modificateur heureux de la vitalité, l'agent générateur d'hématies, son rôle prépondérant dans l'édification de la charpente osseuse et la réfection de l'organisme malade ; en un mot, l'agent biogène parfait d'une très grande assimilabilité.

L'action de l'acide phosphorique chez les animaux comme chez l'homme est double : il agit par l'apport de phosphates utiles ; il relève l'acidité du milieu et empêche la précipitation dans l'organisme des phosphates insolubles de chaux et de magnésie.

C'est l'importance de ce deuxième effet de l'acide phosphorique que M. Viaud veut particulièrement mettre en lumière en rappelant les recherches de M. Joulie et sa théorie nouvelle de l'acidité urinaire.

M. Viaud insiste ensuite sur les effets utiles que l'on peut obtenir de l'emploi de l'acide phosphorique dans différents états morbides et fait connaître les bons résultats qu'il a déjà obtenus de cette médication chez le cheval.

M. le Président remercie M. Viaud de son intéressante communication, qui sera insérée dans notre Bulletin.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
V. BEAU.

Le Président,
PLANCHON.

LA MÉDICATION PHOSPHORIQUE

PAR

GABRIEL VIAUD

Le rôle important du phosphore dans la vie de tous les êtres vivants, animaux et végétaux, est tellement reconnu de tout le monde qu'il est superflu de le démontrer longuement.

Rappelons cependant que l'acide phosphorique se combine dans l'organisme avec des bases diverses et qu'on trouve abondamment :

Le phosphate de fer dans les globules sanguins ;

Le phosphate de soude dans le système nerveux ;

Le phosphate de potasse dans le tissu musculaire ;

Le phosphate de chaux dans les os.

Les phosphates sont universellement utilisés par le travail de toutes les cellules vivantes ; le protosplama animal ou végétal ne peut s'en passer ; à ce titre l'acide phosphorique est un aliment vital de premier ordre.

C'est le grand régulateur des échanges, le modificateur heureux de la vitalité ; c'est un générateur d'hématies, jouant à la fois un rôle prépondérant dans l'édification de la charpente osseuse et dans la réfection de l'organisme malade, rétablissant l'équilibre physiologique troublé ; c'est, en un mot, un agent biogène parfait d'une très grande assimilabilité.

Le phosphore entre pour une forte proportion dans la composition du cerveau, et la pensée est fonction de cet organe. Par là, le phosphore devient un facteur social de premier ordre, une force maîtresse, un agent naturel dominateur par sa puissante et noble sphère d'action.

Les végétaux que nous avons soumis à l'influence de

doses élevées de phosphates ont résisté à tous les parasites et à toutes les maladies cryptogamiques.

Aussi pensons-nous que cet aliment de rénovation cellulaire devrait donner des résultats identiques sur les animaux et augmenter leur force de résistance aux germes pathogènes.

Au moment où apparaissent partout des signes de dégénérescence : fatigue cérébrale et physique, maladies d'estomac et nerveuses ; à la fin de ces générations épuisées en qui la nature semble faire montre de lassitude ; sur les produits énervés de la civilisation trépidante actuelle où la machine humaine toujours sous pression doit rendre de plus en plus, la médication phosphorique nous paraît répondre à toutes les indications rationnelles de force potentielle, de tension dans la cellule organique, de restauration protoplasmique.

L'action de l'acide phosphorique chez les animaux, comme chez l'homme, est double :

1° Apport de phosphates *utiles*, parce que solubles — étant donné que l'acide phosphorique se combine aux bases alcalines, toujours en excès dans le sang, pour former des phosphates immédiatement assimilables.

2° L'acide phosphorique relève l'acidité du milieu et empêche la précipitation dans l'organisme des phosphates de chaux et de magnésie, *insolubles* en un milieu alcalin ou neutre.

Nous touchons là à une très grave question étudiée par le chimiste agronome Joulie et le docteur Nicolaïdi, son collaborateur : celle de l'acidité urinaire.

Avant les expériences de M. Joulie, les urologistes cherchaient la normalité de l'urine dans certains rapports entre les divers éléments :

Rapport azoturique ;

Rapport de l'acide phosphorique à l'azote total (Robin) ;

Rapport du phosphore organique au phosphore complètement oxydé des phosphates.

Tous ces rapports ont le défaut de ne reposer que sur des déterminations inexactes et de varier beaucoup pour le même sujet suivant son alimentation.

Pour M. Joulie, l'urine normale est caractérisée par la densité, le rapport de l'acidité et le rapport de l'acide phosphorique ; il tient compte surtout de l'acidité urinaire due pour la plus grande partie à des phosphates acides.

Dans une conférence faite à l'Institut Pasteur, M. Joulie raconte comment il a été conduit à cette théorie nouvelle de l'acidité urinaire. Souffrant, depuis longtemps, d'une dyspepsie acide invétérée, avec état cachectique et œdème des membres inférieurs, rebelles à tous les traitements alcalins, il eut l'idée d'analyser ses urines qu'il trouva hypoacides ; il se soumit à l'acide phosphorique ; ce fut une résurrection.

En suspendant et en reprenant le traitement, M. Joulie voyait reparaître et disparaître les symptômes signalés plus haut.

Au lieu de bicarbonate de soude pour combattre l'acidité du tube digestif, il est préférable d'absorber le carbonate de chaux, qui neutralise et sature les bases de l'appareil digestif sans alcaliniser le sang comme le bicarbonate de soude.

Chez l'homme, la médication phosphorique serait sans doute indiquée dane la débilité générale, dans les états morbides de déchets organiques, dans cette déchéance, cette indigence vitale caractérisée par un état de fatigue disproportionné avec l'effort, dans l'impotence fonctionnelle musculaire et cérébrale, dans tous les états pathologiques de déminéralisation, d'épuisement ou de nutrition vicieuse, dans quelques formes d'arthritisme, de rhumatisme noueux et de goutte phosphatique.

Chez les animaux herbivores, le cheval notamment, l'alimentation apporte dans l'économie des proportions énormes de bases alcalines (potasse, soude) et alcalino-terreuses (chaux, magnésie) qui encombrent les organes de travail, se précipitent dans les gaines synoviales, les coulisses de glissements des tendons, les surfaces articulaires même et entraînent des boiteries persistantes, rebelles à tous les traitements *locaux*.

Sur ces animaux, employés comme moteurs animés, au lieu des frictions révulsives et soi-disant fondantes, des vésicatoires, des embrocations, des feux liquides qui laissent des traces indélébiles,. nous préférons dans certains cas le traitement interne à l'acide phosphorique.

L'analyse des urines du cheval révèle un milieu alcalin dû à l'alimentation alcaline ; par suite, les décharges calcaires dans l'organisme sont fréquentes ; c'est l'origine de la plupart des tares osseuses et des tares molles indurées.

Pour combattre cette prédisposition naturelle, il n'y a qu'à relever l'acidité du milieu interne au moyen de l'acide phosphorique qui empêchera les dépôts calcaires et attaquera, même à la longue, ceux qui sont déjà formés ou en voie d'organisation.

L'analyse des exostoses du cheval, des dépôts articulaires, indique nettement l'origine calcaire de ces tares. A la compagnie générale des omnibus de Paris, le travail et le régime spécial des chevaux alimentés au moyen de rations économiques (bases alcalines) provoquent un grand nombre d'indisponibilités, de boiteries à siège intermittent, qui n'ont d'autre cause que la précipitation des bases calcaires dans les rouages de la machine animale.

L'acide phosphorique, très diffusible, passe rapidement dans le sang et va exercer partout son action bienfaisante.

Par sa présence il tient en dissolution les phosphates qui se déposeraient dans les appareils locomoteur et circulatoire (artères indurées) ; grâce à lui, l'acidité du milieu est obtenue ; l'acidité urinaire permet alors l'élimination des urates et sels insolubles.

Sur les jeunes sujets en voie d'évolution, l'acide phosphorique favorise l'assimilation d'une grande quantité de phosphates solubles et des principes azotés dans l'organisme même. Sur les vieux sujets dont les os sont saturés de phosphate de chaux, l'acide phosphorique dissout et élimine les excès de bases (phosphates de chaux et de magnésie). C'est donc un aliment de haute valeur, un aliment biologique, utile à la cellule vivante, qu'elle soit en synthèse inaugurale ou en régression désintégrante, qu'elle appartienne au monde végétal ou au monde animal.

Frappé de cette théorie nouvelle de MM. Joulie et Nicolaïdi, nous avons soumis à la médication phosphorique de jeunes chevaux atteints de *synovites rhumatismales* consécutives à la diathèse gourmeuse.

La gourme des chevaux est une maladie infectieuse et contagieuse qui affecte tous les organes, toutes les fonctions. Parfois bénigne, elle guérit avec de simples soins hygiéniques; mais sur d'autres sujets elle revêt une forme grave intéressant les organes thoraciques ou abdominaux.

A la suite des complications pulmonaires surtout, nous avons observé, dans notre pratique régimentaire, des boiteries qui résistent à tous les traitements pendant des années. Dans ces cas la médication phosphorique nous a donné plusieurs fois des résultats inespérés. L'acide phosphorique combat l'élément infectieux et la localisation synoviale des déchets organiques (articulation huméro-radiale, gaine du coraco-radial, synoviales de l'arti-

culation du boulet, petite et grande gaine sésamoïdiennes).

Sur des chevaux de trois à six ans présentant des engorgements aux quatre membres et des suros en chapelet aux canons antérieurs, nous avons obtenu une amélioration manifeste au bout d'un mois de traitement. Sur ces sujets ostéitiques, qui ne pouvaient se donner une contusion sur un membre sans entraîner la formation d'une périostose, nous avons modifié le milieu interne et fait disparaître les engorgements des boulets. En même temps l'état général des chevaux était relevé au point qu'on ne pouvait plus les laisser à l'écurie sans travail ; ils étaient d'une vigueur surprenante.

Dans les convalescences d'affections internes, l'acide phosphorique, fait merveille ; dans tous les troubles organiques il concourt au rétablissement de la balance physiologique.

On peut donner sans danger, matin et soir, la valeur de vingt centimètres cubes d'acide phosphorique et continuer le traitement jusqu'au *rougissement persistant* par l'urine du papier de tournesol.

L'urine est un guide sûr ; dès qu'on a atteint la dose qui transforme la réaction alcaline en réaction acide, on prend note de cette dose et on la continue pendant un ou deux mois au plus.

Les juments poulinières et les poulains au sevrage tireraient le plus grand bénéfice de la médication phosphorique.

Les sujets lymphatiques, soufflés, empâtés, à muscles mous, dont les membres sont de « *vraies pattes à jus* », selon l'expression des éleveurs, seraient également justiciables du traitement phosphorique.

Enfin les vaches laitières, les chèvres soignées en vue du lait destiné aux enfants, élaboreraient un produit ali-

mentaire d'une valeur inestimable si elles étaient soumises à un régime phosphorique bien entendu et bien dosé.

La voilà la vraie prophylaxie de la tuberculose ! C'est au berceau qu'il faut faire sentinelle quand on n'a pas commencé par la mère pendant la grossesse.

La vache, la chèvre, plus dociles, plus *honnêtes* que la nourrice mercenaire au point de vue de l'ingestion des médicaments, absorberaient la dose d'acide phosphorique suffisante pour communiquer au lait des propriétés nutritives fort utiles aux jeunes organismes.

De même que les plantes soumises à l'alimentation phosphorique résistent aux maladies cryptogamiques, de même les animaux qui subissent la médication phosphorique présentent un terrain hostile à la culture microbienne. Les expériences de Charrin, Hugounencq et Levaditi sur la statique des sels minéraux prouvent que les animaux ayant reçu des injections de sels à base d'acide phosphorique résistent à l'inoculation du bacille pyocyanique tandis que les animaux témoins succombent.

C'est parce que la nutrition générale a changé sous l'action du phosphore que l'organisme est plus résistant. Les défenses naturelles de l'économie sont dominées par l'activité de la cellule ; le bon état physiologique, l'équilibre qui caractérise la santé dépend de l'intégrité de la cellule, et l'état morbide dépend des modifications apportées au fonctionnement de cette cellule.

Dans la plupart des autointoxications, on se trouve en présence de l'accumulation dans les plasmas et les articulations de principes normaux en quantité anormale ou de substances anormales, le sucre, les urates, les sels d'élimination.

Mourir par le foie, le cœur, le poumon, le rein, la peau, revient habituellement à mourir intoxiqué par des pro-

duits nuisibles, non atténués, non détruits, non oxydés, non éliminés.

Le phosphate de chaux, si utile aux jeunes pour l'édification de leur charpente, devient leur ennemi le plus redoutable lorsque les os sont saturés, ossifiés, indurés à la surface, incapables de s'emmagasiner.

Pour en revenir aux animaux, nous sommes convaincu que la véritable étiologie des tares osseuses et molles suivies d'induration se trouve uniquement dans le *travail*, dans les efforts de traction violents ou persistants et aussi dans le *régime* alimentaire. Les administrations, les entreprises de camionnage et autres sociétés exploitant un effectif élevé de chevaux devraient tenir compte de l'élément acidité du milieu dans la composition des rations économiques. Le sucre dans l'alimentation est excellent ; mais il ne faut pas en abuser : nous possédons tous un coefficient d'utilisation personnelle que nous ne saurions dépasser sans amener des troubles nutritifs. Au delà de ce coefficient le sucre reste dans le sang, et la glycosurie se déclare. Les aliments mélassés, sucrés, dont nous reconnaissons la haute valeur énergétique et thermogène, augmentent encore l'alcalinité du milieu et par conséquent favorisent les décharges calcaires dans l'organisme. Sur ces animaux la médication phosphorique apporte l'aliment de choix qui rétablit l'équilibre physiologique en augmentant le tonus nerveux et musculaire. Nous nous expliquons aujourd'hui pourquoi les fourrages naturels, plus riches en acides phosphorique, plus acides, sont des denrées fourragères de qualité supérieure aux fourrages artificiels (luzerne, sainfoin), moins riches en acide phosphorique et plus abondamment pourvus de bases alcalines. La note ministérielle prescrivant la diminution de la proportion des fourrages artificiels dans la ration du cheval de troupe est donc rationnelle.

On voit combien est étendu le champ de la médication phosphorique : la pathologie et l'hygiène peuvent tirer le plus grand bénéfice de cette théorie nouvelle qui se dégage nettement des travaux remarquables de chimie biologique du savant agronome Joulie.

D'ailleurs, pour tous les esprits qui suivent le mouvement scientifique moderne, il est évident que la chimie tout entière est orientée vers la biologie. C'est sur le terrain de la physiologie et de la pathologie que la chimie porte de plus en plus son principal effort.

GABRIEL VIAUD.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 8 heures et demie

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bruant ayant dû se rendre à Paris au congrès de l'horticulture et à la commission de l'exposition de Saint-Louis dont il est vice-président, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président a reçu de M. Trouvé, vice-président du Conseil général, une lettre par laquelle il demande si notre Société peut accorder des subsides, argent ou médailles, pour le concours qui doit avoir lieu à Chauvigny.

Il a été répondu à M. Trouvé que la Société devant se réunir le 20 mai, la question serait examinée et qu'il serait informé de la décision prise.

La réunion, après examen de la situation financière et tenant compte de la demande faite par M. le docteur Autellet pour le concours de la race charmoise à Montmo-

rillon, décide qu'une somme de 200 fr. sera affectée à chacun de ces concours, plus trois médailles en vermeil, argent et bronze.

M. le Président signale ensuite dans la correspondance:

1° une lettre de faire part de la mort de M. Ferté, vice-président du Syndicat de la Charmoise.

2° Une invitation de M. le président de la Société des Laboureurs de Poitiers à assister à la fête de saint Isidore, patron des laboureurs, qui aura lieu le jour de l'Ascension à 10 heures, en l'église de Montierneuf.

M. le général Segretain accepte de représenter notre Société à cette fête.

3° Une demande de renseignements de la Société Belfortaine d'émulation sur les rapports existants entre notre Société et la ville.

4° Une lettre de la Société des Agriculteurs de France invitant les membres de cette Société appartenant à la région à assister à la réunion qui aura lieu le 23 mai à la Roche-sur-Yon, à l'occasion du concours régional de cette ville.

Une récompense sera décernée à la famille agricole du département de la Vendée la plus honorablement connue par ses traditions, par l'ancienneté et la continuité de ses services et par ses travaux agricoles.

5° Le numéro de mars de la *Revue générale de bibliographie française.*

La parole est ensuite donnée à M. le professeur Dangeard pour rendre compte de son examen du traité de M. Pierre Voisin sur les « ennemis de la vigne ».

M. Dangeard remarque tout d'abord que cet ouvrage est d'une impression très soignée et qu'il est orné de nombreuses gravures qui lui donnent un certain prix. Ces gravures bien exécutées auraient donné une idée plus exacte de l'aspect des parties végétales atteintes de maladies

elles n'avaient pas été faites en une seule teinte ; mais cela aurait augmenté beaucoup les frais d'impression.

L'ouvrage de M. Voisin est divisé en deux parties : dans la première sont décrits les animaux nuisibles, lépidoptères, coléoptères, hémiptères et acariens ; la seconde comprend l'étude des maladies cryptogamiques et parasitaires et les moyens de les combattre.

M. Dangeard rappelle les caractères de ces différentes maladies, très bien décrites par l'auteur, qui est resté dans le but pratique. Son traité se recommande à ce titre et renferme en outre un memento fort utile pour les traitements à faire subir à la vigne.

En émettant une appréciation très favorable, M. Dangeard propose d'adopter les termes élogieux du rapport que M. Guillemain a fait sur ce travail.

La réunion se rallie à cette proposition et décide qu'une médaille d'argent sera accordée à M. Voisin.

M. le Président remercie M. Dangeard de l'intéressante exposition qu'il vient de présenter.

M. Poirault rend compte ensuite de l'emploi qui a été fait des 300 fr. accordés pour le concours hippique. Cette somme a été distribuée en prix pour les poulains et les pouliches de 2 ans.

Un 1er prix de 100 fr. a été obtenu par M. Maréchal, d'Antigny, pour son poulain *Polichinelle* ;

Un 2e prix de 50 fr. par M. Berger, pour son poulain *Colibri*.

Pour les pouliches, M. Coyreau des Loges a eu un 1er prix de 100 fr. (à *Mandoline*), et M. Gris un 2e prix de 50 fr. (pour *Caniche*).

Selon M. Pacaud, les conditions du concours ne sont pas encore suffisamment connues des éleveurs ; beaucoup croient qu'il n'a lieu que pour les animaux de pur-sang et ne présentent pas leurs produits.

Les poulains et pouliches de 2 ans étaient peu nombreux et n'offraient pas un choix bien remarquable. Ceux de 3 ans étaient en plus grand nombre et comprenaient de beaux sujets.

M. le président du concours hippique remercie notre Société de la généreuse subvention qu'elle a bien voulu lui accorder.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 1903.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président annonce que l'ouvrage de M. Voisin sur les ennemis de la vigne est déposé à la bibliothèque, où on pourra le consulter.

M. Voisin, informé qu'une médaille d'argent lui a été attribuée, adresse ses remerciements. Il reconnaît très juste l'observation faite par M. Dangeard au sujet de ses planches en une seule teinte et fera de nouvelles planches pour une prochaine édition.

M. Trouvé, vice-président du Conseil général, remercie également notre Société des subsides en argent et en médailles qu'elle a généreusement mis à sa disposition pour le concours de Chauvigny.

M. le ministre de l'instruction publique demande de lui faire savoir, dans le plus bref délai possible, s'il est dans les intentions de notre Société de prendre part à l'exposi-

tion internationale de Saint-Louis par l'envoi de ses publications.

La réunion décide qu'il n'y a pas lieu de faire d'envoi.

M. le Président demande ensuite si quelqu'un désire faire une communication.

M. Alaphilippe propose de soumettre quelques observations sur les mesures qu'il conviendrait de prendre relativement à la mise en vente du lait, afin d'éviter la propagation de la tuberculose des animaux à l'espèce humaine par cet aliment.

Dans un projet qui n'est qu'à l'étude, notre collègue conseille d'avoir recours à l'épreuve de la tuberculine sur les vaches laitières.

Cette mesure pourrait être appliquée dans les conditions suivantes :

Projet. — Art. 1. — L'administration municipale invite les laitiers, nourrisseurs et agriculteurs qui vendent leur lait à Poitiers à soumettre leurs animaux à l'épreuve révélatrice de la tuberculine et à se débarrasser de ceux qu'elle indiquera comme tuberculeux.

Art. 2. — Les personnes dont les animaux auront été soumis à la tuberculinisation et reconnus indemnes en recevront l'attestation du service sanitaire de la ville.

Ces personnes seront autorisées à se prévaloir de cette attestation en la reproduisant sur leurs voitures et sur les vases servant au transport et à la vente du lait.

Art. 3. — L'attestation de l'état sanitaire des étables ne sera valable que pour une année ; elle sera délivrée dans les conditions suivantes :

A. — Tous les bovins de l'étable auront été soumis à l'épreuve de la tuberculine et reconnus indemnes.

B. — Ces animaux seront marqués. Ceux nouvellement introduits dans l'étable devront être tuberculinés et marqués au plus tard le lendemain de leur arrivée.

C. — La tuberculinisation sera pratiquée par le vétérinaire du propriétaire. Ce vétérinaire établira et signera un procès-verbal de ses opérations qui sera déposé à la mairie. Le vétérinaire inspecteur, après avoir pris connaissance du procès-verbal, donnera son avis et délivrera, s'il y a lieu, l'attestation prévue à l'article 2.

D. — Le laitier s'engagera à ne vendre que du lait provenant de son étable.

E. — Chaque année les animaux de l'étable seront de nouveau tuberculinisés.

Art. 4. — L'attestation mentionnée aux articles 2 et 3 pourra être retirée pour les motifs suivants :

A. — Si les prescriptions de l'arrêté n'ont pas été observées ;

B. — Si avant l'expiration du délai porté au paragraphe premier de l'article 3, il a été reconnu qu'un animal de l'étable est atteint de tuberculose ou de toute autre maladie contagieuse, à moins que ledit animal n'ait été immédiatement écarté de l'étable et séquestré, que l'étable ait été désinfectée, que toutes les mesures prescrites par la loi sur la police sanitaire aient été observées, et, en cas de tuberculose, que tous les animaux de l'établissement aient été de nouveau soumis à l'épreuve de la tuberculine et reconnus indemnes.

C. — Si, dans le même laps de temps, il a été constaté la présence de bacilles de Koch dans le lait vendu par le propriétaire des animaux qui avaient été reconnus sains.

M. Alaphilippe donne ensuite un modèle de certificat contenant l'attestation de l'inspecteur vétérinaire, puis des instructions relatives aux conditions dans lesquelles devrait avoir lieu la tuberculinisation.

M. le docteur Lagrange voit des difficultés considérables dans l'application de ce projet et n'en prévoit que des résultats douteux. Les propriétaires ne se prêteront pas

volontiers à l'inoculation de leurs animaux ; cela leur occasionnerait des frais et ils craindraient qu'en cas de réaction à la tuberculine leur lait ne pût plus être vendu.

Le danger de contagion de la tuberculose par le lait est-il aussi évident qu'on veut bien le dire? Les observations sont bien peu nombreuses pour l'établir. Depuis 25 ans, déclare notre collègue, je consomme du lait cru sans inconvénient. Si la tuberculose se communiquait aussi facilement, aucun de nous n'y échapperait, et il ne faudrait plus manger ni beurre ni fromage.

En Allemagne, après avoir inventé toutes sortes de mesures préventives, on a réfléchi, et on tend à revenir en arrière.

Ce qui serait important, c'est de se préoccuper des qualités nutritives du lait et de faire adopter au public de bonnes mesures hygiéniques.

Notre agriculture a déjà assez de peine de tirer un profit suffisant de son travail et de ses produits ; il faut lui épargner de nouveaux embarras et ne pas trop se hâter d'approuver par un vœu les mesures qui viennent d'être proposées.

M. Alaphilippe fait observer qu'il n'a pas sollicité un vœu de la Société, mais seulement un avis sur l'opportunité d'une mesure qui est déjà appliquée dans plusieurs grandes villes. Les propriétaires de vaches dont le lait est mis en vente seraient invités à soumettre leurs animaux à la tuberculine, mais non obligés, et, en cas de réaction révélatrice, ces animaux ne seraient pas déclarés tuberculeux.

M. Alaphilippe a prévu les objections faites et y répondra ; en attendant, il constate que d'autres municipalités ont trouvé la possibilité de faire surveiller les vacheries.

Plusieurs autres membres prennent part à la discussion, notamment MM. Pacaud, Bruant, de Fombelle, etc., et

font entrevoir de nouvelles difficultés à l'application du projet en question.

Les cultivateurs changent de vaches continuellement, les renouvelant tous les mois, ou au moins plusieurs fois dans l'année ; cela compliquerait singulièrement les épreuves à faire à l'aide de la tuberculine, et deviendrait onéreux.

Une grande partie des laitiers vendant du lait à Poitiers habitent des localités environnantes, comme Saint-Benoît, Fontaine-le-Comte, Croutelle, Nouaillé, etc. La municipalité de Poitiers ne pourrait intervenir dans ces localités.

Enfin les laitiers vendent parfois du lait qui ne provient pas de leurs vaches ou s'en cèdent l'un à l'autre, suivant que les besoins de leurs clients varient.

Ce qui contribue beaucoup à ôter de la qualité au lait, c'est l'habitude qu'ont certains laitiers, après avoir trait le soir, d'écrémer le lait en le faisant chauffer légèrement et de le mêler ensuite au lait du matin pour le porter à la ville. Il y aurait là une surveillance à exercer en vérifiant la qualité du lait, et d'autre part, — ajoute M. le Dr Lagrange, des poursuites devraient être exercées contre tout agriculteur ayant vendu du lait d'une vache à pis tuberculeux.

M. Alaphilippe entretient ensuite la réunion d'une affection diphtérique qu'il a constatée dernièrement sur la volaille.

Sur 90 poules d'une basse-cour, 42 avaient succombé par suite de la présence de fausses membranes dans le larynx.

Cette affection a été combattue ensuite avec succès par des gargarismes faits avec de l'eau renfermant 5 à 6 grammes d'acide sulfurique par litre et par l'administration de grains de sel.

M. Alaphilippe pense qu'on peut sans inconvénient con-

sommer la chair des volailles atteintes de cette maladie.

M. Pacaud donne ensuite quelques renseignements sur l'état des récoltes.

Dans notre région les blés sont généralement bons, et les avoines se sont beaucoup améliorées à la suite de la période pluvieuse que nous avons eue ; il y a cependant des avoines et des froments très médiocres dans certaines terres mal cultivées, manquant d'engrais.

Le foin sera assez abondant, excepté dans les prairies basses et dans les prairies anciennes.

Les pommes de terre sont dans de bonnes conditions.

La vigne est fortement en retard ; à cette saison, pendant les années ordinaires, les raisins sont déjà gros comme des chevrotines, tandis que cette année ils ne sont pas encore fleuris.

Il y aura très peu de fruits ; la plupart sont gelés.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 1903.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le général Segretain, s'absentant de Poitiers, ne peut assister à la réunion et prie M. le Président de vouloir bien l'excuser.

La Société d'Horticulture Amboisienne organisant une exposition pour les 14, 15 et 16 août prochain, demande qu'un membre de notre Société soit délégué pour faire partie du jury chargé de juger les produits exposés.

Il a été répondu que la plupart de nos membres devant à cette époque être absents ou occupés, il ne nous avait pas été possible de désigner un délégué.

Le Bulletin de juin 1903 du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements nous est adressé avec demande d'échange de publications.

La parole est donnée à M. Alaphilippe pour la lecture d'un travail intitulé : « Inspection des vacheries. — Utilité. — Conséquences et avantages. »

Dans cette communication, M. Alaphilippe veut essayer de réfuter les objections qui lui ont été présentées à la dernière réunion, montrer le bien fondé d'une réforme qui n'est nullement vexatoire pour les agriculteurs, qui peut même leur être profitable sous certains rapports, et est appelée à rendre d'éminents services au point de vue de la santé publique.

Notre collègue ne méconnaît pas l'influence de la prédisposition dans le développement de la tuberculose chez l'homme, les funestes effets des excès de toutes sortes et de certaines maladies antérieures ; mais il ne faut pas perdre de vue, dit-il, la cause essentielle, la contagion. La théorie de la spontanéité a fait son temps.

Le caractère spécifique d'une maladie contagieuse tient à l'existence d'un agent microbien, et la prédisposition sans la contagion, sans bacille, c'est un terrain sans semence, improductif.

Est-il vrai, comme l'a affirmé Robert Koch au congrès de Londres en 1901, que la tuberculose humaine et la tuberculose bovine n'aient, au point de vue de la contagion, aucun rapport entre elles ?

Le célèbre professeur, en revenant en 1902 sur sa communication de l'année précédente, en diminuait l'effet en émettant l'idée que la tuberculose bovine atteignait rarement l'homme.

MM. Nocard et Arloing ont prouvé de leur côté que les deux tuberculoses sont liées par une étroite parenté et que la contagion d'une espèce à l'autre ne peut être mise en doute.

Dans l'expérience fameuse du Dr Garnault, le bacille bovin n'a produit, il est vrai, qu'une tuberculose locale qui disparut grâce à la forte constitution du patient. Par contre, des vétérinaires, des professeurs, des bouchers se sont inoculé accidentellement la tuberculose bovine, et plusieurs d'entre eux ont succombé quelques mois après d'une tuberculose généralisée.

La contagion entre les bovidés et l'homme n'est donc que trop réelle, et si des causes particulières viennent diminuer l'immunité incomplète et momentanée que possède celui-ci, la réceptivité se développera, faisant de l'organisme un terrain favorable à la pullulation du bacille tuberculeux.

L'enfant, par son âge, sa délicate constitution, offre au bacille bovin, fourni par le lait, un terrain des mieux préparés pour la pullulation. Si, comme l'a dit M. Nocard, une ou plusieurs ingestions n'ont aucun effet fâcheux, le danger s'accroît avec le nombre des repas virulents, et il est permis de penser avec nombre d'observateurs que l'infection par le lait joue un certain rôle dans l'étiologie des tuberculoses du premier âge et notamment dans celles des infections scrofuleuses.

Certaines affections abdominales et méningites chez l'enfant, certaines tuberculoses insidieuses sur des individus sans antécédents seraient, au dire de beaucoup de médecins, dues à l'ingestion de lait tuberculeux.

N'aurait-on que quelques cas isolés de tuberculoses accidentelles provenant du lait que l'on devrait intervenir et ne pas laisser régner la maladie dans les vacheries.

Dans un second chapitre, M. Alaphilippe montre que le

producteur a intérêt à voir mettre en vigueur un arrêté comme celui qu'il propose. Tôt ou tard la vache atteinte de tuberculose tombera sous le coup de la loi de 1898 ; ce n'est donc que par anticipation et de bonne volonté qu'elle serait signalée au service sanitaire à la suite de l'injection de tuberculine. La mise en pratique des mesures prescrites par l'arrêté aurait le grand avantage d'assainir les étables et d'en faire disparaître définitivement la maladie.

Enfin, dans une dernière partie, M. Alaphilippe, après avoir rappelé l'importance du lait dans l'alimentation et sa consommation croissante, signale quelques-unes des causes qui diminuent ses qualités nutritives, les altérations ou falsifications qu'on peut lui faire subir et l'utilité qu'il y aurait à vérifier ce produit alimentaire.

Les vétérinaires chargés de l'inspection des vacheries apporteraient tout leur dévouement à l'accomplissement de leur tâche et dans les conditions les plus avantageuses pour les propriétaires.

M. le Président remercie M. Alaphilippe de son intéressante communication.

Plusieurs membres de la réunion prennent ensuite la parole pour présenter des observations critiques et combattre le projet d'inspection.

Selon M. le docteur Autellet, la question de la contagion de la tuberculose entre différentes espèces est encore à l'étude, et M. Alaphilippe se montre trop affirmatif en avançant que la maladie est de même nature chez l'homme et les animaux.

Les mesures proposées sont vexatoires et sans utilité. Si nous ne sommes pas tuberculeux, c'est que nous n'avons pas la réceptivité. Le lait est du reste bien moins dangereux qu'on ne le croit ; il l'est peu quand les bacilles sont rares, et il ne l'est plus quand il a bouilli. Il suffirait que

le maire prescrivit de ne le consommer qu'après ébullition.

Si la tuberculose est fermée, elle n'est pas dangereuse ; si elle est ouverte, c'est au vétérinaire à la reconnaître. Alors à quoi bon imposer l'essai de la tuberculine ?

Quant à la désinfection des étables, il est impossible de la pratiquer d'une manière complète, même dans les bâtiments les mieux installés.

La tuberculose n'est pas, du reste, aussi répandue chez les bovins qu'on a bien voulu le dire. On l'a signalée dans les proportions de 60 0/0 : or sur 600 bœufs, M. Autellet n'en a eu que 2 portant des traces de la maladie.

On s'appuie sur des théories encore incertaines pour proposer des mesures tracassières et onéreuses ; ce n'est pas par ces moyens qu'on arrêtera les progrès de la tuberculose ; c'est le vin, les alcools, le cabaret qui empoisonnent.

Le propriétaire d'une vache laitière qui aura réagi à la tuberculine devra s'en défaire ; or, se défaire d'une bête, c'est la passer à un voisin : où sera l'avantage pour l'hygiène publique ?

M. le docteur Lagrange n'admet pas que le projet proposé n'ait rien d'obligatoire pour le propriétaire de vaches laitières ; s'il ne s'y soumet pas, il met son écurie en suspicion. M. Alaphilippe est à côté de la question et ne répond pas aux objections qui ont été faites. Le lait vendu dans la ville n'est pas fourni par Poitiers exclusivement et la surveillance des vacheries en dehors ne peut avoir lieu.

Il n'est pas admissible, du reste, que les cultivateurs soient obligés de voir les vétérinaires venir faire des inoculations chez eux. Ils vont être déjà très ennuyés par les nombreux articles de la loi sur l'hygiène concernant les locaux et accessoires ; il ne faut pas leur infliger un nouveau supplice.

Ce n'est pas par les moyens proposés qu'on fera disparaître la tuberculose ; son extinction est une lutte sociale ; il faut empêcher chez l'homme la réceptivité que produit l'alcoolisme, détruire les cabarets au lieu de les multiplier.

M. Pacaud fait observer aussi que le lait à Poitiers est fourni par une douzaine de localités des environs, et que, dans ces conditions, la surveillance des vacheries n'est pas possible. Le projet proposé ne lui paraît pas praticable, et il est convaincu que jamais le maire ne l'adoptera. Il demande quelles sont les villes où a lieu l'inspection des vacheries.

M. Alaphilippe répond que cette inspection a lieu à Dijon et à Mâcon. A Poitiers, l'inspection pourrait avoir lieu au moins dans la ville. Les mesures proposées n'ont rien de vexatoire ; on invite les propriétaires à s'y soumettre sans les y obliger. La contagion des animaux à l'homme est plus fréquente qu'on ne le croit, et des mesures de préservation sont indiquées.

En raison de l'opposition qui lui est faite, M. Alaphilippe retire son projet. La réunion, tout en réservant son avis sur les mesures projetées, vote la publication de son travail au Bulletin.

M. le docteur Autellet demande ensuite la parole. Il regrette, dit-il, de venir tardivement remercier la Société du crédit qu'elle a eu la gracieuseté d'accorder sur sa demande pour le concours de la race charmoise qui doit avoir lieu à Montmorillon en septembre.

Ce concours promet d'être très important. Un grand nombre d'animaux bovins et ovins seront réunis, car il y aura 15.000 fr. à distribuer pour la race limousine et 2.000 pour la race ovine.

Aucune subvention n'a été fournie par le gouvernement pour le concours organisé par le Syndicat des éleveurs de

la race charmoise ; c'est grâce à la générosité de certaines personnes qu'il a été rendu possible.

Les animaux exposés formeront quatre catégories, comprenant chacune deux sections :

1re catégorie. — Agneaux et agnelles de moins d'un an ;
2e — Béliers et brebis de 1 à 2 ans ;
3e — Béliers et brebis de plus de 2 ans

La 4e catégorie comprendra les croisements charmoise avec races françaises diverses. Ces métis montreront les améliorations obtenues par l'emploi des productions de race charmoise.

Outre les prix attribués à chaque section, le jury décernera, à titre de prix d'ensemble, un objet d'art sous forme de challenge et qui devra être restitué par le détenteur lors du concours suivant organisé par le Syndicat. Cet objet d'art sera accompagné d'une médaille de vermeil grand module de la Société des Agriculteurs de France, qui restera la propriété de l'exposant.

Des prix de championnat seront en outre décernés :

1° Au plus beau mâle des 1re, 2e et 3e catégories, une médaille de vermeil de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers ;

2° Au plus beau lot de trois femelles des 1re, 2e et 3e catégories, une médaille d'argent grand module de la Société des Agriculteurs de France ;

3° Au plus beau lot de trois femelles de la 4e catégorie, une médaille d'argent de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Des récompenses consistant en médailles seront décernées aux personnes signalées pour les soins intelligents donnés aux animaux primés.

Sur demande faite par M. Pacaud relative aux chiens de garde, M. Autellet répond que les charmois ne nécessitent pas de chiens parce qu'ils sont très dociles et faciles

à conduire. Il y a là un avantage : c'est qu'on évite les morsures, et l'on sait que toute morsure aux cuisses laisse des trous et détériore le gigot.

M. le docteur Autellet demande que notre Société fournisse un délégué pour faire partie du jury des récompenses, et invite les membres du Bureau à assister au concours les 26 et 27 septembre.

M. Beau accepte d'être délégué pour ce concours.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

INSPECTION DES VACHERIES.

UTILITÉ. — CONSÉQUENCES ET AVANTAGES.

Messieurs,

Lors de la dernière réunion, je vous ai entretenus d'un projet relatif à des propositions que j'avais l'intention de soumettre à M. le maire de Poitiers, pour amener l'administration municipale à prendre un arrêté concernant l'inspection des vacheries situées sur le territoire de la commune.

Il me semblait de circonstance d'envisager comme complément la possibilité d'entrevoir, à plus ou moins brève échéance, la disparition de la tuberculose dans les étables des nourrisseurs et laitiers. On m'a présenté des objections de valeur que je vais essayer de réfuter aujourd'hui, faisant ressortir le bien fondé d'une réforme aucunement vexatoire pour l'agriculture, profitable même sous certains rapports, et appelée, par la suite, à rendre d'éminents services à la santé publique.

Sans aucun doute, des considérations d'ordre économique seront toujours mises en avant pour atténuer l'importance et l'urgence d'un arrêté que les nouvelles découvertes de la science rendent de plus en plus opportun. On montrera, j'en suis persuadé, le préjudice causé au producteur par des tracasseries continuelles, et l'on cherchera aussi, sans empiéter sur les données actuelles des connaissances médicales, à opposer à la contagion la prédisposition, qui, malheureusement, chez l'homme n'est que trop évidente. L'homme, en effet, est obligé de subir les aléas d'une existence qui trop souvent met son organisme en état de facile réceptivité pour le bacille de Koch, les nombreuses causes qui influent pour provoquer cet état demandant à être combattues par une éducation suivie, destinée au relèvement moral et social de l'humanité.

L'alcoolisme joue, comme on le sait, un rôle prépondérant dans la prédisposition de la tuberculose humaine ; les excès de toutes sortes, certaines maladies entravent aussi l'équilibre si indispensable au maintien des forces vitales.

Partout se forment des comités et des ligues de défense contre la tuberculose ; partout l'on veut à tout prix lutter, demandant à la science son appui et sa force ; il serait donc sage de suivre ce mouvement, n'écoutant que son courage et ayant bon espoir dans le résultat qui, ne fût-il que partiel, n'en serait pas moins heureux. Pour cela que faut-il ? Avoir confiance.

Bien avant les belles découvertes qui ont fait que la tuberculose a été reconnue comme inoculable et contagieuse, la théorie néfaste de l'école de Broussais, fondée sur des idées dogmatiques aujourd'hui complètement abandonnées, nous montrait la tuberculose comme une maladie locale, purement inflammatoire ; c'était la théorie

de la spontanéité qui a prévalu pendant longtemps, grâce à l'autorité de quelques savants. Aujourd'hui le corps médical en entier est unanime à reconnaître le caractère contagieux de la tuberculose, et si des divergences d'opinion existent encore, elles ont trait surtout à la confusion que les études cliniques font quelquefois naître entre la prédisposition et la contagion. Les résultats négatifs ne font pas force de loi; au contraire, les quelques faits positifs que l'on observe ont une valeur réelle et indéniable dans ce cas.

Robert Koch lui-même n'a-t-il pas soutenu, au congrès de Londres en 1901, que la tuberculose humaine et la tuberculose bovine n'avaient, au point de vue de la contagion, aucun rapport entre elles ; qu'en fait, le bacille provenant des bovidés n'était pas virulent pour l'homme, et réciproquement que le bacille humain était inoffensif pour les bovidés ?

Nocard et Arloing, auxquels on doit rendre l'insigne hommage d'avoir combattu les idées du célèbre bactériologiste, ont prouvé que les deux tuberculoses sont liées par une étroite parenté et que la contagion évidente par suite des expériences entreprises depuis quelque vingt ans, expériences citées et reconnues par Koch, ne saurait être mise en doute ; que, de plus, des faits cliniques viennent en tous points asseoir d'une façon définitive cette théorie si nette de la contagion entre les deux espèces.

En 1902, Koch, revenant sur sa communication de 1901, sans méconnaître cependant la contagion, émettait l'idée que la tuberculose bovine atteignait rarement l'homme et que la tuberculose humaine n'avait aucun caractère dangereux pour les bovidés. Il diminuait l'effet produit en 1901.

Il est reconnu que le bacille humain s'adapte difficile-

ment sur le bœuf, qu'il y produit généralement une tuberculose locale n'ayant le plus souvent aucune tendance à la généralisation, cette généralisation se remarquant de préférence chez les sujets prédisposés par la diminution de résistance de l'organisme. Les vaches laitières, soit dit en passant, réunissent ainsi toutes les conditions des prédisposés.

L'homme semblait peu sensible au bacille bovin.

Vous avez tous encore présente à la mémoire l'expérience restée fameuse, que le docteur Garnault avait voulu tenter sur lui ; au bout de trois semaines on put reconnaître une tuberculose locale qui disparut, dit-on, progressivement devant la forte constitution du patient.

Le bacille humain donnerait une tuberculose insignifiante sur le bœuf (pas dans tous les cas, mais acceptons, pour l'exposé et la discussion, la généralité) : ce bacille, repris et recultivé sur un autre bovidé, acquerra une virulence telle qu'il ne tardera pas, après quelques passages successifs, à reconquérir les mêmes propriétés que le bacille bovin, et alors la contagion deviendra ce qu'elle était, réelle et dangereuse. Le même raisonnement est admissible pour le bacille bovin vis-à-vis de l'homme, et encore a-t-on reconnu qu'il aurait une virulence beaucoup plus accentuée que le bacille humain pour le bœuf.

L'expérimentation sur l'homme ne saurait être tentée : on est obligé de recourir aux données cliniques et aux observateurs impartiaux pour mettre en relief la contagion de la tuberculose. L'essai du docteur Garnault, unique dans son genre, ne prouve rien, si ce n'est que le bacille bovin occasionnerait une tuberculose locale sans généralisation. Par contre, des vétérinaires, des bouchers, des professeurs se sont inoculés accidentellement et plusieurs d'entre eux ont succombé quelques mois après, d'une tuberculose généralisée.

Il ne faudrait pas conclure sur un fait isolé pour détruire l'édifice remarquable de la contagion. Garnault lui-même, sujet d'observation, a écrit sur ce chapitre tant discuté un mémoire qui devrait attirer l'attention et éveiller continuellement cette idée que la spécificité d'une maladie contagieuse tient à l'existence d'un agent microbien. La prédisposition sans la contagion, sans bacille, en l'espèce, est un terrain sans semence, c'est-à-dire improductif. Il est donc inconcevable que continuellement on cherche à écarter au profit de la prédisposition l'effet redoutable qu'engendre le bacille de Koch ; et pour que cette conception se répande, on en arrivera certainement à reconnaître au bacille tuberculeux un rôle insignifiant, secondaire dans la tuberculose, ce qui revient à dire que le bacille de Koch n'est plus l'agent spécifique de la tuberculose.

Behring a cherché à tirer profit des constatations expérimentales que je viens de citer, et il s'occupe maintenant d'appliquer une méthode de vaccination fort habile. Cette théorie, dite de jennérisation, est assez intéressante. Elle s'appuie sur le peu de virulence, à l'égard du bœuf, du bacille humain qui, injecté sous la peau d'un bovidé, ne fournit qu'une lésion insignifiante n'ayant aucun effet fâcheux sur l'organisme ; renforçant cette virulence par des passages successifs sur le bœuf, on arrive à inoculer un bacille énergique qui tend à disparaître lui-même devant l'état d'immunité acquise par les premières vaccinations.

Le bacille tuberculeux est donc atténué ou augmenté dans sa virulence suivant les milieux où on le cultive. Cette remarque a une grande importance, car on peut soupçonner et concevoir la possibilité d'obtenir un virus fixe que, pour l'instant, on ne possède pas. Pour ma part j'ai soumis à différents virus tuberculeux des cobayes et j'ai souvent observé que la matière virulente n'avait pas toujours sur

le même sujet les mêmes propriétés. La tuberculose de la rate fournit une septicémie tuberculeuse entraînant la mort en 48 heures, alors que la tuberculose du foie (en injection péritonéale) ne donne qu'une tuberculose abdominale suivie de généralisation et de mort du 25e au 40e jour après l'injection.

Les expériences que l'avenir nous fournira auront ainsi plus de portée, et, peut-être, l'unité définitive de la tuberculose, dont on cherche à faire tant de variétés (humaine, bovine, aviaire, pisciaire), découlera de ces observations qui, pour l'instant, n'ont pas le caractère de l'absolu. Du jour où toute interprétation de nature à mettre en doute la contagion générale de la tuberculose de toutes les espèces sera écartée, la lutte aura été entreprise avec succès et sans arrière-pensée.

La sérothérapie rendra peut-être, un jour ou l'autre, des services ; mais, en attendant, Behring tient la tête et ouvre la marche en se livrant à des expériences qui bientôt pourront rentrer dans le domaine de la pratique. Sommes-nous à la veille du traitement de la tuberculose humaine, de la destruction du bacille de Koch pour mieux dire, par l'action simultanée de la jennérisation et de la sérothérapie ? Espérons-le ; souhaitons que le succès couronne l'œuvre, et formons des vœux pour que la solution tant attendue vienne vite pour le plus grand bien de l'humanité et de l'agriculture.

Ces différentes théories que je viens de passer en revue montrent que la contagion n'est malheureusement que trop réelle entre l'homme et les bovidés et que, si la transmission, de prime abord, paraît inadmissible, elle n'en existe pas moins en fait, ainsi que le prouvent les remarquables travaux de tous ceux qui font autorité en médecine et qui s'adonnent à une étude aussi ardue qu'est celle de la tuberculose.

Si des causes particulières viennent diminuer l'immunité incomplète et momentanée que possède l'homme, la réceptivité aura une force faisant de l'organisme un terrain favorable à la pullulation du bacille tuberculeux. L'enfant, par son âge, sa délicate constitution, sa fragilité, n'offre-t-il pas au bacille bovin fourni par le lait un terrain des mieux préparés pour l'évolution du bacille de Koch? Nocard, dans son dernier ouvrage sur les maladies microbiennes des animaux, s'exprime ainsi (II[e] volume, page 143, édition de 1903) :

« Si dans la majorité des cas une ou plusieurs inges-
« tions n'ont aucun effet fâcheux, le danger s'accroît
« avec le nombre de repas virulents. Souvent, les con-
« sommateurs insistent pour avoir un lait toujours sem-
« blable, provenant d'un même animal ; si ce lait est vi-
« rulent, la contagion est presque fatale chez les enfants
« ou chez les malades. Dans quelques cas aussi, le lait
« tuberculeux fourmille de bacilles ; il est admissible que,
« dans ces conditions, un seul repas puisse déterminer
« l'infection chez un sujet peu résistant. Même en se gar-
« dant de toute exagération, il est permis de penser, avec
« nombre d'observateurs, que l'infection par le lait joue
« un certain rôle dans l'étiologie des tuberculoses du pre-
« mier âge, et notamment dans celles des infections scro-
« fuleuses. »

N'aurait-on que quelques cas isolés de tuberculoses accidentelles provenant du lait, que cette simple considération devrait faire réfléchir. C'est pourquoi on ne saura jamais prendre assez de précautions pour préserver l'espèce humaine, qui paie déjà un lourd et imposant tribut à la tuberculose. Si le producteur est intéressant à plusieurs titres, le consommateur l'est encore plus, puisque c'est sa santé qu'il demande à protéger devant les dangers qu'il peut courir par suite de l'ingestion du lait suspect.

Nous verrons tout à l'heure que le producteur a intérêt à voir un arrêté comme celui que je vous ai exposé entrer en vigueur ; il en bénéficiera toujours, et si, momentanément, il se croit vexé par les mesures prises au nom de l'hygiène, il saura plus tard reconnaître et admettre la légitimité de ces revendications que la société est en droit de réclamer.

Comme conséquence de ce que je viens de dire, la tuberculose peut donc régner en maîtresse dans les vacheries et le lait virulent être répandu à profusion, occasionnant des tuberculoses accidentelles plus fréquentes qu'on ne saurait le supposer. Certaines affections abdominales et méningites tuberculeuses chez l'enfant, certaines tuberculoses insidieuses sur des individus sans antécédents seraient, au dire de beaucoup de médecins, dues à l'ingestion du lait tuberculeux. Je me rappelle, en effet, au début de ma carrière, le cas d'un enfant reconnu atteint d'une typhlite, qui, deux mois après le traitement, succombait à une tuberculose pulmonaire. D'après l'enquête que j'avais établie secrètement, à l'insu de la famille, j'acquis la certitude que cet enfant buvait, avec beaucoup de satisfaction, près de deux litres de lait par jour ; qu'il le consommait cru, et que la vache qui l'avait fourni mourait à son tour de tuberculose généralisée, un mois après le décès de l'enfant. Ce cas m'a paru intéressant et digne d'être signalé en passant. Je dois relater que ses frères et sœurs, qui sont au nombre de six, son père et sa mère sont tous bien portants, et que cette observation a une portée d'autant plus significative que cela se passait vers la fin de 1894.

La liste des observations de cette nature serait trop longue à énumérer : aussi je me contente, sans insister outre mesure, d'affirmer, en communion d'idée avec la majorité des membres du corps médical, que la tuberculose dans

toutes les espèces et sous toutes ses formes présente un danger permanent pour l'homme, et que, conséquemment, l'inaction serait un désaveu des moyens médicaux et efficaces que la médecine possède contre la maladie appelée, à juste titre, la « panzootie universelle ».

Dans ce premier chapitre je me suis appliqué à mettre en relief la contagion de la tuberculose et les dangers qui peuvent naître de la libre circulation du lait tuberculeux. J'aborde maintenant la question des intérêts du producteur, qui découlent eux-mêmes de l'arrêté.

Le législateur, depuis 1888, suivant en cela les progrès des sciences médicales, a compris, dans le cadre des maladies contagieuses, la tuberculose; et la loi sur le Code rural du 21 juin 1898, au titre « police sanitaire », a définitivement reconnu que cette affection était contagieuse et qu'il y avait lieu de prendre des mesures pour arrêter son extension. L'agriculture a des devoirs à remplir ; l'article 31 l'oblige à la déclaration.

« Tout propriétaire ou toute personne ayant, à quelque titre que ce soit, la charge des soins ou la garde d'un animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une des maladies contagieuses prévues aux articles 29 et 30, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration au maire de la commune du lieu où se trouve l'animal.

« L'animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse doit être immédiatement, et avant même que l'autorité administrative ait répondu à l'avertissement, séquestré, séparé et maintenu isolé des autres animaux susceptibles de contracter la maladie. »

L'article 36 dit en substance : « Dans le cas de tuberculose dûment constatée, les animaux sont abattus sur ordre du maire. Quand il y a contestation sur la nature de la maladie entre le vétérinaire sanitaire et le vétérinaire que le propriétaire aurait fait appeler, le préfet désigne un

troisième vétérinaire, conformément au rapport duquel il est statué. »

Tôt ou tard la vache atteinte de tuberculose tombera sous le coup de la loi de 1898 ; ce n'est donc que par anticipation et de bonne volonté que le producteur signalera au service sanitaire les animaux bovins ayant réagi à la tuberculine. D'autre part, le service sanitaire régulièrement avisé ne devra reconnaître tuberculeux que les bovidés présentant les signes cliniques manifestes de la tuberculose. D'ailleurs, la circulaire ministérielle du 4 août 1897 attire l'attention des vétérinaires sur le diagnostic symptomatique, leur recommandant de ne point baser leur examen exclusivement sur la réaction provoquée par la tuberculine.

En réalité, deux tuberculoses distinctes peuvent être admises : la tuberculose ouverte avec toux et jetage, celle-ci visée par la loi, et la tuberculose fermée, sans symptômes apparents, non dangereuse, par conséquent ne tombant pas, pour ainsi dire, sous l'application de la loi. Toutes les tuberculoses ont, en règle générale, une terminaison identique. Cette classification ne repose sur aucune idée scientifique ; je l'adopte pour que le raisonnement qui me guide ait plus de poids dans la discussion.

Dans tous les cas, le règlement d'administration publique, en l'espèce celui du 28 juillet 1888, s'applique aux animaux atteints de tuberculose ouverte, car, s'il en était autrement, le Trésor public aurait à supporter des charges continuelles vraiment par trop onéreuses en raison des indemnités accordées à l'agriculteur ; c'est donc pour ne pas s'exposer aux aléas d'un diagnostic aussi arrêté qu'est celui par la tuberculine, que le ministre, dans sa circulaire de 1897, a fait aux vétérinaires sanitaires les sages recommandations que j'ai mentionnées plus haut.

L'agriculteur, se conformant à la loi, aura droit à des

indemnités (lois de finances 1899-1902), tandis que, s'il cherche à s'y soustraire, il sera susceptible d'encourir des pénalités prévues aux articles 30 à 36 de la loi du 21 juillet 1881.

De tout ceci il résulte que le producteur, en dehors des ennuis que lui créeront la déclaration, la visite du vétérinaire sanitaire et la désinfection de son étable, a tout avantage à accepter l'arrêté ; et, une fois qu'il aura fait le nécessaire, il se trouvera complètement débarrassé de la tuberculose, et aura ainsi à cœur d'avoir soutenu ses intérêts et ceux, non moins importants, de ses clients. Je dis qu'il sera débarrassé d'une façon définitive, et cela est d'autant plus vrai que, si son étable est indemne de tuberculose, lorsqu'il recrutera une nouvelle vache pour faire face aux exigences de la consommation ou pour en remplacer une qui aurait été atteinte, son premier soin sera de la faire tuberculiner, et, s'il y a réaction, il aura ainsi toute facilité pour la faire reprendre au vendeur. (Loi du 31 juillet 1895.) La question se trouvera donc complètement résolue.

L'inspection des vacheries amènera en outre la non-existence des maladies épidémiques sur les bêtes bovines ; la tâche du service sanitaire départemental sera diminuée et rendue plus efficace, et, une épizootie nous menaçant, le service sanitaire municipal saura faire le nécessaire pour parer à l'éventualité d'une extension par trop inquiétante. L'agriculteur tirera profit d'une inspection régulière, puisque le service institué sera aussi bien pour lui que contre lui, si toutefois on peut comprendre que l'ingérence de ce service soit susceptible de lui porter préjudice. Au bout de quelques années, qu'arrivera-t-il ? Nous n'avons plus à compter avec la tuberculose. Cette maladie étant complètement disparue des étables, si la fièvre aphteuse renaît, l'action locale que le service engagera

constamment en dehors de l'inspection départementale, qui ne pourra utilement s'employer partout, ramènera certainement la tranquillité dans l'esprit du consommateur et aura l'avantage de préserver le producteur contre l'interdiction de la vente du lait qui est une des conséquences de l'application de la loi sur la police sanitaire.

Il faut donc sortir de cette indécision qui est sans excuse, puisque des moyens sont mis à notre disposition pour collaborer dans la lutte qui s'engage contre ce terrible mal.

L'inspection des vacheries est aussi indispensable, je dirai même plus nécessaire que l'inspection des viandes. D'ailleurs l'article 13 de l'arrêté ministériel du 28 juillet 1888 interdit la vente du lait provenant de vaches tuberculeuses. En s'appuyant sur cet article, l'administration municipale ne fera qu'user d'un droit et se conformer à la lettre au décret portant règlement d'administration publique.

J'ai essayé dans ces deux chapitres de prouver : 1° la contagion entre l'espèce bovine et l'homme, et *vice versa* ; 2° les avantages que le producteur peut retirer de l'arrêté. J'arrive maintenant à la dernière question que je me propose de traiter sommairement et qui a trait à la vérification du lait au point de vue de ses qualités alimentaires et des falsifications possibles que l'on peut rencontrer. Je serai bref sur ce sujet, car beaucoup d'entre vous semblent compétents dans la matière, et, à la fin, je me permettrai de dissuader les plus optimistes qui auraient tendance à voir dans l'arrêté une source de bénéfices pécuniaires pour le corps professionnel qui ne demande qu'à fournir son concours effectif et moral et le peu d'autorité qu'il possède dans les circonstances où l'on fera appel à son dévouement pour tous et qui se rattache à l'hygiène publique.

Le lait, cet aliment de première nécessité, est devenu, depuis quelques années, dans les grandes villes, un aliment de consommation courante, à tel point que les statistiques que l'on a pu recueillir montrent les efforts tentés par le producteur pour arriver à faire face aux exigences du consommateur. Dans les grands centres, des vacheries modèles ont été créées et le nombre des nourrisseurs et laitiers qui s'adonnent au commerce et à la vente du lait a augmenté dans une notable proportion. Il a donc fallu, et cela était indispensable, doubler l'effectif des étables et demander aux animaux une surproduction de lait en rapport avec une nourriture plus intensive. Cette suractivité fonctionnelle que l'on exige ne met-elle pas les animaux dans des conditions telles qu'une prédisposition constante pour beaucoup de maladies et surtout pour la tuberculose est malheureusement, et plus souvent qu'on ne le suppose, la conséquence de cet état de choses? Dans la banlieue de Paris, les nourrisseurs sont obligés de changer fréquemment leurs vaches laitières, pour différents motifs dont le principal est l'épuisement forcé venant à la longue et une tendance à la stérilité. Des vaches prêtes à vêler sont amenées dans les étables, puis, un mois, deux mois quelquefois après l'accouchement, on demande, par une sélection intelligente d'aliments et par une augmentation rationnelle de nourriture, de fournir le plus de lait possible. Après tant d'exigences, le lait a-t-il conservé ses propriétés alimentaires ? Dans la majorité des cas, oui ; mais dans bien d'autres le lait, dont les propriétés nutritives ont beaucoup diminué, n'est plus ce qu'il devrait être, et ne remplit plus les conditions de l'aliment. Ce lait n'est pas malsain par lui-même, mais il est impropre à la consommation. Certains nourrisseurs emploient la drèche des brasseries, ce qui permet de doubler la quantité de lait,

tout en diminuant notablement sa qualité ; d'autres l'écrèment et ne laissent au consommateur que le petit-lait. Il y a donc de ce côté quelque chose à faire, car c'est tromper l'acheteur sur la nature de la marchandise livrée au commerce ; le Code pénal prévoit d'ailleurs ce cas et le punit.

Les falsifications sont, en règle générale, peu fréquentes ; certains emploieraient l'amidon pour donner un peu plus de coloration et de consistance à leur lait. Toujours est-il qu'une vérification serait des plus utiles pour empêcher et prévenir de tels abus.

Je ne m'étendrai donc pas davantage sur ce point, et je ne dirai que quelques mots de l'attitude des vétérinaires en présence de l'arrêté.

Pour que tout aille bien, les vétérinaires intéressés doivent élaborer un tarif commun qui serait disposé à la mairie et ensuite approuvé par le maire. Ce tarif serait établi de façon à ne pas trop grever la bourse des producteurs, en ne comprenant dans les honoraires que les deux déplacements nécessaires aux constatations et visites.

Personnellement, puisque je suis l'auteur de ce projet, je me propose de réunir mes confrères à seule fin de décider les conditions les plus avantageuses que nous pourrons offrir aux agriculteurs.

Il y a là une question d'économie qui intéresse l'agriculture; et nous tenons à faire ressortir qu'avant toute autre considération, nous avons le souci des intérêts agricoles qui nous sont confiés, et que, si des sacrifices s'imposent, le corps professionnel saura apporter sa part de dévouement et d'abnégation.

L'inspection des vacheries regardera la ville comme attribution et rémunération ; les propriétaires n'auront donc qu'à régler, entre les mains de leur vétérinaire, les frais occasionnés par les injections de tuberculine.

Cette inspection des vacheries se fera plusieurs fois par mois, et, trimestriellement, le service rendra compte à l'administration municipale de la mission qui lui était confiée.

Je tiens à faire remarquer, avant de terminer, que les agriculteurs ne sont soumis à aucune obligation, si ce n'est de laisser visiter leurs étables 2 ou 3 fois par mois par l'inspecteur de service chargé de vérifier l'état sanitaire des animaux ; qu'ils peuvent en outre se prévaloir d'une attestation délivrée par le service sanitaire si leurs animaux n'ont pas réagi à la tuberculine, et que cet arrêté accepté de bonne foi par les nourrisseurs et laitiers amènera dans un temps plus ou moins rapproché la disparition des sources quotidiennes de contagion par le lait virulent.

L'inspection obligatoire des viandes a été instituée pour donner au consommateur la garantie que la viande dont il se nourrit est saine ; l'inspection des vacheries viendra comme complément lui assurer le caractère inoffensif du lait qu'il consomme.

Je vous remercie, Messieurs, de l'attention que vous m'avez prêtée pendant la lecture de ce long memorandum, qui n'est que la démonstration de l'utilité et de l'urgence de l'arrêté. Je m'emploierai de mon mieux pour faire aboutir ce projet, et j'aurai à cœur d'avoir servi deux nobles causes : celle de l'hygiène publique et celle de l'agriculture.

C. Alaphilippe.

Poitiers. – Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

N° 349.

AOUT, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1903

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOUT 1903.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 3/4.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président signale dans la correspondance :

1° Une lettre de M. le comte Fruchard, président du Comice agricole de Saint-Georges, demandant que notre Société veuille bien, comme elle l'a fait depuis nombre d'années, accorder des médailles pour être distribuées au concours annuel du mois de septembre.

M. le comte Fruchard prie également la Société de vouloir bien déléguer deux de ses membres pour la représenter à ce concours ; il désirerait que le choix de ses délégués portât sur M. de la Ménardière que des souvenirs attachent tout particulièrement à la région, et sur M. Beau qui a déjà plusieurs fois assisté aux réunions du Comice.

Il est décidé que deux médailles d'argent et deux de bronze seront accordées, et MM. de la Ménardière et Beau sont délégués.

2° Une lettre de M. Pierre Andrieu, de Montpellier, sollicitant l'insertion dans notre Bulletin de deux notes bibliographiques, l'une pour une brochure sur « Le sucrage des vendanges, les vins de première cuvée, les vins de sucre », l'autre sur une « nouvelle méthode de vinification de la vendange par sulfitage et levurage ».

Il sera répondu que la publicité aura lieu si M. Andrieu veut bien envoyer, à titre gracieux, un exemplaire de ses brochures à notre Société.

3° Une demande d'échange de publication faite par la Société des Amis des Sciences naturelles de Vienne (Isère) qui envoie les deux premiers fascicules de son Bulletin.

Cette Société sera inscrite au nombre de nos Sociétés correspondantes.

4° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique avec le programme du 42e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 5 avril 1904.

5° Une lettre de M. le Préfet de la Vienne faisant connaître qu'une subvention de 475 fr. est accordée à notre Société pour l'année 1903.

6° M. Vaillant de Guélis, président du Syndicat des éleveurs de la race de la Charmoise, adresse ses remerciements pour le don que notre Société a bien voulu faire

en vue du concours spécial de Charmois à Montmorillon.

Des exemplaires du programme de ce concours sont mis à la disposition des membres de la réunion.

7° Un accusé de réception de la médaille adressée à M. Voisin pour son travail sur les ennemis de la vigne et de vifs remerciements.

M. Bruant donne à la réunion la traduction en français d'une lettre circulaire de la Librairie du Congrès de Washington.

En vue de la préparation d'un guide renfermant des renseignements sur les sociétés et institutions savantes, il nous est demandé de fournir des indications sur les points suivants concernant notre Société : Nom — Adresse — Histoire — But — Conférences — Membres — Publications — Distribution de fonds et de prix.

M. Poirault présente ensuite à la réunion plusieurs tubercules de la pomme de terre « Belle de Juillet » qu'il recommande pour la culture potagère.

Cette pomme de terre, très régulière, demi-hâtive, est excellente et résiste à la maladie.

M. Poirault présente également un champignon excessivement rare dans notre région, l'Amanita lepiotoïdes, qu'il a rencontré dans les bois situés en face du village des Quatre-Assiettes, commune de Smarves.

M. Alaphilippe fait connaître à la Société qu'il a été appelé à constater trois cas de mammite contagieuse à forme streptococcique chez des brebis et montre une photographie d'un de ces cas.

Le traitement dans cette affection doit consister en application de pommades antiseptiques et, une fois l'escharre formée, en lavages avec une solution crésylée à 4 0/0. La gangrène avec élimination partielle de la mamelle peut être considérée comme une terminaison

favorable parce que, dans ce cas, l'infection locale n'a aucune tendance à se généraliser.

Rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1903.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Présentations. — M. le capitaine Granet, du 20e d'artillerie, propriétaire dans le département du Cher, est présenté comme membre non résidant par MM. Planchon, Bruant, Viaud, Alaphilippe et Beau.

M. Rideau, propriétaire, demeurant à Poitiers, rue de la Cathédrale, N° 30, est présenté comme membre résidant par MM. Planchon, Bruant, Poirault, Viaud et Beau.

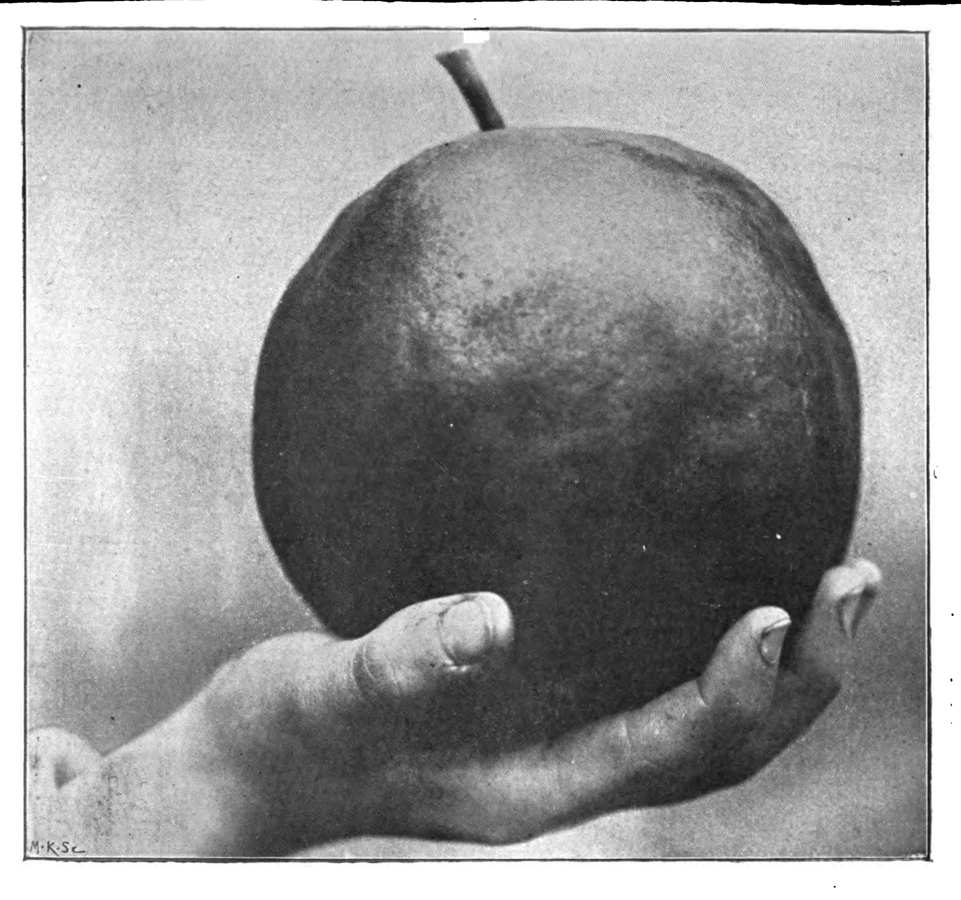
Correspondance. — Elle comprend :

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique accusant réception des exemplaires de notre Bulletin portant les nos 346 et 347 ;

Un programme des concours de l'Académie de Metz pour 1903-1904 ;

Une invitation de la Société des Laboureurs de Poitiers à assister au concours de labourage du dimanche 27 septembre ;

Une lettre de M. le Préfet de la Vienne au sujet de la justification de l'emploi des fonds accordés à notre Société ;



POIRE PASSE-CRESSANNE

Une demande de souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du professeur Nocard, d'Alfort.

La réunion, en raison des services rendus à l'agriculture et à la science par le professeur Nocard, considérant aussi qu'il a bien voulu venir nous faire une conférence et qu'il était membre correspondant de notre Société, décide de prendre part à la souscription et vote une somme de 25 francs.

Demande de renseignements pour l'édition de 1904 de l'Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles, par C. Sylvestre.

Le numéro 260 de l'*Horticulture Poitevine*, publication trimestrielle de l'Etablissement horticole Bruant, 4e trimestre 1903, Automne et Hiver.

Une brochure de M. J. Poirault, 1er fascicule d'un travail sur les champignons de la Vienne : famille des Agaracinées et des Leucosporées.

Le bulletin du Syndicat de la race ovine de la Charmoise, donnant la liste des récompenses au concours de Montmorillon.

M. le Président demande à M. Viaud de vouloir bien faire l'analyse des brochures de M. Andrieu, sur le sucrage des vendanges, et sur une nouvelle méthode de vinification de la vendange par sulfitage et levurage.

M. de Fombelle présente ensuite un lot de poires passe-cressannes, beurrés gris d'hiver et doyennés d'hiver, récoltées dans sa propriété du Limousin et ayant acquis un développement exceptionnel. Une passe-cressanne pesait 1 k. 050 gr. au moment de la récolte ; des beurrés gris d'hiver 750, 760 et 780 grammes.

La terre du Limousin paraît très favorable à la culture du poirier, qui y donne généralement de très beaux fruits. L'été humide a en outre contribué au grossissement des

poires, qui n'atteignent pas habituellement ce volume énorme.

M. Pacaud a également récolté des poires duchesses et des poires curés ayant acquis un développement qu'elles n'ont pas les autres années.

M. de Fombelle signale un autre fait observé dans le Limousin. Le plan de vigne Pouzin, appelé autrefois Clinton, a toujours donné un bon rendement ; mais pendant les années de bonne récolte on y prêtait peu d'attention. Cette année, où tant de raisins sont restés verts, il a continué à mûrir très tard et est arrivé à maturité complète pour le 1er novembre sans avoir souffert. C'est un plan rustique que les insectes n'atteignent pas, ou, si ses feuilles viennent à tomber, cela n'arrête pas sa maturité. Le vin d'un goût un peu foxé vaut mieux que celui de l'othello et arrive à 11°. Cette variété est à recommander pour certains pays.

Au début, après le phylloxéra, ajoute M. Planchon, on l'a beaucoup cultivé, puis on l'a abandonné. On ne peut dire qu'il n'y a pas eu de raisins mûrs dans la Vienne ; le vin ne sera pas de si mauvaise qualité.

M. Poirault fait connaître que M. Pingault, propriétaire d'un local assez vaste dans l'ancien emplacement de la tour de la Lamproie, consentirait à le mettre gratuitement à la disposition d'une Société qui voudrait y organiser une foire aux vins.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. le Secrétaire et adopté.

Correspondance. — M. le Président donne connaissance d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique faisant suite à la circulaire du 20 juillet, qui annonçait l'envoi du programme du 42e congrès des Sociétés savantes.

Cette lettre, datée du 30 novembre 1903, indique que le Congrès s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 5 avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredis 6, jeudi 7 et vendredi 8 avril.

Le samedi 9 avril, M. le Ministre présidera la séance générale de clôture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

La liste des délégués de notre Société qui ont l'intention de se rendre à Paris devra être envoyée avant le 1er mars, dernier délai.

Sur la présentation de la lettre d'invitation remise par le président de notre Société à chaque délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 27 mars au 8 avril seulement, et pour Paris sans arrêt, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra le prix entier de la place en mentionnant sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et la somme reçue. Cette lettre ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit,

de Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller et par le même itinéraire, si elle est utilisée du 9 au 14 avril inclusivement.

M. Bruant accepte d'être délégué pour assister au Congrès.

M. le général Segrétain fait remarquer que, dans sa première circulaire du 20 juillet, M. le Ministre demande que le programme reçoive la plus large publicité et désire que notre Bulletin fasse connaître les questions qui se rattachent plus étroitement aux études habituelles de notre Société.

Ces questions sont évidemment celles qui sont énoncées dans la partie « section des sciences » ; les voici :

1° Des gisements de phosphates de chaux. Fossiles que l'on y trouve.

2° Minéraux que l'on rencontre dans la région parisienne. Examen spécial de leurs gisements.

3° Etude minéralogique des roches sédimentaires.

4° Recherche de documents anciens sur les observations météorologiques en France et sur les variations des cultures.

5° Etudes locales sur les orages ; leur fréquence et les dégâts produits par la grêle.

6° Repeuplement en poissons des fleuves et cours d'eau. Aquiculture.

7° Etude du bas cours d'un fleuve en vue de déterminer le point où cesse l'influence des eaux marines sur la faune et la flore et celui où s'arrête le reflux.

8° Monographies relatives à la faune et à la flore des lacs français.

9° Etude géologique et biologique des cavernes.

10° A quelles altitudes sont ou peuvent être portées, en France, les cultures d'arbres fruitiers, de prairies artificielles, de céréales et de plantes herbacées alimentaires.

11° Flore spéciale d'une des régions les moins explorées en France.

12° Jardins d'études : jardins coloniaux ; jardins en montagne, etc.

13° Variations de la flore parisienne dans la période historique.

14° Photographie des radiations invisibles.

15° De l'action des différents rayons du spectre sur les plaques photographiques sensibles. Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil.

16° Recherches relatives à l'optique photographique et aux obturateurs.

17° Sur la préparation d'une surface photographique ayant la finesse de grain des préparations anciennes (collodion ou albumine) et les qualités d'emploi des préparations actuelles au gélatino-bromure d'argent.

18° Etude des réactions chimiques et physiques concernant l'impression, le développement, le virage ou le fixage des épreuves négatives et positives. Influence de la température sur la sensibilité des plaques photographiques ; leur conservation et le développement de l'image.

19° Applications de la photographie et de la radiographie aux diverses sciences.

20° Méthodes microphotographiques et stéréoscopiques.

21° La tuberculose et les moyens d'en diminuer la contagion.

22° Les sanatoria d'altitude et les sanatoria marins.

23° La salubrité dans les milieux habités.

24° Les méthodes de désinfection contre les maladies contagieuses et les résultats obtenus dans les villes, les campagnes et les établissements où la désinfection des locaux habités est pratiquée.

25° Adduction des eaux dans les villes. — Etude sur la pollution des nappes souterraines.

26° La peste; ses diverses formes et sa propagation ; possibilité de sa propagation en France.

27° La lèpre et la pellagre en France.

28° Du rôle des insectes et spécialement de la mouche vulgaire, dans la propagation des maladies contagieuses.

29° Hygiène de l'enfant à l'école.

M. le Président signale encore dans la correspondance un opuscule de M. Arsène Thévenot ayant pour titre : *Notice généalogique et biographique sur le conventionnel Danton et sa famille*, avec annotation de Victorien Sardou.

Il est ensuite procédé au vote sur les présentations de MM. Gravet et Rideau.

M. Gravet, capitaine au 20e d'artillerie, est admis à l'unanimité comme membre non résidant.

M. Rideau, propriétaire à Poitiers, rue de la Cathédrale, 30, est admis à l'unanimité comme membre résidant.

Présentation. — M. Pingault, propriétaire à Bellejouanne, est présenté comme membre non résidant par MM. Planchon, Bruant, de Fombelle, Poirault et Beau.

La parole est donnée à M. Poirault pour une communication botanique.

Il présente à la réunion une variété de sauge — *salvia verbenaca* — herbe vivace d'assez grande taille à feuilles oblongues, fortement crenelées, presque pinnatifides, ridées, rugueuses. Cette espèce, très commune dans nos contrées de l'Ouest, diffère peu de la sauge des prés et, comme cette dernière, elle pousse dans les prairies. Les animaux ne mangent pas ces plantes qui sont dures, fortement aromatiques, peu nutritives. Elles se multiplient surtout sur les sols calcaires où elles deviennent très préjudiciables en étouffant les graminées. Il est bon de les détruire en les enlevant avec leurs racines.

Sont signalés également comme nuisibles aux prairies le buglosse ou langue de bœuf ainsi que le bugle. Les variétés de cette dernière espèce sont cependant consommées par les bestiaux surtout par les moutons et les vaches.

M. Pacaud signale ensuite les avantages que présente la variété de pommier désignée sous le nom de rose de la Benauge. Ses fruits abondants sont de bonne qualité et ont un beau coloris rouge, ce qui les rend très appréciables pour composer les desserts ; de plus, ces pommes se conservent très bien et peuvent être gardées jusqu'à la fin de l'hiver et même jusqu'en juin. C'est un pommier à recommander.

M. Bruant reconnaît que ces fruits sont intéressants ; mais c'est une variété locale, peu connue, bien qu'ayant été admise au Congrès de Bordeaux.

Très séduisantes à l'œil, les pommes rouges sont peu demandées par les amateurs ; on préfère les rainettes qui cependant donnent mal dans les terrains froids Le pommier rose de Benauge est robuste et craint moins les gelées ; cette année il a bien produit, tandis qu'il y a eu très peu de rainettes.

Pour la production du cidre on recherche surtout des pommiers à floraison tardive dont M. Bruant cite plusieurs variétés ; ces pommiers qui tous les ans donnent abondamment, étant d'une pousse peu active, doivent être greffés sur des tiges plus vigoureuses, servant d'intermédiaires dont on coupe la tête pour y faire le greffage en fente.

M. Louis Lecointre signale la variété dite Médaille d'or, qui n'est pas encore poussée à la fin de mai, à tel point qu'on en croirait les rameaux morts ; ils fleurissent seulement en juin et produisent constamment une bonne récolte.

Il en est de même du pommier Rousse-Latour, qui a des fruits un peu plus petits, mais aussi très abondants.

M. Beau lit un compte rendu du concours spécial de la race de la Charmoise.

Ce concours, organisé par le Syndicat des éleveurs de la Charmoise et qui s'est tenu à Montmorillon les 26 et 27 septembre, avait une importance réelle et a eu un grand succès.

52 prix ont été décernés, et il a été distribué 2.155 fr. en argent et une soixantaine de médailles.

372 animaux inscrits se disputaient les récompenses dont 261 de la Charmoise pure et 111 de croisements charmois.

Cette belle exposition a fait ressortir l'homogénéité qui existe dans les produits des différentes bergeries qui y figuraient et la fusion des animaux dans un type dont l'uniformité s'accentuant de plus en plus, indique bien qu'on se trouve en présence d'une race française irrévocablement fixée.

L'influence du bélier de la Charmoise employé comme agent améliorateur a été rendue bien manifeste dans la catégorie des croisements. Les brebis exposées montraient que le bélier fourni à leurs mères a donné aux produits à la fois plus de volume et de précocité.

Il y a à signaler dans la liste des récompenses les nombreux succès obtenus par deux membres de notre Société, MM. le docteur Autellet et le comte Louis Lecointre.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

CONCOURS SPÉCIAL DE LA RACE DE LA CHARMOISE

Le concours spécial de la race ovine de la Charmoise, pour lequel notre Société a voté une allocation de 275 fr. et trois médailles en vermeil, argent et bronze, a eu lieu à Montmorillon les 26 et 27 septembre.

Ce concours a été l'œuvre du Syndicat des éleveurs de la Charmoise qui a eu l'heureuse idée de faire coïncider cette belle exposition avec le concours organisé par le Syndicat de la race bovine limousine.

Grâce à cette entente des deux Syndicats et à la collaboration d'une municipalité active à la tête de laquelle se trouve M. le marquis de Monplanet, si dévoué aux intérêts agricoles, les deux concours, se déroulant parallèlement dans la même enceinte, avec une fraternité complète, ont été très brillants et ont eu un plein succès.

C'était la première fois que le Syndicat de la Charmoise organisait un concours spécial ; il a su lui donner une importance réelle.

Le programme comportait 52 prix, une somme de 2.155 fr. en argent et une soixantaine de médailles.

Ajoutons qu'ayant fait appel au talent du jeune artiste à qui vient d'être confié le monument à élever à la mémoire de nos coloniaux, M. Rigolage, le Syndicat avait fait établir des plaques de prix d'un type nouveau et élégant avec une tête de charmois en relief et fait frapper des médailles d'un modèle artistique représentant un berger et son troupeau. Le prix d'ensemble, du même auteur, est un groupe de moutons charmois en marbre blanc.

372 animaux inscrits se disputaient les récompenses.

261 de la Charmoise pure, dont 72 mâles (17 agneaux, 25 antennais, 30 béliers de plus de 2 ans) et 63 lots de

3 femelles (23 d'agnelles, 20 d'antennaises et 20 de brebis de plus de 2 ans).

Les croisements charmois formaient 37 lots de 3 brebis chacun.

En dehors des éleveurs que le concours de Paris réunit tous les ans, bon nombre d'éleveurs des environs de Montmorillon avaient affronté la lutte avec des animaux, tous très bons et quelques-uns remarquables.

On sait du reste que Montmorillon est la seconde patrie de la Charmoise, qui depuis 50 ans y prospère d'une façon exceptionnelle. C'est cette prospérité qu'au concours on a pu entendre célébrer en ces vers :

Tout *charme* en ce riant pays
Quand mai rajeunit les fougères ;
Charmoise y sont les brebis,
Charmantes y sont les bergères.

Parmi les principaux exposants appartenant au département de la Vienne il faut citer : MM. Autellet, comte Louis Lecointre, Penin, Poinet, de Taveau, Corderoy, Renaud, etc.

Dans les exposants étrangers au département : MM. Louis de Bodard et Théodore Bruneau, de Loir-et-Cher ; M. le vicomte de Montsaulnin, du Cher ; M. Emile Chomet, de la Nièvre ; M. T. Keller, de l'Indre.

En parcourant le concours, ce qui frappe d'abord les yeux comme le remarque justement M. Henry Sagnier (1), c'est l'homogénéité qu'on rencontre dans les bergeries qui y figurent, et aussi la fusion des animaux dans un type dont l'uniformité s'accentue de plus en plus. Il paraît bien qu'on se trouve en présence d'une race française irrévocablement fixée.

Je tiens à proclamer bien haut, dit aussi M. P. Mazeaud

(1) *Journal de l'Agriculture.*

dans le journal *le Paysan*, que depuis vingt ans que je suis assidûment à peu près tous les concours, il ne m'a pas été donné de contempler un ensemble d'animaux aussi homogènes et aussi parfaits.

Les imperfections que l'on rencontrait parfois dans certains sujets un peu étroits tendent à disparaître, et on trouve généralement des animaux à dos et rein larges, à gigot bien formé.

Quelques éleveurs ont cherché à obtenir des produits ayant un peu plus de taille, et quelques-uns présentent des animaux qui sont à la fois très fins et bien développés.

La catégorie réservée aux croisements de charmois comprenait également de très bons produits, et là, comme dans les catégories de race pure, la tâche des jurys a été ardue, bien des hésitations se sont manifestées dans la désignation des lauréats.

Dans cette catégorie des croisements l'influence du bélier de la Charmoise employé comme agent améliorateur est rendue bien manifeste. Les brebis qui y sont exposées montrent que le bélier fourni à leurs mères a donné aux produits à la fois plus de volume et plus de précocité.

« En parcourant, dit M. Mazeaud, la belle exposition organisée à Montmorillon et tout en admirant et les animaux de race pure et ceux non moins intéressants provenant de croisements avec les brebis du pays, je me demandais si je n'avais pas sous les yeux une production triée sur le volet, c'est-à-dire un ensemble d'animaux choisis parmi les nombreux troupeaux de charmois que l'on compte dans la Vienne, en vue de ce concours spécial, et si ces sujets d'élite représentaient bien la race charmoise prise dans son ensemble.

« Pour me faire une opinion, il eût fallu pouvoir visiter une exploitation importante dans laquelle le troupeau ovin tiendrait la première place et où je pourrais apprécier à

la fois les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. »

Invité par M. Autellet à visiter son importante ferme du Léché, M. Mazeaud, après avoir fait connaître la disposition des bergeries où se trouve le troupeau de plus de 200 têtes, les loges destinées aux béliers, l'exercice qui est imposé à ces reproducteurs, la façon sévère dont est conduite la reproduction, etc., s'exprime ainsi :

« Au cours de cette visite, nous avions vu les béliers, les mères, les jeunes agneaux mâles, les agnelles de l'année, et tous nous ont paru — à de très petits détails près — le type le plus parfait de la Charmoise : d'où cette conclusion toute naturelle que la Charmoise est bien une race type pouvant être considérée, au regard de la plupart des races françaises du centre, comme une race amélioratrice. »

Le 26 septembre, dans un grand banquet qui réunissait les principaux éleveurs de la région, les membres des jurys, la plupart des exposants ainsi que des notabilités du Syndicat des agriculteurs de France et qui était présidé par M. le marquis de Monplanet, MM. Delille, président du Syndicat de la race limousine, et Vaillant de Quélis, président du Syndicat de la race de la Charmoise, se sont félicités du succès de leurs concours en remerciant la ville de Montmorillon de sa belle hospitalité.

Le dimanche 27, a lieu la distribution des récompenses en présence d'un grand nombre de notabilités agricoles. M. le marquis de Monplanet, qui a bien voulu accepter la présidence de cette solennité, prononce un discours très applaudi dont nous retenons ce court passage :

« Après avoir demandé l'amélioration de leurs troupeaux à l'infusion d'un sang étranger, dit-il, bon nombre d'agriculteurs, éleveurs, engraisseurs, se sont rendu compte que la France peut se dispenser de ces emprunts continuels, et qu'elle possède, elle aussi, sur divers points de son territoire, plusieurs races aux caractères bien fixés

capables de parvenir, par la sélection et par des soins bien compris, à un haut degré de perfection. »

Signalons dans la liste des récompenses qui va suivre le nom des principaux lauréats en indiquant aussi l'affectation des médailles et des fonds votés par notre Société.

M. le docteur Autellet, au Léché, prix dans les six sections de charmois de race pure dont le 1er prix pour agneau de 1 an; prix de championnat avec médaille de vermeil de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers pour le plus beau mâle de 1re, 2e et 3e catégorie.

M. le vicomte de Monsaulnin, prix dans toutes les sections de race pure, dont les 1ers prix pour agnelles de moins de 1 an et béliers de 1 à 2 ans.

Prix de championnat pour le plus beau lot de femelles des 1re, 2e, 3e catégories avec médaille d'argent de la Société des agriculteurs de France.

M. Poinet, 6 prix dont le 1er pour brebis de plus de 2 ans; prix d'ensemble avec médaille en vermeil de la Société des agriculteurs de France.

M. le comte Louis Lecointre, six prix pour animaux de race pure et 1er prix pour lot de brebis de moins de 18 mois dans la 4e catégorie, croisements.

M. Penin, six prix pour animaux de race pure ; médaille d argent de notre Société en récompense au berger.

M. Chomet, six prix pour animaux de race pure.

M. Demay, prix pour brebis de plus de 18 mois provenant de croisement ; prix de Championnat avec médaille d'argent de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture pour le plus beau lot de femelles de la 4e catégorie (croisements).

M. de Taveau, cinq prix pour animaux de race pure, et médaille de bronze de notre Société en récompense au berger.

Les 275 fr. alloués par notre Société ont formé des prix attribués à MM. Autellet, Chomet, de Montsaulnin, Penin, Poinet et Renaud.

CONCOURS SPÉCIAL DE LA RACE DE LA CHARMOISE A MONTMORILLON.

JURY DU CONCOURS.

Mâles.

MM. BARON, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
REIGNIER, Johannisberg, près Lussac.
BLANCHAUD, du Dorat.
De LENCHÈRE, château du Breuil, par Châteauneuf (Charente).
DAVID, aux Effes, commune de Moussac (Vienne).

Femelles.

MM. BOUVET, à Villers-Cotterets (Aisne).
LARVARON, professeur d'Agriculture à Poitiers.
MAILLARD, château de l'Herbaudie, commune d'Hiesse (Charente).
De la BESGE Maurice, à Mont-Saint-Savin.
DESGRANGES Eugène, au Chiron, près le Dorat.

Croisements.

MM. GUIOT du DOIGNON, à Saint-Laurent-de-Céris (Charente).
LAVAUD, à Adriers.
CHARRET Charles, à Pré, commune de Thollet.
MAGNAN, propriétaire, à Brigueil-le-Chantre.
BEAU, vétérinaire, à Poitiers.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Première catégorie

PREMIÈRE SECTION

Agneaux de moins d'un an.

1er prix : 50 fr., M. le docteur AUTELLET, propriétaire au Léché, commune de Saulgé.

2e — 40 fr., M. le vicomte DE MONTSAULNIN, propriétaire à Bernay, par La Guerche-sur-l'Aubois (Cher).

3e — 30 fr., M. PENIN (Henri), propriétaire au château de Beaupuy, commune de Saulgé.

4e — 25 fr., M. le comte LECOINTRE (L.) (métayer François Minière), au Mas, commune de Persac.

5e — 20 fr., M. COULON (Marcel), propriétaire à Plaisance.

6e — 15 fr., M. DEBRAIS, colon à Lenet, commune de Saulgé.

7e — 10 fr., M. DE TAVEAU (colon Filleau Louis), à l'Herpinière, commune de Saulgé.

Prix supplém. M. POINET (André), propriétaire à la Ballonnière, commune de Montmorillon.

— M. PERRIN, colon à Boussigny, commune de Sillards.

— M. CHOMET (Emile), propriétaire à Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre).

DEUXIÈME SECTION

Agnelles de moins d'un an.

(Par lots de trois)

1er prix : 50 fr., M. de Montsaulnin.
2e — 40 fr., M. le docteur Autellet.
3e — 30 fr., M. Penin (Henri).
4e — 25 fr., M. de Taveau (colon Compain François), à la Meunière.
5e — 20 fr., M. Chomet (Emile).
6e — M. de Montsaulnin.
Prix supplém. :
10 fr. M. Poinet (André).
5 fr. M. Chaussebourg (Jules), à la Grande-Métairie de Villemort.
M. Renaud (Eugène) (colon Salvaudon), à Saulgé.

Deuxième catégorie.

PREMIÈRE SECTION

Béliers de 1 à 2 ans.

1er prix : 100 fr., M. le vicomte de Montsaulnin.
2e — 90 fr., M. Henri Penin.
3e — 80 fr., M. le docteur Autellet.
4e — 70 fr., M. le comte Lecointre (Louis), à Persac (métayer Minière).
5e — 60 fr., M. le comte Lecointre (Louis), à Persac (métayer Joyeux).
6e — 50 fr., M. Betoulle (colon Périvier), à la Gibertière, commune de Lathus.

7e prix : 40 fr., M. DE BODARD (Louis), aux Bordes, par Pontlevoy (L.-et-C.).

Prix supplém. : M. POINET (André).

— M. RENAUD (Eugène) (colon Salvaudon), aux Marches.

— M. CHOMET (Emile).

— M. DE MARTEL (colon Auzanneau), à Tervannei, commnne de Journet.

DEUXIÈME SECTION

Brebis de 1 à 2 ans.

(Par lots de trois)

1er prix : 90 fr., M. DE MONTSAULNIN.
2e — 70 fr., M. POINET (André).
3e — 50 fr., M. CHOMET (Emile).
4e — 40 fr., M. DE TAVEAU (colon Compain), à la Meunière.
5e — 30 fr., M. le docteur AUTELLET.
6e — M. DE MONTSAULNIN.

Prix supplém. :

— Mme CHEDEVERGNE (colon Lavaud), à Tralage de Saulgé.

M. DE MONTSAULNIN.

— M. PENIN (Henri).

— M. le comte LECOINTRE (Louis) (colon Minière).

Troisième catégorie.

PREMIÈRE CATÉGORIE

Béliers de plus de 2 ans.

1er prix : 90 fr., M. DE TAVEAU (colon Compain).
2e — 70 fr., M. POINET.
3e — 50 fr., M. le docteur AUTELLET.

4e prix : 40 fr., M. le vicomte DE MONTSAULNIN.
5e — 30 fr., M. CHAUSSEBOURG (Jules).
6e — 20 fr., M. le comte LECOINTRE (Louis).
Prix supplém. : M. DE BODARD (Louis).
— Madame veuve PILLOT.
— M. BRIMAUD (colon Imbert).
— M. CHOMET (Emile).

DEUXIÈME SECTION

Brebis de plus de 2 ans.

(Par lots de trois.)

1er prix : 75 fr., M. POINET.
2e — 60 fr., M. PENIN (Henri).
3e — 50 fr., M. le vicomte DE MONTSAULNIN.
4e — 40 fr., M. CHOMET (Emile).
5e — 30 fr., M. le docteur AUTELLET.
6e — 20 fr., M. RENAUD (colon Salvaudon), commune de Saulgé.
Prix supplém. : M. le vicomte DE MONTSAULNIN.
— M. DE TAVEAU (colon François Compain).
— M. le comte LECOINTRE (Louis) (colon Joyeux Jean), à Persac.
— M. KELLER (E.), au Plessis, par Tournon-Saint-Martin (Indre).

Quatrième catégorie.

Croisements Charmoise avec races françaises diverses.

PREMIÈRE SECTION

Brebis de moins de 18 mois.

(Par lots de trois.)

1er prix : 50 fr., M. le comte LECOINTRE (L.) (métayer François Dudognon), à la Vergnandière, commune de Moussac.

2e prix : 40 fr., M. Demay (Auguste), colon à la Petite-Métairie, commune de Villemort.
3e — 35 fr., M. Coulon (Marcel), propriétaire à Plaisance.
4e — 30 fr., M. Dubrau (Emile), propriétaire à la Jarrige, commune de Coulonges.
5e — 25 fr., M. du Ché (Eugène) (métayer Jean Lefort), à Chez-Pougy, commune d'Adriers.
6e — 20 fr., M. Chausdebourg (Jules), colon à la Grande-Métairie, commune de Villemort.
7e — 10 fr., M. le docteur Raymond, propriétaire à la Planch-ed'Andillé, par la Villedieu-du-Clain (Vienne).
Prix supplém. : M. Thomas, colon à Montplaisir, commune de Sillards.
— M. Guérin-Lelot (A.) (colon Guillemet), à Bois-Joubert, commune de Paizay-le-Sec.
— M. Briquet (Ferdinand) (colon Sylvain Cantaud), à Saint-Jean, commune de Sillards.
— M. de Montgrémier (colon Carin), aux Plants, commune de Saulgé.

DEUXIÈME SECTION

Brebis de plus de 18 mois.

(Par lots de trois.)

1er prix : 50 fr., M. Demay (Auguste), à la Petite-Métairie de Villemort.
2e — 40 fr., M. Tartarin, colon à Antigny.
3e — 35 fr., M. Blanchard, conseiller général, à Saint-Germain.
4e — 30 fr., Le même.
5e — 25 fr., M. Trouvé (colon Thévenet), à Guignefolle, commune de Saint-Germain.

6[e] prix : 20 fr., M. Chaussebourg (Jules).
7[e] — 10 fr., M. Tailletrous, à la Jarrige, commune de Coulonges.

Prix supplém. :

10 fr., M. du Chê (Eugène) (métayer Durand Jean), à Adriers.
10 fr., M. de Montgrémier (métayer Carin).
5 fr., M. Auboyer (Jean), colon à Lathus.
5 fr., M. Briquet (colon Cantaud), à Sillars

PRIX D'ENSEMBLE

Objet d'art (challenge du Syndicat des Eleveurs de la race de la Charmoise) et médaille de vermeil grand module de la Société des Agriculteurs de France :

M. Poinet (A.)

CHAMPIONNATS

1° Au plus beau mâle des 1[re], 2[e], 3[e] catégories, une médaille de la Société d'Agriculture, Belles-lettres, Sciences et Arts de Poitiers :

M. Autellet.

2° Au plus beau lot de femelles des 1[re], 2[e], 3[e] catégories, médaille d'argent grand module de la Société des Agriculteurs de France :

M. le vicomte de Montsaulnin.

3° Au plus beau lot de femelles de la 4[e] catégorie, médaille d'argent de la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture :

M. Demay (Auguste).

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

Fondée le 11 Mars 1789, autorisée en 1818 et reconnue d'utilité publique par décret du 14 avril 1876

N° 350

BULLETIN DES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS

POITIERS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

6 ET 8, RUE HENRI-OUDIN, 6 ET 8

1904

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1904

N° 350.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE POITIERS.

La Société compte :

1° Membres d'honneur,	13
2° Président et membres honoraires,	3
3° Membres titulaires résidants,	47
4° Membres titulaires non résidants,	53
5° Membres correspondants,	7
6° Sociétés correspondantes,	126
Total :	249

Membres d'honneur :

MM.

Le Préfet de la Vienne ;
Le Maire de Poitiers ;
Le Président du Conseil général ;
Les Sénateurs et les Députés de la Vienne ;
Le Recteur de l'Académie de Poitiers.

Président honoraire :

1879 M. Babinet (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue du Moulin-à-Vent, 7.

Membres honoraires :

1876 M. Tranchant, ancien conseiller d'Etat, ancien membre du Conseil général de la Vienne.
1876 M. Lembezat ✻, inspecteur général de l'agriculture en retraite.

Composition du Bureau du 20 *janvier* 1904.

MM.

Planchon, ancien avoué, président.
Bruant G. ✻ ✠, horticulteur, vice-président.
Beau ✻, vétérinaire militaire en retraite, secrétaire.
Poirault ✠ ✠, pharmacien, professeur à l'Ecole de médecine, rue Carnot, 44, trésorier.
De Fombelle, sous-directeur de l'assurance la Mutuelle, secrétaire archiviste.

Conseil d'administration :

Membres : MM. Dangeard (✿ I.), Roux (✿ I.), comte Louis Lecointre.

Le Bulletin de la Société est adressé à :

M. le Préfet de la Vienne;
M. le Maire de Poitiers ;
M. le Recteur de l'Académie de Poitiers ;
La Société des Antiquaires de Poitiers ;
M. l'Archiviste de la Vienne ;
La Bibliothèque de Poitiers.

Membres titulaires résidant à Poitiers :

MM.

1862 Poirault ✿ ♣, professeur à l'École de médecine, rue Carnot, 46.
1875 Oudin (Paul), maire de Nouaillé, et rue Saint-Pierre-le-Puellier, 12.
1876 Prunget, directeur de la Cie d'Assurances générales, rue Théophraste-Renaudot, 6.
1878 Comte Lecointre (Louis), ancien député de la Vienne, rue du Petit-Bonneveau, 16.
1878 Bruant (Georges) ✻ ♣, horticulteur, boulevard du Pont-Neuf, 23
1881 Général Segretain (C. ✻), rue de l'Hôtel Dieu, 23, Poitiers.
1882 Larvaron (O. M. agr.), prof. départ. d'agriculture, rue de la Tranchée, 12.

1883 Planchon, ancien avoué, rue Paul-Bert.
1883 De Curzon (Hilaire), propriétaire, rue du Moulin-à-Vent, 32.
1885 Lagrange, docteur en médecine, rue de la Traverse, 6.
1885 Pacaud (Gaston) ❦, avocat, rue de Blossac, 27.
1887 Chambourdon, ancien magistrat, rue Carnot, 73.
1887 Beau ✻, vétérinaire en 1er en retraite, rue Carnot, 44.
1887 Henri de Beauchamp, ancien inspecteur des douanes, rue de l'Hôtel-Dieu, 6.
1890 Autellet, docteur médecin, rue Carnot, 44.
1891 Mérine, directeur de l'assurance « le Soleil », rue Victor-Hugo, 2.
1891 De Fombelle, sous-directeur de l'assurance « la Mutuelle », rue Arsène-Orillard, 30.
1893 Lafond, avoué, rue de l'Eperon, 5.
1893 Masteau (Emile), négociant, rue du Marché, 9.
1893 Pain, avocat, rue Carnot, 18, député de la Vienne.
1893 Gué, lithographe, 12, rue de la Baume.
1894 Baranger, notaire, rue du Moulin-à-Vent, 36.
1895 Arnault de la Ménardière, avocat, rue Boncenne, 9.
1895 De Leffe, avocat, rue Arsène Orillard, 34.
1895 Dangeard (❦ I.), professeur à la Faculté des Sciences, rue Jules-Ferry, 1.
1895 Charpentier, avoué, rue Gambetta.
1896 Persevault, avoué à la Cour, rue du Souci, 8.
1896 Roux (❦ I.), professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue des Feuillants, 22.
1896 Boisseau, avoué, rue Saint-Louis, 23.
1896 Morier, notaire, rue Théophras e-Renaudot, 27.
1897 Léger, directeur du Laboratoire de bactériologie, rue Théophraste-Renaudot, 50.
1897 Piard, ancien notaire, rue du Collège, 10.

1898 Métayer, propriétaire, rue Saint-Hilaire, 2 *bis*.
1898 Brébinaud, pharmacien, place du Marché.
1899 Alaphilippe Camille, médecin vétérinaire, rue des Carmélites, 45.
1900 Desmazeaud, avoué près le Tribunal civil de Poitiers, rue de l'Ancienne-Comédie, 5.
1900 Pouliot Maurice, propriétaire, rue de la Celle, 8.
1900 Mascarel Arnold, ancien magistrat, rue Lebascle, 5.
1901 Constantin Emmanuel, rue Saint-Denis, 27.
1901 Meifren, chirurgien dentiste, boulevard de la Préfecture.
1902 Guyonneau, pharmacien de 1re classe, rue Carnot, 46, Poitiers.
1902 Legrand Jules, médecin-vétérinaire, 2, rue de la Tranchée.
1903 Rossi, proviseur honoraire du Lycée de Poitiers, 10, rue de l'Eperon.
1903 Rochoux Albert, directeur de l'assurance « la Providence », rue Paul-Bert.
1903 Rideau, propriétaire, rue de la Cathédrale, 30.
1904 Doussaint Alfred, médecin vétérinaire, rue du Lycée, 16.
1904 Corbin Léonce, propriétaire, rue Saint-Denis, 16.

Membres titulaires non résidants :

MM.

1856 Savatier (Jules), ancien juge, à Lésigny, et rue de la Cathédrale, 40.
1857 Savin de Larclause (✻ et O. M. agr.), directeur de la Ferme-École de Montlouis, commune de Jardres, par Saint-Julien-l'Ars (Vienne).
1857 De Montmartin, au Bois-Doucet, commune de Lavoux.
1861 De la Massardière ✻, président du Comice agricole de Châtellerault, maire d'Antran, château de la Gatinalière.

1861 De Beauregard (Jules), propriét., cité de la Traverse.
1861 De Beauregard (Léonce), propriétaire à Marnay.
1863 Bétoulle, propriétaire à Montmorillon.
1865 De Clock, propriétaire à la Reynière, par Ligugé.
1869 Garran de Balzan, aux Châtelliers, par Fomperron (Deux-Sèvres).
1870 Bonnet ✻, ancien sous-préfet, rue de la Tranchée, 8.
1871 Comte Lecointre (Paul), propriétaire, rue de l'Etoile, 7.
1874 De la Martinière (Henri), maire de Gizay, par la Villedieu.
1875 Hastron Eugène, propriétaire à Couhé.
1878 Delastre, avocat à Poitiers, rue du Pont-Neuf.
1878 Lecointre (le comte Arsène), propriétaire, rue du Pont-Neuf, 17.
1878 Fruchard (le comte Albin) (✻ Saint-Grég.-le-Gr.), membre du Conseil général de la Vienne, président du Comice agricole de Saint-Georges, 9, rue Sainte-Opportune, Poitiers.
1879 Du Fontenioux, avocat, rue de la Traverse, 4.
1879 Comte Aymer de la Chevalerie, maire de Chiré-en-Montreuil, par Vouillé (Vienne).
1880 Le marquis Étienne de Campagne, propriétaire, au château du Fou, commune de Vouneuil-sur-Vienne.
1880 Martin (Louis), notaire à Beaumont, par la Tricherie.
1881 Lafond, propriétaire à Puygarreau, près Lencloître.
1881 Bert ✻, chef d'escadron d'artillerie, à Paris, rue Lauriston, 99.
1881 Bodin, notaire honoraire, rue Edouard-Grimaud, 20.
1882 Baudrin, propriétaire et maire d'Aslonnes, 10, rue des Arènes, Poitiers.
1882 Comte du Hamel fils, à la Merci-Dieu, commune de la Roche-Posay (Vienne).

1884 Coyreau des Loges (Jacques), ingénieur agricole, au Theil, commune de la Chapelle-Viviers, par Chauvigny (Vienne).

1884 Labbé (Arthur), propriétaire, boulevard Blossac, à Châtellerault.

1885 De Montjou, député, propriétaire à Bonnevau, près Vivonne.

1885 Besnard (Léon), paysagiste à Gençay.

1886 Ochier, propriétaire à Benassay, et rue du Moulin-à-Vent, 18.

1887 De Fouchier, propriétaire à Ouzilly, par Lencloître.

1887 Corbin, ancien conservateur des hypothèques, à Menigoute.

1887 Babault de Chaumont, propriétaire à Availles, près Nieuil-l'Espoir, par la Villedieu.

1888 Gilbert (Georges), avocat, ancien maire de Nouaillé, et rue Saint-Savin, 5.

1889 Marché, propriétaire à Abiré, commune de Vivonne.

1891 Pasquier Fortuné, horticulteur à Poitiers, rue du Mouton.

1891 Comte de Murard, propriétaire à la Roche-de-Bran, commune de Montamisé, par Poitiers.

1894 Véron Alfred, propriétaire à Saint-Benoît (Vienne), et rue Alsace-Lorraine, 20.

1894 Raymond (le professeur), O. ✻, au château de la Planche, par la Villedieu (Vienne); à Paris, 156, boulevard Haussmann.

1895 Prebay-Allard, négociant, faubourg de la Tranchée, Poitiers.

1896 Deleffe Emile, avoué honoraire, rue de la Cathédrale, Poitiers.

1896 Bonnet Emile, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, rue du Puygarreau, 9.

1896 Richard Alfred, maire de la Villedieu, Vienne.

1896 Nouette-Delorme, directeur de la manufacture de Papault, par Ligugé (Vienne).

1897 Audidier Adelson, avocat, à Pleumartin (Vienne).

1897 Biche (Henri de la), à Lussac-les-Châteaux (Vienne).

1897 Couquaux, apiculteur, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

1900 Colonel Blanchot (C. ✻), à Iteuil, par Vivonne, et rue Théophraste-Renaudot, 70.

1900 M. Viaud, vétérinaire en 1er au 33e d'artillerie, boulevard du Pont-Neuf, 10.

1901 Mérine Louis, propriétaire-agriculteur à Jaulnay, Vienne.

1903 Beauchamp (Marquis Louis de), château de Verrières, par Lhommaizé (Vienne).

1903 Gravet, capitaine au 20e d'artillerie, rue Thibaudeau, 12.

1903 Paingault, route de Bordeaux, 14.

Membres correspondants :

MM.

1854 De Saint-Marsault, président de la Société d'agriculture à la Rochelle (Charente-Inférieure).

1854 Bonnemaison, à Jonzac (Charente-Inférieure).

1870 Barnsby, directeur de l'Ecole de Médecine, à Tours.

1873 Jacquinot de Presle, propriétaire à Cherveix (Dordogne)

1883 Henri de Vilmorin, à Paris, quai de la Mégisserie.

1884 Cellier, vétérinaire en 1er au 24e dragons, à Dinan (Côtes-du-Nord).

1897 Métais (l'abbé), curé de Sainte-Soline, par Chef-Boutonne, directeur de la *Revue éclectique d'Apiculture*.

Liste des Sociétés correspondantes.

Ministère de l'Instruction publique.
Ministère de l'Agriculture.
Ministère de l'Intérieur.
Ministère des Finances.
Société des Agriculteurs de France, Paris.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société d'émulation de Cambrai (Nord).
Société d'acclimatation, Paris.
Société centrale d'agriculture, Paris.
Société philotechnique, Paris.
Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
Bibliothèque du Muséum, Paris.
Académie des sciences, Paris.
Académie des sciences d'Aix (Bouches-du-Rhône).
Académie des sciences et arts de Dijon.
Académie de Lyon.
Académie de Bordeaux.
Académie du Gard, à Nîmes.
Académie des sciences de Rouen.
Académie d'archéologie, sciences et arts de Beauvais.
Le Bon Cultivateur, à Nancy, 71, rue Saint-Dizier.
Société centrale d'horticulture, ancienne Faculté des sciences, rue des Fleurs, à Lille.
Comice agricole à Orléans (Loiret).
Comice agricole de l'arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).
Comice agricole de Beaune (Côte-d'Or).
Comice agricole à Amiens (Somme).
Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne).
Comice agricole de Toulon (Var).
Comice agricole de Maine-et-Loire, à Angers.

Comice agricole de Lille (Nord).
Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.
Société d'agriculture de l'Aube, à Troyes.
Société d'agriculture de l'Eure, à Évreux.
Société d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.
Société d'agriculture d'Angers (Maine-et-Loire).
Société d'agriculture de Loir-et-Cher, à Blois.
Société d'agriculture de Grenoble (Isère).
Société d'agriculture d'Alger.
Société d'agriculture de l'Indre, à Châteauroux.
Société d'agriculture de Limoges (Haute-Vienne).
Société d'agriculture de Rochefort (Charente-Inférieure)
Société d'agriculture de l'Ariège, à Foix.
Société d'agriculture de la Charente, à Angoulême.
Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne, à Montauban
Société d'agriculture du Mans (Sarthe).
Société d'agriculture de Lille (Nord).
Société d'agriculture de la Nièvre, à Nevers.
Société d'agriculture de Meaux (Seine-et-Marne)
Société d'agriculture de Dôle (Jura).
Société d'agriculture de la Marne, à Chaumont
Société d'agriculture de la Gironde, à Bordeaux.
Société d'agriculture du Cher, à Bourges.
Société d'agriculture de Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Société d'agriculture de Melun (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
Société d'agriculture de la Lozère, à Mende.
Société d'agriculture de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'agriculture de la Somme, à Amiens.
Société d'agriculture de Calais (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture du Puy (Haute-Loire).
Société d'agriculture des Landes, à Mont-de-Marsan.

Société d'agriculture du Gers, à Auch.
Société d'agriculture de Toulouse (Haute-Garonne)
Société d'agriculture de Mayenne (Mayenne).
Société d'agriculture de Clermont (Oise).
Société d'agriculture de Provins (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de Compiègne (Oise).
Société d'agriculture de l'Hérault, à Montpellier.
Société agricole du Lot, à Cahors.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.
Société d'agriculture et du commerce, à Draguignan (Var).
Société d'agriculture et d'acclimatation, à Toulon (Var).
Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura).
Société d'agriculture et horticulture de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Société d'agriculture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes, à Nice.
Société départementale de la Drôme, à Valence.
Société littéraire de Lyon (Rhône).
Société centrale d'agriculture de Rennes.
Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Société d'horticulture de Coulommiers (Seine-et-Marne).
Société d'horticulture de Nantes (Loire-Inférieure).
Société d'horticulture de Marseille (Bouches-du-Rhône).
Société d'horticulture de Bergerac (Dordogne).
Société d'horticulture de Soissons (Aisne).
Société d'horticulture de Melun, à Melun (S.-et-Marne).
Société d'horticulture d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire).
Société d'horticulture du Cantal, à Aurillac.
Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.
Société de viticulture et horticulture de Brioude (Haute-Loire).

Société des sciences du Var, à Toulon.

Société des sciences et arts, à Vitry-le-François (Marne).

Société des sciences naturelles, à Nîmes (Gard).

Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).

Société académique des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie de Bordeaux (Gironde).

Société d'agriculture de Bordeaux (Gironde).

Société philomatique de Bordeaux (Gironde).

Société industrielle de Saint-Quentin (Aisne).

Société industrielle de Saint-Etienne (Loire).

Société centrale de Nancy (Meurthe).

Société centrale de l'Yonne, à Auxerre.

Société agronomique et industrielle de Vesoul (H.-Saône).

Société du matériel agricole, au Mans (Sarthe).

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

Société linnéenne d'Angers (Maine-et-Loire).

Société linnéenne de Normandie, à Caen (Calvados).

Société d'encouragement à l'agriculture de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Société archéologique et historique de Limoges (Haute-Vienne).

Société botanique des Deux-Sèvres, à Niort.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (Loire-Inférieure).

Société Gay-Lussac, à Limoges (Haute-Vienne).

Revue des sciences naturelles de l'Ouest, 14, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Petit Jardin, rue d'Edimbourg, Paris.

Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Bibliothèque de l'Université de Toulouse, 2, rue de l'Université, Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie neuchâtelaise, à Neuchâtel, Suisse.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare (Rhône).

Société horticole de Loir-et-Cher, à Blois.

Bulletin historique du diocèse de Lyon (Rhône).

Société pour la diffusion des sciences, directeur Ed. Spalikowski, à Jonzac (Charente-Inférieure).

Association internationale des Botanistes (Montpellier).

Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, Paris.

Société des Naturalistes de l'Ain, à Bourg (Ain).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 1904

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le capitaine Gravet, nouvellement élu membre non résidant, ne devant pas assister à la séance de ce jour, adresse par lettre ses remerciements à la Société.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Rideau, qui dès aujourd'hui s'est joint à nous ; il espère qu'il sera un des membres assidus de nos réunions.

Il y a à signaler dans la correspondance :

1° L'annonce d'une publication trimestrielle ayant pour titre *Revue des questions historiques*. Fondée en 1866 par M. le marquis de Beaucourt, elle est aujourd'hui dirigée par M. Paul Allard. Le prix de l'abonnement annuel est de 20 fr.

M. le Président pense qu'il n'y a pas lieu de nous imposer cette nouvelle charge.

2° Une lettre de la Société des Agriculteurs de France avec un questionnaire à remplir sur l'emploi, dans notre région, des faucheuses et des moissonneuses, sur leur provenance, leurs avantages ou inconvénients, les modifications à y apporter, etc.

Ce questionnaire est confié à M. le comte Louis Lecointre, qui examinera s'il peut y être utilement répondu.

3° Une autre lettre de la Société des Agriculteurs de France faisant connaître que cette année, comme les années précédentes, il y aura une ou plusieurs réunions spéciales du Conseil où sont invités les représentants des Sociétés, Comices et Syndicats agricoles des départements.

L'assemblée des délégués aura lieu, le samedi 27 février, au siège de la Société, 8, rue d'Athènes.

M. de Fombelle accepte d'être délégué pour représenter notre association.

M. le comte Louis Lecointre y assistera en sa qualité de membre de la Société des Agriculteurs de France, s'il en a la possibilité.

4° Une carte d'invitation de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises pour prendre part à une réunion qui aura lieu le mercredi 27 courant, à l'hôtel des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Cette carte d'invitation est remise à M. de Fombelle.

5° Les règlements et programmes des concours de la Société hippique française pour 1904.

Il est ensuite procédé au vote sur la présentation de M. Pingault qui a eu lieu à la dernière séance.

M. Pingault est élu à l'unanimité membre non résidant.

M. le Président, tout en constatant que notre Société n'a pas éprouvé de pertes depuis sa dernière réunion, rappelle que l'un de nos membres, M. le docteur Autellet, a été cruellement éprouvé par la mort de Mme Autellet. Au nom de la Société, il adresse à notre sympathique collègue l'expression de nos regrets et nos sincères condoléances.

La parole est ensuite donnée à M. le trésorier pour l'exposé de la situation financière de la Société pendant l'année 1903.

Il résulte de cet exposé qu'au cours de l'exercice nos recettes, y compris le reliquat de 1730 fr. 86 existant au 1er janvier 1903, se sont élevées à. 4661 16
Les dépenses ont été de. 3034 70
Il reste donc comme encaisse au 1er janvier 1904 1626 46

Les comptes de M. le trésorier sont adoptés et M. le Président lui adresse les remerciements de la Société.

M. le Président consulte ensuite la Société sur l'emploi

qu'elle compte faire cette année des subventions qu'elle recevra et des ressources personnelles dont elle pourra disposer.

A la séance de février 1903, M. de Fombelle avait proposé d'organiser un concours entre les domaines cultivés par colons. Cette proposition accueillie avec faveur n'ayant pu être mise à exécution l'an dernier parce que la Société avait à accorder différentes allocations pour d'autres concours, pourrait, semble-t-il, recevoir maintenant son application.

Après les distributions de primes aux poulinières et aux vaches laitières, la participation à l'organisation d'une foire aux vins, la subvention au concours hippique, il serait bon de revenir aux concours de culture qui n'ont pas eu lieu depuis neuf ou dix ans.

M. de Fombelle pense qu'avec l'aide des subventions que la Société reçoit habituellement, nous pourrions disposer, à cet effet, d'environ 1200 fr., sur lesquels il faudrait bien réserver 200 fr. pour frais divers.

M. Pacaud fait observer que pour son concours l'Etat ne donne que 1200 fr. de primes et que notre Société doit plutôt rester au-dessous de ce chiffre. Il demande aussi que la viticulture ne soit pas oubliée dans les concours futurs.

La réunion donne son adhésion au projet de concours de culture ; quelques membres, notamment MM. Charpentier et Meifren, voudraient seulement qu'il ne fût pas limité aux colons, les fermiers ou faisant valoir méritant un égal intérêt.

L'avis de la majorité est que, pour cette année, en raison des ressources limitées dont on peut disposer et des déplacements qui seront nécessaires pour visiter les exploitations, les primes devront être réservées au métayage et distribuées seulement dans l'arrondissement de Poitiers.

On pourra, une autre année, récompenser les fermiers et le faire de préférence dans un arrondissement comme celui de Loudun où, comme le fait remarquer M. le comte Louis Lecointre, ils sont en plus grand nombre.

M. le Président propose de nommer une commission à laquelle il sera donné toute latitude pour l'organisation de ce concours. A cette commission composée de membres de la Société pourront être adjoints d'autres propriétaires ou agriculteurs pour la visite des exploitations.

La commission d'organisation est ainsi constituée : MM. le comte L. Lecointre, Pacaud, Coyreau des Loges, Legrand et Beau.

Il est procédé ensuite aux élections pour le renouvellement du bureau, après lecture faite par M. le Président de l'article des statuts qui s'y rapporte.

Sont élus :

Président : M. Planchon.
Vice-Président : M. Bruant.
Trésorier : M. Poirault.
Secrétaire-Archiviste : M. de Fombelle.
Secrétaire : M. Beau.

Membres du Conseil d'administration : MM. professeur Dangeard, comte Louis Lecointre et professeur Roux.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1904

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Présentation. — M. Alfred Doussaint, médecin-vétérinaire à Poitiers, rue du Lycée, 16, est présenté comme membre résidant par MM. Planchon, Poirault, de Fombelle, Guyonneau et Beau.

Correspondance. — La Société des Agriculteurs de France, section de viticulture, nous adresse un questionnaire relatif au sucrage et au vinage.

Après avoir donné lecture des différentes questions posées, M. le Président fait remarquer que notre Société n'a pas les éléments nécessaires pour y répondre et que les agents des contributions indirectes seraient mieux à même de fournir des indications sur le sucrage des vendanges à la cuve, la fabrication des vins de sucre, les procédés suivis, le mode d'achat du sucre, etc.

Il ne sera pas répondu à ce questionnaire, qui du reste aurait dû être retourné pour le 15 février, c'est-à-dire avant le jour de notre séance.

On se rappelle que, le mois précédent, la section du génie rural des Agriculteurs de France nous avait adressé un autre questionnaire sur les faucheuses et les moissonneuses. M. le comte L. Lecointre, qui a bien voulu l'examiner, donne communication des renseignements qu'il a pu fournir.

Faucheuses. — Il ne peut indiquer le nombre de faucheuses en service dans la région; mais elles se répandent beaucoup.

Il y a dix ans, le nombre en était presque nul.

Les marques les plus en faveur sont : Diéring, Messay, Harris, Wood.

Les faucheuses à un cheval sont peu employées.

Dans notre région, les faucheuses sont 8 fois sur 10 tirées par des bœufs un peu lents pour quelques prairies ; la faucheuse Albion H R 2, à changement de vitesse, présente alors un avantage appréciable.

Javeleuses. — Il n'est pas possible de dire quel est actuellement le nombre de javeleuses en service dans la région. Il y a dix ans, il était à peu près nul.

Les javeleuses sont peu employées ; les uns se servent de la faucheuse avec appareil à moissonner ; les autres, depuis deux ans surtout, délaissent la javeleuse pour la lieuse.

Les javeleuses font un bon travail, mais on voudrait des perfectionnements pour diminuer la main-d'œuvre sans avoir à faire la grosse dépense de la moissonneuse-lieuse.

Moissonneuses-lieuses. — On ne peut en indiquer le nombre pour la région, mais depuis deux ou trois ans elles se répandent assez vite. Quelques propriétaires ont même acheté des lieuses par moitié avec leurs métayers, comme ils le faisaient déjà pour les faucheuses, les râteaux à cheval, les extirpateurs et autres instruments perfectionnés.

Il y a dix ans, il en existait seulement deux ou trois chez de grands propriétaires où on venait les voir par curiosité, sans la moindre idée d'en acquérir de semblable.

Les marques les plus en faveur sont : Diéring, Harris, Massay, Massay-Harris et Wood.

On ne connaît pas de moissonneuses-lieuses à un seul cheval, elles sont mues habituellement dans notre région par 4 bœufs ou 3 chevaux.

Le travail de coupe est très bon ; mais quand la terre détrempée défonce sous le poids de la machine et empâte

les roues et les rouages, le travail devient très pénible, parfois impossible.

La Société des Agriculteurs de France nous adresse aussi une feuille de vote pour les élections générales de 1904.

Une seule place est vacante parmi les membres du Conseil actuel : c'est celle de M. Camille Leblanc, vétérinaire à Paris, membre de l'Académie de médecine, décédé.

Le Conseil propose pour cette place M. Edmond Delille, président du Syndicat de la race limousine et du comice agricole de Limoges.

M. le comte L. Lecointre fait observer que M. Ed. Delille s'intéressant à notre département et s'étant beaucoup occupé du concours de Montmorillon mérite de fixer notre choix.

La réunion se rallie à cette opinion et décide de voter pour M. Delille.

La Société d'émulation de Cambrai nous fait connaître les conditions de son concours bisannuel de poésie qui sera clos le 1er septembre 1904.

Le choix des sujets et des genres est libre, étant gardé le respect dû à la religion et à la morale.

Une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts nous annonce qu'un congrès international archéologique aura lieu à Athènes en 1905, sous le haut patronage du gouvernement hellénique. Le Comité organisateur attache un grand intérêt à la participation des sociétés savantes françaises.

M. le Président pense que les matières pouvant être traitées dans un congrès d'archéologie ne rentrent pas dans le cadre de nos études.

Il est accusé réception, par le ministère de l'Instruction publique, des exemplaires de notre bulletin portant le nº 348, avril à juillet 1903.

Il a été reçu le numéro de janvier, février et mars 1904 de l'*Horticulture poitevine*, publication trimestrielle de l'établissement horticole Bruant.

M. le comte L. Lecointre rend compte ensuite que la commission nommée pour l'organisation du concours entre métayers partiaires s'est réunie deux fois, mais que tous les membres n'ont pu s'y trouver.

La commission a pensé que le concours devait seulement avoir lieu pour les domaines comprenant au moins 20 hectares et au-dessus.

Les primes suivantes seront décernées aux métayers ayant réalisé les améliorations les plus utiles :

1er prix, 300 fr. et une médaille de vermeil ;

2e prix, 200 fr. et une médaille d'argent ;

3e prix, 100 fr. et une médaille d'argent ;

4e prix, 60 fr. et une médaille de bronze ;

5e prix, 40 fr. et une médaille de bronze.

Une somme de 150 fr. sera distribuée aux anciens serviteurs des exploitations primées.

La commission se réserve de modifier, s'il y a lieu, le nombre et la quotité des prix.

La visite des exploitations aura lieu en juin, et si cela était nécessaire pour quelques concurrents, une nouvelle visite aurait lieu en octobre.

Des affiches seront envoyées aux maires de l'arrondissement.

Le jury des récompenses comprendra trois membres et il sera demandé à la Société d'encouragement à l'Agriculture d'y adjoindre un ou plusieurs délégués pour la visite des exploitations.

Il est décidé qu'en tout état de cause la commission pourra disposer de 1.200 fr. pour les primes et les frais d'organisation.

Le programme devra être remis à M. le Président pour

être communiqué à M. le Ministre de l'Agriculture.

Il est donné communication d'une lettre de M. Mascarel par laquelle notre collègue sollicite de la Société la disposition de sa salle des séances pour le groupe poitevin des Unions de la Paix sociale qui se réunira le 12 mars, à 4 heures 1/2.

M. Taudière, professeur de droit à l'Institut catholique de Paris, prendra la parole sur le sujet suivant : « De la liberté des établissements charitables. »

M. le Président pense que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à la demande de M. Mascarel, et il répondra en conséquence.

Le 13 février a eu lieu dans le local de notre Société une réunion de la Société de bibliographie. En raison de la date rapprochée de cette réunion, M. le Président n'a pu consulter la Société avant d'accorder la disposition de la salle. Sur sa demande, est approuvée l'initiative qu'il a cru devoir prendre.

La réunion s'entretient ensuite de l'état des récoltes en terre.

La période pluvieuse que nous venons de traverser n'a pas été favorable aux céréales dans les terres argileuses ; beaucoup d'avoines sont peu brillantes. L'abondance des pluies, comme le fait remarquer M. le comte L. Lecointre, fait que l'on ne peut entrer dans les terres et retarde tous les travaux. Les topinambours ne peuvent être arrachés et sont très aqueux ; il en résultera un retard d'un mois dans la vente des bœufs gras.

Il faut un grand soin pour les troupeaux qui sont exposés à la cachexie ; plusieurs bergeries ont déjà des malades. On doit avoir soin de garder les moutons à l'abri par les temps de pluie et de faire entrer dans leur alimentation des tourteaux, du sel gemme, de la poudre de gentiane, voire même des ferrugineux.

Dans les Charentes, les mulots causent de grands dégâts ; on essaie pour les détruire d'un vaccin fourni par l'Institut Pasteur. Ce moyen essayé déjà contre les vers blancs n'avait donné aucun résultat ; mais depuis sept ou huit ans il n'y a pas eu d'invasion.

On a remarqué que les taupes nagent très facilement et se déplacent en cas d'inondations.

La crue du Clain, qui ne s'était pas montrée aussi forte depuis 1873, a causé des dégâts sérieux aux maraîchers et aux horticulteurs riverains.

Rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 1904

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

A propos du vote à la Société des Agriculteurs de France dont il est fait mention au procès-verbal, M. le comte Louis Lecointre informe la réunion que M. Edmond Delille, président du Syndicat de la race limousine et du comice agricole de Limoges, qui était notre candidat, a été nommé à la seule place vacante de membre du Conseil.

Le vote est ouvert pour l'élection de M. Doussaint, médecin-vétérinaire à Poitiers, présenté comme candidat au titre de membre résidant de notre Société.

M. Doussaint est admis à l'unanimité.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Paul Auvard, membre lauréat de

plusieurs académies et du salon Lamartine à Paris, nous annonçant la publication de son ouvrage, *Saint Dictamen*, beau volume in-8° de 650 pages, édité par M. Raynaud, imprimeur, directeur de *l'Indépendant de la Corrèze.*

Saint Dictamen est une étude sur les progrès de la science, de la religion et de la littérature, sur l'âme en rapport avec l'histoire et la nature.

2° Une lettre de la Compagnie universelle d'acétylène appelant l'attention de notre Société sur ses appareils perfectionnés pour l'éclairage.

3° Une invitation du Syndicat des éleveurs de la race de la Charmoise à assister à sa réunion du 5 mars, à 2 heures du soir, au Concours général.

M. le comte Louis Lecointre, qui a assisté à cette réunion, annonce que M. de Montsaulnin a été nommé deuxième vice-président.

La parole est donnée à M. Viaud.

Notre collègue, chargé par l'autorité militaire de faire des conférences agricoles aux jeunes soldats de son régiment, a préparé une série de programmes dont les développements ont paru, dit-il, intéresser vivement la plupart de ses auditeurs militaires.

Ces sommaires de conférences agricoles et morales ont été réunis en un petit volume édité par Lavauzelle, éditeur à Limoges, et M. Viaud veut bien nous donner lecture d'un extrait de cet ouvrage et de son avant-propos.

Très goûtée par les membres de la réunion, cette partie du travail de M. Viaud sera reproduite dans notre bulletin et fera naître le désir de connaître l'ouvrage en son entier.

Il est ensuite demandé à M. le comte Louis Lecointre de vouloir bien faire part à la réunion des observations qu'il a pu recueillir en visitant le concours général agricole de Paris.

Le concours général de 1904 a eu un succès complet dans toutes ses parties : les exposants étaient plus nombreux encore que les années précédentes, et le public n'avait jamais témoigné, par une aussi grande affluence, l'intérêt qu'il porte à cette grande solennité agricole.

L'exposition des machines a été particulièrement remarquable ; elle occupait une large partie de la Galerie des machines où elle était très bien disposée ; mais, cet espace étant très insuffisant, on avait dû la faire déborder au dehors et placer les grosses machines sur un terrain à découvert, où la boue et la neige écartaient un peu les visiteurs.

Les animaux gras étaient plus nombreux de plus d'un tiers que l'année dernière ; il n'y avait pas moins de 186 têtes de bovidés dans cette catégorie.

De toutes les classes celle des jeunes bœufs, sans distinction de race, était la plus intéressante, d'abord parce qu'elle présentait un plus grand nombre d'animaux, ensuite parce qu'elle permettait d'apprécier leur précocité suivant leur origine.

Il y a quelques années, les croisements durhams dominaient dans les deux catégories de cette première classe ; aujourd'hui, nos races françaises pures se sont substituées aux croisements, par suite des progrès réalisés. Les races charolaise, limousine et normande se présentent sans croisement et montrent des animaux de boucherie de premier mérite, surpassant ce que l'on pourrait rencontrer à l'étranger, même en Angleterre.

Dans le groupement des animaux chez lesquels domine l'aptitude à la boucherie et au travail, les races charolaise et limousine tiennent incontestablement la tête.

Dans la classe des animaux reproducteurs, la race normande, dont l'effectif se monte à 150 têtes, les génisses et les vaches sont particulièrement remarquables. La race

flamande, qui compte 84 têtes, fait aussi très bonne figure avec ses vaches au pis volumineux, bien veiné, laissant deviner des laitières intarissables.

L'espèce ovine, plus nombreuse que jamais, comprenait des southdown, des charmois et un certain nombre de berrichons.

La race de la charmoise, dont on ne se lasse pas d'admirer la finesse et la distinction, se répand de plus en plus et est élevée maintenant non seulement dans le centre et l'ouest, mais aussi dans l'Eure et du côté de Toulouse.

Le prix de championnat pour les béliers est remporté par M. Penin ; d'autres prix sont attribués aux béliers de MM. de Montsaulnin, docteur Autellet, Chomet, Albert Petit, Paul Hermand.

Aux machines, il se prépare des faucheuses et des moissonneuses nouvelles qui seront mues par un moteur à pétrole ; la moissonneuse-lieuse serait attelée d'un seul cheval qui servirait seulement au transport, mais ne ferait pas le travail. Avec ce système on pourrait arrêter le cheval et débourrer la machine.

On espère aussi arriver à la construction de machines qui ne marcheraient qu'avec des moteurs.

M. Mascarel signale aussi l'apparition d'une machine américaine à fabriquer la poudre de lait. Le lait ainsi transformé en tablettes peut être facilement conservé et transporté ; dissous dans un litre d'eau bouillante par tablette, sa saveur reparaît au goût, et il reprend ses qualités primitives.

M. le docteur Lagrange, qui a vu ce produit à l'exposition des bâtiments, ne croit pas que le lait ainsi préparé puisse remplacer le lait naturel et n'en est pas partisan.

La réunion s'entretient ensuite pendant quelques instants des dégâts causés par les inondations du Clain.

Une pareille crue n'avait pas été observée depuis 1873.

Au pré Roy, pour voir sur les arbres le niveau atteint par les eaux, on est contraint de lever la tête. La culture maraîchère a beaucoup souffert; les primeurs ont été en grande partie détruites ; ailleurs les terres ont été lavées, ravinées, les arbustes ont eu leurs feuilles couvertes de boue.

Beaucoup de courtilières, ajoute M. Bruant, ont été détruites ; mais on a remarqué que d'autres se sauvaient en se portant vers les parties les plus élevées.

Plusieurs moyens d'atteindre ces insectes sont indiqués.

M. de Fombelle conseille de faire avec le doigt des trous sur le trajet des galeries, à 0^{m} 50 cent. d'intervalle, et d'y verser un peu d'huile avec un entonnoir ; la courtilière sort et meurt.

M. Bruant y fait verser de l'eau avec un entonnoir et un arrosoir, puis, à la surface de l'eau, quelques gouttes d'huile qui se trouve entraînée ; par ce moyen il ne faut qu'une petite quantité d'huile, qui du reste peut être de l'huile lourde de gaz.

Dans un sol argileux, il suffit, ajoute M. de Fombelle, de graisser l'intérieur des petits canaux à l'aide d'une plume.

M. Pacaud n'a pas réussi avec l'emploi de l'huile et préconise la mèche soufrée ; en brûlant dans la galerie, elle y dégage de l'acide sulfureux et détruit facilement les courtilières, qui ne reparaissent plus.

M. Planchon rappelle qu'on a attribué aux matières fécales la propriété d'éloigner les courtilières.

Le tourteau de noix, dit M. Bruant, a été aussi essayé ; mais il nuit aux petits semis et attire les rats.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. BEAU. — *Le Président*, PLANCHON.

EXTRAIT
DES CONFÉRENCES AGRICOLES ET MORALES (1)

Par Gabriel Viaud,

Vétérinaire en 1er de l'armée.

> Remettez en honneur le soc de la charrue ;
> Repeuplez la campagne aux dépens de la rue ;
> Ayez moins de bourgeois et plus de paysans.

Un des plus graves griefs contre le militarisme, c'est de favoriser la dépopulation des campagnes. Les jeunes gens arrachés à la terre et transplantés en ville contractent des habitudes et des goûts qui les éloignent souvent pour toujours de leurs fermes.

Aussi s'efforce-t-on par tous les moyens possibles de s'opposer à ce mouvement néfaste ; une note ministérielle fort judicieuse prescrit aux officiers de troupe, aux médecins, aux vétérinaires, de faire aux militaires des conférences morales, des conférences d'hygiène et des conférences agricoles pratiques.

L'armée ne doit pas rester indifférente à la formation de l'esprit national ; elle doit jouer un rôle prépondérant dans l'éducation des jeunes en les orientant vers le progrès scientifique. On ne pourra plus alors reprocher à l'organisme militaire d'absorber vainement la jeunesse et de restituer à la société des incapables, déshabitués des labeurs féconds, sans valeur économique.

C'est dans cet esprit que nous avons fait des conférences dans notre garnison et que nous publions aujourd'hui un ouvrage contenant les sommaires de vingt conférences à l'usage des officiers s'intéressant à ces questions sociales.

(1) Lavauzelle, éditeur, Limoges, 3 fr.

AVANT-PROPOS

> J'ai plus de souci d'être vrai que d'être neuf, sachant du reste que la vérité a souvent grande chance d'être neuve.
>
> Un Philosophe.

Nous soumettons à tous ceux qui s'occupent de l'éducation morale du soldat le sommaire de vingt conférences environ, parmi lesquelles il sera facile de choisir douze sujets variés (une conférence par mois) relatifs à l'avenir agricole des jeunes militaires.

Nous avons traité des questions d'un caractère général, pour ne pas empiéter sur le domaine spécial des professeurs d'agriculture.

Volontairement, nous ne disons que peu de chose de l'*économie rurale*, du *génie rural*, des *cultures spéciales* et industries qui s'y rattachent (fécule, huile, fleurs, essences), de la *lutte contre les parasites*, de l'étude du sol, des *engrais*, des *assolements*, de l'*agronomie* proprement dite ; nos sommaires peuvent être développés par les médecins dans les régiments d'infanterie, les vétérinaires dans les corps de troupe à cheval, ou un officier de troupe aimant les choses de la terre.

Chargé par l'autorité militaire de faire des conférences agricoles aux jeunes soldats de notre corps, nous avons immédiatement préparé les programmes qui suivent, et les développements que nous en avons donnés ont paru intéresser vivement la plupart de nos auditeurs militaires.

C'est alors que nous avons eu l'idée de rassembler ces sommaires et de les présenter à tous ceux qui peuvent être appelés à parler des choses de l'agriculture au régiment.

Il y aurait grand intérêt à publier les pensées de nos

grands écrivains, au point de vue agricole ; ce serait un recueil d'aphorismes, quintessence de l'esprit humain, où les maximes concises fixeraient les jeunes lecteurs.

Que de richesses ainsi perdues dans la masse énorme de notre héritage intellectuel, qu'il y aurait lieu de résumer pour l'éducation des générations nouvelles !

Ce sont les simples vérités, ce que les Anglais appellent des *truismes*, qui sont souvent les plus méconnues.

Ce n'est pas la jeunesse qui change ; on la dit sans ardeur, sans foi, sans idéal. Ce qui change, ce sont les leçons qu'on lui donne. Il y a des éducateurs maladroits. Et il y en a de funestes.

Les purs cérébraux ne sont que de mauvais professeurs, à esprit faux, fermé, tyrannique, sans bon sens élémentaire.

Ils sont trop éloignés de la nature et du travail de la nature ; ils ne vivent plus dans cette communion enivrante et profonde avec elle, cette source où les anciens renouvelaient sans cesse leurs forces. Aussi ont-ils manqué à leur rôle ; ils ont laissé échapper de leurs mains la direction générale des esprits.

L'école du régiment est une puissance morale, une force de premier ordre, qui peut orienter les jeunes intelligences dans la voie du progrès scientifique ; ce serait une faute lourde, une erreur sociale, de ne pas utiliser ce levier national.

A l'heure actuelle, tout le monde comprend qu'il se prépare un changement profond dans la vie moderne. Les écrivains devraient s'inspirer de cet unique problème : chanter le poème de la terre, écrire l'histoire vraie des êtres restés simples par un contact incessant avec les grandes forces de la nature.

Dans les grandes villes, les âmes inquiètes pullulent ; mais l'existence morbide des urbains n'est qu'un bouil-

lonnement léger, en surface, ne troublant pas les eaux profondes de la conscience populaire.

Le Parisien, dit un écrivain, ne marche pas, il court ; il ne boit pas, il s'empoisonne ; il ne respire pas, il s'asphyxie ; il n'économise pas, il gaspille ; il ne s'amuse pas, il s'énerve ; il n'admire pas, il s'engoue ; il ne réforme pas, il révolutionne ; il ne vit pas, il se tue. C'est pour ces motifs qu'il méprise la province, qui lui demande simplement de la laisser respirer, travailler, dormir, vivre en paix et à sa guise.

Au village, tout le monde est actif, personne n'est affairé. C'est un calmant que la vie des champs.

Nous savons que la terre est dure, obstinée ; qu'elle vend au travail ce qu'on croit qu'elle donne ; mais le travail n'est-il pas un devoir social ? Courte vie et longs travaux : raison de plus d'organiser sainement sa vie.

Les paroles suivent ou précèdent les pensées, et les pensées les actions. Toute idée est une force et partant un commencement d'action.

C'est par la répétition constante et perpétuelle que certaines notions finissent par percer les cerveaux les plus durs, comme les gouttes d'eau percent le granit. L'idée qui semble la chose la plus faible, la plus insaisissable, la plus éphémère, est ce qu'il y a de plus puissant.

« Si j'ai noyé dans l'encre, dit A. Karr, ou transpercé du bec de ma plume deux ou trois petits abus, c'est à mon obstination que je le dois. »

Les abus sont durs. Ce n'est pas avec un rasoir, mais avec une scie que l'on réussit à couper le marbre.

La chaleur, le froid, le vent, les eaux cosmiques détruiront les montagnes, nivelleront un jour la terre ; de même, les idées supprimeront l'anarchie intellectuelle. D'ailleurs, le mouvement de matière cérébrale est seulement une des formes du mouvement général de l'univers

et reste lié aux autres mouvements célestes. Tout se tient, se transforme, est un perpetuel devenir.

Aucune idée ne se manifeste, si ce n'est comme résultat d'une force physique qui se dépense pour la produire. Une force qui existe comme mouvement, comme chaleur ou comme lumière, peut devenir un mode de conscience.

Une volition cérébrale est une décharge nerveuse.

Pour changer les mœurs et le monde, il suffit de changer les idées ; il faut imprimer un nouveau mode de vibration à la force morale, puisque toutes les forces de la nature ne sont que des modes vibratoires divers ou *dynamodes* d'une force primitive unique, la substance. La pensée, elle-même, est fonction de cette radiation universelle.

L'éternelle identité recouvre les éternelles dissemblances.

C'est sur les lieux élevés qu'on se place, dit Bacon, pour découvrir au loin. Il est impossible d'apercevoir les parties reculées d'une science, tant qu'on reste à son niveau et qu'on ne s'élève pas à une science supérieure.

Les hommes cherchent la vérité dans leur petit monde, et non dans le grand. La vérité habite le temple de la Nature, les vertes forêts, la mer bleue, les monts couverts de neige. C'est là qu'il faut aller la surprendre.

Allons dans les bois mêler notre âme à la sève des arbres et à l'éternité des chefs-d'œuvre. *Homo additus naturæ.* Il faut tout feuilleter, le livre de la nature et le livre des hommes.

> Il est sain de toujours feuilleter la nature,
> Car c'est la grande lettre et la grande écriture.
>
> V. HUGO.

Les grandes villes constituent un terreau puissant, composé de substances brûlantes, capable de produire des

fruits extraordinaires, des plantes de concours, des plantes de serres et non de pleine terre, produits maladifs que le sol des campagnes ne saurait engendrer.

La *pianta uomo*, disent les Italiens, la plante-homme naît à la campagne plus forte qu'ailleurs.

Dans les pays à population ouvrière débordante et à classes intellectuelles moins nombreuses, la production diminue et les ouvriers restent sans travail. C'est ce qui a lieu en Italie, et c'est ce qu'on ne voit pas en Angleterre et en Allemagne, où beaucoup d'intellectuels ont l'esprit de renoncer aux professions libérales, encombrées, pour s'adonner aux professions agricoles et industrielles, le tout au plus grand profit de la nation entière.

La collectivité profite de l'intelligence des individus. Les ouvriers agricoles ou industriels ont besoin d'une tête. Sans patrons intelligents, plus d'agriculture, plus d'industrie, au grand détriment de la collectivité ouvrière.

O pauvre paysan qu'on dédaigne aujourd'hui !...
C'est par lui que tout vit, sur lui que tout repose.

Malgré les apparences contraires, le vieux monde, fatigué de la vie haletante moderne, revient à la nature. On admire les simples, ceux qui divisent peu la pensée, qui, n'étant pas armés de machines d'analyse et d'abstraction, voient chaque chose une, entière, concrète, comme la vie la présente. Les simples font un grand peuple. On peut être simple et avoir l'esprit très cultivé.

Chargé de siècles, le monde retourne avec joie vers son enfance, vers le berceau vert et bleu où vagît son âme héroïque. Il revient à toutes ces belles choses, à ce théâtre divin où se joue au soleil le poème épique de sa jeunesse nomade et agricole.

Notre splendide patrie, où tout est proportionné, tem-

péré, délicatement doux et agréable, si bien située au carrefour des peuples, si libéralement gâtée par la naturel, est accusée d'annihiler toute volonté, tout effort, toute énergie de la part de ses enfants. La vie facile, l'abondance des productions, créerait une culture *extensive*, une exploitation de jouisseurs plutôt que de producteurs. C'est un peu vrai pour le Midi ; raison de plus d'entreprendre la croisade de la terre.

Considérez ce que les Français du Canada ont fait des « quelques arpents de neige » de ce pays, aujourd'hui le plus beau, le plus riche, le plus fertile, le plus exportateur de toute l'Amérique ; c'est lui qui régénère l'Amérique du Nord ; c'est lui qui infuse son sang, son art, sa fécondité, sa distinction native, fruits de la vieille France, à la prosaïque Amérique marchande,

Voilà des choses qu'il est important de rappeler aux jeunes gens des régiments ; aussi les conférences agricoles prescrites par note ministérielle ont-elles une incontestable utilité. Tout officier a le devoir de profiter du passage des jeunes à l'école régimentaire pour les entretenir de la noblesse de la vie des champs, de l'orgueil des grandes fermes en plein rapport et des petites propriétés bien cultivées, de la haute valeur du travailleur manuel agricole, de la portée sociale du producteur des aliments vitaux, de l'influence criminogène de l'alcoolisme et de la répercussion sur la descendance de certaines tendances dégénératives transmises.

L'officier a le devoir de sonner la diane des énergies viriles, le réveil des volontés.

Il ne faut pas que la bourgeoisie, en France, continue à considérer le travail agricole comme une besogne indigne d'elle. Un homme qui renonce à avoir les mains blanches ne se diminue pas ; au contraire. Pour produire, il faut diriger ses facultés vers la domination de la nature. C'est

pourquoi le fer converti en charrue est l'emblème de la production.

Le travail des champs est le plus indépendant de tous. On n'est pas heureux, dit Gœthe, si, pour être quelque chose, on doit obéir ou commander.

Il faut laisser un champ libre et honoré à l'activité privée et diminuer les salaires des fonctions publiques. Guerre à tous les abus : un peuple enlacé dans les liens de la bureaucratie et de la fiscalité est comme un arbre rongé de plantes parasites.

Peu de fonctions publiques, peu de fonctionnaires, pas de forces perdues, pas d'hommes soustraits à la production. Tel est le but des citoyens utiles.

O tristes parasites, guêpes gloutonnes,
Vous mangez le travail et le miel des abeilles,
Et ne ruchez jamais, ni d'été ni d'hiver.

La *curée* des places diminuera quand il sera de bon ton de les laisser aux estropiés et aux infirmes. Les carrières les plus admirées doivent être celles des vrais producteurs, de tous ceux qui déblaient infatigablement la place de l'humanité de demain, qui sèment la vie où était le néant, qui enrichissent le monde en s'enrichissant les premiers, qui prouvent par l'exemple que le progrès n'est qu'un accroissement de vie.

Vivre très près du sol pour s'en nourrir les moelles...
Vivre, avoir les rayons du soleil sur la face...

C'est ainsi que s'élaborent de magnifiques adolescences, de grandes âmes sous un ciel calme, dans des spectacles de vie forte et primitive, tout en étant très cultivée de pensées simples mais hautes, pénétrées de la poésie immanente des paysages.

L'heure est propice ; nous sommes à l'aurore d'un monde renouvelé. Le XIX[e] siècle a été un siècle d'*essais*, une

succession de révolutions et d'évolutions, avec des lueurs de vérité et de justice qu'il faut à présent dégager et suivre. La vie moderne, à la fois si intense, si cérébrale, si instructive, peut devenir passionnément utile, et agréable si nous savons profiter des colossales acquisitions du siècle qui vient de finir. Les conditions sociales sont profondément modifiées ; les relations entre pays vont s'accélérant sans cesse ; grâce à l'électricité, au chemin de fer, à la bicyclette, à l'automobile, rapides déesses du jour, le champ de la vie s'est élargi, la sphère d'action de l'homme s'étend à la totalité du globe terrestre; ce qui se passe aux antipodes nous intéresse plus que les petits cancans locaux de jadis.

Nous voyons plus de choses, nous jouissons de plus de confortable, nous assistons à plus de transformations favorables, dans le cours d'une vie de quarante ans, que nos aïeux pendant plusieurs siècles.

En une génération, dit Spencer, l'organisme social a passé d'un état semblable à celui d'un animal à sang froid à un état semblable à celui d'un animal à sang chaud, pourvu d'un système vasculaire et d'un appareil nerveux complet. Naguère, les savants emportaient, en mourant, beaucoup de leurs secrets ; les générations successives n'héritaient que d'une faible partie des découvertes antérieures. Aujourd'hui, le progrès est continu, il marche pas à pas.

Suffit, pour avancer, qu'il ne recule pas.

Nous bénéficions des réserves capitalisées, des fruits du travail accumulé de milliers d'êtres ancestraux sacrifiés d'avance à notre bonheur actuel. Une loi s'impose à tous les vivants, c'est la loi de continuité. On vit de souvenir autant que d'espérance.

L'homme renaît dans l'homme ; il n'y a pas création

nouvelle pour chaque individu, mais continuité de la vie. L'homme, en naissant, contient en lui tout l'immense passé, tout l'immense avenir ; il se relie aux morts par mille tares ou mille aptitudes héréditaires, aux générations futures par leurs aspirations et leurs intuitions. C'est un chaînon de la chaîne de la vie ; c'est un ouvrier de l'incessante évolution. Nous sommes les prolongements des ancêtres. Mais ceux-ci ne nous transmettent intégralement l'héritage accumulé que par la permanence de l'*action terrienne*.

Nous savons plus que le passé ; l'avenir en saura plus que nous. Au plus insignifiant de nos actes, nos ancêtres se lèvent, non pas dans leurs tombeaux, où ils ne bougent plus, mais au fond de nous-mêmes où ils vivent toujours. Par ce fait, en naissant nous contractons une dette envers nos ascendants. Ce qui divise l'homme est mauvais ; ce qui le réalise et l'unifie est vrai et bon. Marchons donc au règne de l'harmonie, de la vie rythmique, sainement organisée ; faisons jaillir les eaux vives de la joie, de la paix, de la justice. Après le *bien-être*, il faut songer au *meilleur-être*.

Avant tout, il faut reconstituer la famille, la raffermir sur ses bases naturelles. La famille est la clé de voûte de l'édifice social. Les jardins militaires, les jardins ouvriers, les logements à bon marché ; la petite maison entourée d'un jardinet, bien insaisissable, échappant au fisc et à l'impôt, ainsi qu'au partage successoral : voilà des moyens de supprimer les vagabonds, les mendiants, sinistres épaves sociales.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de l'œuvre ; les attaques passionnées des néophobes, la résistance désespérée des parasites sociaux dont le « siège est fait » ; un clou est plus difficile à enlever qu'à enfoncer ; mais nous serons payé de nos peines si nous pouvons mobiliser quel-

ques bonnes volontés, éveiller quelques esprits mûrs pour l'action, prêts à déblayer le terrain des vieilles routines avant l'édification de la vie future supérieure.

Si nous avons pu ouvrir des échappées par où passent quelques rais de lumière, que d'autres y plongent plus avant : nous nous estimerons simplement heureux d'apporter notre humble pierre au massif des gradins du temple agricole, que nous entrevoyons large, immense, ouvert à tous, cordial, généreux, prodigieusement harmonieux, d'une immarcescible jeunesse.

Cette ère promise, nous ne serons pas là pour la saluer ; c'est peut-être une dernière illusion que nous caressons encore ; mais, celle-là, nous demandons à la garder jusqu'à la fin de nos jours.

> Ainsi qu'une nourrice antique,
> Dans un beau rêve traversé
> De poésie et de musique,
> Grande nature m'a bercé.

Adieu, terre hospitalière, terre paisible ! Que puis-je te rendre pour tout ce que j'ai reçu de toi ?

G. V.

UNE BERGERIE DE LA RACE DE LA CHARMOISE

(Extrait du *Journal de l'Agriculture.*)

A l'occasion des concours spéciaux de la race bovine limousine et de la race ovine de la Charmoise, qui se sont tenus à Montmorillon (Vienne), à l'automne de 1903, nous avons pu visiter un domaine très intéressant, où le Dr Autellet se livre, avec un succès constaté dans maintes circonstances, à l'élevage de la race ovine de la Charmoise ; c'est le domaine du Léché, sur la commune de Saulgé, à quelques kilomètres de Montmorillon.

Ce domaine est situé sur les coteaux calcaires qui sépa-

rent la vallée de la Gartempe de celle de la Vienne. Pendant une quarantaine d'années, il avait été en fermage ; le dernier fermier, M. André Poinet, y remporta la prime d'honneur décernée au concours régional de Poitiers en 1887. C'est en 1896 que le Dr Autellet en a repris la direction ; il se livre, depuis cette date, à l'exploitation directe, avec un régisseur.

L'étendue du domaine est d'environ 400 hectares. Les terres arables occupent à peu près la moitié de cette étendue ; les prairies couvrent 60 hectares, la vigne 15 hectares ; 35 hectares sont en étangs et une centaine sont en bois. A raison de l'imperméabilité du sous-sol, une assez forte proportion des terres a été drainée. Le propriétaire a gardé la direction complète de la culture ; quand il est absent, le régisseur lui envoie chaque semaine un rapport complet sur les travaux exécutés, les dépenses, les ventes, etc. ; ces rapports hebdomadaires constituent les éléments primordiaux d'une comptabilité très complète et très précise, qui ne laisse rien aux hasards d'appréciations plus ou moins arbitraires.

Sur les terres arables, l'assolement est quadriennal. Les soles sont consacrées au froment, aux racines fourragères, à l'avoine et à l'orge, enfin au trèfle. Les betteraves, les topinambours et les pommes de terre sont les principales cultures à racines fourragères ; le maïs, les choux forment les principaux fourrages verts, en dehors des prairies naturelles et artificielles. La culture est très soignée. Le matériel d'exploitation est complet : charrues ordinaires et brabants, charrue à treuil pour défoncement, scarificateurs et houes, herses et rouleaux, semoir, faucheuse, moissonneuses-lieuses, matériel pour les vignes, locomobile à vapeur de six chevaux, batteuse, trieur Marot, etc. La ferme possède un outillage complet de forge, de serrurerie et de menuiserie ; toutes les réparations nécessaires

à l'outillage s'y exécutent. Pour les travaux d'intérieur, un moteur fixe de quatre chevaux commande un moulin pour concasser les grains, un coupe-racines, un hache-paille, un cuiseur à vapeur, etc. Douze bœufs et cinq chevaux exécutent les travaux de la ferme.

Les bâtiments de l'exploitation sont parfaitement aménagés, autour d'une grande cour rectangulaire de 1 hectare environ. Au fond, la maison d'habitation, surmontée d'un vaste grenier de 340 mètres carrés. D'un côté, un hangar, des étables, des écuries pour les bœufs et pour les chevaux ; de l'autre côté, un vaste hangar pour le matériel, surmonté par un grenier, des porcheries, la cuisine pour le bétail, une grande bergerie, une grange, et eufin la forge et la menuiserie, puis la basse-cour. La bergerie est complétée latéralement et en arrière par des constructions spéciales pour l'élevage, entourées par un fossé et une clôture en fil de fer. Tous les bâtiments sont spacieux et bien appropriés à leur destination.

On a vu que la production fourragère occupe environ les deux tiers du domaine ; c'est dire que le bétail doit être nombreux. L'élevage et l'engraissement sont, en effet, les deux principales spéculations qu'on poursuit au Léché. Outre les animaux de travail déjà signalés, la ferme entretient une trentaine de bœufs à l'engrais, quatre vaches laitières, une vingtaine de veaux et de jeunes bœufs de deux à trois ans. La porcherie renferme trois verrats et onze truies portières, environ quatre-vingts laitons ou nourrains. Chaque année, avec les seules ressources de la ferme, on engraisse 30 à 40 bœufs (presque tous limousins) et 400 à 500 moutons (moutons achetés et bêtes réformées du troupeau). Mais c'est la bergerie d'élevage qui attire surtout l'attention, tant par son importance que par sa qualité.

Le pays de Montmorillon est celui de France où le

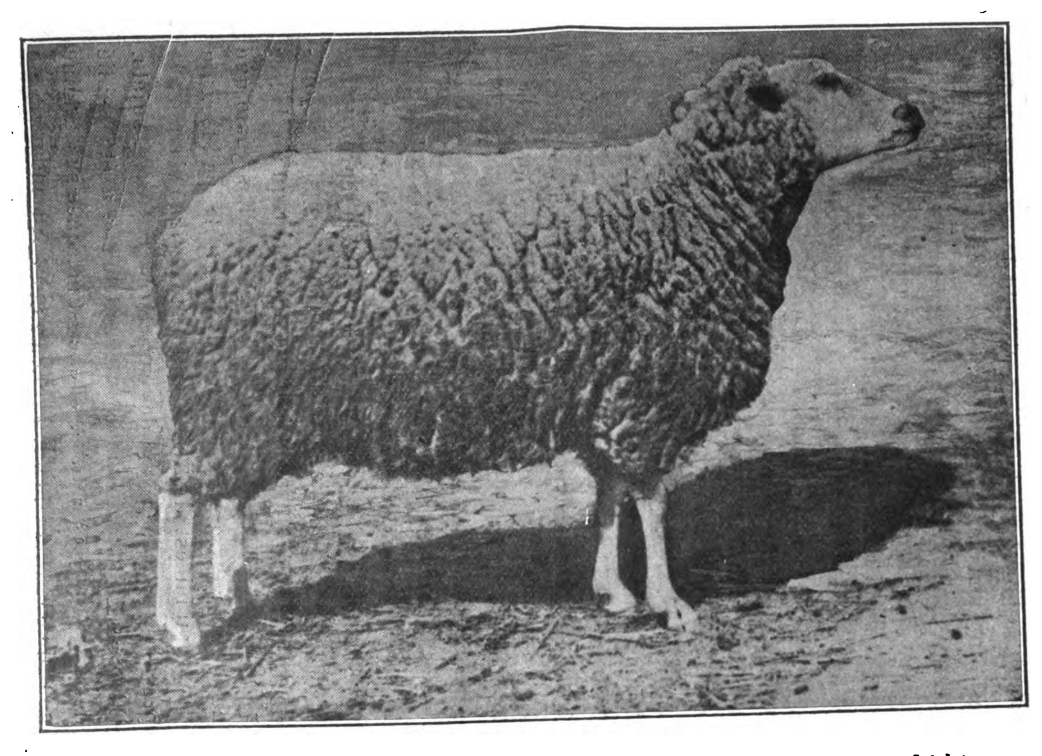


Fig. 1. — Brebis de la race de la Charmoise, du troupeau de M. le Dr Autelet, au Léché, commune de Saulgé, près Montmorillon (Vienne).

mouton de la Charmoise est le plus répandu depuis longtemps; le troupeau du Léché a acquis une grande réputation par la valeur des produits qu'il donne. Cette valeur est due aux soins apportés par le Dr Autellet, avec une persévérance inlassable, à la production des agneaux, et à ceux dont il les entoure pour leur permettre de développer leurs qualités dans toute leur ampleur.

L'effectif du troupeau varie actuellement de 230 à 240 brebis pures de la Charmoise ; on en augmente progressivement le nombre en vue de le porter à 300 têtes, et même au delà, s'il est possible. Cinq ou six béliers servent à la reproduction. Le troupeau est soigné par un berger et deux aides. Le type est très bien établi : les animaux, de bonne taille et près de terre, à formes régulières, à poitrine large et à gigot bien développé, forment une masse très homogène : la plupart des brebis se signalent par une toison serrée et assez fine. La fig. 1 montre un type de ces brebis, et la fig. 2 une partie du troupeau au pâturage.

C'est par les soins méticuleux apportés à la lutte que le Dr Autellet assure l'homogénéité de son troupeau. A cet effet, le logement des béliers qui servent à la reproduction a été aménagé de telle sorte que l'on puisse y faire séjourner les brebis amenées pour la lutte. Lorsqu'un bélier réformé, dit indicateur, et mêlé au troupeau, signale une brebis en rut, celle-ci est amenée dans le paddock du bélier qui lui est destiné et qui a été désigné d'avance le plus souvent, en raison des caractères des deux sujets. Elle y reste quelques heures ; et lorsqu'elle a été saillie deux fois, elle est retirée, et elle est marquée sur la laine pour qu'on sache qu'elle a été fécondée. Au moment de l'agnelage, les agneaux et les mères sont marqués du même numéro à l'encre grasse bleue ou rouge de manière qu'on peut, à tout instant, suivre le développement de

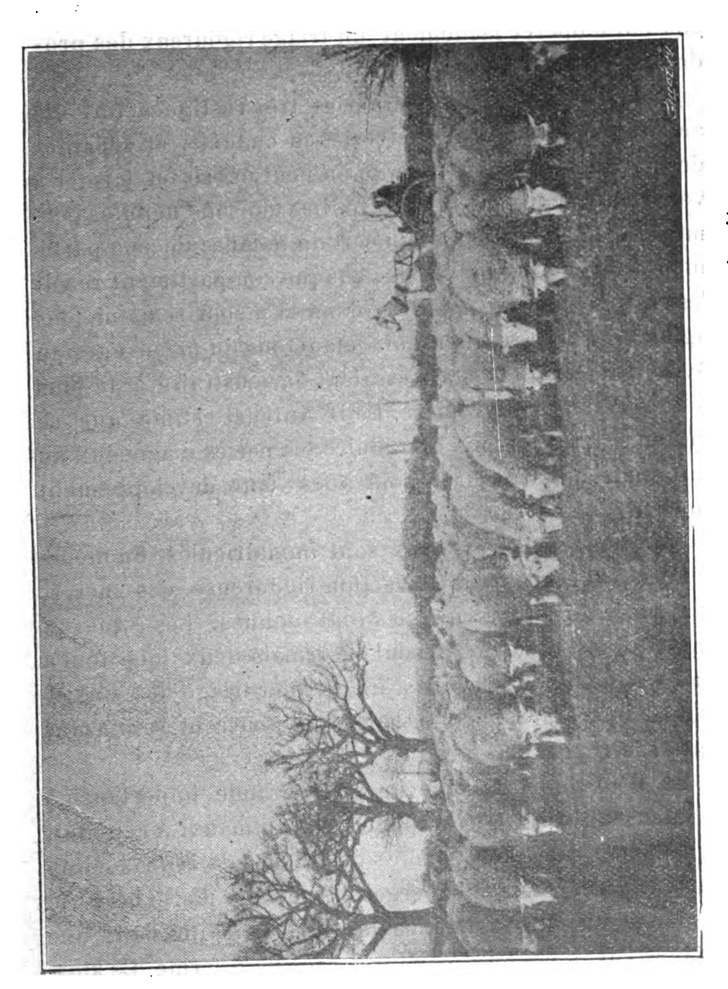


FIG. 2. — Une partie du troupeau de brebis du Léché à la pâture.

l'agneau, reconnaître les mères dont les produits sont plus précoces, etc. Naturellement, tous ces renseignements sont inscrits sur un carnet, et à chaque agnelage ils permettent d'opérer facilement un triage rigoureux des produits.

Pour l'agnelage, des bergeries très rustiques ont été aménagées ; elles sont couvertes en chaume, et séparées des paddocks par des volets qu'on peut ouvrir ou fermer à volonté, suivant la température. Des cloisons mobiles permettent de les diviser en un certain nombre de compartiments plus ou moins vastes ; chaque compartiment reçoit les mères qui ont mis bas dans la même semaine ; les agneaux qui y sont réunis étant tous du même âge, on évite que de plus âgés essaient de soustraire à de plus jeunes le lait de leur mère. Le Dr Autellet estime que ce système lui a permis de réduire les pertes d'agneaux au minimum, et d'assurer pour tous leur développement normal.

Au sevrage, les agneaux sont immatriculés. En même temps, on procède à une sélection rigoureuse des mères, d'après les produits qu'elles ont donnés. Les agneaux mâles et les agnelles forment désormais deux lots tout à fait distincts ; on procède à un premier triage des uns et des autres, pour choisir les sujets qui pourront servir plus tard à la reproduction.

Le Dr Autellet attache une très grande importance à donner une rusticité complète à ses animaux. A cet effet, après le sevrage, les agnelles destinées à la reproduction sont placées dans une bergerie spéciale. Cette bergerie consiste en un vaste kiosque (fig. 3) édifié dans une pâture, dans l'enceinte clôturée près de la ferme. Ce kiosque, couvert en chaume, dont le diamètre est de 15 mètres, est ouvert de tous côtés ; deux cloisons, hautes de 1 mètre, qui supportent les mangeoires, le divisent en quatre sec-

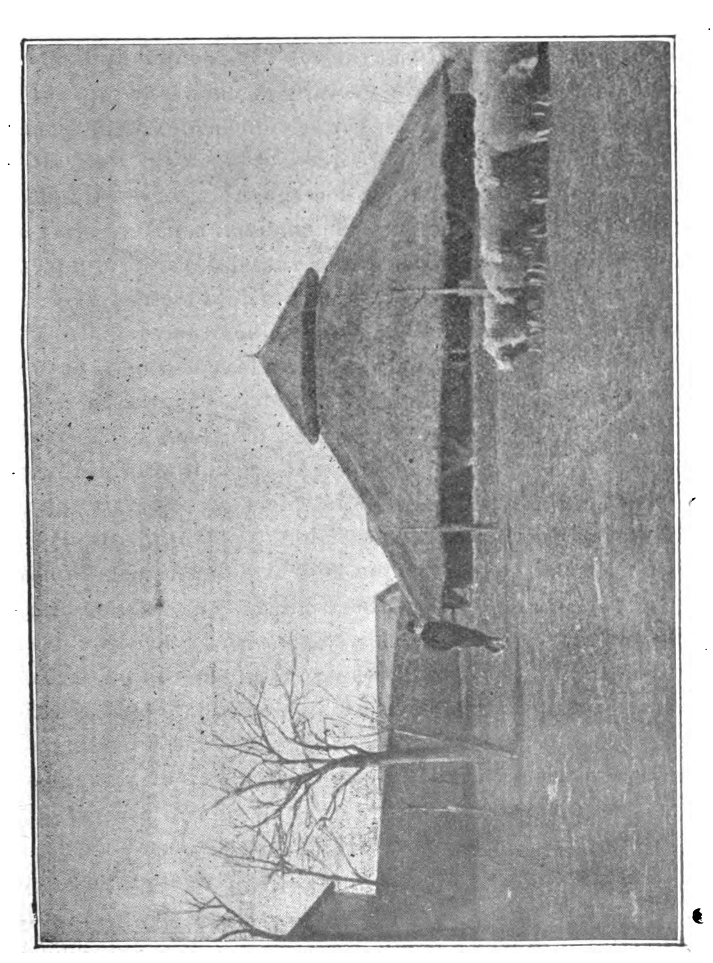


Fig. 3. — Grand kiosque pour les agnelles à la ferme du Léché.

teurs. Les agnelles vivent ainsi en plein air, s'abritant, en cas de mauvais temps, dans les secteurs qui les protègent contre le vent, la pluie ou la neige ; elles vont d'ailleurs aux champs avec les mères et réintègrent au retour leur abri qu'elles occupent jusqu'à l'âge de dix-huit mois, époque à laquelle elles sont versées dans le troupeau.

C'est aussi pour développer la vigueur des béliers par une gymnastique journalière que leur logement a été aménagé dans des conditions qu'il est intéressant de signaler. Les béliers occupent un abri de chaume, séparés les uns des autres par des cloisons intérieures, qui se prolongent au dehors dans des paddocks, larges de 3 mètres et long de 8 mètres. Ces abris sont constamment ouverts du côté du paddock, la toiture adossée à un mur descendant jusqu'à 1 mètre du sol. Dans le paddock, l'auge à boire est placée à l'extrémité, et le bélier est obligé de franchir, en sautant, des traverses en bois qui forment autant d'obstacles (fig. 4). Ce régime de plein air est fait pour enrayer l'obésité, si préjudiciable à ces animaux. Pour compléter cette gymnastique, le Dr Autellet a installé une piste circulaire fermée par des treillages et garnie d'obstacles que les animaux doivent franchir ; pendant leur période de repos, les béliers y sont amenés un par un, et ils doivent exécuter plusieurs tours de piste, le berger activant le mouvement avec son fouet. Grâce à ces pratiques, les bons béliers gardent plus longtemps leur vigueur et leurs qualités.

Le troupeau du Léché est très apprécié. Jusqu'ici tous les mâles ont été vendus pour la reproduction ; 80 à 90 béliers sont vendus chaque année. Les agneaux mâles qui montrent quelque défaut sont castrés, engraissés et vendus pour la boucherie, à l'âge de six à sept mois. Les antenaises qui n'entrent pas dans le troupeau et les brebis réformées sont également engraissées pour la boucherie, car

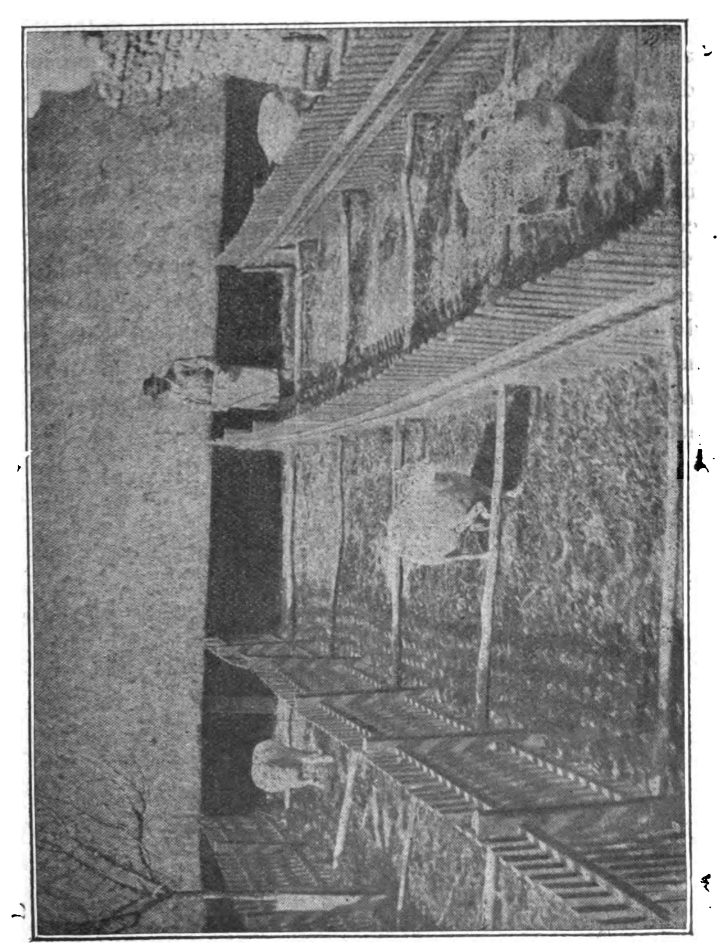


Fig. 4. — Aménagement des paddocks pour les béliers à la ferme du Léché.

le propriétaire répugne à vendre les femelles d'un troupeau qu'il sélectionne depuis huit ans et dont il est naturellement très jaloux.

Ce que nous avons dit suffit pour justifier la notoriété acquise par le troupeau du Dr Autellet. Ajoutons cependant que, dans les concours auxquels il a pris part, les succès ne lui ont pas manqué : prix d'honneur au concours de Paris en 1898, 1er prix (médaille d'or) à l'Exposition universelle de 1900, prix de championnat des béliers au concours spécial de la race de la Charmoise à Montmorillon en 1903, sans compter 35 premiers et seconds prix aux concours généraux de Paris et aux concours régionaux de Limoges et de Poitiers. L'habileté de l'éleveur est non moins appréciée ; le Syndicat des éleveurs de la Charmoise l'a confirmée en appelant le Dr Autellet à la vice-présidence de cette association.

HENRY SAGNIER.



Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 1904

N° 351

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 1904.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 40.

M. le Président fait connaître aux membres présents qu'il a été avisé par M. Beau, le dévoué secrétaire de la Société, qu'il a le regret de ne pouvoir assister à la réunion de ce soir, ayant été obligé de s'absenter de Poitiers. M. le Président invite M. Pouliot à bien vouloir remplacer notre collègue et lui donne la parole pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté après rectification. Avant de procéder à la lecture de la correspondance, M. le Président annonce qu'il a reçu une demande d'admission, comme membre résidant, de la

part de M. Corbin Léonce, propriétaire à Poitiers, présenté par MM. Planchon, Bruant, général Segrétain, Poirault et Pouliot. Il sera procédé au vote sur l'admission de ce nouveau sociétaire à la prochaine réunion du mois de mai. — La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Claude Silvestre demandant de souscrire à « l'Annuaire de l'Agriculture », dont le prix est de 10 francs ; l'assemblée, consultée, décide qu'il n'y a pas à tenir compte de cette demande.

2° La Société des naturalistes de l'Ain nous adresse son premier bulletin de 1904, elle serait heureuse d'entrer en relations avec nous et de faire un échange de publications; cette proposition est acceptée, le bulletin de notre Société lui sera adressé.

3° La Société d'Agriculture de la Haute-Garonne nous informe qu'un concours national aura lieu à Toulouse du 11 au 19 juin 1904. A cette occasion un congrès auquel seront conviées les associations agricoles des départements du sud-ouest, et dans lequel seront discutées les principales questions pouvant intéresser les agriculteurs, est en projet. La lettre qui nous est adressée a pour but de solliciter l'adhésion de notre Société, et de faire connaître les noms des délégués qui auront été désignés. Après avoir consulté les membres présents, M. le Président déclare qu'il sera statué sur cette demande à la prochaine séance.

4° La ville de Nantes, la Société Nantaise d'Horticulture et la Société des Horticulteurs organisent une exposition générale des produits de l'horticulture les 19, 20, 21, 22 et 23 mai prochain. Notre Société est invitée à déléguer un de ses membres pour faire partie du jury. A l'unanimité M. Bruant, vice-président, est désigné. Avis en sera donné aux organisateurs de l'exposition.

5° M. Bigeard, instituteur en retraite à Nolay (Côte-d'Or),

a publié une brochure intitulée : « Petite Flore mycologique des champignons les plus vulgaires,et principalement des espèces comestibles et vénéneuses »; cet ouvrage, dont le prix est de 2 fr. 50 c. en librairie, est offert à la Société avec une très grande réduction, si elle veut consentir à faire l'achat d'un certain nombre d'exemplaires. Il est décidé que l'auteur sera prié de nous envoyer à titre gracieux un spécimen de son ouvrage.

6° La Société des Agriculteurs de France nous rappelle que, par une circulaire en date du 4 février, elle nous a adressé un questionnaire sur le sucrage des vins. L'enquête est aujourd'hui terminée, et la conclusion de l'étude ainsi poursuivie en commun a été l'adoption par la commission permanente de la section de viticulture, d'une résolution, en date du 11 mars, et conçue dans les termes suivants : « La section, préoccupée des dangers qui
« menacent la viticulture tout entière et la santé publi-
« que par suite du développement que semble devoir
« prendre la fabrication des vins artificiels, a décidé que,
« d'urgence, les sociétés affiliées des régions viticoles
« seront invitées à user de tous les moyens en leur pou-
« voir, réunions, démarches personnelles, campagne de
« presse, etc ., pour attirer l'attention des préfets et des
« membres du Parlement sur la gravité de la situation et
« solliciter la mise en vigueur des mesures que comporte
« la sauvegarde des intérêts viticoles.

7° Le président de « la Caisse des recherches scientifiques » nous annonce l'envoi d'un fascicule concernant l'organisation et le fonctionnement de cette caisse. — L'exemplaire qui nous est adressé est à la disposition des sociétaires qui voudront en prendre connaissance.

8° La Société a reçu également le catalogue général de la maison Bruant.

M. le Président, après avoir terminé la lecture de la

correspondance, nous entretient d'un sujet des plus intéressants, la découverte d'une pomme de terre nouvelle dite de l'Uruguay, découverte due un peu au hasard, par un propriétaire du Poitou. Le *Petit Journal*, dans son numéro du mardi 29 mars dernier, en donne l'appréciation suivante: « Ce nouveau tubercule, proche parent de la pomme de terre, s'en distingue cependant par plusieurs particularités intéressantes. Originaire de l'Amérique du Sud, où il pousse dans les terrains marécageux, ce légume qu'on désignait d'abord sous le nom à coucher dehors de « *Solanum Commersonii*, mais qu'on baptise aujourd'hui plus simplement « pomme de terre de l'Uruguay », pour en rappeler la provenance, semblait destiné à se transformer de la façon la plus heureuse, pour peu qu'il fût intelligemment cultivé en sol français. Ensemencé, en terrains quelconques, mais de préférence en terrains humides, la pomme de terre de l'Uruguay a fourni plusieurs variétés, dont la plus curieuse est une variété à peau violette et à chair jaspée, qui s'annonça comme devant faire plutôt parler d'elle dans le monde des spécialistes. Tout d'abord, elle est exquise, avec un petit fumet aromatique qui en fait un vrai régal pour les animaux et pour l'homme. En second lieu, elle donne des rendements énormes, qu'on a pu évaluer de 50.000 à 100.000 kilogrammes à l'hectare. En troisième lieu, les fanes, — lesquelles sont généralement luxuriantes au point de mesurer jusqu'à 3 et 4 mètres de longueur et d'étouffer toute végétation parasitaire sous leur inextricable enchevêtrement, — les fanes, dis-je, étant replantées aussitôt après l'arrachage, forment de nouveaux tubercules d'une irréprochable qualité. De sorte que la production en est en quelque sorte ininterrompue. — En quatrième lieu, enfin, la pomme de terre de l'Uruguay semble absolument réfractaire aux diverses maladies qui sévissent sur les

autres sortes. — Il résulte de tous ces avantages que ce tubercule mérite vraiment de retenir l'attention de tous ceux que passionnent les problèmes obscurs de la physiologie végétale. »

M. Pacaud, rappelant la communication de M. Mascarel sur le lait en tablettes, présente à la Société un spécimen de ce produit, qu'il s'est procuré depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.

Pour le Secrétaire, POULIOT.

Le Président, PLANCHON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 1904.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

M. le Président adresse des remerciements à M. Pouliot qui a bien voulu remplir les fonctions de secrétaire à cette séance et en rédiger le procès-verbal avec beaucoup d'exactitude et de clarté, ainsi qu'on vient de le constater.

Le vote est ensuite ouvert pour l'élection de M. Corbin Léonce, propriétaire à Poitiers, comme membre résidant de notre Société.

M. Corbin est élu à l'unanimité des membres présents.

M. le Président constate avec satisfaction que quatre membres de notre Société, MM. le général Segrétain, Brébinaud, Desmazeau et Beau, ont été nommés membres du Conseil municipal aux élections qui viennent d'avoir lieu,

et leur adresse ses félicitations. Il espère que ces nouvelles fonctions ne les distrairont pas de l'assistance à nos séances.

Il y a à signaler dans la correspondance :

1° Une carte de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises pour assister à une conférence qui sera donnée sous son patronage le jeudi 26 mai, à 8 heures du soir, par la Société d'Economie politique nationale. Ordre du jour : Colonies — voyage aux pays du coton français. Conférencier : M. Dybowski, inspecteur général de l'agriculture coloniale.

2° Une lettre du Ministère de l'Instruction publique accusant réception des exemplaires de notre bulletin.

3° Une lettre de M. Bigeard, instituteur à Nolay (Côte-d'Or), qui remercie M. le Président d'avoir appelé l'attention de notre Société sur la « Flore mycologique » qu'il vient de faire paraître et dont il envoie un exemplaire.

M. Poirault est prié de prendre connaissance de ce travail et de nous en faire un compte rendu.

4° Une lettre de la Société d'Horticulture de la Haute-Garonne nous faisant connaître que pour le concours national agricole devant avoir lieu à Toulouse du 11 au 19 juin prochain, cette Société organise une exposition de tous les produits horticoles et des branches se rattachant à l'horticulture. Elle fait appel à notre concours afin de rehausser, par l'apport de nos produits, l'éclat de cette exhibition.

5° Enfin la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise annonce qu'à l'aide du legs de M. le docteur Lamayran, elle organise un concours sur la question suivante :

Faire connaître les Syndicats, Caisses et Sociétés de crédit, d'assistance, ou d'assurances diverses, basées sur la mutualité, et ayant une utilité agricole, existant en Seine-et-Oise.

Le prix proposé consiste en une médaille d'or d'une valeur de 100 fr. et une prime de 400 fr.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de la Société, avenue de Paris, 25, à Versailles, avant le 1er février 1905.

La réunion s'entretient pendant quelques instants de l'état des récoltes. Il est constaté que les céréales se présentent dans de bonnes conditions, que les prairies naturelles et artificielles promettent une récolte abondante, et que les arbres fruitiers sont très bien préparés.

M. Poirault prend ensuite la parole et donne quelques indications sur les amanites dont il vient de terminer les planches.

Ce genre comprend à la fois des espèces excellentes comme aliment et des espèces très redoutables, auxquelles sont dus la plupart des empoisonnements suivis de mort. Il est donc très important pour l'amateur mycologue de bien apprendre à reconnaître les caractères propres à chacune des espèces.

Ces champignons croissent presque tous dans les bois. Ils sont entourés, dans le jeune âge, par une membrane appelée volve ou voile général.

Lorsque le pied s'allonge, cette membrane se déchire soit par le sommet quand elle est formée de cellules allongées et résistantes, soit d'une façon irrégulière quand elle est formée de cellules globuleuses peu adhérentes. Dans le premier cas, elle persiste sous forme de bourse à la base du pied (volve complète). Dans le second, elle se divise en fragments écailleux qui restent à la surface du chapeau ou à la base du pied (volve incomplète); quelquefois la volve laisse à la base du pied un ou deux bourrelets (amanite panthère).

D'après les statistiques, les accidents les plus redou-

tables sont dus aux champignons qui sont pourvus d'une volve à la base.

Tous ne présentent pas le même degré de toxicité. On peut les diviser en 2 groupes :

L'un renferme les espèces les plus redoutables ; ce sont les amanites *phalloïde*, *printanière*, *vireuse* et *citrine*. Ces amanites doivent leurs propriétés à un poison excessivement perfide et mal connu, la *phalline*, qui ne manifeste ses effets que 12 ou 15 heures après l'ingestion.

L'autre comprend la fausse oronge (*Amanita muscaria*) et l'amanite panthère (*Amanita pantherina*). Ces deux espèces, moins toxiques que les précédentes, peuvent néanmoins occasionner la mort si on n'a pas le soin de provoquer des vomissements aussitôt qu'apparaissent les premiers symptômes, 3 ou 4 heures après l'ingestion.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. BEAU.

Le Président, PLANCHON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 1904.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le comte Louis Lecointre, président de la commission chargée d'organiser le concours entre métayers partiaires, rappelle que la visite des exploitations devra avoir lieu prochainement, fin juin ou commencement de juillet. Les moissons suivront de très près la récolte des foins et, en opérant tardivement, on ne pourrait plus apprécier

la valeur des récoltes. Il y aurait donc lieu de désigner dès aujourd'hui les membres du jury qui devront aller juger sur place le mérite des métayers prenant part au concours.

M. Lecointre a accepté de faire partie de la commission d'organisation, mais il ne peut s'engager à visiter les exploitations. Quinze métairies sont inscrites pour le concours ; leur examen complet nécessitera une longueur de temps et une somme de fatigue qu'il ne peut fournir à ce moment de l'année.

Il espère que M. Coyreau des Loges, dont la compétence est bien connue de tous, acceptera de faire partie du jury, et il lui écrira au nom de la Société.

M. le Président remercie M. Lecointre et, regrettant qu'il ne puisse nous prêter le concours de sa haute expérience, désigne en outre comme membres du jury M. Pacaud, M. Larvaron, professeur d'agriculture, à qui il sera adressé une demande, puis MM. Beau et Legrand.

M. le Président examine ensuite la correspondance :

Une demande lui a été adressée au nom des organisateurs du concours hippique de Poitiers en vue d'obtenir un prix de 50 fr. pour la catégorie des poulinières.

Le bureau a été convoqué à cet effet, mais 3 membres seulement s'étant trouvés à la réunion qui a eu lieu à la veille du concours, il n'a pu être pris de délibération.

M. le Président ajoute qu'une invitation lui a été adressée pour assister aux réunions hippiques des 11, 12 et 13 juin et qu'il a adressé ses remerciements à la Commission.

M. le baron Demarçay, sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Viticulture de l'arrondissement de Montmorillon, informe notre Société que le concours annuel aura lieu à Montmorillon le 25 septembre ; il espère que nous voudrons bien, comme les années précédentes, conti-

nuer notre gracieux don de médailles et de subvention.

M. le Président fait observer que, cette année, notre concours entre métayers absorbant nos ressources, il ne nous est pas possible d'accorder de subvention, mais que nous pourrons donner 1 médaille de vermeil, 1 d'argent et 1 de bronze.

M. Poirault accepte de représenter notre Société au concours de Montmorillon et d'y porter les médailles.

Une lettre du Ministère de l'Instruction publique accuse réception de notre bulletin n° 349.

A signaler en dernier lieu une lettre de l'Institut Carnégie, récemment fondé à Washington, avec questionnaire relatif à l'historique de notre Société, l'objet de ses travaux, sa composition, ses publications, etc.

Aucune communication ne devant avoir lieu, M. le Président donne connaissance à l'assemblée d'un travail lu par M. le Dr Magill, à la séance du 2 mars dernier de la Société nationale d'Agriculture de France, et ayant pour titre « le lait en poudre ».

M. le Dr Magill faisait, dit-il, depuis près de 3 ans au laboratoire Carnégie de New-York des études sur le lait et cherchait la solution du problème consistant à assurer aux grandes villes une source de lait pur, à éviter les falsifications, et surtout à parer aux dangers qui résultent de la contamination par le lait naturel.

Il avait essayé de la stérilisation et de la pasteurisation et n'était arrivé qu'à constater que le lait stérilisé à l'état liquide n'était pas suffisamment nutritif pour les enfants et qu'il ne se digérait pas facilement ; le lait pasteurisé donnait des résultats analogues, mais cependant moins marqués. Les poudres de lait obtenues par une température voisine de l'ébullition ou par l'évaporation dans le vide n'avaient donné que des produits défectueux.

C'est alors que lui fut présenté le lait en poudre préparé

d'après le procédé de Just-Hatmaher, basé sur le phénomène bien connu de la caléfaction.

Ce procédé consiste à faire arriver à froid du lait naturel sur des cylindres tournant en sens inverse l'un de l'autre, séparés par un écart de 1 à 2 millimètres et chauffés à l'intérieur par de la vapeur à haute pression, de manière à porter leur surface extérieure à une température de 120°. Le lait liquide tombant en pluie sur la surface des cylindres surchauffés n'arrive pas au contact direct avec ces cylindres, car il se forme un coussin de vapeur qui s'interpose entre le lait et leur surface extérieure. Par le mouvement de rotation, le lait se trouve amené dans l'intervalle qui sépare les cylindres ; il est alors comprimé dans un très petit espace et immédiatement séché, sans avoir le temps de bouillir. L'eau évaporée s'élève en buée pendant que les matières solides sont entraînées par le mouvement de rotation ; avant d'être complètement sèches, elles sont détachées de la surface de chaque cylindre par une lame placée à leur partie supérieure. Ce lait solide retombe en feuilles humides qui se sèchent immédiatement au contact de l'air. En passant cette feuille de lait solide sur un tamis, on obtient une poudre homogène, blanchâtre, de la saveur du lait et à laquelle il suffit d'ajouter de l'eau dans les proportions de 0 à 1 pour obtenir un lait liquide absolument pur et stérile.

Cette poudre de lait forme, selon M. le Dr Magill, l'aliment le plus complet, le plus nécessaire à la race humaine, le plus concentré, le meilleur marché, d'une conservation indéfinie et garantissant, par sa stérilité absolue, contre tout danger de transmission des maladies par sa consommation.

M. le Dr Magill fait valoir ensuite l'intérêt que présente cette nouvelle découverte au point de vue agricole, surtout pour les régions éloignées des grandes villes, où le

lait n'est que d'un faible rapport par suite des difficultés d'écoulement et de transport.

Après cette lecture, M. le Président ajoute que ce nouveau procédé de préparation et de conservation du lait paraît présenter beaucoup d'intérêt ; il est surpris qu'on ne lui ait pas donné plus de publicité.

M. le Dr Lagrange ne voit dans ce qui vient d'être lu qu'une sorte de réclame industrielle contre laquelle on doit se tenir en garde. Il a déjà protesté ici contre le lait en poudre qu'il a été à même d'apprécier il y a plus d'un an. Ce produit n'est pas d'une saveur agréable, et c'est une erreur de croire qu'il peut remplacer le lait naturel dans l'alimentation.

M. le Président répond que le lait desséché obtenu par le nouveau procédé de caléfaction peut différer des laits en poudre obtenus jusqu'ici.

D'autres membres font observer que si, dans les pays de production, il est plus avantageux de consommer du lait naturel, un produit solide, de conservation et de transport faciles, peut rendre de réels services dans les régions dépourvues de lait, pendant les voyages en mer, dans les armées en campagne, etc.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, *Le Président*,

V. BEAU. PLANCHON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUILLET 1904.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le général Segrétain informe la réunion qu'il a écrit au journal « La Nature » pour savoir comment on pourrait se procurer le nouveau lait en poudre dont il vient d'être fait mention au procès-verbal Il lui a été répondu que « La Nature » publierait prochainement des articles au sujet de ce produit. M. le général Segrétain reviendra sur cette question.

M. le Président rappelle que depuis notre dernière réunion deux de nos collègues ont été très affligés : M. Charpentier a perdu sa mère ; et M. Dangeard, déjà très éprouvé ces dernières années par la mort d'un fils, vient d'avoir la cruelle douleur de perdre son épouse. Au nom de la Société, M. le Président adresse à nos collègues ses plus sincères et ses plus affectueuses condoléances.

Correspondance. — Une invitation de M. le préfet a été adressée à M. le Président pour assister à la réception donnée à la préfecture pour la fête du 14 juillet.

M. Bruant, notre vice-président, y a représenté la Société.

La Société d'Agriculture et de Viticulture de Montmorillon nous envoie une lettre de remerciements pour les trois médailles que notre Société a bien voulu lui accorder à l'occasion de son prochain concours. M. Poirault, trésorier de la Société, a été délégué pour porter ces médailles.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de l'Union vinicole des propriétaires de l'Indre-et-Loire. Cette Union a pour but d'étudier les mesures à prendre

dans l'intérêt général de la viticulture et du commerce des vins.

Depuis quelques années déjà, les départements du Midi, Aude, Hérault, Gard, etc., font seuls entendre leurs voix et sont seuls écoutés. Tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, toutes les lois votées sont à leur seul profit et quelquefois au détriment de la viticulture du Centre. Il est temps que nous nous fassions entendre et que, tout en appuyant l'ensemble des vœux émis par les Unions du Sud et du Sud-Est, nous fassions connaître les désirs et les besoins particuliers à notre région.

Une réunion a eu lieu à Tours le 2 juillet, où on devait étudier différentes questions d'intérêt général et émettre les vœux suivants :

1° Que le sucre circulant par quantités supérieures à 25 kil. soit accompagné d'une pièce de régie, et qu'un droit de statistique de 3 francs par 100 kil. soit établi, afin d'intéresser la Régie à suivre exactement les mouvements ;

2° Que toute expédition de vin soit obligée au moins à un visa en cours de route ;

3° Que chaque recette buraliste soit tenue d'afficher, toutes les semaines, le total des retiraisons effectuées dans chaque cave de sa région ;

4° Suppression des acquits fictifs par l'obligation faite aux propriétaires de signer leurs acquits ;

5° Que Paris soit soumis au droit commun, et que les négociants y soient entrepositaires comme en province.

Cette circulaire est parvenue trop tard pour que notre Société puisse déléguer des représentants pour assister à la réunion du 2 juillet.

La correspondance comprend aussi deux lettres de la Société des Agriculteurs de France.

La première rend compte de la réception des délégués

de cette Société par le groupe viticole de la Chambre, et fait connaître les vœux présent·s sur la crise viticole et les abus du sucrage des vins.

La Société demande l'adoption des mesures suivantes :

1° Acquit-à-caution et prise en charge pour la circulation et la vente de toute quantité de sucre d'au moins 50 kil. ;

2° Extension à toutes les catégories de raisins secs du droit de douane applicable actu·llement à ceux destinés à la fabrication du vin ;

3° Exercice au volume et au degré de tous les marchands en gros ; affichage hebdomadaire des acquits délivrés ;

4° Concentration, dans les entrepôts de la ville, des magasins de vins en gros à Paris ; exercice des débitants ;

5° Interdiction de mise en vente des produits destinés à la sophistication ;

6° Faculté de vinage par les récoltants jusqu'à concurrence de trois degrés par hectolitre de vin et avec l'alcool provenant de leur propre récolte ;

7° Suppression du droit de transaction de la régie ; communication à tout requérant des condamnations prononcées en matière de sucrage.

L'accord a été complet entre la Société et le groupe viticole.

La seconde lettre a trait à la réception, par le Groupe agricole de la Chambre, d'une autre délégation de la Société des Agriculteurs de France en vue de présenter les vœux de la Société concernant, d'une part, la question des sucres et, d'autre part, la répression des fraudes et falsifications si nombreuses qui se commettent au préjudice des producteurs agricoles ainsi que des consommateurs.

M. Pacaud signale qu'il vient de paraître à l'*Officiel* du

jour une loi sur la fraude des vins. Lecture en est donnée par M. le Président.

La Société des Amis des sciences naturelles de Vienne (Isère) nous informe qu'elle se trouve dans la nécessité d'interrompre ses travaux et la publication de son bulletin qui nous était adressé.

La parole est ensuite donnée à M. Gabriel Viaud pour une lecture.

M. Viaud, poursuivant ses intéressantes études sur l'hygiène physique et intellectuelle et sur la moralisation par le travail, vient de terminer un ouvrage intitulé « Hygiène sociale », qui est sous presse et doit paraître prochainement. On devinera l'importance de cette nouvelle étude de notre laborieux et savant collègue par l'énumération qu'il nous fait des points traités et la belle introduction dont il veut bien aujourd'hui donner la primeur à notre Société.

M. le Président remercie M. Viaud de nous avoir donné lecture de cette introduction, qui sera imprimée à notre Bulletin.

Rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président entretient ensuite la réunion d'un nouveau procédé pour détruire le phylloxéra, qui se trouve indiqué dans le bulletin de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse Alsace.

M. Alfred Lanfrey, à Epeugney (Doubs), a inventé et composé des préparations chimiques contre le phylloxéra, et elles furent trouvées absolument efficaces après des expériences et des perfectionnements de bien des années. Ce remède se recommande notamment par les avantages suivants :

1° Il tue tout insecte avec lequel il est en contact ;

2° Il ne nuit en aucune manière aux racines traitées, même appliqué à fortes doses ;

3° Les vignes soumises au traitement revivent et produisent de nouvelles racines, feuilles, etc. ;

4° Les frais de traitement ne sont pas hors de proportion à la valeur des vignes sauvées ; ils atteignent à peu près le quart des frais du procédé de destruction par le sulfocarbure, et les vignes traitées guérissent infailliblement.

Le procédé est chaudement recommandé, entre autres, par M. Parmentier, professeur à l'Université de Besançon et directeur de la station agronomique de la Franche-Comté, qui se base sur ses propres expériences et les résultats constatés.

Le procédé est simple. Les substances chimiques sont délayées dans une certaine quantité d'eau, et cette solution est dispersée sur les ceps au moyen d'arrosoirs.

Suit ensuite le récit des essais opérés et des résultats obtenus.

M. le Président fait remarquer que le traitement contre le phylloxéra n'a plus la même importance qu'il avait il y a une vingtaine d'années. Cependant, si le remède était bon, il y aurait avantage à revenir aux plants français.

Ce procédé dans lequel on n'indique pas les substances employées n'inspire aucune confiance à M. le Dr Lagrange ; déjà, il y a un certain nombre d'années, un autre traitement secret avait été signalé par M. le colonel Babinet, et malgré les avantages qui lui étaient attribués, il est resté dans l'oubli.

La séance est ensuite levée.

La préface qui suit fait partie d'un travail sous presse intitulé : *Hygiène Sociale*.

Cet ouvrage comprendra les chapitres suivants :

Vie verte. — Vie blanche. — Vie perdue. — Plan de défense contre la tuberculose. — Œuvres de préservation de l'enfance. — Hygiène nerveuse. — Volonté et santé. — Rôle social de l'éducateur. — La mission de l'écrivain. — La macrobiotique. — Précocité et résistance vitale. — Travail manuel. — La main et le cerveau. — La malaria des villes. — Hygiène alimentaire. — La santé intellectuelle. — Création et invention. — L'homme futur.

INTRODUCTION A L'HYGIÈNE SOCIALE

par Gabriel VIAUD

Vétérinaire en premier

Une immense espérance a traversé la terre !
. . . .
Et la voix me dit :
« Fût-ce dans le désert, va, parle. » J'obéis.

L'hygiène sociale s'adresse à tout et à tous : à la mère, à l'éducateur, au savant, au sociologue, à l'officier, au philanthrope, au penseur, à l'individu et à la collectivité, à l'Etat et à la commune.

Combattre la mauvaise graine au moral et au physique, améliorer le terrain au moral et au physique, toute l'hygiène sociale est là, c'est-à-dire destruction des germes et augmentation de la résistance vitale.

L'hygiène sociale doit tendre à sauver de la mort les enfants naissants, à régler l'essor de la jeunesse vers le travail utile, à répartir selon les aptitudes et les tempéraments les professions manuelles et intellectuelles, à

combattre les grandes épizooties meurtrières, à renforcer l'équation de résistance morale et physique des individus par l'application des lois naturelles de la santé, la parfaite connaissance et appropriation des forces de l'univers.

La vie morale et la vie physique, la nutrition des cellules, leur rénovation, est la conséquence des agents hygiéniques ; il s'agit de discerner les agents les plus avantageux.

L'hygiène sociale doit commencer avant la naissance de l'individu, s'occuper de la mère, de l'enfant, du travail de l'adulte, suivre ce dernier à la caserne, l'orienter vers le travail sain et productif.

La mère a droit à la protection de la société. Il faut savoir que la grossesse a une action déprimante et que l'accouchement confine à la pathologie ; le sang contient moins de globules, l'organisme maternel est en état d'imminence morbide, il est en état de moindre résistance par suite d'une sorte d'auto-intoxication.

L'état mental pendant la gestation est même parfois altéré : il incline vers l'hystérie.

C'est la misère de la mère qui tue l'enfant.

De ces faits découle l'obligation d'étudier tout un système de protection de la mère, par exemple : hospitaliser la jeune mère pauvre et consacrer un budget d'allaitement et de secours d'élevage (part de la commune, part de l'Etat).

En France, la mortalité des petits enfants de 0 à 1 an, suivant les villes, oscille de 250 à 500 pour 1000 décès. Cette mortalité serait *évitable* en partie, car elle tient à l'absence de soins maternels, à l'ignorance de l'hygiène infantile élémentaire, aux altérations du lait. Tout enfant allaité par la mère est aux trois quarts sauvé.

Sur 1000 enfants qui succombent, 400 sont enlevés par la gastro-entérite et le reste par la débilité congénitale.

Voici un champ d'activité bienfaisante qui s'ouvre aux philanthropes.

Tous les ans le nombre des mort-nés est considérable, le nombre des accouchements prématurés est très élevé, sans parler des avortements ; ces déchets de l'ensemencement humain comprennent plus de 100.000 existences embryonnaires fauchées en leur bouton de fleur !

Qui saura jamais quelles pensées, quelles inventions, quels rêves sont restés dans les limbes de ces petits cerveaux d'enfants frappés avant l'âge, pareils à des fleurs d'arbres fruitiers secouées par un vent hostile ??

Les plus belles œuvres d'art et les plus beaux livres, ce ne sont peut-être pas ceux que nous avons, mais ceux qui devaient sortir de l'âme des jeunes morts.

La vie de l'enfant, la vie de l'adulte, la vie du soldat sous les drapeaux est sacrée, car nul ne sait quelle puissance recèle le cerveau et le corps du jeune être.

L'enfant fils du passé, germe des temps nouveaux.

Les progrès de l'esprit et la science de l'hygiène doivent marcher de pair. A l'école, au lycée, un directeur digne de ce nom doit surveiller la vue des enfants, les déviations de la colonne vertébrale, le bégaiement, les troubles nerveux, les jeux, la gymnastique.

La jeunesse est l'époque des acquisitions, des incorporations, des assimilations, des tensions potentielles au point de vue physique et moral. Il importe donc de placer les enfants et les jeunes adultes en face des milieux où ils doivent s'adapter dans les meilleures conditions de résistance ; il faut augmenter et favoriser les réactions de la défense naturelle de l'organisme.

Peu de chose suffit pour entraîner la mort : un changement dans la composition du milieu vital arrête ou modifie la nutrition, et l'arrêt c'est la mort. Ne pas amoindrir

les manifestations biochimiques de l'activité vitale, mais renforcer au contraire le potentiel de réaction cellulaire, devient une loi d'hygiène générale.

De même peu de chose suffit pour entretenir la santé : il y a des causes naturelles de santé comme il y a des causes morbides de maladie.

L'hygiène sociale doit s'occuper de ces causes et les répandre.

L'organisme n'a pas besoin de beaucoup de nourriture, mais il a besoin de beaucoup d'air.

Tout le secret de l'art de prolonger la vie, c'est de ne pas l'abréger par une hygiène antiphysiologique. Respectons avant tout les grandes forces conservatrices et *affirmatives* de la vie. Il n'est pas nécessaire de détruire les passions des jeunes, il sufit de les modérer et de les diriger.

Les causes de nos maladies sociales, de l'alcoolisme, de la tuberculose, de la désertion des campagnes, sont :

1° L'abandon des professions de plein air pour les emplois de bureau ;

2° L'agglomération dans des habitations malsaines ;

3° Le désir de *jouir* et de *paraître* ;

4° L'éducation mal dirigée.

Les remèdes ressortent de la connaissance de ces causes : retour à la vie simple ; diriger les esprits vers les professions manuelles et les travaux à *rendement utile* pour la collectivité ; exemple donné par tous les éducateurs, parents, instituteurs, professeurs, officiers, chefs de maison, écrivains, pouvoirs publics ; développement des institutions de prévoyance, de coopération, de mutualité, de réciproque et amical appui.

Conduire les jeunes esprits par les chemins « doux fleurants » de la poésie verte des campagnes aux vérités austères de la sagesse.

La notion du devoir social se développe d'une façon permanente et se manifeste par des créations fécondes : ligues antialcooliques et antituberculeuses, constructions de maisons hygiéniques, conférences, livres, images morales, dispensaires, Maisons de marins, Foyers du soldat.

L'éducation rend l'homme supérieur à lui-même et va jusqu'à modifier dans un sens favorable la forme de la boîte crânienne. L'éducation augmente le cerveau et en perfectionne les formes (région frontale). C'est ainsi que répandre l'instruction et l'éducation, c'est améliorer la race (expériences de Broca et Lacassagne).

Etablir l'état social sur ces trois pierres angulaires : Justice, Liberté et Paix.

Après le pain, le premier besoin du peuple, c'est l'instruction. Mais la vraie tâche c'est moins d'instruire que d' « éduquer ».

L'humanité se divise en deux catégories : les citoyens utiles, sains, heureux ; les citoyens inutiles, parasites, malsains, malheureux.

Le riche, le penseur, n'est pas libéré par l'aumône seule. L'aumône c'est l'obole indifférente, qui délivre un passant des importunités du mendiant. Ce n'est pas cela la charité. La vertu n'est-ce pas la longue pratique d'un devoir quotidien ? La charité c'est la pratique d'un devoir, c'est le travail du cœur et de l'esprit. La meilleure charité est l'assistance par le travail, le travail simple, accessible à tous.

Bien se pénétrer de cette grande vérité que tous nos actes, toutes nos pensées, toute notre vie entreront dans l'héritage social. Le but c'est l'augmentation des forces intellectuelles de l'espèce. *Vita que mancipio nulli datur, omnibus usu.* Nul n'est plein propriétaire de la vie, tous n'en ont que l'usage. Chaque homme possède de mystérieuses richesses dont il est le dépositaire. Chacun de nous est,

par avance, le serviteur de ce qui va lui arriver. L'homme ne peut faire reculer son destin, sa mort, mais il peut leur imposer une forme magnifique, une immortelle portée.

C'est l'entente fraternelle qui doit régler l'ensemble des rapports sociaux. Le remède à l'extension de la tuberculose et de l'alcoolisme, c'est le logis à bon marché, c'est l'alimentation réparatrice rationnelle et économique.

En dehors de certaines professions meurtrières qui deviennent rares, l'ouvrier ne tombe pas malade du fait de son travail, mais des mauvaises conditions hygiéniques.

Les maladies les plus fréquentes sont, en premier lieu, celles des voies respiratoires et, en second lieu, celles du tube digestif. Aussi peut-on dire que l'ouvrier s'infecte par le poumon et par l'intestin.

C'est-à-dire : insalubrité des logements, mauvaise alimentation, abus de l'alcool.

Nous ne demandons pas du luxe pour les habitations des ouvriers, mais des pièces vastes, ne cubant pas moins de 70 mètres cubes ($4 \times 5 \times 3.50$), avec de larges ouvertures, sans alcôve, ni soupente.

On connaît les taudis honteux, contaminés, où meurent depuis des siècles des générations de travailleurs ; les entreprises privées construisent des habitations saines, au loyer modique, mais en trop petit nombre. La commune, la ville, peuvent édifier des quartiers entiers ; de même que les villes organisent l'éclairage, le service d'eau et le transport, de même elles ont le devoir de créer les maisons salubres, les jardins ouvriers, le pain et le lait purs, la pharmacie hygiénique et les bains.

Il y a trop à faire pour qu'il ne soit pas nécessaire de tenir perpétuellement mobilisées nos énergies sociales. Réaliser la justice, et par la justice, cette fraternité humaine qui est la forme supérieure de l'humanité future.

Réveiller l'énergie de la race, les hautes moralités, l'ardeur à se surmonter, l'obstination à faire toujours plus grand, à ne se contenter jamais de demi-résultats, *nihil actum reputans si quid superesset agendum.*

Dans une société où les travailleurs apportent leur force et les capitalistes leur épargne, il ne peut y avoir qu'association et non antagonisme entre ces deux facteurs de la richesse sociale.

Le travail « répugnant » des industries insalubres, des ateliers malsains, les déformations et atrophies physiques et intellectuelles, doivent céder la place au travail « attrayant » et alterné des habitations saines et des jardins.

En réunissant leurs moyens, des fourmis arrivent à traîner un bœuf. On ne voit pas que l'épi isolé se tienne droit. L'association bien comprise des travailleurs supprimera les intermédiaires parasites ; la tendance de l'humanité marche vers l'*association universelle*. Le travailleur, dit-on, a besoin de crédit ; mais le grand créateur de tout, le travail, le travail *organisé*, trouvera du crédit. La raison finit toujours par avoir raison.

Voilà les idées directriees, les principes hégémoniques qu'il faut inculquer aux jeunes. L'officier éducateur qui comprendra son rôle social ne sera plus le mécontent, le désillusionné de certaines *petites garnisons* ; il deviendra l'ami du soldat, le propagateur des idées de progrès scientifique, le semeur de germes féconds au physique et au moral.

Il ne faut pas abandonner ce monde avant d'avoir produit au jour tout ce qu'on avait mission d'accomplir.

L'armée nouvelle peut devenir une grande école d'hygiène sociale par les leçons qu'on y peut donner à la jeunesse : considérations sur l'esprit de solidarité, les institutions d'assistance sociale, les principes d'hygiène morale

et corporelle, les ressources de notre immense empire colonial. Les nouvelles patries à créer ne constituent-elles pas un merveilleux champ ouvert à l'audace, à l'activité, à l'énergie, à l'intelligence de nos enfants? Conférences sur la géographie et l'histoire, l'hygiène journalière, sur les dangers de l'alcool, sur la prophylaxie de la tuberculose et des maladies vénériennes. L'officier doit parfaire la tâche de l'instituteur.

Eclairer l'humanité, lui éviter des erreurs nuisibles, contribuer au bien-être et à la paix dans les sociétés humaines, quelle plus noble mission !

Les grands ennemis du bonheur de l'homme, ce sont les passions et les vices.

Il faut être juste. De toutes parts, on voit naître et se développer l'idée générale dont nous parlons. Dans la plupart des corps de troupes, des officiers de rang, des médecins, des vétérinaires, ont bien voulu déjà commencer cette campagne morale et pratique de conférences éducatrices. Beaucoup se sont inspirés de notre premier ouvrage : *Conférences agricoles et morales*, édité par la maison Lavauzelle, qu'il convient ici de féliciter du dévouement désintéressé et de l'empressement à lancer dans le monde, des idées nouvelles, des idées de devoir, de travail, de justice. Nous complétons aujourd'hui cette première étude.

Ainsi au matin de notre science d'hygiène, nous regardons les lointains de l'hygiène sociale esquissés vaguement et nous suivons ses progrès comme on suit ceux d'une œuvre saine, fertile, pleine d'avenir et de joie créatrice.

CE QU'IL FAUT APPRENDRE A NOS FILLES

> En quatre mouvements, deux temps, quelques avis !
> Ne le regrettera pas qui les aura suivis.

Bonne instruction élémentaire.

Préparation d'un repos simple mais réparateur.

Travaux de couture, taille de vêtements pratiques et solides, sans falbalas inutiles.

Apprendre à nos filles qu'une pièce de cinq francs se compose de cent sous.

Que pour épargner, il faut dépenser moins.

Que nos filles sachent de bonne heure acheter et faire le compte de leur dépenses.

Répétons-leur qu'un honnête ouvrier est cent fois plus estimable qu'une douzaine de snobs, élégants, vaniteux, dépravés.

Un homme est assez beau quand il a l'âme belle.

Combattre chez la jeune fille le préjugé stupide qui pèse encore sur le travailleur des champs et sur tous les ouvriers manuels.

Décrier surtout le faux luxe, si coûteux et si démoralisant.

Peut-être alors la femme moderne osera avoir des enfants et les élever avec plaisir.

Peut-être aussi le jeune homme moderne n'hésitera-t-il plus à se marier, même avec des filles sans dot, à la condition qu'elles aient reçu et compris l'éducation ci-dessus.

Le mot de Sirah est bien vrai : Heureux celui qui a une femme vertueuse, la durée de sa vie en est doublée.

Pour la femme, le seul problème est : de conserver en elle l'instinct de la maternité.

CE QU'IL FAUT APPRENDRE A NOS FILS.

Sois sobre ; évite la colère.

Le péril de la mauvaise éducation est de jeter au monde un être qui sera sans armes pour la lutte.

Très solide instruction scientifique.

Développer l'endurance par le travail manuel qui communique la *vis superba formæ.*

Attitude fière, virile, du garçon vigoureux, chaste, sobre et simple. Etre un homme parmi les hommes.

Il n'y a pas de plus ferme soutien que la famille.

C'est le roc sur lequel on doit s'ancrer pour vivre sa vie.

Astreignez-vous à une tâche utile.

Labourez bien votre champ et tenez bien votre ménage, voilà toute l'éthique familiale.

Que chacun s'occupe de soi, et il aura beaucoup à faire.

Etre heureux c'est dominer sa vie.

Cultivons chez nos garçons cette sagesse en action que les anciens appelaient *Sapientia.*

Confucius a pu dire : Quiconque sait bien gouverner sa famille est en état de gouverner l'empire.

Donc, en élevant nos fils en vue de la famille, nous les préparons aux plus hautes fonctions sociales.

Trois choses ruinent l'homme : beaucoup dépenser et peu avoir, beaucoup parler et peu savoir, beaucoup présumer et peu valoir.

Les Champignons comestibles et vénéneux

PREMIÈRE PARTIE

FAMILLE DES AGARICINÉES

(*Feuillets sous le chapeau*)

AMANITES ET VOLVAIRES

I. **Genre Amanite** (*vulgairement Oronge*).

(*Spores blanches.*)

Ce genre comprend à la fois des espèces alimentaires excellentes (*Amanite des Césars*, *Amanite rougeâtre*, *Amanite ovoïde*, *Amanite engainée*) et des espèces excessivement redoutables, auxquelles sont dus la plupart des empoisonnements mortels (*Amanite phalloïde*, *Amanite citrine*, *etc.*).

Il est très important de bien connaître les caractères propres à chacun de ces champignons, afin d'éviter les funestes méprises auxquelles ils peuvent donner lieu.

Dans le jeune âge, les Amanites sont enveloppées par une sorte de voile membraneux appelé *volve*. Lorsque le chapeau se développe, cette volve se déchire soit par le sommet quand elle est très résistante, soit d'une façon

irrégulière lorsqu'elle présente peu de résistance. Dans le premier cas elle persiste sous forme de bourse à la base du pied (*volve complète*). Dans le second elle se divise en fragments écailleux, qui restent à la surface du chapeau et à la base du pied (*volve incomplète*). Ces écailles ou verrues n'adhèrent pas avec l'épiderme et peuvent être enlevées facilement avec l'ongle. Quelquefois la volve laisse à la base du pied 2 ou 3 bourrelets plus ou moins apparents (*Amanite panthère*).

Toutes les Amanites sont munies d'un *anneau* ou *collerette*, excepté l'*Amanite engainée*. Cet anneau provient d'une membrane qui unissait dans le jeune âge les bords du chapeau au pied. Lorsque ce dernier s'allonge, la membrane se sépare des bords du chapeau et retombe sur le pied, autour duquel elle forme un *anneau* ou *collerette*.

L'existence de cet anneau chez les Amanites indique qu'il ne faut avoir aucune confiance dans le préjugé populaire d'après lequel tous les champignons munis d'un anneau (*bague*) sont comestibles.

Plusieurs Amanites sont réellement vénéneuses, et en dehors d'elles il n'y a pas eu d'empoisonnement mortel incontestablement attribué à d'autres espèces de champignons (*Drs V. et X. Gillot*).

Plusieurs *Lactaires, Russules*, *Entolomes*, *Bolets*, etc., peuvent occasionner des accidents plus ou moins graves, mais très rarement la mort. Ils agissent à la manière des poisons *âcres* et *irritants* en provoquant de violentes indigestions, avec vomissement et diarrhée, qui déterminent une vive inflammation de l'estomac et de l'intestin.

Les Amanites vénéneuses ont été divisées en deux groupes, d'après leur degré de toxicité :

1° Le groupe **phallinien**, comprenant les *Amanites phalloïde*, *citrine*, *printanière* et *vireuse*, qui détermi-

nent presque toujours la mort. Ces Amanites très redoutables contiennent un principe excessivement toxique, la **phalline**, véritable poison du sang, qui a donné à ce groupe le nom de groupe *phalloïdien* ou mieux *phallinien*. (*Dr X. Gillot.*)

2° Le groupe **muscarinien**, comprenant la *Fausse Oronge* et l'*Amanite panthère*, qui causent quelquefois des accidents graves, mais assez rarement mortels, et qui contiennent un alcaloïde bien étudié, la **muscarine**, auquel ce groupe doit son nom.

« Chacun de ces groupes se caractérise en clinique par un ensemble de symptômes qui leur est propre. » (*Dr V. Gillot.*)

Symptômes de l'empoisonnement par les Amanites.

1er Groupe **muscarinien** (*Fausse Oronge* et *Amanite panthère*).

Début, 2 *à* 4 *heures après le repas*, quelquefois plus tôt; lourdeur de tête, douleur épigastrique, coliques violentes, tremblements, agitation nerveuse, délire (*folie muscarinienne*), mouvements désordonnés, somnolence, nausées, anurie, *troubles de l'intelligence et de la mémoire*, guérison fréquente; durée moyenne de la maladie, 1 à 2 jours.

2e Groupe **phallinien** (*Amanite phalloïde*, *Amanite citrine*, *Amanite printanière*, *Amanite vireuse*).

Début ordinaire, 11 *à* 12 *heures après le repas*, quelquefois 15 à 24 heures et plus, vertiges, somnolence, bourdonnements d'oreilles, éblouissements, *troubles digestifs tardifs*, nausées, vomissements, diarrhée, dilatation de l'estomac, calme fréquent, puis douleur épigastrique, *foie gros*, hémorragies, anurie ou urines peu

abondantes, ataxo-adynamie, *stupeur*, *intelligence et mémoire intactes*, mort; durée moyenne de la maladie, 2 à 3 jours.

Soins à donner en attendant le médecin.

Aussitôt que se produisent les premiers symptômes, il faut faire appeler le médecin, et en attendant son arrivée chercher à faire vomir le malade le plus promptement possible.

Les vomitifs les plus efficaces sont la poudre d'ipéca à la dose de *50 centigr. à 1 gramme* délayée dans un verre d'eau, ou l'émétique (*5 à 10 centigr.*) dans une tasse d'eau tiède.

A défaut de vomitifs, chatouiller l'arrière-gorge avec le doigt ou avec les barbes d'une plume imprégnée d'huile.

S'il s'est écoulé un temps assez long (*5 à 10 heures*) entre le repas et les premiers symptômes, il est préférable d'administrer un purgatif (*huile de ricin*, *sulfate de magnésie*) et des lavements à l'eau tiède comme lavage de l'intestin, ou purgatifs si l'intolérance de l'estomac l'exige.

Dans tous les cas d'empoisonnement, il est toujours nécessaire de purger.

Lorsque l'empoisonnement a été produit par des champignons dépourvus de volve (*Russules, Lactaires*, *Entolomes*, *Bolets*, etc.), on combattra l'inflammation gastro-intestinale par des lavements émollients laudanisés.

S'il est constaté que l'empoisonnement est dû aux Amanites *phalloïde* ou *citrine*, il faudra lutter contre les phénomènes dépressifs par des stimulants diffusibles

(*Ether en injection hypodermique, café, acétate d'ammoniaque, sérum artificiel, frictions*, etc.).

Avec la *Fausse Oronge* et l'*Amanite panthère*, on emploiera le *chloral*, l'*opium*, etc., pour diminuer l'excitation cérébro-spinale.

Dans ces deux cas, après l'évacuation complète de l'intestin, on favorisera l'élimination du poison absorbé, par divers diurétiques (*Théobromine, injection de caféine*, etc., saignée, lavage du sang, bains, etc. (*Dr V. Gillot*).

Pendant la convalescence, régime lacté, aliments faciles à digérer, médication tonique.

II. Genre Volvaire.

(*Spores roses.*)

Les Volvaires sont, comme les Amanites, munies d'une volve qui persiste à la base du pied ; mais elles ont les feuillets légèrement rosés et ne possèdent pas d'anneau. Elles ont une consistance molle et renferment dans leur tissu de nombreux vaisseaux laticifères. La plupart sont vénéneuses ou suspectes.

Le principe toxique de ces champignons paraît être le même que celui contenu dans les Amanites du groupe phallinien.

Conseils pour récolter les champignons.

Lorsqu'on récolte des champignons, il est nécessaire de les déterrer assez profondément et de vérifier avec soin s'ils possèdent à la base du pied une volve (*bourse*) ou des débris de volve (*bourrelets ou écailles*) : à ce caractère on reconnaîtra une Amanite ou une Volvaire qui peuvent être mortelles.

Renseignements sur les empoisonnements par les champignons.

Le médecin appelé près du malade, ou à son défaut, les personnes présentes, devront se mettre en mesure de répondre aux questions suivantes :

Date et heure du repas.

Temps écoulé entre le repas et les premiers symptômes de l'empoisonnement.

Couleur des champignons.

Lieu de leur récolte.

A-t-on remarqué plusieurs espèces ?

Examen des débris (*volve, écaille*).

Les vomissements ont-ils été naturels ?

Y a-t-il eu du délire ? des troubles de l'intelligence et de la mémoire ?

Durée de l'empoisonnement.

Les débris des champignons et une partie des matières vomies, préalablement égouttées sur un linge, devront être conservés dans l'eau-de-vie et adressés au besoin à un mycologue compétent.

TABLEAU ANALYTIQUE

Indiquant les principaux caractères qui permettent d'arriver facilement à la description complète de chaque espèce.

AMANITES

Chapeau *jaune orangé*. — Feuillets jaunes. (Voir dos de la *Pl. I*.)

Chapeau *rouge vermillon* couvert de verrues blanches, qui peuvent quelquefois faire défaut. — Feuillets blancs. (Voir dos de la *Pl. II.*)

Chapeau *rouge vineux* sombre, couvert de flocons grisâtres. — Pied *rougeâtre*, surtout à la base. (Voir dos de la *Pl. III.*)

Chapeau de *couleur variable*, ordinairement *brun fauve*, *gris roussâtre*, couvert de verrues blanches. — *Pied blanc* bulbeux. — Deux ou trois bourrelets plus ou moins apparents au-dessus du bulbe. (Voir dos de la *Pl. IV.*)

Chapeau *blanc massif, non visqueux*. — Pied *épais*, floconneux, *pelucheux*. — Anneau promptement *lacéré* et disparaissant quelquefois complètement. (Voir dos de la *Pl. V.*)

Chapeau *vert jaunâtre*. — Feuillets *blancs*. — Volve sous forme de *bourse* bien développée à la base du pied. (Voir dos de la *Pl. VI.*)

Chapeau *blanc un peu visqueux* — Pied *blanc*. — Volve blanche sous forme de *bourse*, dépassant le bulbe. (Voir dos de la *Pl. VII.*)

Chapeau *jaune pâle* ou *citron* couvert de flocons *blancs* ou *jaunâtres*. (Voir dos de la *Pl. VIII.*)

Chapeau *blanc* (5 à 8 cent. de diam.). — Feuillets *blancs*. — Pied *assez grêle* terminé par un *bulbe globuleux* à rebords saillants. (Voir dos de la *Pl. IX.*)

Chapeau *conique blanc visqueux* par les temps humides. — Pied blanc *floconneux*. — Volve *épaisse*. (Voir dos de la *Pl. X.*)

Chapeau *blanc convexe*, puis légèrement *déprimé*, volve blanche à bords rapprochés du pied. (Voir dos de la *Pl. XI.*)

Chapeau *gris bleuâtre* ou *blanc grisâtre*, *longuement strié* sur les bords. — Pied *blanchâtre* ou *grisâtre sans anneau*. — Volve *engainante*. (Voir dos de la *Pl. XII.*)

Chapeau *fauve ocracé* où *orangé strié* sur les bords. — Pied *sans anneau*, entouré à la base par une *volve engainante.* (Voir dos de la *Pl. XIII.*)

VOLVAIRES

Chapeau *blanchâtre visqueux*, de consistance molle. — Feuillets rosés. (Voir dos de la *Pl. XIV.*)

HANGARS ET CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES

Nous encartons dans ce bulletin un document extrêmement intéressant, sur lequel nous appelons d'une façon toute particulière l'attention de nos lecteurs : nous voulons parler du dernier tarif de la maison Veauvy de Tours, concernant les hangars et constructions agricoles économiques.

Cette circulaire est conçue dans un esprit absolument nouveau : outre les prix des hangars et toitures, elle renferme, par quantités d'animaux abrités, les prix des principaux types de constructions intéressant l'élevage des bêtes domestiques ainsi que des prix tout à fait modérés pour les installations agricoles

Tous les genres de constructions exécutés par la maison Veauvy de Tours ne sont évidemment pas contenus dans la circulaire que nous encartons ; mais il suffit de s'adresser à cette maison pour obtenir, dans un délai très court, des plans et devis très réduits, comprenant le transport et la pose.

Le nouveau tarif de la maison Veauvy de Tours sera d'autant mieux apprécié de nos correspondants que chacun sait combien sont élevés les prix de revient de nos

bâtiments agricoles, et combien sont rares les constructeurs compétents. En outre, à l'aide des prix portés, il sera facile, avant de se lancer dans une construction, de choisir le genre convenant le mieux à l'installation projetée et de se rendre compte de la dépense d'une façon très rapprochée.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

AOUT, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1904

N° 352

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AOUT 1904.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Beau, secrétaire de la Société, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. M. Pouliot est invité à compléter le bureau, et le président lui donne la parole pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. le préfet de la Vienne a informé notre président, par

une lettre en date du 21 juillet dernier, qu'une subvention de 475 francs, ainsi que trois médailles, dont une en vermeil et deux en argent, ont été accordées à la Société par M. le ministre de l'agriculture pour être distribuées en primes dans le courant de l'année.

M. le président annonce à la réunion qu'un de nos collègues vient d'être douloureusement frappé : M. de Fombelle, notre si sympathique archiviste, a eu le malheur de perdre son père. M. Planchon est l'interprète de la Société en priant la famille de Fombelle de vouloir bien accepter nos bien sincères condoléances.

L'Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 5, avenue du Coq, à Paris, nous adresse une communication relativement au projet de loi sur les accidents du travail et l'extension à l'agriculture du principe de la loi du 9 avril 1898 complétée par celle du 30 juin 1899 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. — Si le législateur, dit M. Henri Petit, n'a pas cru tout d'abord décider une assimilation qui paraît toute naturelle, c'est qu'il a compris que les conditions du travail n'étant pas les mêmes, la même loi ne pouvait s'appliquer aux deux catégories d'ouvriers et que l'assurance des ouvriers agricoles nécessiterait des dispositions particulières. — L'heure paraît venue d'étudier ces dispositions, puisque, dans sa séance du 9 juin 1904, la Chambre des députés a adopté, sur la proposition de M. Mirman, le projet de résolution suivant : « La Chambre invite le gouvernement à lui présenter, dans le plus bref délai, un projet de loi étendant aux travailleurs agricoles les principes généraux de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. » La Chambre a déclaré l'urgence.

Les agriculteurs ayant su largement profiter de la loi de 1884 sur les associations syndicales, il est tout naturel de penser que c'est surtout sous la forme d'assurances

mutuelles, que devra s'organiser l'assurance du risque des accidents du travail. — Pour être applicable aux exploitations agricoles, la loi de 1898 pourrait être ainsi modifiée :

Article premier. — Les ouvriers agricoles se trouvant hors de la surveillance directe de leur patron, il paraît juste de limiter la responsabilité de ce dernier au temps où l'ouvrier accomplit un travail salarié, car la rédaction « par le fait du travail ou à l'occasion du travail » pourrait donner une extension exagérée à la responsabilité légitime de l'agriculteur faisant travailler des journaliers. Le dernier paragraphe de l'article premier pourrait être rédigé de façon à s'appliquer aux petits cultivateurs.

Art. 2. — Les salaires agricoles étant moins élevés que ceux de l'industrie, le maximum de 2.400 francs devrait être abaissé et fixé, par exemple, à 1.200 francs.

Art. 3. — Les facilités d'existence à la campagne étant plus grandes qu'à la ville, il y aurait lieu d'abaisser la proportion de l'indemnité allouée à l'ouvrier et dire : Pour l'incapacité absolue et permanente, à une rente égale à la moitié de son salaire annuel ; pour l'incapacité partielle et permanente, à une rente égale au tiers de la réduction que l'accident aura fait subir au salaire ; lorsque l'accident est suivi de mort, la pension à servir aux ayants droit subirait des réductions proportionnelles à celles ci-dessus. — Pour les ouvriers étrangers, il serait nécessaire de spécifier que tout ouvrier en instance d'indemnité devra résider sur le territoire français. Sans cela, tout contrôle devient impossible.

Art. 4. — La loi de 1898 avait prévu que les frais médicaux et pharmaceutiques seraient établis, au besoin, par le juge de paix, conformément aux tarifs adoptés dans le département, pour l'assistance médicale gratuite. Cette prescription a déjà soulevé des difficultés dans l'application de la loi à l'industrie ; ces difficultés sont aggravées par la

nouvelle disposition pendante devant le Sénat. Pour les exploitations agricoles, le plus souvent isolées, il serait nécessaire,pour éviter des majorations exagérées de la part des syndicats de médecins, que la loi établît nettement que les frais doivent rester dans les limites indiquées par cet art. 4. Autrement, on se trouverait, dans l'application, en présence de difficultés souvent inextricables. Il serait souverainement injuste que les accidents survenus dans les fermes servissent de prétexte à des majorations que rien ne justifie.

Art. 5. — Dans le cas d'affiliation de l'ouvrier blessé à une société de secours mutuels, et en cas d'indemnité temporaire, les indemnités à la charge du chef d'entreprise seront versées à la caisse mutuelle, de façon que l'indemnité payée à l'ouvrier, tant du fait du patron que du fait de la société, ne puisse dépasser les 3/4 du salaire. Les articles 6 à 9 n'ont pas d'application dans l'agriculture.

Art. 10. — Dernier paragraphe. — Des ouvriers étrangers à l'agriculture pouvant être occupés momentanément à des travaux agricoles, il y a lieu de modifier ainsi ce dernier paragraphe : « Si le travail n'est pas continu, le salaire annuel est calculé tant d'après la rémunération reçue pendant la période d'activité que d'après le gain d'un *ouvrier agricole similaire* pendant le reste de l'année. »

Art. 25. — Pour la constitution du fonds de garantie, on a proposé des centimes additionnels à la cote personnelle de l'agriculteur. Cette méthode n'a pas de base réelle ; c'est à l'importance et à l'étendue de l'exploitation que doit répondre la part que l'on peut exiger de l'agriculteur pour le fonds de garantie. On devrait donc établir que, pour la constitution de ce fonds, tous les agriculteurs soumis à la loi paieront tant par hectare exploité, étant entendu que cette cotisation ne prendra pas un caractère fiscal et alimentera une caisse spéciale. La cotisation sera

fixée par la loi de finances de façon qu'elle soit strictement suffisante pour l'emploi auquel elle est destinée.

Art. 27. — Cet article s'applique à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'assurances contre les accidents. Au point de vue du cautionnement à fournir ou de la constitution de réserves obligatoires, il y aurait lieu d'instituer un traitement de faveur pour les assurances mutuelles qui, par leurs statuts, auraient fixé un taux maximum de cotisation notablement supérieur au taux nécessaire pour parer aux charges probables. Tel serait le cas pour les assurances mutuelles fonctionnant déjà, dans lesquelles les membres sont engagés à une cotisation maximum de 3 francs par hectare, alors que ces sociétés ont marché régulièrement et ont fait face à tous leurs engagements, en ne faisant pas verser plus de 1 franc à 1 fr. 25 par hectare.

Art. 28. — Par contre, il sera bon d'obliger les mutuelles à se libérer immédiatement des pensions auxquelles elles pourront être astreintes, en versant le capital représentatif de ces pensions à la Caisse nationale des retraites. Telles sont les principales dispositions paraissant répondre aux besoins de l'application de la loi sur les accidents à l'agriculture. La Société étant à la veille des vacances, décide que cette très importante question sera examinée à la rentrée.

La ville de Provins demande à la Société de vouloir bien contribuer à l'érection, dans sa ville natale, d'une statue ou monument, en souvenir du savant Edmond Nocard ; M. le président fait remarquer qu'une somme de 25 francs a été versée pour perpétuer le souvenir d'Edmond Nocard à Alfort et que nos ressources sont limitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Pour le secrétaire : POULIOT. — *Le président* : PLANCHON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1904.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance du 3 août est lu et adopté.

M. le président adresse les remerciements de la Société à M. Pouliot, qui a bien voulu remplir les fonctions de secrétaire à la dernière réunion et vient de nous en donner un compte rendu très complet.

Il y a à signaler dans la correspondance :

1° Une lettre du ministère de l'instruction publique accusant réception des exemplaires du n° 350 de notre bulletin ;

2° Un envoi du même ministère comprenant : les discours prononcés à la séance du congrès des Sociétés Savantes, le 9 avril 1904, par MM. Esmein et Bayet ;

Une lettre annonçant que le 43e congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Alger en 1905, les 19, 20, 22 et 25 avril ;

Un certain nombre d'exemplaires du programme de ce congrès est mis à la disposition des membres de notre Société ;

3° Une circulaire de M. Silvestre, directeur de *l'Annuaire de l'Agriculture et des Associations agricoles*, annonçant que cet annuaire paraîtra pour la troisième fois en février 1905 et nous proposant de souscrire à cette publication dont le prix est de 10 fr. 85 par exemplaire isolé. La réunion n'accepte pas la souscription ;

4° Une lettre circulaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole nationale d'agriculture, faisant connaître qu'elle vient de créer un service qui s'occupe spécialement du placement de ses membres et priant le président de notre Société de donner communication de cette circulaire ;

5° Une lettre de la Société de médecine vétérinaire pratique, nous exposant que des expériences vont être insti-

tuées sous son contrôle en vue de rechercher si la vaccination contre la tuberculose bovine, selon le procédé de Behring, peut réellement donner les heureux résultats que lui attribuent certains auteurs allemands.

Mettant à profit l'extrême tolérance des bovidés pour les injections intra-veineuses de cultures de certaines races de bacilles tuberculeux d'origine humaine, l'éminent professeur de Marbourg, utilisant ces cultures à des doses convenables, et suivant une technique fort simple, réussirait à conférer aux bovidés une véritable immunité contre la tuberculose propre à leur espèce.

La Société de médecine vétérinaire pratique a pensé qu'une large expérience de contrôle était absolument nécessaire et que celle-ci, pour être probante, nettement démonstrative, devrait porter sur un grand nombre d'animaux, soixante au moins, parmi lesquels la moitié subirait la vaccination préventive, l'autre moitié devant servir de témoins.

Pour arriver à ce résultat, des sacrifices d'argent sont absolument nécessaires : la Société de médecine vétérinaire pratique a voté, à cet effet, une allocation de 1.000 fr. ; mais il en faudrait douze ou quinze fois plus. Elle nous serait reconnaissante si notre Société voulait bien l'aider dans sa tentative, dont le but, éminemment utile et pratique, ne saurait nous échapper.

M. le Président pense qu'il ne nous est guère possible, vu les dépenses de l'année, de contribuer aux frais de ces expériences.

6° La librairie du *Progrès agricole et viticole* nous fait savoir qu'à l'occasion de la vingtième année de la publication de l'*Agenda agricole et viticole* de V. Vermorel, elle a décidé, sur la demande d'un grand nombre de syndicats, de mettre cette excellente publication à leur disposition à des conditions absolument exceptionnelles.

Un tirage supplémentaire pour 1905 lui permet d'offrir l'*Agenda* pour le prix de 0 fr. 50 l'exemplaire franco par envoi d'au moins 25 exemplaires au lieu du prix ordinaire de 1 fr. 25.

Les membres présents à la réunion consentant à prendre chacun un exemplaire il est décidé qu'il en sera demandé 25.

7° L'École libre des sciences politiques nous adresse le programme d'une série de conférences qu'elle se propose de faire en province au gré des organisateurs ;

8° M. le président a reçu de M. le recteur une invitation à assister à la séance solennelle de rentrée des Facultés et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de l'Université de Poitiers. Il a adressé ses remerciements à M. le recteur.

M. le président propose ensuite de décider ce qu'il y a lieu de faire pour la distribution des récompenses de notre concours entre métayers de l'arrondissement de Poitiers.

M. Pacaud, président de la commission du concours, fait savoir que le rapport sur les opérations de cette commission doit être fait par M. Brissonnet, mais qu'il n'est pas encore terminé. La commission se réunira avant la prochaine séance pour en prendre connaissance et l'arrêter.

La réunion décide que la prochaine séance mensuelle aura lieu le deuxième mercredi du mois, et qu'une autre séance pour la distribution des récompenses du concours sera fixée au dimanche 18 décembre à 2 heures. Les lauréats seront invités par lettre à y assister.

M. le Président fait connaître que M. le ministre de l'agriculture a bien voulu envoyer pour ce concours une médaille de vermeil et deux médailles d'argent.

La parole est ensuite donnée à M. Viaud pour la lecture d'un travail.

Un journal politique et littéraire, *les Annales*, a dernièrement organisé pour ses abonnés un grand concours sur e sujet : « L'ennui, ses causes, ses effets, ses remèdes ».

Il s'agit de démontrer les dangers de l'ennui, d'en inspirer l'horreur, de remédier à ses maléfices, de donner un moyen de le guérir.

M. Viaud a entrepris cette tâche et l'a remplie avec le talent et la science que nous lui connaissons ; il veut bien dès aujourd'hui nous communiquer l'intéressante étude qu'il se propose de présenter au concours.

M. le président l'en remercie vivement au nom de la Société, et annonce que ce travail sera inséré dans notre bulletin.

M. le général Segrétain appelle ensuite l'attention de la réunion sur la question des mulots. On sait que ces rongeurs avancent vers notre région et qu'on en voit de tous côtés ; il serait utile de faire connaître aux agriculteurs les moyens de les détruire.

M. Pacaud indique la noix vomique comme un des poisons susceptibles de donner les meilleurs résultats en attendant que les pluies, les gelées, les verglas viennent arrêter leur multiplication si favorisée par une période de sécheresse exceptionnelle. On croit que le virus Danitz, qui a été préconisé, ne donne pas toujours des résultats probants.

M. Poirault fait observer que la noix vomique est devenue très rare sur le marché ; qu'il est difficile actuellement de s'en procurer en certaine quantité, et que l'on devra avoir recours à d'autres moyens.

Beaucoup de cultivateurs, dit M. le président, restent indifférents ou réfractaires à la destruction des mulots, et c'est une des causes de l'insuccès des moyens employés ; tous devraient être obligés d'intervenir.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire,	*Le président*,
V. Beau.	Planchon.

L'ENNUI

PAR

GABRIEL VIAUD
Vétérinaire en premier.

Causes et Effets

L'ENNUI

S'ennuyer ! Etre son propre ennui ! S'ingénier, par tous les moyens imaginables, à s'enfuir de soi-même ! Y a-t-il au monde un dénuement comparable ? »

GOUNOD.

I

CAUSES ET EFFETS.

L'inactivité et l'oisiveté sont les plus grands ennemis de l'homme, moralement et physiquement.

Moralement, parce que l'inactivité de l'esprit et l'absence de tout but d'action engendre la tristesse et l'ennui ; par suite une dépression, une déchéance vitale.

Physiquement, parce que l'inaction corporelle amène la diminution des sécrétions, des échanges, notamment celle de la chaleur, et qu'elle favorise les tendances aux incrustations des articulations et des gros vaisseaux sanguins.

A l'inverse de la joie qui dilate tous les pores de la peau, l'ennui les resserre et fait refluer sur les organes internes les fluides d'élimination, fluides toxiques, générateurs de ptomaïnes. L'activité et la joie combattent manifestement ces désordres morbides.

L'aboulie, l'horreur de l'effort, conduit rapidement à l'ennui, au suicide. Les débiles nerveux sont généralement atteints de ralentissement de la nutrition, ils n'éliminent pas assez leurs déchets de combustion, d'où la formation de poisons qui intoxiquent le système nerveux, pensée et organisme.

La santé, la jeunesse, animent les sens et, par réflexe, l'esprit qu'elles remplissent d'images de joie et de bonheur.

La joie est surtout un phénomène physique. La joie, c'est le trop plein de la santé intellectuelle et corporelle. La santé vous donne cette allégresse généralisée qui se manifeste par un plaisir égal à s'endormir le soir et à se réveiller le matin, ainsi que par un continuel besoin de chanter. Cette joie de vivre excite tous les appétits. C'est l'épanouissement constant de la puberté, ce renouveau de la vie.

Frédéric Houssay classe les intelligences en trois catégories : les *statiques* qui comprennent ; les *cinématiques* qui pensent qu'il n'y a rien à comprendre ; les *dynamiques* qui cherchent à comprendre. Autrement dit : les croyants, les sceptiques, les chercheurs.

Ces trois catégories sont indispensables à la bonne harmonie intellectuelle. Livrés à leur fougue naturelle les dynamistes seraient incapables de créer autre chose qu'un beau désordre. Il faut qu'un grand esprit statique surgisse parfois pour grouper les idées en système. Ensuite sous l'influence du cimématique, lequel se rit des systèmes, on recommence à chercher.

Entre ces divers groupes, il y a des nuances indécises, falotes, des vies blanches, des neutres, des esprits qui *s'ennuient.*

Le vice est moins dangereux que ces esprits de papier mâché et ces têtes vides. Honte à ces organismes déchus,

sans volonté, sans énergie, amoureux du nirvâna, esthètes pervertis. Quels tristes éléments sociaux que ces gâcheurs de temps et ces tourneurs de pouces !

Les vies blanches ne sont pas des vies perdues ; on peut les régénérer par le travail et l'éducation de la volonté.

L'important n'est pas d'avoir beaucoup d'hommes sachant lire, mais beaucoup d'hommes sachant penser, se diriger, se commander.

L'immense *tristesse intérieure* qui s'empare des organismes maladifs affaiblit la volonté, le courage de vivre, enlève les illusions, remplit le sommeil de rêves pénibles et l'avenir de craintes injustifiées.

Et pourtant la volonté peut devenir victorieuse des pires influences de race, d'époque, de milieu. Les *intentions* ne se transforment pas toujours en *actions ;* il y a parfois un large fossé entre ces deux termes et c'est la volonté qui le fait franchir aux seuls résolus.

Combien de ces veules impuissants qui s'ennuient ressemblent à ce vieux peintre dont parle Mürger : ils ont trop d'idées, ils ne savent jamais par laquelle commencer !

De l'énergie et pas de force,
De l'idée et pas une idée,
De l'amour et pas une aimée.

La vie suppose un concours, une adaptation d'organes et de moyens à une fin déterminée. L'homme qui s'ennuie est un individu qui ne peut *s'adapter* aux conditions sociales par suite d'une infériorité morale ou d'une direction vicieuse donnée à son esprit. Rien ne doit nous empêcher de faire notre devoir social : *regnet veritas et pereat mundus.* Heureux les peuples et les individus qui savent s'occuper, se mettre dans la *condition naturelle* des choses, s'adapter simplement aux faits.

C'est un pauvre homme que celui qui ne vit que de sa propre substance. Savoir sortir de soi, voilà le grand avantage des hommes supérieurs.

Chaque homme possède de mystérieuses richesses dont il est le dépositaire. *Vita que mancipio nulli datur, omnibus usu.* Nul n'est plein propriétaire de la vie, tous n'en ont que l'usage.

Promener misérablement une vie d'ennui est immoral. Nous avons le devoir d'extraire de nous ce qui est bon héréditairement au profit de tous. Chacun de nous est, par avance, le serviteur de ce qui va lui arriver. L'homme ne peut faire reculer son destin, sa mort ; mais il peut leur imposer une forme magnifique, une immortelle portée.

Croire à la chance ou au guignon, c'est faire montre d'une infériorité intellectuelle. Il n'y a pas de mauvaise chance ; la fâcheuse fatalité, c'est vous qui l'avez faite. Détruisez l'esprit fataliste chez les jeunes, et vous restituerez à la race plus de hardiesse native.

Il n'y a rien au monde qui obéisse plus que la fatalité à tous ceux qui osent lui donner des ordres.

La paresse nous est facile, tandis que le travail nous coûte. C'est que l'effort est moralisateur.

L'homme a la joie qu'il mérite d'avoir par l'emploi de ses qualités. Le bonheur mérité vaut mieux que le bonheur gratuit.

La joie d'agir devient le prix de l'effort. Comme une journée bien remplie, dit Léonard de Vinci, donne joie à dormir.

Ne pas se rendre malheureux, sans motif sérieux. Le tourment des petites choses, c'est la maladie des gens heureux. Toutes nos misères véritables sont intérieures et causées par nous-mêmes. Nous croyons faussement qu'elles viennent du dehors, mais nous les formons au dedans de notre propre substance.

Développer le pouvoir de commander les actions et diminuer le champ des impulsions, des réflexes, c'est **triompher de l'ennui.**

L'homme a de la volonté dans la mesure où il échappe à la domination des forces extérieures et où il gouverne les poussées internes.

C'est le système nerveux qui régit ces forces et équilibre l'organisme sain.

A chaque effort, à chaque victoire sur nous-mêmes, nous diminuons l'effort du lendemain.

L'habitude se forme par la continuité de l'effort. Commençons l'action pour nous entraîner à l'action. C'est avoir fait la moitié du chemin que de s'être mis en route.

Il n'est pas de petits efforts, de petites pratiques ; chaque effort contribue à former l'habitude.

Or, qui crée l'habitude? la volonté incessamment appliquée au gouvernement de l'esprit.

Sur les névropathes, vivant en quelque sorte dans un certain état de dénuement moral; chez les races finissantes, en qui la nature paraît faire montre de lassitude, races d'ennui frappées de dégénérescence, la norme qui régit le monde organique, peut être rétablie grâce à une *éducation d'ascension vitale.*

Celle-ci doit avoir pour but de combattre les influences dépressives héréditaires ou acquises, d'exalter les agents *provocateurs* d'énergie, de contrarier la vicieuse orientation de la vie intime, de créer l'*optimum* de conditions vitales. Agir surtout sur la jeunesse.

La jeunesse est l'époque des *acquisitions.* Ce n'est pas en hiver qu'on remplit la grange ; ce n'est pas lorsqu'il n'y a plus de fleurs que les abeilles remplissent le grenier ; c'est au printemps de la vie qu'il faut s'assurer d'une abondante provision de force vitale.

II

REMÈDES

Des faits, des faits, c'est la seule chose dont on ait besoin ici-bas. Le fait est tout, puisqu'il est la seule réalité que nous puissions atteindre. Que chaque concurrent de ce concours rapporte seulement un seul fait, et la Rédaction des *Annales* saura faire d'un million de petites choses une chaîne qui mène aux grandes.

Donc, avant d'exposer les remèdes généraux, je veux citer un fait que j'ai souvent observé.

Les fonctionnaires, les officiers retraités, ne jouissent pas longtemps de la pension qu'ils ont mis une existence à gagner ; ils passent tristement leur journée dans les cercles ou les cafés ; ils *s'ennuient* faute d'avoir su se créer une vieillesse utile et saine. C'est pour eux qu'a été modifié dans ces termes l'aphorisme du poète :

« L'ennui naquit un jour de l'uniforme ôté. »

J'en connais un cependant qui a trouvé le remède à ce misérable état de choses : c'est le capitaine de cuirassiers en retraite B... de Lusignan (Vienne). Au terme de son rouleau militaire il a choisi une maison modeste avec un grand jardin dans un pays à climat doux, boisé, riche en ressources diverses. Il met lui-même en valeur son jardin fruitier et potager, herborise dans la région, ramasse les champignons, apprend aux enfants ou adultes qui veulent l'accompagner dans ses courses en plein air les notions élémentaires d'agriculture et d'hygiène.

Ses expositions publiques de champignons le dimanche attirent toute la commune. A cette œuvre sociale de citoyen utile le capitaine B... a gagné santé et joie.

Indiquons quelques remèdes précis. C'est de la main qu'il faut semer et non à plein sac, comme disait Corinne à Pindare.

Le mal d'ennui étant d'ordre moral, le remède doit être aussi d'ordre moral.

Le remède au mal de l'existence n'est pas dans le néant, mais dans la vie plus intense.

L'issue n'est pas en bas, mais en haut. Où trouver un ressort moral ?

Dans la *production* qui demande un surcroît d'énergie, d'action, pour l'individu ; de confiance, de solidarité, pour l'humanité.

Le progrès social est en raison directe de l'action de l'homme sur les choses, sur les forces de la nature, disciplinées et mises à l'usage de tous.

Mettre au premier rang les œuvres dites sociales, parce qu'elles sont productives.

Rendre le *milieu social hostile* au développement des situations parasitaires, des désœuvrés qui s'ennuient, poids mort funeste au rendement utile du travail collectif.

Il y a trop à faire pour ne pas tenir perpétuellement mobilisées nos énergies sociales.

Action puissante de l'*exemple* du citoyen utile et aussi celle des *sanctions sociales*, c'est-à-dire la crainte d'une réprobation générale.

Il faut *valoir* avant *d'agir*. Agir n'est pas s'agiter. Dans un esprit actif pas plus que dans une terre fertile, aucune semence ne se perd.

Seule l'action supprime le doute et l'ennui. Toute action est affirmation.

Vivre en citoyen, c'est vivre en solidarité et non dans sa tour d'ivoire.

Notre premier devoir est de nous créer nous-mêmes, physiquement et moralement.

Faire de soi une personne : pour cela, vouloir et penser.

Le plaisir fondamental est la santé, l'*ugieia*, la conscience du bon état de l'organisme.

La santé d'un pays dépend de la santé des individus. Augmenter la valeur des éléments sociaux, c'est augmenter l'aise générale.

Il n'y a pas d'autre richesse que la *vie*. Tout progrès consiste dans l'accroissement, en chaque individu, de la vie, c'est-à-dire de la santé, de l'énergie, de la joie.

L'avenir se prépare dans les cœurs et dans les volontés.

Force de cerveau, force de cœur, force de main, voilà toute la vie.

Voulez-vous combattre l'ennui ?

Astreignez-vous à une besogne *utile* (1).

Croyez à l'idéal, croyez à la vérité, croyez à la beauté ;

Ayez de grandes pensées ; une pensée agréable accroît la santé ; une mauvaise pensée mine et altère le visage.

Faites dans toute circonstance votre devoir ; l'herbe d'ennui se fane où fleurit le devoir ;

Faites toujours ce que vous avez *peur* de faire : c'est la meilleure éducation de la volonté ;

Enfin suprême remède, *travaillez de vos mains*.

Le travail manuel est l'une des premières conditions de bonheur par la bonne hygiène, l'endurance, l'effort physique qu'il nécessite. Rien n'est fait tant qu'on n'a pas appris à endurcir ses mains. Le travail manuel est noble au premier chef, et domine, à notre avis, les castes sociales ;

(1) Nous soulignons *utile*, car il est nécessaire que l'homme ait conscience de faire œuvre utile, d'augmenter le gain moral et social pour éprouver joie et satisfaction. La gymnastique de chambre, la pratique des extenseurs à caoutchouc, les haltères, ne constituent pas toute la thérapeutique d'ascension vitale, telle que nous la comprenons.

les artisans doivent devenir des « artistes », et les artistes doivent devenir des « artisans ».

Le vrai remède à la neurasthénie des urbains, le voici : Vivre avec vingt sous par jour et les gagner de ses mains.

Le travail bien ordonné comporte son élégance et son aristocratie. La main qui burine des chefs-d'œuvre, qui sculpte des œuvres provocatrices d'émotions artistiques, qui dessine des parcs, qui taille des arbres, qui sème des graines alimentaires ou ornementales, qui féconde et crée de nouvelles variétés animales ou végétales, n'est-elle pas sacrée et utile à la collectivité ?

Quand on a étudié de près les créations d'un Boulle, d'un Cressent, d'un Œben, peut-on refuser une espèce de génie à ces véritables poètes qui ont travaillé le cuivre, l'écaille, l'étain, l'ivoire, l'ébène, le bois de rose ; qui ont caractérisé toute une époque, toute une vie opulente et légère, dans ces humbles choses : un fauteuil, une bergère, un lit, une console ?

Tout ce qu'on fera pour inspirer à l'ouvrier le respect et l'amour de son travail et pour l'engager à s'acquitter de sa tâche en artiste, mérite d'être encouragé. Compléter et continuer l'école par l'enseignement populaire professionnel, par des conférences qui rapprochent le prolétariat de l'élite intellectuelle de la nation : la main et le cerveau.

On ne conçoit pas que des gens s'ennuient et restent inactifs en présence des problèmes qui s'agitent autour d'eux : *amélioration* des races vivantes, bienfaits de l'*association* fécondant et centuplant l'effort individuel, œuvres de *prévoyance* et de *solidarité*, sociétés *mutuelles*, *coopératives* de consommation et de production, *bibliothèques* éducatrices, *habitations* salubres à bon marché, *caisses* d'inventeurs.

Distribuer nos forces vives vers un ordre utile. Engager les travailleurs dans une voie saine ; leur offrir une place

au soleil, au lieu de leur offrir une place à l'ombre. Le terrible accroissement de la tuberculose à notre époque a pour cause principale l'abandon des professions de plein air pour les emplois de bureau.

Les champs, voilà le vrai domaine de l'activité humaine.

Créer une polarisation de fluide intellectuel qui pousse tout le monde à l'action. L'activité n'est qu'une vertu naturelle ; c'est la plus essentielle des forces économiques d'un peuple.

L'action doit être le principe hégémonique, la force entraînante de ceux qui s'ennuient.

On ne prend possession de sa volonté qu'en *agissant*, on ne possède tout à fait sa pensée qu'en l'exprimant, on ne sait vraiment ce qu'on voulait dire qu'après l'avoir dit.

Il faut que nous *voulions* être actifs pour le devenir, et il faut le vouloir *persévéramment* pour le demeurer. La vertu n'est-ce pas la longue pratique d'un devoir quotidien ?

Etre heureux, être en joie, c'est dominer sa vie.

Le monde est en travail de quelque chose ; *omnis creatura ingemiscitet parturit.* Le grand agent de la marche du monde est l'action ; le but, c'est l'augmentation des forces intellectuelles de l'espèce.

L'homme ne peut échapper à l'ennui que par son effort personnel, le seul efficace.

Travaillons ! C'est la chair qui sème, c'est l'esprit qui récoltera.

Combattre les forces *destructives* ou négatives au profit des forces *créatrices* positives.

Pleurons seulement les forces perdues, les actions non accomplies, les jours inutiles.

N'attendons pas pour agir que nous soyons assurés de pouvoir révolutionner le monde. Hâtons-nous, la vie passe ; demain nous ne serons plus et nous aurons laissé fuir l'occasion de jouer notre rôle.

Il y a encore par le monde des actions à faire, des rêves à exalter, des énigmes à deviner, des lauriers à cueillir.

Créer avec joie ! Il est impossible d'imaginer un acte plus triomphal. Les paroles mêmes qui le signifient ont la splendeur de l'aurore.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1904.

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR DANGEARD.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

M. Dangeard fait connaître à la réunion que, par suite d'une indisposition de M. Planchon, président, et en l'absence du vice-président, M. Bruant, il est appelé à présider la séance de ce jour. Il espère que l'indisposition de notre président sera de courte durée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le général Segrétain, devant être absent de Poitiers aujourd'hui, s'est excusé de ne pouvoir assister à la réunion.

Présentation. — M. Georges Brissonnet, propriétaire à Nouaillé, est présenté comme candidat au titre de membre non résidant par MM. Dangeard, de Fombelle, Pacaud, Poirault, Meifren et Beau.

Correspondance. — M. le président de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, nous informe que le bulletin de cette Société, dont le service a été fait d'une façon irrégulière depuis deux ans sera, à l'avenir, expédié régulièrement, et nous demande de continuer à lui adresser le nôtre.

La Société littéraire, le Caveau Stéphanois, de Saint-Etienne, ouvre un concours de chansons — paroles seulement. Chaque concurrent ne pourra présenter qu'une seule chanson, qui ne devra pas dépasser 70 vers.

La Société des Sciences naturelles de la Haute-Marne nous adresse le premier numéro de son bulletin et demande l'échange avec le bulletin de notre Société.

L'échange est accepté.

M. le président demande qu'il soit donné connaissance à l'assemblée du résultat des opérations de la commission du concours entre métayers.

M. Georges Brissonnet, que sa compétence désignait pour faire partie de cette commission et qui a consenti à s'adjoindre aux membres appartenant à notre Société, ayant été nommé secrétaire de la commission, est prié de donner lecture du rapport qu'il a rédigé.

Dans ce rapport très complet sont exposées avec beaucoup de précision et de clarté les notes recueillies par la commission sur l'étendue de chaque exploitation, la division du sol, la nature et la qualité des terres, les engrais employés, la répartition et l'état des récoltes, l'importance, le choix et l'entretien du cheptel, le matériel agricole et les locaux, les améliorations apportées et les améliorations désirables et enfin les résultats obtenus.

M. le président constatant le zèle et la compétence que la commission a apportés dans l'accomplissement de la tâche fatigante et délicate qui lui était confiée, lui adresse les remerciements de la Société.

Le très intéressant travail de M. le rapporteur sera lu à la distribution des récompenses en présence des concurrents qui y trouveront d'utiles enseignements et sera ensuite inséré à notre bulletin.

M. Pacaud ajoute que la somme de 1200 fr. mise par la

Société à la disposition du jury a été employée ainsi qu'il suit :

Prix en argent	980 »
Médailles	28 55
Frais de voyage, hôtel et correspondance	64 55
Voitures	42 »
Affiches et feuilles de concours	37 90
Lettres de convocation et frais d'envoi pour la distribution des récompenses	5 75
Total.	1158 75

En principe, un crédit de 850 fr. seulement avait été affecté aux prix en argent ; mais, grâce aux économies faites par la commission dans ses déplacements, une somme de 130 fr., a pu être ajoutée à celle de 850, formant ainsi un total de 980 fr., lesquels seront distribués en argent aux divers lauréats du concours.

Il convient d'ajouter que la Commission, en plus des 4 médailles données par la Société, a décerné une médaille en vermeil et deux médailles en argent accordées par M. le ministre de l'agriculture.

M. le président rappelle que la distribution des récompenses aura lieu le dimanche 18 décembre, à 2 heures, et exprime le désir que les membres de la Société s'y montrent nombreux.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. BEAU.

Le Président,
PLANCHON.

SÉANCE DE DISTRIBUTION DU 18 DÉCEMBRE 1904

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR DANGEARD.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M. Dangeard exprime tout d'abord le regret que notre président M. Planchon, encore indisposé, ait été empêché de présider cette séance.

En son absence, M. Bruant, notre vice-président, dont on connaît l'improvisation facile et le charme de la parole, n'eût pas manqué d'intéresser l'assemblée par le récit d'un de ses voyages, de quelque découverte ou d'observations curieuses ; malheureusement il s'est trouvé aussi dans l'impossibilité de prendre part à cette réunion.

M. Dangeard n'a pas préparé et ne prononcera pas de discours, déclarant, avec trop de modestie, qu'il a peu de compétence en pratique agricole.

Il rappelle que le concours dont les résultats vont être proclamés est dû à l'initiative d'un des membres les plus dévoués de notre Société, M. de Fombelle.

Notre collègue ayant à cœur d'encourager le colonat ou métayage, qu'il considère comme une des formes les plus heureuses de l'association du capital et du travail, avait présenté dès l'an dernier un projet de concours bien étudié. Cette proposition qui, pour raison budgétaire, n'avait pu aboutir, fut reprise en janvier, et la Société nomma une Commission à laquelle elle donna pleins pouvoirs pour l'organisation du concours.

Cette commission a rempli sa mission avec beaucoup de zèle, d'activité et de conscience, et nous devons lui en savoir gré.

Nous ne manquerons pas non plus, ajoute M. le Prési-

dent, d'adresser des remerciements à M. le ministre de l'agriculture et au conseil général qui par les subventions et les médailles accordées nous ont rendu possible l'organisation de ce concours.

M. le Président remercie également les personnes qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence et souhaite la bienvenue aux métayers qui tous sont présents ou se sont fait représenter.

Le rapport qui va être lu par M. le secrétaire de la commission montrera les efforts accomplis par les concurrents, les résultats obtenus, les desiderata à réaliser et sera pour tous un enseignement.

M. Brissonnet donne lecture de son rapport ; puis les lauréats sont appelés pour recevoir les récompenses accordées.

Résultats du concours.

Prix d'honneur. — Domaine de Curzay, à Curzay, 250 francs, à répartir entre 6 métayers de M. le vicomte de Curzay, médaille de vermeil grand module de la Société d'Agriculture à M. Métayer, régisseur du domaine.

1er Prix. — 200 fr. et médaille de vermeil petit module accordée par M. le ministre de l'agriculture à :

M. Bonnin Célestin, métayer au village de la Villemalnommée, commune de Chabournay. — Propriétaire : M. Guignard, maire de Chabournay.

2e Prix. — 150 fr. et médaille d'argent de M. le ministre de l'agriculture à :

Madame veuve Pin, métayère à la Gorlière, commune de Latillé ; propriétaire : M. Tourneau à Latillé.

3e Prix. — 100 fr. et médaille d'argent, accordée par M. le ministre de l'agriculture à :

M. Bouet François, métayer à la Croix-Blanche, com-

mune de Mignaloux ; propriétaire : M. Chénier, ancien maire de Neuville.

4e Prix *ex æquo*

75 fr. et médaille de bronze, grand module de la Société d'Agriculture, à M. Chargelègue, Galbois Louis, métayer au Logis du Fontioux, commune de Marçay ; propriétaire : M. de Montjou, député.

75 fr. et médaille de bronze, grand module, de la Société d'Agriculture, à :

M. Sabourin, métayer à la Folie, commune de Migné ; propriétaire : M. Touchois de Belhoir.

6e Prix. — 50 fr. à M. Chargelègue-Baranger, métayer au Grand Fontioux, commune de Marçay.

Propriétaire : M. de Montjou, député.

7e Prix.— 30 fr. à M. Philipponeau Pierre, à la Guesserie, commune de Coulombiers.

Propriétaire : M. Ansart du Fiesnet.

8e Prix. — 25 fr. à M. Sauroy Alexandre, métayer à la Haute Guesserie, commune de Coulombiers. Propriétaire : M. Ansart du Fiesnet.

Récompenses aux anciens domestiques de métairies primées :

25 fr. et médaille de bronze, grand module de la Société d'Agriculture, à M. Lalande Henri, domestique à la métairie des Brandes, du domaine de Curzay.

Ces récompenses sont distribuées après appels successifs des lauréats, puis M. le président prend la parole à peu près en ces termes :

MESSIEURS,

Au nom de la Société d'Agriculture j'adresse mes plus vives félicitations à tous les lauréats ; ils peuvent être

fiers des récompenses qu'ils obtiennent : chaque amélioration qu'ils ont apportée dans leurs cultures et dans leurs domaines est une conquête sur la routine ; chaque difficulté vaincue, chaque progrès réalisé est une étape victorieuse ; ils ont semé un germe qui se développera autour d'eux, et le mouvement qu'ils ont déterminé aura sa répercussion dans un large rayon.

Je salue donc avec respect ces ouvriers de la richesse nationale. Le mot de Sully n'a jamais cessé d'être vrai : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France. »

Membre de notre vieille Université poitevine, je dois peut-être profiter de l'occasion qui m'est offerte de vous signaler le nouvel enseignement de chimie agricole, créé cette année à la Faculté des sciences. Vous connaissez tous le laboratoire d'analyses agricoles dirigé par mon excellent collègue et ami, M. le professeur Roux ; vous savez les services nombreux qu'il rend dans la Vienne. A côté de ce laboratoire, fonctionnera désormais un enseignement de chimie agricole, dont j'ai ici le programme. Qu'il me suffise de vous dire que j'y vois figurer : la connaissance du sol, l'emploi raisonné des engrais et des amendements, l'analyse des eaux, les fermentations, etc.

A cet enseignement iront toutes vos sympathies ; vous lui accorderez votre appui et vos encouragements dans la période souvent difficile des débuts.

Enfin, Messieurs, j'ai à vous dire, en terminant, que la réunion d'aujourd'hui ne constituera pas une manifestation isolée et sans lendemain ; nous recommencerons ailleurs ce qui nous a si bien réussi dans l'arrondissement de Poitiers. Nous voulons prendre un contact de plus en plus intime avec la vie agricole de notre région ; nous chercherons à connaître et à récompenser, si nous le pouvons, toutes les initiatives heureuses. Ainsi donc, Messieurs, je

vous dis au revoir pour l'accomplissement de cette tâche ; vous seconderez nos efforts dans cette lutte contre l'ignorance, la routine et l'isolement, qui sont les redoutables ennemis de l'agriculture.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. BEAU.

Le Président,
DANGEARD.

CONCOURS DE COLONAGE

ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE DE POITIERS.

Rapport présenté par M. BRISSONNET, *au nom de la commission chargée de visiter les domaines dans l'arrondissement de Poitiers.*

MESSIEURS,

Dans sa séance de janvier dernier la Société académique d'agriculture de Poitiers a décidé qu'un concours entre domaines cultivés à colonage, serait organisé cette année dans l'arrondissement de Poitiers, avec l'aide de subventions accordées par le gouvernement de la République et le Conseil général de la Vienne et qu'une somme de 1 200 francs serait affectée aux prix et aux frais divers. La Société nommait en même temps une Commission pour organiser ce concours en décidant que le jury chargé de décerner les récompenses comprendrait, en plus de membres désignés par la Société, un membre au moins nommé par la Société Poitevine d'Encouragement à l'agriculture.

C'est en cette qualité, Messieurs, que je fais partie de la

Commission des visites, laquelle a bien voulu me confier les délicates fonctions de rapporteur.

M. le comte Louis Lecointre n'ayant pu, pour raison de santé, assister aux visites des domaines, le jury s'est trouvé composé de Messieurs :

Gaston Pacaud, *Président.*
Coyreau des Loges,
Beau,
Legrand,
Brissonnet, *Secrétaire.*

Les concurrents étaient nombreux ; M. de Cursay avait fait inscrire 6 domaines, M. de Montjou 2, M. Ansart du Fiesnet 2, M. Tourneau 1. M. Chénier 1, M. Touchois de Belhoir 1 ; notre président M. Pacaud avait fait également une déclaration de concours pour un domaine ; mais, instamment prié par la Société de faire partie de la Commission, il a renoncé à son intention en raison de ses fonctions.

La visite la plus intéressante a certainement été celle que nous avons faite sur les domaines de Curzay.

La magnifique terre de Curzay comprend 22 domaines généralement affermés à prix certain ; dans cet ensemble 7 sont seuls cultivés par métayer.

Ce sont des domaines récemment créés et défrichés ou anciens et ruinés par de mauvais fermiers comme les domaines des Braudières et de la Brindaurie.

Sous l'habile direction du régisseur, M. Métayer, nous avons constaté que les métayers actuels, tous nés sur la terre de Cursay, ou anciens domestiques longtemps employés, avaient des cultures prospères et pouvaient affronter les épreuves d'un concours.

1. — *La ferme des Braudières,* cultivée par le métayer

Charron, contient 38 hectares ; cette ferme créée par des emprises faites sur des fermes voisines et comprenant des terres totalement abandonnées par leurs fermiers, couvertes de genêts et de ronces, a demandé beaucoup de travail pour arriver à l'état dans lequel elle se trouve.

Nous y avons vu de bons blés, de très belles avoines et des plantes sarclées très propres ; le bétail beau et bien tenu, comprend 22 bêtes à cornes, 4 juments et 35 moutons.

Il est facile de constater partout que le métayer est un homme très soigneux et de beaucoup d'ordre ; et dans tout le concours, il ne nous a pas été donné de remarquer à côté de la maison un jardin potager aussi bien tenu et une vigne de 30 ares récemment plantée, aussi soignée.

Le matériel agricole était des plus complets avec faucheuse et rateleuse. Il est d'ailleurs à peu près semblable pour les autres fermes de Curzay qui possèdent également pour leur service exclusif un matériel de battage.

2. — *Le domaine de la Porte*, 52 hectares, a été créé avec une partie des terres et des bâtiments de la réserve du château.

Le vieux métayer Senélier y a gagné d'avoir de vastes et superbes bâtiments d'exploitation et des terres bien cultivées depuis longtemps.

Le bétail nombreux et en général excellent (38 bêtes à cornes, 3 juments et un âne) se présente bien dans de longues séries d'écuries, hautes d'étage, bien pavées et bien disposées pour les différents services.

Ce qui frappe surtout, en visitant cette exploitation, c'est la réserve énorme des fourrages que l'on peut évaluer à 400.000 kilos ; elle est même beaucoup trop considérable pour la quantité de bêtes à nourrir.

Les blés sont bons (Browick et Victoria), l'avoine ordinaire et les plantes sarclées bonnes.

3. — *Le domaine de la Brindaurie*, 30 hectares, cultivé

par le métayer Bouet est le plus petit des domaines de Cursay, mais non le moins intéressant.

En 1885, le père de Bouet mourait, et sa famille abandonnait en fin de bail tout le cheptel au propriétaire, sans pouvoir couvrir toute la dette.

Le fils Bouet continuait le bail comme métayer et, encouragé par les avances de son propriétaire et les conseils du régisseur, se mettait résolument au travail.

A l'heure actuelle, ce domaine dont les terres sont brûlantes et mal disposées pour la culture, nourrit sur 30 hectares, 27 bêtes à cornes, 1 jument, des moutons et donne des récoltes qui se sont élevées en 1903 à 188 hectolitres d'avoine, 206 hectol. d'orge donnant un revenu net de 2528 francs. Aussi la dette du début est-elle considérablement éteinte, et Bouet a remboursé à son propriétaire plusieurs milliers de francs, offrant ainsi un bel exemple des résultats que peut donner le travail d'un métayer laborieux, bien dirigé et soutenu par son propriétaire.

Les domaines que nous avons vus ensuite ne sont plus de même nature ; situés sur des plateaux élevés, autrefois couverts de brandes, la culture des céréales y tient une place plus grande et le bétail y est moins nombreux.

4. — *La métairie de Sainte-Marie*, cultivée par le métayer Riquet, contient 40 hectares.

Le bétail comprend 24 bêtes à cornes, 3 juments, 1 âne. Les blés sont bons, les avoines très bonnes, les plantes sarclées bonnes ; à noter les pommes de terre qui sont superbes.

Les terres sont bien cultivées et reçoivent, de même que celles des deux autres domaines qui suivent, de la chaux et des superphosphates complétant les fumures de fumier de ferme.

Les fourrages proviennent de prairies artificielles (14 hectares) d'assez belle venue.

5. — *La ferme des Brandes*, 69 hectares, est exploitée par le métayer Lalande qui, entré dans cette ferme à sa création, a le mérite d'avoir défriché toutes les terres.

A l'heure actuelle, les vastes brandes dont Lalande avait pris possession il y a vingt ans, sont coupées de fossés, de haies, de chemins d'exploitation.

L'aspect du sol est profondément modifié et l'on y voit maintenant prospérer de belles cultures de blé (7 hectares), d'avoines (12 hectares), de seigle et d'orge, 5 hectares, de plantes sarclées, 22 hectares de prairies artificielles ; les guérets francs sont très propres et tous recoupés.

23 bêtes à cornes, 3 juments, 1 âne, sont nourris sur la ferme ; on y a récolté, en 1903, 898 hect. de tous grains.

C'est la ferme, parmi celles que nous avons visitées, dont le revenu est le plus considérable : il a, certaines années, atteint plus de 5000 francs.

6. — *Le dernier domaine*, *Saint-Joseph*, 43 hectares, est exploité par le métayer Jules Prades, ancien domestique du faire-valoir.

Les terres sont d'assez bonne qualité et là aussi l'exploitant a dû transformer le domaine par de grands travaux d'assainissement, des fossés, des chemins et des plantations.

Il y a élevé une nombreuse famille, 13 enfants, qui l'aident pour le plus grand nombre.

Les écuries abritaient cette année 25 bêtes à cornes, 2 juments, 62 brebis et agneaux. Les terres portaient d'assez belles récoltes : 4 hectares de froment, 11 hectares d'avoine, 5 hectares de seigle, 3 hectares d'orge, 4 hectares de plantes sarclées ; le reste de la propriété était en prairies artificielles, ou terrains de parcours.

Notre visite dans les terres de Curzay s'est arrêtée là.

La Commission, en présence du nombre et de la valeur des concurrents présentés par le seul M. de Curzay, a

estimé qu'il n'y avait pas lieu de faire un classement, fort difficile du reste ; elle a décidé à l'unanimité de décerner un prix d'honneur pour l'ensemble des domaines de Cursay, avec la somme de 250 francs à répartir par les soins du régisseur entre les six métayers prenant part au concours.

Au régisseur, M. Métayer, elle décerne une médaille de vermeil grand module accordée par la Société, avec tous ses éloges mérités par une compétence indiscutable et 30 années de direction intelligente d'une des plus vastes cultures du département.

Elle ne saurait non plus oublier dans ses éloges le propriétaire actuel, M. de Curzay qui, continuant la tradition de sa famille, sait s'intéresser à l'agriculture, facilite les innovations et conserve près de son château un faire-valoir important où l'on tente des expériences et entretient de beaux reproducteurs améliorant l'élevage des fermiers.

M. Guignard nous a fait visiter à Chabournay un domaine de 35 hectares exploité par son métayer Bonnin.

A Chabournay, la propriété est divisée et nous sommes en plein pays vignoble. La métairie de M. Guignard comprend donc de nombreuses parcelles souvent éloignées de plusieurs kilomètres et est composée de 8 hectares de vignes et de 27 hectares de terres labourables.

Les vignes sont, pour la plus grande partie, plantées de folle blanche, greffée sur riparia.

Elles sont belles, bien tenues, et promettaient, lors de notre visite, une abondante récolte.

Les plantations ont de 8 à 10 ans d'existence et sont en pleine force. M. Guignard a pu conserver sans grands soins spéciaux un hectare de ses vieilles vignes françaises et a encore quelques ares de ses premières plantations de Noah et d'Othello.

Les vignes sont donc un des gros revenus de cette propriété et sont bien soignées par le métayer.

A côté des vignes nous avons pu admirer deux superbes pièces de blé de 8 hectares en totalité. Les variétés semées étaient le Japhet et le St-Laud qui réussissent très bien sur ces terres calcaires et qui ont donné en 1903 une moyenne de 43 hectolitres à l'hectare ; les avoines, 2 hectares, sont bien réussies.

Les luzernes, 8 à 9 hectares, les topinambours 1 hect. 65, pommes de terre 1 hectare, carottes 50 ares, betteraves 50 ares, choux, haricots, sont satisfaisants.

Il ne saurait en être autrement dans ces terres de très bonne qualité, toujours bien cultivées, et qui reçoivent, en plus du fumier produit par 22 têtes de bétail, plus de 100 sacs de superphosphates et 20 sacs de nitrate de soude.

Les animaux, assez beaux, comprenaient :

1 paire de bœufs de trait.

6 jeunes bœufs.

2 génisses.

4 vaches et 2 jeunes veaux.

4 chevaux de trait.

2 mulets élevés sur la propriété.

4 truies, 6 nourrains :

Ils sont logés dans de vastes bâtiments, pour la plupart récents, comprenant, en plus des locaux ordinaires d'une ferme, un grand chai.

Le matériel agricole est très complet et se compose de : faucheuses, râteleuse Brabant, scarificateur, herses diverses, rouleaux, etc.

La Commission constate que la ferme exploitée par Bonnin est très bien tenue, et qu'étant donné le rapport des vignes qui vient s'ajouter au gros rendement des céréales, aux bénéfices donnés par le bétail, peu nombreux en général dans les exploitations de la contrée, elle doit donner un gros revenu.

Pour récompenser son travail, qui certainement est considérable par suite de la diversité des cultures et de l'éloignement des terres, elle lui accorde le 1er prix de culture, 1 médaille de vermeil petit module, décernée par le ministre de l'agriculture, et la somme de 200 francs.

Près de Latillé, à *la Gorlière*, votre Commission a visité un domaine appartenant à M. Tourneau, exploité par la veuve Pain. Ce domaine assez étendu (57 hectares 5) comportait, cette année, 10 hectares de blé, 12 hect. d'avoine, 1 hect. de seigle, 9 hectares 50 de racines fourragères et légumes, dont 1 hect. 80 de choux plantés et 2 hect. 20 à planter, 2 hectares de plantes diverses, 22 hectares de prairies artificielles et un hectare de vigne greffée, nouvellement plantée et très belle.

Les blés (variété dite de Bordeaux) étaient généralement beaux ; une partie seule, faite sur des défrichements, était versée et a dû donner une récolte des plus médiocres.

Les avoines étaient belles, les plantes sarclées très soignées ; leur récolte d'ailleurs tient une place importante dans la culture de la Gorlière qui nourrit un nombreux bétail et qui est plutôt remarquable par ce côté. En effet une moyenne de 45 bêtes à cornes de race parthenaise vivent sur la ferme ; nous y avons trouvé :

8 bœufs de travail, de 3 à 5 ans.

4 bœufs de 2 ans, 9 vaches et 1 taureau.

10 veaux d'un an.

11 veaux de l'année.

3 chevaux.

2 bœufs venaient d'être vendus à la boucherie.

La porcherie, composée de 3 truies et 2 nourrains, laisse un peu à désirer. Le fermier emploie en moyenne par an 100 sacs de superphosphate, 5 à 6 sacs de nitrate de soude et 150 barriques de chaux en plus de ses fumiers de ferme qui doivent être considérables.

La Commission n'a pas été surprise du bel état des cultures et du bétail de la Gorlière, car elle savait que la veuve Pain avait obtenu au concours régional de Poitiers, en 1899, un prix de spécialité pour ses plantes sarclées et un 3e prix pour un taureau : aussi lui accorde-t-elle un 2e prix, une médaille d'argent petit module, décernée par le ministre de l'agriculture, et une somme de 150 francs.

3. — *Le domaine de la Croix-Blanche* (60 hectares), appartenant à M. Chénier, est exploité à moitié par Bouet.

Les terres de ce domaine sont de qualité médiocre et proviennent pour la plus grande partie de défrichement.

La culture des céréales est le gros revenu de l'exploitation. Nous y avons remarqué une belle pièce de blé Japhet de 12 hectares, régulière et qui a dû donner un rendement satisfaisant; les avoines 12 hectares étaient moins bonnes.

Les prairies artificielles, 10 hectares, difficiles à réussir dans des terres très argileuses et imperméables, étaient passables.

Les légumes, 7 hectares, assez propres ; 4 hectares étaient réservés pour les choux fourrages que le colon par suite de la sécheresse n'avait pu encore planter.

Cette récolte joue un rôle important dans sa culture, et certaines années, elle a suffi seule à nourrir presque tout son bétail en hiver ; les 12 hectares de guérets pour l'ensemencement d'automne avaient été en partie repassés au moment de la visite. Une jeune vigne de 1 hect. 50 de plants greffés ne semblait pas devoir très bien réussir. Le bétail comprenait :

6 bœufs de travail.

8 bœufs de salers.

8 bœufs limousins.

1 vache, 1 mulet et 1 âne. Chaque année le métayer engraisse de 4 à 6 bœufs.

Il n'y a pas de bergerie. La porcherie comprenait seulement 1 truie et 2 nourrains.

Le matériel agricole est assez complet, surtout en charrues. En plus des fumiers, le métayer emploie chaque année beaucoup de chaux et de superphosphates.

Le domaine de la Croix-Blanche n'est certainement pas arrivé à son apogée ; mais son métayer actuel, un travailleur acharné, l'a profondément modifié et changé d'aspect ; son mérite a d'ailleurs été reconnu dans de précédents concours par 2 prix.

La Commission lui accorde un 3e prix, une médaille d'argent, donnée par le ministre de l'agriculture, et la somme de 100 francs.

4. — Chargelègue-Galbois exploite depuis 9 ans l'un des *domaines de Fontioux*, d'une contenance de 44 hectares.

Les blés étaient assez beaux ; cependant quelques pièces étaient envahies par du chiendent et autres herbes adventives, notamment 1 parcelle de 1 hectare, semée sur défrichement de luzerne. Les avoines d'hiver, quoiqu'un peu claires, présentaient un aspect satisfaisant. Les prairies artificielles, composées de luzerne, de trèfle et d'un peu de sainfoin, étaient généralement bien réussies. Ce résultat est dû surtout à l'emploi judicieux des engrais chimiques et de la chaux.

Les plantes sarclées étaient en bon état de culture, à l'exception toutefois de deux parcelles plantées en betteraves et carottes dont l'entretien a été négligé Les bâtiments étaient généralement bien tenus ; les écuries renfermaient 8 bœufs de travail, 4 bœufs de 2 ans, 7 veaux et génisses de 1 an, 4 veaux de l'année, 5 vaches, 1 jument. Le bétail, bien soigné, présentait en général une bonne conformation. Le bénéfice sur les truies portières est partagé par moitié. Les frais d'outillage agricole sont sup-

portés par le métayer. Parmi les instruments aratoires, la Commission a remarqué un râteau à cheval, une charrue brabant, 4 charrues Dombasle, un rouleau ; elle a constaté que l'assolement ne comportait pas de guérets francs, en raison de la part considérable donnée aux cultures de jarousse et de trèfle incarnat. Cette culture intensive ne donnerait lieu à aucune critique si, aussitôt après l'enlèvement de ces plantes fourragères, les chiendents étaient détruits par un vigoureux coup d'extirpateur. Malgré cette petite critique, votre Commission estime que l'ensemble des cultures de ce domaine, que le bon choix du bétail, sa bonne tenue et son nombre, méritent d'être récompensés, et elle attribue à Chargelègue-Galbois le 4e prix, une médaille de bronze grand module et un prix en argent de 75 francs.

4 bis. — Sabourin, à *La Folie*, près Poitiers, exploite un domaine de 47 hectares, appartenant à M. Touchois de Belhoir ; nous trouvons là une prairie de 16 hectares en bordures du Clain qui a donné cette année une récolte abondante.

Les blés (13 hectares) sont médiocres, l'avoine (2 hect. 30) moyenne, l'orge (1 hect. 40) sale.

Les plantes sarclées sont de meilleur aspect et très soignées : 1 hect. 80 de betteraves, 30 ares de carottes, 3 hectares de pommes de terre.

Les guérets sont bien tenus.

Le bétail comprenait : 3 juments, 4 bœufs, 4 vaches, 3 veaux, 3 génisses, 2 taureaux, soit 19 têtes de gros bétail d'assez bonne qualité; la bergerie 39 brebis, 4 agneaux, un bélier, assez bons. Les agneaux sont vendus à l'âge de 2 ou 3 mois à la boucherie. La porcherie, 3 truies, 1 verrat, 6 nourrains en bon état.

Il est certain que ce domaine de 47 hectares dont 16 en prairies, peut nourrir un plus grand nombre de têtes de

bétail : c'est donc une critique à faire, mais dont le métayer n'est peut-être pas seul responsable.

Le matériel agricole est assez complet, bien entretenu, et les bâtiments sont propres.

La Commission accorde à Sabourin un 4e prix *ex æquo*, une médaille de bronze grand module et une somme de 75 fr.

— Le second domaine composant la terre du grand Fonfroux est exploité, depuis 9 ans également, par Chargelègue-Baranger.

La superficie des terres est sensiblement égale à celle composant le domaine précédent. Le nombre des animaux de race bovine est un peu plus élevé ; mais les bœufs de travail, au nombre de 10, sont un peu plus maigres ; une jument aide aux travaux de la ferme. Dans la porcherie composée de 2 truies mères, de 3 porcelets et d'un nourrain, une truie craonnaise de belle espèce a attiré l'attention de la Commission.

L'ensemble des cultures des deux domaines se ressemble, à peu de chose près ; cependant, la Commission a remarqué que les blés et les avoines de Chargelègue-Baranger étaient un peu inférieurs ; quelques blés présentaient des épis petits, parfois échaudés et atteints de carie ; enfin dans plusieurs pièces elle a constaté des chiendents et de l'ail sauvage.

En ce qui concerne les prairies, les plantes sarclées, les guérets francs, les instruments aratoires, l'emploi des engrais, de la chaux, la porcherie, il y a lieu de présenter les mêmes observations que dans le domaine voisin ; une faucheuse complète toutefois l'outillage de Chargelègue-Baranger.

La Commission, désirant récompenser les efforts de ce dernier, qui entretient sur le domaine un nombre relativement considérable de têtes de bétail, lui décerne le 5e prix et une somme en argent de 50 fr.

6. — Philipponeau cultive à la *Guesserie*, commune de

Coulombiers, un domaine de 60 hectares, appartenant à M. Ansart du Fiesnet.

Philipponeau est né sur le domaine et l'exploite depuis 32 ans.

Les terres sont argilo-siliceuses, et chaulées tous les 8 ou 10 ans ; l'assolement pratiqué suit cet ordre : blé, avoine et trèfle pendant 2 ans. Les blés, 9 hectares, étaient bons ; les avoines, 9 hectares, assez bonnes. Les plantes sarclées comprenaient 40 ares de betteraves, sales, mais vigoureuses, 1 hectare de pommes de terre bonnes, et 60 ares de topinambours : C'est bien peu sur 6 hectares de prés naturels. Nous avons trouvé surtout des trèfles et quelques luzernes médiocres. Les guérets faits à sillons n'étaient pas encore tous recoupés. Une vigne de 60 ares de 3 et 4 ans était propre et vigoureuse ; elle n'avait cependant reçu qu'un traitement.

Le bétail comprenait 5 bêtes à cornes dont 12 bœufs de travail, 2 juments, dont une belle mulassière suitée d'une fort jolie pouliche. Un troupeau de 25 brebis grandes poitevines, lesquelles sont saillies à 1 an, ce qui est nuisible à leur développement.

Les bâtiments sont, en général, mal disposés et peu aérés.

Les cochons comprenaient : 3 truies et 2 nourrains.

Tout le profit de la porcherie appartient au métayer qui doit en retour entretenir à son compte l'outillage agricole.

La Commission accorde à Philipponeau le 6e prix et une somme de 30 francs.

7. — Saurais exploite le deuxième domaine de la *Guesserie,* également à M. Ansart du Fiesnet.

La culture est semblable, les blés sont bons, 9 hect., et les avoines médiocres, 9 hectares.

Là encore, la part faite aux plantes sarclées est bien faible : 1 hect. 50 de betteraves et pommes de terre, bonnes, mais ayant besoin de binage ; 75 ares de topinam-

bours et 33 ares de choux à fourrage. Une vigne plantée de l'année est bien tenue.

Le bétail comprend 20 bêtes à cornes dont 8 gros bœufs un peu maigres et 1 jument de travail.

Le troupeau de moutons se compose de 23 mères poitevines et 26 agneaux très beaux dans une bergerie mal disposée et mal aérée, bien que les bâtiments fussent ici un peu mieux aménagés que dans la ferme voisine.

La porcherie laisse à désirer dans les deux fermes. Les fumiers sont mal tenus dans les cours. L'outillage agricole est assez complet.

Saurais, comme son voisin, est un vieux serviteur de la famille Ansart du Fiesnet, car il est né sur le domaine.

La Commission lui accorde le 7e prix et une somme de 25 francs.

Votre Commission a eu le regret de ne rencontrer dans les domaines qui ont pris part au concours qu'un seul domestique ayant servi chez le même maître depuis un certain nombre d'années.

Le sieur Lalande est au service du métayer du même nom depuis 20 ans dans le domaine des Brandes de Curzay.

En raison de ses bons et loyaux services, nous accordons à Lalande, à titre d'encouragement, une somme de vingt-cinq francs.

En terminant je suis heureux de déclarer, au nom de la Commission, que nous avons trouvé partout des domaines bien cultivés et qui doivent donner toute satisfaction à leurs propriétaires.

Le classement a parfois été bien difficile, mais les crédits dont nous disposions nous ont permis de décerner de nombreux prix et de récompenser, je pense selon leurs mérites, les cultivateurs qui ont pris part à ce concours.

Le rapporteur, G. Brissonnet.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

Fondée le 11 Mars 1789, autorisée en 1818 et reconnue d'utilité publique par décret du 14 avril 1876

N° 353 /55

BULLETIN DES MOIS DE JANVIÈR, FÉVRIER ET MARS 1905

POITIERS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

6 ET 8, RUE HENRI-OUDIN, 6 ET 8

1905

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1905

N° 353.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE POITIERS.

La Société compte :

1° Membres d'honneur,	13
2° Président et membres honoraires,	3
3° Membres titulaires résidants,	45
4° Membres titulaires non résidants,	49
5° Membres correspondants,	7
6° Sociétés correspondantes,	126
Total :	243

Membres d'honneur :

MM.

Le Préfet de la Vienne ;
Le Maire de Poitiers ;
Le Président du Conseil général ;
Les Sénateurs et les Députés de la Vienne ;
Le Recteur de l'Académie de Poitiers.

Président honoraire :

1879 M. Babinet (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue du Moulin-à-Vent, 7.

Membres honoraires :

1876 M. Tranchant (O. ✻), (✪ I.), ancien conseiller d'Etat, ancien membre du Conseil général de la Vienne.
1876 M. Lembezat ✻, inspecteur général de l'agriculture en retraite.

Composition du Bureau du 15 *février* 1905.

MM.

Planchon, ancien avoué, président.
Bruant G. ✻ ♁, horticulteur, vice-président.
Beau ✻, vétérinaire militaire en retraite, secrétaire.
Poirault ✪ ♁, pharmacien, professeur à l'Ecole de médecine, rue Carnot, 44, trésorier.
De Fombelle, sous-directeur de l'assurance la Mutuelle, secrétaire archiviste.

Conseil d'administration :

Membres : MM. Dangeard (✿ I.), Roux (✿ I.), général Segrétain (C. ✻).

Le Bulletin de la Société est adressé à :

M. le Préfet de la Vienne;
M. le Maire de Poitiers ;
M. le Recteur de l'Académie de Poitiers ;
La Société des Antiquaires de Poitiers ;
M. l'Archiviste de la Vienne ;
La Bibliothèque de Poitiers.

Membres titulaires résidant à Poitiers :

MM.

1862 Poirault ✿ ✠, professeur à l'École de médecine, rue Carnot, 44.

1875 Oudin (Paul), maire de Nouaillé, et rue Saint-Pierre-le-Puellier, 12.

1876 Prunget, directeur de la Cie d'Assurances générales, rue Théophraste-Renaudot, 6.

1878 Bruant (Georges) ✻ ✠, horticulteur, boulevard du Pont-Neuf, 23.

1881 Général Segrétain (C. ✻), rue de l'Hôtel-Dieu, 23, Poitiers.

1882 Larvaron (O. M. agr.), prof. départ. d'agriculture, rue de la Tranchée, 42.

1883 Planchon, ancien avoué, rue Paul-Bert.

1883 De Curzon (Hilaire), propriétaire, rue du Moulin-à-Vent, 32.

1885 Lagrange, docteur en médecine, rue de la Traverse, 6.

1885 Pacaud (Gaston) ✪, avocat, rue de Blossac, 27.

1887 Chambourdon, ancien magistrat, rue Carnot, 73.

1887 Beau ✱, vétérinaire en 1er en retraite, rue Carnot, 44.

1887 Henri de Beauchamp, ancien inspecteur des douanes, rue de l'Hôtel-Dieu, 6.

1890 Autellet, docteur médecin, rue Carnot, 44.

1891 Mérine, directeur de l'assurance « le Soleil », rue Victor-Hugo, 2.

1891 De Fombelle, sous-directeur de l'assurance « la Mutuelle », rue Paul-Bert.

1893 Lafond, avoué, rue de l'Eperon, 5.

1893 Masteau (Emile), négociant, rue du Marché, 9, et rue Boncenne.

1893 Pain, avocat, rue Carnot, 18, député de la Vienne.

1893 Gué, 12, rue de la Baume.

1894 Baranger, notaire, rue du Moulin-à-Vent, 36.

1895 Arnault de la Ménardière, avocat, rue Boncenne, 9.

1895 Dangeard (✪ I.), professeur à la Faculté des Sciences, rue Jules-Ferry, 1.

1895 Charpentier, avoué, rue Gambetta, 12.

1896 Persevault, avoué à la Cour, rue du Souci, 8.

1896 Roux (✪ I.), professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue des Feuillants, 22.

1896 Boisseau, avoué, rue Saint-Louis, 23.

1896 Morier, notaire, rue Théophraste-Renaudot, 27.

1897 Léger, directeur du Laboratoire de bactériologie, rue Théophraste-Renaudot, 50.

1897 Piard, ancien notaire, rue du Collège, 10.

1898 Métayer, conseiller général, propriétaire, rue Saint-Hilaire, 2 *bis*.

1898 Brébinaud, pharmacien, place du Marché.

1899 Alaphilippe Camille, médecin vétérinaire, rue des Carmélites, 45.

1900 Desmazeaud, avoué près le Tribunal civil de Poitiers, rue de l'Ancienne-Comédie, 5.

1900 Pouliot Maurice, propriétaire, rue de la Celle, 8.

1900 Mascarel Arnold, ancien magistrat, rue Lebascle, 5.

1901 Constantin Emmanuel, rue Saint-Denis, 27.

1901 Meifren, chirurgien dentiste, boulevard de la Préfecture.

1902 Guyonneau, pharmacien de 1re classe, rue Carnot, 46, Poitiers.

1902 Legrand Jules, médecin-vétérinaire, 2, rue de la Tranchée.

1903 Rossi, proviseur honoraire du Lycée de Poitiers, 10, rue de l'Eperon.

1903 Rochoux Albert, directeur de l'assurance « la Providence », rue Paul-Bert.

1903 Rideau, propriétaire, rue de la Cathédrale, 30.

1904 Doussaint Alfred, médecin vétérinaire, rue du Lycée, 16.

1904 Corbin Léonce, propriétaire, rue Saint-Denis, 16.

Membres titulaires non résidants :

MM.

1857 Savin de Larclause (✻ et O. M. agr.), directeur de la Ferme-École de Montlouis, commune de Jardres, par Saint-Julien-l'Ars (Vienne).

1857 De Montmartin, au Bois-Doucet, commune de Lavoux.

1861 De Beauregard (Jules), propriétaire, cité de la Traverse.

1861 De Beauregard (Léonce), propriétaire à Marnay.
1865 De Clock, propriétaire à la Reynière, par Ligugé.
1870 Bonnet ✻, ancien sous-préfet, rue de la Tranchée, 8.
1871 Comte Lecointre (Paul), propriétaire, rue de Blossac, 7.
1874 De la Martinière (Henri), maire de Gizay, par la Villedieu.
1875 Hastron Eugène, propriétaire à Couhé.
1878 De Lastre, avocat à Poitiers, rue du Pont-Neuf, 6.
1878 Lecointre (le comte Arsène), propriétaire, rue du Pont-Neuf, 17.
1878 Lecointre (comte Louis), ancien député de la Vienne, rue du Petit-Bonneveau, 16.
1878 Fruchard (le comte Albin) (✻ Saint-Grég.-le-Gr.), membre du Conseil général de la Vienne, président du Comice agricole de Saint-Georges, 9, rue Sainte-Opportune, Poitiers.
1879 Du Fontenioux, avocat, cité de la Traverse, 4.
1879 Comte Aymer de la Chevalerie, maire de Chiré-en-Montreuil, par Vouillé (Vienne).
1880 Le marquis Étienne de Campagne, propriétaire, au château du Fou, commune de Vouneuil-sur-Vienne.
1880 Martin (Louis), notaire à Beaumont, par la Tricherie.
1881 Lafond, propriétaire à Puygarreau, près Lencloître.
1881 Bert ✻, chef d'escadron d'artillerie, à Paris, rue Lauriston, 99.
1881 Bodin, notaire honoraire, rue Edouard-Grimaud, 20.
1882 Comte du Hamel fils, à la Merci-Dieu, commune de la Roche-Posay (Vienne).
1884 Coyreau des Loges (Jacques), ingénieur agricole, au Theil, commune de la Chapelle-Viviers, par Chauvigny (Vienne).
1884 Labbé (Arthur), propriétaire, boulevard Blossac, à Châtellerault.

1885 De Montjou, député, propriétaire à Bonnevau, près Vivonne, rue Théophraste-Renaudot.

1885 Besnard (Léon), paysagiste à Gençay.

1886 Ochier, propriétaire à Benassay, et rue du Moulin-à-Vent, 18.

1887 Corbin, ancien conservateur des hypothèques, à Menigoute (D.-Sèvres).

1887 Babault de Chaumont, propriétaire à Availles, près Nieuil-l'Espoir, par la Villedieu.

1888 Gilbert (Georges), avocat, ancien maire de Nouaillé, et rue Saint-Savin, 5.

1889 Marché, propriétaire à Abiré, commune de Vivonne.

1891 Comte de Murard, propriétaire à la Roche-de-Bran, commune de Montamisé, par Poitiers.

1894 Véron Alfred, propriétaire à Saint-Benoît (Vienne), et rue Alsace-Lorraine, 20.

1894 Raymond (le professeur), O. ✻, au château de la Planche, par la Villedieu (Vienne); à Paris, 156, boulevard Haussmann.

1895 Prebay-Allard, négociant, faubourg de la Tranchée, Poitiers.

1896 Deleffe Emile, avoué honoraire, rue de la Cathédrale, Poitiers.

1896 Bonnet Emile, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, rue du Puygarreau, 9.

1896 Richard Alfred, maire de la Villedieu, Vienne.

1896 Nouette-Delorme, directeur de la manufacture de Papault, par Ligugé (Vienne).

1897 Audidier Adelson, avocat, à Pleumartin (Vienne).

1897 Biche (Henri de la), 1, rue Saint-Savin, et à Lussac-les-Châteaux (Vienne).

1897 Couquaux, apiculteur, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

1900 Colonel Blanchot (C. ✻), à Iteuil, par Vivonne, et rue Théophraste-Renaudot, 70.

1900 M. Viaud, vétérinaire en 1er au 33e d'artillerie, boulevard du Pont-Neuf, 23 *bis*.

1901 Mérine Louis, propriétaire-agriculteur à Jaulnay, Vienne, rue Saint-Denis, 18.

1903 Beauchamp (Marquis Louis de), château de Verrières, par Lhommaizé (Vienne).

1903 Gravet de la Buffière, capitaine au 20e d'artillerie, rue Thibaudeau, 12.

1903 Paingault, route de Bordeaux, 74.

1905 Brissonnet G., rue de Blossac, 29.

1905 Baudrin, propriétaire à Aslonnes et rue des Arènes, 10, Poitiers.

Membres correspondants :

MM.

1854 De Saint-Marsault, président de la Société d'agriculture à la Rochelle (Charente-Inférieure).

1854 Bonnemaison, à Jonzac (Charente-Inférieure).

1870 Barnsby, directeur de l'Ecole de Médecine, à Tours.

1873 Jacquinot de Presle, propriétaire à Cherveix (Dordogne).

1883 Henri de Vilmorin, à Paris, quai de la Mégisserie.

1884 Cellier, vétérinaire en 1er au 24e dragons, à Dinan (Côtes-du-Nord).

1897 Métais (l'abbé), curé de Sainte-Soline, par Chef-Boutonne, directeur de la *Revue éclectique d'Apiculture*.

Liste des Sociétés correspondantes.

Ministère de l'Instruction publique.

Ministère de l'Agriculture.

Ministère de l'Intérieur.
Ministère des Finances.
Société des Agriculteurs de France, Paris.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société d'émulation de Cambrai (Nord).
Société d'acclimatation, Paris.
Société centrale d'agriculture, Paris.
Société philotechnique, Paris.
Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
Bibliothèque du Muséum, Paris.
Académie des sciences, Paris.
Académie des sciences d'Aix (Bouches-du-Rhône).
Académie des sciences et arts de Dijon.
Académie de Lyon.
Académie de Bordeaux.
Académie du Gard, à Nîmes.
Académie des sciences de Rouen.
Académie d'archéologie, sciences et arts de Beauvais.
Le Bon Cultivateur, à Nancy, 71, rue Saint-Dizier.
Société centrale d'horticulture, ancienne Faculté des sciences, rue des Fleurs, à Lille.
Comice agricole à Orléans (Loiret).
Comice agricole de l'arrondissement de Blois (Loir-et Cher).
Comice agricole de Beaune (Côte-d'Or).
Comice agricole à Amiens (Somme).
Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne).
Comice agricole de Toulon (Var).
Comice agricole de Maine-et-Loire, à Angers.
Comice agricole de Lille (Nord).
Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.
Société d'agriculture de l'Aube, à Troyes.
Société d'agriculture de l'Eure. à Evreux.
Société d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

Société d'agriculture d'Angers (Maine-et-Loire).
Société d'agriculture de Loir-et-Cher, à Blois.
Société d'agriculture de Grenoble (Isère).
Société d'agriculture d'Alger.
Société d'agriculture de l'Indre, à Châteauroux.
Société d'agriculture de Limoges (Haute-Vienne).
Société d'agriculture de Rochefort (Charente-Inférieure).
Société d'agriculture de l'Ariège, à Foix.
Société d'agriculture de la Charente, à Angoulême.
Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société d'agriculture du Mans (Sarthe).
Société d'agriculture de Lille (Nord).
Société d'agriculture de la Nièvre, à Nevers.
Société d'agriculture de Meaux (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de Dôle (Jura).
Société d'agriculture de la Marne, à Chaumont
Société d'agriculture de la Gironde, à Bordeaux.
Société d'agriculture du Cher, à Bourges.
Société d'agriculture de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Société d'agriculture de Melun (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
Société d'agriculture de la Lozère, à Mende.
Société d'agriculture de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'agriculture de la Somme, à Amiens.
Société d'agriculture de Calais (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture du Puy (Haute-Loire).
Société d'agriculture des Landes, à Mont-de-Marsan.
Société d'agriculture du Gers, à Auch.
Société d'agriculture de Toulouse (Haute-Garonne).
Société d'agriculture de Mayenne (Mayenne).
Société d'agriculture de Clermont (Oise).
Société d'agriculture de Provins (Seine-et-Marne).

Société d'agriculture de Compiègne (Oise).

Société d'agriculture de l'Hérault, à Montpellier.

Société agricole du Lot, à Cahors.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.

Société d'agriculture et du commerce, à Draguignan (Var).

Société d'agriculture et d'acclimatation, à Toulon (Var).

Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura).

Société d'agriculture et horticulture de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Société d'agriculture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes, à Nice.

Société départementale de la Drôme, à Valence.

Société littéraire de Lyon (Rhône).

Société centrale d'agriculture de Rennes.

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Société d'horticulture de Coulommiers (Seine-et-Marne).

Société d'horticulture de Nantes (Loire-Inférieure).

Société d'horticulture de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Société d'horticulture de Bergerac (Dordogne).

Société d'horticulture de Soissons (Aisne).

Société d'horticulture de Melun, à Melun (S.-et-Marne).

Société d'horticulture d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire).

Société d'horticulture du Cantal, à Aurillac.

Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.

Société de viticulture et horticulture de Brioude (Haute-Loire).

Société des sciences du Var, à Toulon.

Société des sciences et arts, à Vitry-le-François (Marne).

Société des sciences naturelles, à Nîmes (Gard).

Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).

Société académique des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie de Bordeaux (Gironde).

Société d'agriculture de Bordeaux (Gironde).

Société philomathique de Bordeaux (Gironde).

Société industrielle de Saint-Quentin (Aisne).

Société industrielle de Saint-Etienne (Loire).

Société centrale de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Société centrale de l'Yonne, à Auxerre.

Société agronomique et industrielle de Vesoul (H.-Saône).

Société du matériel agricole, au Mans (Sarthe).

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

Société linnéenne d'Angers (Maine-et-Loire).

Société linnéenne de Normandie, à Caen (Calvados).

Société d'encouragement à l'agriculture de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Société archéologique et historique de Limoges (Haute-Vienne).

Société botanique des Deux-Sèvres, à Niort.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (Loire-Inférieure).

Société Gay-Lussac, à Limoges (Haute-Vienne).

Revue des sciences naturelles de l'Ouest, 14, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Petit Jardin, rue d'Edimbourg, Paris.

Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Bibliothèque de l'Université de Toulouse, 2, rue de l'Université, Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie neuchâtelaise, à Neuchâtel, Suisse.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare (Rhône).

Société horticole de Loir-et-Cher, à Blois.

Bulletin historique du diocèse de Lyon (Rhône).

Société pour la diffusion des sciences, directeur Ed. Spalikowski, à Jonzac (Charente-Inférieure).

Association internationale des Botanistes (Montpellier).

Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, Paris.

Société des Naturalistes de l'Ain, à Bourg (Ain).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1905.

Présidence de M. Planchon.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

M. le Président, qui, en raison de l'état de sa santé, n'a pu assister aux deux dernières réunions, adresse ses remerciements à M. le professeur Dangeard, qui a bien voulu le remplacer et présider, avec l'autorité et la compétence que connaissent tous les sociétaires, les séances des 14 et 18 décembre.

M. Planchon présente ensuite les excuses de MM. Bruant, Mascarel, Viaud, de Fombelle et Beau, qui ne peuvent assister à la réunion. Il est ensuite procédé au vote sur l'admission de M. Georges Brissonnet, propriétaire à Nouaillé, en qualité de membre non résidant. M. Brissonnet est admis à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Pouliot, remplissant les fonctions de secrétaire, pour la lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, qui sont adoptés sans observation.

La correspondance comprend :

Trois circulaires du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. La première est relative au règlement pour l'échange des publications entre les sociétés savantes françaises et étrangères, par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique, à partir du 1er janvier 1905. La seconde fait connaître que beaucoup de paquets de livres, à faire distribuer à l'étranger, par l'intermédiaire des correspondants de l'Administration, portent des adresses insuffisantes, et que par suite il est souvent fort difficile de savoir à quelle personne ou à quel établissement les volumes doivent être remis. La troisième, enfin,

a trait à l'emballage des paquets de livres à transmettre, par l'intermédiaire du service des échanges, aux divers établissements étrangers.

La *Revue rurale*, 7, rue de l'Estrapade, à Paris, demande de vouloir bien lui faire parvenir les renseignements relatifs à l'historique, au développement et à la situation actuelle de notre Société. Ce journal a entrepris la publication des monographies des Sociétés d'Agriculture de France. Son but est de constituer un monument qui sera, dit la circulaire, le véritable livre d'or de l'agriculture française. La *Revue* demande également au Président de vouloir bien y joindre sa photographie, format carte-album. Il est entendu qu'il ne sera absolument rien dû à la *Revue* pour cette publication. Ces propositions sont acceptées, et la Société prie les membres du bureau de fournir les renseignements demandés.

La Société hippique française nous adresse son bulletin, contenant les règlements et programmes des concours de 1905. — 1.990 prix et primes, pour une somme de 339.375 francs, seront décernés dans le courant de l'année. Ce bulletin est à la disposition des membres qui désireraient en prendre connaissance.

La Société pomologique de France, dont le siège est à Lyon, nous demande de s'affilier à elle pour prendre part, par l'intermédiaire de son comité, à ses travaux d'étude concernant l'arboriculture française. Le prix de l'affiliation est de 10 francs par an. Le Bulletin mensuel de la Pomologie française est joint à la lettre qui nous est adressée.

Sur la proposition de M. le comte Louis Lecointre, la Société décide de confier à M. le professeur Dangeard le soin d'examiner s'il y a lieu de donner suite à cette demande.

La maison Letort-Hennequin, d'Angers, nous envoie son prix courant de graines potagères, fourragères, fleurs, etc.,

pour l'année 1905. Ce catalogue est à la disposition des sociétaires.

M. le préfet de la Vienne rappelle, par circulaire très urgente en date du 15 décembre 1904, que les médailles attribuées dans le courant de l'année, par le ministère de l'agriculture, et qui n'auraient pu être décernées pour un motif quelconque, doivent lui être retournées avant le 19 décembre, date de rigueur.

M. le trésorier demande la parole pour faire connaître à la Société que toutes les médailles accordées pendant l'année 1904 ont été décernées.

M. le Président nous donne ensuite lecture d'un extrait du Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France.

M. Georges Poirault, fils de notre sympathique et si dévoué trésorier, a fait, à la séance du 30 novembre dernier, une intéressante communication sur la maladie des œillets et la greffe de l'œillet sur saponaire. Ses recherches, entreprises à la Villa-Thuret, ont pour but de déterminer s'il ne serait pas possible, en modifiant les conditions de nutrition des plantes, d'arriver à renforcer leur résistance à l'infection parasitaire du *Fusarium Dianthi*. D'après les observations de M. Poirault, la greffe anglaise de l'œillet sur saponaire a donné des résultats satisfaisants. Tous les essais de bouturage ont échoué complètement, les boutures étant rapidement détruites par le champignon.

M. le Présideut demande aux membres présents si, en raison de l'absence d'un grand nombre de sociétaires qui habituellement assistent régulièrement aux réunions, il n'y aurait pas lieu de renvoyer les élections pour le renouvellement du bureau à la prochaine séance. Cette proposition est adoptée.

M. de Montjou, député de la première circonscription de Poitiers, demande si la Société ne serait pas disposée à s'oc-

cuper activement de la création d'une caisse régionale de crédit agricole pour le département de la Vienne.

M. le Président répond qu'il a été question déjà, d'accord avec le Syndicat et la Société poitevine d'Encouragement à l'agriculture, de la création de cette caisse; que tout paraissait prêt pour cette fondation, mais que depuis plus d'un an il n'a entendu parler de rien.

La Société décide qu'une commission composée de MM. Dangeard, Piard et Eugène Charpentier, se joindra au président, pour se mettre en rapport avec les autres sociétés et les pouvoirs publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 45.

Le Secrétaire, POULIOT. — *Le Président*, PLANCHON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1905.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Piard, ne pouvant assister à la réunion, prie M. le Président de l'excuser.

Correspondance. — La Société pomologique de France, présidée par M. Gabriel Luizet, proposeà notre Société de s'affilier à elle pour prendre part, par l'intermédiaire de son comité pomologique, à ses travaux d'étude concernant l'arboriculture française.

Cette affiliation, moyennant 10 fr. par an, procure les avantages suivants :

La réception du bulletin mensuel la *Pomologie fran-*

caise, brochure de 32 à 40 pages, dans laquelle sont exposés les travaux de la Commision permanente des études, d'intéressants articles ayant trait aux fruits nouveaux ou à recommander, aux améliorations à apporter aux plantations fruitières, à la taille des arbres fruitiers.

La facilité accordée à ses membres de pouvoir assister au Congrès annuel de la Société pomologique de France qui a lieu alternativement dans chacune des villes de France, et pour lequel ils profitent d'une réduction de 50 0/0 sur les prix de transport.

Enfin la facilité de pouvoir se procurer les ouvrages pomologiques édités par cette Société.

MM. Dangeard et Bruant exprimant l'avis que le *Bulletin pomologique* est une publication vraiment intéressante, la réunion décide de souscrire un abonnement.

Une circulaire de M. le ministre de l'agriculture en date du 25 janvier 1905 rappelle que les comptes rendus des travaux effectués chaque année par les sociétés agricoles et horticoles doivent être transmis au ministère de l'agriculture au plus tard le 30 janvier de l'année suivante.

Les associations qui bénéficient annuellement de médailles du ministère destinées à leurs concours devront indiquer sur le compte rendu de leurs travaux le projet de programme desdits concours ainsi que la date de leur tenue, et solliciter, s'il y a lieu, l'attribution des récompenses.

Un appel nous est adressé à propos de la souscription ouverte pour élever un monument aux Vilmorin. La Société laisse à ceux de ses membres qui le désireront le soin de prendre part isolément à cette souscription.

L'Union des Amis des Beaux-Arts nous envoie son catalogue illustré des premières reproductions de tableaux édités dans le but de vulgariser les chefs-d'œuvre des grands musées. Ces reproductions, qui sont *avant la lettre*, sont d'un tirage très soigné et du plus bel aspect.

A signaler aussi, dans la correspondance, le catalogue de la maison Denaiffe et fils, marchands de graines, agriculteurs et horticulteurs à Carignan (Ardennes), et le prix courant de graines potagères, fourragères, fleurs, fraisiers, etc., de la maison Letort-Hennequin, d'Angers.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre dans laquelle M. Maurice Rouchier, président de l'harmonie l'Union Poitevine, fait connaître que cette Société organise un grand concours de musiques pour les 11 et 12 juin, sous les auspices de la municipalité de Poitiers. Il serait heureux si, suivant sa coutume, la Société d'agriculture voulait bien témoigner sa sympathie au commerce poitevin, appelé à profiter de ces fêtes, en offrant pour le concours un prix qui serait remis en son nom.

La réunion, consultée, décide d'accorder une médaille de vermeil.

La parole est donnée à M. le trésorier pour l'exposé de la situation financière de la Société à la fin de l'année 1904.

Il résulte de cet exposé qu'au cours de l'année nos recettes, y compris le reliquat de 1626 fr. 46 existant au 1er janvier 1904, se sont élevées à. 4.556 66
Les dépenses ont été de 3.010 45
Il reste donc en caisse au 1er janvier 1905. . 1.546 21

Y compris 477 jetons.

M. Dangeard fait observer qu'il était d'usage jusqu'ici de réunir le bureau et les membres du Conseil d'administration pour examiner en détail les recettes et les dépenses de l'année. Cet examen n'était pas sans utilité et pouvait avoir pour résultat d'apporter certaines modifications budgétaires pour l'avenir. Tout en acceptant le compte rendu qui vient d'être fait, il pense que la tradition établie était bonne à conserver.

M. le Président reconnaît le bien fondé de l'observation de M. Dangeard. Les comptes ayant été vérifiés par notre

secrétaire archiviste, M. de Fombelle, qui a une compétence toute spéciale, il a omis de réunir la commission ; mais on reviendra au mode de faire adopté jusqu'ici. Il adresse ses félicitations à M. le trésorier et le remercie de son dévouement.

Suivant l'ordre du jour, on va procéder aux élections qui n'ont pu avoir lieu à la séance de janvier en raison de l'absence de bon nombre des membres de la Société.

M. Bruant, demandant la parole, expose qu'il n'a pu assister aux dernières séances par suite de la fatigue de ses yeux et qu'il craint de ne pouvoir encore s'y rendre pendant quelque temps. Tout en remerciant l'assemblée des marques de sympathie qu'elle lui a données en l'appelant aux fonctions du vice-président depuis de nombreuses années, il pense qu'il serait peut-être bon de le remplacer.

Cette indisposition, ajoute M. le Président, ne sera que passagère et n'est pas de nature à empêcher M. Bruant de continuer ses fonctions.

M. le comte Louis Lecointre, n'habitant Poitiers que pendant une courte partie de l'année et ne pouvant assister qu'à un petit nombre de séances, demande à ne plus être désigné comme membre du Conseil d'administration.

Après lecture de l'article des statuts ayant trait au renouvellement du bureau, il est procédé au vote.

Sont élus :

Président : M. Planchon.
Vice-Président : M. Bruant.
Trésorier : M. Poirault.
Secrétaire archiviste : M. de Fombelle.
Secrétaire : M. Beau.

Membres du Conseil d'Administration : MM. les professeurs Dangeard et Roux, général Segrétain.

Le Secrétaire, V. BEAU. — *Le Président,* PLANCHON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 1905.

Présidence de M. Planchon, Président.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance :

1° Le directeur de la *Revue politique et littéraire* ou *Revue Bleue* porte à notre connaissance un vœu émis par un grand nombre d'écrivains en vue de combattre le projet, récemment formé, de réforme orthographique et nous propose de donner notre adhésion à ce vœu.

Un décret bouleversant soudain l'orthographe traditionnelle aurait pour effet de prêter une figure étrange ou archaïque à tous les chefs-d'œuvre édités depuis le XVIIe siècle, ceux-ci fussent-ils même contemporains. Une barrière plus haute s'élèverait entre la foule et les lettrés ; ce serait enfin risquer tôt ou tard de compromettre toute la beauté plastique de notre langage, et de nuire par là au prestige universel de la littérature française.

La réunion, tout en partageant les idées émises dans la circulaire de la *Revue Bleue*, pense que notre Société n'a pas à prendre part à cette question qui se trouve en dehors de ses études et décide de s'abstenir, s'en tenant, sur la proposition de M. le général Segrétain, à ce qu'a fait l'Académie.

2° La Société de Géographie commerciale de Bordeaux nous envoie le programme du concours pour l'obtention des prix de Saint-Laurent.

La question mise au concours est la suivante :

« Quels sont les moyens les plus propres à intéresser lee femmes en général, et les Françaises en particulier, à

l'étude de la géographie considérée surtout au point de vue pratique, et, par voie de conséquence, comment devront être conçus et appliqués les programmes d'enseignement de cette science dans les écoles communales de filles, les écoles normales d'institutrices et l'école supérieure de Sèvres ? »

3° L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, ayant à décerner un prix indivisible de 300 fr., dit prix Thiers, et dû à la générosité de Mlle Dosne, nous prie de donner à l'avis suivant la plus grande publicité :

Le prix Thiers sera décerné dans la séance de juin 1907 « à l'auteur du meilleur des ouvrages soumis au jugement de l'Académie, sur un sujet intéressant la Provence (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Vaucluse).

« Il pourra l'être également à l'auteur, né en Provence, de toute œuvre que l'Académie jugera digne de cette récompense, quel qu'en soit d'ailleurs le sujet. »

L'Académie se réserve en outre d'attribuer des médailles d'or, d'argent ou des mentions honorables aux ouvrages qui lui paraîtront les mériter.

Les concurrents devront être Français et joindre le bulletin de leur acte de naissance à leur envoi.

4° La Société académique de Saint-Quentin nous annonce qu'elle se propose de donner une édition critique du « Mystère de Saint-Quentin » et nous invite à souscrire à cette publication (souscription non acceptée).

5° Le Comité du 75e anniversaire de Fustel de Coulanges nous demande de nous associer à sa séance commémorative qui sera tenue le 18 mars.

6° M. le ministre de l'instruction publique nous rappelle que les délégués de notre Société qui voudront prendre part au congrès des Sociétés savantes auront droit au

demi-tarif de transport sur les chemins de fer et paquebots, sous condition de prévenir avant le 25 mars.

Les délais pour le départ dureront du 12 ou 24 avril et pour le retour du 19 avril au 15 mai.

7° La Société des Agriculteurs de France nous fait parvenir une feuille de vote pour prendre part à ses élections générales de 1905.

Sont à remplacer :

Comme vice-président : M. le comte de Luçay, démissionnaire ;

Pour le Conseil : M. le baron de Corberon et M. Alexandre Senard, démissionnaires, et M. le docteur Michon, décédé.

Le Conseil de la Société propose :

Pour la vice-présidence : M. Alfred Loreau, président de la Société nationale d'Agriculture de France, ancien député, conseiller général, ingénieur, président du Comice agricole de Gien.

Pour le Conseil :

M. d'Arboval, secrétaire adjoint du Comité de la Société, secrétaire de la section d'économie du bétail, propriétaire agriculteur (Seine-Inférieure) ;

M. Jules Bénard, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture et de la Société nationale d'Agriculture de France, président de la Société du Comice et du Syndicat agricole de Meaux ;

M. Gaston Galpin, député, président du Syndicat agricole de Fresnay-sur-Sarthe.

Notre Société décide de désigner M. Alfred Loreau comme vice-président, MM. d'Arboval et Jules Bénard en remplacement de MM. Corberon et Senart, et, en remplacement de M. le docteur Michon, M. le docteur Autellet, qui a déjà été notre candidat à des élections précédentes.

Après l'examen de la correspondance, rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président rappelle qu'à la séance de

janvier, M. de Montjou, député de la 1re circonscription de Poitiers, nous avait invité à nous occuper de la création de caisses régionales, et qu'il avait été décidé qu'une commission composée de MM. Dangeard, Piard et Eugène Charpentier se joindrait au président pour se mettre en rapport avec les autres sociétés et les pouvoirs publics.

Des trois membres désignés aucun ne se trouve présent aujourd'hui, et jusqu'ici la commission ne s'est pas réunie. Il y aurait lieu cependant de s'occuper de cette question.

M. le Président pense que la création de caisses locales doit précéder celle d'une caisse régionale. Dans la loi du 31 mars 1899, il est dit que les deux tiers des parts de la caisse régionale doivent être réservés aux caisses locales, et qu'en cas d'empêchement ces parts sont déposées à la Caisse des dépôts et consignations.

Donc, en l'absence de caisses locales, il est difficile de créer une caisse régionale.

M. le docteur Lagrange propose de demander des renseignements sur ce qui a été fait ailleurs.

M. le Président répond que rien n'a encore été tenté dans le département de la Vienne.

Les statuts sont faciles à établir; mais il faut comme directeur et administrateurs des personnes de dévouement qui puissent s'en occuper activement et consentent à accepter la responsabilité morale de ces fonctions.

M. Gouin devait convoquer notre commission pour établir en commun les bases d'un comité. Un travail préliminaire a dû être fait, et nous devons attendre une convocation, car en agissant isolément nous semblerions nous emparer d'un projet dont la Société poitevine d'Encouragement à l'agriculture a eu l'initiative.

Le Syndicat, du reste, s'étendant dans tout le département, est dans de meilleures conditions pour faire réussir cette entreprise.

M. Louis Lecointre pense que les caisses locales pourront réussir dans certaines régions, mais que dans d'autres les propriétaires tenant lieu de banquiers à leurs métayers, ceux-ci n'auront pas recours aux caisses que l'on veut fonder.

M. le général Segrétain croit aussi que les paysans hésiteront à venir faire connaître leurs affaires en venant solliciter un emprunt.

M. le Président fait observer qu'il s'agit d'emprunts pour un but déterminé, achat de bestiaux, d'engrais, de matériel, etc., et qu'après la vente de leurs produits ils seront à même de rembourser.

M. de Fombelle demande ce qu'il arrivera si le remboursement n'a pas lieu.

Dans ce cas, dit M. le Président, l'emprunteur serait exclu ; mais cela n'arrive jamais, car tout le monde se connaît ; et on sait si les besoins sont réels. On peut du reste, en cas de doute, exiger une caution.

La suite de la discussion est ensuite renvoyée à une autre réunion, et la séance est levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
Planchon.



Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

AVRIL, MAI ET JUIN 1905

N° 354.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 1905.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente.

A propos des caisses locales dont il est parlé, M. le général Segrétain demande s'il est vrai, comme il l'a entendu dire, qu'une caisse locale vient d'écre fondée à Lusignan.

M. le président répond qu'il s'est formé seulement une association pour le bétail.

D'après M. le professeur Larvaron, une réunion doit avoir lieu prochainement pour s'occuper de l'organisation de ces caisses, et les délégués de notre Sociétéseront convoqués.

M. le général Segrétain fait observer que les caisses locales peuvent s'appliquer à tout un canton, au lieu d'être pour une seule commune.

— Cela est vrai, répond M. le Président, mais dans ce cas on ne se connaît pas aussi bien et on n'a plus les mêmes garanties.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

M. le président rappelle que notre Société vient d'être très éprouvée par la mort de deux de ses membres :

M. de la Massardière, chevalier de la Légion d'honneur, maire d'Antran, président du comice agricole de Châtellerault, membre de la Société des agriculteurs de France, où il était tenu en grande estime et considéré comme un homme de grande valeur.

Il était membre de notre Société depuis 1861.

M. Jules Savatier, entré dans notre Société en 1856, était le doyen de nos membres. Il fut longtemps très assidu à nos séances, qu'il présida pendant une année ; il s'y faisait remarquer par son jugement sûr, la clarté et la précision de sa parole.

Grand propriétaire terrien, agriculteur habile, M. Savatier avait été magistrat et s'était retiré lors des décrets de 1883.

Toutes nos sympathies iront aux familles éprouvées de nos deux regrettés collègues, et M. le Président tient à y joindre ses regrets personnels.

Correspondance.

1° L'Union centrale des Syndicats des agriculteurs de France nous informe que le 5e congrès national des syndicats agricoles se tiendra à Périgueux, les 15, 16 et 17 mai prochain.

Elle nous envoie le programme de ce congrès et nous invite à donner notre adhésion.

Ce congrès intéressant surtout les Syndicats agricoles, la réunion décide de ne pas y prendre part.

2° M. Silvestre, directeur de l'Annuaire de l'agriculture et des Associations agricoles, à qui il a été fourni l'an dernier des renseignements sur l'organisation de notre Société, pour la publication de son ouvrage, nous annonce que l'Annuaire vient de paraître et nous demande notre souscription pour l'année 1905. Cette souscription est de 10 fr. 85 par exemplaire.

L'ouvrage se divise en trois parties :

La 1re partie traite des associations agricoles — Droit et jurisprudence — Lois et décrets agricoles de l'année.

La 2e partie : — Ministère de l'Agriculture — Service de l'Administration centrale — Société nationale d'Agriculture de France — Organisation agricole par départements — Tableaux officiels des foires et marchés.

La 3e partie : — Les producteurs agricoles et leurs auxiliaires — Les fournisseurs de l'agriculture et de l'exploitation — Les fournisseurs de l'agriculteur et de sa famille.

L'avis de la majorité est qu'il n'y a pas lieu de souscrire.

3° La Société académique de l'Oise nous prévient qu'elle cesse son échange de bulletin.

4° La Société des Antiquaires de Picardie nous prie de lui faire parvenir un certain nombre de nos bulletins manquant à sa collection.

M. Pacaud fait remarquer que nous ne recevons pas les *Annales du Ministère de l'Agriculture* ; c'est une publication intéressante, et il y aurait lieu de la demander.

M. le Président prie M. Pacaud de nous procurer un spécimen de ce bulletin, pour nous renseigner sur ce qu'il y a à faire pour en obtenir l'envoi.

5° M. Bigeard, instituteur en retraite à Nolay (Côte-d'Or), nous rappelle qu'il nous a fait parvenir une petite Flore mycologique sur les champignons les plus vulgaires, à l'usage des débutants en mycologie, et nous demande de bien vouloir lui faire part de nos impressions sur son petit volume, de lui adresser un résumé succinct de notre appréciation quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise, et de lui signaler les passages incompris, les défectuosités qui peuvent arrêter le débutant dans son étude.

M. le Président a remis le travail de M. Nolay à M. Poirault, et il lui demande de vouloir bien nous en faire un petit compte rendu.

6° La Société nantaise d'horticulture nous annonce qu'une exposition des produits de l'horticulture et des arts ou industries qui s'y rattachent aura lieu à Nantes, les 5, 6, 7 et 8 octobre 1905, et nous fait connaître le règlement de l'Exposition et ses différents concours.

7° M. le Président termine l'examen de la correspondance en informant la réunion qu'il a reçu de la préfecture une invitation pour prendre part à la réception de M. le préfet qui aura lieu le 14 avril, à 9 heures du matin. Il espère que le Bureau se joindra à lui pour représenter la Société en cette circonstance.

M. le professeur Dangeard, prenant la parole, dit que, la Société voulant s'occuper de la question des caisses agricoles, il serait bon qu'un de ses membres veuille bien faire une conférence pour faire connaître le sujet. Il faudrait aussi réunir les documents utiles, textes de lois, ouvrages spéciaux, etc.

M. Prunget pense qu'on pourrait s'adresser à M. Paingault, qui a déjà fait plusieurs conférences et ne refuserait sans doute pas de traiter à nouveau cette question dans une de nos réunions.

L'invitation devrait être faite par le Bureau et on pour-

rait en même temps demander à M. Paingault de faire partie de la Commission.

M. Alaphilippe demande que si une conférence doit avoir lieu, il en soit fait mention à l'ordre du jour.

Il est fait observer qu'il y a eu déjà plusieurs changements dans les dispositions législatives concernant les caisses agricoles, et le conseil des ministres, ajoute M. Bruant, s'en est encore occupé ces jours derniers.

M. le Président rappelle qu'une Commission de crédit agricole a été nommée, qu'elle devra se réunir et charger un de ses membres de faire un rapport. En raison des vacances, qui vont commencer, la réunion de cette Commission est remise à la semaine d'après Pâques et fixée au mercredi 3 mai, à 8 heures 1/4 du soir.

M. de Fombelle informe la Société du décès, à l'âge de 48 ans, de M. Francis de Laborderie. Il en fait l'éloge comme homme privé et comme agriculteur, et propose à la Société d'exprimer des regrets d'une mort si prématurée, qui est une immense perte pour sa famille, pour ses amis et pour la cause agricole.

M. de Laborderie était vice-président de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne et avait été, il y a quelques années, lauréat de la prime d'honneur dans ce département.

La réunion s'associe aux regrets exprimés par M. de Fombelle, puis, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
V. Beau.	Planchon.



SÉANCE DU 17 MAI 1905.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON.

La séance s'ouvre à 8 h. 1/2. Treize membres sont présents.

Prennent place au bureau : M. Planchon, président ; M. Bruant, vice-président. En l'absence du secrétaire, M. le président invite M. Piard à prendre les notes de la séance ; ce dernier prend également place au bureau.

M. le général Segrétain fait une courte apparition, s'excusant de ne pouvoir rester jusqu'à la fin de la séance, ayant à se rendre à une réunion du Conseil municipal. Ses excuses sont agréées, ainsi que celles de MM. Beau et Brébinaud, qui font également partie du Conseil municipal.

M. Piard donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Planchon dépouille la correspondance reçue depuis la dernière réunion. Il s'y trouve :

1° Une lettre de M. le vicomte de Beaurepaire, président de la Société hippique de Poitiers, datée du 28 avril 1905, informant notre Société qu'un concours hippique devait avoir lieu cette année à Poitiers et sollicitant une subvention destinée à former des prix. Le concours a, en effet, eu lieu les 14, 15 et 16 mai courant.

L'assemblée ne peut qu'exprimer son regret d'avoir été prévenue trop tardivement.

2° Une circulaire de *l'Ami des Campagnes*, publication agricole ayant son siège à Paris, qui sollicite un abonnement... Il n'est pas donné suite à cette demande.

3° Un programme du Congrès de la Société d'agriculture de la Gironde, qui se tiendra à Bordeaux les 30, 31 mai et 2 juin 1905... Aucun des membres présents n'a l'intention de participer à ce Congrès.

Revenant à une des questions mentionnées au procès-verbal, M. Planchon dit que, conformément à une des décisions de la dernière réunion, la Commission constituée depuis longtemps pour étudier les choses relatives aux caisses du crédit agricole a été convoquée et s'est réunie le 3 mai courant. C'était à l'époque des vacances de Pâques; trois membres seulement se sont trouvés présents. Ils ne se sont pas cru en nombre suffisant pour arrêter les points principaux du rapport que la Commission avait mandat de faire. Elle s'est ajournée.

Mais les travaux de la Commission vont se trouver avancés, ajoute M. le Président, par la conférence que M. Paingault va donner à notre Société, à l'instant même, sur l'invitation qui lui en a été transmise, en exécution du vœu exprimé à notre dernière séance. La parole est donnée à M. Paingault.

M. Paingault se défend d'abord de toute prétention à faire une conférence ; c'est un échange de réflexions, une conversation, qu'il a seulement l'intention d'avoir avec des hommes dévoués, comme lui, aux intérêts de l'agriculture, principalement des petits cultivateurs.

Entrant aussitôt dans son sujet, M. Paingault fait un brillant exposé de l'origine, de l'organisation et du fonctionnement des caisses agricoles, des caisses régionales comme des caisses locales; il fait surtout ressortir les avantages que les cultivateurs peuvent y trouver, signale les dispositions législatives qui mettent à la disposition des caisses régionales une partie des 60 millions que la Banque de France a versés à l'Etat lors du renouvellement de son privilège.

Cette agréable causerie, — véritable conférence, bien que la modestie de l'orateur n'ait pas voulu lui donner ce nom, — est écoutée avec le plus vif intérêt. M. Paingault montre qu'il possède à fond la connaissance de cette matière.

La plupart des membres présents lui posent de nombreuses questions, auxquelles il répond avec précision. Chacun reconnaît l'utilité d'organiser des caisses dans la contrée ; on envisage cependant certaines difficultés pratiques, quand arrivera le moment de décider les personnes influentes des localités à se dévouer au fonctionnement de ces caisses.

L'assemblée, d'autre part, se trouve partagée sur la question des avantages qu'il y aurait à s'occuper d'abord de la création d'une caisse régionale ou de la création de caisses locales. Plusieurs avis sont émis.

Un certain nombre de nos collègues étant retenus ailleurs, il est décidé que l'examen de la question sera repris à la prochaine séance. M. Paingault veut bien nous prêter encore le concours de son expérience. Les lettres de convocation indiqueront l'ordre du jour et feront mention de la présence de M. Paingault.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée après 10 heures.

En raison de l'absence du trésorier, les jetons seront remis aux membres présents, à la prochaine séance.

Le Secrétaire provisoire,
PIARD.

Le Président,
PLANCHON.



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE.

SÉANCE DU 21 JUIN 1905.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Planchon, président.

15 membres assistent à la réunion.

M. Pacaud prend place au bureau en qualité de secrétaire

M. le Président informe la Société qu'en l'absence de M. Beau le procès-verbal de la dernière réunion sera lu à la séance de juillet.

Crédit agricole.

M. le Président expose que la fondation de la Caisse régionale de crédit agricole de la Vienne, proposée par le syndicat des agriculteurs de la Vienne et les deux sociétés d'agriculture de Poitiers, a été décidée hier par une assemblée composée des délégués de toutes les sociétés d'agriculture du département.

Cette assemblée, présidée par M. de Larclause, a fixé à 25 francs le montant des parts, dont la moitié sera payable au moment de la constitution de la société, et à 3 °/₀ l'intérêt annuel à servir à chaque part. Le nombre des parts n'a pas été limité.

La souscription restera ouverte pendant un mois.

Les présidents des sociétés agricoles ont été invités à recueillir les souscriptions de leurs collègues.

Les adhésions, certifiées par ceux qui les auront réunies,

seront envoyées à M. Larvaron, professeur départemental d'agriculture, qui les centralisera pour ensuite faire convoquer les souscripteurs à l'assemblée générale constitutive chargée d'approuver les statuts et de nommer le conseil d'administration.

Après un échange d'observations entre MM. Paingault, Dangeard, Charpentier et Pacaud, la Société décide qu'elle souscrira 40 parts de 25 francs chacune (1000 francs) de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel « du Poitou ».

M. le Président informe la Société qu'il a été saisi d'une demande de subvention formée par la Société poitevine d'agriculture pour l'aider à organiser une exposition à l'occasion du concours spécial de la race bovine parthenaise, qui se tiendra à Poitiers au mois d'octobre prochain. La Société décide qu'une somme de 150 francs sera mise à la disposition de la Société poitevine d'agriculture, pour être distribuée en prix et médailles.

Sur la demande de MM. Boisseau et Prunget, il est en outre décidé que trois médailles de vermeil et deux médailles d'argent seront attribuées par les soins de la Société et en son nom à chacun des concours qui se tiendront dans le courant de l'année à Jazeneuil et à Montamisé.

M. le Président informe la Société que M. le général Segrétain a représenté la Société à la fête de saint Isidore, patron des laboureurs.

M. le Président donne connaissance de la correspondance, qui comprend un certain nombre de prospectus sans importance.

M. le Président dit qu'il a reçu de M. le préfet de la Vienne une lettre l'informant qu'il avait été désigné pour faire partie de la commission chargée de l'organisation du concours de la race bovine parthenaise, qui doit avoir lieu au mois d'octobre prochain à Poitiers. Cette commission se réunira à la préfecture le mardi 11 juillet, à 2 h. 1/2.

M. de Fombelle demande l'autorisation de faire transformer 2 becs à gaz en becs Aüer.

Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim, G. Pacaud.

Le Président, Planchon.

Plantons des Arbres
Mangeons des Fruits

I

PLANTONS DES ARBRES

Dans des études sociales antérieures, nous avons parlé des jardins ouvriers, du rôle économique de l'habitation saine et du jardinet annexe, qui permet à tous les membres de la famille, même aux vieillards et aux enfants, de participer, dans la mesure de leurs forces, au bien-être général.

Deux à trois ares de terre par personne suffisent à produire les légumes d'un ménage. Les compagnies de chemin de fer, en adjoignant un jardin aux habitations concédées à leurs agents, ont beaucoup contribué au développement du goût du jardinage potager. Le Nord concède à 3.000 agents des jardins de 3 à 5 ares. Le Midi a construit 2.700 maisons pour cantonniers et gardes-barrières, avec un jardin de 5 ares. L'Orléans accorde des jardins de 3 à 5 ares à plus de 6.000 agents.

On sait que la culture potagère champêtre, c'est-à-dire la culture des légumes en plein champ, est plus rémunératrice que la simple culture agricole. En effet, d'après les traités spéciaux, la valeur moyenne de la récolte d'un hectare atteint plus de 1.200 fr. pour l'asperge et l'artichaut, 1.000 fr. pour les choux, 700 fr. pour les carottes, 500 fr. pour les pommes de terre, 400 fr. pour les navets et 380 pour le blé.

Les fraiseraies bien comprises rapportent, bon an mal an, un bénéfice de 12 à 1.500 fr. par hectare. Le framboisier produit 4000 kilog. de fruits par hectare avec un bénéfice net de 13 à 1.500 fr. On calcule qu'un hectare de touffes de groseilliers plantées à 1 m. 50 peut produire 2.000 fr., le cassis 1.000 à 1.200 fr. par hectare.

Mais ce qui est intéressant, c'est la culture potagère du petit jardin de l'ouvrier. Celle-ci produirait beaucoup plus si l'ouvrier connaissait mieux les légumes et leur culture. Il faut savoir que les espèces cultivées ont des exigences minérales dissemblables ; qu'il est nécessaire de varier les racines fasciculées et les racines pivotantes ; qu'il y a des plantes antipathiques, par exemple les légumineuses, pois, fèves, haricots, qui ne supportent pas le retour trop fréquent à la même place. L'alternat est un bon moyen pour combattre les insectes et les cryptogames nuisibles.

En plus des légumes connus : radis, poireaux, haricots, choux, oignons, tomates, céleri, oseille, ail, pommes de terre, navets, artichauts, carottes, épinards, melons, citrouilles, il y a un certain nombre de légumes moins répandus et fort utiles. Citons : le panais, le fenouil à racine alimentaire, le cardon, les crosnes du Japon, le crambe maritime, la rhubarbe, le soya (sorte de haricot très nourrissant, bon pour les diabétiques), l'aubergine, le piment, le kurbis, variété de courge blanche non coureuse, très

rustique, produisant d'énormes fruits rafraîchissants en été.

Les municipalités, les villes, les communes et l'Etat, les philanthropes, devraient se pénétrer de cette idée, que le jardin est l'apprentissage de la propriété, qu'il éveille le désir de l'épargne et de l'esprit de solidarité, qu'il agit favorablement sur la santé.



Il y a, en France, d'immenses pâtures communales à mettre en valeur, par le jardin ou le boisement. Nous possédons, d'après la statistique, 7 millions d'hectares de terrains vagues sans emploi. Les arbres sont aussi nécessaires à un pays que l'air qu'ils purifient et que l'eau qu'ils régularisent.

Après avoir décrit les forêts d'Italie, Strabon déclare que la grande quantité de bois que posséda Rome fut une des causes de sa grandeur. Aujourd'hui nous pouvons en dire autant de l'Amérique.

La forêt exerce une influence bienfaisante, comme productrice de pluies.

La forêt est un immeuble qui s'édifie tout seul. L'air, la lumière, l'humidité, la chaleur, les éléments du sol travaillent pour l'homme. Ces agents naturels sont gratuits ; pourquoi ne pas utiliser davantage ces énergies spontanées, émanant de la radiation solaire, source de toute vie?

Il n'y a plus de bois d'œuvre en quantité suffisante. Nous importons ces bois de l'étranger. Avant vingt ans il y aura pénurie complète.

On peut planter en toute sécurité.

C'est, actuellement, le meilleur placement d'avenir, sans krach possible.

L'intérêt de 2 1/2 que nous servent les Etats à crédit

solide serait plus que décuplé si nous employions nos capitaux à acheter à bas prix des terrains incultes pour les planter en bonnes essences de rapport. D'autant que les terrains boisés acquièrent une plus-value énorme au fur et à mesure que les plantations prennent de l'âge.

Voilà le vrai moyen de doter nos fils et nos filles !

***

Le régime carnivore (abus des viandes), si coûteux et parfois si contraire à la santé, notamment pour les nombreux arthritiques, sera de plus en plus délaissé pour un *régime mixte rationnel*, dans lequel les fruits entreront pour une grande part.

Nous pouvons donc planter des arbres fruitiers avec autant de certitude de faire une opération fructueuse qu'en plantant des essences forestières.

La crise agricole actuelle trouverait une atténuation dans la création de vergers et dans l'utilisation des fruits. Les cent arbres fruitiers d'un hectare produiront toujours plus que le blé, la pomme de terre et la betterave; ils peuvent donner une moyenne de 1.000 fr. par hectare.

En agriculture, une évolution s'impose : il faut restreindre la culture du blé aux terrains de premier ordre, et transformer les autres en prairies, en cultures maraîchères et arboricoles. Surtout ne plus planter de vignes. Il y a surproduction de vin pour un demi-siècle au moins. Dans beaucoup de pays où l'on ne peut récolter que du vin de qualité médiocre, comme certaines régions du Poitou, du Berry, de l'Est et du Nord de la France, on ferait mieux de revenir à la culture de l'avoine (Poitou), au boisement des terrains de peu de valeur, à la plantation fruitière, partout où celle-ci peut prospérer.

Disons même hardiment le fond de notre pensée : nous

conseillons l'arrachage des vignes dans les pays où elles n'auraient jamais dû être plantées. C'est l'orientation des capitaux vers le boisement qu'il s'agit de déterminer.

Notre sol pourrait procurer le bien-être le plus large à une population dix fois supérieure à celle qui existe ; la misère ne vient pas de ce que la terre manque de ressources ; elle vient de ce que nous ne savons pas les mettre en exploitation.

***

L'Europe ne peut se passer de commerce extérieur, car ses ressources ne lui permettent pas de nourrir ses habitants plus de six mois : *seule*, *la France*, grâce à son agriculture, à son climat, à ses montagnes, à ses mers, peut vivre sans le secours des pays étrangers.

Mais pour cela il faut exploiter industriellement et scientifiquement la *terre*, l'*eau* et le *soleil*, qui sont les dons que la nature a mis si libéralement à notre portée.

La forme du travail national importe à un pays. Telle forme, tel pays Fausse et non adéquate, elle peut perdre le plus riche pays ; juste et saine, elle peut le régénérer. On conçoit toute l'importance de la forme de notre production générale.

La France, au point de vue du soleil, est très favorisée. Rappelons le mot de cet ambassadeur qui disait au roi d'Angleterre : « Sire, la lune du roi, mon maître, vaut mieux que le soleil de Votre Majesté. »

C'est le même qui prétendait que les seuls fruits mûrs qu'il eût mangés à Londres étaient des pommes cuites.

Et pourtant nos exportations de fruits diminuent alors que nos importations augmentent. Les pays qui nous envoient ces fruits sont la Belgique, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et les Etats-Unis.

Nous devrions, non seulement n'être plus tributaires de ces pays, mais approvisionner les énormes consommateurs de fruits : les Allemands et les Anglais. C'est le but qu'il faut atteindre.

La récolte des vergers aux Etats-Unis dépasse un milliard. L'Angleterre, au Cap, en Australie, plante des vergers et oubliera le chemin de la France, si nous ne modifions pas nos procédés culturaux.

Pour gagner de l'argent, les arboriculteurs ne doivent pas seulement vendre des fruits frais ; mais il est nécessaire qu'ils s'outillent pour les transformer en pulpes, les faire sécher, ou préparer des sirops et des confitures.

Il faut faire un premier choix de fruits vendus à bon compte sur le marché, un deuxième et un troisième choix pour la dessiccation, le pressoir ou la distillerie.

Dans les années d'abondance, il est indispensable de transformer les fruits en produits rémunérateurs : sirops de fruits, liqueurs, cidre, poiré, fruits desséchés, marmelades, gelées, pâtes de fruits, pulpes, poires et pommes tapées.

***

A 20 ans	un pommier	rapporte.	16 fr.
—	cerisier	—	14 fr.
—	poirier	—	14 fr.
—	noyer	—	24 fr.

L'Etat devrait donner l'exemple en plantant ses routes d'arbres fruitiers.

La *prairie-verger* surtout est à recommander partout où elle peut être établie : arbres fruitiers de plein vent plantés à 10 ou 15 mètres en tous sens dans les prairies. A cette distance les arbres produisent des fruits et n'em-

pêchent pas une abondante récolte de foin. D'où double profit.

La richesse de notre terre, la clémence de notre ciel, la poétique diversité des aspects de notre belle patrie, nos coteaux, l'éclatante clarté de notre atmosphère, constituent des dons naturels précieux, des puissances et des énergies que nous sommes coupables de ne pas mettre en valeur.

Il y aurait un enseignement de l'arboriculture commerciale à créer. Les arbres trop souvent sont mal soignés; les variétés cultivées ne sont plus en rapport avec les exigences commerciales; les fruits sont mal cueillis, mal présentés à la vente, mal emballés; les procédés de conservation sont défectueux.

Combien de gens ignorent la bonne taille des arbres! combien aussi ignorent les bonnes variétés nouvelles de fruits plus fertiles, plus vigoureuses, plus appropriées aux besoins de notre époque!

Nous indiquons ci-après, à titre de renseignement, des variétés anciennes toujours cultivées, et des variétés plus récentes, qu'il nous a été donné d'apprécier personnellement dans les cultures de l'Etablissement de M. Bruant (Poitiers), qui s'attache à propager en grand, dans le commerce, des nouveautés méritantes à tous égards et qu'il décrit chaque année dans ses catalogues illustrés.

Nous ne donnons ici qu'une liste réduite aux proportions limitées de cet opuscule; il existe beaucoup d'autres variétés excellentes de nombreux obtenteurs; nous signalerons d'ailleurs, dans les éditions successives de ce petit travail, les variétés fruitières qui auront fait leurs preuves.

Arbres fruitiers recommandés.

Abricotiers : Précoce de Boulbon ;
Paviot ;
Sucré de Holub ;
Abricot-pêche de Nancy ;
Précoce Aubert ;
Souvenir d'Amic.

Amandiers : à fruits monstrueux ;
à coque tendre ;
Princesse.

L'amandier planté sur les plateaux élevés et battus des vents produit abondamment.

Cerisiers : Ramon oliva ;
Guigne hâtive de Werder's ;
Bigarreau grosse gomballoise ;
Belle de Varennes ;
Impératrice Eugénie ;
Guindoux de la Rochelle ;
Bigarreau Jaboulay ;
Bigarreau Elton ;
Bigarreau Windsor ;
Anglaise précoce ;
Précoce de Boppard ;
Belle d'Orléans ;
Belle Magnifique ;
Bigarreau noir de Tartarie.

Les cerisiers poussent même dans les plus mauvais calcaires.

Pêchers : Mignonne la Grosse ;
Madeleine rouge de Courson ;
Téton de Vénus ;
Alexis Lepère ;
Aigle de mer améliorée ;
Edouard André ;
Sneed (Syn. earliest of all), la plus précoce ;
La France ;
Downing ;
Belle de Bade ;
Tardive d'octobre de Bylieu ;
Triumph ;
Reine des Vergers ;
Admirable jaune ;
Amsden ;
Gloire des vignes ;
Turenne améliorée ;
Madame de la Bastie ;
Vineuse de Fromentin ;
Précoce de Hale ;
Brugnon nectarine Coulon ;
Brugnon nectarine Galopin ;
Brugnon nectarine Lord Napier ;
Brugnon rouge Mont Saint-Jean ;
Brugnon nectarine Fertile du Poitou.

Cognassiers : Van Deman ;
Champion ;
De Lescovaz ;
de Bourgeaut ;
de Portugal.

Pruniers : Reine-claude verte ;
Reine-claude de juillet ;
Reine-claude diaphane ;

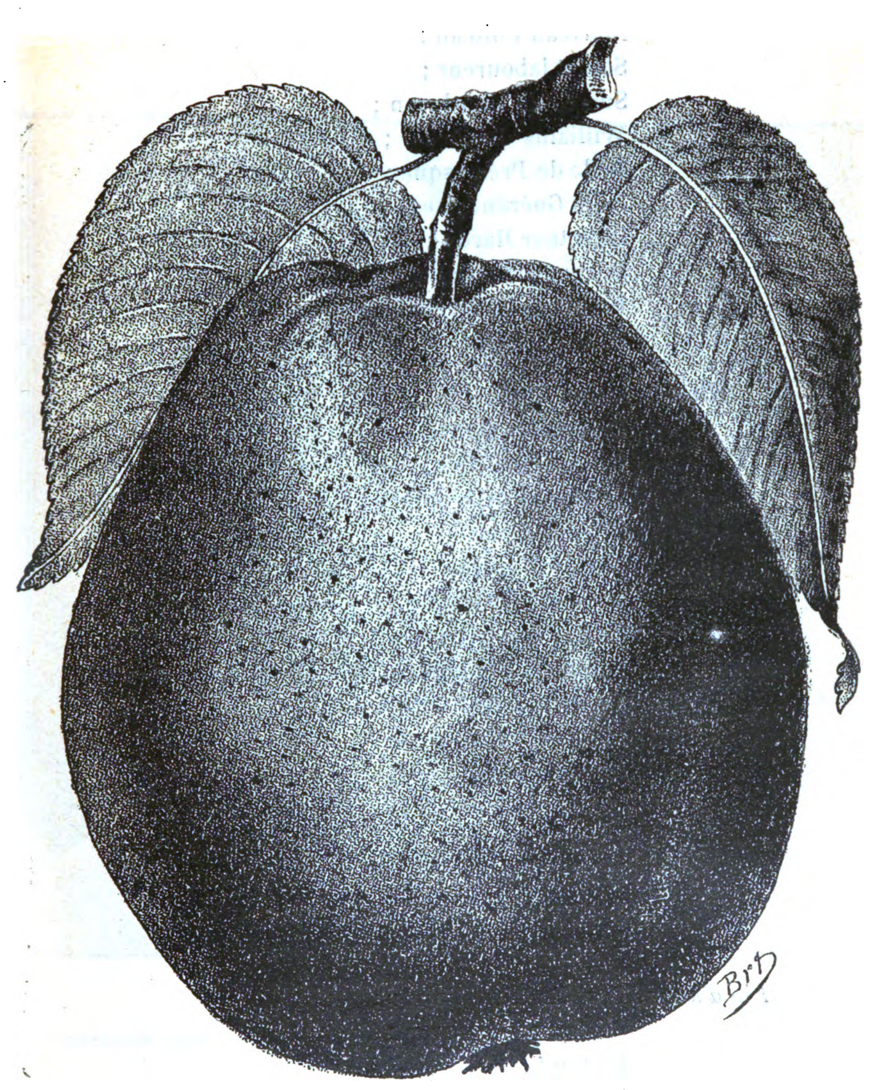
Reine-claude violette ;
Reine-claude d'Althan ;
Monsieur hâtif ;
Goutte d'or ;
Pond's seedling ;
Sainte-Catherine ;
Burbank (américain) ;
d'Agen ;
Giant (americain) ;
Mirabelle la grosse ;
Mirabelle précoce ;
Wickson perfection (japonais).

Poiriers :

Eté : André Desportes ;
Beurré de Mortillet ;
Beurré Giffard ;
De l'Assomption ;
Frangipane.

Fin d'été : Beurré d'Amanlis ;
Beurré Hardy ;
Beurré superfin ;
Monsallard ;
Williams.

Automne : Eugène Thirriot ;
Beurré Clairgeau ;
Bonne Louise d'Avranches ;
Clapp's favourite ;
Comte de Chambord ;
Doyenné du Comice ;
Duchesse d'Angoulême ;
Fondante des Bois ;
Général Totleben ;

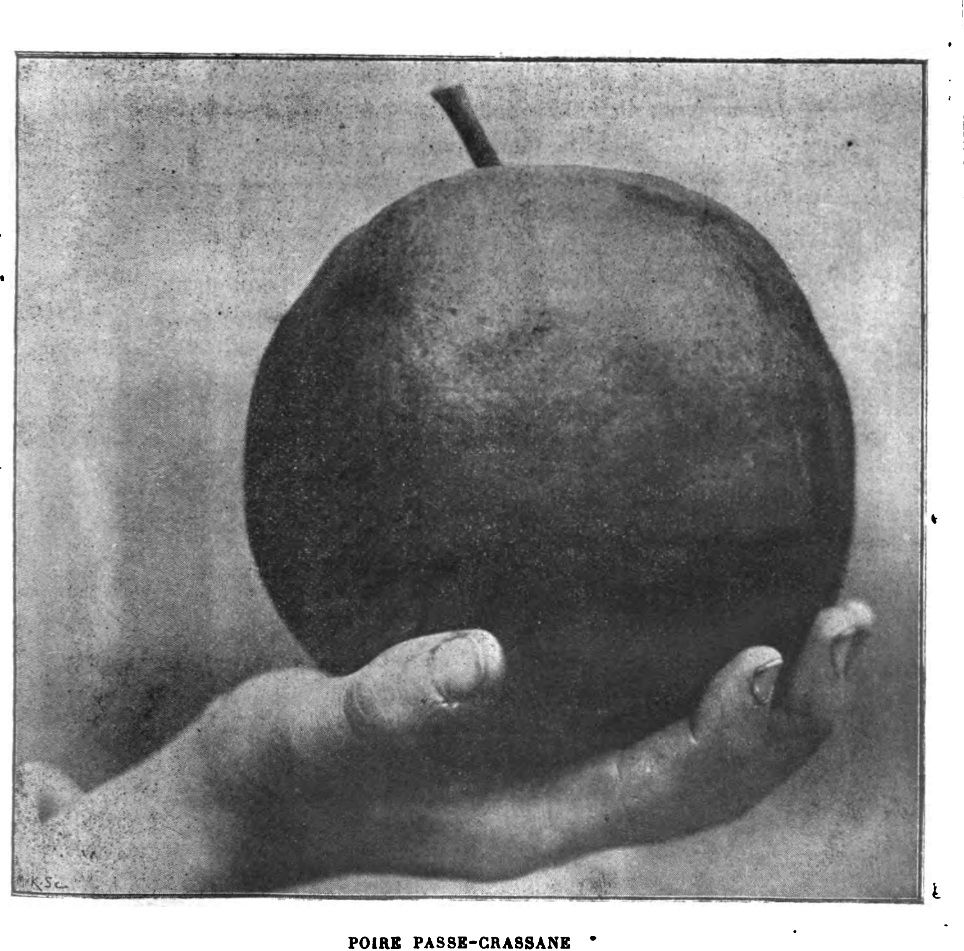


POIRE BELLE GUÉRANDAISE

Nouveau Poiteau ;
Soldat laboureur ;
Sucrée de Montluçon ;
Williams Duchesse ;
Belle de Prémesque ;
Belle Guérandaise ;
Directeur Hardy ;
Marguerite Marillat ;
Prémices de Maria Lesueur ;
Belle Poitevine.

Hiver : Beurré Diel ;
Bergamote Renée ;
Beurré Bachelier ;
Triomphe de Jodoigne ;
Charles Ernest ;
Royale Vendée ;
Doyenné d'Alençon ;
De la Forestrie ;
Fondante Fougère ;
Triomphe de Touraine ;
Alliance franco-russe ;
Madame Baltet ;
Comtesse de Paris ;
Jeanne d'Arc ;
Robitaillié père ;
Souvenir du Président Carnot ;
Doyenné Goubault.

Fin d'hiver : Bon Chrétien d'hiver ;
Bergamote Esperen ;
De Curé ;
Doyenné d'hiver ;
Bergamote Fortunée ;
Passe-crassane ;



POIRE PASSE-CRASSANE

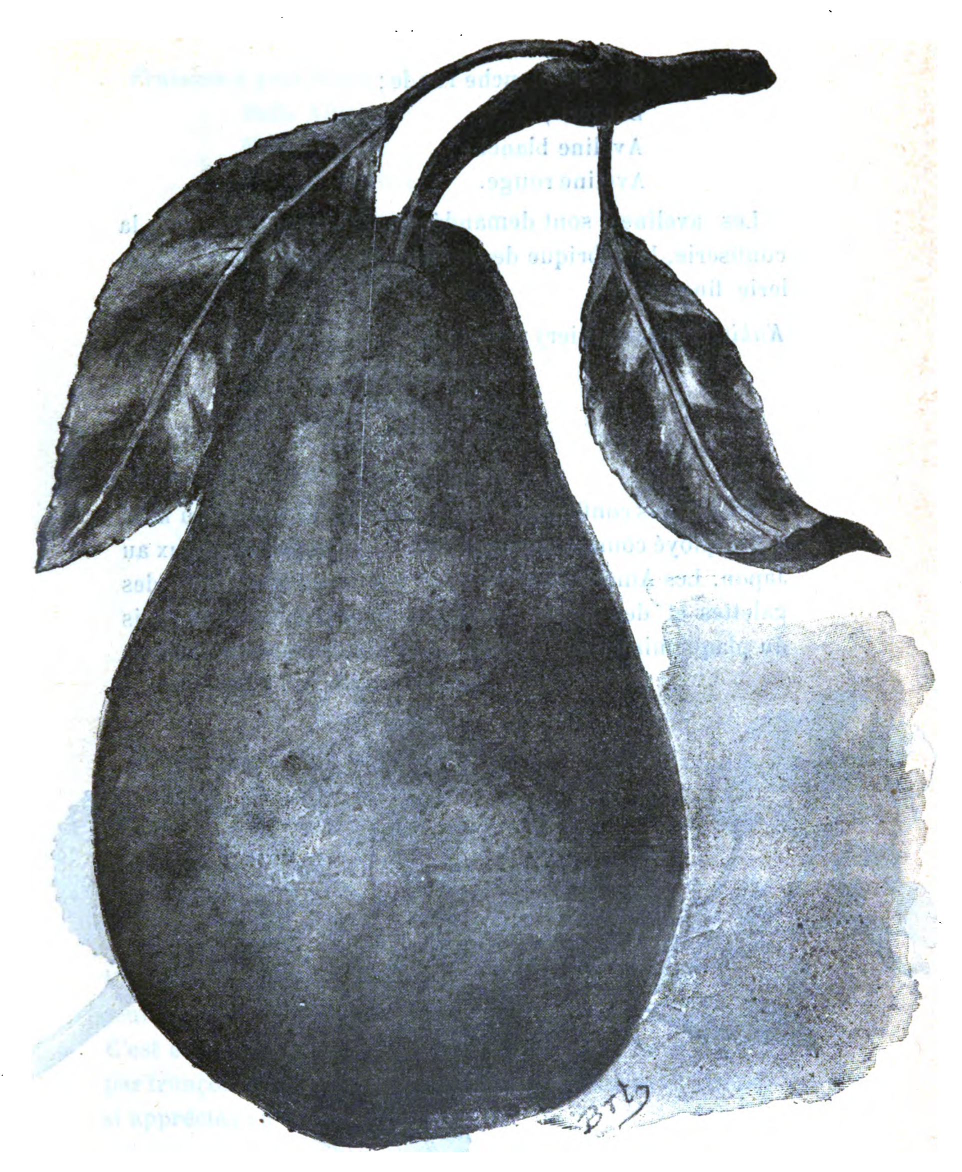
La photogravure représente le fruit tenu dans la main, pour montrer la grosseur relative de l'énorme fruit.

Marie des Nouhes ;
Le Lectier ;
Président Drouard.

Pommiers : Calville grand-duc Frédéric de Bade ;
Calville blanc Lesans ;
Clochard ;
Peasgood's nonsuch ;
Monstrueuse de Nikita ;
Borovistsky ou Duchesse d'Oldembourg ;
Api rose ;
Calville blanche ;
Double bonne ente ;
Belle de Pontoise ;
Géante d'exposition ;
Reinette Baumann ;
Reinette du Canada ;
Reinette grise du Canada ;
Reinette grise haute bonté ;
Reine des reinettes ;
Stump ;
Transparente de Croncels ;
Troughston's Gold Medal ;
Reinette d'Osnabruck ;
Jeanne Hardy.

Pommiers à cidre : Noire de Vitry ;
Rouge de Trèves ;
Reine des pommes ;
Rousse Latour ;
Tardive Forestier ;
Médaille d'or (à surgreffer) ;
Martin Fessard.

Noisetiers : Grosse blanche longue ;



POIRE BELLE POITEVINE

Grosse blanche ronde ;
Bergeri ;
Aveline blanche ;
Aveline rouge.

Les avelines sont demandées par le commerce pour la confiserie, la fabrique des dragées, la chocolaterie, l'huilerie fine.

Kakis (Plaqueminier) : Costata.
Lycopersicum.
Acclimatation.
Kourou Kouma.
Hatchia.

On fait des confitures avec les kakis. L'extrait du kaki est employé comme mordant dans le tannage des peaux au Japon. Les Américains font du cidre avec les fruits, des galettes et des petits pains ronds astringents. Le bois du plaqueminier est exporté sous le nom de bois d'ébène.



NOUVEAUX FRAISIERS REMONTANTS

Fraisiers à gros fruits :

Belle Alliance ;
Early Laxton ;
Grosse Lombarde ;
Madame Meslé ;
Noble ;
Gloire du Mans ;
Italia ;
Louis Gauthier ;
Mastodonte ;
The Laxton.

A gros fruits remontants :

La Perle ;
Pie X ;
Saint-Antoine de Padoue ;
Saint-Joseph ;
Jeanne d'Arc ;
La Constante Féconde.

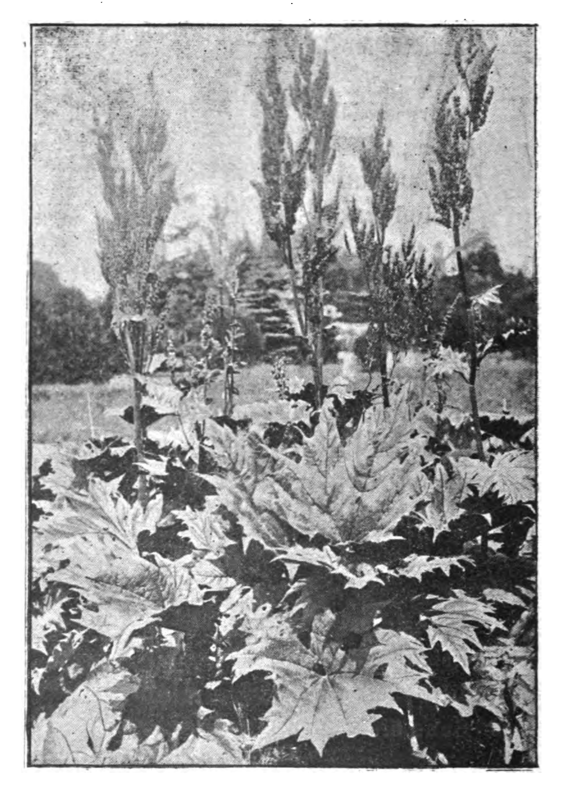
Quarantains :

Janus ;
Erigé du Poitou ;
La Généreuse ;
Sans filets à fruits rouges.

Rhubarbes : Les Rhubarbes sont des plantes vivaces rustiques de plein air, ornementales par leur beau et large feuillage, voire même par leurs grandes inflorescences. C'est avec les pétioles et les grosses côtes, pelés et confits par tronçons, que l'on fait les tartes, confitures et sirops, si appréciés en Angleterre.

Rhubarbe officinale ;
Emodi ;

Palmatum tanghuticum ;
Royal Mitchells.



RHEUM PALMATUM TANGHUTICUM

Dans les terres incultes de peu de valeur, que devons-nous planter ?

Dans les terrains calcaires :

Pin noir d'Autriche, pin sylvestre ou d'Ecosse, cytises, vernis du Japon, noisetiers.

Dans les terrains siliceux :

Pin maritime, pin sylvestre, érables, pin noir, pin Laricio.

Dans les terrains humides :

Aulnes, saules, frênes, charmes, chênes, hêtres, peupliers.

La culture des osiers donnerait aussi de beaux bénéfices. Nous importons beaucoup d'osier de la Belgique et de la Hollande ; nous pourrions produire la quantité réclamée par le commerce de la vannerie et autres industries. Il conviendrait de cultiver le *Salix viminalis*, osier vert, le *Salix purpurea*, osier gris, le *Salix vitallina*, osier jaune.

Quelle quantité de plants d'arbres faut-il planter? Environ 8 à 10.000 à l'hectare. Ce chiffre correspond à un écartement de 1 m. 15 à 1 m. environ.

Age des plants. — Les plants employés ont, en général, l'âge suivant :

Chêne, un et deux ans ; — châtaignier, un et deux ans ; — pin sylvestre, deux ans repiqués ; — pin noir, deux ans ; mélèze, deux ans ; — epicea, trois et quatre ans, repiqués.

Pour la formation de clôtures, haies, abris, rien ne vaut l'acacia, les buis, le cerisier Sainte-Lucie, le prunier myrobolan, le paliure, le maclure épineux, l'érable champêtre. Comme plantation en sous-bois : les cornouillers, houx, ifs, mahonias, noisetiers, troène des bois. Au bord de la mer : arbousiers, cistes, cyprès de Lambert, argousiers, Lyciets, mûriers blancs, peupliers blancs, pin Laricio, *Pinus insignis*, pourpier de mer, sureaux, tamarix.

Il n'est pas sans importance de savoir qu'il existe des arbres à tanin qu'on pourrait cultiver dans la région mé-

diterranéenne pour approvisionner les tanneries. De ce nombre sont : l'*acacia leiophylla* à écorce épaisse, qui donne 3 fois plus de tanin sur un sujet de cinq ans que le chêne, 25 0/0 au lieu de 6 à 7 0/0 ; les acacias *cyanophylla*, *mollissima*, *dealbata*, *decurrens*, *lophanta*, ont les mêmes propriétés.

Il y a, en France, des tourbières à planter. Le moyen est simple : assainir d'abord en creusant, de vingt mètres en vingt mètres, des fossés de un mètre de largeur sur un mètre de profondeur ; on plante ensuite des peupliers à 0.40 ou 0,50 de profondeur, à quatre mètres de distance les uns des autres.



Il y a encore de beaux jours pour la *colonisation interne* de notre pays. Un hectare de lande mal boisée rapporte 5.50 ; un hectare de lande améliorée rapporte 38.50. C'est un placement à 17 0/0.

Un hectare de pins rapporte 8 fr., 30 fr., 45 fr. par an, selon son âge, de dix à soixante ans. En estimant le prix de revient primitif d'un hectare de bois à 100 fr., ce serait un rendement de 30 0/0.

On ne tient pas assez compte de l'action des vents ; on ne protège pas les cultures contre les vents dominants. Les abris, murs, haies, plantations de sapins, d'érables, de bouleaux, les terrassements peuvent doubler les récoltes de fruits.

Pendant l'hiver, le chômage de l'ouvrier agricole est presque forcé quand il n'y a pas de plantation de bois à exploiter. Les haies forestières, les chênes taillés, les ormeaux taillés, sont d'une grande utilité. L'essentiel est de choisir des essences poussant vite et sans ombre nuisible aux récoltes. L'acacia, le peuplier suisse, le bouleau répon-

dent à ce but : le couvert est léger, la pousse rapide et le débit facile.

Les arbres fourragers qui fournissent une récolte de feuilles pour les moutons et les chèvres sont également à recommander : acacia, orme, frêne, peuplier, charme, noisetier. Les ormes, les frênes, les peupliers mis en têtard sont réservés exclusivement à cet usage.

Combien on devait réfléchir avant d'abattre des arbres ! On construit des palais en un an ; il faut un siècle pour faire de beaux arbres : c'est pourquoi ils méritent le respect.

Il y a des arbres qui sont en train de disparaître et qui feront prime dans quelques années : noyers, châtaigniers, chênes-liège.

En Touraine, un décalitre de noix fournit 1 litre d'huile. On a calculé qu'une noyeraie de 44 sujets par hectare pouvait donner un revenu annuel de 12 à 1.500 fr.

Le tort des propriétaires de forêts est de chercher à produire surtout du bois de feu, et non du bois d'œuvre : c'est le contraire qui devrait exister. De plus, on est habitué à considérer les forêts comme une propriété dont on n'a pas à s'occuper. Au lieu de procéder à des coupes avec réserve de baliveaux, certains propriétaires pratiquent des coupes à blanc. Beaucoup de forêts particulières disparaissent ainsi peu à peu.

Le bombyx de l'ailante ou vernis du Japon a une valeur certaine par la soie qu'on en peut tirer. Le maclure épineux, qui fait des haies défensives remarquables, pourrait servir en France, comme il sert en Amérique, à nourrir les vers à soie.

L'argousier (*Hippophae*) fixe les dunes. Le Gattilier (*Vitex agnus castus*), le *Caryopteris mastacanthus* sont des plantes mellifères méconnues. On ignore qu'on peut faire des confitures rafraîchissantes avec les fruits du cor-

nouiller femelle et de l'*Eleagnus edulis* (Goumi du Japon). L'azérolier, qui croît dans tous les terrains, donne des produits très estimés. On devrait cultiver de préférence les deux variétés d'Italie à gros fruits rouge et blanc.

En plus des essences acclimatées, il y a certaines espèces qu'on ne trouve que dans les parcs et qu'il y aurait intérêt à planter : le tulipier, le *Gleditschia*, le *Planera crenata*, le noyer d'Amérique, le *Sequoia gigantea*, le taxodium, le virgilier à bois jaune, le pin rigide qui donne le fameux pichpin.

Si l'on tient compte du renchérissement du bois d'œuvre (*le prix a triplé en un demi-siècle*), on conçoit la nécessité de répandre de plus en plus la science sylvicole.

Le bois de frêne est toujours d'un prix élevé (c'est la sève épaissie des *Fraxinus ornus* et *rotundifolia* qui produit la manne du commerce).

Le bois du cytise est fort estimé en marqueterie. Celu du bonduc ou *Gymnocladus Canadensis* est très propre à l'ébénisterie de luxe.

Le bois de thuia sert dans la menuiserie fine ; le cyprès est imputrescible ; le bois du genévrier est difficile à fendre et durable ; il sert aux tourneurs.

Le mélèze est excellent pour la construction et la fabrication de certaines pièces de machines.

Les pins, les épiceas, produisent des bois de charpente, de menuiserie et de constructions navales.

Les écorces des différents conifères peuvent être utilisées dans les tanneries.

Nous ne voulons parler que pour mémoire des térébenthines, des résines, des baumes du Canada, de la poix, de la colophane.

Les bois de l'amandier, du cerisier et du prunier sont estimés. Le *Cerasus Mahaleb* ou Sainte-Lucie répand une odeur agréable qui le fait employer dans la fabrication

des pipes. Le bois de sorbier ou cormier est un des plus durs de nos contrées. Le bois du cornouiller sanguin est dur, d'une coupe brillante ; il sert aux tourneurs et à la confection des pièces mécaniques (dents de roues, manches de marteaux).

*
* *

La parole de Chateaubriand est toujours à méditer : « Partout où les arbres ont disparu, l'homme a été puni de son imprévoyance. »

Les champs incultes qu'un agriculteur planterait d'arbres devraient constituer dans la famille un bien insaisissable ; ce bien devrait être exonéré de tout impôt pendant un certain temps. Ce serait un excellent moyen d'encouragement.

En Amérique, dans les territoires ouverts à la culture, un émigrant qui plante en essences forestières 4 hectares de terre reçoit 60 autres hectares en récompense.

Pourquoi ne planterait-on pas, comme jadis, un arbre pour marquer les jours heureux de la vie ou les anniversaires des naissances, des mariages ? Ce serait *l'arbre de famille*, non plus symbolique, mais réel, dont chacun serait tenu de transmettre la tradition et l'histoire.

Les Japonais célèbrent la fête des cerisiers.

Dans quelques pays d'Europe, il y a une « Fête des arbres ». Ce jour-là tous les écoliers plantent un arbre.

C'est l'Amérique qui a remis en honneur la fête des arbres. Dans le seul Etat de Nebraska, la Ligue des arbres a planté 600 millions d'arbres. En Italie, un décret ministériel a institué la fête des arbres dans toutes les communes. La date en est fixée pour chacune d'elles d'après les conditions climatologiques et culturales. L'administration forestière est chargée d'en déterminer les espèces et

le nombre. Les enfants des écoles italiennes ont ainsi planté, depuis trois ans, 400.000 arbres. Et cela vaut mieux que de planter des statues.

La voilà, la vraie solidarité, la solidarité étendue aux générations futures. La solidarité implique toujours un certain sacrifice de l'individu (de son temps, de son argent, de sa liberté, de son intelligence), un sacrifice de son *moi individuel* pour l'accroissement du *moi social*.

Plantons des arbres : c'est un acte social à longue échéance. Reboisons nos montagnes chauves pour que nos enfants ne subissent pas comme nous les désastres des inondations de la Garonne, du Rhône et de la Loire. Le reboisement de nos cimes est une œuvre d'intérêt national. L'œuvre est complexe. Il s'agit de montrer aux communes qu'il est possible d'améliorer leur domaine pastoral sans nuire à leurs intérêts, et de créer sur leur territoire des forêts qui, loin d'être pour elles une cause de perte, leur constitueraient dans la suite un important revenu. Il faut encore affermer par des baux à long terme des terrains communaux dans les hautes vallées et sur les plateaux que dévastent les troupeaux de la plaine, améliorer les conditions de vaine pâture pour les usagers, créer des chemins, des abris, des prairies, reboiser et consolider les pentes, embroussailler les rochers, etc.

Des événements purement physiques et matériels ont souvent une influence considérable dans l'ordre moral. Exemple : par le déboisement, l'homme facilite les érosions, les ravinements, avec leurs contre-coups à distance sur le régime des sources et les inondations. Transformant un paysage, il exerce une action profonde sur les régions voisines, sur ses habitants, sur ses cultures, sur les conditions économiques, sur le bonheur, la moralité de celles-ci.

Méditons la grande pensée de Reclus :

« Reboiser la montagne ; restaurer le pâturage ; intéresser à la reforestation les sociétés d'utilité publique, les caisses d'épargne, les compagnies d'assurances, les capitalistes qui sont, par la force des choses, et dans la philosophie du jour, la caste « capitale » de l'humanité, en leur démontrant que, d'après les calculs des forestiers les plus expérimentés, on peut décupler sa mise en moins de 50 ans ; encourager l'Etat à la constitution de périmètres de reboisement ; consolider la roche ; accroître les sources de la houille blanche, de la houille bleue, de la houille verte ; conserver des montagnards à la montagne, tous ces biens et tant d'autres, *l'Association pour l'aménagement des montagnes* les a compris dans son admirable devise : *Sauver la terre de la patrie.* »

*
* *

L'arboriculture est la première industrie naturelle de l'homme. L'arbre transforme des produits sans valeur, des déchets inutilisables en produits utiles par l'intermédiaire des fruits. Donnons l'exemple, plantons sans cesse. L'homme ne peut échapper à la misère que par son effort personnel, son énergie, son épargne. Nous n'habitons pas une île déserte. Qu'on le veuille ou non, nous sommes tous solidaires. On donne beaucoup en France aux malheureux, même quand ils sont malheureux par leur faute. Mais il vaut mieux aider ceux qui peinent ; les aider de nos conseils et de l'assistance par le travail.

L'étendue des terres cultivées n'est en rapport ni avec la superficie totale d'un pays, ni avec sa population. La Belgique a 228 habitants par kilomètre carré ; l'Angleterre 134 ; l'Allemagne 103 ; la France 73 ; la Russie 22. Le pays du monde le plus riche en forêts est le Japon.

Les pays les plus cultivés proportionnellement sont : le Danemark, l'Italie, la Belgique et la France. Nous pouvons donc développer la culture sans craindre l'encombrement.

L'homme est un être fait pour se surpasser ; ayons un idéal élevé. Quelle tristesse de voir tout ce qui se perd inutilement de force, de richesse, d'énergie ! Quel faible parti chaque homme tire de lui-même et de la nature en comparaison de ce qu'il pourrait tirer ! Chacun de nous a sa fonction à remplir dans le corps social dont il fait partie.

Etudions et travaillons en commun. L'enseignement et l'éducation mutuels développent la mutuelle bienveillance, le sens des communs devoirs et communs intérêts, sentiments qui naissent lorsque les hommes prennent la peine de se comprendre et de s'associer pour un commun objet.

Dans l'œuvre du reboisement de la France, il est nécessaire de créer cette mentalité de coopération et d'association pour arriver vite à un résultat. Cette capacité de compréhension mutuelle, base de toute amélioration sociale, fait disparaître les rancœurs et les haines. Solidarité de sentiments et solidarité d'intérêts constituent la communauté saine.

Les meilleurs systèmes politiques ne sont rien sans la substance et la sève des actives vertus familiales et sociales.

L'homme social ne doit pas détruire l'homme naturel. La plus belle vie est celle qui est dévouée à de nobles idées, occupée par des entreprises viriles et remplie d'action utile.

Le but est l'utile. Participer au bien-être général, améliorer la condition de l'homme, tendre à la diminution de la souffrance, accroître le rendement du sol, augmenter la *portée de la vie sociale*, voilà de hautes visées pour un citoyen utile.

C'est un penchant commun à la plupart des réformateurs sociaux, de faire du problème économique un problème de partage, au lieu d'y voir ce qu'il est avant tout, un problème de *création des richesses*.

La réforme sociale ne peut naître que d'une réforme économique. Avant de semer une idée, il importe de donner du pain *Le pain d'abord*, *l'idée ensuite*. On parle partout du besoin d'art du peuple. C'est parfait; mais avant d'avoir un besoin d'art, l'homme éprouve des besoins plus matériels. Qu'un être ait d'abord souci de la propreté de son corps, de sa santé, de son harmonie, qu'il craigne l'alcool et aime le bain ; qu'il ait une répugnance à voir son intérieur sale et désordonné, qu'il ait la quiétude du lendemain au point de vue du pain, et le terrain d'art sera préparé. Mais pas avant.

S'il appartient à un petit nombre de travailler à l'œuvre de beauté, qui est la parure du monde (peinture, sculpture, musique), il appartient à tous d'accomplir des œuvres utiles, qui sont le pain quotidien.

Voulez-vous arrêter l'exode rural vers les villes : faites que le labeur de l'ouvrier agricole lui assure la satisfaction de ses modestes désirs. Le rendement de l'individu importe à la collectivité. Nous avons intérêt à ce que tout le monde réussisse autour de nous.

Il y a une contagion psychique ; le bien comme le mal se répandent dans la société par une véritable suggestion provoquée en nous par le spectacle du bien ou du mal. Il suffit d'un philanthrope éclairé pour créer un mouvement moral qui fécondera l'âme de la collectivité. Les courants d'idées, les milieux moraux et les conditions économiques favorables : tels sont les facteurs du progrès social.

En somme, faire de ce monde un meilleur lieu où vivre.

La vie n'est tolérable qu'à la condition d'être utile, intéressante qu'à la condition d'être occupée. Ayez un but, augmentez votre vitalité, sentez-vous vivre, et vous aimerez vivre. Le dégoût de la vie, le *tœdium vitæ* survient chez les impuissants, les oisifs, les paresseux dont la vie n'a pas l'intensité qu'elle devrait avoir. Plus vous agirez, plus vous aurez le désir d'agir, et plus vous aurez de satisfaction en agissant.

Il faut que le souci des détails d'une exploitation d'arbres fruitiers, d'un reboisement, devienne une *source de jouissance.*

Nous faisons partie de la vie universelle ; nous avons un rôle à remplir. On doit être tout ce qu'on peut être ; nous n'avons pas le droit de diminuer volontairement notre activité utilisable.

L'homme volontairement oisif, comme la femme volontairement stérile, n'a nulle place dans une communauté saine.

L'énergie de la race, la haute moralité du travailleur agricole, son ardeur à se surmonter, son entêtement à faire toujours plus grand, à ne se contenter jamais de demi-résultats, *nihil actum reputans si quid superesset agendum*, voilà ce qui sauvera notre pays et lui assurera une supériorité incontestée sur les pays purement industriels.

Devons-nous désespérer de notre beau pays ?

A contempler superficiellement les mauvais citoyens inutiles, les démolisseurs d'idéal, on pourrait douter de la nation française ; mais à côté de ceux qui font tant de bruit et tant de mal, il y a ceux qui se taisent et qui soutiennent le pays de leur effort quotidien. Il y a la réserve de la vie obscure, laborieuse, familiale, dévouée, créatrice de richesse sociale.

Il y a deux Frances : celle des journaux qui parle et fait

parler d'elle ; celle des laboratoires, des usines et des campagnes, qui ne dit rien, dont on parle peu. Il y a la France qui détruit et arrache ; il y a la France qui cultive et plante. La première est agitée, stérile ; la seconde est travailleuse, féconde, profondément honnête. Nous sommes jugés à l'étranger sur la première qui nous discrédite ; l'étranger ne connaît pas l'admirable puissance de travail et de richesse constituée par la masse anonyme de nos paysans, la race la plus travailleuse, la plus prévoyante, la plus économe qui soit.

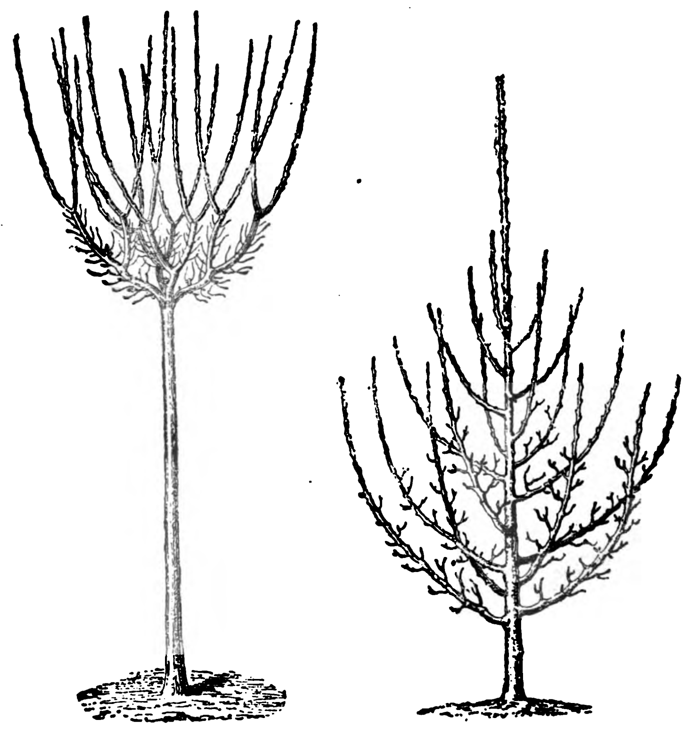
C'est à cette vraie France que nous nous adressons dans cette croisade de la terre.



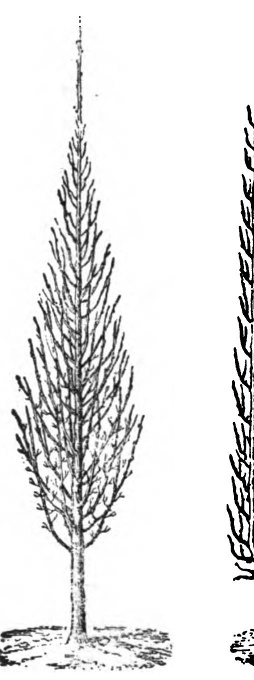
UN JOLI GROUPE DE CONIFÈRES

Depuis quelques années, les amateurs d'arbres demandent de plus en plus des sujets formés en pyramide ou quenouille, en U, en fuseau ou colonne, en palmette, en cordon, etc. Evidemment ces arbres plus forts, plus âgés que ceux livrés habituellement par le commerce, sont d'un prix plus élevé en raison des soins de taille et de pincement qu'ils ont reçus en pépinière ; mais ces arbres d'élite produisent des fruits plus tôt que les sujets ordinaires, en même temps qu'ils ornent les jardins bien tenus.

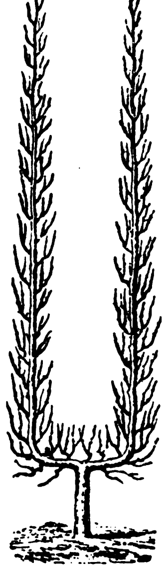
Nous croyons être utile à nos lecteurs en reproduisant par le dessin les formes les plus usuelles et les plus pratiques.



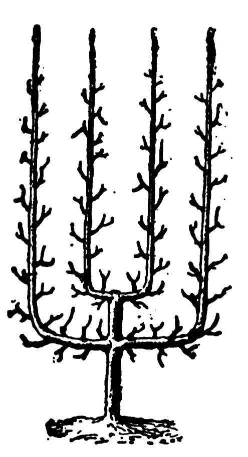
Arbre fruitier à haute tige. Poirier dirigé en pyramide ou quenouille.



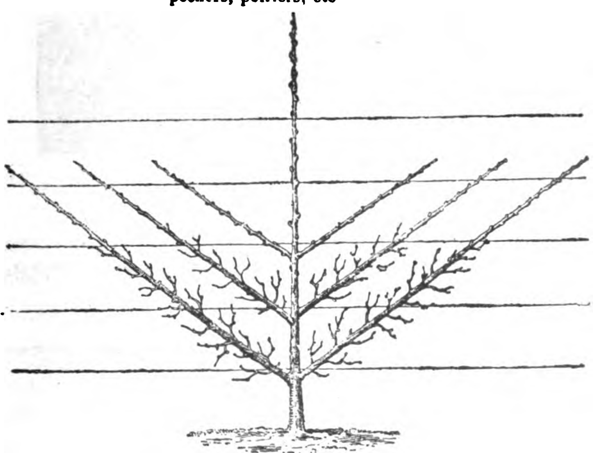
Poirier, forme fuseau ou colonne ; très productive



Forme U en espalier et contre-espalier, pour abricotiers, pêchers, poiriers, etc

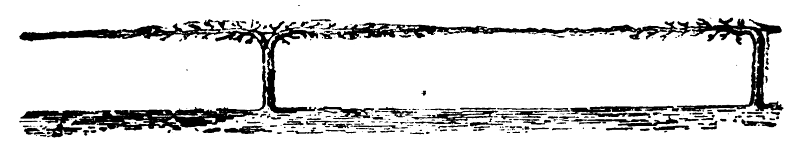


Palmette Verrier à 4 branches pour espalier et contre-espalier en poiriers et pommiers.



Forme palmette, pour espalier et contre-espalier, poirier, pêcher, abricotier, etc.

ROBINIA BESSONIANA (Acacia de Besson). Pour avenues.



Cordons horizontaux, pour pommiers.

II

MANGEONS DES FRUITS

O Fruits ! je veux chanter vos généreuses vies,
Vos délicates chairs,
Vos parfums, vos fraîcheurs, vos douces symphonies
Dont s'enivrent les airs.

(PIERRE DE BOUCHAUD.)

Les fruits ont constitué la nourriture normale et primitive de l'humanité. Les dents de l'homme ne sont pas celles d'un carnivore, mais celles des espèces anthropoïdes, ses ancêtres, essentiellement frugivores. De même le tube digestif de l'homme est celui d'un animal frugivore et non d'un animal carnassier.

Quand les premiers hommes ignoraient la culture scientifique, il leur fallait vivre de pêche et de chasse. Aujourd'hui nous n'avons plus les mêmes raisons de tuer les êtres vivants.

Au point de vue de la santé, le vrai régime consiste à être *fruitarien* le matin, *carnivore mitigé* à midi et *végétarien* le soir.

C'est le seul moyen d'avoir un bon estomac, une journée joyeuse, une nuit calme et réparatrice.

Voulez-vous vivre cent ans ?

Dormez huit heures, la fenêtre ouverte.

Prenez un bain tiède tous les matins.

Vivez surtout de fruits.

Buvez de l'eau pure et abondamment.

Fuyez l'alcool.

Voilà tout le secret.

Ce qu'on raconte de la source qui rajeunit, la fontaine de Jouvence, n'est pas une fable ? Cette source existe réellement. Vous demandez où elle se trouve ? Dans la bonne alimentation.

Les digestions pénibles, l'insomnie sont toujours la conséquence d'un mauvais régime alimentaire, dans lequel prédominent les acides animaux, les produits de décomposition cadavérique, les ptomaïnes et autres toxines microbiennes.

Ne manger qu'à sa faim, ne boire qu'à sa soif, se garder de tout excès, se tenir en joie : il n'y a rien de meilleur au monde pour vivre vieux. De combien de choses l'homme peut-il se passer ! disait un philosophe résigné, en contemplant le luxe de son temps.

L'abus des viandes noircit et altère les dents ; au contraire, la superbe denture des fruitariens est bien connue. Disons, en passant, que les bonnes dents font la belle chevelure. Le régime des fruits conserve la voix, souvent perdue par la viande et l'alcool.

On peut dire que l'acide urique, résidu fatal du carnivorisme, est le plus grand ennemi de l'humanité.

Les maladies de notre époque : les arthritismes, la maladie de Bright, les néphrites, la goutte, les maladies du foie, le rhumatisme, l'alcoolisme, les affections de l'estomac, l'arterio-sclérose, sont dues au *carnisme* outré. Quels sont les boissons et aliments qui donnent le plus de purines xantho-uriques et methyl-xanthines : le thé, le cacao, le café et la viande.

Les fruits sont bienfaisants à nos lèvres arides, surtout aux lèvres des urbains brûlés de fièvre. Cette fatigue des villes a pour cause : le surmenage sensoriel, les théâtres,

les étalages, l'abus des perceptions, les réclames, les affiches lumineuses, l'alimentation excitante et irritante. D'où la neurasthénie, la dépense nerveuse constante, entraînant le nervosisme actuel de la race.

Le seul remède à ces maux est le retour au régime naturel, à la cuisine simple, aux fruits, *réservoirs* d'aliments tout préparés, admirablement appropriés à notre organisme.

L'être humain, ramené aux sources de la vie, est relié, ne fait qu'un avec la nature. Il émane d'elle, il en est le fruit. Heureux rustique dont la vie parée des plus jolies couleurs s'écoule paisiblement vers les fins nécessaires! La communion de la vie avec la vie végétale engendre des races vivaces, à l'œil vif, à la mine fleurie.

Les fruits sont des « dépôts vitaux », des dépôts *organiques*, c'est-à-dire que les principes alibiles y revêtent la seule forme assimilable ; la chimie vivante des fruits est autrement supérieure à l'horrible chimie artificielle des maîtres queux modernes.

Les fruits et les graines ont été préparés en vue de la *vie*. C'est pour assurer la première vie du végétal ou pour placer la graine dans les meilleures conditions d'évolution vitale que la nature accumule ces merveilleux produits d'élaboration de la plante.

Dans la plupart des religions primitives, les arbres fruitiers sont des symboles de fécondité et de santé.

Au nouvel an, au lieu d'offrir des confiseries ou des pâtisseries indigestes, on devrait envoyer comme cadeau des corbeilles de fruits variés, aux teintes délicatement fondues. C'est ce qu'on pourrait appeler une mode savoureuse.

Cela commence à se faire. Il est bien porté de faire déguster en plein hiver des fruits d'automne habilement

conservés, doués de toutes les qualités calmantes et sédatives des fruits frais.

Deux organes essentiels à la vie sont aujourd'hui fréquemment atteints dans leur fonction par l'abus du régime sanglant et l'albuminisme : ce sont le foie et le rein.

Les poisons internes produits surabondamment par l'alimentation ultra-azotée et les poisons organiques de la digestion laborieuse des coulis de haute cuisine, des gibiers faisandés, sont arrêtés, neutralisés, transformés par le foie et éliminés par le rein. Or, ces organes satisfont à leur besogne tant qu'ils ne sont pas eux-mêmes altérés par le passage de ces toxiques ; mais dès qu'ils sont surmenés, épuisés, par l'apport journalier des déchets dangereux du régime carnivore, ces organes ne jouent plus leur rôle protecteur de l'organisme contre les substances nocives, et les terribles affections du foie et du rein se développent avec leurs symptômes caractéristiques : anurie, oligurie, brightisme, néphrites, albuminurie, urémie, etc.

L'homme fabrique en huit heures de quoi se tuer lui-même si le foie et le rein n'interviennent pas pour détruire ces poisons.

Dans ces maladies, le régime des fruits est des plus rationnels et d'une indication absolue. Rien n'est supérieur aux fruits, à l'eau sucrée aseptique, pour désinfecter, laver les canaux biliaires, les canaux urinaires, procéder, en un mot, à la toilette interne des filtres sauveurs de l'organisme.

Nous avons connu un malade qui mangeait 3 à 4 kilog. de raisins par jour pendant toute la saison des vendanges. C'est une cure agréable, des plus efficaces.

Aucun fruit ne contient d'acide urique ou autres produits de désassimilation. C'est par l'estomac qu'on arrive

à calmer les centres nerveux. Avec les fruits on évite les congestions et la constipation, premiers symptômes des congestions intestinales. Les fruits constituent un aliment de premier ordre par ce seul fait qu'ils se digèrent et s'assimilent avec un minimum d'effort en produisant un maximum de rendement utile. L'eau sucrée des fruits est le prototype du potentiel alimentaire immédiatement assimilé. On devrait manger les fruits au commencement des repas et non à la fin, quand l'appétit est nul et que l'estomac est dilaté par l'ingestion de nombreux plats de viande. La cure des fruits, de raisins, de fruits acidulés, se fait à jeun le matin.

Au milieu de la vie haletante des soirées, le régime fruitarien apporte la fraîcheur, la joie, le regard limpide, le teint de santé. C'est par le dedans que l'on soigne et préserve sa façade, son dehors. C'est par une bonne hygiène alimentaire qu'on maintient la chair ferme, le charme floral de la jeunesse, la maturité rayonnante de l'âge mûr. La jaunisse durerait longtemps à celui qui se contenterait d'user de cosmétique pour changer la couleur fâcheuse de sa peau ou de se barbouiller de blanc de céruse. C'est donc par une hygiène interne rationnelle qu'on obtiendra vigueur, éclat, harmonie des lignes.

Quelle saine richesse des fruits comparée aux produits falsifiés, aux essences chimiques, aux pâtisseries à l'alcool, aux bouquets artificiels, aux colorants toxiques !

La cuisine trop savante corrompt les aliments salutaires et donne aux aliments pernicieux une saveur agréable. La plupart de nos maladies n'arrivent si vite à nous que parce que nous faisons la moitié du chemin à leur rencontre.

Quel salmigondis que les grands dîners ! Combien on comprend la crampe de l'estomac protestant contre les

désirs du cerveau en présence des tables luxueusement servies !

Tandis que le régime carné pousse à l'adiposité, à la surexcitation nerveuse, à l'hypertension, à l'hyperesthésie des sens, le régime fruitarien est, au contraire, un sédatif des centres nerveux ; il améliore les névroses, élimine l'acide urique et combat toutes les formes de l'arthritisme, de l'albuminisme, les maladies fonctionnelles du foie et des reins.

L'infection tuberculeuse, c'est-à-dire le développement de la plus terrible des affections chroniques, la tuberculose, cette panzootie sociale qui décime le monde moderne, a pour cause principale l'infection intestinale alimentaire. Il y a longtemps que nous avons signalé ce fait ; cette année, au congrès international, nous avons été heureux de voir signaler par de hautes autorités médicales cette vérité que l'intestin, plus que le poumon, servait de porte d'entrée au bacille de la tuberculose. L'aliment est plus à craindre que la poussière.

La fatigue des organes digestifs se transmet par hérédité ; c'est pour cette raison que l'alimentation est un facteur social de premier ordre.

La *macrobiotique* est l'art de prolonger l'existence. En face de l'importance aujourd'hui reconnue, des microbes et de la notion du terrain organique, tout le secret de cet art réside dans ce fait : supprimez les germes pathogènes, communiquez de la résistance vitale à votre organisme, et vous deviendrez macrobes, c'est-à-dire vieux.

Or, il n'y a qu'un régime relativement *aseptique* pour réaliser cet idéal. Cette asepsie alimentaire ne peut être obtenue avec les alcaloïdes toxiques, les auto-intoxications de la digestion des produits carnés, les myriades de micro-organismes consécutifs à la fermentation intestinale chez les mangeurs de cadavres.

L'eau délicieusement sucrée et parfumée de tous nos fruits est, au contraire, *rigoureusement aseptique*, car le filtre des racines et des canaux de la plante ne laisse pénétrer dans les fruits aucun germe contagieux.

Les déchets organiques, privés de toute énergie chimique, sont les excrétions pulmonaires ou urinaires, les déchets azotés. Dans l'organisme, l'énergie ne se développe qu'en proportion de l'oxydation des aliments. Les principes alimentaires, riches en carbone, hydrogène, et pauvres en oxygène, seront donc aussi les plus riches en énergie chimique : ce sont les hydrates de carbone.

Les fruits sont les aliments de choix des estomacs délicats.

Songez que le sucre des fruits, cet hydrate de carbone, aliment de travail par excellence, comme l'ont démontré toutes les expériences bien faites, *s'assimile sans effort dans la proportion de 99 0/0.*

Les mangeurs de fruits n'ont jamais soif. Voilà encore une vérité méconnue et mise en évidence par tous les cyclotouristes. Les grands vainqueurs des épreuves sportives sont généralement très sobres.

Dans les fruits frais, les frugivores trouvent à la fois boisson et nourriture solide, satisfaisant ainsi les deux principaux besoins de l'organisme. Alors que les mangeurs de viande et les alcooliques ont toujours soif en raison directe du nombre de verres absorbés, les fruitariens n'éprouvent pas la sensation pénible de la soif.

Quelle erreur sociale et économique que de faire croire à l'ouvrier à la nécessité du régime exclusif de la viande ! Cette alimentation coûteuse, très échauffante, ne marche qu'avec le tabac et l'alcool.

Les éléments nutritifs véritablement essentiels sont : les hydrates de carbone et les albuminoïdes, c'est-à-dire

le sucre, les fruits, les céréales, les huiles, les fécules, les légumineuses.

La graine (riz, pois, fèves, lentilles, haricots, blé, seigle, orge, sarrasin) est comparable à l'œuf ; tous deux sont des aliments primordiaux, en *puissance de vie*. Ce sont les deux premiers termes de la série ontogénique dans les deux règnes organiques.

Les matières hydrocarbonées (fruits) sont les sources de l'énergie, les combustibles de la machine ; ce sont des éléments d'une grande valeur glycogénétique. *Le sucre est le charbon de la machine humaine.* L'alimentation sucrée est l'alimentation dynamique par excellence, c'est-à-dire celle qui engendre le travail et la résistance à la fatigue.

Le monde savant a été trop longtemps hypnotisé par l'azote. C'est Liebig qui a fait tout le mal en préconisant à outrance l'aliment carné.

Aujourd'hui les expériences de Chauveau de l'Institut, les travaux d'Alquier et Drouineau, ont prouvé que l'organisme *n'a rien à craindre de la combustion des hydrates de carbone* (fruits) ; l'eau et l'acide carbonique qui en résultent ne sont pas des déchets dangereux. L'albumine des viandes, au contraire, est *extrêmement nocive dans ses produits de combustion* (urée, acide urique, toxines, ptomaïnes).

Dans la pratique comme en théorie, les hydrates de carbone constituent le meilleur combustible dont l'organisme puisse se servir et celui qui se trouve le mieux convenir à la machine animale.

Les fruits seuls, en y comprenant les céréales, les légumineuses, peuvent suffire à l'homme. Quelle mine inépuisable que la collection des noix, des noisettes, des amandes, des châtaignes, des fraises, des poires, des pommes, des cerises, des groseilles, des framboises, des

myrtilles, des kakis, des prunes, des pêches, des abricots, des bananes, des oranges, des grenades, des figues, des dattes! Quelle abondante réserve d'aliments que celle des fruits-légumes, des aubergines, des courges, des melons, des potirons!

Le riz forme la principale nourriture de la *moitié de l'espèce humaine*. En effet, parmi les peuples mangeurs de riz l'on compte :

La Chine, avec ses 405 millions d'âmes ;

L'Inde, dont la population est de 280 millions ;

Le Japon, avec ses 40 millions ;

Enfin les autres peuples d'Asie (Annam, Tonkin)..

C'est donc un total de plus de 800 millions : soit les 55 centièmes de l'humanité.

On ne sait pas assez que certaines graines, comme le riz, par exemple, sont *digérées en deux heures*, alors que la viande et le gibier résistent sept et huit heures à l'action des sucs gastriques et intestinaux.

Le sucre-aliment devrait tuer l'alcool-poison. C'est du potentiel vrai que celui qui est fourni par l'alimentation sucrée ; c'est de l'énergie intrinsèque, une force génératrice, et non un excitant comme l'alcool, qui brûle directement sans passer par le magasin de réserve de l'organisme.

Les céréales, les fruits, les légumineuses, sont des *accumulateurs d'énergie*, d'énergie solaire et cosmique, emmagasinée dans l'œuvre cellulaire de la plante.

La construction de l'édifice végétal exige un certain travail, une certaine énergie. La lumière et la chaleur du soleil fournissent cet apport d'énergie. Mais cette énergie calorifique ou lumineuse, une fois le travail accompli, n'a pu disparaître, car rien ne se perd. *Aussi la retrouve-t-on intégralement dans la plante, dans le fruit.* L'énergie calorifique ou lumineuse du soleil s'est transformée en énergie

potentielle. C'est là que nous pouvons et devons puiser de l'énergie à sa source.

En face de la matière brute, inorganique, *saturée*, *inerte*, quelle puissance que celle de la matière élaborée par le végétal, matière organique *chargée d'énergie !*

Les molécules de la viande sont *fixées*, *usées*, alors que les molécules des graines et des fruits chargées de l'énergie lumineuse ou calorifique ont des *affinités chimiques à satisfaire ;* ces molécules n'étant pas saturées se transforment en énergie utilisable dès qu'elles pénètrent dans l'organisme.

C'est ainsi que s'explique l'influence des sucres végétaux ou matières hydrocarbonées dans le travail musculaire. Le cheval et le bœuf, qui sont de grands travailleurs mécaniques, sont des herbivores et des granivores, c'est-à-dire des mangeurs d'hydrates de carbone.

Si l'on représente par 100 l'énergie totale fournie en un jour par l'alimentation, l'organisme en trouve :

	Dans l'albumine	Dans les hydrocarbonés
Chez le nourrisson. . . .	18	 28
Chez l'adulte.	16	 66
Chez le vieillard.	17	 60

On voit donc que le besoin d'hydrocarbonés croît chez le nouveau-né à l'adulte, pour diminuer chez le vieillard. C'est que la dépense et le besoin d'énergie atteint son maximum chez l'adulte.

Si l'on représente par 100 l'énergie totale apportée dans les 24 heures aux divers sujets comparés, l'organisme en trouve :

	Dans l'albumine	Dans les hydrocarbonés
Chez les médecins, intendants. . .	19	 51
Chez les hommes de peine, menuisiers	16	 66

Ces tableaux se passent de commentaires ; ils montrent la nécessité du sucre dans l'alimentation du travailleur. Au lieu de cognac dans la tasse à café, les ouvriers devraient mettre six morceaux de sucre : ils trouveraient bénéfice et santé au point de vue du rendement au travail.

Dans les pays chauds où la viande constitue un aliment mortel par les maladies de foie qu'elle développe, le palmier, le cocotier, le bananier surtout, produisent des fruits riches en sucre, en graisse, et même en albumine.

La banane renferme une très forte proportion d'amidon qui se transforme en sucre ; ce fruit arrive en Europe avec la plus grande facilité et devrait concourir plus largement à notre alimentation normale.

On ignore que l'ananas, fruit agréablement parfumé, se digère tout seul grâce à un ferment végétal qui assure son assimilation sans fatigue pour les organes digestifs.

Les fruits alcalinisent le sang ; à ce titre ils sont précieux à tous les arthritiques, aux goutteux, aux graveleux, aux dyspeptiques qui vont à Vichy suivre des traitements coûteux et pénibles.

Les cures de prunes, de raisins, d'oranges, seraient d'une grande utilité pour de très nombreux malades fatigués par la vie intensive des villes. N'a-t-on pas préconisé même le citron dans le traitement des affections rhumatismales ? Le fer et la soude abondent dans la fraise.

Les pommes contiennent une proportion notable de principes phosphorés ; elles ont des propriétés calmantes qui assurent un sommeil tranquille à tous ceux qui en font usage le soir en se couchant.

Les tempéraments nerveux de nos jours qui ont remplacé les tempéraments sanguins de jadis, les neurasthé-

niques, toutes les victimes du nervosisme urbain, les agités alcooliques, ne peuvent trouver de soulagement et même guérir que par l'usage persistant du régime des fruits.

A un point de vue plus élevé, le fruitarisme et le développement intensif des cultures fruitières résoudraient la question sociale en raison de l'économie de ce régime.

***

De bons philosophes prédisent la suppression des luttes et des guerres par une solidarité croissante de l'humanité.

Il n'est pas niable que le genre humain tend vers l'association universelle et vers une coopération de plus en plus étroite pour mener contre le milieu physique, les espèces animales et les microbes (hygiène), l'espace et le temps (moyens de transport), une lutte de plus en plus ardente qui lui vaudra une progression continue de bien-être par des inventions utiles.

Mais il y a la concurrence vitale, la concurrence alimentaire, qui reste la seule question inquiétante. Il est scientifiquement démontré que, malgré les progrès de l'industrie humaine, les subsistances ne s'accroissent pas si vite que le nombre des hommes. Par suite, le progrès matériel et moral ne pourra être indéfini ; d'où la fatale conclusion de certains esprits qui préconisent la limitation de la famille. A moins que l'humanité n'adopte le régime végétarien et le fruitarisme, qui seuls permettent à un grand nombre d'hommes de vivre sur un espace de sol relativement peu étendu.

L'économie ancienne basée sur la spoliation et la violence doit faire place à l'économie nouvelle basée sur l'industrie créatrice et la production. Les causes qui ont

amené le perfectionnement de l'espèce humaine sont encore en activité, ce qui fait espérer l'avènement d'une humanité supérieure. Il ne s'agit pas pour le peuple d'attendre le pain de la charité publique ou privée ; il s'agit de se le donner à soi-même, par un effort organisé, par des œuvres solidaristes, des œuvres d'actions vivantes, de coopération, et non plus de prêches stériles. Les sillons sont partout ouverts, et nous semons. Le problème de l'alimentation suffisante et à bon marché sera résolu tôt ou tard. Les fonctions de la vie matérielle ne prendront plus qu'une minime partie du temps ; l'homme pourra ainsi s'élever graduellement dans la connaissance des choses et dans la perfection morale.

Soyons « vivicoles », éduquons le peuple pour qu'il vive.

Plus savants, plus maîtres des forces de la nature, nous aurons plus de temps pour cultiver notre être. Le problème de la faim est insolu, mais non pas insoluble. Les progrès de la science modifieront dans un avenir prochain les habitudes sociales. Les applications de l'électricité, les étonnantes propriétés de l'air liquide, récemment mises en évidence par MM. d'Arsonval et Georges Claude, permettent de pressentir une révolution économique et sociale. L'énergie sera mise à la disposition de tous ; la métallurgie, l'éclairage, l'hygiène, l'agriculture, seront bouleversés par la production de l'oxygène et de l'azote à très bas prix.

Pour supprimer la guerre il n'y a qu'un moyen, c'est d'augmenter les ressources générales par la culture scientifique intensive et le régime sobre, car *ce sont toujours les intérêts économiques qui sont les vraies causes des guerres et des inimitiés.*

Si l'Italie veut des colonies, c'est pour y envoyer ses enfants qu'elle a de la peine à nourrir ; si l'Allemagne veut des colonies, c'est pour le même motif ; si l'Angle-

terre et l'Allemagne se heurtent partout, c'est encore pour des intérêts économiques.

Il en résulte que l'ère de fraternité universelle, à laquelle nous croyons fermement, ne peut éclore que par la solution du problème de la faim. Et ce dernier tient tout entier dans la sobriété du peuple, la tempérance, le régime rationnel de l'humanité, la culture scientifique et industrielle de notre sol.

III

QUELQUES CONSEILS POUR LA PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS

Planter un végétal est une opération qui engage l'avenir de la plante et du capital consacré aux plantations ; c'est donc une opération importante, qu'on a le tort d'abandonner trop souvent aux soins de manœuvres inintelligents.

Les insuccès des plantations sont mis sur le compte de facteurs tout à fait étrangers à la vraie cause : on accuse volontiers les pépiniéristes et les arbres eux-mêmes, alors que la non-réussite tient le plus généralement au défaut de préparation du sol, à la mauvaise plantation proprement dite, au manque absolu de soins ultérieurs, tels que binage, paillis, arrosage, etc.

Il faut d'abord savoir : que les fruits à pépin exigent une meilleure terre que les fruits à noyau ; que les fruits à pépin (poires, pommes) s'adaptent spécialement au climat du nord, du centre et de l'ouest, tandis que les fruits à noyau (cerises, abricots, pêches, amandes) prospèrent mieux dans le midi ; que tous les arbres redoutent particulièrement l'humidité persistante aux racines, d'où la nécessité d'un drainage sérieux.

Ne plantons jamais d'arbres trop vieux ; ayons la patience d'attendre. Cela nous rappelle le mot très juste d'Alphonse Karr : « Voyez un jeune homme et un vieillard

planter des arbres : le jeune homme plante des arbres tout venus et déjà forts, et c'est beaucoup qu'il les plante, il n'a pas le temps d'attendre. Le vieillard n'est pas pressé : il plante de jeunes arbres, et dit : Ça me fera un joli couvert dans vingt ans. »

Outre ces connaissances générales, voyons les soins nécessaires aux arbres au moment de la plantation.

Les arbres fruitiers étant bien déplantés, au moment favorable, c'est-à-dire à l'automne ou au printemps, on procède à « l'habillage des racines ». Avec une serpette on rafraîchit les extrémités des racines et on praline tout le système radiculaire jusqu'à la greffe. Le « pralinage » consiste simplement à tremper les racines dans une bouillie liquide d'argile et de bouse de vache délayée dans de l'eau ; la partie adhérente qui enveloppe ainsi les racines entretient une humidité suffisante pendant les premiers temps de la plantation et fournit aux jeunes racines un aliment bien approprié, bien assimilable.

Les trous destinés aux arbres doivent être profonds et larges : un mètre environ en tous sens ; il est bon de creuser à l'avance ces trous afin qu'ils s'aèrent et constituent un milieu sain pour les racines.

Si le sous-sol pierreux ne permet pas de donner la profondeur suffisante aux trous, il y a lieu de les creuser plus larges pour compenser dans une certaine mesure le défaut de profondeur.

Les arbres n'ont pas besoin d'être enfouis trop profondément ; rappelons qu'on peut les placer plus bas dans les terres légères et plus près de la surface du sol dans les terres humides et froides. Le mieux est de les fixer à la même profondeur que dans les pépinières d'où ils proviennent et de jeter sur les racines un mélange de fumier consommé et de bonne terre provenant des couches superficielles du sol.

Surtout ne pas mettre le fumier chaud en contact direct avec les racines ; ne pas piétiner intempestivement sur le terrain ameubli des plantations ; ne pas oublier de placer immédiatement après la plantation un tuteur solide au pied de chaque arbre.

Au départ de la végétation, il est de première nécessité d'entretenir le sol autour des arbres dans le plus parfait état d'ameublissement au moyen de binages répétés, de multiplier les arrosages, de pailler la surface du sol autour du pied.

A quelle distance pouvons-nous placer les divers arbres fruitiers de plein vent ?

Les pommiers à 10 mètres ; les cerisiers et les poiriers, à 8 mètres ; les pruniers et les abricotiers, à 7 mètres ; les pêchers, à 5 mètres.

Quels engrais devons-nous donner aux arbres ?

De l'azote pour stimuler la croissance, de la potasse pour communiquer à l'arbre une grande résistance aux parasites et maladies cryptogamiques, de l'*acide phosphorique surtout*, pour favoriser la fertilité et régulariser la production.

L'acide phosphorique qui active la mise à fruits peut être répandu sous deux formes : superphosphate au printemps et scories de déphosphoration à l'automne.

Une bonne formule pour les arbres est la suivante :

Plâtre.	500	gr.
Nitrate de soude	125	—
Sulfate de potasse.	125	—
Superphosphate.	150	—

Répandre à raison de 500 gr. du mélange par arbre.

Enfin, en hiver, il est indispensable de chauler au pulvérisateur les écorces de tous les arbres pour détruire les mousses et lichens

IV

POSTFACE

Haud inferiora secutus.
Pas de buts vulgaires.

Nous espérons que ce petit opuscule rendra service à tous les « amis des arbres ». Nous souhaitons qu'il réveille les volontés sommeillantes, qu'il oriente les capitaux vers la terre, surtout vers les plantations fruitières et forestières.

Les occupations de la vie ont la plus grande influence sur l'esprit de l'homme : la contemplation des belles choses, des beaux fruits, des fleurs éclatantes et parfumées, invite immanquablement aux sentiments élevés.

Le célèbre Haeckel, attendri par l'admirable végétation des tropiques, s'écriait : « Mon bien-aimé père, combien je vous remercie de m'avoir donné l'amour si vif de la nature et mon goût particulier pour les arbres ! »

Pour continuer l'action de cette croisade saine et utile, nous tiendrons ce premier travail au courant de la science sylvicole et arboricole.

Dans les éditions ultérieures, nous indiquerons les variétés nouvelles de fruits les plus méritantes, épargnant ainsi aux courageux planteurs les déboires inhérents à toutes les industries novatrices.

L'une des plus grandes œuvres de la civilisation est celle qui consiste à améliorer les végétaux comestibles.

Tel penseur a dit : « Je donnerais dix philosophes pour un horticulteur, créateur de fleurs ornementales ou de fruits alimentaires. »

L'œuvre a commencé dans les lointains profonds de la préhistoire et se poursuit chaque jour. Rien ne s'oppose à ce que l'on trouve de nouveaux fruits. Qui sait si on ne transformera pas en fruits alimentaires la plupart des fruits sauvages : myrtilles, faînes du hêtre, fruits du prunellier, de l'épine-vinette, les mûres, les calices charnus des *Rosa*, etc. ?

On a bien créé nos meilleurs légumes avec des espèces sauvages. La plupart de nos plantes cultivées, maraîchères ou décoratives, ont été jadis des plantes spontanées sans valeur : pensée, œillet, giroflée, carotte, salsifis.

Dans quel sens évolue la propriété rurale ? Pour les uns, l'avenir appartient à l'entreprise collective plutôt qu'à l'entreprise individuelle. Pour les autres, la propriété évolue de la forme collective vers la forme individuelle. Quant à nous, nous inclinons vers l'accroissement de la petite propriété paysanne. Celle-ci, avec ses journaliers, ses vignerons, ses métayers, ses jardiniers, réalise la forme la plus intéressante du travail agricole.

La culture des arbres fruitiers développe la petite propriété, parce qu'elle n'exige ni grande main d'œuvre, ni grands capitaux. A ce titre seul, nous croyons faire une œuvre socialement bonne en répandant ces idées de solidarité, d'utilité collective, de richesse générale, de renaissance, d'harmonie entre les diverses classes.

UNE NOUVELLE REVUE

La Vie à la Campagne.

On n'a jamais, plus qu'à cette époque, senti le besoin et le charme du retour à la terre, à la vie plus libre des champs, aux travaux et aux distractions de la campagne. C'est le spectacle infini et sans cesse renouvelé de cette activité et de ces agréments que *La Vie à la Campagne*, en préparation à la librairie Hachette, mettra sous les yeux de tous : châtelains, propriétaires ruraux, fermiers, agriculteurs, horticulteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, etc., jusqu'aux artisans des cités-jardins et des jardins ouvriers. Et cette revue tiendra en France la place que les célèbres publications : *Country life* et *Country life in America*, occupent en Angleterre et en Amérique.

Editée par la librairie Hachette, avec ce soin dont on connaît l'élégance et le goût, avec le souci constant d'exceller dans la vulgarisation des connaissances pratiques, *La Vie à la Campagne*, fidèle à son titre et à son vaste programme, sera l'utile et l'idéale revue du cottage, du château, de la ferme, du jardin et de toutes les exploitations rurales, de l'amateur et du professionnel, et suivra dans le monde entier, par le texte et par l'image, tous les progrès, toutes les manifestations des plaisirs et des travaux de la terre.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

Fondée le 11 Mars 1789, autorisée en 1818 et reconnue d'utilité publique par décret du 14 avril 1876

N° 256

BULLETIN DES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1906

POITIERS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

6 ET 8, RUE HENRI-OUDIN, 6 ET 8

1906

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1906

N° 356.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE POITIERS.

La Société compte :

1° Membres d'honneur,	13
2° Président et membres honoraires,	3
3° Membres titulaires résidants,	49
4° Membres titulaires non résidants,	51
5° Membres correspondants,	7
6° Sociétés correspondantes,	127
Total :	250

Membres d'honneur :

MM.

Le Préfet de la Vienne ;
Le Maire de Poitiers ;
Le Président du Conseil général ;
Les Sénateurs et les Députés de la Vienne ;
Le Recteur de l'Académie de Poitiers.

Président honoraire :

1879 M. Babinet (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue du Moulin-à-Vent, 7.

Membres honoraires :

1876 M. Tranchant (O. ✻), (Ⓘ I.), ancien conseiller d'Etat, ancien membre du Conseil général de la Vienne.
1876 M. Lembezat ✻, inspecteur général de l'agriculture en retraite.

Composition du Bureau du 17 janvier 1906.

MM.

Planchon, ancien avoué, président.
Bruant G. ✻ ♗, horticulteur, vice-président.
Beau ✻, vétérinaire militaire en retraite, secrétaire.
Poirault Ⓘ ♗, pharmacien, professeur à l'Ecole de médecine, rue Carnot, 44, trésorier.
De Fombelle, sous-directeur de l'assurance la Mutuelle, secrétaire archiviste.

Conseil d'administration :

Membres : MM. Dangeard (✪ I.), Roux (✪ I.), général Segretain (C. ✻).

Le Bulletin de la Société est adressé à :

M. le Préfet de la Vienne;
M. le Maire de Poitiers ;
M. le Recteur de l'Académie de Poitiers ;
La Société des Antiquaires de Poitiers ;
M. l'Archiviste de la Vienne ;
La Bibliothèque de Poitiers.

Membres titulaires résidant à Poitiers :

MM.

1862 Poirault ✪ ✠, professeur à l'École de médecine, rue Carnot, 44.

1875 Oudin (Paul), rue Saint-Pierre le-Puellier, 12.

1876 Prunget, directeur de la Cie d'Assurances générales, rue Théophraste-Renaudot, 6.

1878 Bruant (Georges) ✻ ✠, horticulteur, boulevard du Pont-Neuf, 23.

1881 Général Segretain (C. ✻), rue de l'Hôtel-Dieu, 23, Poitiers.

1882 Larvaron (O. M. agr.), prof. départ. d'agriculture, rue de la Tranchée, 42.

1883 Planchon, ancien avoué, rue Paul-Bert.

1883 De Curzon (Hilaire), propriétaire, rue du Moulin-à-Vent, 32.

1885 Lagrange, docteur en médecine, rue de la Traverse, 6.

1885 Pacaud (Gaston) ✪, avocat, rue de Blossac, 27.

1887 Chambourdon, ancien magistrat, rue Carnot, 73.

1887 Beau ✻, vétérinaire en 1er en retraite, rue Carnot, 44.

1887 Henri de Beauchamp, ancien inspecteur des douanes, rue de l'Hôtel-Dieu, 6.

1890 Autellet, docteur médecin, maire de Nouaillé, rue Carnot, 44.

1891 Mérine, directeur de l'assurance « le Soleil », rue Victor-Hugo, 2.

1891 De Fombelle, sous-directeur de l'assurance « la Mutuelle », rue Paul-Bert.

1893 Lafond, avoué, rue de l'Eperon, 5.

1893 Masteau (Emile), négociant, rue du Marché, 9, et rue Boncenne.

1893 Pain, avocat, rue Carnot, 18, député de la Vienne.

1893 Gué, 12, rue de la Baume.

1894 Baranger, notaire, rue du Moulin-à-Vent, 36.

1895 Arnault de la Ménardière, avocat, rue Boncenne, 9.

1895 Dangeard (✪ I.), professeur à la Faculté des Sciences, rue Jules-Ferry, 1.

1895 Charpentier, avoué, rue Gambetta, 12.

1896 Persevault, avoué à la Cour, rue du Souci, 8.

1896 Roux (✪ I.), professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue des Feuillants, 22.

1896 Boisseau, avoué, rue Saint-Louis, 23.

1896 Morier, notaire, rue Théophraste-Renaudot, 27.

1897 Léger, directeur du Laboratoire de bactériologie, rue Bourbeau, 17.

1897 Piard, ancien notaire, rue du Collège, 10.

1898 Métayer, conseiller général, propriétaire, rue Saint-Hilaire, 2 *bis*.

1898 Brébinaud, pharmacien, place du Marché.
1899 Alaphilippe Camille, médecin vétérinaire, rue des Carmélites, 45.
1900 Pouliot Maurice, propriétaire, rue de la Celle, 8.
1900 Mascarel Arnold, ancien magistrat, rue Lebascle, 5.
1901 Constantin Emmanuel, rue Saint-Denis, 27.
1901 Meifren, chirurgien dentiste, boulevard de la Préfecture.
1902 Guyonneau, pharmacien de 1re classe, rue Carnot, 46, Poitiers.
1902 Legrand Jules, médecin-vétérinaire, 2, rue de la Tranchée.
1903 Rossi, proviseur honoraire du Lycée de Poitiers, 10, rue de l'Eperon.
1903 Rochoux Albert, directeur de l'assurance « la Providence », rue Paul-Bert.
1903 Rideau, propriétaire, rue de la Cathédrale, 30.
1904 Doussaint Alfred, médecin vétérinaire, rue du Lycée, 16.
1904 Corbin Léonce, propriétaire, rue de Blossac, 16.
1905 De Vallois René, rue de la Cathédrale, 5.
1906 Venault de Bourleuf Joseph, propriétaire, rue Saint-Louis, 9.
1906 Bouelle Georges, conseiller d'arrondissement, route de Bordeaux, 16.
1906 Proux Ernest, propriétaire, rue Henri-Oudin.
1906 Moinard Célestin, ancien notaire, boulevard Solférino, 12.

Membres titulaires non résidants :

MM.

1857 Savin de Larclause (✻ et O. M. agr.), directeur de la Ferme-École de Montlouis, commune de Jardres, par Saint-Julien-l'Ars (Vienne).

1857 De Montmartin, au Bois-Doucet, commune de Lavoux.

1861 De Beauregard (Jules), propriétaire, cité de la Traverse.

1861 De Beauregard (Léonce), propriétaire à Marnay.

1865 De Clock, propriétaire à la Reynière, par Ligugé.

1870 Bonnet ✱, ancien sous-préfet, rue de la Tranchée, 8.

1871 Comte Lecointre (Paul), propriétaire, rue de Blossac, 34.

1874 De la Martinière (Henri), maire de Gizay, par la Villedieu.

1875 Hastron Eugène, propriétaire à Couhé.

1878 De Lastre, avocat à Poitiers, rue du Pont-Neuf, 6.

1878 Lecointre (le comte Arsène), propriétaire, rue du Pont-Neuf, 17.

1878 Lecointre (comte Louis), ancien député de la Vienne, membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France, rue du Petit-Bonneveau, 16.

1878 Fruchard (le comte Albin) (✱ Saint-Grég.-le-Gr.), membre du Conseil général de la Vienne, président du Comice agricole de Saint-Georges, 9, rue Sainte-Opportune, Poitiers.

1879 Du Fontenioux, avocat, cité de la Traverse, 4.

1879 Comte Aymer de la Chevalerie, maire de Chiré-en-Montreuil, par Vouillé (Vienne).

1880 Le marquis Étienne de Campagne, propriétaire, au château du Fou, commune de Vouneuil-sur-Vienne.

1880 Martin (Louis), notaire à Beaumont, par la Tricherie.

1881 Lafond, propriétaire à Puygarreau, près Lencloître.

1881 Bert ✱, chef d'escadron d'artillerie, à Paris, rue Lauriston, 99.

1881 Bodin, notaire honoraire, rue Edouard-Grimaud, 20.

1882 Comte du Hamel fils, à la Merci-Dieu, commune de la Roche-Posay (Vienne).

1884 Coyreau des Loges (Jacques), ingénieur agricole, au Theil, commune de la Chapelle-Viviers, par Chauvigny (Vienne).

1884 Labbé (Arthur), propriétaire, boulevard Blossac, à Châtellerault.

1885 De Montjou, député, propriétaire à Bonnevau, près Vivonne, rue Théophraste-Renaudot.

1885 Besnard (Léon), paysagiste à Gençay.

1886 Ochier, propriétaire à Benassay, et rue du Moulin-à-Vent, 18.

1887 Corbin, ancien conservateur des hypothèques, à Menigoute (D.-Sèvres).

1887 Babault de Chaumont, propriétaire à Availles, près Nieuil-l'Espoir, par la Villedieu.

1888 Gilbert (Georges), avocat, ancien mai e de Nouaillé, et rue Saint-Savin, 5.

1889 Marché, propriétaire à Abiré, commune de Vivonne.

1891 Comte de Murard, propriétaire à la Roche-de-Bran, commune de Montamisé, par Poitiers.

1894 Véron Alfred, propriétaire à Saint-Benoît (Vienne), et rue Alsace-Lorraine, 20.

1894 Raymond (le professeur), O. ✻, au château de la Planche, par la Villedieu (Vienne); à Paris, 156, boulevard Haussmann.

1895 Prebay-Allard, négociant, faubourg de la Tranchée, Poitiers.

1896 Deleffe Emile, avoué honoraire, rue de la Cathédrale, Poitiers.

1896 Bonnet Emile, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, rue du Puygarreau, 9.

1896 Richard Alfred, maire de la Villedieu, Vienne.

1896 Nouette-Delorme, directeur de la manufact re de Papault, par Ligugé (Vi nne).

1897 Audidier Adelson, avocat, à Pleumartin (Vienne).

1897 Biche (Henri de la), 1, rue Saint-Savin, et à Lussac-les-Châteaux (Vienne).

1897 Couquaux, apiculteur, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

1900 Colonel Blanchot (C. ✻), à Iteuil, par Vivonne, et rue Théophraste-Renaudot, 70.

1900 M. Viaud, vétérinaire en 1er au 33e d'artillerie, boulevard du Pont-Neuf, 25.

1901 Mérine Louis, propriétaire-agriculteur à Jaulnay, Vienne, rue Saint-Denis, 18.

1903 Beauchamp (Marquis Louis de), château de Verrières, par Lhommaizé (Vienne).

1903 Paingault, route de Bordeaux, 74.

1905 Brissonnet G., rue de Blossac, 29.

1905 Baudrin, propriétaire à Aslonnes et rue des Arènes, 10, Poitiers.

1905 Comte de Coral Gaston, propriétaire, château de la Bodonnière, commune de Marçay, par Vivonne.

1905 Comte Lecointre Charles, maire de Persac, château d'Oranville.

1906 De Monplanet Albert, Inspecteur Général des Finances honoraire, Trésorier de la Société des Agriculteurs de France, conseiller général de la Vienne, Montmorillon et Paris, 5 *bis*, rue du Cirque.

Membres correspondants :

MM.

1854 De Saint-Marsault, président de la Société d'agriculture à la Rochelle (Charente-Inférieure).

1854 Bonnemaison, à Jonzac (Charente-Inférieure).

1870 Barnsby, directeur de l'Ecole de Médecine, à Tours.

1873 Jacquinot de Presle, propriétaire à Cherveix (Dordogne).

1883 Henri de Vilmorin, à Paris, quai de la Mégisserie.

1884 Cellier, vétérinaire en 1er au 24e dragons, à Dinan (Côtes-du-Nord).

1897 Métais (l'abbé), curé de Sainte-Soline, par Chef-Boutonne, directeur de la *Revue éclectique d'Apiculture.*

Liste des Sociétés correspondantes.

Ministère de l'Instruction publique.
Ministère de l'Agriculture.
Ministère de l'Intérieur.
Ministère des Finances.
Société des Agriculteurs de France, Paris.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société d'émulation de Cambrai (Nord).
Société d'acclimatation, Paris.
Société centrale d'agriculture, Paris.
Société philotechnique, Paris.
Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
Bibliothèque du Muséum, Paris.
Académie des sciences, Paris.
Académie des sciences d'Aix (Bouches-du-Rhône).
Académie des sciences et arts de Dijon.
Académie de Lyon.
Académie de Bordeaux.
Académie du Gard, à Nîmes.
Académie des sciences de Rouen.
Académie d'archéologie, sciences et arts de Beauvais.
Le Bon Cultivateur, à Nancy, 71, rue Saint-Dizier.
Société centrale d'horticulture, ancienne Faculté des sciences, rue des Fleurs, à Lille.

Comice agricole à Orléans (Loiret).
Comice agricole de l'arrondissement de Blois (Loir-et Cher).
Comice agricole de Beaune (Côte-d'Or).
Comice agricole à Amiens (Somme).
Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne).
Comice agricole de Toulon (Var).
Comice agricole de Maine-et-Loire, à Angers.
Comice agricole de Lille (Nord).
Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.
Société d'agriculture de l'Aube, à Troyes.
Société d'agriculture de l'Eure, à Evreux.
Société d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.
Société d'agriculture d'Angers (Maine-et-Loire).
Société d'agriculture de Loir-et-Cher, à Blois.
Société d'agriculture de Grenoble (Isère).
Société d'agriculture d'Alger.
Société d'agriculture de l'Indre, à Châteauroux.
Société d'agriculture de Limoges (Haute-Vienne).
Société d'agriculture de Rochefort (Charente-Intérieure).
Société d'agriculture de l'Ariège, à Foix.
Société d'agriculture de la Charente, à Angoulême.
Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société d'agriculture du Mans (Sarthe).
Société d'agriculture de Lille (Nord).
Société d'agriculture de la Nièvre, à Nevers.
Société d'agriculture de Meaux (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de Dôle (Jura).
Société d'agriculture de la Marne, à Chaumont.
Société d'agriculture de la Gironde, à Bordeaux.
Société d'agriculture du Cher, à Bourges.
Société d'agriculture de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Société d'agriculture de Melun (Seine-et-Marne).

Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
Société d'agriculture de la Lozère, à Mende.
Société d'agriculture de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'agriculture de la Somme, à Amiens.
Société d'agriculture de Calais (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture du Puy (Haute-Loire).
Société d'agriculture des Landes, à Mont-de-Marsan.
Société d'agriculture du Gers, à Auch.
Société d'agriculture de Toulouse (Haute-Garonne).
Société d'agriculture de Mayenne (Mayenne).
Société d'agriculture de Clermont (Oise).
Société d'agriculture de Provins (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de Compiègne (Oise).
Société d'agriculture de l'Hérault, à Montpellier.
Société agricole du Lot, à Cahors.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.
Société d'agriculture et du commerce, à Draguignan (Var).
Société d'agriculture et d'acclimatation, à Toulon (Var).
Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura).
Société d'agriculture et horticulture de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Société d'agriculture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes, à Nice.
Société départementale de la Drôme, à Valence.
Société littéraire de Lyon (Rhône).
Société centrale d'agriculture de Rennes.
Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Société d'horticulture de Coulommiers (Seine-et-Marne).
Société d'horticulture de Nantes (Loire-Inférieure).
Société d'horticulture de Marseille (Bouches-du-Rhône).
Société d'horticulture de Bergerac (Dordogne).

Société d'horticulture de Soissons (Aisne).

Société d'horticulture de Melun, à Melun (S.-et-Marne).

Société d'horticulture d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire).

Société d'horticulture du Cantal, à Aurillac.

Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.

Société de viticulture et horticulture de Brioude (Haute-Loire).

Société des sciences du Var, à Toulon.

Société des sciences et arts, à Vitry-le-François (Marne).

Société des sciences naturelles, à Nîmes (Gard).

Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).

Société académique des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie de Bordeaux (Gironde).

Société d'agriculture de Bordeaux (Gironde).

Société philomathique de Bordeaux (Gironde).

Société industrielle de Saint-Quentin (Aisne).

Société industrielle de Saint-Etienne (Loire).

Société centrale de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Société centrale de l'Yonne, à Auxerre.

Société agronomique et industrielle de Vesoul (H.-Saône).

Société du matériel agricole, au Mans (Sarthe).

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

Société linnéenne d'Angers (Maine-et-Loire).

Société linnéenne de Normandie, à Caen (Calvados).

Société d'encouragement à l'agriculture de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Société archéologique et historique de Limoges (Haute-Vienne).

Société botanique des Deux-Sèvres, à Niort.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (Loire-Inférieure).

Société Gay-Lussac, à Limoges (Haute-Vienne).

Revue des sciences naturelles de l'Ouest, 14, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Petit Jardin, rue d'Edimbourg, Paris.

Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Bibliothèque de l'Université de Toulouse, 2, rue de l'Université, Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie neuchâtelaise, à Neuchâtel, Suisse.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare (Rhône).

Société horticole de Loir-et-Cher, à Blois.

Bulletin historique du diocèse de Lyon (Rhône).

Société pour la diffusion des sciences, directeur Ed. Spalikowski, à Jonzac (Charente-Inférieure).

Association internationale des Botanistes (Montpellier).

Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, Paris.

Société des Naturalistes de l'Ain, à Bourg (Ain).

Maison Hachette et Cie, libraire éditeur, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 du soir.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre est lu et adopté.

M. le Président rappelle qu'à la dernière séance nous avions la satisfaction d'adresser des félicitations à M. le professeur Dangeard. Aujourd'hui, nous avons également le plaisir de voir attribuer une récompense à l'un de nos plus zélés collègues.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, section d'agriculture, a décerné une médaille d'argent à M. Viaud, pour les conférences agricoles qu'il a faites au régiment.

M. le Président est heureux de lui adresser toutes nos félicitations.

M. le comte Gaston de Coral adresse une lettre de remerciements à M. le Président et exprime sa satisfaction d'avoir été admis dans notre compagnie. Il s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

La parole est donnée à M. le Trésorier pour faire l'exposé de la situation financière de la Société, à la fin de l'année 1905.

Il résulte de cet exposé qu'au cours de l'année nos recettes, y compris le reliquat de 1.546 fr. 21 existant au 1er janvier 1905, se sont élevées à. 4.900 21

Les dépenses ont été de. 2.699 85

Il reste donc en caisse au 1er janvier 1906. 2.200 36

y compris 468 jetons.

M. Bruant fait remarquer que la somme employée par la Société à l'achat de parts de la Caisse régionale ne cons-

titue pas une dépense à proprement parler, puisque ces fonds sont productifs d'intérêts.

C'est exact, ajoute M. le Président, cela vaut un placement à la caisse d'épargne.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés, et M. le Président lui adresse des félicitations et des remerciements au nom de la Société.

M. le Président pense que l'état de ses finances pourra permettre à la Société d'organiser un concours cette année ou de distribuer des récompenses aux familles agricoles attachées depuis le plus grand nombre d'années à une exploitation rurale, comme l'avait proposé M. Bruant l'an dernier.

M. Pacaud rappelle qu'au moment de l'organisation du concours de colonage pour l'arrondissement de Poitiers, il avait été convenu que des concours semblables auraient ensuite lieu dans d'autres régions du département. Peut-être pourrait-on commencer par l'arrondissement de Montmorillon.

M. le Président fait observer que Montmorillon possédant une société très florissante, qui reçoit des subventions, il serait indiqué de lui laisser le soin d'encourager le métayage dans son arrondissement.

L'examen de la question est renvoyé à la séance de février.

M. le Président fait connaître ensuite que la réunion du groupe départemental des Agriculteurs de France s'est tenue le 23 décembre dernier, ainsi que cela avait été annoncé.

M. de Monplanet en a eu la présidence : MM. le comte Louis Lecointre et Planchon ont été désignés comme assesseurs et M. Mascarel comme secrétaire.

Tous les ans aura lieu une réunion semblable où on examinera les vœux qui devront être présentés à la Société des Agriculteurs de France. A la réunion de dé-

cembre les vœux suivants ont été adoptés pour être soumis à la session de 1906 :

1er vœu. M. Charles Lecointre demande que les compagnies de chemins de fer diminuent les délais pour le transport et la livraison des animaux vivants.

2e vœu émis par M. le comte Louis Lecointre : que le transport soit gratuit pour le retour des fûts vides et des paniers et autres objets d'emballage.

3e vœu émis par M. de Monplanet ; que les compagnies de chemins de fer soient tenues de poser et entretenir le long des voies ferrées des clôtures défensives.

4e vœu émis par M. Mascarel : que le pouvoir de révocation des préfets sur les gardes particuliers ne puisse s'exercer qu'après avis préalable et conforme du Tribunal de première instance jugeant en chambre de conseil, le propriétaire et le garde préalablement entendus.

M. Coyreau des Loges propose en outre que la Société des Agriculteurs de France organise un concours pour l'étude des maladies de la pomme de terre et les meilleurs moyens de les combattre.

La nouvelle maladie observée cette année ne peut être attribuée selon lui au peronospora, puisque les tiges et les feuilles restent vertes jusqu'à l'arrachage.

M. Charles Lecointre pense que ce n'est pas là une maladie et que la pourriture qui s'est produite a été due à l'influence de l'humidité des mois d'automne. Une demande de concours pourrait être jugée intempestive, il est préférable d'attendre la récolte prochaine pour s'assurer si c'est une maladie.

M. Dangeard croit qu'il serait facile de déterminer la nature de la maladie en question.

M. le général Segretain fait remarquer que les membres de notre Société n'ont pas été convoqués pour la réunion du 23 décembre.

Ceux de nos membres appartenant à la Société des Agriculteurs de France ont seuls reçu des convocations, répond M. le Président, mais les autres membres de notre Société n'auraient pas été refusés.

Depuis cette réunion, M. le Président a eu la pensée d'écrire à M. de Monplanet pour lui proposer de faire partie de notre Société. Dans sa réponse, M. de Monplanet dit qu'il est touché de cette proposition et qu'il l'accepte avec grand plaisir.

M. le Président annonce donc sa présentation faite par MM. Louis Lecointre, Arsène Lecointre, Général Segretain, Pacaud et Planchon.

Communication est donnée à la réunion de la lettre suivante, adressée par notre collègue M. Piard :

« Monsieur le Président,

« Vous serait-il agréable de présenter à l'une de nos prochaines séances et d'appuyer avec moi, pour qu'elle rentre dans les conditions prévues par l'article 23 de notre règlement intérieur, une proposition permettant le rachat de nos cotisations ?

« Elle deviendrait un complément de l'article 16 du même règlement et pourrait être formulée ainsi :

« Les cotisations des membres résidants peuvent être rachetées moyennant le versement d'une somme de 150 fr. au moins.

« Tous les membres assistant aux séances ont droit à un jeton de présence.

« Les principales raisons que je puis donner au principe de cette disposition sont les suivantes :

« A notre époque, les sociétés et associations se multiplient, toutes ne peuvent fonctionner qu'au moyen de cotisations. Il se manifeste là un changement de nos mœurs

sociales que nous ne pouvons regretter ; nous devons à certains points de vue l'encourager, mais dans la mesure de nos forces.

« Ces affiliations de plus en plus nombreuses pour certaines personnes, finissent par devenir de lourdes charges. C'est une des raisons qui font admettre le principe du rachat des cotisations dans la plupart des sociétés.

« Quand une société sollicite votre concours, on juge mieux de l'étendue de la charge, si on a la possibilité de s'en exonérer par un seul versement.

« Si notre Société n'entre pas dans cette voie, n'avons-nous pas à craindre que quelques bons sociétaires hésitent à venir à nous par cette préoccupation d'augmenter leurs charges annuelles ? Ne pourrions-nous pas craindre également que quelques-uns la quittent, pour se délivrer de la charge de la cotisation ?

« Le sacrifice d'une somme à verser une fois seulement est pesé d'une façon plus allègre que celui qui doit se continuer tous les ans.

« Les sommes versées comme rachat pourraient être placées et produiraient un capital dont la Société aurait toujours les revenus à sa disposition ; tandis que, par le mode actuel, la Société subit une perte, par la mort ou la retraite de chacun de nous.

« Je demande donc que cette proposition soit prise en considération et examinée par le bureau, qui ferait ensuite voter la Société sur la rédaction par lui arrêtée.

« Recevez, etc. »

M. le Président ne voit aucun inconvénient à prendre en considération la proposition de M. Piard et à la renvoyer à l'examen du bureau.

M. le général Segretain fait observer que la question du jeton de présence devra particulièrement attirer l'attention.

Le renvoi au bureau est ensuite décidé.

La Société Française d'Archéologie, par lettre du 10 janvier courant, nous informe qu'au mois de juin dernier elle s'est associée à la lettre adressée par son Directeur à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et au vœu émis par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en faveur de la conservation des monuments religieux et des souvenirs historiques ou artistiques qu'ils renferment. Elle nous demande de vouloir bien émettre le vœu suivant à adresser à M. Robert Triger, Inspecteur général de la Société Française d'Archéologie, qui en saisira le Parlement :

« Le Président et les membres soussignés émettent le vœu que tous les édifices religieux de la France et leurs richesses d'art, statues, monuments funéraires, vitraux, boiseries, stalles, retables, inscriptions, cloches, objets d'orfévrerie, tableaux, bas-reliefs, les croix et les calvaires soient conservés et maintenus aux emplacements qu'ils occupent actuellement. »

La réunion adopte ce vœu à l'unanimité et décide qu'il sera transmis à l'adresse indiquée.

La Société des Agriculteurs de France nous communique une note résumant les dispositions de la convention de commerce franco-russe, du 29 septembre, avec la copie du vœu que le conseil de cette société a émis à ce sujet, dans sa séance du 28 novembre, et qui a été porté à la connaissance des Pouvoirs publics.

En examinant ces documents, est-il dit dans cette note, il vous sera facile de vous convaincre des dangers graves dont la nouvelle convention menace l'agriculture française ; elle ne tend à rien moins, en effet, qu'à nous enlever la liberté de nos tarifs et à remettre en question les principes essentiels du régime douanier inauguré en 1892.

En présence de ce péril, la Société des Agriculteurs de

France proteste hautement et demande que la convention du 29 septembre ne soit pas ratifiée. Elle espère que notre Société voudra joindre ses réclamations à la sienne et nous adresse à cet effet une formule de protestation à faire parvenir : 1° à M. le Ministre de l'Agriculture ; 2° à M. le président de la commission des douanes du Sénat ; 3° aux sénateurs et députés de notre département.

La protestation est approuvée par la réunion, qui décide qu'elle sera transmise.

Une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique nous fait connaître que le 44e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 17 avril prochain, à 2 heures, et que ses travaux se poursuivront durant les journées des 18, 19 et 20 avril. Le samedi 21, M. le Ministre présidera la séance générale de clôture.

La liste des délégués qui ont l'intention de se rendre à Paris devra être envoyée avant le 15 mars.

M. le Président demande si des membres de notre Société désirent assister à ce congrès :

M. de Fombelle, donnant son acceptation, est désigné comme délégué.

M. le président donne ensuite communication d'une lettre par laquelle la Société des Agriculteurs de France annonce que sa session est fixée au 10 mars, et demande les noms et adresses des collègues qui pourront y assister.

Il ajoute que notre Société étant affiliée peut désigner un autre de ses membres ne faisant pas partie de la Société des Agriculteurs de France et qui profiterait également de la réduction de tarif pour le transport.

M. de Fombelle est inscrit comme délégué et sera chargé d'appuyer nos vœux.

La Société hippique française nous adresse les règlements et programmes des concours de 1906.

Ces concours auront lieu aux dates suivantes :

A Bordeaux, du 3 au 11 février ;
A Nantes, du 24 février au 4 mars ;
A Paris, du 21 mars au 12 avril ;
A Nancy, du 6 au 13 mai ;
A Vichy, du 22 juin au 1er juillet ;
A Boulogne-sur-Mer, du 20 au 29 juillet.

M. le Président signale encore dans la correspondance un prospectus de la maison des produits chimiques de Croissy, 82, rue Saint-Lazare, Paris, recommandant deux nouveaux produits insecticides :

Le Fostit, détruisant tous les insectes des plantes et arbres fruitiers, inoffensif pour la végétation et les fruits ; et l'Antidin, seul moyen efficace pour détruire le phylloxera, les pucerons, chenilles, scarabées, hannetons, fourmis, limaçons, les vers et leurs graines et constituant un engrais généreux apte à fortifier les plantes malades.

L'examen de la correspondance étant terminé, M. Pacaud présente à la réunion un spécimen du Solanum commersoni type. Cette pomme de terre qu'il a cultivée en terrain ordinaire, non marécageux, n'a donné que de rares tubercules de petite taille.

M. Bruant, de son côté, apporte un Solanum commersoni de la récolte de M. André. Cette variété qui, à première vue, ressemble à la pomme de terre géante bleue, présente de gros yeux avec des renflements très accusés. Elle donne des tubercules qui sont violets extérieurement et blancs à l'intérieur ; ils sont d'assez grosse taille, ont la chair fine, même fondante, et se conservent bien. Ils se développent généralement à fleur de terre et même au-dessus du sol.

M. Bruant a l'intention d'en planter une certaine quantité concurremment avec la géante bleue.

M. le président annonce ensuite qu'il va être procédé à l'élection du Bureau pour l'année 1906, et donne lec-

ture des articles des statuts concernant cette élection.

A la suite du vote, le Bureau reste constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Planchon.

Vice-Président : M. Bruant.

Trésorier : M. Poirault.

Secrétaire Archiviste : M. de Fombelle.

Secrétaire : M. Beau.

Membres du Conseil d'administration : MM. les professeurs Dangeard et Roux, général Segretain.

En raison de l'heure avancée, la séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
Planchon.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à 8 h. 1/2 du soir.

En l'absence de M. Beau, retenu au Conseil municipal, M. le Président demande à M. Piard de remplir, pour cette séance, les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 1906 est lu et adopté, après quelques légères modifications.

A l'ouverture de la séance, M. le Président adresse, au nom de toute la Société, ses félicitations à deux de nos collègues qui ont été l'objet de récompenses méritées :

M. Viaud a été nommé officier d'Académie,

Et M. Alaphilippe, décoré du Mérite agricole.

Il est fait ensuite présentation de plusieurs membres résidants : M. Venault de Bourleuf, ancien officier, demeu-

rant à Poitiers, rue Saint-Louis, est présenté par MM. Planchon, Beau, L. Lecointre, général Segretain, et Poirault ;

M. Georges Bouelle, conseiller d'arrondissement pour le canton sud de Poitiers, est présenté par les mêmes ;

M. Proux (Ernest), propriétaire à Poitiers, rue Henri-Oudin, est présenté par MM. Louis Lecointre, Beau, général Segretain, Planchon, Ochier ;

M. Moinard (Célestin), ancien notaire, demeurant à Poitiers, boulevard Solférino, est présenté par MM. Louis Lecointre, Beau, Planchon, général Segretain, Poirault et Piard.

Il sera statué sur ces quatre présentations à la prochaine séance.

On vote sur la présentation, faite à la dernière réunion, de M. de Monplanet, qui est admis, à l'unanimité des suffrages, membre non résidant.

Faisant le dépouillement de la correspondance, M. le Président communique à l'assemblée :

1° Les remerciements adressés à notre Société par M. Abel Ballif, président du Touring-Club de France, avenue de la Grande-Armée, 65, pour l'accueil favorable fait à sa communication dans une de nos dernières séances ;

2° Une lettre de M. Robert Triger, Inspecteur général de la Société Française d'Archéologie du Maine, accusant réception et nous remerciant de l'adhésion de notre Société au vœu formé par la Société Française d'Archéologie au sujet de la conservation des édifices et objets d'art religieux ;

3° Une invitation au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Monaco, devant avoir lieu du 16 au 22 avril inclusivement, avec des notices sur les excursions qui peuvent être faites à l'occasion de cette visite et des renseignements sur les prix d'hôtels ;

A l'occasion de cette dernière communication, M. le Président demande si quelques-uns des membres de la Société désirent profiter des avantages faits à ceux qui adhéreront au Congrès de Monaco pour la réduction des frais de ce voyage. Personne ne semble disposé à en profiter;

4° Le programme d'un concours de poésie pour 1906, ouvert par la Société d'émulation de Cambrai ;

5° Une circulaire du Ministre de l'Agriculture sur l'application du principe de la mutualité pour la vente des produits parmi les populations rurales ;

6° Une demande faite par M. le comte de Beaurepaire, au nom de la Société Hippique de Poitiers, d'une subvention à l'occasion du concours de 1906.

Après l'échange de plusieurs observations touchant cette dernière communication, il est voté 150 fr. en espèces et 2 médailles de vermeil. Le tout sera offert au nom de notre Société à la Société Hippique de Poitiers.

Il est procédé à la désignation des candidats pour les élections de 1906 à la Société des Agriculteurs de France; conformément aux propositions du Bureau de cette Société, le vote de notre Société sera donné en faveur de :

MM. Louis DARBLAY ;
Gustave MOUSSU ;
Léonce LEJOSNE LEGENTIL ;
G. L. DE BELLEVILLE ;
Camille FOUQUET DU LUSIGNEUL ;
Comte Louis LECOINTRE.

Ce vote sera ainsi transmis dans le délai fixé.

L'ordre du jour comporte l'examen de la proposition de M. Piard, lue à la dernière réunion, sur le droit de racheter les cotisations des membres résidants.

M. le Président dit que le Bureau a examiné cette pro-

position avec soin; que le vote du rachat entraîne forcément une modification de nos statuts, qui stipulent des cotisations annuelles sans parler de leur rachat; qu'en raison des avantages que la Société pourrait en retirer, le Bureau a été d'avis qu'on pourrait proposer de voter sur le principe du rachat des cotisations, mais qu'il n'y avait pas lieu d'admettre la seconde partie de la proposition, de M. Piard, faisant jouir les membres qui auraient rédimé leurs cotisations du bénéfice des jetons de présence.

A ce point de l'exposé de M. le Président, M. Piard a déclaré retirer la seconde partie de sa proposition, pour la réduire à l'admission du seul principe du rachat des cotisations.

La question se trouvant ainsi élucidée, après l'échange de quelques réflexions portant notamment sur le taux de rachat, dont la fixation de la quotité a été renvoyée à une décision du règlement intérieur, l'Assemblée a décidé que, conformément à nos statuts, une réunion nouvelle serait convoquée, avec indication de son ordre du jour particulier, et que la proposition suivante serait soumise à son examen et à sa décision :

A l'article 10 des statuts de la Société, il sera ajouté le paragraphe suivant :

« La cotisation pourra toujours être rédimée moyen-
« nant le versement d'une somme qui sera déterminée par
« le règlement intérieur. »

Si cette proposition est admise, on fera remplir les formalités voulues pour qu'elle puisse recevoir son application.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h.

Le Secrétaire,
PIARD.

Le Président,
PLANCHON.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA VIENNE.

L'Assemblée générale statutaire de la Caisse régionale de la Vienne a eu lieu le 17 février 1906, sous la présidence de M. Planchon, Président.

Après avoir déclaré la séance ouverte et fait connaître l'ordre du jour, le Président a lu le rapport suivant :

« Messieurs,

« La réunion à laquelle vous avez été convoqués n'a pas une grande importance. Venant après l'Assemblée constitutive du 4 novembre et l'Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre, elle aurait pu à la rigueur être évitée ; mais l'article 29 de nos statuts porte qu'elle se réunit tous les ans au mois de février, et nous avons pensé que notre premier devoir est de suivre exactement les règles de nos statuts.

« Habituellement, l'Assemblée générale de février permet au Conseil d'Administration de faire connaître la situation de la Société en présentant les comptes de l'exercice écoulé ; elle entend le rapport de ses commissaires, procède aux élections prévues par les statuts et prononce sur toutes les questions qui rentrent dans ses attributions et qui ont pu se produire pendant l'exercice précédent.

« Or, cette année, nous nous trouvons au début du premier exercice, et l'on peut même dire que ce premier exercice n'est pas commencé, puisqu'aucune opération à proprement parler n'a encore eu lieu.

« C'est à peine si nous comptons une Caisse locale affiliée, celle de Poitiers, et encore n'a-t-elle pas eu besoin jusqu'ici de recourir à nos bons offices.

« Il y en a une autre fondée à Jaulnay, mais elle n'est pas affiliée.

« On vient également de m'apprendre que deux autres Caisses constituées à Châtellerault et à Maulay vont demander leur affiliation.

« Depuis l'Assemblée générale du 16 décembre, nous n'avons cependant pas eu de temps à perdre pour mettre la Caisse régionale en mesure de répondre aux demandes qui pourront lui être présentées.

« Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 janvier, a pris d'importantes résolutions : Il a décidé l'appel de la seconde moitié des parts souscrites et la création de deux cents nouvelles parts pour permettre aux Caisses locales de s'affilier.

« Il a chargé son Président de présenter à M. le ministre de l'Agriculture une demande d'avances gratuites, autorisée par la loi du 31 mars 1899 et le décret du 11 avril 1905.

« Il lui a donné mission de s'entendre avec la Banque de France ou tout autre établissement de crédit pour faire ouvrir à la Caisse régionale un compte courant d'escompte à l'effet de négocier les valeurs qui lui seront remises par les Caisses locales affiliées.

« Il a fixé le maximum du crédit d'escompte pour chaque locale à cinq fois le montant des parts par elle souscrites, et le montant des avances à leur consentir, pour fonds de roulement, ne pourra dépasser le montant des sommes employées en acquisition de parts.

« Il a déterminé le taux d'escompte à leur consentir, soit 3 0/0, sauf modification suivant les fluctuations de celui de la Banque de France.

« L'intérêt à servir aux bons à échéances fixes et aux fonds déposés en compte courant a été fixé à 2 0/0 et les déposants ne pourront retirer leurs fonds qu'après 8 jours

de préavis. L'intérêt ne courra que du 1er au 15 après le versement.

« Le Conseil a nommé un comité de cinq membres chargés de statuer sur les demandes d'admissions, de transferts de parts, les avances à faire aux Caisses locales, les escomptes de leurs valeurs, les émissions de bons et acceptations de comptes courants.

« Trois signatures au moins seront exigées pour la validité de ses décisions.

« Enfin, il a choisi comme agent comptable M. Moinard, ancien notaire, et décidé que les réunions du Comité auront lieu chaque semaine le mardi à quatre heures chez M. Moinard, 12, boulevard Solférino.

« Il a en outre ordonné la convocation de l'Assemblée générale pour aujourd'hui, à l'effet de décider s'il y a lieu d'augmenter le capital social afin de permettre d'ici à l'Assemblée générale de février 1907 de recevoir les demandes d'admission qui pourront se présenter de la part de nouvelles caisses locales jusqu'à concurrence des 2/3 et de la part de particuliers pour le surplus. Je ne puis passer sous silence le zèle infatigable de notre dévoué secrétaire M. de Vallois qui a permis à la Caisse régionale de se présenter dans les meilleures conditions d'organisation et de fonctionnement.

« Grâce à lui, les délibérations de l'Assemblée générale et du Conseil ont été rédigées d'une façon absolument remarquable.

« Les registres des délibérations et des sociétaires, celui des certificats de parts sont à jour.

« Les convocations par lui préparées sans frais ont été faites de la façon la plus régulière, et j'ai plaisir à vous proposer de lui adresser publiquement toutes nos félicitations et nos sincères remerciements.

« Si le Conseil et son Secrétaire ont bien travaillé et mé-

rité votre approbation, le Président, de son côté, n'est pas resté inactif. Il a eu la satisfaction de provoquer et de mener à bien la création de deux caisses locales, une à Poitiers et l'autre à Jaulnay-Clan. Il a déposé le 19 janvier dernier les statuts et la liste des sociétaires au greffe de la Justice de Paix du canton sud et envoyé le même jour ces mêmes pièces à M. le Ministre de l'Agriculture.

« Il a fait auprès de M. le Directeur de la Banque de France les démarches prévues par le Conseil, et ces démarches ont été très favorablement accueillies.

« Afin de bien connaître le fonctionnement des Caisses locales, il a demandé à plusieurs Caisses régionales en plein exercice, des renseignements et des documents qui lui ont permis de préparer tout ce qui peut être nécessaire à la bonne marche d'une Caisse de crédit.

« Des statuts uniformes, des livres de comptabilité, des billets et bordereaux ont été imprimés et seront mis à la disposition des organisateurs et Directeurs des Caisses locales, au fur et à mesure de leurs besoins.

« Vous penserez, comme votre Président, qu'il est indispensable de faciliter les débuts toujours pénibles pour de petites associations, et rien n'est plus encourageant pour les hommes de bonne volonté qui se mettent à la tête de ces organisations nouvelles, que de trouver tout prêts et sans grever la petite caisse communale d'aucun frais, les statuts et registres dont on a immédiatement besoin.

« J'ai également préparé des instructions avec modèle de comptabilité pour faciliter aux débutants la tâche toujours délicate de faire fonctionner un organisme qu'on ne connaît pas et qu'on n'a pas encore pu apprécier.

« Inutile de vous dire, Messieurs, que la dépense nécessitée par ces divers imprimés ne sera pas à la charge de la Caisse régionale. Elle n'est pas encore assez riche pour se permettre de semblables libéralités.

« Vous savez, en effet, que ses seules ressources résident actuellement dans les fonds provenant des parts souscrites. Ces fonds ont été déposés à la Caisse d'épargne et les intérêts par eux produits serviront à couvrir l'intérêt revenant aux parts.

« Nous avons eu à prélever sur ces premiers et uniques fonds, les seuls déboursés de premier établissement, impression des statuts, achat de livres de comptabilité, imprimés divers, timbres-poste, timbres-quittances, etc.

« Malgré leur modicité, ils entament cependant notre capital social, et si nous avions dû payer le loyer d'un local pour bureaux et les émoluments d'un comptable, c'eût été un désastre. Grâce au désintéressement de notre agent comptable M. Moinard, nous n'aurons à nous préoccuper de sa rémunération qu'à la fin de l'exercice, c'est-à-dire à un moment où nous devons espérer réaliser quelques bénéfices.

« Nous avons dû, en effet, nous préoccuper de rechercher les moyens de nous créer des ressources permettant d'assurer le bon fonctionnement de la Caisse régionale et de lui constituer un fonds de réserve destiné à parer aux aléas qui pourront se produire.

« C'est dans ce but que le Conseil d'administration m'a chargé de former une demande d'avances sans intérêt que l'État doit faire d'après la loi du 31 mars 1899 aux Caisses régionales.

« Cette demande sera adressée à M. le Ministre de l'Agriculture avant le 15 mars, pour permettre à la commission spéciale instituée près de son ministère, de se prononcer à sa prochaine réunion du mois d'avril.

« Si, comme je l'espère, cette demande est favorablement accueillie, nous serons en mesure d'envisager avec confiance l'avenir et de répondre à toutes les demandes que pourront faire les locales affiliées à notre Caisse régionale.

« La première partie de l'ordre du jour étant épuisée, nous allons passer à la seconde, qui comprend l'augmentation du capital social.

« Cette augmentation est destinée à assurer, en attendant la future Assemblée générale qui n'aura lieu qu'en février 1907, l'affiliation de nouvelles caisses locales et l'admission de nouveaux membres qui désireraient faire partie de notre Société.

« Elle aura encore un autre avantage, celui de permettre à M. le Ministre de faire à la Caisse régionale de la Vienne des avances d'autant plus considérables que notre capital social sera plus élevé. » (*Applaudissements.*)

L'Assemblée, consultée sur cette seconde partie de l'ordre du jour, vote à l'unanimité le doublement du capital social.

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que la création des Caisses locales de Crédit agricole mutuel se poursuit avec activité dans notre département.

Jusqu'ici quatre caisses sont affiliées : celles de Poitiers, Jaulnay-Clan, Maulay et Châtellerault.

La demande d'avances vient d'être adressée à M. le Ministre de l'Agriculture et nous avons l'espoir qu'il nous accordera une somme importante, ce qui nous permettra de faire face à toutes les demandes d'escompte qui pourront nous être adressées.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses :

De M. Piard qui, étant indisposé, regrette de ne pouvoir apporter sa voix au vote à émettre pour le rachat des cotisations ;

De M. le général Segretain, également retenu chez lui par une indisposition ;

De M. Bruant qui, se trouvant à Paris pour la réunion de la commission de l'Exposition de Milan, sera privé d'assister à la séance, ainsi que M. Viaud qui l'accompagne.

M. de Monplanet adresse une lettre de remerciements au sujet de sa nomination comme membre de notre Société et nous annonce qu'il a eu grand plaisir à faire comprendre M. L. Lecointre parmi les candidats désignés par le conseil de la Société des Agriculteurs de France.

M. le Vicomte de Beaurepaire, président du Concours Hippique de Poitiers, dans une lettre adressée à M. le Président, lui exprime toute sa gratitude, ainsi qu'aux membres de la Société, pour la généreuse subvention qui a été accordée pour le Concours Hippique de cette année.

M. le directeur du laboratoire régional d'Entomologie agricole de Rouen nous rappelle que l'abonnement que nous avons consenti à son bulletin est sur le point d'expirer et nous exprime l'espoir que nous voudrons bien le continuer pour l'année courante.

La réunion décide que çet abonnement sera maintenu.

Le comité des fêtes du troisième centenaire de Pierre Corneille ayant ouvert une souscription destinée à l'érection d'un monument au grand Corneille, pour le 3 juin, nous prie de lui accorder notre précieux concours, à l'aide d'une souscription.

M. Dangeard pense que nous n'avons pas à prendre part à cette souscription. L'assemblée se range à son avis.

La réunion écarte également une autre demande de souscription pour un monument à Eugène Risler.

M. le directeur général du Musée national de Montevideo nous adresse le numéro de ses Annales contenant un travail, en langue espagnole, de M. Schuller, intitulé : Première contribution à l'étude de la Cartographie américaine.

Notre Société fait du reste l'échange de son bulletin avec les *Annales du Musée national.*

La librairie des Sciences Agricoles nous a annoncé la publication d'un ouvrage de M. Léveillé, *Flore de poche de la France*, en demandant s'il pourrait en être fait un compte rendu dans notre bulletin, auquel cas il nous en serait adressé un exemplaire pour bibliographie.

Sur réponse affirmative, le volume nous est parvenu et M. le Président le confie à M. Poirault en le priant de donner son appréciation, qui sera insérée au bulletin.

A signaler encore dans la correspondance imprimée :

L'Horticulture Poitevine, publication trimestrielle de l'établissement de M. G. Bruant ;

Le catalogue général de graines de la maison Denaiffe et fils, agriculteurs et horticulteurs à Carignon, Ardennes ;

Le catalogue de graines pour la grande culture de M. L. Clause, à Brétigny-sur-Orge, Seine-et-Oise.

M. le Président annonce ensuite qu'il va être procédé au vote pour l'élection de quatre candidats au titre de membres de la Société.

Sont successivement élus à l'unanimité membres résidants :

1° M. Joseph Venault de Bourleuf, habitant 9, rue Saint-Louis ;

2° M. Georges Bouelle, conseiller d'arrondissement route de Bordeaux, 16 ;

3° M. Proux Ernest, propriétaire, 12, rue H.-Oudin, à Poitiers ;

4° M. Moinard, ancien notaire, 12, boulevard Solférino.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour comportait l'examen de la proposition de M. Piard, relative à la modification de l'article 10 des statuts de la Société, en vue d'autoriser le rachat des cotisations.

Cette question ne peut être abordée aujourd'hui, par suite du nombre insuffisant des membres présents.

L'article 14 des statuts prescrit, en effet, qu'aucun changement ne peut être apporté dans ces statuts que sur la délibération de la Société convoquée à cet effet en assemblée ordinaire, où devront être présents au moins les deux tiers plus un de la totalité des membres titulaires résidants.

Si, à une prochaine séance où la question sera encore à l'ordre du jour, l'Assemblée ne réunit pas cette proportion, il sera nécessaire de remettre la discussion à une troisième séance où la Société pourra alors prendre une délibération, quel que soit le nombre des membres présents.

M. le Président fait remarquer qu'en cas d'adoption de la proposition de M. Piard, la modification à apporter à nos statuts devrait être soumise à l'approbation du gouvernement.

M. le Président communique ensuite à la réunion la proposition de loi suivante sur les caisses de cheptel communal, proposition qui n'a pas encore été adoptée par le Sénat, mais qui vient d'être votée par la Chambre des députés :

Art. 1er. — Les communes pourront, avec l'autorisation préfectorale, créer, sous le nom de caisse communale de crédit agricole, un service municipal ayant pour but le prêt, sans caution, aux seuls habitants de ces communes des sommes nécessairss à l'achat des animaux susceptibles de croît et de profits pour l'agriculture.

Ces caisses communales pourront recevoir des dons et des legs

Art. 2. — Le Conseil municipal, dûment autorisé, devra affilier la caisse communale à une caisse régionale de crédit agricole mutuel qu'il aura préalablement choisie. La caisse communale, après avoir souscrit un certain nombre de parts, recevra un certain fonds de roulement, dans les conditions prévues par les statuts de la caisse régionale.

Les sommes ainsi encaissées seront versées à un compte spécial intitulé : Compte de la caisse communale de crédit agric ole.

Art. 3. — L'administration de la caisse communale devra couvrir la caisse régionale de ses avances par des billets négociables représentant la valeur des sommes prêtées, lesquels billets seront signés par les emprunteurs et endossés par le président de la commission d'administration.

Art. 4. — La caisse communale de crédit agricole est gérée par une délégation de cinq membres du Conseil municipal, à laquelle sont adjoints deux membres désignés par ce Conseil et n'en faisant pas partie.

Les membres non conseillers sont nommés pour une période de cinq années; leur mandat est renouvelable.

Le maire est président de droit de la délégation, qui choisit elle-même son vice-président parmi ses membres.

Art. 5. — La signature du président de la commission de la gestion de la caisse communale engage la responsabilité de la commune pour tout ce qui touche au service de la caisse.

Art. 6. — Le compte de gestion de la commission de la caisse communale sera soumis, chaque année, à la session de mai, à l'approbation du Conseil municipal et à celle de l'autorité préfectorale.

Art. 7. — Les fonctions d'administrateur de la caisse

communale ne seront pas rétribuées, mais une indemnité pourrra être allouée au secrétaire trésorier.

Art. 8. — Les statuts de la caisse communale de crédit agricole seront dressés par le Conseil municipal et approuvés par le préfet du département ; ils devront prévoir notamment la constitution d'un fonds de réserve d'une importance suffisante pour garantir la commune contre l'application effective de sa responsabilité en cas d'imprévu.

Les statuts seront toujours modifiables, mais les dispositions nouvelles ne seront exécutoires qu'après avoir reçu l'approbation préfectorale.

Art. 9. — La durée de la caisse communale de crédit agricole sera limitée par les décisions du Conseil municipal qui pourra ordonner sa liquidation dans les conditions prévues aux statuts.

Art. 10. — Le bétail, acheté au moyen des sommes avancées par la caisse communale de crédit agricole, est considéré comme représentant la caution de la caisse communale ; il est insaisissable par les tiers, et il ne peut être vendu ou échangé qu'avec l'autorisation du président de la Commission de gestion.

Il sera assuré obligatoirement à une caisse d'assurance contre la mortalité du bétail, agréée par le préfet.

Art. 11. — En cas de vente frauduleuse ou d'échange sans autorisation, du bétail visé à l'article précédent, le détenteur sera assimilé à un dépositaire public et puni des peines prévues par les articles 169 et 173 du code pénal.

Il n'est rien dérogé pour le surplus aux dispositions des articles 1800 à 1831 du code civil.

Art. 12. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

Nous avions déjà, dit M. le Président, les caisses locales et régionales.

Les caisses de cheptel communales constituent une innovation due sans doute à un député qui a trouvé les premières trop libérales et a voulu créer des caisses ayant tout à fait le caractère administratif.

M. le Président donne lecture de deux articles de journaux émettant des appréciations bien différentes sur ce nouveau projet.

Pour M. Louis Durand, le distingué directeur des caisses rurales, le projet sur les caisses de cheptel met tout simplement, par une hardie application du collectivisme communiste, la fortune des contribuables à la disposition des maires et conseillers municipaux pour qu'ils puissent s'attacher une clientèle intéressée et asservie.

Le maire prête, hors budget, des fonds qu'il se procure en endossant des billets à ordre qui engagent la commune sans limite, même à concurrence de la totalité des revenus des contribuables. La loi lui donne carte blanche.

Et s'il lui plaît de risquer vingt mille, cinquante mille francs, il peut le faire à peu près impunément. S'il est du nombre des petits contribuables, les quelques francs dont sa modeste cote d'impôts sera surchargée seront insignifiants, comparés aux sommes énormes dont il pourra ainsi disposer dans un intérêt électoral.

Car il ne faut pas s'y tromper, ce sera une énorme force de corruption mise dans la main des maires peu scrupuleux; il leur sera loisible de prêter les sommes qu'ils voudront aux habitants qui auront mérité cette faveur, et ils auront la facilité d'en différer indéfiniment le remboursement, par des renouvellements de crédit au profit de ceux qui se montreront dignes de cette faveur. Par contre, ils pourront user de rigueur vis-à-vis des emprunteurs qui ne déploieraient pas assez de zèle.

Il est bien clair, ajoute M. Durand, qu'aucune banque n'accepterait des billets garantis par une commune et dont elle ne pourrait poursuivre le paiement que par voie administrative. Donc la commune empruntera non aux banques mais aux caisses régionales de crédit agricole qui vivent des avances de l'État. C'est donc l'État qui alimentera les opérations électorales des municipalités.

Et soyez sûrs que cet argent ne s'égarera pas entre les mains des maires libéraux, l'État se gardera bien de faire des avances à des régionales qui ne lui présenteraient pas toutes les garanties de dévouement.

M. Fabius de Champville, président de la commission des vœux au Comité exécutif, présente ce projet sous un tout autre aspect.

Le crédit agricole qui devait, dit-il, sauver l'agriculture privée de bras, et obligée de demander à un outillage aratoire plus complet le remplacement des travailleurs attirés vers la ville, le crédit agricole n'est pas entré dans les mœurs.

Trop d'obstacles viennent entraver son utilisation là où il existe, et les services rendus par les caisses locales et les caisses régionales sont réduits considérablement, par suite des difficultés inouïes qu'éprouvent les petits cultivateurs à trouver les cautions solvables.

A la Chambre, nombre de nos amis disent avec raison que, dans beaucoup de régions, on a une très grande répugnance à servir de caution, et ils proposent, pour permettre aux cultivateurs peu aisés de profiter des avantages établis par les lois des 5 novembre 1894 et 31 mars 1899, d'autoriser les communes à créer des caisses de cheptel communal, caisses qui fournissent, sans caution, du bétail aux cultivateurs de la commune et qui remplaceraient la responsabilité de la caisse agricole locale, telle que

l'a voulu établir la loi du 5 novembre 1894, par la responsabilité de la commune.

Il ressortira clairement aux yeux de chacun que la caisse de cheptel communal échappera aux influences qui régissent trop souvent les caisses locales et régionales du crédit agricole, et sur lesquelles nous ne saurions trop appeler l'attention de nos amis.

M. le Président appelle ensuite l'attention de la Société sur un moyen de destruction des escargots et des limaces qui est conseillé dans l'article suivant du journal *Le petit Jardin* :

« Il est parfois très difficile de se débarrasser des escargots et des limaces qui infestent les jardins. Malgré l'emploi des divers procédés de destruction, malgré le grand soin que l'on prend de les ramasser, souvent ces animaux nuisibles reparaissent.

« Cependant, quelques agriculteurs de la région parisienne sont arrivés à une destruction complète de ces malfaisantes bestioles par l'emploi du sulfate de fer en poudre. On sait qu'après les pluies, les escargots et les limasses rampent sur le sol : à ce moment-là, ou le matin de bonne heure, à la fraîcheur, on sème à la volée dans les allées de son jardin et sous les arbres, du sulfate de fer, en évitant d'en répandre sur les feuilles.

« L'action corrosive du sulfate de fer agit avec efficacité et, en répétant l'opération plusieurs fois dans l'année, limaces et escargots ne tardent pas à disparaître totalement.

« Ce procédé est absolument radical, et il a l'avantage d'être peu coûteux. De plus, dans les terrains humides où les escargots et les limaces pullulent, souvent la chlorose se manifeste.

Or, le sulfate de fer répandu sur le sol par petites quan-

tités et à diverses reprises se mélange à la terre, et s'il détruit les limaces, les escargots et quelques insectes rampants, il combat aussi la chlorose.

« Le procédé a donc un double effet et mérite par là d'être vivement recommandé. »

M. Pacaud a conseillé l'emploi du sulfate de cuivre mélangé à la sciure de bois et assure qu'on en a obtenu de bons résultats. Le sulfate de cuivre a du reste son utilité pour combattre la chlorose des plantes.

M. Poirault dit que la sciure de bois est nuisible à la végétation; mais le sulfate de cuivre employé à Blossac sous forme de poudre a très bien réussi. Il augmente la fertilité du sol ainsi que le fait aussi le sulfate de fer.

M. Poirault fait avec succès usage de ce dernier sel pour détruire la mousse.

M. Dangeard demande si ce moyen réussirait à faire disparaître la mousse dans les prairies et notamment dans les sainfoins.

M. Poirault pense qu'on en retirerait des effets très avantageux.

M. Brébinaud fait observer que la poudre de chaux convient très bien aussi pour la destruction des limaces et des escargots.

M. Pacaud ajoute qu'il a employé la solution de sulfate de cuivre pour faire disparaître les ravenelles dans les graminées. Comme on le sait, la solution cuprique détruit les feuilles de cette crucifère sans faire de mal aux céréales, pour lesquelles elle constitue plutôt un engrais.

M. le Président connaissait depuis longtemps les effets du sulfate de cuivre sur les limaces. Il l'a employé, mais les limaces ont continué à se reproduire. La pluie arri-

vant et les arrosages enlèvent le sel de cuivre et il faut continuellement recommencer.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
Planchon.

UNE NOUVELLE REVUE

La Vie à la Campagne.

On n'a jamais plus qu'à cette époque senti le besoin et le charme du retour à la terre, à la vie plus libre des champs, aux travaux et aux distractions de la campagne. C'est le spectacle infini et sans cesse renouvelé de cette activité et de ces agréments que *La Vie à la Campagne*, en préparation à la librairie Hachette, mettra sous les yeux de tous : châtelains, propriétaires ruraux, fermiers, agriculteurs, horticulteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, etc., jusqu'aux artisans des cités-jardins et des jardins ouvriers. Et cette revue tiendra en France la place que les célèbres publications : *Country life* et *Country life in America*, occupent en Angleterre et en Amérique.

Editée par la librairie Hachette, avec ce soin dont on connaît l'élégance et le goût, avec le souci constant d'exceller dans la vulgarisation des connaissances pratiques, *La Vie à la Campagne*, fidèle à son titre et à son vaste programme, sera l'utile et idéale revue du cottage, du château, de la ferme, du jardin et de toutes les exploitations rurales, de l'amateur et du professionnel, et suivra dans le monde entier, par le texte et par l'image, tous les progrès, toutes les manifestations des plaisirs et des travaux de la terre.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 1906

N° 357.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 3/4.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président rappelle qu'à sa dernière réunion notre Société a élu quatre membres résidants. Il est heureux de constater aujourd'hui la présence de deux de ces nouveaux collègues, MM. Moinard et Proux, et leur offre ses félicitations et ses compliments de bienvenue.

Il fait savoir ensuite que des almanachs de la Société

des Agriculteurs de France, dont la livraison a été retardée, sont mis à la disposition des membres qui en désirent, au prix de 0 fr. 20 c. l'exemplaire.

M. le Président profite de la circonstance pour adresser à M. Louis Lecointre de vives félicitations au sujet de sa nomination comme membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France, à la suite de la proposition de M. de Montplanet. C'est un grand honneur pour notre Société d'avoir deux de ses membres faisant partie du Conseil d'administration des Agriculteurs de France, M. de Montplanet, trésorier, et M. Lecointre, conseiller. Peu de sociétés sont aussi bien partagées.

Correspondance :

La Société d'émulation d'Abbeville nous informe qu'elle a le projet d'élever, dans cette ville, une statue représentant Boucher de Perthes, le savant à qui on doit le mouvement des études néolithiques, et sollicite notre adhésion à son œuvre, et aussi notre cotisation.

Se conformant aux précédents établis, la réunion décide de ne pas prendre part à la souscription.

M. le Vice-Président du concours hippique de Poitiers adresse des remerciements à notre Société pour la subvention de 150 francs et les deux médailles qu'elle a bien voulu allouer pour le prochain concours. Le programme de ce concours ne comportant pas de médailles cette année, le Comité nous demande de consentir l'échange des deux médailles de vermeil contre une somme supplémentaire de cinquante francs.

La réunion, consultée par M. le Président, accepte l'échange demandé et décide que la subvention accordée sera portée à 200 fr.

La Société des Viticulteurs de France et d'ampélographie

et le Syndicat national de défense de la viticulture française ont émis le vœu suivant, auquel ils nous proposent de nous associer :

Vœu :

« Que le corps électoral des régions viticoles appelle l'attention des candidats qui se présenteront aux prochaines élections législatives sur la nécessité de poursuivre au Parlement la réalisation du programme viticole minimum suivant :

« 1° Maintien de la liberté pour les récoltants de distiller sans entrave leur récolte.

« 2° Etablissement d'une taxe différentielle entre les alcools d'industrie et les eaux-de-vie de fruits par voie de détaxe ou de prime au profit de ces dernières.

« 3° Réglementation de l'emploi du sucrage dans les vendanges, qui sera exclusivement permis aux seuls récoltants, en première cuvée. Surtaxe des sucres employés en vinification au droit de l'alcool qu'ils contiennent en puissance. Surveillance de la circulation des sucres, glucoses, raisins secs sous le lien d'un titre de régie, au-dessus de 25 kil.

«4° Affichage mensuel, à la porte des recettes buralistes, de la liste des congés et acquits-à-caution délivrés aux récoltants, avec récapitulation des quantités livrées ou expédiées par le même récoltant depuis le commencement de la campagne. »

M. Louis Lecointre reconnaît que la première partie de ce vœu est bonne. Quant à ce qui concerne la surtaxe des sucres, on aura contre soi les députés des régions du Nord qui feront une vive opposition. Il ne voit pas qu'il y ait lieu à une intervention pour laquelle, du reste, le temps fera défaut à la veille des élections.

La Société se range à cet avis.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par lettre

du 10 avril dernier, nous accuse réception des exemplaires de notre Bulletin du premier trimestre 1905 et nous remercie de cet envoi.

La Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare adresse à notre président une invitation pour assister à son assemblée générale qui aura lieu le 8 avril 1906.

La Société des Agriculteurs de France nous fait parvenir l'avis suivant .

La question des retraites ouvrières qui préoccupe, à juste titre, tous les esprits, surtout en ce moment, a une importance capitale pour toutes les branches du travail national, et notamment pour l'agriculture.

Au cours de la dernière session de la Société, elle a fait l'objet d'un examen approfondi et d'un vœu fortement motivé, auquel il a semblé utile de donner la publicité la plus large possible.

La Société a fait, en conséquence, réunir en une brochure de propagande le texte du projet de loi voté par la Chambre des députés et le vœu qu'elle a elle-même émis, avec les passages principaux du rapport de M. Rousselle et des observations présentées par M. Cheysson, membre de l'Institut.

Vous recevrez gratuitement 10 exemplaires de cette brochure, dont vous êtes priés de vouloir bien faire la distribution immédiate dans votre circonscription.

D'autres exemplaires pourront être mis à la disposition de votre Société à raison de : 1 exemplaire. . . . . 0 f. 10
10 — 0 75
100 — 6 50

Les brochures annoncées, dit M. le Président, ne nous sont pas encore parvenues; mais nous trouvons le vœu émis par la Société des Agriculteurs de France dans son Bulletin du 1er avril. En voici le texte :

« La Société des Agriculteurs de France :

« Considérant que, dans sa séance du 23 février 1906, la Chambre des députés a voté la loi sur les retraites de vieillesse et d'invalidité ;

« Considérant que les principes fondamentaux de cette loi sont les mêmes que ceux qui figuraient dans la proposition de loi de la commission parlementaire d'assurance et de prévoyance sociales ;

« Considérant que le principe de l'obligation de la retraite pour tout salarié a été condamné de la façon la plus formelle par la presque unanimité des associations consultées dans l'enquête ordonnée par la Chambre en 1901 ;

« Considérant que la Société des Agriculteurs de France a, à quatre reprises différentes, repoussé ce principe par des vœux motivés, comme elle le repousse encore, parce qu'il est contraire à la morale sociale, qu'il attente à la liberté du citoyen et qu'il détruit le véritable esprit de prévoyance ;

« Considérant que les facilités données à l'assuré d'opérer les versements non seulement à la caisse nationale des retraites ouvrières, mais encore dans d'autres caisses entre lesquelles il peut choisir, n'apportent qu'un allègement de pure forme ;

« Considérant que le principe d'uniformité qui règle d'office le taux de l'épargne, le mode de placement et le système de capitalisation, est absolument contraire aux intérêts des ouvriers, intérêts variables suivant les conditions du travail, et particulièrement en ce qui concerne les ouvriers de l'agriculture ;

« Considérant que prendre au salarié français, sans son consentement, une partie quelconque de son salaire pour lui constituer, d'office, une rente viagère, qu'il ne touchera, d'ailleurs, que s'il est vivant à l'âge de soixante ans, constitue, en réalité, un impôt sur le travail ;

« Considérant que cet impôt, qui frappe le salaire de l'ouvrier à son seul profit, sans tenir aucun compte ni de la femme, ni des enfants, lèse les droits sacrés de la famille et peut en mettre le chef dans l'incapacité de remplir ses devoirs vis-à-vis des siens ;

« Considérant que la remise à chaque salarié d'une carte annuelle et obligatoire d'identité ou d'un livret le place, en fait, par rapport à son contrat de travail, sous un véritable contrôle administratif et dans un réel état de minorité ;

« Considérant qu'en ce qui concerne les travailleurs de l'agriculture, la loi s'étend non seulement aux ouvriers et employés, mais encore aux métayers, colons partiaires et fermiers, lorsqu'ils travaillent habituellement seuls ou n'emploient que des membres de leur famille et un domestique, et que, d'autre part, ils ne sont pas imposés à l'une des contributions directes pour une somme supérieure, en principal, à vingt francs ;

« Considérant qu'il est impossible d'assimiler le métayer ou le fermier à un salarié ; qu'aucune fiction légale ne peut présenter le propriétaire d'un bien exploité par fermier ou métayer comme un patron susceptible de payer un salaire et d'effectuer sur ce salaire les retenues prescrites par la loi ;

« Qu'en imposant donc au propriétaire l'obligation de faire les versements de la retraite pour son fermier ou métayer, on l'entraîne nécessairement à faire l'avance de ces versements, sauf à lui à se faire rembourser à ses risques et périls ;

« Que cette charge est abusive et vexatoire ;

« Considérant que, malgré l'atténuation des sanctions pénales par rapport aux projets antérieurs, la loi conserve encore ces sanctions contre la simple omission, même de bonne foi ; que cette mesure est excessive ;

« Considérant que les conséquences financières de la loi se sont encore aggravées par l'introduction de nouvelles catégories d'assurés ; que, sans pouvoir chiffrer exactement les charges de l'Etat, il est d'ores et déjà reconnu qu'elles ne peuvent être inférieures à 250 millions dès la première année ; que, pour faire face à ces charges, il faudra recourir à de nouveaux impôts ;

« Considérant que les conséquences morales ne se sont pas modifiées, et que le maintien des principes qui fixent mathématiquement la part du patron et celle de l'ouvrier dans la constitution de la retraite stérilise nécessairement les efforts généreux, décourage le zèle, arrête les initiatives et éteint l'esprit de prévoyance ;

« Considérant, au point de vue économique, que les versements patronaux et ouvriers s'élèveront, chaque année, à plus de 300 millions ; que cet énorme capital sera ainsi enlevé irrévocablement à l'agriculture, à l'industrie au commerce pour être placé en valeurs d'Etat ;

« Considérant qu'en empêchant l'ouvrier d'utiliser son épargne en acquisition de terre, la loi aura pour résultat de reconstituer peu à peu la grande propriété au détriment des travailleurs et du rendement de l'impôt ;

« Considérant que l'agriculture française, qui supporte de si lourdes charges, qui traverse des crises si graves, ne peut être ainsi dépouillée de plus de cinquante millions par an ;

« Considérant que l'équilibre financier de la France peut être entièrement compromis et bouleversé par l'accumulation et l'immobilisation, en quatre-vingts ans, d'un capital de plus de vingt milliards ;

« Considérant, d'autre part, que, s'il est juste et nécessaire que le législateur se préoccupe de la situation qui est créée aux ouvriers par l'état de vieillesse et l'incapacité de travail qui en résulte, il doit chercher la

solution de la question en dehors de tout système de contrainte ;

« Considérant que les vrais moyens d'amener le travailleur à se constituer librement, par l'épargne et la prévoyance, les ressources nécessaires à sa vie dans ses vieux jours, paraissent résider dans l'encouragement à la mutualité par des subventions proportionnées à l'effort ;

« Emet le vœu que le Sénat repousse absolument le texte de loi voté par la Chambre des députés, le 23 février 1906, et élabore un projet de retraites ouvrières basé sur la mutualité subventionnée et libre ;

« Confirme d'ailleurs, en tous leurs motifs et dispositifs, ses vœux des 27 juin 1901, 1er mars 1902, 16 mars 1903 et 25 mars 1905. »

M. Louis Lecointre fait observer que ce projet de loi sur les retraites a été très discuté dans la presse. On le considère comme une loi inapplicable faite dans un but électoral. La commission du Sénat y est, du reste, opposée.

M. Bruant informe les membres de la Société que le 3e congrès international sur l'hybridation artificielle des végétaux, auquel il est invité, se tiendra à Londres au mois de juin. M. Bruant indique les principaux sujets qui seront traités, et il ajoute que les organisateurs du congrès seraient heureux d'envoyer des cartes d'invitation aux personnes qui lui seraient désignées comme pouvant y prendre part. Il regrette que M. Dangeard n'assiste pas à la séance, pensant que notre savant collègue serait vivement intéressé par les questions à l'étude.

M. le Président constate que, 18 membres seulement étant présents, il ne pourra pas encore être statué, à la séance de ce jour, sur la proposition de M. Piard relative au rachat des jetons de présence.

Les statuts exigent, en effet, l'assistance des deux tiers

des membres résidants, et nous sommes à peine le tiers. A la troisième convocation la discussion pourra avoir lieu, quel que soit le nombre des présents, et on prendra une détermination.

M. le général Segrétain rappelle que la lettre de convocation devra faire mention du vote à émettre.

M. le Président demande à M. Louis Lecointre si les vœux émis en décembre, à la réunion du groupe départemental de la Société des Agriculteurs de France, ont été examinés en session.

M. Lecointre répond qu'en ce qui concerne les délais pour le transport et la livraison des animaux vivants, d'autres départements se sont joints au groupe de la Vienne. Ce vœu va être repris et sera ensuite soumis aux compagnies de chemin de fer.

Le vœu relatif au retour gratuit des fûts et des paniers vides n'a pas encore eu de suites.

Quant aux clôtures le long des voies ferrées, les compagnies se défendent énergiquement. Avec les clôtures, en effet, elles deviendraient responsables des accidents qui pourraient survenir, tandis que, dans l'état actuel, non seulement elles n'en sont pas responsables, mais elles peuvent encore avoir recours contre les particuliers.

M. Charpentier fait remarquer que l'on impose bien l'obligation de la clôture autour des carrières.

Il y a des concessions, dit M. Métayer, où les compagnies ne sont pas tenues de clore, l'Etat ayant accordé la concession sans cette obligation.

M. Charpentier répond que la mesure prise pour les carrières est nouvelle et n'existait pas précédemment.

Il est ensuite donné lecture du rapport présenté à l'assemblée générale statutaire de la Caisse régionale de la Vienne par le président, M. Planchon.

Ce rapport sera inséré dans le premier Bulletin de l'année 1907.

M. le Président fait connaître que depuis l'assemblée générale quatre nouvelles associations se sont fondées. Il est à espérer, ajoute-t-il, que ce mouvement continuera, une fois la période électorale passée.

M. le Président rappelle que, pour faciliter la création et l'organisation des caisses locales, notre Société a décidé de leur fournir les registres, statuts, instructions et imprimés divers qui leur sont nécessaires, et a mis à la disposition de son bureau une somme de 200 fr. pour impression et achat de ces fournitures.

Certains de ces registres, par suite de leur composition et des nombreuses colonnes qu'ils comportent, ont nécessité un long travail et ont grossi le montant des frais prévus. M. le Président demande donc à la réunion de porter à 300 fr. le crédit de 200 fr. primitivement voté.

L'assemblée adopte la proposition et vote un crédit supplémentaire de 100 fr.

M. le Président prévient les membres présents que, s'ils connaissaient dans leur entourage quelqu'un qui voulût bien s'occuper de la création de nouvelles caisses locales, les statuts, registres et autres imprimés nécessaires à leur fonctionnement seraient fournis par notre Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire, V. Beau. — *Le Président,* Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président signale dans la correspondance :

1° Une lettre de M. Paul Noël, directeur du Laboratoire d'Entomologie agricole de Rouen, prévenant qu'un retard involontaire est apporté dans la publication du Bulletin entomologique par suite de la grève des typographes. Ce bulletin sera adressé ultérieurement.

2° L'annonce de la fondation, à Bourges, d'un grand Marché aux laines, destiné à créer de nouveaux débouchés à cet important produit agricole et à faciliter son écoulement à des prix plus rémunérateurs.

La vente des laines en ferme, dit M. Marcel Massin, directeur des ventes, est un procédé suranné qui n'a donné que des déboires aux éleveurs. La vente publique au contraire, en supprimant les intermédiaires inutiles et les frais d'achat en ferme, permet aux producteurs de vendre directement leurs laines aux consommateurs ; et dans les périodes de hausse, comme cette année, les acheteurs viennent en grand nombre assister aux ventes et s'excitent mutuellement aux enchères. Les prix qu'on obtient sont alors forcément plus élevés que ceux qui peuvent être offerts aux cultivateurs par les intermédiaires qui se rendent chez eux.

Bourges, centre important de production de laines, entouré de départements également producteurs, était tout désigné pour devenir le marché du centre de la France.

La première vente de l'année aura lieu le mardi 29 mai.

Un règlement indique les conditions de vente

M. Métayer fait connaître à la Société qu'un marché aux laines se tient à Croutelle chaque année.

Il en est de même à Nieuil, ajoute M. Pacaud.

M. le Président fait observer que ces marchés durent seulement un jour, tandis qu'à Bourges des ventes aux enchères publiques auront lieu du mois de mai au mois d'août..

3° Un congrès national des syndicats agricoles se tiendra à Angers en 1907. Suivant la demande qui en est faite, une note relative à ce congrès sera insérée à notre Bulletin.

4° La Société littéraire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de La Rochelle, ayant décidé d'ouvrir, en 1906, un concours entre tous les écrivains, nous prie également d'en publier le programme.

5° Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique nous accuse réception des exemplaires de notre Bulletin n° 354, 2e trimestre 1905, et nous remercie de cet envoi.

6° Enfin M. le Président signale le catalogue de l'établissement horticole de notre vice-président, M. Bruant, l'*Horticulture poitevine*.

M. le Président rappelle ensuite qu'à l'ordre du jour figure l'examen de la proposition de M. Piard relative au rachat des cotisations. Il demande à M. Piard s'il veut bien exposer les raisons qui lui paraissent de nature à faire adopter la modification proposée.

M. Piard répond qu'il a eu en vue d'inviter le Conseil à examiner la possibilité de s'acquitter en une seule fois et d'avance du paiement des cotisations. Le Bureau a dû en délibérer, et il suffirait, lui semble-t-il, de faire connaître son avis.

M. le Président fait observer que l'assemblée n'est pas,

en principe, opposée au rachat. Mais il y a lieu de se demander si cette mesure présente un véritable intérêt. Il importerait particulièrement de savoir si des membres de la Société sont disposés à en faire l'application. Si personne ne devait y consentir, il est évident que mieux vaudrait ne pas poursuivre une modification inutile qui nécessiterait un changement dans nos statuts et, par suite, d'assez longues formalités.

M. Piard pense que nous ne devons pas, en un temps de progrès, nous en tenir aux conditions anciennes qui peuvent ne plus répondre aux nécessités actuelles. Il peut se présenter des membres qui consentiront à racheter la cotisation. En ce qui le concerne, il y est tout disposé ; d'autres pourront le faire plus tard.

Toutefois, ajoute M. Piard, si cette modification aux statuts doit être la cause d'ennuis pour la Société, je déclare que je n'y tiens pas absolument.

M. Métayer propose la nomination d'une commission qui serait chargée d'étudier la question.

Le Bureau était tout iudiqué pour cette étude, fait remarquer M. Piard. On a suivi la filière, il ne reste plus qu'à prendre une décision.

M. le général Segrétain a eu le regret de ne pouvoir assister à la réunion du Bureau, quand il a été convoqué à ce sujet Il faudrait, pense-t-il, arrêter le texte d'une nouvelle rédaction des statuts et voter ce texte qui indiquerait que tout membre titulaire résidant peut, lorsqu'il le désire, racheter sa cotisation par un versement unique.

Ce n'est pas dans la rédaction du texte que réside la difficulté, dit M. le docteur Lagrange, mais dans les formalités à remplir.

La modification à apporter aux statuts, selon M. le Président, serait celle-ci : après la phrase « chaque membre titulaire résidant paie une cotisation annuelle », on ajou-

terait : « on se rachète par un versement unique et un droit de diplôme ». C'est le règlement qui fixerait ensuite la somme à verser.

M. Piard préférerait la rédaction de M. le général Segrétain, qui indique mieux qu'on peut toujours, par la suite, racheter sa cotisation.

M. le Président pense qu'une commission pourrait être chargée d'examiner ce point.

M. Piard ne partage pas cet avis. La question, dit-il, est arrivée au point et est suffisamment connue. Si on la renvoyait à une commission, il faudrait de nouveau la porter à l'ordre du jour et peut-être essuyer encore trois feux.

— Non, répond M. le Président, car ce serait seulement une question de rédaction.

Personne n'est opposé à la mesure proposée par M. Piard, dit M. Bruant ; on est seulement un peu effrayé par les formalites qu'entraînerait son adoption.

M. le Président, après lecture de l'article 14 des statuts et de l'article 15 du règlement intérieur, rappelle que la modification demandée aux statuts devra être soumise à la préfecture et de là envoyée au Conseil d'Etat, qui statuera dans un délai dont la durée ne peut être prévue.

— Devant ces complications, répond M. Piard, je retire ma proposition.

— Il importe peu, fait observer M. Roux, que la modification demandée soit acceptée aujourd'hui ou dans dix ans.

M. le général Segrétain fait encore remarquer que la mesure serait d'une application assez délicate. Nous avons deux catégories de membres. Pour les non-résidants, il ne se présentera pas de difficultés. Quant aux membres résidants, ils pourront se racheter des 10 fr. de cotisation; mais il restera la question des jetons de présence. Devra-t-on leur en tenir compte ?

M. le Président répond que les membres qui auraient racheté leur cotisation n'auraient plus droit aux jetons de présence.

Chacun deviendrait non résidant après rachat, fait observer M. Bruant.

En rachetant leur cotisation, dit M. Piard, les membres résidants qui ne peuvent assister aux séances feraient une économie.

Il est à craindre, fait justement observer M. Paraud, qu'en supprimant les jetons de présence on diminue l'assistance aux séances. Il n'y aurait plus personne, ce serait la mort de la Société.

Il est encore à remarquer, ajoute M. le Président, que les sommes versées pour le rachat devraient être capitalisées et qu'ainsi on ne pourrait plus y toucher. Aussi, il remercie M. Piard, et lui est reconnaissant du retrait de sa proposition, tout en constatant que par certains côtés elle pouvait offrir de réels avantages.

M. Poirault, chargé d'examiner la Flore de poche de la France dont un exemplaire nous a été adressé par son auteur, M. H. Leveillé, communique la note suivante :

Le tableau analytique de la Flore de poche de France, que vient de publier le savant botaniste M. H. Leveillé, est un ouvrage très utile, à l'aide duquel tous les botanistes jeunes ou vieux pourront déterminer rapidement, et sur le lieu même de la récolte,les plantes phanérogames vasculaires de la France. Il permet, en outre, de retrouver les noms qui trop souvent échappent à la mémoire.

Ce volume, d'un petit format et d'un prix très modique, contient à la fin des conseils pratiques pour la recherche des plantes, pour leur dessiccation, leur conservation, leur disposition en herbier, et un vocabulaire de botanique indispensable pour les débutants.

Il est publié par la librairie des Sciences agricoles et se

trouve chez Charles Amat, éditeur, 11, rue Cassette, à Paris.

M. Poirault donne ensuite quelques renseignements sur les champignons qui sont vendus sur le marché de Poitiers pendant les premiers mois du printemps.

1° Les *morilles* apparaissent dès les premiers jours de mars lorsque la température est chaude et humide. Elles sont toutes comestibles ; mais, avant de les accommoder, il est important de les laver avec soin pour faire disparaître les grains de sable qu'elles contiennent dans leurs alvéoles.

Les espèces vendues sont : la *morille commune*, la *morille à tête ronde*, la *morille conique* et la *morille demi libre*.

2° Le mousseron du printemps (*Tricholoma Georgii*), excellente espèce, à odeur de farine, mais très souvent attaquée par les larves des insectes. Il présente une variété blanche et une jaunâtre.

Il croît dans les haies, les broussailles et les grandes herbes.

3° Le mousseron des haies (*Entoloma clypeatum*). Bonne espèce, mais peu charnue. Consommé depuis fort longtemps à Poitiers et à La Rochelle, ce champignon a été indiqué à tort comme suspect, dans plusieurs flores mycologiques.

4° Le champignon du peuplier (*Pholiota ægerita*), excellente espèce consommée depuis longtemps dans le Midi. On le trouve pendant une grande partie de l'année, en groupes sur les souches du peuplier. Le pied de ce champignon, un peu coriace, doit être rejeté.

M. le docteur Lagrange appelle l'attention de la Société sur une sorte de haricot, dit haricot de l'Inde ou de Ceylan, que l'on ne récolte pas en France, mais qui se trouve dans le commerce et a déjà causé des empoisonnements. Il pense qu'il serait utile de mettre le public en garde contre les dangers que présente sa consommation.

D'après le journal les *Annales*, on peut le reconnaître en le faisant réduire en farine et en recherchant la présence de l'acide prussique.

M. Bruant dit que ce haricot n'a pas le même aspect que les espèces cultivées en France.

M. le général Segrétain indique que le ministre de la guerre a envoyé des instructions recommandant de proscrire ce haricot de la consomnation, et qu'une circulaire prochaine doit indiquer le moyen de le reconnaître. Le nom exact n'est pas donné.

M. Arsène Lecointre signale ensuite les propriétés curatives attribuées au gui dans le cas d'albuminurie. Un curé assure que son frère atteint de cette affection aurait été guéri par une infusion, dans du vin blanc, de gui récolté sur l'aubépine.

M. le docteur Lagrange fait observer qu'il faut d'abord connaître les causes de l'albuminurie avant de tirer une déduction. Cette maladie, suivant les cas, peut être très grave ou guérir facilement.

M. Arsène Lecointre ajoute qu'il a remarqué tout récemment un chêne portant cinq touffes de gui.

M. Poirault dit que cette plante parasite pousse assez difficilement sur le chêne.

Elle vient surtout, constate M. Bruant, sur les bois mous à écorce tendre, comme le peuplier.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

VIe CONGRÈS NATIONAL DES SYNDICATS AGRICOLES

A ANGERS EN 1907.

On sait qu'en 1907 doit se tenir à Angers, sous le haut patronage de la Société des Agriculteurs de France, un concours agricole régional d'une grande importance.

A l'occasion de ce concours, divers congrès sont projetés, notamment le VIe congrès national des syndicats agricoles.

Conformément aux traditions des précédents congrès, l'organisation de cette manifestation professionnelle revient à l'Union régionale, sous le haut patronage de l'Union centrale des syndicats de France.

Mercredi une réunion du bureau de l'Union des syndicats agricoles de l'Ouest, dont le président était le regretté comte de Blois, a eu lieu sous la présidence de M. Delalande, président de l'Union centrale des syndicats des Agriculteurs de France, assisté de M. de la Férandière, vice-président de l'Union de l'Ouest.

M. Delalande, qui était accompagné du marquis de Marcillac, président du comité d'organisation du congrès de Périgueux, a examiné, de concert avec les membres présents, puis avec le bureau de la Société industrielle d'Angers, les conditions dans lesquelles ce congrès serait organisé durant le prochain concours.

Nul doute que ce congrès professionnel de syndicats agricoles ne donne une nouvelle vie aux associations existantes et à l'Union de l'Ouest, tout en développant dans la région les nombreuses institutions de mutualité rurale qui dérivent du syndicat agricole.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1906

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 3[4.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. le Président rappelle que l'un de nos collègues, M. Meifren, vient d'être douloureusement affecté par la mort de Mme Meifren. Ayant dû s'absenter pour aller à Paris, M. le Président, à son arrivée, n'a pas lu les journaux de la ville, et, la cérémonie funèbre n'étant pas annoncée par lettres, il a eu le regret d'être informé trop tard pour pouvoir y assister. Il adresse à M. Meifren, si cruellement éprouvé, l'expression de la profonde sympathie des membres de la Société.

M. le Président donne ensuite communication d'une invitation qu'il a reçue pour assister à la fête de saint Isidore, patron des Laboureurs. Il a été empêché de s'y rendre ; mais il pense que M. le général Segrétain a pu y représentur notre Société.

Le comité du monument élevé à la mémoire du professeur Nocard prie notre président de vouloir bien honorer de sa présence la cérémonie d'inauguration qui aura lieu à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort le dimanche 24 juin, sous la présidence de M. le Ministre de l'agriculture.

M. Beau rappelle, à cette occasion, que, dans sa séance du 18 novembre 1903, notre Société, en raison des services rendus à l'agriculture et à la science par le professeur Nocard ; considérant aussi qu'il a bien voulu venir nous faire une conférence et qu'il comptait parmi nos membres correspondants, a décidé de prendre part, pour

une somme de 25 fr., à la souscription ouverte pour le monument qui va ère inauguré.

La Société des Agriculteurs de France nous adresse un fascicule contenant un rapport de M. Jules Le Conte, fait à la session générale de mars 1906, et montrant l'utilité qu'il y aurait à organiser des sociétés d'élevage pour l'amélioration du bétail français.

Après avoir reconnu les progrès considérables réalisés depuis un demi-siècle par l'agriculture nationale au point de vue de l'amélioration des produits du sol, M. J. Le Conte se demande si les mêmes progrès ont été constatés à l'actif du bétail. Si, pour le troupeau national, pris dans son ensemble, le maximum d'amélioralion a été atteint ou seulement recherché, force est bien de reconnaître, ajoute-t-il, que le progrès ne s'est pas autant affirmé dans l'élevage que dans les autres branches de la production agricole : à part certaines régions, comme le Limousin ou le Nivernais et d'autres encore, où il a atteint et même dépassé les espérances conçues, presque partout, malgré d'heureux résultats définitivement acquis, il n'a pas exactement correspondu aux améliorations culturales. C'est ce retard qu'il faut regagner.

Si nous n'apportons pas un prompt remède à cette situation, le bétail français va être sous peu en état d'infériorité absolue vis-à-vis de celui des pays voisins, chez lesquels il se transforme avec une exceptionnelle rapidité.

A l'influence des concours, il faut, pour arriver à ce but, celle, plus prépondérante, de la régénération de la population bovine.

Cette régénération peut s'opérer de trois manières :

Soit par *sélection*, si les étables du pays comptent d'assez bons reproducteurs mâles et femelles pour répondre, comme conformation et aptitude, au but à atteindre, but préalablement défini ;

Soit par *croisement continu*, par l'apport suivi de taureau d'une race fixe et déterminée, si l'on éprouve le besoin de développer particulièrement l'aptitude laitière ou celle de la boucherie ou du travail ;

Soit enfin par l'*importation d'une race nouvelle*, si l'on a la conviction raisonnée que cette race peut et doit avantageusement se substituer à la population locale.

D'où la nécessité, dans toutes les régions dépourvues d'une bonne race et ne possédant pas de syndicats spéciaux, de créer de petites *sociétés d'élevage* à circonscription réduite. Il s'agit de mettre à la disposition d'un groupe de petits cultivateurs les moyens dont dispose un grand éleveur pour se constituer, par ses connaissances personnelles et ses capitaux, une bonne étable et pour en poursuivre le développement en vue d'une fin précise.

A ce fascicule traitant de l'organisation des sociétés d'élevage, est joint un *modèle de statuts* élaboré par la Société des Agriculteurs de France, en vue de simplifier la tâche des éleveurs qui auraient le désir de fonder une de ces sociétés.

Il y a à signaler en outre, dans l'envoi de cette Société, une notice sur l'amélioration rationnelle des bovidés, par M. le vicomte Maurice de Villebresme.

M. F. Guitel, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Rennes, nous informe qu'une station entomologique vient d'être annexée à cette Faculté.

Elle se propose d'étudier les mœurs et le développement des insectes, et plus particulièrement de faire connaître les différents remèdes qu'il convient d'appliquer à la destruction des espèces nuisibles.

La station se met gratuitement à la disposition des agriculteurs, des horticulteurs, des industriels et, en général, de toutes les personnes qui désirent des renseignements précis.

L'examen de la correspondance étant terminé, M. le Président demande à M. Beau s'il voudrait faire connaître les résultats du dernier concours hippique de Poitiers.

M. Beau répond qu'il n'a pas les éléments nécessaires pour en faire un rendu compte suffisant, et qu'il pourra seulement donner une appréciation d'ensemble.

On a pu constater que notre fête hippique du printemps est accueillie par la population de la ville et des environs avec une faveur toujours croissante. Elle a réuni cette année une très nombreuse assistance, particulièrement pendant les deux dernières journées, et a attiré à Poitiers, pour quelques jours, beaucoup de personnes ayant déjà quitté la ville, ou habitant des localités plus ou moins éloignées.

Grâce aux ressources plus larges dont disposait le comité d'organisation, le concours a pris aussi plus d'importance. Bon nombre de cavaliers et des plus renommés n'ont pas hésité, vu le nombre et la valeur des prix, à faire d'assez longs déplacements pour prendre part aux épreuves d'obstacles, et il y a eu beaucoup de parcours très brillants, pouvant satisfaire les juges les plus rigoureux.

Le championnat de la Barre a été particulièrement intéressant. Deux chevaux montés ont successivement franchi l'obstacle à 1 m. 60, 1 m. 70, 1 m. 80, 1 m. 90, puis enfin à 2 mètres de hauteur, résultat dépassant de beaucoup ce qui avait été obtenu les années précédentes.

Pour les primes affectées aux pouliches de 2 ans et de 3 ans, des sujets d'une réelle valeur ont été présentés par quelques propriétaires dont la compétence en matière d'élevage était déjà bien connue. On regrettait seulement de ne pas trouver ces deux lots plus nombreux.

Les poulinières suitées, sans condition d'âge, ont fourni en revanche un lot important, comprenant des juments

d'une belle conformation, quelques-unes de très bonne origine et ayant pour la plupart de bons poulains provenant d'étalons bien choisis. En raison de leur nombre et de leurs qualités, le classement en a été assez laborieux et rendu d'autant plus difficile qu'il n'y avait pas de catégories spéciales pour les juments de luxe et les juments de trait.

C'est en primes pour ces poulinières suitées qu'a été employée la subvention de 200 fr. que notre Société a votée cette année pour le concours hippique.

Les concours pour prix de classe, attelage et selle, ont eu aussi un beau succès. Ces exhibitions de bons chevaux de service, bien dressés, sont à encourager. Elles ne constituent pas seulement un spectacle des plus attrayants ; elles font perfectionner le dressage qui rend le cheval plus apte au service auquel il est destiné, et, surtout, elles mettent les éleveurs à même de faire connaître leurs produits en public et de leur trouver un débouché parmi les amateurs qui ont pu les apprécier.

Aucune communication n'étant annoncée, M. le Président donne lecture à la réunion d'un article du journal *Maître Jacques*, ayant pour titre : « La destruction des mouches ». Cet article sera reproduit à notre Bulletin.

Le *Journal des Curieux*, dit M. Bruant, relate que le procédé de destruction des mouches dont il est question avait été indiqué il y a une dizaine d'années sans avoir été mis en pratique. Au moment où le journal le *Matin* institua un concours pour récompenser le meilleur mémoire sur la destruction des mouches, quelqu'un présenta le procédé qui avait été détaché d'un journal et reçut la récompense de 10.000 fr.

M. le Dr Lagrange, à propos du danger que peuvent présenter les mouches, rappelle que les rats sont très

propres à communiquer le choléra, ainsi que cela a été constaté à bord des navires.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
Planchon.

LA DESTRUCTION DES MOUCHES

Extrait de « Maître Jacques ».

Au commencement de l'automne dernier, au moment où le choléra sévissait en Allemagne avec quelque intensité et que la propagation du terrible fléau menaçait d'atteindre la France, M. le professeur Chantemesse, inspecteur général des services sanitaires, fit à l'Académie de médecine une communication des plus importantes sur le choléra, sa marche et ses principaux facteurs de contamination. L'éminent savant démontra d'une façon absolue que l'agent le plus actif d'une épidémie cholérique était *la mouche*. Ce sont les mouches qui disséminent le choléra de maison en maison et d'homme à homme. Les recherches de M. Chantemesse l'ont convaincu que le transport du vibrion cholérique, du célèbre bacille virgule, se fait par les trompes, les pattes, le tube digestif de la mouche qui se pose partout en semant la mort. Des statistiques concluantes montrent que dans les pays privés de voirie, où les mouches abondent, les épidémies de choléra ont une intensité toute particulière.

Mais la mouche n'est point seulement le vecteur du choléra ; elle est aussi le véhicule des autres maladies microbiennes, de la diphtérie, de la tuberculose et de la

peste : elle transporte au loin toutes les infections et toutes les souillures.

Cette communication de M. le professeur Chantemesse avait été faite le 17 octobre 1905. Deux jours après, le 19 octobre, le *Matin* créait un prix de 10.000 fr., destiné à celui qui découvrirait le moyen le plus simple et le plus efficace pour détruire les mouches.

Le *Matin* priait en même temps quatre savants des plus éminents : MM. Bouvier, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle ; Brouardel, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine ; Chantemesse, membre de l'Académie de médecine, et Roux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, de bien vouloir examiner les études proposées et décerner le prix.

Après un examen des diverses solutions, la commission a remis un rapport désignant, à l'unanimité, pour le prix le mémoire suivant ayant pour devise : « Delenda Musca ».

MÉMOIRE.

« La destruction des mouches n'est pas un problème aussi simple à résoudre que l'on pourrait croire *a priori*. On a préconisé une foule de solutions pour détruire les mouches dans les lieux habités ; mais il faut reconnaître qu'aucune des solutions préconisées jusqu'à présent n'a permis d'obtenir un résultat pratique, certain.

« Cela tient, à notre avis, à ce que l'on n'a jamais étudié comme il le convenait cet intéressant problème de l'hygiène de l'habitation.

« Il n'y a pas bien longtemps encore, la mouche n'était qu'un insecte agaçant, désagréable. Tous les efforts des ménagères et de certains industriels raffineurs, confiseurs, etc... — consistaient à se débarrasser des mouches

à l'aide de certains appareils garnis de liquides sirupeux, ou de papiers à base d'acide arsénieux.

« Mais, depuis que les bactériologistes ont montré que la mouche domestique pouvait devenir, dans certaines circonstances, l'agent propagateur de germes pathogènes, on a timidement songé alors à se débarrasser de ce fâcheux diptère.

« On confond communément sous la rubrique *mouche*, non seulement la mouche domestique, mais encore une foule d'autres genres, tels que : M. Curtonevra, M. Calliphora, M. Lucillia, M. Sarcophaga, etc., etc. Tous ces insectes ne fréquentent pas habituellement notre logis, et ce n'est même que très exceptionnellement que nous rencontrons sur les vitres de nos fenêtres la Calliphora vomitoria, par exemple, ou la Sarcophaga carnaria.

« La mouche domestique, la seule qui doive nous occuper, appartient au genre « Musca » de Linné ; elle comprend un très grand nombre d'espèces, que les antomologistes distinguent entre elles par des caractères très peu appréciables pour le vulgaire.

« Le nombre des espèces appartenant au genre Musca est assez grand et suffit amplement à nous empoisonner l'existence sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir d'autres insectes appartenant à des genres voisins.

« Nous pensons que, si nous résolvons le problème de la destruction de la Musca domestica, il sera plus facile de faire disparaître les autres diptères, car la mouche domestique est, de beaucoup, la plus abondante.

« C'est une vérité bien élémentaire de dire que, pour détruire un insecte, il faille en connaître bien exactement les mœurs.

« Peu de gens savent que la mouche domestique va déposer ses œufs dans les fosses d'aisances, dans les puisards, fosses à purin, fumiers de toute nature. C'est, en

effet, sur ces milieux que la Musca domestica pond des œufs microscopiques, qui présentent les caractères suivants :

« Ce sont des œufs oblongs, qui s'ouvrent par le détachement d'une bande étroite longitudinale qui se soulève comme la lame d'un couteau qu'on ouvre.

« La larve qui sort de l'œuf se développe rapidement et atteint sa taille en *une huitaine de jours*, en été.

« Cette larve est blanche, en forme de cône allongé, la partie postérieure est tronquée obliquement, la bouche est armée de deux crochets cornés, à l'aide desquels l'asticot se nourrit des immondices dans lesquelles il se trouve.

« La tête porte, en outre, deux cornes antennales. Le système respiratoire consiste en un certain nombre de stigmates qui sont placés à la partie antérieure, de chaque côté du deuxième article, sous forme de cinq petites digitations tuberculiformes groupées.

« A la partie postérieure de la larve, on trouve des stigmates simples, symétriques, et se présentant sous la forme d'une petite ouverture ronde percée au milieu de petites plaques chitineuses, un peu réniformes.

« La durée de la période larvaire est d'une huitaine de jours, en été, comme nous venons de le dire. Il se produit ensuite une transformation, la larve passe à l'état de « pupe » cylindrique, d'un brun roussâtre. Elle subit ainsi, durant une période de dix à quinze jours, les métamorphoses qui doivent la transformer en insecte parfait.

« Voilà donc, dans leurs grandes lignes, les principaux caractères biologiques de la mouche domestique.

« Comme nous venons de le voir, il s'écoule une période de 27 à 28 jours entre le moment où l'œuf est pondu et celui où la mouche, ayant subi toutes ses transformations, est deveuue un insecte parfait.

« Il n'est pas inutile de faire remarquer que la mouche domestique est susceptible de se reproduire pendant plusieurs mois — ordinairement de mai en octobre. Or, si nous admettons qu'une mouche ponde 200 œufs, et que sur les 200 œufs il y ait autant de mâles que de femelles, un calcul très simple montre qu'au bout de six générations le nombre de mouches écloses représentera 100 milliards d'insectes.

« Mais hâtons-nous d'ajouter que, heureusement, tous les œufs n'arrivent pas à éclosion, que beaucoup de larves succombent, et qu'enfin la mouche possède un nombre très grand d'ennemis qui enrayent cette trop abondante prolification.

« Néanmoins, le nombre de ces diptères est encore suffisamment grand pour que l'homme se décide enfin, à son tour, à intervenir pour sauvegarder sa propre existence.

« Ceci étant dit, voyons maintenant comment nous devons nous y prendre pour lutter contre le développement de la mouche domestique.

« Les considérations que nous venons de passer en revue montrent qu'il est illusoire de s'attaquer à l'insecte parfait.

« Nous laisserons donc, dans ces conditions, de côté tous les appareils, tous les procédés naturels — feuilles de fougère, sauge, ricin, etc., etc... — ou artificiels — glue, papier à base d'acide arsénieux, poudre de pyrèthre, formol, aldéhyde formique, etc., etc...

« Nous chercherons un moyen de destruction qui atteindra l'insecte à la période qui s'étend de la ponte à la formation de la pupe.

« C'est, en effet, à ce moment que l'insecte est le plus vulnérable ; il est réuni en masses plus ou moins considérables, et il nous est donc par conséquent plus facile d'intervenir efficacement.

« C'est donc à la fosse d'aisances, aux puisards de toutes natures, trous à purin, fumiers, etc., etc..., que nous devons consacrer tous nos efforts.

« Commençons par la fosse d'aisances :

« Tout le monde sait comment sont établies à la campagne les fosses d'aisances : c'est, le plus souvent, un trou pratiqué dans la terre, sans revêtement intérieur, communiquant plus ou moins directement avec les cours d'eaux, puits, sources, etc. Cette remarque a pour but de faire comprendre combien il serait dangereux d'employer des produits toxiques pour détruire les larves dans ces fosses.

« On doit donc laisser de côté l'arsenic et les produits arsénicaux, etc...

« Dans les villes, on a généralement des fosses fixes, plus ou moins étanches. Si c'est une maison à plusieurs étages et à plusieurs w.-c., tous les cabinets se déchargent dans un seul tuyau de chute.

« Dans ces conditions, les matières solides se réunissent dans la fosse sous forme d'un *cône de déjections* qui ne tarde pas à dépasser de plusieurs dizaines de centimètres le liquide de la fosse. Ce cône est ce qu'on appelle, en terme de métier, le chapeau.

« Il faudra recourir à une substance qui se dissolve non seulement dans le liquide de la fosse, mais qui pénètre dans le cône de déjections.

« Cette substance devra résister aux fermentations et aux transformations des matières enfermées dans la fosse. Il faut se souvenir que les fermentations sont toujours, dans un semblable milieu, ammoniacales et réductrices. Il se produit de l'hydrogène sulfuré, du sulfhydrate d'ammoniaque, etc... Ces réactions indiquent qu'il est inutile de se servir de sulfate de fer, de cuivre, etc...

« Ces sels métalliques peuvent avoir une action au

début, mais ne tardent pas à être transformés dans la suite et, par conséquent, à devenir inactifs.

« Les premiers essais que nous avons faits, basés sur ces considérations préliminaires, nous ont montré que le phénate de soude ordinaire, mélangé à du chlorure de zinc ordinaire dans la proportion de 5 kilos de chaque produit par mètre cube de matière, était suffisant pour tuer les larves et empêcher l'éclosion de nouveaux œufs pondus pendant une saison.

« Ce procédé pouvait, à la rigueur, être employé pour les fosses fixes étanches, mais ne l'était plus pour les fosses mobiles ou pour les puisards ou les fosses non étanches.

« Nous avons alors essayé le pétrole, à la dose de un litre par mètre superficiel ; mais, au bout de peu de temps, sous l'influence vraisemblablement de la légère élévation de température produite par les fermentations, le pétrole disparaissait — ce qu'il est facile de vérifier en introduisant un bâton dans la fosse, le pétrole laissant une trace sur le bois.

« Nous avons alors essayé le goudron de houille, avec des résultats meilleurs, mais encore insuffisants. Le produit qui nous a donné toute satisfaction est le pétrole brut ou l'*huile de schiste* (résidu de distillation).

« L'huile de schiste aurait même l'avantage d'être très peu inflammable, d'être plus économique et, point essentiel, d'être un produit de notre pays. »

Application de la méthode.

Voici comment doit se faire l'opération :

On mélange l'huile de schiste avec son volume d'eau en agitant avec un morceau de bois ; on verse ensuite le tout dans les cabinets d'aisances.

Il faut deux litres d'huile de schiste par mètre superficiel de fosse.

Ce mélange versé dans les fosses d'aisances ne tardera pas à surnager et à former une couche d'huile uniforme qui tuera toutes les larves en oblitérant leurs stigmates.

L'huile de schiste, surtout la variété verte, est un produit assez consistant pour revêtir non seulement les matières solides, mais aussi les parois pierreuses des puisards, trous perdus, etc..., et rester ainsi pendant un temps très long.

Pour les fumiers, placés généralement dans les cours des fermes, on obtiendra d'excellents résultats en mélangeant l'huile de schiste à de la terre, de la marne, phosphates fossiles, etc., et en répandant, de préférence au printemps et dans le courant de l'été, suivant les régions, plusieurs couches de ces mélanges sur les tas de fumiers

DELENDA MUSCA.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 50 minutes du soir.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin qui est adopté.

M. le Président dit qu'au début de cette réunion il a encore à signaler un événement douloureux. Notre collègue, M. Alaphilippe, vient d'être cruellement éprouvé, il y a quelques jours, par la perte de son père.

M. le Président, par suite de l'usage qui tend à se répan-

dre à Poitiers de ne plus envoyer de lettres de convoi, n'a pu assister à l'enterrement. Il pense que quelques-uns de nos collègues auront été informés à temps et auront représenté la Société.

Au nom des membres de la réunion, il adresse nos sympathiques regrets à M. Alaphilippe.

Correspondance.

L'Académie du Var, dont le siège est à Toulon, nous informe qu'elle ouvre un concours littéraire sur les matières suivantes :

Poésie française : les Cigales ; maximum 100 vers.

Poésie provençale : Uno foucado — id. —

Histoire, mœurs et coutumes : histoire de familles, de personnages ou de faits se rapportant à la Provence.

Les manuscrits devront être adressés avant le 1er décembre 1906.

La Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo nous propose l'échange de ses publications avec celles de notre Société.

M. le Président ne voit pas d'inconvénient à accepter cette proposition. M. le secrétaire répondra à ce sujet, et il sera fait l'envoi du Bulletin qui vient de paraître.

La Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes réclame l'envoi des deux derniers numéros de notre Bulletin et ceux qui ont paru en 1906.

Ces Bulletins ont dû être envoyés postérieurement à la date de cette demande.

M. le Préfet de la Vienne informe M. le Président qu'une subvention de 475 fr. est accordée à notre Société pour l'année 1906 par M. le Ministre de l'agriculture, aux conditions habituelles.

Une lettre du ministère de l'instruction publique accuse

réception des exemplaires n°s 355 et 356, juillet 1905 à mars 1906, de notre Bulletin.

M. le Président rappelle que 300 fr. sur l'allocation ministérielle ont déjà été employés pour frais d'impression et achat des registres et imprimés destinés aux caisses de crédit agricole. Il reste donc seulement 175 fr. disponibles, dont il y aura lieu de déterminer l'emploi.

M. de la Ménardière demande la parole et fait observer que le canton de Vouillé, où l'agriculture a une si grande importance, est resté jusqu'ici sans Société ni Comice agricole et a seulement un syndicat.

Un groupe d'agriculteurs de la région a eu le souci d'éveiller la vie agricole dans ce canton, surtout au point de vue de l'élevage, en créant une Société. Mais il a en vue, tout d'abord, d'organiser un concours, et il a pensé, dit M. de la Ménardière, qu'il pourrait placer ses débuts à l'abri de la gloire centenaire de la Société d'Agriculture de Poitiers.

Ce comité demande donc à notre Société de faire pour lui ce qu'elle a fait pour le Comice agricole de Saint-Georges, c'est-à-dire de vouloir bien accorder quelques médailles pour un important concours qui aura lieu à Vouillé à la fin de septembre.

M. le Président est d'avis qu'avec le peu de ressources qui nous restent nous n'avons pas la possibilité, cette année, d'établir un concours spécial, et qu'alors nous pourrions encourager une jeune Société par le vote de médailles et, peut-être, par l'allocation d'une petite somme.

M. de la Ménardière manifeste également le désir que notre Société veuille bien déléguer quelques-uns de ses membres pour assister au concours, et sollicite en particulier l'adhésion de MM. Bruant, Beau et Dangeard.

M. Pacaud rappelle que notre Société doit recevoir aussi

une subvention départementale de 400 fr., et qu'il nous reste ainsi à disposer de 575 fr.

Cette dernière allocation, répond M. le Président, est, en grande partie, absorbée par nos frais d'impression et par la subvention accordée au Comité du concours hippique.

M. le Président supposant le cas où la Société agricole de Vouillé ne se fonderait pas, M. de la Ménardière répond que le concours aurait toujours lieu. Un groupement est formé, et c'est à l'occasion du concours que l'on décidera la fondation définitive d'une Société.

M. le général Segrétain rappelle que la Société des Laboureurs de Poitiers organise aussi cette année un concours de labourage, et qu'une allocation sera peut-être demandée par cette Société.

M. le Président propose de voter pour le concours de Vouillé une médaille de vermeil, deux médailles d'argent, deux médailles de bronze et la moitié des 175 fr. restant de la subvention ministérielle. L'autre moitié de ces 175 fr. serait accordée à la Société des Laboureurs pour son concours de labourage.

La réunion approuve la proposition et désigne, pour la représenter au concours de Vouillé, MM. Beau, Dangeard et Pacaud.

M. Bruant rappelle que, l'an dernier, il avait été convenu de récompenser les familles agricoles restées fidèles à la terre pendant plusieurs générations. Il reste peu d'argent pour pouvoir, encore cette année, encourager cette intéressante catégorie de travailleurs; mais il prend acte de l'acceptation en principe de la proposition qu'il avait faite et espère qu'on y reviendra l'an prochain. Il y a un haut intérêt, pense-t-il, à faire comprendre aux jeunes travailleurs agricoles l'importance de leur tâche, et de leur montrer toute la sollicitude portée à leur noble profession.

Nous avons l'intention, ajoute M. de la Ménardière, dans notre concours, de récompenser les anciens domestiques agricoles.

Notre Société l'a déjà fait il y a quelques années, rappelle M. Pacaud.

Les récompenses que nous avons données, dit M. le Président, étaient destinées aux serviteurs attachés depuis longtemps à une même famille, ce qui est différent.

Aucune communication ne devant être faite, M. le Président signale dans le Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France (mars 1906) un rapport de M. Jamin sur le travail que nous a communiqué notre collègue M. Gabriel Viaud : « Plantons des arbres ; mangeons des fruits », et qui a été inséré dans notre Bulletin du 2e trimestre 1905.

« M. Viaud, dit M, Jamin, est un partisan convaincu du régime végétal : il signale le danger pour la santé d'une alimentation trop riche ; il semble persuadé que, par sa structure, l'homme doit surtout consommer des fruits et autres produits empruntés au règne végétal ; que ce mode d'alimentation le rendrait meilleur et mieux portant. Il va même jusqu'à laisser entrevoir que ce régime serait susceptible de provoquer un adoucissement de mœurs allant jusqu'à la félicité universelle. Naturellement nous laissons à M. Viaud la valeur de pensées aussi généreuses. Entre autres propriétés bienfaisantes des fruits, l'auteur mentionne les cures qu'on peut obtenir par leur emploi judicieux.

« Comme on devait s'y attendre, M. Viaud donne la liste des variétés de fruits qui lui paraissent les meilleures et les plus avantageuses ; quelques figures intercalées dans le texte renseignent le lecteur sur les formes à donner aux arbres fruitiers ; le livre renferme aussi quelques figures de poires et de fraises.

« L'auteur indique le rendement possible de certaines cultures fruitières, et nous croyons que la note en est un peu forcée ; mais peu importe, si la chose a pour résultat de faire des prosélytes : le titre du livre n'en sera que mieux justifié.

« M. Viaud ne s'intéresse pas seulement aux arbres fruitiers ; et pour les essences qui trouvent un emploi avantageux dans l'industrie, il souhaiterait que, dans notre pays, elles fussent l'objet d'une plus grande attention.

« La distance de 4 mètres en tous sens indiquée par l'auteur pour une plantation de peupliers ne nous paraît pas tout à fait suffisante.

« Au commencement du livre, l'auteur paie un juste tribut d'éloges aux compagnies de chemin de fer (surtout à celle d'Orléans) qui, généreusement, ont mis à la disposition de leurs agents des lopins de terre que ceux-ci ont convertis en petits jardins, ce qui leur procure une récréation agréable et salubre, tout en contribuant à leur bien-être.

« En résumé, nous félicitons M. Viaud d'avoir traité avec conviction un sujet si intéressant pour notre pays, et nous souhaitons à son œuvre un légitime succès. »

M. le Président donne ensuite quelques indications sur un nouveau mode de destruction des chardons, qui vient d'être conseillé.

Il consiste à couper les chardons à la base de la tige et à placer sur la partie supérieure de la racine une pincée de crud d'ammoniaque. Le chardon ne repousse plus, car sa racine est entièrement détruite.

M. Brébinaud dit qu'il a fait un essai avec 200 kil. de crud d'ammoniaque qui ont été répandus dans un champ. Les chardons ont été détruits ; mais les autres plantes aussi, et la végétation en a souffert ensuite pendant plusieurs années.

M. Brébinaud pense que le crud d'ammoniaque n'aurait peut-être pas été aussi nuisible aux récoltes suivantes s'il avait été employé sur un terrain calcaire, où il se serait décomposé plus rapidement.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. BEAU.

Le Président,
PLANCHON.

LES CHAMPIGNONS COMESTIBLES ET VÉNÉNEUX (*Suite*) (1)

Par M. G. POIRAULT

III. Genre Lepiote

(*Lepiota Fr.*)

Du grec *lepis*, écaille : allusion aux écailles qui existent sur le chapeau dans la plupart des espèces.

Ce genre, très voisin des Amanites, renferme plusieurs espèces comestibles excellentes (*Lépiote élevée*, vulgairement *Potrelle*, *Clouzeau*, *Lépiote raboteuse*, *Lépiote mamelonnée*, *Lépiote excoriée*, *Lépiote floconneuse* ou *pudique*) et d'autres plutôt indigestes que vénéneuses.

Volve nulle.

Chapeau quelquefois très large (*L. élevée*), souvent écailleux. Ecailles résultant de l'excoriation de l'épiderme.

Pied se *détachant facilement du chapeau*, souvent renflé à la base et muni d'un anneau *mobile* ou fixe.

Feuillets blancs ou blanchâtres, inégaux, souvent *séparés* du pied par un espace assez considérable.

Spores blanches ovales.

(Voir la 1re partie au n° 351 du Bulletin.

TABLEAU ANALYTIQUE DES ESPÈCES

Chapeau large, fortement *écailleux*, brunâtre. Pied *tigré*, anneau large, *mobile*. **Lépiote élevée.** (Voir dos de la *Pl. XV.*)

Pied très renflé à la base, *non tigré*. Chair *rougissant* à l'air. **Lépiote raboteuse.** (Variété de *Lépiote élevée.*)

Chapeau *faiblement écailleux*, avec un mamelon *pointu*. Pied grêle bulbeux. **Lépiote mamelonnée.** (Voir dos de la *Pl. XVI.*)

Chapeau *blanchâtre* ou *fauve cendré*. Marge plus ou moins *écorchée* et *frangée*. Pied court, légèrement renflé. **Lépiote excoriée.** (Voir dos de la *Pl. XVII.*)

Chapeau lisse soyeux *entièrement blanc*. Feuillets blancs, puis rosés. **Lépiote floconneuse.** (Voir dos de la *Pl. XVIII.*)

IV. Genre Tricholome.

(*Tricholoma Fr.*)

Du grec *trichos*, cheveu, et *loma*, frange : allusion aux fibrilles que laisse au début le voile primitif sur le bord du chapeau.

Ce genre comprend un bon nombre d'espèces comestibles (*Tricholome terreux*, vulgairement *Saint-Martin*, *Mousseron du printemps* ou *de la Saint-Georges*, *Tricholome nu*, vulgairement *Petit pied bleu*, *Tricholome travesti* ou *améthyste*, vulgairement *Pied bleu*, *Tricholome panæole*, etc.). Plusieurs sont suspectes, mais rarement vénéneuses.

Pied plein charnu, dépourvu de volve et d'anneau.

Chapeau charnu, convexe.

Feuillets *blancs*, quelquefois *jaunes*, *bleus*, *violets* ou *gris*, ordinairement *échancrés* à la base.

Spores blanches, souvent ovales.

TABLEAU ANALYTIQUE DES ESPÈCES

Chapeau *gris noirâtre*, couvert de fines écailles brunes. Feuillets blanchâtres, puis gris. **Tricholome terreux**. (Voir dos de la *Pl. XIX.*)

Chapeau charnu, *blanc* ou *ocracé*, à bords enroulés dans le jeune âge. Feuillets nombreux, blanchâtres. Odeur de *farine fraîche*. **Mousseron du printemps.** (Voir dos de la *Pl. XX.*)

Chapeau lisse, humide, variant du *violet pâle* au *brun grisâtre*. Feuillets *blanc bistré ou lilas incarnat*. Pied *violet ou lilas*, un peu renflé à la base. **Pied bleu**. (Voir dos de la *Pl. XXI.*)

Chapeau humide, violacé. Feuillets *violets bleuâtres*. Pied teinté de *violet* et de *lilas*. **Petit pied bleu.** (Voir dos de la *Pl. XXII.*)

Chapeau convexe ou un peu déprimé, cendré fuligineux, grisâtre. Feuillets *blancs*, puis *gris*. Pied *blanc grisâtre*. **Tricholome panæole**. (Voir dos de la *Pl. XXIII.*)

V. *Genre Clitocybe.*

Du grec *clitos*, penché, et *cybé*, tête. Allusion à la marge du chapeau primitivement enroulée.

Quelques espèces sont utilisées pour l'alimentation

(*Clitocybe nébuleux*, *Clitocybe géotrope*, etc.). La plupart sont insignifiantes, rarement nuisibles.

Chapeau à marge enroulée dans le jeune âge, ordinairement *déprimé* au centre ou creusé *en entonnoir*.

Feuillets descendant très loin sur le pied (*feuillets décurrents*).

Pied fibreux, élastique, plus compact à l'extérieur.

Volve et colliers nuls.

Spores blanches.

TABLEAU ANALYTIQUE DES ESPÈCES

Chapeau *gris cendré*, plus *foncé au centre*, convexe d'abord, puis plan. Bords légèrement recourbés en dessous.

Pied blanchâtre, un peu renflé à la base. **Clitocybe nébuleux**. (Voir dos de la *Pl. XXIV*.)

Chapeau ocre pâle, *mamelonné*, convexe, puis creusé en entonnoir, bords réfléchis. *Odeur agréable*. **Clitocybe géotrope**. (Voir dos de la *Pl. XXV*.

VI. Genre Collybie.

(*Collybia Fr.*)

Du grec *collybos*, pièce de monnaie. Allusion à la forme du chapeau qui est régulièrement arrondi.

Les Collybies croissent la plupart sur les souches ou les feuilles mortes. Aucune n'est considérée comme vénéneuse Leur petite taille et leur consistance peu char-

nue, élastique, ne permettent pas de les utiliser pour l'alimentation. Une seule espèce (*Collybie en fuseau*) est quelquefois mangée dans certaines régions.

Ce champignon ne doit être employé qu'à l'état jeune. Le pied fusiforme, coriace, profondément strié, souvent tordu, doit être rejeté. **Collybie en fuseau.** (Voir dos de la *Pl. XXVI.*)

VII. Genre Pleurote.

(*Pleurotus Fr.*)

Du grec *pleuron,* côté, *otos,* oreille. Allusion à l'insertion du pied sur le côté du chapeau.

La plupart des espèces de ce genre ont le pied latéral ou nul, quelquefois presque central et oblique. Les feuillets sont souvent décurrents. Elles croissent sur les arbres languissants ou morts, les écorces, les racines ou sur les plantes. Quelques-unes sont utilisées comme aliment (*Pleurote du panicaut,* vulgairement *Argouane, Pleurote en coquille,* etc.). Une seule espèce est malfaisante (*Pleurote de l'olivier*).

Pleurote du panicaut. (Voir au dos de la *Pl. XXVII.*)

VIII. Genre Lactaire.

(*Lactarius Fr.*)

Etym. *lac, lactis,* lait : champignons contenant un suc laiteux.

Les Lactaires ont une structure à trame vésiculeuse et des spores étoilées. Leur tissu est parcouru par des vaisseaux *lacticifères,* contenant un suc âcre ou doux, blanc, jaune, rouge ou violet. Le chapeau, d'abord con-

vexe-plan, devient déprimé dans la vieillesse. La plupart sont suspects ou vénéneux, quelques-uns sont comestibles (*Lactaire délicieux*, vulgairement *Polonais*; *Lactaire à lait abondant*, vulgairement *Vachotte*). **Lactaire délicieux**. (Voir dos de la *Pl. XXVIII.*)

IX. *Genre Marasme*.

(*Marasmius Fr.*)

Du grec *marasmos*, maigreur extrême. Allusion à la grande sécheresse de ces champignons.

Ce genre comprend des espèces coriaces, sèches, flexibles, se desséchant sans pourrir et susceptibles de reprendre leur forme quand on les humecte. Ils croissent sur l'humus, les feuilles, les tiges desséchées ou les brindilles tombées à terre. Quelques-unes sont estimées comme condiment à cause de leur saveur agréable (*Marasme d'Oréade*, vulgairement *Faux mousseron*, *Pied dur*). **Faux mousseron**. (Voir dos de la *Pl. XXIX.*)

Poitiers. — Société française d'imprimerie et de librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

AOUT, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1906

N° 358.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er AOUT 1900

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 9 heures.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet est lu et approuvé.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de la Société des Agriculteurs de France, section du Génie rural, relative au prix agronomique à décerner en 1907.

Ce prix, consistant en un objet d'art, sera décerné à l'auteur de l'étude la mieux conçue qui lui sera présentée sur la question de la production, du transport et de la distribution de l'énergie et de la lumière dans les exploitations rurales au moyen de l'électricité.

Les mémoires devront être adressés au siège de la Société au plus tard le 31 décembre 1906.

Cette même section de la Société des Agriculteurs de France annonce qu'elle a l'intention de procéder à une enquête sur les travaux de la moisson en 1906, dans les différentes régions de la France.

Elle demande, pour notre région, de lui fournir les renseignements nécessaires concernant l'état des récoltes, les instruments employés de la façon la plus courante, l'organisation du travail.

Ces renseignements lui permettront d'établir le rendement des divers instruments, ainsi que le prix de revient par hectare des différents procédés de moisson.

Un questionnaire relatif à l'enquête est joint à la circulaire.

M. le Président espère qu'un des membres de notre Société voudra bien s'occuper de répondre aux questions posées.

Il signale ensuite dans la correspondance une lettre par laquelle M. le président de la Société des Laboureurs de Poitiers demande à notre Société de vouloir bien voter quelques médailles pour le concours de labourage qui aura lieu le dimanche 7 octobre.

Sur la proposition de M. le président, l'assemblée décide qu'il sera accordé pour le concours une médaille d'argent et deux médailles de bronze, plus une somme de 75 fr. qui sera prélevée sur les 175 fr. disponibles provenant de l'allocation du ministère de l'agriculture.

M. le général Segrétain faisant connaître que le comice agricole de Vouillé est définitivement fondé et que son premier concours doit avoir lieu au commencement d'octobre, la Société décide en outre que les 100 fr. restants de la subvention ministérielle seront attribués au comice de Vouillé, pour être distribués en récompenses.

M. le Président annonce qu'une autre demande de médailles lui a été adressée verbalement par M. le conseiller général Blanchard pour un concours agricole qui doit avoir lieu à Saint-Savin, à une date qui n'est pas encore définitivement fixée.

La réunion décide d'accorder 1 médaille de vermeil, 2 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.

M. de Fombelle fait connaître qu'ayant pu se procurer 2 kilog. de pommes de terre « Solanum Commersoni » à raison de 5 fr. le kilog., il a voulu en essayer la culture.

Un petit tubercule qui s'était développé sur un tubercule de plus gros volume a très bien poussé dans son jardin. Les autres pommes de terre, plantées en Limousin, viennent très bien aussi, malgré la grande sécheresse de cet été. Il est vrai, ajoute M. de Fombelle, qu'elles sont en terres fortes qui gardent toujours mieux l'humidité. Jusqu'alors il ne s'est pas montré de tubercules aériens.

M. Poirault annonce à la réunion qu'à la dernière séance de l'Académie des sciences (23 juillet 1906), MM. Kayser et Manceau ont fait la communication suivante sur la maladie appelée communément *graisse des vins.*

Ils ont stérilisé à froid du vin blanc, additionné de divers sucres : glucose, saccharose, lévulose, et l'ont réparti en diverses bouteilles. Ces vins sucrés, ensemencés avec un ferment gras, étaient tous filants après un mois, à l'exception du témoin qui n'avait reçu aucune addition de sucre.

C'est la lévulose, sucre disparaissant plus difficilement par fermentation alcoolique, qui a le plus favorisé le ferment gras. Aussi, préconisent-ils, pour les régions exposées à avoir des vins gras, l'ensemencement des cuves de vendanges avec une levure énergique de lévulose, qui contribuera à donner des fermentations alcooliques complètes.

La lévulose, ajoute M. Poirault, se trouve dans le commerce, chez les droguistes. Les doses à employer ne sont pas indiquées.

M. Charpentier fait observer que si la lévulose est bonne pour le vin à faire, elle réussirait peut-être moins bien sur les autres vins.

M. Poirault dit que la gomme Quinault convient aussi pour empêcher la graisse ; seulement elle a l'inconvénient de colorer légèrement le vin.

Elle lui enlève aussi un peu de force, ajoute M. le président.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 3/4.

Le procès-verbal de la séance du 1er août est lu et adopté.

Correspondance :

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts nous fait parvenir le programme du 45e congrès des sociétés savantes qui se tiendra à Montpellier en 1907.

Un certain nombre de ces programmes sont mis à la disposition des membres de la Société.

M. le Président informe la réunion qu'il a reçu une

invitation pour assister au concours organisé à Saint-Savin au mois de septembre dernier par la Société d'agriculture et de viticulture de Saint-Savin, ainsi qu'au banquet qui a eu lieu à cette occasion.

N'ayant pu s'y rendre, il s'est excusé et a adressé ses remerciements.

Il en a été de même pour le concours de Pleumartin où il avait été convié par la Société d'Agriculture de Châtellerault.

La Société de Géographie commerciale de Bordeaux nous annonce qu'elle ouvre un concours pour l'obtention du prix de Saint-Laurent, d'une valeur de 1000 fr.

Les manuscrits en vue du prix prévu devront être remis au secrétariat de la Société avant le 31 décembre 1906.

Le Syndicat professionnel des intérêts vinicoles de l'Aude, en vue d'une enquête sur la situation vinicole en France, nous adresse un questionnaire sur : la situation générale viticole et vinicole du département de la Vienne ; la quantité de vin probable récoltée en 1906 ; sa qualité ; le stock des vins vieux restants ; l'importance de la distillation, les cours des vins, le sucrage, etc.

M. le Président fait remarquer que ces renseignements nous étaient demandés d'urgence, en septembre, et que, par suite des vacances, ils n'ont pu être fournis en temps voulu pour l'enquête projetée. Il serait sans doute un peu tard maintenant pour répondre utilement aux questions posées.

La Librairie Agricole et Vinicole qui vient de faire paraître l'Agenda Vermorel pour 1907 le met à la disposition de notre Société au prix de 0 fr. 50 l'exemplaire franco, par envoi d'au moins 25 exemplaires, au lieu de 0 fr. 75, prix d'un exemplaire séparé.

Deux concours sont ouverts par la Société d'Agriculture

de Seine-et-Oise pour les prix Lamayran à décerner en 1907 :

1er Concours. — Vache laitière : race, choix, hygiène. Médaille d'or de la valeur de 100 fr. et prime de 200 fr.

2e Concours. — De la Mutualité en matière agricole, tant au point de vue économique qu'au point de vue législatif, notamment en matière d'assurances de toute nature et de retraites ouvrières.

Médaille d'or de la valeur de 100 fr. et une prime de 600 fr.

La Société Industrielle de Mulhouse nous adresse aussi le programme des nombreux prix provenant de diverses fondations à décerner en 1907 pour les arts chimiques, arts mécaniques, histoire naturelle et agriculture, commerce, histoire statistique et géographique, utilité publique et beaux-arts.

M. le Président signale ensuite le n° de *l'Horticulture Poitevine* contenant le catalogue des articles d'automne de l'établissement horticole de notre vice-président, M. Bruant ;

Puis le prix courant de la maison Lefort-Hennequin, marchand grainier à Angers.

En terminant l'examen de la correspondance, M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Eymard une demande en vue d'obtenir de notre Société une subvention pour l'Exposition générale des sports qui doit avoir lieu à Poitiers du 11 mai au 14 juillet 1907.

Il consulte la réunion sur ses intentions à ce sujet.

M. Métayer appuie la demande M. Eymard. Cette exposition, qui sera très avantageuse pour le commerce de la ville, ne peut aboutir, dit-il, qu'autant qu'on viendra en aide au comité d'organisation. Notre Société ne doit pas hésiter à consentir une souscription. Elle ne se trouverait pas engagée pour le versement de la somme

votée, dans le cas où l'exposition ne pourrait avoir lieu.

Le Conseil général, répond M. Métayer à une question qui lui est posée, n'a encore rien promis.

M. Bruant demande si des plans ont été adoptés pour cette exposition, si des bases ont été posées, et si l'on a des vues bien nettes sur l'organisation générale.

D'après les indications données par la presse locale, dit M. Roux, différentes constructions doivent être faites à Blossac.

M. Dangeard dit que les promoteurs de l'exposition comptent sur l'aide de toutes les sociétés pour organiser des concours spéciaux et sur la participation des grandes maisons de commerce qui viendront exposer leurs produits.

En principe, nous ne pouvons pas refuser de participer à cette entreprise par une subvention. Si les deux Sociétés d'agriculture de Poitiers consentaient à affecter une somme suffisante pour distribuer des prix, on serait sûr d'avoir des exposants.

M. le Président avait l'intention, dit-il, de répondre, si c'est l'assentiment de la réunion, que nous prêterions notre concours dans une certaine mesure d'autant plus forte que l'agriculture et l'horticulture seraient plus largement représentées.

M. Bruant fait observer que si Blosac est occupé pour les différents sports, on ne voit pas bien comment on y trouvera l'emplacement nécessaire à l'horticulture.

Le petit jardin pourrait être réservé à cette partie de l'exposition, répond M. Poirault.

M. Charpentier est d'avis que si le Ministre de l'agriculture n'accorde pas une forte subvention, l'exposition, qui nécessitera de grands frais, ne pourra aboutir.

Nous pourrions, ajoute M. le Dr Lagrange, répondre que la Société est disposée à donner une subvention et nous en tenir là.

Après discussion, la réunion décide que M. le président aura avec M. Eymard une entrevue dans laquelle il l'assurera de notre concours dévoué, en indiquant que notre participation pécuniaire n'a pas encore été fixée, mais qu'elle sera aussi importante que le permettront nos ressources, si l'agriculture et l'horticulture sont bien représentées.

M. Dangeard ajoute qu'en faisant quelques efforts on pourrait organiser un concours d'apiculture, qui ne manquerait pas d'intérêt pour le public.

La parole est ensuite donnée à M. Viaud, qui donne lecture d'un nouveau et très intéressant travail ayant pour titre : *Tous jardiniers*.

Cette importante communication, qui par sa forme littéraire et l'intérêt social des questions qui y sont traitées, excite et captive longuement l'attention de l'assemblée, sera reproduite à notre Bulletin, où chacun pourra en prendre connaissance plus complètement,

M. le Président remercie vivement M. Viaud ; puis, l'heure étant avancée, la séance est levée.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
V. Beau.	Planchon.

TOUS JARDINIERS

Repos du Dimanche. — Parler au peuple, c'est un grand but, mais bien difficile. Au fond, il y a peu de chose à dire, mais c'est ce peu de chose qu'il s'agit de déterminer. Essayons-nous à cette tâche.

Que va faire le peuple de son repos obligatoire du dimanche?

Ce repos n'est pas, comme en Angleterre, un repos dominical, il n'a aucune signification religieuse.

En France, ce repos forcé est un hommage rendu à la justice sociale et égalitaire.

Quel emploi vont faire les ouvriers des trente heures de repos, du samedi soir au lundi matin?

Les débits-poison resteront-ils seuls ouverts et attireront-ils la masse populaire pour la précipiter plus vite encore que jadis dans l'abêtissement, la ruine, la déchéance définitive?

La source de nos droits est une grappe que nous remettons trop souvent sous le pressoir. La notion des devoirs

ne doit pas être obscurcie par celle des droits. Le droit et le devoir sont comme deux palmiers, stériles individuellement, féconds par leur union.

Nous voulons espérer que les travailleurs organiseront sainement et utilement leur repos hebdomadaire. Nous donnons, dans ce petit opuscule, les moyens d'orienter le peuple dans la bonne voie, de canaliser les énergies dans une direction profitable à la collectivité.

La science de l'emploi du temps est le secret des forts.

Où trouver un ressort moral, un travail utile? Dans la production qui demande un surcroît d'énergie, d'action pour l'individu ; de confiance, de solidarité pour l'humanité.

J'avoue ne pas connaître de moyens de bien vivre sans rien faire. Il est plus important d'augmenter le gâteau à partager que de discuter la façon dont on le partagera. L'activité est le sel de la vie.

L'homme ne peut rester un jour sans travailler. La vie n'est en réalité que le travail constant des êtres et des choses. Partout où il y a vie, il y a travail; et quand le travail cesse, la vie s'arrête. Sans le travail rien de ce qui est ne serait.

Le travail est la vocation irrésistible de l'homme.

L'eau stagnante sent mauvais ; l'homme inactif exhale de mauvais propos. Ne préférez jamais une grande bonne intention à une bonne petite action.

Vivre, c'est agir et réagir. La vie, c'est l'organisation en action.

Jamais labeur, quelque perdu en apparence que soit son résultat, jamais labeur n'est inutile. Le travail est le plus grand dispensateur de biens, l'école du progrès, le développement des forces physiques et morales. La belle parole que l'action, un jour, pourra être la « sœur du rêve » !

La terre travaille et c'est la vie. Les rochers les plus durs s'usent et se transforment en terre féconde. L'eau que le soleil évapore, que les vents roulent en nuées, tombe sur la terre qu'elle fertilise. La graine enfonce dans le sol, donne son germe. L'univers tout entier n'est que travail et vie. Depuis les étoiles jusqu'à la marguerite qui s'épanouit sous les herbes; depuis les forêts qui purifient l'air jusqu'à la goutte d'eau qui court vers la mer, tout travaille, car tout vit.

La matière ne se repose pas, elle prend constamment des formes nouvelles, elle ne varie ses formes que pour se perfectionner. Dans un esprit actif, pas plus que dans un terrain fertile, aucune idée ne se perd, aucune semence ne se perd.

On ne connaîtra jamais les limites de production de la terre. Un grand nombre d'hommes ne mangent pas à leur faim, et il ne faudrait que se baisser vers le sol, et l'aider dans son désir de produire, pour en faire sortir le pain et les fruits pour tous.

Seule, l'action supprime le doute. Toute action est une affirmation.

La production, c'est la richesse renaissante ; la production, c'est la création d'une matière utile. Produire, c'est ajouter de l'utilité au monde. Produire, c'est donner de nouvelles formes à la matière.

L'homme doit avoir le droit d'exercer son activité dans telle direction qu'il veut, sous peine de perdre toute initiative. Il doit avoir aussi le droit de disposer comme il veut du produit de son activité. D'où la propriété est l'expression la plus puissante de la liberté individuelle.

L'amélioration de la situation économiqué de l'humanité est aujourd'hui le but de toutes les intelligences. On travaille plus et on produit plus que naguère, mais il y a encore trop de miséreux.

Nous avons de la besogne à faire dans notre pays : sauver l'avenir de la race, plus menacé chez nous que partout ailleurs ; mettre notre sol en valeur ; instruire nos enfants ; assimiler des milliers d'immigrants ; libérer le peuple de ses routines au point de vue du luxe, de l'alimentation irrationnelle, du logement insalubre, de l'intempérance alcoolique.

Que d'efforts, que de créations, que d'inventions, que de productions nouvelles, avant d'arriver à une solution désirable !

Il faut semer dans tous les champs de l'intelligence. Semer le désir, l'ardeur des pensées saines, des aspirations généreuses. Semer la force juste, semer la virilité.

Tout le monde propose des remèdes.

Donnons, nous aussi, notre panacée sociale ; elle aura tout au moins le mérite d'être à la portée de tous et de se baser sur un travail productif en plein air.

Heureux les pays et les hommes qui savent se mettre dans la condition naturelle des choses, s'adapter simplement à leur milieu ! Il faut mettre au premier rang les œuvres dites sociales, parce qu'elles sont productives.

Organisation collectiviste. — Quand on pousse à bout les grands prophètes de la société communiste, on obtient difficilement l'exposé ferme de la société future. L'ancêtre des Jaurès et des Guesde, le bon Fourier, avait la hardiesse de conclure et présentait tous les détails de l'organisation sociale telle qu'il la concevait.

C'est ainsi qu'il associait les mortels par groupes, puis par séries qui étaient des associations de groupes, et enfin par phalanges qui étaient des associations de séries.

Alors supposez, dans la cité fouriériste, quelques centaines d'hommes voués à la culture des poiriers. C'est une

série. Le maître la divisait en trente-deux groupes, dont il déterminait gravement les attributions.

« L'avant-poste se composait de deux groupes, préposés aux coings et sortes bâtardes dures. L'aileron ascendant avait quatre groupes, voués aux poires à cuire. Le centre de série était pour les poires fondantes. L'aileron descendant pour les poires farineuses, et l'arrière-poste pour les nèfles et sortes bâtardes molles. »

Il y avait, dans d'autres séries de fruits, le capitaine du « groupe des bigarreaux rouges » et le chef du « groupe des bigarreaux bruns ».

Plus fouriériste que Fourier, nous voudrions que tout individu pût devenir capitaine du jardin familial, propriétaire de sa maison, créateur et producteur des aliments nécessaires à la vie naturelle de l'homme.

La propriété est le bien suprême de l'homme, elle résume tous les bonheurs, vient de proclamer du haut de la tribune française, M. Viviani, le premier ministre du Travail. Or, le jardin est l'apprentissage de la propriété, il éveille le désir de l'épargne, l'esprit de solidarité, et agit favorablement sur la santé.

Quel est le problème social qui domine tous les autres?

C'est le problème de l'alimentation saine et à bon marché. Toutes les luttes sociales se ramènent à la question de la vie matérielle.

Le meilleur moyen de porter au maximum l'énergie de chacun est de lui assurer la jouissance de ce qu'il produit.

Le bien-être des masses, l'aisance des classes laborieuses, l'amélioration progressive du travailleur doit résulter de la propriété. La loi ne crée aucun droit ; c'est la propriété seule qui est un droit naturel. Et cette propriété n'est pas individuelle, elle est sociale, car toute la collectivité profite de la propriété d'un seul.

Le grand événement social du xx[e] siècle sera la lutte pour la terre; nous croyons à la réaction prochaine des campagnes. Préparons nos fils en vue de ces conquêtes pacifiques.

Jardin de famille. — On étudie l'organisation de la famille, du travail, de la propriété, des assurances, du crédit, du rôle de l'Etat, mais le vrai problème est le problème de la faim.

Il est rare de trouver des terres qui ne produisent rien : si elles ne sont pas chargées de fleurs et de fruits, elles produisent des ronces et des épines. Il en est de même de l'homme : s'il n'est pas cultivé, il devient mauvais.

L'homme est le produit de son milieu. Créons donc un milieu favorable à l'homme, un milieu naturel qui ne soit pas hostile à la vie normale de l'individu social. Organisons les jardins de famille, les vergers qu'en tout temps chargent Flore et Pomone, et la joie toute vêtue de fleurs entrera au foyer. La question économique sera résolue peu à peu grâce à l'évolution sociale qui permettra l'accès de tous à la richesse et aussi grâce à la solution coopératiste.

Le jardin enseigne la solidarité : chacun prend sa part à l'œuvre commune. Les enfants, la femme et l'homme coopèrent à une œuvre utile. Le travailleur qui possède sa maison et son jardin devient laborieux, économe, calme, car ce coin de terre lui procure l'idée ou la sensation du travail libre, responsable et personnel. Oh! le rêve de la petite maison claire où l'on vivra tranquille; avoir un foyer, fixer sa vie dans une demeure dont on est le maître.

Un arbre c'est une personne ; un arbre qu'on a planté, c'est un ami.

La véritable fontaine de Jouvence est dans l'alimentation rationnelle. Le meilleur cuisinier est le soleil. C'est lui qui prépare ces merveilleux réservoirs d'aliments si dorés, si parfumés, dont nous devrions faire la base de notre nourriture.

Si on compare le produit d'un are de jardin au prix des légumes et fruits achetés par les ouvriers (souvent de 3e ou 4e main), on peut dire que l'ouvrier tire 4 à 5 fois l'argent qu'il a dépensé dans son jardin.

Les classes populaires ont besoin d'apprendre à vivre, à mieux vivre. Chez l'ouvrier manuel l'excès de viande et d'alcool devrait faire place à un usage plus répandu de légumes secs et de sucre.

Les aliments énergétiques, les vrais aliments de travail sont : les hydrates de carbone et des albuminoïdes, c'est-à-dire le sucre, les fruits, les céréales, les huiles, les fécules, les légumineuses, en somme tous les produits du jardin.

La véritable richesse consiste d'abord dans la possession d'une bonne santé. L'ouvrier vigoureux jouit d'un puissant ascendant sur les malheureux sans volonté qui s'abandonnent à leurs passions.

Le corps de l'homme est considéré, à juste titre, comme une machine. Sa fonction est de brûler du carbone et de fournir un travail équivalent en mouvements de toutes sortes. C'est bien là le caractère de toutes nos machines. L'ouvrier doit consommer des aliments générateurs d'énergie.

Pourquoi n'afficherait-on pas dans les restaurants et dans les écoles la liste des aliments de travail, des aliments réparateurs de l'usure organique ?

Ce qui retarde la marche du progrès social, ce sont les déchets humains, les tarés, les avariés, les infirmes, les paresseux, les alcooliques.

Le travail du jardin n'est pénible pour personne. Vous ne rencontrerez pas un être social qui n'ait au fond de soi le très vif désir de cultiver les fleurs et les arbres. C'est un effort normal, une forme toute naturelle de l'activité humaine.

Les vieillards eux-mêmes peuvent rendre des services au jardin. Un vieillard à l'hospice coûte 650 fr. par an. Avec le tiers de cette somme il pourrait rester chez lui, dans sa famille, au milieu de ses enfants.

Qu'est-ce que l'homme sans foyer, sans maison, sans jardin ? Ce sont ces choses essentielles qui le fixent au sol comme autant de racines et lui permettent d'aspirer tous les sucs de la vie : force, bonheur, santé.

On a fait cette remarque qu'il faut une lieue carrée environ pour nourrir un sauvage des produits de la chasse, tandis que le même espace de terrain convenablement cultivé peut nourrir plus de mille habitants.

Les vieux et bons jardiniers disent : l'*are nourrit son homme* ; une famille de six personnes pourrait vivre sur un jardin de six ares. Nous demandons un peu plus pour faire la part très large à la culture variée et abondante des légumes et des fruits.

Deux à trois ares de terre par personne suffisent à produire les légumes d'un ménage pour toute l'année.

Les compagnies de chemins de fer, en adjoignant un jardin aux habitations concédées à leurs agents, ont beaucoup contribué au développement du goût du jardinage potager. Le Nord concède à 3.000 agents des jardins de 3 à 5 ares. Le Midi a construit 2.700 maisons pour cantonniers et gardes-barrières, avec un jardin de 5 ares. L'Orléans accorde des jardins de 3 à 5 ares à plus de 6.000 agents.

Pas une administration ne résiste au désir si simplement et si unanimement exprimé par tous ses agents de

posséder un coin de terre à cultiver : gardes forestiers, douaniers, gendarmes, qui passent le plus agréable de leur temps dans les jardins.

Pas d'*aumône*, du *travail* ; pas de *charité*, mais une *collaboration* entre la collectivité et l'ouvrier.

Le jardin est le plus grand ennemi de l'alcool. Le jardin est le meilleur lien de la famille.

Pour qu'une nation ait une grande production, il faut qu'une bonne hygiène ait développé la vigueur et la valeur professionnelle de ses individus. C'est la force morale qui assure la supériorité des nations.

Un alcoolique ne peut être un ouvrier utile d'une cité de justice.

Tant qu'on ne parviendra pas à soustraire la classe ouvrière à l'influence du cabaret, on ne résoudra pas la question sociale. On peut augmenter les salaires, diminuer les heures de travail, fonder des caisses de retraite, les débitants seuls s'enrichissent de toutes ces mesures.

« Voyez-vous ces cabarets? disait un industriel, toutes nos œuvres viennent échouer là. »

Le repos hebdomadaire obligatoire peut faire des désœuvrés ou des hommes utiles ; il peut augmenter la clientèle des assommoirs ou accroître le nombre des citoyens moraux et producteurs.

Dans le jardin de famille l'ouvrier doit pouvoir se livrer à l'élevage des abeilles, nourrir un porc, une chèvre, des lapins. Une tonnelle est aussi une partie essentielle du jardin, une tonnelle rapidement couverte de houblon, de chèvrefeuille, de clématite, de capucine, de vigne, une tonnelle sous laquelle se réunit toute la famille.

Toujours jardinier. — Si j'étais pauvre, j'embrasserais la profession de jardinier ; je solliciterais la propriété d'une lande inculte, d'une pièce communale sans valeur ;

je la transformerais en un jardin de grand rapport, montrant à tous ce que peuvent le travail et les connaissances professionnelles.

Si j'étais riche, je serais encore jardinier; je mettrais en valeur d'immenses propriétés abandonnées, j'expérimenterais les nouvelles méthodes culturales pour le plus grand profit des petits propriétaires ; je planterais surtout des arbres forestiers et fruitiers partout où la moindre couche de terre végétale le permettrait.

Comme on aime les choses qui poussent, les arbres qu'on a plantés, les fleurs qu'on a semées. Le vrai but de la vie, c'est d'améliorer un coin du monde, ne fût-ce qu'un arpent, d'y faire fleurir la paix des plantes.

Je sais qu'une école d'économistes prétend que le luxe inutile, les dépenses folles des jeunes fils de famille, l'étalage criminel des modes somptuaires, convertissent l'épargne en argent flottant qui passe de mains en mains en soulageant des misères.

Tel n'est pas mon avis.

Qu'un millionnaire dépense sans compter dans un élevage d'animaux utiles, dans la transformation d'une vaste propriété en friche, qu'il se ruine même en voulant faire de l'agriculture nouvelle, la collectivité ne perdra rien, car le sol restituera toujours ce qu'on lui aura donné, les engrais resteront ; un autre propriétaire mettra en valeur le sol amendé, drainé, engraissé. En outre, le travail de l'homme ruiné dans ces conditions, le travail qu'il aura procuré à de nombreux ouvriers, aura été un travail moral et sain.

La terre, c'est le grand régénérateur, c'est la haute loi de la nature, la loi de salut :

Salut, Terre ! Salut, mère ! Salut, nourrice !

Qu'un autre millionnaire se ruine dans la grande fête

parisienne, qu'il contribue à l'existence de femmes sans valeur sociale, de gens sans aveu, de bookmakers, de bonneteurs, de souteneurs, non seulement la collectivité ne retirera aucun bénéfice, mais il y aura encore l'exemple démoralisant d'un oisif susceptible d'armer justement le bras d'un anarchiste.

Dans le premier cas il y a une semence de vie, dans le second cas il y a une semence de mort, une mauvaise graine sociale qui lèvera dès qu'elle trouvera son terrain.

La richesse la plus sûre est la richesse foncière. Un paysan lettré disait au financier Law : *chartæ volant, terræ manent.* Les papiers s'envolent, les terres restent. Combien de nos agioteurs modernes feraient bien de méditer cette belle pensée !

Les siècles de magnificence pompeuse et raffinée, où les courtisans libertins, aux costumes efféminés, mangeaient leurs terres à la cour, ont été des siècles de démoralisation.

Le faux luxe ne vise pas à la beauté, mais à l'apparence, il ne se soucie que de la mode.

C'est ce gaspillage d'argent qui permet à la grande courtisane de vivre largement et d'accomplir sa funeste mission. Car ce n'est pas contre les misérables filles de rue ou les inconscientes pensionnaires des maisons Tellier qu'il faut le plus s'élever ; il suffit de les plaindre. D'ailleurs une bonne hygiène sociale les ferait disparaître en leur trouvant du travail sain et productif.

Ce qu'il faut mépriser, c'est la fille consciente, la fille entretenue, souvent pleine de charme, qui constitue pour la société une force perdue, une force négative, une force dissolvante.

Par un snobisme dangereux les écrivains défendent les courtisanes comme étant l'instrument fatal des ruines nécessaires. Sans elles, l'argent immobilisé s'accumulerait

aux mêmes mains, et c'est par elles que s'établit la dissipation de l'épargne, utile à l'équilibre social.

J'ai la faiblesse de penser autrement. Il est si facile de trouver un emploi plus moral de sa fortune. Achetez des terres, ô fils fortunés, plantez des arbres, créez des jardins, entrez dans l'association des cités-jardins de France; faites œuvre sociale utile pour faire pardonner votre richesse.

Les populations ouvrières attendent l'exemple des classes riches. S'il est de bon ton parmi les riches de dissiper les fortunes, l'ouvrier est provoqué à faire de même de son salaire. Le luxe insolent sème des haines violentes. Plus on occupe une situation élevée, plus on doit s'observer. Souvent le mauvais exemple vient d'en haut. Le poisson pourrit par la tête, dit un proverbe. Quelle misère morale chez trop de privilégiés de ce monde ! ils ignorent le prix de l'effort et connaissent la vanité des satisfactions vulgaires qu'on peut acquérir avec de l'argent.

Respect aux hommes du peuple cassés par le chaste travail du sol et les labeurs féconds ! Mépris aux odieux fils à papa qui ne font pas servir les biens dont ils ont hérité à l'accroissement de l'aise humaine.

Cuvier disait que dans tout le règne animal il n'avait pas trouvé une classe qui l'eût effrayé autant que la nombreuse famille des oisifs.

Ce sont les grandes théâtreuses, les dégrafées de marque, éléments sociaux de valeur inférieure, qui lancent les modes ruineuses aux courses et aux premières, modes que les femmes honnêtes se hâtent de suivre. Souvent même une imperfection physique d'une actrice en renom est le prétexte à une mode extravagante qui s'impose aux femmes bien conformées : les bandeaux à la Botticelli ont caché au début de vilaines oreilles. Jadis, à Vienne, Mme Vigano, danseuse, femme à la mode, était grosse de

ventre, et les dames portèrent bientôt des petits ventres *à la Vigano*.

La mode gouverne tout ; elle contrecarre le bon sens et l'hygiène : aliments, vie, vêtements, art, elle bouleverse tout.

Les coiffures montent et descendent; la poitrine, le ventre, les pieds, sont mis à la torture.

Peut-être les hommes et les femmes finiront-ils par comprendre que le bonheur est non pas en ces barbaries de toilette, mais en eux-mêmes, dans la salutaire beauté d'une vie douce, grave et toute joyeuse des simples joies humaines.

Pour remettre la simplicité en honneur dans notre pays, je ne vois que le procédé imaginé naguère par les Espagnols, qui permettaient aux comédiens et aux courtisanes de porter de splendides vêtements ; mais, sous peine d'infamie, défendaient ce luxe aux hommes sobres et sages.

C'est un procédé analogue qu'employa une ville d'Italie à l'égard de la noblesse florentine qui, s'étant vendue à l'étranger, déclara que les criminels de tout ordre, à l'avenir, seraient proclamés gentilshommes ! Quelles inutilités dont l'homme s'est fait un besoin ! En contemplant le luxe de son temps, un philosophe attristé disait : que de choses dont l'homme pourrait se passer ! La vanité nous coûte plus cher que la faim.

Que voyons-nous en regardant notre beau pays ?

Une terre féconde qui ne refuse rien au travail. Et toujours la misère ! Qui donc accuser ? L'homme social, les mœurs, les idées, qu'il faut changer à tout prix.

Nous avons le devoir de trouver le temps de tout faire, de tout voir, de tout apprendre, de tout comprendre. Quand nous disons « tout », nous voulons dire le

« plus possible ». Où trouver ce temps, sinon en le prenant sur les rites stupides de la société, sur les conventions bêtes, les visites inutiles, les cérémonies grotesques ? Laissons tomber le formalisme futile et stérile et employons utilement notre temps.

Etre luxueusement logé, avoir de beaux jardins, paraissent des biens, et grands biens à ceux qui ne les possèdent pas. Demandez à ceux qui les possèdent s'ils sentent bien le plaisir de ces choses, ils vous diront que non. Il est des princes qui ne vont pas une fois par an dans leurs féeriques jardins de la Côte d'azur, de la Côte d'argent, de la Côte d'émeraude !

C'est assurément une belle chose que ces vastes parcs qui sont le luxe des châteaux, mais le modeste jardin de l'ouvrier me touche davantage.

Dans ce jardin, pas un pouce de terrain n'est perdu, les planches de pommes de terre, de pois, de haricots, de carottes, s'y pressent les unes contre les autres sans intervalle ; les bordures sont des pieds d'oseille ou de thym. D'allées, n'en cherchez point ; un sentier de la largeur de deux pieds fait le tour, cela suffit : si quelque salade y lève, on la respecte, on enjambe par-dessus. Cet humble enclos que le passant ne regarde guère, joue un rôle immense dans la vie de ceux qui le possèdent. Vous ne verrez jamais la femme jeter au dehors une écuelle d'eau sale ; elle ira la verser soigneusement au pied d'un chou, qui en fera son profit. Le moindre brin de fumier tombé sur la route est aussitôt recueilli comme un trésor par les enfants et porté à quelque laitue. Pas une motte de terre qui ne porte son fruit ; ce minuscule jardin fait vivre à lui seul toute la famille.

Ah ! si ailleurs la terre étale une admirable beauté, c'est ici qu'elle déploie vraiment sa fécondité merveilleuse, qu'elle mérite ce nom de bienfaisante nourrice, de mère

tendre et généreuse que les anciens lui donnaient et que le cœur de l'ouvrier lui conservera toujours.

> **Laborieux semeur de la graine sacrée,**
> **Qui, de verte jadis, fit la terre dorée.**

Le jardin est aussi utile à l'homme de pensée qu'au travailleur manuel.

Le travail de jardin nous repose, car il nous isole du monde et de nous-mêmes. Quand nous nous mettons à travailler la terre, nous abandonnons la folle du logis qui parfois nous tourmente.

Dioclétien, dégoûté du pouvoir, abdiqua solennellement et se retira à Salone. « Venez à Salone, disait-il. Vous y verrez si le soin que je prends de mon jardin ne me rend pas plus heureux qu'un empire, et vous apprendrez vous-même à apprécier le bonheur que je goûte en cultivant mes laitues. »

Le Cantique des cantiques célèbre l'*hortus conclusus*, le jardin fermé, le Paradis terrestre. Cherchons-nous le bonheur : habitons simplement la maison de Socrate, cultivons autour le jardin de Candide, et ne nous inquiétons pas des voisins.

Ce qui est important : c'est de conserver, c'est d'accroître en soi la vie du cœur, la vie de la conscience, la vie sociale ; c'est de créer cette beauté de l'honnête homme qui, comme dit Milton, emporte son paradis avec soi. L'économie ancienne était basée sur la spoliation et la violence, tandis que l'économie du monde actuel est basée sur l'industrie créatrice et la production. Les causes qui ont amené le perfectionnement de l'espèce humaine sont encore en activité, ce qui fait espérer l'avènement d'une humanité supérieure.

L'eau versée à la racine d'un arbre reparaît en haut dans les fruits ; de même nos actions utiles et bonnes

reparaissent au sein de la société, suscitant de nouvelles récoltes.

Laisser quelque chose après soi ! n'est-ce point le but de la vie, que chacun peut atteindre suivant ses forces? L'artiste laisse ses œuvres ; l'écrivain ses pensées morales ; le maçon les maisons qu'il a construites ; le jardinier les arbres qu'il a semés et plantés.

La Famille, la Maison, le Jardin, voilà le *funiculus triplex difficile rumpitur,* la corde à trois brins qui ne casse point.

Il se crée lentement une morale et une justice à base nouvelle. Mais pour y arriver il faut organiser sa vie en la faisant consister dans le bonheur familial, dans l'action, dans la communauté de pensée et de labeur avec ses semblables.

Ce sera la gloire des générations du xxe siècle d'avoir instauré le règne de la Paix et de la Production utile. Le travail est plus utile que la richesse, car la société tire bien plus sa force de l'ordre moral que de l'ordre matériel.

La « Semeuse » de notre monnaie française est le symbole de cette ère nouvelle. La bonne semence germe ; on va partout rappeler les Barbares guerriers au respect de la vie productrice. Imposer par la force la paix aux peuples, *pacis imponere morem.*

Perché l'verde terreno
Del barbarico sangue si dipinga ?

Pourquoi la terre verte se peint-elle du sang des barbares ? Il n'y a qu'une chose que les hommes ont le droit d'imposer par la force : c'est la justice. Tout le reste doit être libre. Les richesses sous le régime du libre travail tendent vers la moindre inégalité.

L'homme surcivilisé a beau avoir des besoins compli-

qués, il n'y a de réels plaisirs que ceux de l'homme de la nature, que ceux qui lui sont directement offerts par la nature.

L'homme est l'instrument de sa perfection ; il porte en lui-même toutes les forces nécessaires à sa perfection.

Les sillons sont partout ouverts et nous semons. Il s'agit de créer une société au sein de laquelle les forces organisées feront agir d'autres ressorts que l'intérêt personnel. Le type vers lequel doit tendre l'humanité est la constitution d'un état social où le sacrifice individuel à l'Etat soit réduit au minimum, vis-à-vis d'un maximum de sécurité, de services, de bonheur dérivant de la constitution même de l'Etat.

Dans l'intérêt de la cause du progrès il ne faut pas repousser de parti pris l'intervention de l'Etat, pourvu que celle-ci soit prudente et restreinte.

Le miséreux est un malade, un individu qui ne peut s'adapter aux conditions sociales toujours nouvelles, en raison d'une infériorité organique physique ou d'une direction vicieuse donnée à son esprit. Il est du devoir de la société de remettre l'individu atteint par la maladie ou la misère en pleine valeur.

Un pays est riche quand il est riche en hommes sains, travailleurs, sobres. Le rendement de l'individu importe à la collectivité.

On est aujourd'hui mieux logé, mieux nourri, vêtu plus chaudement, et à moindres frais qu'en aucun autre temps. Mais ce n'est pas tout que d'avoir ces choses à sa disposition ; il faut savoir en tirer le meilleur parti possible.

Une habitation mal disposée est non seulement incommode, mais insalubre ; un mauvais repas coûte souvent plus cher et peut rendre malade ; un vêtement mal fait protège mal et dure moins longtemps ; un terrain mal cultivé donne moins et de plus mauvais fruits.

Lutte contre le paupérisme. — Lutter contre le paupérisme, scientifiquement et méthodiquement, vaut mieux que de compter sur la charité. Combattons la misère de manière qu'il n'y ait plus que des *pauvres* à la place des *miséreux*; on ne peut espérer supprimer la pauvreté, mais il faut arriver à la disparition tota'e de la condition misérable de l'homme, obstacle insurmontable au progrès moral.

Quand un mal a des causes profondes, il faut s'attaquer à ces causes, ne pas faire de la médecine de symptômes, mais de la bonne hygiène sociale ou thérapeutique des causes.

La prophylaxie est du domaine des pouvoirs publics (salubrité des habitations, surmenage, durée du travail, travail des enfants). La sociologie et la biologie ont d'étroites connexions.

Il en est des maladies morales comme des maladies physiques, elles se transmettent par héritage. Les villes sont responsables des épidémies qui sévissent sur la population par suite du mauvais état hygiénique général, comme les classes supérieures sont responsables des progrès de l'alcoolisme ou de la tuberculose dus à la mentalité pervertie, à la fâcheuse éducation du peuple.

La transmission de la vie est confiée à notre garde. L'étincelle doit être communiquée par les plus forts ; il faut ensemencer le *champ de la vie* avec de bonnes graines. Les sources vitales ne nous appartiennent pas ; il est temps d'imposer à soi et aux autres le *respect de la descendance*.

Il y a des lois de solidarité sanitaire, des devoirs d'hygiène publique ; il s'agit de ne pas compromettre la vie de tous par des actes d'insalubrité. Nous avons l'obligation de participer à la défense commune de la santé sociale.

En dehors de certaines maladies professionnelles qui

deviennent rares, l'ouvrier ne tombe pas malade du fait de son travail, mais de mauvaises conditions hygiéniques.

Les maladies les plus fréquentes sont, en premier lieu, celles des *voies respiratoires* et, en second lieu, celles du *tube digestif*. Aussi peut-on dire que l'ouvrier s'infecte par le *poumon* et par l'*intestin*, c'est-à-dire :

1° Insalubrité du logement,

2° Mauvaise alimentation,

3° Abus de l'alcool.

Soyons des artistes de la vie pratique.

Une maison propre, des aliments sains, un jardin bien cultivé, aident au développement intellectuel et moral de l'individu. La malpropreté corporelle prépare la malpropreté de l'esprit. Au contraire, l'aspect du beau exerce sur les sens la même influence salutaire que le vert des prairies et le bleu du ciel.

Nous ne demandons point de luxe pour les ouvriers, mais des pièces vastes ne cubant pas moins de 70 mètres cubes ($4 \times 5 \times 3{,}50$), avec de larges ouvertures sans alcôve ni soupente. Comme annexe, un jardin de quelques ares (trois ares par personne). On connaît les taudis honteux, contaminés, où meurent depuis des siècles des générations de travailleurs. Les entreprises privées construisent des habitations saines, au loyer modique, mais en trop petit nombre. La commune, la ville, peuvent édifier des quartiers entiers. De même que les villes organisent l'éclairage, le service d'eau et le transport, de même elles ont le devoir de créer les maisons salubres, les jardins ouvriers, le pain et le lait purs, la pharmacie hygiénique, les bains.

Les deux tiers de la population parisienne vivent dans des pièces ayant une vue sur cour intérieure. Les cuisines, les couloirs, les escaliers, ne sont jamais purifiés par le soleil. Les courettes, les sous-sols, sont sans air ni lumière,

Du rez-de-chaussée au quatrième étage, c'est l'obscurité complète.

La *vie dispersée* autour des grandes agglomérations urbaines est à préconiser. Les travailleurs des villes doivent aller dormir le soir à la campagne dans des maisons saines et *indépendantes*, au milieu de jardins. Grâce aux moyens rapides de locomotion, ce vœu peut être réalisé de nos jours.

Préserver l'individu de la maladie, la société de l'épidémie, répandre à flot l'air et la lumière dans les maisons et dans les cerveaux, protéger l'avenir de la race dans l'enfant, c'est là toute l'hygiène sociale.

L'hygiène sociale s'adresse à tout et à tous : à la mère, à l'éducateur, au savant, au sociologue, à l'officier, au philanthrope, à l'individu et à la collectivité, à l'Etat et à la Commune.

L'action de l'homme sur la terre est immense : elle modifie la composition chimique et l'état physique du sol, transforme la végétation et par suite les animaux qui vivent des plantes, elle assainit par la culture les deltas et les marais, elle régularise le cours des fleuves, elle discipline les forces élémentaires, elle les fait concourir à nos fins ; par le patient effort des générations courbées sur le sol, elle accroît lentement la couche d'humus, source de toute vie terrestre, elle augmente ainsi les puissances naturelles bienfaisantes et prépare l'avènement d'une ère meilleure.

L'homme social ne doit pas détruire l'homme naturel. Soyons moral, ne troublons pas la vie de famille, montrons le bon sens, la générosité, la douceur des êtres de nature en opposition avec la vie factice, la fausse science, le faux bonheur des surcivilisés. Ne détruisons pas la simplicité, la bonté, la sympathie, la compassion, les affections désintéressées, l'enthousiasme de l'imagination. Belle vie

heureuse, celle qui est dévouée à de nobles idées, occupée par des entreprises viriles, remplie d'action utile.

Honorer la nature humaine, la soustraire à la misère démoralisante, la sauver de l'intempérance et de la paresse, deviennent le devoir de tous les penseurs. Le plus grand art est l'art de former de nobles modèles d'humanité. Le rôle de la vieillesse serait d'éduquer les jeunes. Après sa journée de labeur, l'homme devrait employer le soir de sa vie à l'éducation des adultes dans le cadre du jardin familial.

La vie morale et la vie physique, la nutrition des cellules, leur rénovation est la conséquence des agents hygiéniques ; il s'agit de discerner les agents les plus avantageux. Il y a un bien-être physique et moral à se plonger dans son milieu naturel.

La beauté humaine est fonction de la santé. La simple hygiène entretient la santé : se contenter d'une alimentation simple, se couvrir de vêtements amples, se livrer au travail en plein air, fuir l'air confiné, les repas prolongés, les excès de toute nature.

La santé sociale.— Le plaisir fondamental est la santé, *l'ugieia*, la conscience du bon état de l'organisme. On ne bâtit pas un mur avec des grains de sable, on ne construit pas une société solide avec une poussière d'individus.

Notre vie mentale est liée à notre constitution organique, au sens le plus strict du mot. La loi de mouvement, l'expansion est la suite naturelle de la santé de l'homme, du besoin de se dépenser. Cette activité des jeunes se lançant à cœur joie dans les efforts salutaires n'est que l'application ordonnée de l'équation vitale. De même que la fleur s'épanouit au soleil, de même l'homme viril travaille spontanément. Le repos n'a de raison d'être que le temps

nécessaire à l'accumulation de la force dans l'organisme, force réparatrice qui devra ensuite se résoudre en un nouveau travail.

Il y a des conditions naturelles de santé : bonne hérédité, abstention des excitants, exercice et travail hygiénique, nourriture rationnelle, bon sommeil. Il y a des conditions artificielles qui entraînent les maladies : encombrement dans les logements étroits, malpropreté des maisons, alimentation mauvaise, abus de l'alcool.

Le travail des enfants dans l'industrie, la nécessité pour la femme de travailler, ce qui l'empêche d'allaiter, sont des causes de détérioration des races.

Il n'y a pas d'autre richesse que la vie. Tout progrès social consiste dans l'accroissement en chaque individu de la vie, c'est à-dire de la santé, de l'énergie, de la joie. La joie n'est-elle pas le trop-plein de la santé? Une famille que la maladie n'a pas visitée en dix ans doit connaître l'aisance, dit un proverbe japonais.

La joie. — La santé du peuple est un problème social qui domine tous les autres. Les ouvriers n'ont souvent d'autre patrimoine que la santé. Les seuls ayant de la santé travaillent et se mêlent à la vie active ; les autres sont des impuissants, sachant encore désirer, mais ne sachant plus vouloir. A l'échelle de valeurs physiques correspond une échelle de valeurs morales.

A la vue de la jeunesse ardente et pleine de santé, notre être doit se rafraîchir au souffle d'un renouveau puissant, sacré parce qu'il émane d'une jeunesse vivante, du frisson d'une plante humaine. Au jardin, la *pianta uomo*, comme disent les Italiens, naît plus vigoureuse qu'en ville.

Il n'y a pas d'amélioration sociale profonde et durable sans amélioration de la santé physique et de la santé morale. La santé et la joie coulent dans des corps sains et

des esprits justes. La joie, le plaisir, est un sentiment d'évolution ascendante. La joie est expansive, la tristesse est concentrée ; dans la joie le corps se redresse, dans la tristesse le dos s'infléchit et se voûte. L'ouvrier heureux produit, au travail, un rendement supérieur à celui de l'ouvrier triste.

> Joie aux muscles puissants du travailleur dispos !
> Joie au cerveau fécond de l'homme de pensée !
> Joie au soleil, aux champs, aux arbres, aux troupeaux !

On est heureux : 1° quand on travaille *utilement* ; 2° quand on dirige et cultive sa *volonté*. Notre siècle est une époque de travail acharné, mais la joie est fille de l'occupation utile.

Chantons la joie, magnifique donatrice, invincible, créatrice des belles et grandes œuvres. La santé donne cette allégresse généralisée qui se manifeste par l'aptitude au travail, par un plaisir égal à s'endormir le soir et à se réveiller le matin, ainsi que par un continuel besoin d'exprimer sa joie. Cette joie de vivre excite tous les appétits, c'est l'épanouissement constant de la puberté, ce renouveau de la vie.

Créer avec joie, travailler avec joie, il est impossible d'imaginer un acte plus triomphal. Les paroles mêmes qui le signifient ont la splendeur de l'aurore. L'homme est fait pour vivre en plein air et en pleine lumière. Le travail du sol fortifie le jugement, l'esprit de réflexion et consolide le bon sens, le maître de la vie.

Travail en plein air. — Il y a dans la vie du jardinier un moment particulièrement agréable, où une sorte de gaieté lui rend faciles les plus pénibles efforts, c'est le *moment* de la récolte, quelle que soit la chose à récolter.

L'exploitation de la terre est le pivot autour duquel tournent les conditions du travail, les mœurs, les lois.

Levez-vous de bonne heure et, après un déjeuner rapide, allez faire un tour dans les bois : vous m'en direz des nouvelles. On se sent dispos, de belle humeur, et c'est déjà un premier bienfait. Quand on rentre du bois, on ramène avec soi quelque chose de l'air, des sucs, de l'haleine et de la sève de la forêt. Les fleurs et les fruits sauvages contribuent aussi à cette symphonie parfumée, éducatrice de la gaieté.

L'air pur est bien le *pabulum vitæ* des anciens. On renaît dans l'air pur, l'appétit et toutes les fonctions sont favorablement excités.

Le travail en plein air est la vie naturelle de l'homme ; le terrible accroissement de la tuberculose à notre époque a pour cause principale l'abandon des professions de plein air pour les emplois de bureau.

Les champs, voilà le principal domaine de l'activité humaine. Si les ouvriers ne peuvent pas tous être agriculteurs, qu'il soit au moins possible à tous d'être jardiniers à leurs moments perdus.

Dans notre vieux Poitou, l'usage de prêter des terres aux malheureux était connu jadis sous le joli nom de « sillons du pauvre ». Le propriétaire cédait un certain nombre de sillons à des journaliers en échange de quelques journées au moment des moissons.

Pour la bourgeoisie le dimanche est un jour ordinaire. Pour l'ouvrier adonné aux travaux manuels ce n'est plus un jour semblable aux autres jours de la semaine. Ce jour-là est tout à fait à part : il ne ressemble pas à la veille, il ne ressemble pas au lendemain.

Que fera-t-il des longues heures de cette journée ? Ce qu'il y a de plus désirable, c'est qu'il passe son temps au jardin, qu'il plante, taille et dresse ses arbres.

Changer un sauvageon en un fruit savoureux, transformer les épines en roses, n'est-ce pas le plus grand des sortilèges, n'est-ce pas montrer la toute-puissance de l'homme sur la nature ?

La journée passe vite en pleine joie, mais par delà cette semaine, le travailleur aperçoit un autre dimanche qui lui apparaît serein et lumineux, qui lui promet de nouvelles délices.

Seulement l'ouvrier doit travailler dans son jardin avec suite et ne pas détruire un jour ce qu'il aura semé la veille.

Simple anecdote. L'Arioste travaillait avec peine, il tournait et retournait ses vers. Vers la fin de sa vie, il aimait le jardinage, mais il y réussissait assez mal. C'est qu'il voulait appliquer aux choses de la nature ses procédés poétiques, émondant, tranchant, déplaçant tout. Il faisait mourir les fleurs à force de regarder si elles poussaient.

Que de choses à combiner pour l'exploitation rationnelle de ce petit jardin, que de travaux à classer, que de prévisions à ajuster ! Il faut assurer les légumes dont on aura besoin aux diverses époques de l'année ; il faut échelonner les ensemencements, et réserver des planches de terrain pour obtenir, sans interruption, frais et tendres, certains légumes indispensables. Un jardin doit fournir, par exemple, de quoi faire des salades en toutes saisons.

Le jardin, les parterres, les volières, les basses-cours, c'est là que la première instruction peut être donnée sans fatigue aux enfants. Une planche de terrain à cultiver au jardin devient un monde vivant où les enfants apprennent sans efforts la botanique, la physique, la chimie, les effets du temps, les saisons.

Délicieux apologue de Bernardin de Saint-Pierre.

Un jour, un de mes amis fut voir un chartreux. C'était au mois de mai. Le jardin du solitaire était couvert de fleurs. Pour lui, il s'était renfermé dans sa chambre, où l'on n'y voyait goutte. — Pourquoi, lui dit mon ami, avez-vous fermé vos volets ? — C'est, lui répondit le chartreux, afin de méditer sans distraction sur les attributs de Dieu. — Eh ! pensez-vous, reprit mon ami, en trouver de plus grands dans votre tête que ne vous en montre la nature au mois de mai ? Croyez-moi, ouvrez vos volets et fermez votre imagination.

Enseignement général de l'Horticulture. — Apprendre l'horticulture à tous les enfants serait un excellent enseignement de début.

L'horticulture est autant un *art* qu'une *science*. La terre ne peut rien sans l'intelligence humaine. Dans cette branche, c'est l'idée, c'est l'esprit créateur, c'est la réflexion, qui assurent le succès.

La culture des champs n'est que l'extension de la culture des jardins. L'agriculture reproduit l'horticulture avec des moyens plus économiques, avec des soins moins minutieux. Ses procédés ont le même but, seulement ils sont plus imparfaits, afin de pouvoir être exécutés plus rapidement sur une plus grande échelle. Elle exige les mêmes conditions climatériques pour des opérations similaires ; elle se contente d'un sol moins fumé, mais son idéal serait de confier ses semences à une terre de jardin aussi meuble et aussi bien fumée que celle des planches de légumes ou des plates-bandes du parterre. L'agriculture n'étant donc que de l'horticulture agrandie et moins parfaite, on comprend que cette dernière puisse servir d'enseignement primitif.

Le grand mouvement d'assistance mutuelle que nous

voyons progresser si rapidement en France a commencé pour ainsi dire par la Société mutuelle des jardiniers de la Seine, fondée il y a plus de cinquante ans. C'est que l'horticulture est plus exposée que l'industrie courante à des causes multiples de découragement et à de graves risques professionnels : saisons, intempéries, gelées, grêles, maladies cryptogamiques.

On sait que la culture potagère champêtre, c'est-à-dire la culture des légumes en plein champ, est plus rémunératrice que la simple culture agricole. En effet, d'après les calculs des spécialistes, la valeur moyenne de la récolte d'un hectare atteint plus de 1200 fr. pour l'asperge et l'artichaut, 1000 fr. pour les choux, 700 fr. pour les carottes, 500 fr. pour les pommes de terre, 400 fr. pour les navets et 380 fr. pour le blé.

Les fraiseraies bien comprises rapportent, bon an mal an, un bénéfice de 12 à 1500 fr. par hectare. Le framboisier produit 4.000 kilogr. de fruits par hectare avec un bénéfice net de 13 à 1500 fr. On calcule qu'un hectare de touffes de groseilliers plantées à 1 m. 50 peut produire 2.000 fr. ; le cassis, 1000 fr. à 1200 fr. par hectare.

Au paroxysme industriel, aux crises maladives de la production outrancière et déréglée, avec ses grèves et ses violences, nous pouvons substituer l'ardente fièvre de travail sain et créateur à la campagne.

L'agriculture est devenue d'ailleurs industrielle et à la portée de tous : les *semences* et les *engrais* sont achetés à bon compte, les *fonds* sont à la disposition des cultivateurs par les banques mutuelles locales et régionales, les producteurs *s'associent* pour la vente au marché, les *transports* et les *tarifs* spéciaux aident encore aux transactions avantageuses.

Les horticulteurs, par leur initiative, ont rendu de bien grands services. Le syndicat professionnel des jardiniers

de Nantes, fondé au capital de 15.000 fr., paie à ses adhérents 10 0/0 au-dessus du cours des marchés. Le syndicat des producteurs jardiniers d'Hyères expédie à Paris des légumes, des primeurs et des fleurs. Celui de Lauris vend des asperges, celui de Quincy-Ségy des prunes et du cassis. Celui de Menton vend des citrons pour plus de 2 millions par an; grâce à lui, le citron de première qualité qui se vendait 6 fr. le mille vaut aujourd'hui 11 fr. Le syndicat des primeuristes français, fondé en 1901, a créé sous la forme coopérative une association en participation pour l'exploitation d'un poste de vente aux Halles. Voilà de bons exemples donnés par les jardiniers.

L'horticulture et l'agriculture ne sont que l'art de diriger vers un but déterminé les actes de la vie dans les végétaux et dans les animaux. Elles ont leur base dans les sciences naturelles.

Sciences naturelles. — L'histoire naturelle est le commencement et la fin de toute éducation générale. L'esprit de l'enfant doit y puiser les premiers éléments de la connaissance et l'esprit de l'homme sait y chercher la solution des problèmes philosophiques les plus élevés.

C'est pendant que les esprits sont tout neufs, comme une jeune plante, qu'il faut développer le chevelu, les racines abondantes, qui permettent aux adultes de s'implanter dans tous les terrains, de s'adapter à toutes les conditions nouvelles de la vie sociale. Tout ce qu'il faut demander aux éducateurs, c'est d'être de bons pépiniéristes d'âmes.

Les sciences naturelles, qu'on accuse de dessécher le cœur et l'esprit, de dépoétiser la nature, contiennent, au contraire, les éléments d'une poésie variée et profonde, dont le charme n'est pas soumis aux caprices du goût et de la

mode, parce qu'il a sa source dans la réalité intime et immuable des choses. Ce sont ces sciences qui forment les cœurs et les volontés.

La nature va toujours à l'épargne. Néanmoins cette épargne s'accorde avec une magnificence surprenante. C'est que la magnificence est dans le plan génial et l'épargne dans l'exécution. Les hommes renversent souvent cet ordre.

Pour être un homme complet et un bon citoyen, utile à son pays, il faut savoir *observer* les hommes et les choses, et poùr cela il faut avoir suffisamment observé dès l'enfance la terre et le ciel, les plantes et les animaux, et s'être familiarisé avec les principes et les procédés de la méthode d'observation.

La science est une force morale sur laquelle on peut fonder la dignité de l'homme. La science est une force morale, car elle est faite de probité. Plus savants, plus maîtres des forces de la nature, nous aurons plus le temps pour cultiver notre être.

Notre époque est une époque de conquêtes par le travail, par la science et la morale. La liberté en est le ressort.

Le problème de l'alimentation suffisante et à bon marché sera résolu tôt ou tard. Les fonctions de la vie matérielle ne prendront plus qu'une minime partie de notre temps, l'homme pourra ainsi s'élever graduellement dans la connaissance des choses et dans la perfection morale.

Celui qui s'est assuré une maison propre, une table saine, ne devrait plus penser qu'à son esprit, à son éducation supérieure.

Pour cela il faut assurer à tous la conservation de la vie et le bien-être général par la pénétration des lois naturelles, utiliser toutes les énergies disséminées gratuitement dans l'univers, les radiations, les ondes, les effluves

magnétiques, approprier les dons de l'espèce en rapprochant les races, en exploitant les climats, en combattant les erreurs, en économisant les efforts : tel est le programme de tout homme digne de ce nom.

Cultivons aussi notre goût, notre faculté de jouir des choses de la vie. Que sont les maisons, les belles propriétés, les champs, les forêts, les fleurs, si les yeux qui les contemplent sont fermés à la beauté naturelle ?

L'homme futur devra résoudre tous les problèmes qui sont insolus mais non pas insolubles. Pourquoi la génération qui va nous succéder n'aurait-elle pas, elle aussi, ses Rœntgen, ses Becquerel et ses Curie, ses Bunsen et ses Pasteur ?

Ne méprisons pas les temps qui nous ont précédés ; ne mordons pas le sein de nos nourrices. Le fruit des labeurs des siècles passés ne sera pas perdu. Le nouveau est là pour recueillir son héritage.

Saluons le passé dont les richesses disparaissent dans la société nouvelle qui commence, saluons le passé dont les monuments attestent tant d'enthousiasme et d'amour, tant de travail persévérant ; notre devenir est issu de ce passé si triste ; la forme actuelle de notre vie sociale est un produit naturel du passé, un fruit de notre histoire, et elle nous apparaît comme un milieu où s'élaborent les formes à venir.

A qui doit appartenir la richesse créée par les travailleurs? Assurément elle ne doit pas appartenir aux non-travailleurs.

En présence de tant d'iniquités sociales, des longues nuits de labeur sans espoir, sans joie, sans fin, ô vous les heureux, essayez de ne pas oublier les réalités douloureuses des moins fortunés. Et chacun dans votre domaine efforcez-vous de corriger le sort des malheureux, de l'améliorer, de l'adoucir.

Si ma fortune augmente, malheur à moi si tous ceux qui m'entourent n'en sont pas plus riches !

La charité est le propre de l'homme. Evitez la tyrannie capitaliste et la tyrannie du crédit usuraire ; rendez vive et agissante la solidarité ; n'ayez d'autre guide que l'idée du possible et le sentiment du juste. Pensez surtout à la classe qui travaille, à celle qui fait effort pour s'élever et mérite par conséquent tous les encouragements.

D'autre part, nous voudrions substituer aux théories nuageuses des communistes quelques vues parfaitement réalisables et opposer la précision des faits au vague des déclamations stériles.

Nous voudrions alléger le poids des nécessités de la vie sociale pour les moins fortunés ; augmenter les activités sociales, accroître le rendement utile de l'effort manuel et adapter les divers enseignements aux besoins nouveaux de la vie.

Au fond du cœur s'élève le cri : « Nous sommes nés pour un état meilleur. »

L'homme utile rayonne comme la fleur au milieu de son parfum ; il est enveloppé d'une saine atmosphère morale. Il attire tout ce qui passe et devient centre attractif pour les bonnes actions.

Si tout le monde *pensait* vrai, les évolutions naturelles, dès qu'elles présenteraient un caractère d'utilité publique, n'auraient rien de difficile.

Ne nous lassons pas de jeter de bonnes graines tout le long de notre vie ; sans doute il en périra beaucoup, mais s'il en lève seulement une, elle récompensera notre effort. Nous vivons en un temps où toutes les conditions économiques d'autrefois se trouvent bouleversées. Tandis que la houille noire a condensé la population ouvrière, la houille blanche les disperse, elle reconstitue le travail au foyer domestique, dans l'atelier, dans le jardin familial.

La machine à vapeur a jadis créé la centralisation industrielle. C'est elle qui a dépeuplé les campagnes, c'est elle qui est responsable des chômages, des grèves ; elle a été cependant un facteur de progrès. Au mépris de l'hygiène l'homme s'est entassé autour des machines à vapeur, dispensatrices d'énergie, au lieu d'étendre au large, en plein air, en pleine cité-jardin, la série de ses ateliers.

Transport de l'Energie à domicile. — Aujourd'hui l'avenir est au transport électrique de l'énergie ; l'énergie mécanique est l'aliment de la vie moderne ; il est indispensable d'arriver à distribuer la force partout au moyen d'un simple fil. Le transport futur de l'énergie, c'est le transport électrique au moyen d'un fil très petit pour que le rendement soit meilleur ; et même l'idéal sera le transport à distance, sans fil. On pourra convoyer jusqu'aux extrêmes limites de notre pays la force, la puissance empruntée aux torrents de nos montagnes, aux vagues de notre océan, aux vents de notre atmosphère.

Plus tard même, l'éther qui baigne les mondes sera l'unique convoyeur d'énergie, car c'est par des vibrations infiniment rapides de l'éther que l'énergie progresse dans les espaces interplanétaires ; c'est par là que la radiation solaire, base de notre vie, nous arrive en quantité colossale. Le mécanisme par lequel la nature effectue le transport de l'énergie dans l'univers doit nous servir d'exemple.

Quelles transformations ne verra-t-on pas quand les forces de la nature, domestiquées et asservies, seront transportées comme une monnaie courante au domicile, dans le jardin, dans tous les coins de la cité-jardin, au moyen d'un simple fil !

L'ouvrier travaillera avec joie dans son intérieur, la femme n'abandonnera plus le foyer. Le travailleur fran-

çais aime à dormir sous un toit qui lui appartienne ; s'il est plus heureux, il y a chance par surcroît qu'il devienne meilleur. *Moraliser par le bonheur*, n'est-ce pas la vraie méthode ?

Rendre la santé, reconstituer la famille, rapprocher les hommes, remplacer la haine des classes par une mutuelle estime, c'est tout le programme du jardin de famille.

Propager le goût du chez-soi et de l'épargne est une voie sûre du progrès social.

Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida, parta meo sed tamen ære domus:

Petite, mais commode et propre, et toute à moi.
Je l'ai payée, et j'y suis roi.

La petite maison et le petit jardin, c'est une *caisse d'épargne en nature*, toujours prête à recevoir les petits profits et à utiliser tous les moments de loisir.

La propriété. — Pour combattre l'exode rural, pour stériliser les idées collectivistes, il faut faciliter *l'accès des ouvriers à la petite propriété*, et rendre cette propriété sûre, effective. La propriété constitue la base sociale par excellence. Dans la terre, ce qu'on recherche c'est la puissance qu'apporte la notion de possession. Voyez le bonheur de ces mille petits propriétaires de Belgique, de Hollande, de Suisse.

Puisque l'on veut éteindre les lumières dans le ciel, il faut bien faire le bonheur terrestre du plus grand nombre, c'est-à-dire rendre propriétaires de la maison et du jardin tous les travailleurs prévoyants.

Dans une société basée sur la Raison, sur le Droit réel, et non plus sur la Force, il y a harmonie entre les aspirations de l'individu et les aspirations de la société.

L'idéal c'est la solidarité dans l'union cordiale des familles. Que les familles soient honorées, encouragées, aidées au besoin en *raison de ce qu'elles font pour la collectivité*. Il faut savoir subir ce qui est *nécessaire*, appliquer ce qui est *possible*, rendre possible ce qui est *désirable*.

L'instinct de la propriété est lié intimement et inexorablement aux nécessités vitales. Tous les règnes organiques démontrent cette vérité. La plante s'approprie une portion du sol pour vivre ; l'homme primitif construit un abri et cultive la terre autour pour vivre. Partout le travail de la vie a créé la propriété. Assurez la propriété *sûre* et *certaine* d'un rocher, d'un terrain inculte, à un ouvrier travailleur, il le transformera en jardin ; donnez-lui, en toute propriété, des landes, des dunes, il transformera le sable en or.

Avant tout il faut reconstituer la famille, la raffermir sur ses bases naturelles. La famille est la clé de voûte de l'édifice social. Les jardins de famille, les logements à bon marché, la petite maison entourée d'un jardinet, le tout rendu accessible à l'ouvrier qui deviendrait propriétaire au bout d'un certain nombre d'annuités payées régulièrement, voilà les moyens de supprimer les vagabonds, les mendiants, sinistres épaves sociales.

C'est surtout dans le calme de la vie domestique qu'il est possible de travailler utilement, pour le bien général.

L'ouvrier propriétaire est heureux. C'est son bonheur quand il rentre le soir *chez lui* et qu'il trouve tout en ordre et rangé. Une bonne parole de sa femme, un sourire du petit enfant, et le voilà tout reposé.

Quiconque n'a pas le bonheur en soi le cherche vainement au dehors. L'homme se prépare lui-même et se tisse son bonheur avec les petits événements de la vie sociale. Pour être heureux, il faut être bien avec soi. Qui est véri-

tablement fort? Celui qui domine et commande ses actions. Qui est véritablement riche ? Celui qui est content de son sort. Au banquet de la vie, ne demande point ce qui n'est pas sur la carte et tu seras heureux.

Influence de la Femme. — Autant la famille est atteinte et désorganisée par la femme que la nécessité oblige à quitter son foyer pour le milieu industriel malsain, autant la constitution de la famille se préserve et se cimente par la femme retenue parmi les siens, au foyer, à l'atelier de famille, au jardin de famille. Vous voulez mettre de l'ordre dans l'Etat, ô politiciens ! Commencez donc à en mettre dans votre ménage ? Les disputes journalières dans le ménage sont, en effet, le point de départ de bien des contrariétés qui se traduisent au dehors par des anathèmes contre la société. La femme doit apporter une chose : la paix de la maison.

L'éducation de l'enfant commence immédiatement après sa naissance. Qui peut s'en occuper, sinon la mère ? Et la première éducation conserve une influence prépondérante sur toute la vie.

Le travail par lequel se fait notre caractère, notre personnalité, est insensible. Une habitude, même la plus forte, se compose d'une multitude d'actes imperceptibles. Chacun des pas qui, ajoutés, forment un long voyage, est bien petit considéré isolément. Toutes les pensées, toutes les actions d'un homme, considérées une à une, peuvent sembler insignifiantes, et pourtant de leur réunion naîtra le caractère, la volonté, le cachet spécial qui marque chaque individualité. Comme éducatrice des enfants, la femme est le facteur le plus important du progrès social.

La femme est institutrice-née. Par son exemple, par sa moralité, par son charme irrésistible, elle peut tout sur

l'homme futur. Le sort et l'avenir des générations sont entre les mains de toutes ces jeunes femmes en création de famille. Leur esprit, leur mentalité, leurs sentiments, leurs passions, leurs préjugés, tout se trouvera plus tard dans le cerveau des enfants, modifié sans doute, mais jamais détruit.

Ce sont les mères fortes qui font les peuples forts.

Dans la nature, les agents les plus puissants sont ceux qui agissent d'une manière insensible et douce. Ainsi agit sur nous l'esprit de la femme.

C'est la femme qui devrait commencer l'instruction et l'éducation *de tous les enfants*. Quelle honte pour notre société de laisser inexploitée cette énergie morale des femmes !

Les grands hommes, honnêtes, moraux, doivent ces qualités à leur mère. Le progrès de l'humanité se fera par la femme, la mère.

De ma mère, disait Gœthe, j'ai l'heureuse et sereine nature.

La femme doit fournir sa part d'activité aux efforts du mari. Au jardin, il ne suffit pas que le coq chante, il faut que la poule amasse.

Ah ! qu'un ménage où le mari et la femme tirent dans le même sens est puissant !

Le foyer domestique, c'est le centre aimé d'où rayonne le bonheur. Ce que l'homme acquiert, c'est la femme qui le conserve ; ce qu'il construit, elle l'orne.

Dans notre monde nouveau où le travail devient la règle, conçoit-on rien de plus honorable pour une femme que de s'associer à la profession de son mari, de partager ses labeurs, ses soucis, ses espérances, et de sentir ainsi une influence plus intime sur tout ce qui peut contribuer à la prospérité du ménage, au bonheur et à la dignité de la famille ?

La vraie femme abrégera le plus possible le temps consacré aux opérations matérielles de la vie et surtout le temps passé aux visites et autres rites sociaux absurdes. Avec *ordre* et *habitude* la femme arrive à tout faire sans surmenage. C'est ce bon ordre et non les épargnes sordides qui fait les grands profits.

Une cause de perte pour les petits propriétaires paysans est l'état d'abandon dans lequel ils laissent parfois leurs jardins. Cultivé avec soin, le potager champêtre contribuerait pour une large part à l'alimentation de la famille. Ce terrain si riche, à la porte de l'habitation, dont la culture serait un plaisir plutôt qu'une dépense, est livré aux dégâts de la volaille, des bestiaux, et ne produit que quelques fruits sans valeur.

Cette négligence coupable est plutôt rare, mais il faut la signaler.

Alimentation rationnelle. —Le jardin légumier de l'ouvrier ne contient pas assez de légumineuses (haricots, fèves, pois, lentilles, gesses, vesces), aliments de haute valeur nutritive, aliments de travail très supérieurs à la viande.

La saine nourriture du peuple, l'amélioration de la qualité et la diminution de son prix de revient, voilà le but de l'hygiéniste économique.

La haute cuisine est coûteuse et peu alimentaire ; elle fatigue les organes digestifs.

Le bouillon gras est peu alibile. Les soupes maigres, au contraire, faites au moyen des légumes du jardin, sont digestibles, et les légumes ainsi que les graines (fèves, pois, gesses) sont des aliments concentrés, des aliments énergétiques.

Les bouillies ou préparations diverses de céréales : orge,

avoine, maïs, riz, sont excellentes, non seulement pour fournir les hydrates de carbone nécessaires à la ration de travail, mais aussi comme régulatrices des fonctions de l'intestin et comme calmantes de tous les troubles stomacaux imputables à une hyperexcitabilité nerveuse.

Ce régime est plus économique et plus hygiénique que le régime carnivore. Nos ouvriers dépensent une trop grande partie de salaire pour leur nourriture, souvent mal composée.

L'ouvrier dépense en nourriture la moitié de son salaire. C'est beaucoup trop. L'ouvrier parisien dépense plus de 2 fr. 50 par jour ; la femme dépense à peine 1 fr. 25 ; la différence tient surtout à la consommation en liquide ; l'ouvrière ne consomme que 24 centimes de boissons alcooliques, et l'homme plus de 1 fr. 25. Les bons aliments de travail : les légumes secs, les pâtes, les nouilles, le macaroni, les semoules, le riz, sont d'un usage restreint dans le monde du travail. Les gâteaux, les entremets sucrés, les biscuits au sucre, à la farine, aux œufs, au beurre ou à la graisse, ont une valeur alimentaire considérable. En général le travailleur des villes mange trop de viande et d'albumine et pas assez de légumes secs et frais et de plats sucrés ; il boit trop d'alcool et pas assez d'eau. Le café est très bon à condition qu'on le sucre beaucoup et qu'on ne le mélange pas d'alcool.

On ne sait pas assez dans le peuple que le *moins cher et le plus riche des poissons*, au point de vue nutritif, est la morue ; que le *sucre des fruits* est assimilé sans effort dans la proportion de 99 0/0 ; que certaines graines, comme le riz, par exemple, sont digérées en deux heures, alors que la viande et le gibier résistent sept à huit heures à l'action des sucs gastriques et intestinaux.

N'enviez pas, ô travailleurs ! le régime alimentaire coûteux et toxique des riches !

Une poignée de maïs suffit à l'ouvrier arabe, un peu de riz au porteur indien, une écuelle de macaroni au portefaix de Naples, une salade au terrassier espagnol.

L'ennemi de l'organisme, l'acide urique, n'existe jamais dans les fruits et légumes. L'eau des fruits est *aseptique*, exempte de tous germes ; les mangeurs de fruits n'ont jamais soif. Dans beaucoup de maladies, la cure de raisins, d'oranges, de citrons, de prunes, est indiquée comme moyen thérapeutique agréable.

Le pâtre ne connaît ni la goutte ni la neurasthénie.

Les ménagères ignorent que l'eau de cuisson des légumes renferme la plus grande partie des matières nutritives ; or, cette eau est jetée au ruisseau. L'eau de cuisson des haricots verts, des choux-fleurs n'est pas utilisée, alors qu'elle ferait d'excellents potages. Les viandes et les légumes cuits à l'étouffée sont bien plus alibiles, parce que l'eau de cuisson est conservée.

Les *Ecoles ménagères* rendraient les plus grands services, car à quoi bon construire des maisons hygiéniques si la femme n'a ni ordre, ni propreté, ni connaissances culinaires pratiques ?

Il y aurait le plus grand intérêt économique à enseigner la bonne hygiène alimentaire aux ouvriers.

Le régime alimentaire réparateur n'est pas seulement un plaisir, c'est en même temps le creuset naturel où s'élaborent et se combinent tous les éléments de la santé et de la force. L'alimentation saine est le réservoir où nous renouvelons sans cesse notre abonnement à la vie.

Il faut à l'ouvrier manuel une alimentation qui fournisse en 24 heures 30 calories par kilogr. de son poids, soit en moyenne 2.500 à 3.000 calories. Or, sur 30 calories il suffit d'en emprunter 3 aux albumines et 27 aux hydrates de carbone. C'est pour cela que le riz, les haricots, les pois et les lentilles qui contiennent 10 0/0 d'albumines et

75 0/0 d'hydrates de carbone, doivent être classés au premier rang des aliments de travail.

En outre, 100 calories coûtent 0 fr. 30 avec de la viande et 100 calories coûtent 3 centimes avec des légumes ou des fruits.

La graine (riz, pois, fèves, lentilles, haricots, blé, avoine, seigle, orge, sarrasin) est comparable à l'œuf ; tous deux sont des aliments de choix, en *puissance de vie*. Ce sont les deux premiers départs de la vie dans les deux règnes, végétal et animal.

Composition comparée de l'œuf et de la graine :

ŒUF.	GRAINE.
Albumine, fibrine ;	Albumine, fibrine (gluten) ;
Caséine ;	Caséine (légumine) ;
Matières grasses :	Matières grasses (huile) ;
Sucre, glucose ;	Amidon, dextrine (saccharine) ;
Soufre organique ;	Soufre organique ;
Phosphore organique ;	Phosphore organique ;
Sels minéraux ;	Sels minéraux ;
Eau 65 0/0 à 90 0/0.	Eau, 10 à 12 0/0.

Les fautes alimentaires sont graves, car c'est l'aliment sain qui fait le terrain organique résistant, et c'est l'aliment irrationnel qui prépare le terrain aux maladies épidémiques, à la misère physiologique.

Les céréales, les légumineuses sont des *accumulateurs d'énergie*, d'énergie solaire et cosmique, emmagasinée dans l'œuvre cellulaire de la plante ; ces principes sont des aliments vrais qui reconstituent les énergies consommées dans le travail.

Le riz forme la principale nourriture de la *moitié de l'espèce humaine.*

En effet, parmi les peuples mangeurs de riz l'on compte :

La Chine avec ses 450 millions d'âmes ;

L'Inde, dont la population est de 280 millions ;

Le Japon, avec ses 40 millions ;

Enfin, les autres peuplades de l'Asie (Annam, Tonkin). C'est donc un total de plus de 800 millions, soit les 55 centièmes de la population de la terre ; et ce ne sont pas les races les moins travailleuses, les moins endurcies, les moins vigoureuses.

Nous effleurons cette grande question de l'alimentatioı pour montrer toute l'importance de l'éducation hygié nique populaire.

Les paysans acharnés sur leur motte de terre constituent un tout solide, une force immense, indestructible, un faisceau d'instincts lents et sûrs opposés aux évolutions trop brusques. Ils sont le noyau d'une race ni marine comme l'anglaise, ni comme l'allemande industrielle, mais terrienne, attachée au sol. Ils sont les producteurs féconds, les nourriciers infatigables par qui seuls sont rendues possibles les activités les plus hautes, l'échange, le rêve et l'action. S'ils se croisaient un an les bras, les villes mourraient de famine. Ils sont dignes d'être salués bien bas. Leur vertu est mère des autres.

Les défauts les plus graves des paysans et des ouvriers — qui disparaîtront par la pratique de l'association et des œuvres de solidarité — sont l'*envie* ou inquiétude haineuse que l'homme égoïste éprouve en présence des autres, et la *jalousie*, ou bas désir de posséder soi-même et seul le plus de biens possible.

La chance ! — L'ouvrier parle trop souvent de la *chance* de ses voisins de jardin. La moisson lui paraît toujours plus belle chez son voisin que chez lui.

Le travailleur agricole est trop disposé à compter sur la chance : il est volontiers fataliste. Tâchons de lui persuader que la chance ne se fait jamais la compagne d'un

flâneur qui attend, pour manger, après les miettes capricieuses de la fortune. Vous vous mettez en tête que le voisin récolte des moissons plus belles que les vôtres avec moins d'efforts ; vous vous persuadez que, lorsqu'il « pleut du bouillon, vos assiettes sont toujours retournées ».

Un auteur ancien raconte qu'un paysan accusé de sorcellerie à raison des récoltes abondantes qu'il obtenait sur sa terre, alors que les champs voisins n'étaient que des landes, fut cité à comparaître devant le préteur de Rome, et là, pour toute défense, montrant ses deux bras, il s'écria : *Veneficia mea hæc sunt !* Voilà tous mes sortilèges.

Le mot *labor* est le même que labourer.

L'homme et la terre ont été de tout temps unis par le lien du travail quotidien.

Mettez la main à la charrue et poussez ferme. Il ne faut plus parler de l'inclémence du ciel et de l'avarice du sol. Il n'y a rien au monde qui obéisse plus que la fatalité à tous ceux qui osent lui donner des ordres.

Croire à la chance ou au guignon, c'est faire montre d'une infériorité intellectuelle. La mauvaise chance c'est vous qui l'avez faite. Détruisez l'esprit fataliste chez les jeunes, et vous restituerez à la race plus de hardiesse native.

La joie d'agir devient le prix de l'effort. Comme une journée bien remplie donne joie à dormir ! dit le Vinci.

L'homme a la joie qu'il mérite d'avoir par l'emploi de ses qualités. Le bonheur mérité vaut mieux que le bonheur gratuit.

Ne pas se rendre malheureux, sans motif sérieux. Toutes nos misères véritables sont intérieures et causées par nous-mêmes. Nous croyons faussement qu'elles viennent du dehors, mais nous les formons au dedans de notre propre substance.

A chaque effort, à chaque victoire sur nous-mêmes, nous diminuons l'effort du lendemain.

L'habitude se forme par la continuité de l'effort. Commençons l'action pour nous entraîner à l'action. C'est avoir fait la moitié du chemin que de s'être mis en route.

Il n'est pas de petits efforts, de petites pratiques ; chaque effort contribue à former l'habitude. Or, qui crée l'habitude? la volonté incessamment appliquée au gouvernement de l'ésprit.

Education d'ascension vitale. — Sur les névropathes, vivant en quelque sorte dans un certain état de dénuement moral ; chez les races d'ennui frappées de dégénérescence alcoolique, la norme qui régit le monde organique peut être rétablie grâce à une *éducation d'ascension vitale.*

Celle-ci doit avoir pour but de combattre les influences dépressives héréditaires, d'exalter les agents *provocateurs* d'énergie, de contrarier la vicieuse orientation de la vie intime, de créer l'*optimum* de conditions vitales. Le jardin est tout-puissant dans ces cas.

Agir surtout sur la jeunesse. *Maxima debetur puero reverentia.* On doit à l'enfant le plus grand respect. L'éducation c'est la création d'un nouvel individu s'ajoutant aux aptitudes héréditaires. Quels sont les meilleurs moyens à employer : la culture du corps, la culture de l'intelligence, la culture du caractère. Si l'éducation est mal comprise, vous augmentez les non-valeurs sociales, ces vies perdues, ces vies blanches, ces nullités onéreuses pour la société. Mais la culture physique prime tout : avant la semence il faut la culture qui prépare le terrain. Agir autrement c'est négliger la

plante pour ne songer qu'à la fleur. J'aime les hommes comme le jardinier aime ses plantes, disait le vieil Eschyle dans les *Euménides*. Un sentiment analogue doit s'emparer de nos esprits, lorsque nous apercevons chez les jeunes des promesses vivantes de talent sain, la germination sacrée de la bonne parole, la poussée des œuvres futures rénovatrices.

La jeunesse est l'époque des *acquisitions*. Ce n'est pas en hiver qu'on remplit la grange ; ce n'est pas lorsqu'il n'y a plus de fleurs que les abeilles remplissent le grenier : c'est au printemps de la vie qu'il faut s'assurer d'une abondante provision de force vitale.

Nous savons qu'il n'y a pas de bonheur sans un minimum de bien-être et de sécurité. Or, ce minimum devient de plus en plus accessible à l'ouvrier par la sobriété, la prévoyance, la mutualité, l'habileté professionnelle.

Le remède au mal de l'existence n'est pas dans le néant, mais dans la vie plus intense. L'issue n'est pas en bas, mais en haut ! L'art souverain, c'est celui qui forme l'homme. La plus merveilleuse des œuvres d'art, c'est l'homme dépouillé de sa gangue primitive, de ses instincts grossiers, et magnifiquement beau par sa personnalité intelligente et libre.

L'ennui. — Voulez-vous combattre l'ennui ?

Astreignez-vous à une besogne *utile* (1) ;

Croyez à l'idéal, croyez à la vérité, croyez à la beauté ;

Ayez de bonnes pensées ; une pensée agréable accroît

(1) Nous soulignons *utile*, car il est nécessaire que l'homme ait conscience de faire œuvre utile, d'augmenter le gain moral et social pour éprouver joie et satisfaction. La gymnastique de chambre, la pratique des extenseurs à caoutchouc, les haltères, ne constituent pas toute la thérapeutique d'ascension vitale, telle que nous la comprenons.

la santé, une mauvaise pensée mine et altère le visage ;

Faites dans toute circonstance votre devoir ; l'herbe d'ennui se fane où fleurit le devoir ;

Faites toujours ce que vous avez *peur* de faire ; c'est la meilleure éducation de la volonté ;

Enfin, suprême remède, *travaillez de vos mains.*

Le travail manuel est l'une des premières conditions de bonheur par la bonne hygiène, l'endurance, l'effort physique qu'il nécessite. Rien n'est fait tant qu'on n'a pas appris à endurcir ses mains. Le travail manuel est noble au premier chef, et domine, à notre avis, les castes sociales ; les artisans doivent devenir des « artistes », et les artistes doivent devenir des « artisans ».

Le vrai remède à la neurasthénie des urbains, le voici : Vivre avec vingt sous par jour et les gagner de ses mains.

Le travail bien ordonné comporte son élégance et son aristocratie. La main qui burine des chefs-d'œuvre, qui sculpte des œuvres provocatrices d'émotions artistiques, qui dessine des parcs, qui taille des arbres, qui sème des graines alimentaires ou ornementales, qui féconde et crée de nouvelles variétés animales ou végétales, n'est-elle pas sacrée et utile à la collectivité ?

Quand on a étudié de près les créations d'un Boulle, d'un Cressent, d'un Œben, peut-on refuser une espèce de génie à ces véritables poètes qui ont travaillé le cuivre, l'écaille, l'étain, l'ivoire, l'ébène, le bois de rose ; qui ont caractérisé toute une époque, toute une vie opulente et légère, dans ces humbles choses : un fauteuil, une bergère, un lit, une console ?

Tout ce qu'on fera pour inspirer à l'ouvrier le respect et l'amour de son travail et pour l'engager à s'acquitter de sa tâche en artiste, mérite d'être encouragé. Compléter et continuer l'école par l'enseignement populaire

professionnel, par des conférences qui rapprochent le prolétariat de l'élite intellectuelle de la nation : la main et le cerveau.

On ne conçoit pas que des gens s'ennuient et restent inactifs en présence des problèmes qui s'agitent autour d'eux : *amélioration* des races vivantes, bienfaits de l'*association* fécondant et centuplant l'effort individuel, œuvres de *prévoyance* et de *solidarité*, sociétés *mutuelles coopératives* de consommation et de production, *bibliothèques* éducatrices, *habitations* salubres à bon marché, *caisses* d'inventeurs, cités-jardins.

Distribuer nos forces vives vers un ordre utile. Engager les travailleurs dans une voie saine ; leur offrir une place au soleil, au lieu de leur offrir une place à l'ombre.

Créer une polarisation de fluide intellectuel qui pousse tout le monde à l'action. L'activité n'est qu'une vertu naturelle : c'est la plus essentielle des forces économiques d'un peuple.

L'action doit être le principe hégémonique, la force entraînante de ceux qui s'ennuient.

On ne prend possession de sa volonté qu'en agissant, on ne possède tout à fait sa pensée qu'en l'exprimant, on ne sait vraiment ce qu'on voulait dire qu'après l'avoir dit.

Il faut que nous *voulions* être actifs pour le devenir, et il faut le vouloir *persévéramment* pour le demeurer. La vertu, n'est-ce pas la longue pratique d'un devoir quotidien ?

Être heureux, être en joie, c'est dominer sa vie.

L'homme ne peut échapper à l'ennui que par son effort personnel, le seul efficace.

Travaillons ! C'est la chair qui sème, c'est l'esprit qui récoltera.

Pleurons seulement les forces perdues, les actions non accomplies, les jours inutiles.

N'attendons pas pour agir que nous soyons assurés de pouvoir révolutionner le monde. Hâtons-nous, la vie passe; demain nous ne serons plus et nous aurons laissé fuir l'occasion de jouer notre rôle.

Il y a encore par le monde des actions à faire, des rêves à exalter, des énigmes à deviner, des lauriers à cueillir.

A l'inverse des animaux inférieurs, l'homme en naissant ne peut jouir de ses facultés. L'homme, dit Pline, est le seul des animaux que la nature ait déposé nu sur la terre nue. On ne sort pas des mains de la nature bon travailleur, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter.

Une large et intelligente éducation est nécessaire à l'homme pour mettre en valeur ses vertus foncières, ses virtualités, ses ressources naturelles. Ce n'est qu'à force de marcher qu'il sait marcher ; ce n'est qu'à force de penser qu'il aime à penser ; ce n'est qu'à force de s'exercer qu'il devient doué d'une grande habileté professionnelle.

La volonté, comme la parole, s'apprend par la pratique, l'exercice, la gymnastique de l'esprit. En Angleterre, on demande que chacun pense à ce qu'il fait, afin de le faire bien, et même de le faire mieux. Car on ne connaît pas ce proverbe de paresseux qui prétend que le mieux est l'ennemi du bien. Comme s'il y avait, dans les choses humaines, petites ou grandes, un bien définitif, un bien absolu. On dit au delà de la Manche : *There is always room improvement* : il y a toujours de la place pour un progrès !

Les aptitudes spirituelles d'une race sont réglées par les aptitudes au travail physique. Quelle tristesse de voir ce qui se perd inutilement de forces, de richesses, d'énergie par inexpérience professionnelle ! Quels déplorables éléments sociaux que ces plantureux inutiles de trente ans ou ces mauvais ouvriers sans valeur manuelle, tourneurs de pouces, gâcheurs de temps !

Citoyens utiles, Citoyens inutiles. — L'humanité se divise en deux catégories : les *citoyens utiles*, sains, heureux ; les citoyens *inutiles*, parasites malsains, malheureux toujours en révolte, éléments rebelles, graine de mécontents.

Il n'y a que deux classes utiles : celle qui travaille avec son cerveau et celle qui travaille avec ses mains. Ce n'est pas l'or ni le diamant qui augmentent la richesse de la collectivité ; c'est l'accroissement des moyens de production qui accroît parallèlement le bien-être. Le paysan qui fait pousser le blé, l'horticulteur qui fait pousser fleurs et arbres, sont plus estimables que les chercheurs de diamants ou de pierres précieuses. O gloire des grands travaux quotidiens des hommes qui peinent obscurément !

Ayez un beau pays, donnez-lui des citoyens utiles, intelligents, laborieux ; augmentez la valeur sociale de chaque individu, conservez le capital humain pour la santé publique, fondement du bonheur et de la puissance de la collectivité, et vous aurez rempli votre but d'éducateur.

Le *rendement maximum biologique et social* de l'homme, voilà le terme de la bonne éducation populaire.

La question de l'alcoolisme. — D'abord quelques vérités générales sur cette question de l'alcoolisme :

1° Il n'y a pas de bons alcools, comme certains auteurs l'ont prétendu ; tous les alcools, épurés ou non, sont *mauvais* ;

2° Les *impôts* sur l'alcool ne diminueront jamais le nombre des buveurs ;

3° L'homme boit parce qu'il cherche une *excitation* qui lui paraît agréable ;

4° Une fois l'habitude prise, l'intoxication alcoolique devient un *besoin* ;

5° Le *nombre* toujours croissant des bars et cabarets, le logement-taudis, l'oisiveté, l'exemple, le panurgisme, voilà les causes principales des progrès de l'alcoolisme.

Toute la question de l'alcoolisme se trouve résumée dans les lignes qui précèdent.

Et les remèdes doivent découler de ces considérations. L'ensemble de l'élite travailleuse et intellectuelle de la nation doit agir de concert pour combattre ce fléau social qui arrête le progrès de l'humanité, ajoute à son poids mort, ruine la portion saine, utile, productrice, par l'édification et l'entretien des hôpitaux, des hospices, des asiles, remplis de descendants alcooliques.

L'instituteur, l'officier, la femme, le chef d'industrie, le propriétaire terrien, les titulaires de chaires publiques, le parlement, les ministres, ont le devoir de coopérer à une œuvre commune d'assainissement moral.

Ministère du travail et d'hygiène publique. — Les réformes fiscales, le monopole, n'auront jamais d'influence heureuse sur la consommation des alcools.

Il faut résolument abandonner cette voie. Nous dédions cet ouvrage présent au nouveau ministère du travail et d'hygiène publique.

C'est l'hygiène sociale qui aura le dernier mot dans cette question qui prime toutes les autres.

L'économie bien entendue voudrait que le budget attribué à l'enseignement professionnel, à l'enseignement de l'hygiène publique, à la création du jardin de famille, tînt une plus large place dans les dépenses sociales.

Ce serait de l'argent bien placé, de la bonne hygiène publique. Il est préférable de détruire la misère dans sa racine que de panser les plaies qu'elle produit. Le budget

de préservation de la misère sera toujours moins onéreux que les dépenses englouties dans la construction des hôpitaux et des prisons qui reçoivent les alcooliques et leur triste descendance.

Dans les pays où l'on boit beaucoup, la résistance mentale diminue. L'alcoolisme encombre les institutions de charité, les établissements d'aliénés, les pénitenciers et les *maisons de prostitution.*

La dégénérescence du prolétariat nuit à la société tout entière : il y a donc lieu de combattre la misère !

Prix d'une cellule ! Prix d'une maison ! — Savez-vous le prix de revient d'une cellule dans les nouvelles prisons de grand luxe, comme Fresnes? 6.000 fr. !!

Le prix d'une belle maison ouvrière avec son jardin de famille !!!

Les débits poison-alcool pullulants et florissants par centaines de mille ! Quel crime pour notre temps ! Il est des professions qu'il faudrait vouer au mépris du peuple. Honte au cabaretier qui obtient la licence d'exterminer la race par l'alcool !

Ce qu'il faut, c'est élever la mentalité des individus ; c'est diminuer les déchets de l'ensemencement alcoolique, les *enfants du lundi*, procréés en état d'ivresse aiguë ; c'est augmenter la résistance organique des ouvriers par le régime économique sain et le jardin ; c'est, en un mot, appliquer toutes les règles de l'hygiène sociale.

Ce sont les faibles qui éprouvent le besoin de boire, croyant se *remonter*. Ce sont donc ces candidats alcooliques qu'il convient d'arracher à cette passion débilitante.

Voyez cette petite maison de l'ouvrier honnête et sobre, voyez ces fenêtres fleuries, voyez ce jardin propre, bien cultivé. Qui habite ici ? Le bonheur.

La sobriété est la condition essentielle de la vigueur physique et morale. La vraie force n'est pas celle de l'athlète qui soulève un poids dans un effort convulsif, mais celle du paysan qui fournit, ainsi que ses bœufs, un travail pénible, un dur labeur, sans essoufflement, sans fatigue.

Les hommes qui se sont appliqués à créer de nouveaux aliments, à diminuer les prix tout en améliorant la nourriture du peuple, ont bien mérité de l'humanité. Parmentier et les horticulteurs importateurs ou créateurs de nouvelles substances ont rendu plus de services que nombre de philosophes stériles.

L'ouvrier se *nourrit mal* et il se *nourrit chèrement*. La moitié du salaire passe dans une alimentation irrationnelle. Le nouveau ministère d'hygiène publique devrait créer un bon enseignement ménager qui ferait connaître à tous les substances alimentaires productrices d'énergie (céréales, légumineuses, fécules, fruits, matières sucrées). Grâce au *régime du jardin*, le prix-revient de la ration alimentaire de l'ouvrier s'abaisse dans des proportions surprenantes. L'albumine de viande est dix fois plus coûteuse que celle du pain et des légumineuses.

Simple calcul. — Songez qu'un ouvrier qui économiserait 1 fr. par jour pour sa nourriture et placerait ce franc à intérêt composé, gagnerait 30,000 fr. en trente-trois ans.

Trois sous économisés chaque jour sur le salaire assureraient, après une quarantaine d'années, une retraite suffisante pour l'existence d'un honnête travailleur.

Un jeune homme qui aurait assez de volonté pour économiser quelques sous pendant les dix premières années de sa vie salariée, se trouverait possesseur vers

26 ans d'un capital de 1000 fr. Cette somme deviendrait alors le levier d'un travail plus lucratif.

Il peut acheter à la campagne une pièce de terre qu'il cultivera lui-même, et avec quelle vigueur de bras ! avec quels coups de bêche ! avec quel entrain !

Ce n'est pas supposer de chances exceptionnelles à notre travailleur, toujours sobre et toujours économe, que de lui compter pour ses peines et son capital une épargne de trente francs par mois. Avec cette épargne mensuelle nous arrivons à un capital de 8 à 10,000 francs vers quarante ans.

A ce moment de la vie, on est en pleine puissance de production, et il est plus facile d'économiser mille francs que vingt francs jadis. Aussi, lorsque les forces physiques diminueront et que l'heure de la retraite sonnera, notre homme sera un petit rentier de 3,000 fr.

Plan de défense contre la tuberculose. — Quels sont les moyens qu'on a préconisés jusqu'à nos jours pour combattre la panzootie tuberculeuse?

1° De nombreuses panacées médicamenteuses, spécifiques antituberculeux, qui tous ont invariablement échoué ;

2° Le grand sanatorium, institution irrationnelle, car il vise la tuberculose dans ses manifestations, au lieu de l'attaquer dans ses causes.

Le pays qui adoptera la généralisation du sanatorium se ruinera en pure perte. Les mourants tueront les vivants.

Seuls, les *dispensaires* organisés dans beaucoup de villes peuvent rendre de grands services, par les soins directs et l'éducation hygiénique donnés aux tuberculeux et à l'entourage.

Mais la solution est, d'une part, dans la création d'hôpitaux spéciaux pour les tuberculeux incurables et, d'autre part, dans la *vie verte* pour les prétuberculeux, ou les malades curables.

Ferme-cure. — Le jardin, la *ferme-cure*, voilà le sanatorium idéal, à la portée de tous.

L'ensemble des moyens propres à arrêter la propagation de la tuberculose peut se résumer de la façon suivante :

1° Hôpitaux spéciaux pour isoler les tuberculeux incurables ;

2° Colonies agricoles de cure pour les tuberculeux guérissables ;

3° Lutte contre les agents sociaux qui prédisposent à la tuberculose : misère, alcoolisme, agglomération ;

4° Destruction des crachats.

Colonies de cure verte. — Mais surtout pas de grands établissements coûteux, qui offrent tous les dangers de l'encombrement. De petites colonies départementales ou provinciales, des dispensaires locaux, rendront de véritables services à peu de frais généraux.

La guérison de la tuberculose n'est pas incompatible avec le travail de l'ouvrier ; seulement, il n'y a qu'une sorte de travail qui soit permise au tuberculeux, c'est le travail au jardin, c'est le travail en plein air, le travail agricole, le travail au soleil.

Le soleil crée la beauté,
Le soleil crée la moralité,
Le soleil crée la joie,
Le soleil crée la santé.

Les radiations solaires stimulent l'activité cellulaire.

Le bon air, la bonne lumière, réalisent l'*optimum de fonctionnement* de l'organisme.

Les immenses ressources mises à la disposition des hygiénistes devraient uniquement servir à la création de colonies de cure verte. Partout devraient s'édifier des cités de solariens, des cités de soleil :

Maisons de bois, maisons de pierre,
Maisons qu'entoure un jardinet,
Maisons, dont chaque lucarne est
Un œil ouvert dans la lumière.
Maisons blanches à volets verts,
Maisons qu'habite l'hirondelle.

Le logement insalubre, répugnant, est le pourvoyeur du crime, de l'alcoolisme, de la tuberculose.

Le tuberculeux qui a conscience de travailler *utilement* dans une ferme, aide à sa propre guérison ; il est dans une meilleure disposition d'esprit, il se frappe moins que livré à ses sombres réflexions dans un grand sanatorium. La vie verte est un puissant calmant, elle arrache l'homme au bar, où on lui verse l'alcool meurtrier, pour l'asseoir en pleine lumière, son milieu naturel.

La tuberculose et l'alcoolisme marchent la main dans la main ; ce sont les terribles Dioscures de l'heure présente. Notre douce France est atteinte dans sa fleur. Notre chère, grande, généreuse, intelligente France, la France des héros, des artistes, des idées, la France qui sait penser et qui sait mourir, la France d'avant-garde et de dévouement, la France boit, la France est livrée aux apéritifs, la France est une immense buvette. Il faudra bien en arriver à lutter et voir si la volonté de l'homme, si forte et si fière par ailleurs, se laissera abattre par cette ignoble passion.

O soleil, donne-moi la clarté qui fait voir !
Tu nourris les arbres heureux.

L'appauvrissement en phosphore prédomine chez le tuberculeux. Les produits de la ferme, mieux que les spécialités pharmaceutiques, peuvent répondre à toutes les indications alimentaires et thérapeutiques : jaunes d'œufs, légumes secs (pois, lentilles, fèves), farines d'avoine, de maïs, embryons de froment, fromages.

Il est temps de transporter la question de la tuberculose hors du domaine des tentatives humanitaires, sur le terrain économique. La solution de la cure verte s'imposera. Tâchons d'organiser nos ressources foncières et pécuniaires au mieux des intérêts de tous. Il y a trop à faire pour qu'il ne soit pas nécessaire de tenir perpétuellement mobilisées nos énergies sociales.

Rendement de la machine sociale. — Dans notre société il est facile d'observer un gaspillage inouï d'argent, de force, d'énergie dispersée, une prodigalité énorme, une dépense injustifiable de misères, de souffrances, de douleurs physiques et morales des individus au fonctionnement social.

Ces gaspillages, ces fuites, ces pertes, il faut les atténuer et arriver à un *rendement au bonheur* général de notre machine sociale.

Le moyen est l'organisation harmonieuse de la société : c'est l'Association, c'est la Solidarité et la Mutualité sous toutes ses formes.

Amour, cher amour, où puis-je te trouver ?
Dans les jardins tu ne pousses pas.
Dans les champs tu n'es plus semé !

Il ne tient qu'aux écrivains sains de cultiver cette belle plante rare. Le talent est une faculté dont on doit user pour le bien de la collectivité ; chacun est responsable

devant sa conscience et devant la société de l'usage de ses talents naturels.

Protéger le cabaretier, c'est protéger le plus nuisible des capitalismes, celui qui nous ruine. Le cabaretier est surtout criminel quand il fait crédit pour tenir sous sa dépendance les malheureux sans volonté.

L'alcool corrompt la sève de notre race en intoxiquant l'organisme, en livrant ses victimes à la tuberculose et à la folie. L'alcool atteint les sources vives de la richesse nationale en frappant de dégénérescence héréditaire les ouvriers producteurs des aliments vitaux.

C'est le cas de dire avec Lamennais :

Savez-vous ce que boit cet homme dans ce verre qui vacille dans sa main ? Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants.

Le fait pour un homme de gaspiller au cabaret les ressources de la communauté devrait être *considéré comme un délit* ; et la femme devrait être *autorisée à se séparer* de son mari dès que celui-ci s'adonne à la boisson.

Avec les matières premières destinées à la fabrication de l'alcool : racines, fruits, céréales, transformées en *alcool-poison* qui détruit la nation, nous pourrions nourrir toute l'année plus de 7 millions de Français.

L'air des cabarets. — La profession qui fournit le plus de tuberculeux, le plus de fous, avec la longévité moindre, est celle des cabaretiers.

En plus de l'action directe de l'alcool, il y a l'action nocive de l'air des cafés ou bars, atmosphère empuantie de tabac, saturée de poussières provenant des crachats et expectoration des buveurs atteints pour la plupart de tares constitutionnelles. On se demande quel vent de folie pousse les honnêtes travailleurs à quitter les campagnes pour ouvrir des cabarets dans les villes.

La fumée de tabac se compose de nicotine, d'oxyde de carbone, de bases pyridiques, d'aldéhyde formique, de méthylanime, de pyrol, d'acide prussique. Nous aspirons tout cela de gaieté de cœur.

Et, détail qu'on laisse de côté, pendant que nous aspirons le mélange toxique, nous ne respirons plus l'air qui nous entoure. Tout cela est plus grave qu'on ne le suppose.

Paris n'a pour le nourrir que 17.000 boulangers et 14.000 bouchers ; mais il compte en revanche 33.000 débitants de boissons. Dans toutes les villes et campagnes françaises, c'est la même proportion, la même pénible statistique.

Nombre de débits de boissons installés dans les trois plus grandes villes du monde :

Londres, 4 millions et demi d'habitants : 5.860 débits ;

New-York, 3 millions et demi d'habitants : 10.820 débits ;

Paris, 2 millions et demi d'habitants ; 33.000 débits.

Quel triste record nous tenons !!

C'est le cabaret qui nous tue, car c'est là que l'ouvrier s'excite en compagnie d'autres alcooliques ; c'est là qu'il fait les paris stupides d'avaler des verres entiers d'absinthe ou autres poisons qui le tuent parfois sur le coup. L'ouvrier ne s'alcooliserait pas dans sa maison ; il boit chez le bistro par bravade, pour faire comme les camarades.

Un ouvrier qui dépense son salaire en apéritifs n'est pas seulement un mauvais mari, un mauvais père, un mauvais travailleur : c'est encore un détestable camarade, qui fait du tort à la classe ouvrière tout entière dont il compromet l'évolution normale vers un avenir social meilleur, par les charges écrasantes qu'il impose à la collectivité.

Moyen de supprimer les impôts. — Simple statis-

tique officielle : Prix de l'alcool consommé en France en une année : 1 milliard 200 millions ; valeur des journées de travail par suite d'ivresse : 1 milliard ; valeur des vies humaines s'éteignant par tuberculose : 500 millions ; avec les frais de traitement dans les hôpitaux et les frais de répression, on arrive au total de 3 milliards. C'est ce que nous payons en impôts. *La suppression de l'alcoolisme équivaudrait à la suppression de tous les impôts.*

Voulez-vous combattre efficacement l'alcoolisme ? Faites pénétrer cette idée dans la masse qu'un homme qui s'alcoolise journellement *trahit la cause commune, vole la collectivité*, et alors le peuple lui-même rendra impossible l'alcoolisme ; il créera un terrain social hostile à ce fléau. A côté de ce moyen d'hygiène sociale toutes les thérapeutiques fiscales et autres préconisées partout n'ont aucune valeur efficiente. La société peut empêcher les crimes sociaux en inculquant à tous l'horreur même de ces crimes. C'est quand l'opinion publique a été modifiée que les mesures législatives sont suivies de bons résultats.

Il ne faut plus que l'amour continue à semer la mort dans le monde.

Ce n'est pas à la quantité de naissances qu'il faut s'attacher ; ce n'est pas la culture intensive du fruit humain que nous désirons, mais plutôt la qualité. L'alcoolique, s'il donne la vie, *sème la mort*. Ce sont les moins aptes qui procréent. La classe des ouvriers supérieurs se reproduit moins que celle des ouvriers inférieurs. La limitation de la famille dans les classes les plus aptes devient ainsi un mal social.

Il faut de toute nécessité soustraire à l'alcoolisme le peuple, l'ouvrier et le petit employé. C'est à ce peuple, notre plus chère espérance, que nous devons consacrer toutes nos pensées : nous devons l'éclairer, le préserver de la dégénérescence. Il est la réserve de la nation ;

c est chez lui que nous devons puiser sans cesse des forces sociales renaissantes. Mais il faut distraire et occuper les humbles, les arracher au cabaret, en les promenant à la campagne, leur donner l'amour du beau, des champs, des bois, du plein air et de la sobriété. Il faut leur apprendre qu'on peut se réunir, se distraire et s'aimer sans avaler du vermout, des absinthes et des mêlés-cassis. (Colonies agricoles, jardins de famille, cités-jardins, séjours à la montagne, à la mer, sociétés d'achat des maisons ouvrières.)

Plus de logis maussades, je voudrais une maison ouvrière joyeuse et accueillante, au seuil clair et radieux, aux pièces inondées de jour. Partout de la clarté dans la pensée décorative et dans la couleur. Ce qui chasse l'ouvrier de chez lui, ce qui le livre au cabaret, c'est la hideur sordide de son logement.

Je suis hanté. L'Azur ! l'Azur ! l'Azur ! l'Azur !
Qui vous célébrera, seuils fleuris d'anémones,
Seuils fleuris de vertus et seuils fleuris d'aumônes ?

Une bonne idée. — On parle partout des retraites ouvrières, on veut mettre le travailleur à l'abri des atteintes de la misère, mais il y aurait mieux : ce serait de faire de l'hygiène au lieu de la thérapeutique, de prévenir au lieu de traiter. Quand un homme libéré de son service militaire voudrait se marier et fonder une famille, l'*Etat l'aiderait à se constituer un patrimoine*. On lui fournirait les moyens de devenir *propriétaire de sa maison* et de son champ, en lui donnant la *jouissance immédiate* de cette maison et de ce champ.

Pour arriver à ce résultat, il conviendrait, d'après M. Ribot, de former des Sociétés de crédit agricole. L'Etat avancerait l'argent aux Sociétés qui fourniraient les fonds, et les ouvriers s'acquitteraient au moyen *d'annuités éche-*

lonnées sur un certain nombre d'années. Cette *combinaison d'amortissement se doublerait d'une assurance sur la vie* permettant d'assurer aux héritiers la pleine possession de la maison et du champ.

L'ouvrier s'attacherait au sol et à son foyer ; la *gêne* des jeunes ménages disparaîtrait ; la *certitude d'être logé* et de rester *propriétaire* équivaudrait à la retraite ouvrière et coûterait moins.

On ne doit pas redouter les nombreuses familles et l'excès de population ; au banquet de la nature, le nombre des places est illimité, si tous les convives sont en même temps cuisiniers.

Contre l'alcoolisme il y aurait un certain nombre de moyens préventifs : rendre aux populations laborieuses la vie plus facile, plus hygiénique, plus attrayante, moins pénible grâce à une alimentation plus copieuse et plus appétissante, à une habitation plus saine et plus gaie, à une sécurité mieux garantie, tous les moyens, en un mot, de nature à attacher davantage le travailleur à son foyer, à sa famille, et à lui faire perdre le goût des plaisirs grossiers. Orienter l'enseignement primaire en vue de la formation de la bonne ménagère. Développer les moyens de transport rapides et économiques permettant de déverser aisément dans la campagne le trop-plein des grandes villes encombrées. Encourager les sociétés qui entreprennent la création des jardins de famille et des cités-jardins. Assimiler l'intempérance habituelle aux causes légales de divorce et à celles qui entraînent la déchéance de la puissance paternelle. Faciliter à tous la possession d'un foyer, et, ce foyer acquis, le protéger contre la procédure.

Le sol qu'on laboure devient l'enfant qu'on aime, aussi le fruit du travail persévérant devrait être sacré pour le paysan attaché avec sa famille à un bien insaisissable.

Les économistes et les hygiénistes sont d'accord pour demander le « retour à la terre » des citadins et surtout des ouvriers parisiens que menace, avec la misère, la terrible tuberculose.

Nous assistons à une belle floraison d'œuvres de préservation et de réhabilitation de l'enfance.

On a déjà fondé l'*Œuvre de préservation familiale* qui prend dans les familles touchées par la tuberculose les enfants encore sains pour les envoyer à la campagne. Mais le séjour passager à la campagne n'est pas suffisant ; c'est transformer le *petit citadin en un petit paysan* qu'il faut obtenir, c'est-à-dire raciner pour toujours l'enfant à la terre qui lui donnera aisance et santé.

A Orgeville, un philanthrope a consacré plus de 200 hectares de terres à mettre en valeur par une colonie de jeunes gens destinés à échouer à Fresnes sans cette œuvre de nature.

Puissance d'une fleur. — Mme Combe nous raconte « ce que fit un géranium ». Ce que fit un géranium, c'est ce que fait et fera toujours la beauté surgissant, en quelque endroit que ce soit, fût-ce même en un taudis.

L'intérieur d'un ménage était en désordre, et la jeune femme, inexpérimentée encore, ne s'en rendait pas compte ; mais voici que sa voisine, devant s'absenter, lui confie son géranium en fleurs. La plante ne s'est pas plutôt trouvée dans l'appartement que son éclat fit apparaître la malpropreté du ménage. Le contraste fut si frappant que cette femme se mit à l'œuvre et ne se déclara satisfaite que lorsque tout fut dans un état de propreté en harmonie avec la beauté de la plante.

L'art populaire et l'hygiène peuvent très bien s'entendre dans la construction du logis ouvrier sain et propre.

Des formes simples et solides. Pas d'ornements voyants. Un peu de couleur, pas trop. Des volets verts ou gris. Pas de carreaux de faïence hispano-mauresque. Pas de toits de chalets suisses. Pas de tourelles, pas de créneaux. Rien! Rien que les murs, les toits, les portes, les fenêtres nécessaires; mais de la propreté, de l'air, de la lumière.

La maison ouvrière et le jardin de famille sont des œuvres sœurs.

Maison française aux lignes simples et logiques, où le style et l'utile s'accordent avec charme, où il fait bon vivre, où des fleurs trouvent leur place, où la lumière entre joyeusement partout. Il a fallu des siècles de goût héréditaire, de grâce transmise, d'intelligence et de tact pour créer cette simple maison, exemple parfait de l'entente des proportions entre la vie et la pensée.

La France est le pays du « chez-soi »; plus des deux tiers des maisons sont occupés par leurs propriétaires.

Nous devons développer encore ce goût naturel de propriété.

On trouvera dans toutes les villes les fonds nécessaires à la création d'un groupe de jardins. L'Etat devrait ensuite donner gratuitement les graines, semences, et exonérer de tout impôt ce petit jardin familial.

C'est l'œuvre sociale qui coûtera le moins cher;

C'est la plus morale et la plus saine;

C'est la plus agréable à tous les travailleurs.

Chaque ville pourrait ensuite créer un *cours professionnel de jardinage*, dans lequel un homme compétent indiquerait des travaux à effectuer le mois suivant.

Enfin tous les ans un *concours* terminé par une *grande fête*, par exemple le dimanche après la Saint-Fiacre, stimulerait le zèle des ouvriers; les prix consisteraient en outils de jardinage, arbres, fleurs, graines diverses.

La véritable religion sociale est celle-ci :

Organiser sa vie en la faisant consister dans le bonheur familial, dans l'action, dans le labeur en plein air ; supprimer l'ère de violence et la remplacer par l'Association et la Solidarité.

Ce n'est pas la simple et facile jouissance de la vie qui nous endormirait dans l'apathie des ruminants que nous réclamons, mais la vie pleine, la vie utile, la vie qui ne laisse inculte aucune de nos qualités héréditaires, stérile aucun de nos dons, inactive aucune de nos forces, inaccompli aucun de nos devoirs sociaux.

Semons et laissons venir le temps. Méditons la fière devise de Guillaume d'Orange : Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.

Que de fois, en gémissant sous le poids de l'omnipotence du nombre, méconnues, méprisées, abandonnées, de nobles créatures ont été tentées de désespérer ! Bien loin de semer le découragement, il faut communiquer l'enthousiasme, la sérénité, la foi en l'avenir. Honneur à tous ceux qui ont écrit pour semer la lumière : Virgile, Gœthe, La Fontaine, Pasteur et Berthelot. Le mal remplit le monde, mais le bien remplit ma pensée.

Certains hommes apportent en naissant de ces passions inextinguibles, qui les préservent à jamais de l'ennui. Le vrai remède à l'ennui, c'est de nourrir en soi une passion du bien qui ne laisse aucune trêve à l'esprit et qui remplit toute la vie.

Le perfectionnement de la société est la résultante de chacun de nous en particulier vers la vérité morale. « Les cieux étoilés au-dessus de ma tête, la loi morale en moi. » Phrase auguste de Kant, qui résume toute sa philosophie, toute la Raison pure, et qui peut se réaliser dans la pratique du jardin de famille.

Ce qu'il y a de plus beau au monde, de plus réconfor-

tant, c'est un être jeune, gage de l'éternité des existences, comme chaque aurore nouvelle est le gage de l'éternelle lumière et du temps illimité.

Des millions de travailleurs, morts à la peine, ont créé notre bien-être ; la science universelle, la coopération des savants, des penseurs, des industriels, des ouvriers agricoles, ont amené notre civilisation à ce point de perfectionnement dont nous jouissons pleinement aujourd'hui. Quelle somme fabuleuse d'efforts, quel labeur séculaire ont rendu notre vie plus heureuse, notre intelligence plus puissante, notre liberté plus complète !

L'éloge public devrait aller aux plus utiles, à ceux qui préparent l'avenir meilleur, à ceux qui font penser juste, à ceux qui tendent vers la vie plus intense, plus généreuse, plus équitable.

Aimons donc la justice, connaissons-la, travaillons à en fonder le règne pour nous libérer envers nos ancêtres sacrifiés à notre bonheur, pour soulager notre poitrine du poids qui l'oppresse en songeant aux générations sacrifiées, à cet océan d'injustices sur lequel a flotté la barque qui nous a conduits au port actuel.

Nous avons trouvé ce que nous cherchions. Comme l'auteur du *Cantique des cantiques*, nous nous écrions :

« J'ai vu le pommier au milieu des arbres de la forêt, et j'ai désiré m'asseoir à son ombre. »

Une Ville modèle. — Dans le choix d'une ville, d'une campagne, d'un jardin, il ne faut pas chercher la nature trop belle. Il y a des contrées trop vantées, trop visitées, desquelles la poésie s'est envolée. Il en est des paysages comme des remèdes, comme des femmes, les plus agréables sont les plus simples.

Il est des civilisés pour qui l'idéal urbain c'est de la pierre, du bitume et pas d'arbres.

M. Howard, pur anglais de Londres, né au milieu de la brume et du tumulte, aimant à la fois la ville et la campagne, a imaginé de réunir les plaisirs de l'un et de l'autre séjour dans sa *Garden-City* modèle.

Il a décrit la cité nouvelle, dressé les plans et calculé les devis.

Garden-City a 32.000 habitants. Pour l'élever on vient d'acheter un domaine de 15.000 hectares; soit au prix moyen de 400 fr. l'hectare, une dépense de 6 millions. La ville occupera au centre le sixième de la surface, soit 2.500 hectares. Le reste, 12.500 hectares, formera une ceinture de terrains cultivés, dont l'exploitation fera vivre 2.000 personnes. Restent donc 30.000 citadins sur un cercle de 2.500 hectares. Au centre du cercle, on réservera une place immense de 13 hectares 1/2, soit plus d'un kilomètre de côté, plantée en jardins. Cette place sera bordée par les édifices publics : hôtel de ville, bibliothèque, musée, salle de concert, galerie des beaux-arts, théâtre, hôpital et Crystal-Palace, lequel sera à la fois un jardin d'hiver et un palais de l'industrie, où les marchands exposeront et vendront. De cette place centrale rayonneront six avenues plantées d'arbres, délimitant six secteurs. Cinq seront bâtis, le sixième, adossé au Crystal-Palace, sera planté en parc. La ville, autour de la place centrale, aura une forme annulaire. Un cercle concentrique, formant une avenue large de 128 mètres, y définira deux zones, l'une intérieure où s'élèveront les habitations, l'autre, extérieure, pour les docks, les marchés, les usines. Cette seconde zone sera desservie par un chemin de fer de ceinture, dont la voie enserrera la ville entière.

Le prix d'achat des terrains urbains, sixième partie de l'étendue totale, étant de 1 million, représentant un intérêt de 40.000 fr., chaque habitant devrait donner, pour payer cet intérêt, la somme de 1 fr. 35 par an.

M. Howard élève cette cotisation à 50 fr., soit pour 32.000 habitants, 1.600.000 francs. Les dépenses sont : intérêt du capital d'achat de la terre, 240.000 fr. ; amortissement de ce capital en 30 ans, 110.000 fr. ; entretien de la ville, 725.000 fr. ; service des pauvres et des vieillards, 117.125 fr. ; il reste donc un reliquat de 407.875 fr., qui serait employé comme il suit :

La ville contracterait un emprunt de 6.575.000 fr., dont l'intérêt annuel à 4 1/2 fait 295.875 fr., et l'amortissement 112.000 fr.

Cet emprunt, joint aux sommes ci-dessus, servirait à « bâtir de superbes édifices municipaux, créer un système de canalisation et d'épandage qui décuplerait la valeur de la partie agricole, distribuer avantageusement l'éclairage et la force motrice, construire 40 kilom. d'avenues, 9 kilom. de routes, 8 kilom. 800 de voie ferrée avec ses travaux d'art, recevoir dans des écoles splendidement aménagées 6.400 enfants, soit le cinquième de la population. »

Les enfants élevés en plein jardin :

C'est de l'humanité qui pousse
Dans du soleil et de l'amour.

Les fleurs y parlent, les arbres y chantent. C'est la nuée tombant en pluie fertile sur le sol : *Redit agmine dulci*.

Ainsi, par une cotisation de 50 fr. par tête, les services publics seraient assurés, et en 30 ans, la ville aurait remboursé tous les capitaux d'achat et d'installation. Or, cette cotisation n'est que la moitié de celles qu'exigent de leurs citoyens la plupart des villes.

Se trouvera-t-il 30.000 citoyens pour demander la citoyenneté, et devenir locataires d'une concession ?

Ils se trouveront assurément, puisque les souscripteurs se sont déjà trouvés pour les fonds destinés à l'achat du terrain à 50 kilom. de Londres.

Déjà, de nombreux industriels sont en pourparlers avec le comité de patronage de cette originale création pour y transporter leurs manufactures et les ouvriers qu'ils emploient.

La cité-jardin est l'école du travail continu. On a beau effeuiller l'ormeau, le dépouiller de sa parure verte, vienne un nouveau printemps, il se couvrira d'un feuillage aussi compact. C'est aussi l'école de l'observation, la seule féconde, c'est l'école d'observations directes et de personnelles notations, l'école des lumineuses suggestions.

Pour créer, il est nécessaire d'entrer dans cet état de recueillement méditatif où l'on goûte les joies silencieuses et intimes de l'invention créatrice.

En Egypte, de gros capitalistes sont en train d'édifier des villes nouvelles en plein désert, en commençant toutefois par la création de parcs, de jardins, d'oasis, au moyen de l'eau, que des appareils puissants élèvent en abondance à la surface des sables jadis désertiques.

Notons qu'à Garden-City, les usines seront pourvues de « Smoke consumers », de « dévorateurs de fumées », qui empêcheront la suie sordide et salissante de ternir la belle cité.

« La belle cité », mais c'est là le nom même que Carnegie vient de donner à sa cité-jardin d'Ecosse, pour laquelle il vient de remettre 12 millions entre les mains de trustees dont fait partie le professeur Geddes. Oui, près de Dumferline s'édifie « Beautiful City ». Et un peu plus haut en Ecosse, dans l'Inverness, on aménage la cité-jardin de foyers. Et autre part c'est Bourneville qui existe depuis dix ans, et Port-Enulight, fondé depuis vingt ans, chacune de ces cités-jardins étant due à des industriels, MM. Cadburg et H. Levers, qui ont estimé qu'il était de leur intérêt comme celui de leurs ouvriers de vivre dans des conditions saines et morales.

Songez que, suivant le calcul de M. Charles Gide, toute la population du Royaume-Uni pourrait se répartir dans 1,350 villes de même grandeur que Garden-City, et elles n'occuperaient à elles toutes que la vingtième partie des Iles-Britanniques.

Question de répartition, question de proportion, — mais aussi question de vie !

D'Angleterre, le mouvement s'est répandu en Allemagne, où le grand-duc de Hesse s'intéresse vivement à la fondation de Spredlingen, près de Darmstadt; en Hongrie, où l'on a fait des essais à Rakosliget ; en Belgique, où une vaillante revue, *Le Cottage*, a pris l'initiative de la création d'une cité-jardin d'hommes de lettres.

L'Océan a été franchi : aux Etats-Unis on se met avec fureur à la construction de cités-jardins, ainsi — et ceci est essentiel — qu'à l'embellissement et à l'assainissement des villes existantes, œuvre à laquelle travaillent 700 associations de dames. Ah ! quels souvenirs merveilleux on rapporte de cette petite cité-jardin d'Aurore, aux bords du Niagara, — et de cette autre grande cité de Dayton, avec son usine modèle de la National Cash Register !

Et c'est même jusque dans l'autre hémisphère, en Australie, que l'on se met à créer des cités-jardins.

La Commonwealth vient de décider l'achat de Dalgety, terrain situé dans le comté de Wallace, Etat de Nouvelle-Galles du Sud, pour y construire la capitale d'Etat en cité-jardin !

Et en France, avons-nous des cités-jardins ?

Non ! Mais nous avons une Association des cités-jardins de France, qui s'est proposée de grouper documents, capitaux et gens pour en édifier sur notre sol, qu'autrefois on appela « le jardin du roy Loys ». Eh bien ! il faut qu'il reste un jardin et qu'il devienne celui de la Démo-

cratie ! Pour cela, deux conditions sont nécessaires : il faut premièrement créer, chaque fois qu'il le sera possible, des villes modèles, des cités-jardins. Et puis il faut, pour ceux qui ne peuvent pas quitter les vieilles cités, la capitale en particulier, rendre ces vieilles cités plus saines et plus habitables. Pour cela, de l'air, du soleil, de la lumière !

Société des espaces libres, Société pour la protection des sites et des paysages, Société populaire des Beaux-Arts, Société internationale d'art et d'hygiène, Association des cités-jardins de France, et d'autres encore, font campagne pour que l'on conserve à Paris le peu de parcs et d'espaces libres qui lui restent encore.

Plusieurs projets d'accaparement se présentent en ce moment. On vient de sauver Bagatelle, mais on veut élever des constructions sur les fortifications déclassées, sur l'emplacement du marché du Temple, sur le Champ-de-Mars, voire même sur le square de la Pépinière, où il fut un moment question de transporter la mairie de la rue d'Anjou !

« Heureusement la résistance s'organise et une alliance défensive se fait contre ces tentatives d'étouffement !

« M. Casimir-Périer m'accorda récemment une audience, et me fit part de l'importante résolution qu'avait prise l'Alliance d'hygiène sociale, en vue de conserver les réserves d'air qu'offriront les terrains déclassés des fortifications.

« M. Georges Picot me témoignait aussi son indignation contre les projets d'accaparement des derniers espaces libres de Paris. Ce sont les meilleurs qui se mettent à la tête du mouvement !

« Le peuple de Paris et des grandes villes est avec eux. La cause est bien près d'être gagnée. Le Paris des faubourgs transformé en cité-jardin, verrons-nous ce rêve se réaliser un jour ?

« Tout arrive, sous l'ardente poussée d'une démocratie à qui l'on dispense ce bien précieux : *l'éducation sociale* ! » Benoit-Lévy.

Supprimer au foyer des humbles l'insalubrité, l'encombrement, l'étiolement de l'enfance, la promiscuité génératrice du vice précoce, tout ce qui dissout la vie de famille, faire l'ouvrier maître de sa maison, quelle œuvre plus digne ! Jamais le législateur ne fera assez pour elle.

C'est par l'école qu'il faut inaugurer la croisade du jardin et de la maison pour tous. On commence à créer des écoles rurales pour jeunes filles, où les élèves jouissent de la vie champêtre, en même temps que des privilèges d'une éducation soignée. Les cours de botanique, d'histoire naturelle, d'astronomie se donnent à la campagne mieux qu'en ville ; le dessin, le modelage, trouvent leurs motifs dans la nature ; les travaux de ménage et de jardinage, la vie au grand air, la gymnastique, la natation, le canotage, les courses dans les montagnes, fortifient l'organisme.

En outre, ce système d'éducation favorise aussi le développement harmonieux des femmes et en fait des êtres indépendants, réfléchis, actifs, des êtres qui comprennent leurs responsabilités sociales, plus robustes, plus aptes à remplir leurs fonctions de mères.

A Paris, un collège (Sainte-Barbe) a eu l'audace de supprimer toute classe l'après-midi (de la dixième à la sixième) pour consacrer les loisirs ainsi gagnés à des promenades, à des jeux en plein air, à des exercices physiques, à des travaux manuels gradués, au modelage, au dessin, à la musique. Exercer la main et les yeux de l'enfant autant que sa mémoire ; avoir le souci, la santé de son corps, de son adresse, de sa souplesse, presque autant que de son intelligence et de son esprit ; lui apprendre les rudiments de l'histoire naturelle, non plus au tableau noir

ou dans les livres, mais aux champs dans des herborisations ; lui donner un enseignement concret et vivant qui lui fasse voir les choses au lieu d'éveiller en lui des abstractions vides : c'est là, semble-t-il, un programme hardi dans l'état des mœurs françaises. Nous ne pouvons qu'encourager cette nouvelle méthode.

Les enfants du peuple se moquent des petits urbains qui ne *savent* pas distinguer l'avoine du blé, le sarrazin du maïs, le poirier du cerisier. Le voilà le vrai fossé qui sépare les couches sociales. On aura en partie comblé cet abîme quand nos enfants des villes connaîtront la campagne, qu'ils pourront causer de tout, tailler les arbres, semer les graines, planter et récolter les produits du sol.

Quand il ne sera plus snob d'ignorer tout de la campagne et du jardin, quand il sera de bon ton de travailler de ses mains, on aura beaucoup fait pour l'amélioration des relations sociales.

Rôle social de l'Art. — On parle partout du rôle social de l'art. Nous pensons que toute œuvre d'art doit être le produit de la collaboration de l'artiste avec le monde vivant qui nous entoure. Point d'œuvre d'art qui ne soit le fruit de cette collaboration. Un artiste à l'âge des enthousiasmes, des souffles chauds de la vie, doit traduire ses émotions pour la moralisation du peuple.

L'art est inséparable du Jardin.

C'est pour cela qu'il serait utile aux Beaux-Arts d'ouvrir un *enseignement de la nature en plein air*. Tout est dans la nature.

Une plante, une feuille, un brin d'herbe, sont des objets de méditations infinies et fécondes. A Lyon, l'Ecole des Beaux-Arts avait autrefois un privilège charmant. Tout élève pouvait aller cueillir dans les serres et les jardins de la ville les fleurs qui lui étaient nécessaires pour ses

études ; et quand il était entré dans l'industrie, ce droit lui était conservé. On sait combien fut florissante et célèbre dans le monde entier ce qu'on appelait l'Ecole lyonnaise de la Fleur; elle fit la fortune de la soierie de Lyon.

L'art est une activité, il constitue un moyen de communion entre les hommes qu'unissent les mêmes admirations. L'art adoucit les mœurs parce qu'il nous fait vivre de la vie des autres. L'art a une mission considérable: supprimer la violence et moraliser pacifiquement l'humanité.

La vie naturelle du corps et de l'esprit nous conduit au Temple plein de sérénité où les philosophes et les artistes discutent sur la Beauté, sur la nature et la mission de l'art.

L'art ne doit pas comprendre l'homme éloigné de la plante : des fleurs simples, des arbres simples dans un simple dessin, voilà l'art.

Il n'existe pas d'hommes moins préparés à l'art que ceux qui ont passé trop longtemps dans les Ecoles officielles, car celles-ci tuent la faculté créatrice des élèves en leur imposant un modèle uniforme; tous les élèves sortent du même moule et n'ont plus d'idées personnelles.

Ecoutez les conseils de notre aimable Ponchon :

La plus chlorotique flore
L'emporte, en éclat, cent fois
Sur vos crottes incolores,
Décrotteurs de Delacroix.

Je le dis et certifie :
Vous n'avez jamais, messieurs,
Regardé de votre vie
La moindre fleur sous les cieux.

Allez, médaillés énormes,
Apprendre à bien manier
Les couleurs comme les formes,
Chez quelque bon jardinier.

Des cimaises jusqu'aux cintres,
Des premiers jusqu'aux derniers,
Quels barbouilleurs que ces peintres !
Quels peintres, ces jardiniers !

Plus une chose est belle, plus elle *semble* facile. C'est là le caractère de la Beauté. Le campagnard, l'homme des jardins, s'émeut plus profondément devant la beauté vraie que le citadin blasé par toutes les jouissances. Il est certaines formes de beauté qui dominent toutes les autres : tels les arbres jeunes ou vieux ; tels les fleurs et tout le peuple de plantes vertes.

L'homme des champs a des goûts artistiques ; il sent bien plus vivement les splendeurs du soleil et des campagnes fécondes que les urbains myopes à cerveau atrophié.

Les œuvres d'art qui émanent de la nature, du magnifique organisme de la terre, sont les plus belles : les pyramides éternelles des Alpes, les cônes merveilleux des volcans, la majesté sévère de la mer. C'est dans ces œuvres que resplendissent les idées, la grâce, la beauté, la grandeur.

Le terrain d'entente des classes, c'est l'art. On ne communie vraiment que dans l'enthousiasme et dans l'admiration. Or, si le grand art a besoin d'une éducation pour être senti, il en est autrement de l'art de la nature accessible à tous et aux plus grandes Idées.

L'art doit combiner la forme et l'idée avec le bonheur et chanter l'immortelle épopée de la nature.

Le Beau appartient au domaine sensible ; il est à la portée de tout le monde. Toute œuvre d'art est l'énoncé d'une idée morale ; le caractère de l'art est d'être moralisateur.

L'art doit être accessible à tous. Il n'y a rien qui creuse entre les classes une distance plus profonde que l'incapacité de jouir des mêmes plaisirs.

Oui, frères, regagnez vos champs et vos charrues.
Pleine de moisson d'or, la terre vous réclame ;
La terre nourrira votre corps et votre âme,
Tout son parfum est pur, son souffle bienfaisant !
Une odeur de vertu s'exhale de la terre ;
On devient calme et fort. Peuple, embrasse ta mère,
Tu seras tout-puissant !

D'après Wells, voici la description de la Terre et de ses habitants dans 500.000 ans :

« Au cours lent et inévitable de l'acheminement de la terre vers le futur inconnu, en quelques milliers d'années, toutes les activités, toutes les traditions, les organisations compliquées, les nations, les langages, même le simple souvenir de l'homme tel que nous le connaissons, avaient été balayés du monde. A la place de tout cela restaient des êtres frêles, qui avaient oublié leur haute origine.

« *S'orner de fleurs, chanter et danser au soleil,* c'était tout ce qui restait de l'esprit artistique, et rien de plus.

« Ces petites créatures ne faisaient montre d'aucun vestige de tendances créatrices ; il n'y avait ni boutiques, ni ateliers, ni aucun signe d'importation parmi eux. Ils passaient tout leur temps à jouer gentiment, à se baigner dans le fleuve, à se faire la cour d'une façon à demi badine, *à manger des fruits* et à dormir.

« L'humanité d'alors vivait au milieu des fleurs. Vous ne pouvez vous imaginer quelles fleurs délicates et merveilleuses, d'innombrables années de culture peuvent créer. Les *fruits composaient exclusivement la nourriture des habitants*. Ces gens d'un si lointain avenir étaient de stricts végétariens. Les chevaux, les moutons, les bœufs, avaient rejoint l'ichtyosaure dans l'extinction des espèces. Mais les *fruits étaient délicieux* ; l'un d'eux en particulier, à la chair farineuse dans une gousse triangulaire, était remarquablement bon. »

Qui de nous ne voudrait voir cet heureux âge d'or

La vie à un sou par jour. — Un médecin américain prétend qu'on peut vivre avec moins de cinq centimes par jour. En dehors des fruits récoltés dans son jardin, cet homme économe se nourrit exclusivement de farine de froment et de farine d'avoine. Au déjeuner, 6 onces, de chaque ; au dîner, 9 onces.

Le tout, assaisonné d'un peu de sel et de jus de citron, revient à 3 ou 4 centimes. Les jours de fête, le menu se compose d'orge cuite dans le lait; dans les grandes occasions, c'est le maïs bouilli qui en fait les frais. Le festin revient alors à 13 ou 14 centimes. Notre homme suit ce régime depuis plusieurs années, et sa santé est excellente.

Un professeur allemand, M. Engelhart, avait été condamné par les médecins à une diète sévère pour une maladie grave de l'estomac. On ne lui permettait de manger que deux fruits par jour. Il s'astreignit à ce régime durant neuf années, puis il trouva que les fruits d'Europe n'étaient guère substantiels. Il partit pour Ceylan, et là, du premier coup, il trouva l'aliment régénérateur par excellence : la noix de coco. Il se trouva si bien de sa nouvelle vie qu'il décida un autre Allemand, le docteur Bethmann, et un Anglais, M. Robson, à partager son sort. Les noix de coco leur fournissent le boire et le manger ; elles leur coûtent à chacun un centime par jour.

On connaît le dicton napolitain vantant les mérites de la pastèque, si peu coûteuse et si précieuse dans l'Italie méridionale : « Avec une pastèque d'un centime, un homme boit, mange et se lave la figure ». Il est fâcheux que ce légume savoureux ne se trouve pas davantage cultivé dans nos petits jardins de famille. La pastèque de

Naples, qui mûrit très facilement sous notre climat, constitue un légume extrêmement sucré, rafraîchissant, des plus agréables et des plus nourrissants.

L'être humain, ramené aux sources de la vie, est relié, ne fait qu'un avec la nature. Il émane d'elle, il en est le fruit. La nature se reflète en lui ; il reflète la nature.

Ne pas écrire un mot, ne pas éveiller une idée, ne pas déplacer une pierre, ne pas remuer une pelletée de terre, ne pas faire un pas, ne pas planter un arbre, ne pas semer une fleur qui ne soient nécessaires ; rendre un peu moins servile, un peu moins pénible la condition humaine, c'est peut-être le seul Idéal de ce monde.

Préparer les individus à la vie *sociale*, *former des citoyens* est indispensable, surtout dans une démocratie. Travailler, en un mot, pour le peuple dans le *présent et en vue de l'avenir.*

Il y a un bien-être physique et moral à se plonger dans son milieu naturel. La communion de la vie avec la vie végétale engendre les races vivaces, à l'œil vif, à la mine fleurie. L'idéal est de créer une jeunesse aimant comme Jupiter, mangeant comme Hercule, travaillant comme Vulcain. C'est elle la jeunesse qui tient debout l'organisme tout entier de la nation. Toutes les forces sociales doivent être dirigées vers la domination de la nature et vers l'éducation des jeunes.

La richesse de notre terre, la clémence de notre ciel, la poétique diversité des aspects de notre belle patrie, nos coteaux, l'éclatante clarté de notre atmosphère, constituent des dons précieux, des puissances et des énergies que nous sommes coupables de ne pas mettre en valeur.

Il y aurait un enseignement de l'arboriculture commerciale à créer. Les arbres, trop souvent, sont mal soignés ; les variétés cultivées ne sont plus en rapport avec les exigences commerciales ; les fruits sont mal cueillis, mal

présentés à la vente, mal emballés; les procédés de conservation sont défectueux.

Combien de gens ignorent la bonne taille des arbres ! Combien aussi ignorent les bonnes variétés nouvelles de fruits plus fertiles, plus vigoureuses, plus appropriées aux besoins de notre époque !

Nous avons indiqué, dans un ouvrage, des listes d'arbres de choix qu'il nous a été donné d'apprécier personnellement dans nos cultures (1).

La situation des pays purement industriels, comme l'Angleterre, n'est pas enviable. Ses importations de céréales, qui n'étaient que de 80 millions en 1870, ont atteint, en 1900, 200 millions de quintaux. Pour la viande, les importations d'animaux vivants ont passé de 24.000 à 500.000. C'est ainsi que l'abandon de l'agriculture pour l'industrie oblige l'Angleterre à dépenser plus de 6 milliards ; elle est à la merci du continent pour sa nourriture. En cas de guerre, le prix des vivres triplerait en Angleterre dès le début des hostilités.

D'ailleurs, dans tous les pays, la production industrielle a dépassé la mesure des besoins de consommation courante,et le moment est venu de la ramener dans ses bornes naturelles, si nous voulons éviter la faillite mortelle. La production agricole,au contraire,a été partout négligée. Il est temps de revenir à la vérité économique et de rétablir l'équilibre des forces productrices. Nous espérons voir l'exode urbain succéder à l'exode rural. L'avenir est indiscutablement à la terre. La crise agricole qui a tant fait de mal à notre pays peut toucher à sa fin, si nous le voulons bien.

L'Etat devrait favoriser la petite propriété tout à fait

(1) *Plantons des arbres, mangeons des fruits,* par Gabriel Viaud. Prix : 2 fr.

écrasée actuellement. Le petit héritage est la proie du démon fiscal, les petits actes d'acquisition sont ruineux. Pour des achats de terrains de 20 fr. à 500 fr., les frais de droit proportionnel et les honoraires de notaire s'élèvent jusqu'à 75 0/0 du prix d'achat. Si la petite maison et le jardin, constitués au prix de toute une vie de travail, doivent être licités à la mort du père, celui-ci renoncera à sa vie d'économie. Dans ce cas, la propriété n'est plus la récompense de la prévoyance, c'est le tonneau des Danaïdes sans cesse comblé par le travail des générations d'ouvriers.

« N'est-elle pas admirable, cette race de travailleurs qui, en dépit des obstacles, persiste, grandit, se perpétue, semblable à ces ruches dont on coupe périodiquement le meilleur du miel et qui ne se lassent pas de produire pour autrui ? »

On parle partout de la dépopulation de la France, mais la population d'un pays est perpétuellement maintenue au niveau des moyens de subsistance. La grandeur d'une nation tient à la fois à la force génératrice des hommes et à la force nutritive du sol. Or, ce qui accroît la population, c'est ce qui favorise la production.

Il y a encore en France plus de 7 millions d'hectares qui ne rapportent rien. Si les communes ne boisent pas leurs biens communaux ou si elles ne veulent pas les abandonner pour la création de jardins de famille, qu'on les oblige à la vente forcée de ces biens pour les livrer à l'exploitation privée. La *mainmorte communale ne peut durer*. Les terrains incultes doivent passer des mains qui les négligent à celles qui les fécondent.

L allotissement en jardins est le meilleur moyen de concilier la propriété communale avec l'amélioration du sol par le travail individuel ; il appartient aux communes de développer cette exploitation des biens communaux qui

passeront peu à peu de la commune à l'ouvrier travailleur et économe.

Les terrains provenant des fortifications déclassées, les lais de la mer, devraient être concédés avec les plus grandes facilités aux Sociétés ouvrières en vue de l'allotissement en jardins de famille.

La petite culture va progressant. En 1882 on comptait 5.500.000 exploitations agricoles avec plus de 8 hectares ; en 1900 on en comptait 6.000.000 avec moins de 8 hectares comme moyenne.

La réduction des superficies exploitées est une loi générale et constante au fur et à mesure qu'on passe par les phases successives de la vie pastorale à la vie agricole, de la culture extensive à la culture intensive et à la culture horticole, telle qu'elle est pratiquée dans les banlieues des villes. La culture maraîchère dans la banlieue de Paris peut donner 20 à 30.000 fr. de produit brut par hectare. En Chine, c'est grâce à la très petite culture, à un véritable jardinage, que le sol peut nourrir ses 500 millions d'habitants.

L'avenir appartiendra beaucoup plus à la petite culture qu'à la grande. La maxime philosophique de Candide sera réalisée dans l'ordre économique : *chacun cultivera son jardin*.

Composition d'un jardin modèle. — Il s'agit en terminant de donner quelques indications précises sur le jardin de famille tel que je le conçois.

Dans chaque commune importante on trouvera toujours quelques bons philanthropes s'intéressant aux questions ouvrières pour conseiller et aider l'organisation de ces jardins sociaux. Les Comices et Sociétés d'agriculture pourraient également créer des concours de jardins avec primes pour les meilleurs plans.

Voici le modèle que je préconise: il prévoit une division en planches de deux mètres pour la culture très variée de toutes sortes de légumes; une allée centrale de 2 mètres; une allée circulaire de 1 mètre; une tonnelle de clématite odorante et chèvrefeuille; des bordures de persil, cerfeuil, tomates, piments, échalotes, fèves, ail, thym, ciboule, betteraves, estragon, oseille et fraisiers. Il ne faut pas craindre ce nombre élevé de petites allées qui permet de cultiver beaucoup de légumes en bordure, de donner de l'air aux cultures intercalaires et de favoriser la cueillette des produits. Notre plan supprime toute haie de clôture, toujours nuisible; une simple séparation en fil de fer servant à étager de petites treilles de vigne est autrement jolie et pratique.

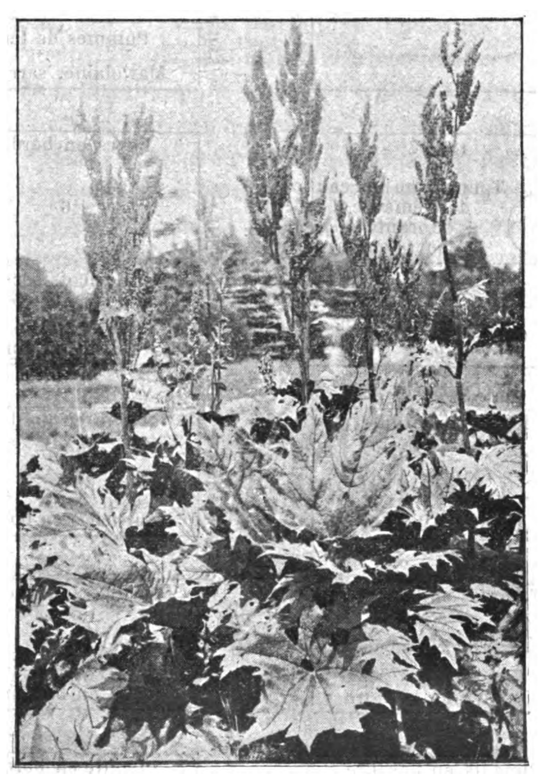
A titre de renseignement général il est bon de compter pour 6 personnes: 100 têtes d'ail, 25 à 30 têtes d'échalote, 50 betteraves, 36 pieds de tomates, 900 à 1.000 bulbes d'oignons, 300 choux, 1.500 à 2.000 poireaux, 15 à 20 pieds de cardon, 1.000 racines de carottes, 5 à 6 pieds de giraumons, 500 racines de scorsonère, 400 navets, 200 pieds de céleri. Quant aux laitues, scaroles, mâche, pourpier, il est indispensable d'en avoir toute l'année.

Les haricots verts et à consommer en sec, les pommes de terre, doivent occuper alternativement trois à quatre planches du jardin.

On peut semer ensemble de la graine de radis et de carottes dans la proportion d'un quart de radis et de trois quarts de carottes: les radis seront bons à manger en vingt jours, ce qui permettra d'éclaircir les carottes et de les laisser grossir sur place. Les choux cabus et de Bruxelles trouveront place dans les pommes de terre comme plantation intercalaire. On sémera l'épinard d'été ou tétragone à l'ombre, les mâches dans les oignons. Les oignons blancs disparaissent en mai, les choux de mai en mai-juin, les

pois en juin-juillet. Tous ces légumes seront successivement remplacés par les céleris, les poireaux, les endives.

Après les pois, les fèves, les haricots nains, on plante des laitues, des endives, des poireaux.



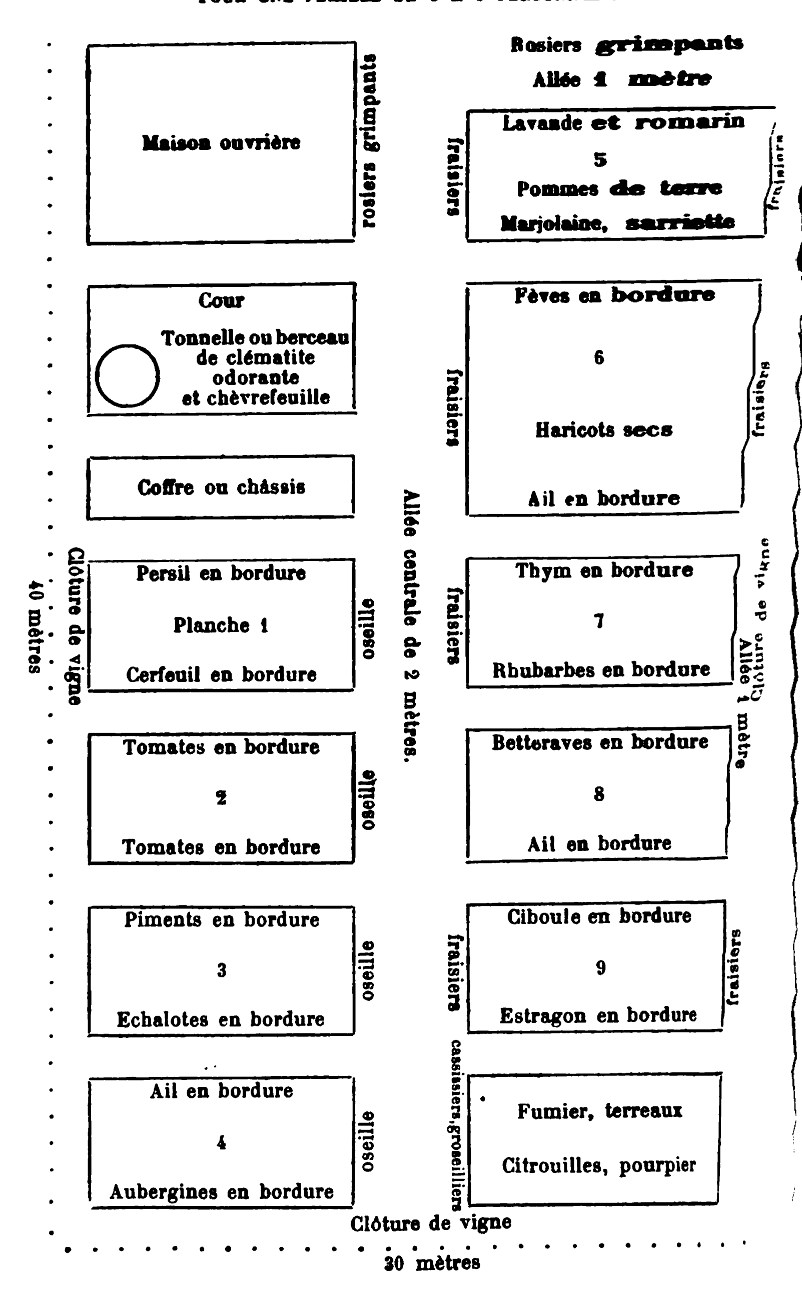
Rhubarbe

Les laitues blonde et brune d'hiver se sèment du 15 août au 15 septembre ; on les repique fin octobre et on les abrite l'hiver avec des paillassons.

Les choux, épinards, oignons, ont besoin de beaucoup de fumier.

Plan d'un jardin ouvrier de 12 ares

POUR UNE FAMILLE DE 4 A 6 PERSONNES



Les plantes racines (carottes, scorsonères) exigent du terreau consommé.

Les haricots, pois, lentilles et toutes les légumineuses sont moins exigeantes, mais il ne faudra pas les répéter deux fois de suite sur le même terrain.

En plus des légumes cités plus haut, je conseille quelques espèces qui ne sont pas assez répandues et que j'apprécie beaucoup, pour les avoir cultivées personnellement. Par exemple, le panais, le fenouil tubéreux, le cerfeuil tubéreux, le chou marin, les crosnes du Japon, le pet-saï ou chou chinois, précieux en hiver, la rhubarbe, le cardon, le soja, le kurbis, variété de courge non coureuse, très rustique, produisant d'énormes fruits rafraîchissants en été, le scolyme, la raiponce, la carde blanche, le maïs sucré qui se consomme lorsque les graines sont à l'état de pulpe laiteuse.

Le cantaloup prolifique de Trévoux produit beaucoup de melons savoureux; la pastèque de Naples très sucrée, le potiron.

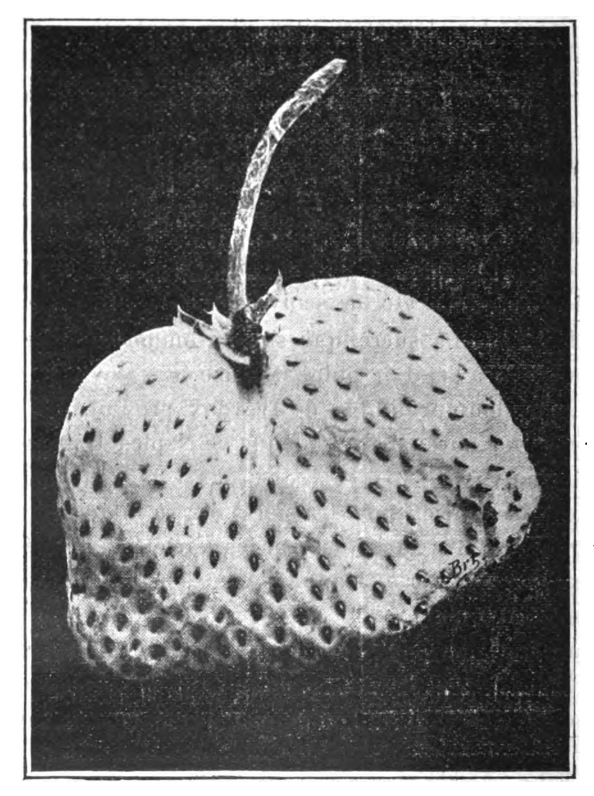
Parmi les variétés de fraisiers, il y a intérêt à remplacer les variétés anciennes par les variétés à gros fruits remontants : la Perle, Jeanne d'Arc, Constante Féconde, Gemma.

Je ne saurais trop recommander les binages fréquents pour économiser les arrosements et entretenir une nitrification permanente du sol, ainsi que les paillis pour éviter le desséchement de la surface des planches en culture.

Le fumier proprement relevé en tas recevra toutes les eaux ménagères, les urines, les cendres, les platras. En été la surface sera recouverte de terre; sur ce tas on pourra semer des citrouilles et du pourpier.

Enfin, près de la maison, le long des murs et autour de la cour, la ménagère trouvera encore une petite place

pour quelques fleurs. Je recommande les plantes à parfum. Dans le petit plan précédent, j'indiquais la clématite blanche odorante et les diverses variétés de chèvrefeuille pour le berceau ou tonnelle.



Nouvelle fraise remontante Gemma.

Près de la maison il faut laisser une place au réséda, au *Calonyction speciosum*, aux verveines, aux violettes, aux œillets, aux *Bouvardia*, aux pois de senteur, aux *Nicotiana*, aux héliotropes. Ces dernières fleurs répandent

une odeur suave au matin quand la fenêtre s'entr'ouvre et le soir lorsque la chaleur disparue permet de laisser entrer l'air dans la maison.

Je rappelle à ce sujet que les végétaux à parfum prononcé sont de petites usines productrices d'ozone, agent puissant d'assainissement de l'air. On ne saurait donc trop propager l'usage des fleurs à parfum près des maisons, sous les fenêtres des chambres et autres pièces habitées.

G. VIAUD-BRUANT.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1906

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 40 minutes.

Le procès verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

Présentations. — M. le Président annonce que M. Paul Fontant, avoué, conseiller général de Vouillé, habitant rue de la Celle, à Poitiers, est présenté comme membre résidant par MM. Brébinaud, Beau, Planchon, Bruant et Poirault.

M. Prébay, président du tribunal de commerce, propriétaire à la Sabourauderie, commune d'Iteuil, est présenté comme membre non résidant, en remplacement de M. Prébay père, par MM. Poirault, Planchon, Bruant, Brébinaud et Beau.

Le vote sur ces candidatures aura lieu à la prochaine séance.

A propos de l'Exposition générale des sports dont il vient d'être question au procès-verbal, M. le président fait

connaître qu'il a eu une entrevue avec M. Eymard, ainsi que cela avait été convenu. Après entente avec M. Larvaron, on a pensé que les deux Sociétés d'agriculture de Poitiers pourraient s'associer pour concourir à l'organisation d'une exposition d'agriculture. La Société poitevine d'encouragement à l'agriculture, qui est plus largement subventionnée que la nôtre, fournirait dans ce but plusieurs milliers de francs, et le Syndicat des agriculteurs apporterait aussi son concours. Notre Société, qui est moins favorisée, donnerait une allocation en rapport avec ses moyens et qui resterait à déterminer. On y reviendra à une prochaine séance.

L'organisation de l'Exposition générale n'avance pas du reste rapidement ; quelques difficultés sont survenues qui ont suspendu ou au moins ralenti le travail préparatoire.

M. le Dr Lagrange fait observer qu'il ne voit pas bien ce qu'il y a de commun entre l'agriculture et les sports.

Correspondance.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Edgard de Montjou lui annonçant l'intention de faire un concours agricole à Vivonne au mois d'août prochain, et demandant que notre Société veuille bien accorder pour ce concours des subventions et des médailles dans la plus large proportion possible.

M. le Président fait observer que la réponse à donner dépendra de nos ressources et sera différente suivant que l'Exposition des sports aura lieu ou non. Il sera toujours possible cependant d'accorder des médailles.

La Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes nous informe qu'elle organise, sous le haut patronage de M. le

Ministre de l'agriculture, pour les mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 mars 1907, une grande exposition internationale de la Côte d'Azur, pour tous les produits de l'agriculture, de l'horticulture, de l'acclimatation et des industries se rattachant à ces trois branches.

Elle nous demande de vouloir bien l'aider dans son œuvre de publicité, en portant à la connaissance des membres de notre Société, en réunion et aussi par l'organe de notre Bulletin, l'annonce de cette manifestation, et en les invitant à y prendre la plus large part possible.

Un règlement-programme sera adressé, sur leur demande, à tous les membres de notre association qui voudraient exposer.

En commémoration du centenaire de la navigation à vapeur et de la navigation sous-marine, il est organisé à Bordeaux, pour le printemps 1907, et pour une durée de six mois, une exposition maritime internationale.

Officiellement patronnée par le gouvernement français, le Conseil général de la Gironde, la municipalité, la Chambre de commerce et la Société philomatique de Bordeaux, cette exposition, tout en conservant son caractère maritime, sera universelle, et comprendra tous les produits, toutes les industries, tous les commerces.

Organisée sur la grande place des Quinconces, en plein centre de la ville et des affaires et au bord de la Garonne, elle aura une importance considérable et un éclat exceptionnel.

M. le Ministre de l'instruction publique informe les directeurs d'établissements publics et présidents des Sociétés savantes que le service américain des Echanges internationaux (*Smithsonian Institution*) demande, de la manière la plus formelle, que les paquets destinés aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, ainsi qu'à leurs

colonies et protectorats, ne pèsent pas plus de quatre pounds (1 kil. 800), exception faite pour les envois constitués par un volume unique.

Le Syndicat d'initiative de la Savoie nous adresse un rapport de son secrétaire général, M. L. Abrioud, qui discute les objections faites aux propositions de son rapport de 1905, dont le but était la reconstitution de la parure forestière des Alpes de la Savoie en même temps que la sécurité de notre sol national.

M. le directeur de la revue bi-mensuelle illustrée « La Vie à la Campagne » nous propose de nous assurer le service continu de cette publication, à titre gracieux, s'il nous était possible d'insérer les communications la concernant dans le genre de celles qu'il nous soumet, ou de lui réserver une annonce permanente dans nos pages de publicité.

Il sera répondu que nous avions déjà accepté l'échange proposé contre notre Bulletin, et que l'annonce de la « Vie à la Campagne » sera faite si cette publication nous parvient régulièrement.

L'examen de la correspondance étant terminé, M. le président demande si quelqu'un des membres de la réunion désire faire une communication.

Personne ne demandant la parole, M. le président dit qu'il a la satisfaction de constater qu'une communication faite dernièrement à l'une de nos réunions a attiré l'attention de la Presse agricole et a été l'objet d'appréciations très flatteuses.

Dans les Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne, le vice-président de cette Société, M. Pée-Laby, faisant connaître les articles intéressants tirés des publications parues depuis la dernière réunion, cite le travail de notre collègue M. Viaud, intitulé « Mangeons des fruits ».

Je ne puis résister, dit-il, au désir de vous donner quel-

ques extraits de cet article qui a été reproduit par la majorité des journaux agricoles d'Europe. Il renferme des conseils très précieux pour notre santé en général et pour la bourse des horticulteurs en particulier. On a fondé, aux Etats-Unis, une Société qui a pour but de propager, par tous les moyens possibles, l'emploi des fruits dans l'alimentation. En France, une campagne analogue devrait être faite dans l'intérêt de la santé publique et du bien-être des ouvriers.

M. G. Viaud, dans une brochure consacrée à ce sujet, fait valoir quelques arguments qui me paraissent de premier ordre pour encourager la consommation des fruits.

D'abord, il est démontré, anatomiquement et physiquement, que l'organisation du tube digestif de l'homme correspond à celle d'un animal frugivore plutôt que carnivore.

Les digestions pénibles, l'insomnie sont, pour la plupart, dues à un mauvais régime alimentaire composé, en majorité, de viandes et d'alcool. Le régime des viandes altère les dents, qui sont généralement conservées chez les fruitariens.

Les fruits sont digérés par les estomacs les plus délicats ; le sucre de fruit s'assimile dans la proportion de 99 p. 0|0. En raison du rendement utile immédiat qu'ils produisent, les fruits constituent un aliment de premier ordre. Ils devraient être consommés plutôt au commencement qu'à la fin du repas, alors que l'estomac est dilaté par les autres aliments ingérés précédemment. La cure des fruits, raisins, fruits acidulés, etc., doit se faire le matin à jeun

Les substances contenues dans les fruits constituent des sources d'énergie pour la machine humaine ; les matières sucrées représentent le charbon de cette machine qui engendre le travail et la résistance à la fatigue.

Si l'azote est reconnu comme un élément constitutif et nutritif de première importance dans certains cas, l'a-

limentation des aliments carnés qui en renferment de grandes quantités a pour conséquence la production de certains principes toxiques (urée, acide urique, etc.), qui sont pour le corps des poisons mortels quand il ne peut les éliminer. Avec les fruits, ces productions toxiques ne se forment pas.

Dans les pays chauds où le régime trop carné devient mortel par les maladies de foie qu'il développe, la nature a placé des aliments qui conviennent exclusivement et admirablement aux habitants de ces climats : le palmier, le cocotier et le bananier donnent des fruits très riches en sucre, en graisse et même en albumine.

Les fruits sont, en particulier, des aliments qui alcalinisent le sang : à ce titre, ils seront précieux pour les arthritiques, les goutteux et les rhumatisants qui vont chercher à Vichy ou ailleurs des traitements fort pénibles d'abord et fort coûteux ensuite : les graveleux et les dyspeptiques devraient être de grands mangeurs de fruits.

Les propriétés bienfaisantes des prunes, des raisins, des oranges, des citrons et des fraises sont classiques aujourd'hui, et si leurs effets ne sont pas toujours très apparents, cela tient à ce que leur consommation n'est ni assez considérable, ni surtout assez régulière.

Il y a longtemps que les pommes sont recommandées, en raison de leur forte teneur en principes phosphorés, pour leurs propriétés calmantes produisant un sommeil tranquille aux personnes qui en usent avant de se coucher.

Les neurasthéniques, les tempéraments nerveux, qui deviennent tous les jours de plus en plus nombreux par rapport aux tempéraments sanguins, devraient chercher un soulagement, sinon la guérison, dans l'usage persistant des fruits.

Si les conseils de M. Gabriel Viaud étaient écoutés, si

la consommation des fruits augmentait, comme il serait désirable pour la santé publique, quel développement intensif prendraient les cultures fruitières, et quelle source de revenus pour les producteurs agricoles !...

M. Viaud va encore plus loin. Pour combattre le plus terrible des fléaux de notre société, l'alcoolisme, les fruits seraient le remède tout trouvé. « Les mangeurs de fruits, dit-il, n'ont, en effet, jamais soif. » Cette vérité est encore mise en évidence par les mangeurs de fruits frais : les excursionnistes, les cyclo-touristes, ne doivent leurs forces et leurs succès qu'à un régime très sobre, en général. Pour terminer, tout le monde sait que les mangeurs de viande et les alcooliques ont toujours d'autant plus soif que ces derniers ont absorbé plus de verres, petits ou grands.

En résumé, il serait à désirer que l'usage des fruits soit plus répandu, et que la mode des petits cadeaux, consistant en articles de bimbeloterie ou bijoux, soit remplacé par des envois de belles et jolies corbeilles de fruits savoureux. On envoie bien des fleurs ; pourquoi n'offrirait-on pas des fruits ?

M. Bruant appelle l'attention de la réunion sur l'avantage qu'il y aurait, pour notre Société et l'intérêt de son Bulletin, de signaler les travaux intéressants qui paraissaient dans les nombreuses publications que nous recevons.

M. le Président partage l'avis de M. Bruant, et manifeste le désir que l'un ou plusieurs de nos membres veuillent bien se charger de cet intéressant examen.

M. le Dr Lagrange dit qu'il ne croit pas à l'efficacité de la consommation des fruits pour combattre l'alcoolisme. Le vrai remède à ce fléau est d'abord dans la diminution du nombre de débits, et c'est au gouvernement qu'il appartient d'intervenir. La consommation abondante des fruits

n'est pas du reste un moyen à la portée de tous : les fruits sont déjà très chers et le deviendraient bien davantage si l'on voulait que l'usage en fût aussi répandu que celui des spiritueux. Il faudrait alors planter beaucoup d'arbres et autrement qu'en pépinières.

Ce serait, remarque M. Viaud, le cas d'avoir des jardins.

M. le Dr Lagrange ajoute qu'il n'a jamais vu les dyspeptiques bien digérer les fruits, et il ne croit pas que ces malades puissent compter sur les effets que donnerait leur consommation. Quant aux alcooliques, ils dédaignent les fruits.

M. Bruant assure que les fruits crus lui réussissent parfaitement, et qu'en mangeant deux pommes et buvant de l'eau il digère bien.

M. le Dr Lagrange dit qu'il ne mange pas de viande, et qu'il suit en cela les conseils de M. Viaud, qu'il pratiquait du reste bien avant qu'il les ait donnés.

Il y a des vérités bonnes à répéter, fait remarquer M. Viaud, et sur lesquelles il est utile d'insister.

M. le Président lève ensuite la séance en rappelant qu'en janvier auront lieu les élections pour le Bureau.

Le Secrétaire, V. Beau.

Le Président, Planchon.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

Fondée le 11 Mars 1789, autorisée en 1818 et reconnue d'utilité publique par décret du 14 avril 1876

N° 359

Bulletin des Mois de Janvier, Février et Mars 1907

POITIERS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

6 et 8, rue Henri-Oudin, 6 et 8

1907

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1907

N° 359.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE POITIERS.

La Société compte :

1° Membres d'honneur,	13
2° Président et membres honoraires,	3
3° Membres titulaires résidants,	44
4° Membres titulaires non résidants,	53
5° Membres correspondants,	7
6° Sociétés correspondantes,	128
Total :	248

Membres d'honneur :

MM.

Le Préfet de la Vienne ;
Le Maire de Poitiers ;
Le Président du Conseil général ;
Les Sénateurs et les Députés de la Vienne ;
Le Recteur de l'Académie de Poitiers.

Président honoraire :

1879 M. Babinet (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue du Moulin-à-Vent, 7.

Membres honoraires :

1876 M. Tranchant (O. ✻), (I.), ancien conseiller d'Etat, ancien membre du Conseil général de la Vienne.
1876 M. Lembezat ✻, inspecteur général de l'agriculture en retraite.

Composition du Bureau du 17 *janvier* 1906.

MM.

Planchon, ancien avoué, président.
Bruant G. ✻, horticulteur, vice-président.
Beau ✻, vétérinaire militaire en retraite, secrétaire.
Poirault, pharmacien, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, rue Carnot, 44, trésorier.
De Fombelle, sous-directeur de l'assurance la Mutuelle, secrétaire archiviste.

Conseil d'administration :

Membres : MM. Dangeard (✪ I.), Roux (✪ I.), général Segretain (C. ✻).

Le Bulletin de la Société est adressé à :

M. le Préfet de la Vienne;
M. le Maire de Poitiers ;
M. le Recteur de l'Académie de Poitiers ;
La Société des Antiquaires de Poitiers ;
M. l'Archiviste de la Vienne ;
La Bibliothèque de Poitiers.

Membres titulaires résidant à Poitiers :

MM.

1862 Poirault ✪ ♣, professeur honoraire à l'École de médecine, rue Carnot, 44.
1875 Oudin (Paul), rue Saint-Pierre-le-Puellier, 12.
1876 Prunget, directeur de la Cie d'Assurances générales, rue Théophraste-Renaudot, 6.
1878 Bruant (Georges) ✻ ♣, horticulteur, boulevard du Pont-Neuf, 23.
1881 Général Segretain (C. ✻), rue de l'Hôtel-Dieu, 23, Poitiers.
1882 Larvaron (O. M. agr.), prof. départ. d'agriculture, rue de la Tranchée, 42.
1883 Planchon, ancien avoué, rue Paul-Bert.

1883 De Curzon (Hilaire), propriétaire, rue du Moulin-à-Vent, 32.

1885 Lagrange, docteur en médecine, rue de la Traverse, 6.

1885 Pacaud (Gaston) ✿, avocat, rue de Blossac, 27.

1887 Beau ✻, vétérinaire en 1er en retraite, rue Carnot, 44.

1887 Henri de Beauchamp, ancien inspecteur des douanes, rue de l'Hôtel-Dieu, 6.

1890 Autellet, docteur médecin, maire de Nouaillé, à la Chaboissière.

1891 Mérine, directeur de l'assurance « le Soleil », rue Victor-Hugo, 2.

1891 De Fombelle, sous-directeur de l'assurance « la Mutuelle », rue Paul-Bert.

1893 Lafond, avoué, rue de l'Eperon, 5.

1893 Masteau (Emile), négociant, rue du Marché, 9, et rue Boncenne.

1893 Pain, avocat, rue Carnot, 18, député de la Vienne.

1893 Gué, 12, rue de la Baume.

1894 Baranger, notaire, rue du Moulin-à-Vent, 36.

1895 Arnault de la Ménardière, avocat, maire de Benassay, par Lavausseau (Vienne).

1895 Dangeard (✿ I.), professeur à la Faculté des Sciences, rue Jules-Ferry, 1.

1895 Charpentier, avoué, rue Gambetta, 12.

1896 Persevault, avoué à la Cour, rue du Souci, 8.

1896 Roux (✿ I.), professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue des Feuillants, 22.

1896 Boisseau, avoué, rue Saint-Louis, 23.

1896 Morier, notaire, rue Théophraste-Renaudot, 27.

1898 Métayer, conseiller général, propriétaire, rue Saint-Hilaire, 2 *bis*.

1898 Brébinaud, pharmacien, place du Marché.

1900 Pouliot Maurice, propriétaire, rue de la Celle, 8.

1901 Constantin Emmanuel, rue Saint-Denis, 27.

1901 Meifren, chirurgien dentiste, boulevard de la Préfecture, 22.

1902 Guyonneau, pharmacien de 1re classe, rue Carnot, 46, Poitiers.

1902 Legrand Jules, médecin vétérinaire, 2, rue de la Tranchée.

1903 Rideau, propriétaire, rue de la Cathédrale, 30.

1904 Doussaint Alfred, médecin vétérinaire, rue du Lycée, 16.

1904 Corbin Léonce, propriétaire, rue de Blossac, 16.

1906 Venault de Bourleuf Joseph, propriétaire, rue Saint-Louis, 9.

1906 Bouelle Georges, conseiller d'arrondissement, route de Bordeaux, 16.

1906 Proux Ernest, propriétaire, rue Henri-Oudin.

1906 Moinard Célestin, ancien notaire, boulevard Solférino, 12.

1907 Paul Fontant, avoué, conseiller général de la Vienne, rue de la Celle, 6, à Poitiers.

1907 Drouet, pharmacien, rue des Trois-Rois, 42, à Poitiers.

1907 Foureix, pharmacien, Grande-Rue, 9, à Poitiers.

Membres titulaires non résidants :

MM.

1857 Savin de Larclause (✻ et O. M. agr.), directeur de la Ferme-École de Montlouis, commune de Jardres, par Saint-Julien-l'Ars (Vienne).

1857 De Montmartin, au Bois-Doucet, commune de Lavoux.

1861 De Beauregard (Jules), propriétaire, cité de la Traverse.

1865 De Clock, propriétaire à la Reynière, par Ligugé.

1870 Bonnet ✻, ancien sous-préfet, rue de la Tranchée, 8.

1871 Comte Lecointre (Paul), propriétaire, rue de Blossac, 34.

1874 De la Martinière (Henri), maire de Gizay, par la Villedieu.

1875 Hastron Eugène, propriétaire à Couhé.

1878 De Lastre, avocat à Poitiers, rue du Pont-Neuf, 6.

1878 Lecointre (le comte Arsène), propriétaire, rue du Pont-Neuf, 17.

1878 Lecointre (comte Louis), ancien député de la Vienne, membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France, rue du Petit-Bonneveau, 16.

1878 Fruchard (le comte Albin) (✻ Saint-Grég.-le-Gr.), membre du Conseil général de la Vienne, président du Comice agricole de Saint-Georges, 9, rue Sainte-Opportune, Poitiers.

1879 Du Fontenioux, avocat, cité de la Traverse, 4.

1879 Comte Aymer de la Chevalerie, maire de Chiré-en-Montreuil, par Vouillé (Vienne).

1880 Le marquis Étienne de Campagne, conseiller général, propriétaire, au château du Fou, commune de Vouneuil-sur-Vienne.

1880 Martin (Louis), notaire à Beaumont, par la Tricherie.

1881 Lafond, propriétaire à Puygarreau, près Lencloître.

1881 Bert ✻, chef d'escadron d'artillerie, à Paris, rue Lauriston, 99.

1881 Bodin, notaire honoraire, rue Edouard-Grimaud, 20.

1882 Comte du Hamel fils, à la Merci-Dieu, commune de la Roche-Posay (Vienne).

1884 Coyreau des Loges (Jacques), ingénieur agricole, au Theil, commune de la Chapelle-Viviers, par Chauvigny (Vienne).

1884 Labbé (Arthur), propriétaire, boulevard Blossac, à Châtellerault.

1885 De Montjou, conseiller général, propriétaire à Bonnevau, près Vivonne, rue Théophraste-Renaudot.

1885 Besnard (Léon), paysagiste à Gençay.

1886 Ochier, propriétaire à Benassay, et rue du Moulin-à Vent, 18.

1887 Corbin, ancien conservateur des hypothèques, à Menigoute (D.-Sèvres).

1887 Babault de Chaumont, propriétaire à Availles, près Nieuil-l'Espoir, par la Villedieu.

1888 Gilbert (Georges), avocat, ancien maire de Nouaillé, et rue Saint-Savin, 5.

1889 Marché, propriétaire à Abiré, commune de Vivonne.

1891 Comte de Murard, propriétaire à la Roche-de-Bran, commune de Montamisé, par Poitiers.

1894 Véron Alfred, propriétaire à Saint-Benoît (Vienne), et rue Alsace-Lorraine, 20.

1894 Raymond (le professeur), O. ✻, au château de la Planche, par la Villedieu (Vienne); à Paris, 156, boulevard Haussmann.

1896 Deleffe Emile, avoué honoraire, rue de la Cathédrale, Poitiers.

1896 Bonnet Emile, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, rue du Puygarreau, 9.

1896 Nouette-Delorme, ✻, directeur de la manufacture de Papault, par Ligugé (Vienne).

1897 Audidier Adelson, avocat, à Pleumartin (Vienne).

1897 Biche (Henri de la), 1, rue Saint-Savin, et à Lussac-les-Châteaux (Vienne).

1899 Alaphilippe Camille, médecin vétérinaire, rue des Carmélites, 45.

1900 Colonel Blanchot (C. ✻), à Iteuil, par Vivonne, et rue Théophraste-Renaudot, 70.

1900 M. Viaud, vétérinaire en 1er au 33e d'artillerie, boulevard du Pont-Neuf, 25.

1900 Mascarel Arnold, ancien magistrat; villa de Siljoux, à Châtelleraault (Vienne).

1901 Mérine Louis, propriétaire-agriculteur à Jaulnay, Vienne, rue Saint-Denis, 18.

1903 Beauchamp (Marquis Louis de), château de Verrières, par Lhommaizé (Vienne).

1903 Rossi, proviseur honoraire du Lycée de Poitiers, 10, rue de l'Eperon.

1903 Paingault, route de Bordeaux, 74.

1905 Brissonnet G., rue de Blossac, 29.

1905 Baudrin, propriétaire à Aslonnes et rue des Arènes, 10, Poitiers.

1905 Comte de Coral Gaston, propriétaire, château de la Badonnière, commune de Marçay, par Vivonne.

1905 Comte Lecointre Charles, maire de Persac, château d'Oranville.

1905 De Vallois René, à la Pinterie, commune de Vouneuil-sous-Biard, par Poitiers.

1906 De Monplanet Albert, Inspecteur Général des Finances honoraire, Trésorier de la Société des Agriculteurs de France, conseiller général de la Vienne, Montmorillon et Paris, 5 *bis*, rue du Cirque.

1907 Prébay Jules, négociant, rue de la Tranchée, 93.

1907 Vicomte de Grimouard, château de Brassioux, par Vouneuil-s.-Vienne.

Membres correspondants :

MM.

1854 De Saint-Marsault, président de la Société d'agriculture à la Rochelle (Charente-Inférieure).

1854 Bonnemaison, à Jonzac (Charente-Inférieure).

1870 Barnsby, directeur de l'Ecole de Médecine, à Tours.

1873 Jacquinot de Presle, propriétaire à Cherveix (Dordogne).

1883 Henri de Vilmorin, à Paris, quai de la Mégisserie.

1884 Cellier, vétérinaire en 1er au 24e dragons, à Dinan (Côtes-du-Nord).

1897 Métais (l'abbé), curé de Sainte-Soline, par Chef-Boutonne, directeur de la *Revue éclectique d'Apiculture*.

Liste des Sociétés correspondantes.

Ministère de l'Instruction publique.
Ministère de l'Agriculture.
Ministère de l'Intérieur.
Ministère des Finances.
Société des Agriculteurs de France, Paris.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société d'émulation de Cambrai (Nord).
Société d'acclimatation, Paris.
Société centrale d'agriculture, Paris.
Société philotechnique, Paris.
Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
Bibliothèque du Muséum, Paris.
Académie des sciences, Paris.
Académie des sciences d'Aix (Bouches-du-Rhône).
Académie des sciences et arts de Dijon.
Académie de Lyon.
Académie de Bordeaux.
Académie du Gard, à Nîmes.
Académie des sciences de Rouen.
Académie d'archéologie, sciences et arts de Beauvais.
Le Bon Cultivateur, à Nancy, 71, rue Saint-Dizier.
Société centrale d'horticulture, ancienne Faculté des sciences, rue des Fleurs, à Lille.

Comice agricole à Orléans (Loiret).
Comice agricole de l'arrondissement de Blois (Loir-et Cher).
Comice agricole de Beaune (Côte-d'Or).
Comice agricole à Amiens (Somme).
Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne).
Comice agricole de Toulon (Var).
Comice agricole de Maine-et-Loire, à Angers.
Comice agricole de Lille (Nord).
Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à Tours.
Société d'agriculture de l'Aube, à Troyes.
Société d'agriculture de l'Eure, à Evreux.
Société d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.
Société d'agriculture d'Angers (Maine-et-Loire).
Société d'agriculture de Loir-et-Cher, à Blois.
Société d'agriculture de Grenoble (Isère).
Société d'agriculture d'Alger.
Société d'agriculture de l'Indre, à Châteauroux.
Société d'agriculture de Limoges (Haute-Vienne).
Société d'agriculture de Rochefort (Charente-Inférieure).
Société d'agriculture de l'Ariège, à Foix.
Société d'agriculture de la Charente, à Angoulême.
Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société d'agriculture du Mans (Sarthe).
Société d'agriculture de Lille (Nord).
Société d'agriculture de la Nièvre, à Nevers.
Société d'agriculture de Meaux (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de Dôle (Jura).
Société d'agriculture de la Marne, à Chaumont.
Société d'agriculture de la Gironde, à Bordeaux.
Société d'agriculture du Cher, à Bourges.
Société d'agriculture de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Société d'agriculture de Melun (Seine-et-Marne).

Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
Société d'agriculture de la Lozère, à Mende.
Société d'agriculture de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'agriculture de la Somme, à Amiens.
Société d'agriculture de Calais (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société d'agriculture du Puy (Haute-Loire).
Société d'agriculture des Landes, à Mont-de-Marsan.
Société d'agriculture du Gers, à Auch.
Société d'agriculture de Toulouse (Haute-Garonne).
Société d'agriculture de Mayenne (Mayenne).
Société d'agriculture de Clermont (Oise).
Société d'agriculture de Provins (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture de Compiègne (Oise).
Société d'agriculture de l'Hérault, à Montpellier.
Société agricole du Lot, à Cahors.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.
Société d'agriculture et du commerce, à Draguignan (Var).
Société d'agriculture et d'acclimatation, à Toulon (Var).
Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura).
Société d'agriculture et horticulture de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Société d'agriculture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes, à Nice.
Société départementale de la Drôme, à Valence.
Société littéraire de Lyon (Rhône).
Société centrale d'agriculture de Rennes.
Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Société d'horticulture de Coulommiers (Seine-et-Marne).
Société d'horticulture de Nantes (Loire-Inférieure).
Société d'horticulture de Marseille (Bouches-du-Rhône).
Société d'horticulture de Bergerac (Dordogne).

Société d'horticulture de Soissons (Aisne).

Société d'horticulture de Melun, à Melun (S.-et-Marne).

Société d'horticulture d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire).

Société d'horticulture du Cantal, à Aurillac.

Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.

Société de viticulture et horticulture de Brioude (Haute-Loire).

Société des sciences du Var, à Toulon.

Société des sciences et arts, à Vitry-le-François (Marne).

Société des sciences naturelles, à Nîmes (Gard).

Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).

Société académique des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie de Bordeaux (Gironde).

Société d'agriculture de Bordeaux (Gironde).

Société philomathique de Bordeaux (Gironde).

Société industrielle de Saint-Quentin (Aisne).

Société industrielle de Saint-Etienne (Loire).

Société centrale de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Société centrale de l'Yonne, à Auxerre.

Société agronomique et industrielle de Vesoul (H.-Saône).

Société du matériel agricole, au Mans (Sarthe).

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

Société linnéenne d'Angers (Maine-et-Loire).

Société linnéenne de Normandie, à Caen (Calvados).

Société d'encouragement à l'agriculture de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Société archéologique et historique de Limoges (Haute-Vienne).

Société botanique des Deux-Sèvres, à Niort.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (Loire-Inférieure).

Société Gay-Lussac, à Limoges (Haute-Vienne).

Revue des sciences naturelles de l'Ouest, 14, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Petit Jardin, rue d'Edimbourg, Paris.

Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

Société des sciences naturelles de Saône et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Bibliothèque de l'Université de Toulouse, 2, rue de l'Université, Toulouse (Haute-Garonne).

Société de géographie neuchâtelaise, à Neuchâtel, Suisse.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare (Rhône).

Société horticole de Loir-et-Cher, à Blois.

Bulletin historique du diocèse de Lyon (Rhône).

Société pour la diffusion des sciences, directeur Ed. Spalikowski, à Jonzac (Charente-Inférieure).

Association internationale des Botanistes (Montpellier).

Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, Paris.

Société des Naturalistes de l'Ain, à Bourg (Ain).

Maison Hachette et Cie, libraire éditeur, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Prés. M. Dupont, 7, rue Saint-Philippe

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1907.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 3/4.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 1906 est lu et adopté.

A propos du passage du procès-verbal où est mentionnée une remarque de M. le Dr Lagrange disant qu'il ne voit pas le rapport qui existe entre l'agriculture et les sports, M. le président fait connaître que le projet d'une exposition d'agriculture a été abandonné.

Il y aura un concours hippique et des concours de l'industrie chevaline et mulassière, mais pas d'exposition d'instruments agricoles.

M. le Dr Lagrange répond que ce sont bien là des exhibitions intéressant l'agriculture.

M. Bruant, absent de Poitiers, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce soir.

Le vote a lieu sur la présentation, comme membre résidant, de M. Paul Fontant, conseiller général, avoué à la Cour.

M. Fontant est élu à l'unanimité.

On vote ensuite sur la candidature de M. Prébay, président du tribunal de commerce, propriétaire à la Sabourauderie, présenté comme membre non résidant.

M. Prébay est également élu à l'unanimité.

M. le président exprime toute sa satisfaction de savoir que l'un des membres de notre Société, M. Nouette-Delorme, directeur des papeteries de Papault, capitaine d'artillerie de réserve, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Il adresse à notre collègue ses vives félicitations.

Nous constations, à la dernière réunion, continue M. le

président, que d'autres Sociétés puisaient dans notre Bulletin, et que le travail de M. Viaud, « Mangeons des fruits », avait été reproduit par un grand nombre de journaux agricoles.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer que la Société nationale d'Agriculture vient de lui accorder un diplôme de médaille, ce qui prouve combien sont appréciés le savoir et le talent de notre collègue.

Correspondance.

M. le ministre de l'instructiou publique nous annonce que le 45e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Montpellier le mardi 2 avril prochain, à 2 heures, et se continuera durant les journées du 3, du 4 et du 5 avril.

Le samedi 6 avril, M. le ministre présidera la séance générale de clôture.

Une réduction de tarif pour le transport en chemin de fer sera accordée à chaque délégué, du 20 mars au 5 avril, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

La liste des délégués devra être envoyée avant le 1er mars.

La commission des douanes de la Chambre des députés, procédant en ce moment à l'étude des tarifs douaniers en vue de rechercher les meilleurs moyens de défendre la production nationale contre la concurrence étrangère, en particulier par des spécialisations nouvelles à inscrire au tarif de 1902, nous demande d'envoyer en quadruple exemplaire, avant la fin de janvier, une note relatant les desiderata de notre groupement et les motifs qui nous les font formuler.

Aucune proposition n'est présentée par la réunion.

La Société internationale des congrès zoologiques de Cambridge (Etat de Massachusetts) invite notre Société à se faire représenter par des délégués au congrès qui aura lieu à Boston au mois d'août.

L'examen de la correspondance étant terminé, M. le président, après avoir rappelé le vif intérêt que notre Société a porté à la fondation d'une Caisse régionale agricole, fait une proposition à l'assemblée.

La Caisse régionale, dit-il, fonctionne bien, et promet d'heureux résultats ; mais elle n'a pas des ressources suffisantes pour se permettre d'avoir un local lui appartenant. Jusqu'ici les réunions de ses membres ont dû se tenir chez son dévoué secrétaire, M. Moinard, ou chez le président, ce qui n'est pas sans occasionner une certaine gêne. M. le président a pensé qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à décider que ces réunions, qui durent une demi-heure ou une heure, aient lieu dans notre salle des séances. De plus, le Conseil d'administration, qui se réunit à l'hôtel de ville, pourrait recevoir aussi l'hospitalité de notre Société, puisque presque tous ses membres font partie de notre groupement. Dans ce cas, le cabinet voisin de la salle servirait à déposer les archives de la Caisse régionale après enlèvement des journaux et brochures qui l'encombrent.

Aucune objection n'étant opposée à cette proposition, M. le président, au nom de la Caisse régionale, remercie vivement la réunion.

La parole est donnée à M. Poirault, trésorier, pour faire l'exposé de la situation financière de la Société à la fin de l'année 1906.

Il résulte de cet exposé qu'au cours de l'année les recettes, y compris le reliquat de 2.200 fr. 36, au 1er janvier 1906, se sont élevées à. 5081.06

Les dépenses ont été de. 2896.68

Il reste donc en caisse au 1er janvier 1907. . 2184.38

Comprenant en espèces. 1717.38

et en jetons. 467.00

M. le président adresse ses remerciements et ses félicitations à M. le trésorier et lui donne décharge de ses comptes pour l'année écoulée.

M. Poirault, qui remplit ces fonctions de trésorier depuis 16 ans, demande que cette charge soit confiée à un autre membre. Déjà l'année dernière, dit-il, il avait manifesté l'intention de ne plus l'accepter. Aujourd'hui sa décision est bien arrêtée : il considère que son âge ne lui permet plus de suffire aux occupations diverses qui absorbent tout son temps et demande à prendre un peu de repos.

M. le président, tout en reconnaissant les multiples obligations acceptées par M. Poirault, pense que sa belle santé et son activité bien connue lui permettront de continuer à se dévouer pour notre Société, et lui dit tout le regret que nous aurions à lui voir quitter ses fonctions.

M. le président donne ensuite lecture de la partie des statuts qui concerne les élections, puis le scrutin est ouvert pour la nomination du Bureau.

16 membres sont présents et prennent part au vote.

Election du président : M. Planchon a 15 voix, M. Bruant 1 voix.

M. Planchon, réélu président, remercie l'assemblée de cette nouvelle marque de sympathie. Il fera, ajoute-t-il, tout son possible pour la mériter.

Vice-président : M. Bruant, absent, est réélu à l'unanimité de 16 voix.

Secrétaire : M. Beau est réélu par 15 voix ; 1 voix va à M. Brébinaud.

Trésorier : M. Poirault est réélu par 15 voix ; 1 voix à M. Brébinaud.

M. Poirault remercie ses collègues de l'aimable insistance qu'ils mettent à le retenir dans ses fonctions de trésorier, et malgré son désir de repos accepte de nouveau cette charge.

Secrétaire-archiviste. M. de Fombelle est réélu par acclamation.

Conseillers : Sont réélus par 15 voix MM. Dangeard, Roux et général Segrétain. M. Brébinaud a 2 voix, M. Pacaud 1 voix.

M. le président constate que le Bureau en entier est réélu à l'unanimité des voix, moins celle de chaque élu, et au nom de tous ses membres adresse des remerciements à la réunion.

La séance est ensuite levée.

Le secrétaire,
V. Beau.

Le président,
Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1907.

Présidence de M. Planchon, président.

La séance est ouverte à 8 h. 40.

Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1907 est lu et approuvé.

M. Bruant, n'ayant pu assister à cette séance où a eu lieu le vote pour la nomination du Bureau, exprime ses remerciements à ses collègues, qui, à l'unanimité, l'ont réélu vice-président de la Société.

M. le général Segretain, légèrement indisposé, s'excuse de ne pas assister à la réunion de ce soir.

Présentation. M. le président annonce la candidature comme membre titulaire résidant, de M. Drouet, pharmacien à Poitiers, présenté par MM. Planchon, Bruant, Poirault, de Fombelle et Beau.

Correspondance. M. Vidal, membre et lauréat de la

Société des Agriculteurs de France, membre correspondant de l'Académie de Nîmes, nous annonce l'envoi d'un exemplaire de la monographie d'Aimargues.

M. le marquis de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs de France, adresse à notre président un pressant appel pour qu'il veuille bien présenter à cette Société un membre nouveau avant la session prochaine.

M. le président Planchon dit qu'il se fera un plaisir de présenter ceux de nos membres qui désireraient faire partie de cette grande Société.

La Société nantaise d'Horticulture fait connaître qu'elle organise, du 14 au 17 juin 1907, une exposition générale des produits de l'horticulture et des industries qui s'y rattachent.

M. Armand Dayot, inspecteur général des beaux-arts, appelle notre attention sur la revue « L'Art et les Artistes », et nous soumet une table analytique des matières publiées depuis la fondation de cette revue.

Tout en étudiant l'art international ancien et moderne, « l'Art et les Artistes » désire donner la place qu'il mérite à notre art régional pour lequel il créera une rubrique nouvelle : « *le mouvement de décentralisation artistique en France* ».

La Société d'émulation de Cambrai met au concours pour 1907 les questions suivantes :

Histoire d'une institution civile ou judiciaire à Cambrai, dans le Cambrésis ou l'ancien Cambrésis.

Biographie d'un personnage célèbre né dans le Cambrésis et mort avant 1870.

Une étude archéologique, historique et topographique sur une ville, un village, une abbaye, un couvent, un monument militaire ou civil quelconque de l'arrondissement ou de l'ancien Cambrésis.

Une circulaire annonce que les comités d'organisation

et du patronage du 6e congrès national des Syndicats agricoles ont décidé que ce congrès se tiendrait en 1907 à Angers, les mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 juillet, entre le congrès d'enseignement agricole et le congrès international de viticulture, pendant le concours régional libre, organisé par la Société des Agriculteurs de France.

D'après le programme projeté, le congrès comprendrait six séances ;

1re séance : rôle social des syndicats ; suite donnée aux vœux des précédents congrès ;

2e et 3e séance : services commerciaux ; débouchés des produits commerciaux et agricoles, transport, organisation de la vente maraîchère, laiteries coopératives.

4e séance : crédit agricole.

5e et 6e séance : retraites et diverses branches de la mutualité rurale.

Le mercredi soir, une séance sera réservée aux dames pour traiter du rôle social de la femme dans le syndicat agricole.

Jeudi soir, banquet.

M. Douin, agriculteur à Sacy-le-Grand (Oise), directeur d'une station expérimentale d'essais pour l'étude des variétés nouvelles de pommes de terre, offre comme semences les variétés les plus productives et les plus recommandées.

M. le président, ayant terminé l'examen de la correspondance, souhaite la bienvenue à M. Paul Fontant, nouvellement nommé membre résidant, qui assiste à la séance. Il espère, ajoute-t-il, que notre collègue s'intéressera à nos travaux et voudra bien nous faire des communications.

M. Fontant remercie M. le président de ses aimables paroles. Il est peu versé, dit-il, dans les questions agricoles et vient à nous dans l'intention d'apprendre ; son seul

titre est d'avoir contribué à la fondation du Comice agricole de Vouillé.

Il exprime sa reconnaissance à la Société pour les médailles et la subventi n qu'elle a bien voulu accorder pour le premier concours du Comice qui a eu lieu en septembre dernier.

Si vous avez d'autres concours, répond M. le président, nous serons enchantés d'apporter de nouveaux encouragements. Cette année toutefois, en raison de notre participation à l'Exposition générale des Sports, il nous sera possible seulement d'accorder des médailles

La parole est ensuite donnée à M. Bruant, qui communique à la réunion un travail intitulé « Jardins ouvriers ».

M. le président adresse ses remerciements à M. Bruant. Son charmant travail, ajoute-t-il, sera inséré dans notre Bulletin et sera fort apprécié.

L'œuvre des jardins ouvriers, ajoute M. Bruant, a déjà fonctionné dans différentes villes, notamment à Lille, où elle a donné les résultats les plus encourageants.

M. de Vallois rappelle qu'à Poitiers la création de jardins et d'habitations pour ouvriers a été entreprise par M. l'abbé de Lestang ; mais que l'idée n'a pas été poursuivie. Il pense que la question pourrait être reprise et, avec de la persistance, être menée à bonne fin.

Aux environs de Paris, dit M. Bruant, beaucoup de constructions ont été acquises par des ouvriers moyennant le versement d'annuités payées à deux époques de l'année. En les aidant, beaucoup arriveraient ainsi à devenir propriétaires de la maison qu'ils habitent.

M. Fontant fait observer que le salaire des ouvriers est souvent peu élevé, et ne leur permet pas d'user de la combinaison qui leur est offerte. L'ouvrier de Poitiers bien salarié, s'il a plus de trois enfants, ne peut suffire à sa charge.

A la campagne les ouvriers se trouvent dans de meilleures conditions, fait remarquer M. Bruant.

Avec 700 fr. les ouvriers de la campagne, dit M. de Vallois, se tirent d'affaire, mais difficilement jusqu'au placement du premier enfant.

Les conditions sont évidemment différentes à la campagne, ajoute M. Fontant; tout le monde gagne, et on dépense peu pour la nourriture parce qu'on est végétarien.

Cependant, fait remarquer M. de Vallois, on y trouve partout des coquilles d'huîtres ; et je pourrais citer un marchand de marée qui, allant de village en village, arrive à placer une grande quantité de poisson. Il est vrai qu'on dépense peu pour les légumes parce que chacun a généralement un coin de jardin.

L'œuvre des jardins, ajoute M. Fontant, peut être un puissant antialcoolique. Je ne crois pas qu'on trouve à Poitiers beaucoup d'ouvriers pouvant devenir propriétaires. Mais, en les encourageant, on luttera, au moins partiellement, contre le cabaret. Beaucoup ne paient pas intégralement le prix de leur logement, qui du reste est souvent ignoble. La loi sur le Bureau d'hygiène aura du moins ceci de bon, qu'elle mettra un terme à l'exploitation du pauvre et fera disparaître des taudis insalubres. Des maisons de 4.000 fr. rapportent 400 fr., ou du moins sont louées ce prix, quand les ouvriers dans des maisons bien distribuées pourraient peut-être se loger avec 100 fr.

M. Bruant pense qu'avec l'espoir de devenir propriétaires beaucoup d'ouvriers deviendraient plus économes et se gêneraient au besoin.

Du reste, quand bien même ils n'arriveraient pas à payer complètement leur maison, dit M. Pacaud, leurs enfants prendraient la suite, et le logis finirait par être acquis à la famille.

M. Fontant répète que même un bon ouvrier, avec trois

enfants, se trouve au-dessous de ses affaires. Mais il vaudrait mieux, pense-t-il, l'aider pour d'autres besoins et lui laisser le soin d'économiser pour son logis.

M. de Fombelle insiste sur l'utilité qu'il y aurait à construire pour les ouvriers des maisons situées en dehors de la ville. Avec des types uniques, dit-il, on arriverait à un bon marché incroyable. Il faudrait des maisons de 2.500 fr.

M. de Vallois dit que la question des loyers à bon marché a déjà été étudiée dans la Vienne, et qu'une entreprise doit être tentée.

Pour commencer, fait observer M. Bruant, l'achat des maisons par annuités ne pourrait s'appliquer à tous les ouvriers.

C'est surtout ceux qui sont à convertir et qui gagnent le moins qu'il serait intéressant d'atteindre, ajoute M. Fontant.

La question qui vient d'être agitée est très intéressante, dit en terminant M. le président ; et j'engage vivement les membres qui s'en sentiraient capables de prendre l'initiative d'une organisation en vue de la faire aboutir.

M. Dangeard pense que M. Bruant pourrait déjà fournir des renseignements sur le prix des terrains.

La séance est ensuite levée.

Le secrétaire,	*Le président*,
V. BEAU.	PLANCHON.



JARDINS OUVRIERS

Dans un ouvrage qui vient de paraître : « *Tous Jardiniers* », VIAUD expose, avec sa lucidité et sa verve habituelles, des idées qui nous sont communes, qui font souvent l'objet de nos intimes conversations.

On sent l'homme convaincu, j'allais dire l'apôtre, qui voudrait voir l'humanité plus heureuse en la rendant meilleure ; qui, sans se lasser, jette à pleines mains la bonne semence avec l'espoir que la récolte viendra à son heure.

Les personnes qui pensent aux questions sociales, aux questions de philosophie et de morale, liront, je l'espère, ce nouvel ouvrage avec intérêt.

Et les braves ouvriers que je connais bien, puisque j'ai passé avec eux ma vie, partagé leurs travaux, pourront suivre ses conseils pour employer utilement leur repos dominical.

Au premier chef, il place la création du jardin ouvrier, où se trouverait réunie toute la famille dans un labeur commun, attrayant et sain.

Travailler son coin de terre est pour l'ouvrier un repos qui détend son esprit et ses muscles : c'est un véritable progrès social, c'est du bon socialisme.

Le jardin est un sanatorium à bon marché, procurant l'intimité au grand air ; on ne peut trouver moyen plus ingénieux pour lutter contre l'alcool, ni meilleure concurrence au cabaret, le plus grand ennemi de l'ouvrier ; il faut avoir le courage de le lui dire si l'on est vraiment soucieux de sa santé et de son bonheur.

Viaud rappelle que dans notre vieux Poitou, l'usage de prêter des terres aux malheureux était connu jadis sous le joli nom de « sillons du pauvre ».

Le propriétaire cédait un certain nombre de « sillons » à des journaliers, en échange de quelques journées au moment des moissons.

Cette excellente habitude n'est pas tout à fait tombée en désuétude. Personnellement, j'ai grand plaisir à céder, sans rien leur demander en échange, quelques lopins de terre à ceux de mes ouvriers de la pépinière qui ne sont pas encore propriétaires, mais qui, comme leurs camarades, aspirent à le devenir.

C'est une façon de leur donner le goût et l'habitude de la propriété en attendant la possession.



L'idée du jardin ouvrier a fait autour de nous de très grands progrès ; je voudrais voir cette œuvre se développer dans notre région en dehors de tout esprit de parti.

Pour l'organisation il serait facile de se renseigner près des institutions semblables, déjà existantes dans beaucoup de villes :

La Rochelle, Châteauroux, Blois, Orléans, Saint-Etienne, Grenoble, Dijon, Besançon, Soissons, Sedan, Sceaux, Versailles, Montreuil, Lille, Fourmies, Dunkerque, Reims, Amiens, Valenciennes, etc.



Au dernier congrès international des jardins ouvriers, organisé par l'abbé Lemire, député du Nord, les résultats les plus encourageants ont été partout constatés.

Des sociétés d'horticulture, Abbeville, Valenciennes, etc., prouvèrent que leur dévouement et leur activité à l'œuvre des jardins ouvriers avaient donné des résultats très satisfaisants.

Des philanthropes : M[me] Hervieu à Sedan, MM. Renaudin à Sceaux, Bouillon à la Rivière, Lesourd, Firmin-Didot, Japy, Menier, etc. ; des groupements industriels : Le Creusot, Saint-Gobain, les Mines d'Anzin, de Blanzy, ont créé des jardins pour leurs ouvriers en proportionnant la dimension au nombre de personnes composant la famille.

***

Il faut trouver le moyen d'améliorer la situation de l'ouvrier économe et sobre, en lui donnant le désir, puis la réalité de la propriété.

Dans notre esprit, Viaud et moi, nous comprenons la question du *jardin* et celle de l'*habitation* comme deux œuvres sœurs. Nous voudrions que les deux devinssent la propriété des travailleurs méritants, au bout d'un certain nombre d'annuités payées régulièrement.

Et cela se peut si des hommes dévoués veulent s'y passionner : offrir enfin à l'ouvrier, non de vains discours, mais de palpables réalités.

Le gîte assuré pour la vieillesse, ne serait-ce pas la meilleure des retraites, dont on aurait joui la vie durant ?

L'homme ne peut, hélas ! échapper à la misère que par son effort personnel, son énergie, son épargne ; ce sont ces qualités qu'il s'agit de développer, en venant en aide à ceux qui peinent, en leur tendant fraternellement la main : œuvre de solidarité féconde, respectueuse de la dignité humaine.

On donne beaucoup en France aux malheureux, même quand ils sont malheureux par leur faute, car on ne doit pas discuter devant la souffrance ; mais il vaudrait mieux prévenir, faire de l'hygiène sociale plutôt que de la thérapeutique tardive.

Chacun proclame a supériorité de la prévoyance sur

l'assistance ; en réalité on comble d'éloges la première, et c'est à la seconde qu'on prodigue les millions.

* * *

Nous pensons qu'il serait possible à Poitiers de fonder un groupe d'habitations et de jardins ouvriers.

Il suffirait du concours désintéressé de quelques capitalistes, de bons philanthropes, qui prêteraient de l'argent à un faible intérêt, — voire même sans intérêt pendant les premières années, — avec remboursement échelonné proportionnellement aux annuités versées par les occupants.

La ville, le département, des groupements divers, alloueraient certainement des subventions, sans compter les généreux donateurs. On pourrait alors créer un jardin modèle, des cours professionnels, etc.

Pour développer le goût de la culture fruitière, pour aider à cette œuvre sociale, je donnerais volontiers des arbres fruitiers, des arbustes, des fleurs.

En réunissant toutes les bonnes volontés, en groupant les efforts mutuels de chacun, nous pourrions venir en aide à *ceux qui ont la volonté de s'aider eux-mêmes.*

Il ne s'agit pas pour un peuple viril d'attendre le pain de la charité publique ou privée ; il s'agit de se le donner à soi-même par un effort organisé, par des œuvres solidaristes, des œuvres de coopération et d'actions vivantes.



Une saine émulation pourrait être entretenue parmi les ménages ouvriers occupant les maisons et jardins, en attribuant des prix annuels pour la meilleure tenue, la propreté, l'hygiène.

Dans cet ordre d'idée je citerai, d'après un rapport lu

au Congrès du Nord, deux innovations dues à la générosité du créateur de l'œuvre des jardins ouvriers de Sceaux, M. Renaudin :

Quatre maisons, simples, mais confortables et hygiéniques, ont été données en usufruit, leur vie durant, aux ouvriers les plus chargés de famille, parmi ceux qui avaient obtenu le plus grand nombre de points pour bonne culture.

Enfin on a créé une société de secours mutuels entre les tenanciers des jardins « pour venir en aide, par le travail manuel, aux ouvriers malades, bien cultiver leurs jardins, afin qu'ils soient toujours aussi beaux que ceux de leurs collègues ».

Touchante idée, qui prouve que le jardin familial développe l'esprit de solidarité, et, par surcroît, la prévoyance, l'épargne, la coopération, et toutes les idées de réciproque et amical appui.

Puisse-t-il également augmenter les moyens de communication, de pénétration et de mutuelle confiance entre toutes les classes de la société !

GEORGES BRUANT.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1907.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 8 heures 40.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est lu et approuvé.

M. le président annonce deux présentations :

1° M. le vicomte de Grimoüard, propriétaire à Brassioux, par Vouneuil-sur-Vienne, est présenté comme membre non

résidant par MM. René de Vallois, Planchon, Pacaud et Brébinaud.

2° M. Foureix, pharmacien à Poitiers, Grand'Rue, est présenté comme membre résidant par MM. Brébinaud, Planchon, Général Segretain, Meifren et Poirault.

Vote. — Il est ensuite procédé au scrutin sur l'admission comme membre résidant, de M. Drouet, pharmacien à Poitiers.

M. Drouet est élu à l'unanimité.

Correspondance. — Une demande de subvention a été faite pour le Concours hippique de Poitiers en 1907. M. le président n'a pas jusqu'alors donné de réponse. Il a attendu de connaître quelles sont les intentions de la Société relativement à sa participation à l'Exposition générale des sports.

Une autre demande de subvention est également adressée par M. Cirotteau pour l'exposition canine.

Il est rappelé que le congrès national des Syndicats agricoles se tiendra à Angers les 3, 4 et 5 juillet 1907. Le 6 juillet, une magnifique excursion aura lieu aux environs de cette ville.

Les *Annales agricoles*, *françaises*, *coloniales et étrangères*, nouvelle revue mensuelle, qui vient d'être fondée, nous adresse son premier numéro, paru en février dernier.

M. le président donne lecture de la lettre suivante qui lui est adressée par M. Cuzet, agent du trafic de la Compagnie du Chemin de fer Paris-Orléans :

M. le Président,

« La participation des expéditeurs ou producteurs de fruits aux expositions internationales de Dusseldorf et de Liége a été très favorable à l'augmentation de nos ventes avec l'Allemagne.

« En vue de faire mieux connaître les ressources en

fruits et légumes de nos régions et de créer des relations d'affaires que faciliteront les nouveaux tarifs d'exportation, j'ai l'honneur de vous signaler que plusieurs concours auront lieu cette année à Mannheim (Allemagne).

« La Compagnie, désireuse de faciliter la présentation des produits horticoles, me charge de réunir les lots de produits appropriés.

« Vous serez certainement d'avis, Monsieur le président, que la participation de votre Société ne peut qu'être profitable aux intérêts de l'agriculture et créer des débouchés nouveaux.

« Je vous ferai connaître en temps utile les conditions de cette exposition, car des démarches sont faites pour que le transport et les emplacements soient gratuits ; d'autre part, je suis chargé de réunir, d'installer et de présenter les objets exposés à Mannheim. Il n'y aurait donc aucuns frais pour votre Société, que de fournir les produits qui seront vendus après concours.

« Je me mets à votre disposition pour tous renseignements, et, si vous le voulez bien, pour donner, à une de vos prochaines réunions, tous conseils utiles.

« Je vous serai tout obligé, Monsieur le président, de bien vouloir me faire connaître la décision de la Société.

« Veuillez agréer », etc.

Adresse : M. Cuzet, agent du trafic, place Walhubert, Paris.

M. le président invite ceux de nos membres qui désireraient prendre part à ces expositions de vouloir bien l'indiquer.

M. Bruant fait connaître qu'il lui a été demandé de faire partie du jury pour l'exposition artistique et de jardinage de Mannheim, où l'on fera une grande part aux arbres fruitiers et surtout à la pomologie. Il pense qu'on pourrait y trouver un excellent débouché pour les fruits fran-

çais déjà très appréciés à Dusseldorf, surtout si on avait soin de rechercher quelles sont les variétés les plus estimées en Allemagne.

Les Allemands sont très amateurs de fruits et n'en laissent perdre aucun. Ils ramassent même les fruits tombés des arbres, et les font sécher après en avoir enlevé les pépins et les avoir pelés au moyen d'un instrument spécial.

Le Midi de la France semble avoir compris les avantages que l'on peut retirer de ce côté, car il a fait de nombreuses demandes d'arbres fruitiers depuis quelques années.

Notre collègue M. de Fombelle, qui récolte des fruits splendides, ajoute M. Bruant, pourrait s'intéresser à cette question. Les poires William sont particulièrement appréciées. On en a beaucoup étendu la production en Anjou et on les vend très facilement. Elles sont surtout exportées en Angleterre.

M. de Fombelle ne croit pas que ses fruits seraient assez recherchés pour pouvoir en retirer un prix rémunérateur, étant donnés le temps, les démarches et les frais que cela nécessiterait. Les beaux doyennés pesant une livre ne se vendent pas plus de 1 franc l'un, et il faut prendre beaucoup de précautions pour les récolter et les conserver.

M. Bruant assure qu'aux environs de Paris les fruits sont d'un très bon rapport ; on a la précaution de les ensacher pour leur garder un bel aspect.

— A signaler encore dans la correspondance une monographie de la ville d'Eymargues, mise à la disposition des membres de la Société.

— M. le président estime que le moment est venu de décider l'emploi que nous voulons donner aux fonds dont la Société peut disposer cette année.

En ce qui concerne notre participation à l'Exposition générale des sports, nous avions d'abord pensé que nous n'aurions qu'à voter une subvention dont le chiffre restait à déterminer. Depuis, il a paru qu'il serait préférable pour notre Société d'organiser un concours spécial. M. le professeur Larvaron va, à ce sujet, exposer à l'Assemblée un projet qui paraît facilement réalisable et que nous vous proposons d'adopter. Je lui donne la parole.

M. Larvaron relate en quelques mots les pourparlers engagés entre M. le président, M. Eymard, président de l'Exposition des sports, et lui.

Au début on avait rêvé de faire beaucoup plus grand ; on pensait pouvoir organiser un concours d'animaux de l'espèce bovine, un concours d'animaux mulassiers, des expositions d'aviculture, d'horticulture, d'instruments agricoles ; on rêvait, en un mot, de faire un petit concours régional.

Mais, à l'examen des programmes, en les comparant aux ressources dont on pouvait disposer, il a fallu élaguer copieusement sur ce projet d'ensemble.

Le Conseil général a mis 3000 fr. à la disposition de l'ensemble des expositions. Nous ne pouvions pas tabler sur cette somme.

La réalité est celle-ci : la Société poitevine d'encouragement à l'agriculture dispose environ de 3000 fr. par an, en y comprenant les subventions de l'État et du département ; d'autre part, le Conseil général affecte chaque année une somme de 1000 fr. en faveur des animaux mulassiers ; le ministère a promis de donner une somme égale. Donc, en sacrifiant tout à un concours mulassier, cela fera cinq mille francs : c'est le minimum qu'on puisse accepter pour être distribué en primes, médailles et plaques.

Le comité de l'Exposition des sports donne 200 fr. pour

l'installation matérielle. Donc c'est une affaire réglée, le concours des animaux mulassiers se trouve assuré, et la date en a été fixée du 4 au 7 juillet prochain.

En ce qui concerne notre Société, dans la pensée de M. le président, de M. Eymard et de M. Larvaron, on pourrait utiliser la somme de 1000 fr. dont la Société dispose :

1° A l'organisation d'une exposition et d'essais en public d'appareils de beurrerie comprenant : pour les petites et moyennes exploitations, les écrémeuses centrifuges, les barattes, les malaxeurs, les moules à beurre et autres menus appareils ;

2° Une exposition générale d'instruments d'intérieur et d'extérieur de ferme.

En ce qui a trait aux instruments destinés à la beurrerie, M. Larvaron estime qu'on ne doit pas songer à organiser un concours proprement dit.

Les concours, en effet, ne satisfont entièrement que l'exposant qui a le premier prix ; les autres ont toujours l'ennui de voir qu'on en a proclamé de supérieurs à eux-mêmes, et ils craignent avec raison que cela ne leur fasse tort pour la vente de leurs appareils.

Dernièrement, à Dangé, on avait essayé de faire un concours de semoirs. Un certain nombre de constructeurs sont bien venus ; mais, à l'unanimité, ils ont décidé qu'ils travailleraient tant qu'on voudrait, mais qu'ils refusaient tout classement entre eux.

Il fallut en passer par là, et j'estime que ce fut justice.

Or, pour nos essais de laiterie, il vaut mieux ne pas poser la question et dire tout de suite qu'il y aura des essais, mais pas de concours.

Une commission serait constituée quand même ; elle serait chargée de décerner des médailles aux exposants qui auraient fonctionné convenablement. Ces récompenses comporteraient des médailles de valeurs relatives, suivant

l'importance des appareils. C'est ainsi que M. Larvaron propose d'attribuer :

A chaque écrémeuse centrifuge ayant fonctionné régulièrement, une médaille de vermeil ;

A chaque baratte, une médaille d'argent grand module ;

A chaque malaxeur, une médaille d'argent ;

A chaque moule à beurre, avec les petits instruments nécessaires, une médaille d'argent.

Puis, pour engager les exposants à ne pas ménager leurs envois, il serait attribué par la commission, à celui qui présenterait le plus bel ensemble, une médaille d'or.

Ce serait là un témoignage de remerciements de la Société plutôt qu'un concours.

Tout cela, avec la fourniture de 50 à 60 litres de lait par exposant, entraînera une dépense d'environ 500 fr.

En ce qui concerne l'exposition des instruments agricoles, M. Larvaron est d'avis, pour qu'elle soit aussi complète que possible, de distribuer une somme de 500 fr. entre les exposants au prorata des frais faits par eux pour amener leurs appareils à l'exposition. Ce système qu'il a inauguré en 1905 a donné les meilleurs résultats et a été adopté à l'unanimité des exposants.

Seulement, pour mettre tout cela sur pied, il serait bon de créer une commission qui établirait un programme.

M. le président consulte l'assemblée pour savoir s'il y a lieu d'entreprendre l'organisation de ces expositions telles qu'elles viennent d'être sommairement indiquées par M. Larvaron, en faisant remarquer qu'en cas d'acquiescement la Société ne pourrait subventionner aucune autre spécialité agricole cette année.

L'assemblée déclare que l'organisation projetée pourra rendre de grands services à nos agriculteurs, et elle nomme membres de la commission chargée d'élaborer le programme :

MM. Larvaron,
de Vallois,
Poirault,
Roux,
Beau.

La commission devrait être convoquée vers le 20 avril prochain.

M. le général Segretain demande si l'on ne réservera pas quelques fonds pour d'autres petits concours. Il rappelle qu'il avait été question de donner des récompenses aux anciens ouvriers.

Nous voulions le faire, repond M. le président ; mais l'Exposition des sports nous obligera à remettre ce projet à une autre année. Il ne nous sera pas possible non plus d'accorder une subvention pour le concours hippique ni pour l'exposition canine.

M. Larvaron, à propos du concours, rappelle que sur l'initiative du Syndicat des agriculteurs de la Vienne, 76 viticulteurs du département ont consenti à montrer leurs produits au concours agricole de Paris.

Cette première tentative a merveilleusement réussi. Le jury a fort apprécié les vins de notre région, et leur a attribué toutes les récompenses mises à sa disposition, comprenant :

Pour les vins :
4 médailles d'or,
9 médailles d'argent,
7 médailles de bronze,
28 mentions honorables.

Pour les eaux-de-vie :
1 médaille d'or,
2 médailles d'argent.

Le Syndicat des agriculteurs de la Vienne s'est vu attribuer pour son exposition collective :

2 médailles d'or, dont 1 pour les vins et 1 pour les eaux-de-vie.

M. Larvaron espère que ces récompenses attireront l'attention des acheteurs, et pourront les déterminer à venir s'approvisionner dans ce pays.

Non seulement, dit-il, notre département fournit des vins rouges et blancs très agréables à consommer, mais ceux-ci donnent de très bonnes eaux-de-vie. Pendant longtemps ces vins ont été achetés pour la distillation en vue de donner du fruité aux eaux-de-vie de champagne.

M. le président présente ensuite à la réunion le rapport qu'il a lu à l'assemblée générale du 19 février 1907 de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de Poitiers.

Ce rapport sera reproduit au Bulletin de notre Société.

La séance est ensuite levée.

Le secrétaire,
V. BEAU.

Le président,
PLANCHON.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE POITIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 FÉVRIER 1907.

Les sociétaires, régulièrement convoqués par lettre individuelle, se sont réunis le mardi 19 février 1907, à 2 heures, au siège social, hôtel de ville de Poitiers, salle des Orphéons, sous la présidence de M. Planchon, président du Conseil d'administration, assisté de M. de Vallois, secrétaire, et de MM. Morillon, représentant la Caisse de Poitiers, et Antony de la Débutrie, représentant de la Caisse de Vivonne, les plus forts porteurs de parts.

Après avoir constaté la présence de 65 membres por-

teurs de six cent trente-six parts, M. le président déclare que l'assemblée peut régulièrement délibérer et ouvre la séance.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Puis M. le président donne lecture de son rapport présenté au nom du Conseil d'administration sur les opérations de l'année 1906.

Messieurs,

Il y a un an presque jour pour jour, c'était le 17 février, je vous faisais connaître la situation, à cette date, de la Caisse régionale. Ce n'était pas un véritable rapport ; il ne pouvait pas être question de comptes d'un exercice écoulé, nous existions à peine et n'avions encore fait aucune opération.

Nous étions en pleine période d'organisation ; une seule caisse locale, celle de Poitiers, avait demandé son affiliation, mais d'autres déjà créées allaient suivre son exemple.

Il fallait se préparer à répondre à toutes les demandes, et votre Conseil n'a pas failli au rôle qui lui est tracé par nos statuts.

Dans sa séance du 20 janvier 1906, il avait décidé l'appel de la seconde moitié des parts souscrites et la création de 200 nouvelles parts.

Il avait chargé son président de former une demande d'avances gratuites, conformément à la loi du 31 mars 1899 et au décret du 11 avril 1905.

Il fallait, en effet, créer à notre caisse des ressources pour combler le vide occasionné par les frais de premier établissement.

Ces dépenses avaient dû être prises sur le fonds social constitué uniquement par les parts des souscripteurs, et vous savez que l'intérêt de 3 0/0 qui doit être servi à ces

parts absorbe les revenus provenant du placement des capitaux représentant ces mêmes parts.

Le Conseil m'avait en même temps donné mission de m'entendre avec la Banque de France pour faire ouvrir à la Caisse régionale un compte courant d'escompte sur dépôt de titres à l'effet de pouvoir réescompter les billets remis par les caisses lorsque nos fonds disponibles seraient épuisés.

Il a aussi fixé le maximun du crédit d'escompte pour les locales et le taux d'escompte des valeurs présentées et l'intérêt à servir aux fonds déposés en compte courant et aux bons à échéance fixe.

Il a nommé un comité de cinq membres chargé de statuer sur les demandes d'admission et de transfert de parts d'avances et d'escompte aux caisses locales ainsi que sur les émissions de bons et acceptation de comptes courants. Trois signatures sont exigées pour la validité de ses décisions. Ce comité devait se réunir au moins une fois par semaine.

Enfin il avait décidé de proposer à l'assemblée générale de doubler le capital social pour permettre de répondre aux demandes de souscription qui seraient faites dans le cours de l'année et d'obtenir une plus forte avance de l'Etat.

L'assemblée générale ayant approuvé les décisions de son Conseil, et voté le doublement du capital social, il ne s'agissait plus que de mettre à exécution ces décisions, et voici comment il a été procédé :

Libération des parts.

La seconde moitié des parts souscrites a été versée sans difficultés, et désormais toutes les parts se trouvent libérées.

Demande d'avances.

La demande d'avances a été adressée à M. le ministre de l'agriculture le 3 mars 1906. A cette date le capital social s'élevait à la somme de 22.575 francs, comprenant :

1° Capital de fondation	724 parts entièrement libérées		18.100 fr.
2° Caisses locales affiliées	142 parts	— —	3.550 »
3° Souscriptions particulières.	37 parts	— —	925 »
Total. . .	903 parts	— —	22.575 »

Le 25 avril suivant, M. le préfet de la Vienne m'avisait que, par décision du 13 avril, M. le ministre de l'agriculture avait accordé à la Caisse régionale de la Vienne une avance de 67.725 fr., remboursable dans 5 années, à compter du jour de la délivrance des fonds.

Le mandat m'ayant été délivré le 23 mai, je l'ai touché le 25, et les fonds, immédiatement déposés à la Banque de France, ont été employés en achat de 2.000 fr. de rente 3 0/0 et de 4 obligations des chemins de fer de l'Ouest.

Ouverture d'un compte courant d'escompte à la Banque de France.

Pour répondre à la mission donnée par le Conseil d'administration, je m'étais mis dès le 3 avril en rapport avec M. le directeur de la Banque de France, et après l'accomplissement de longues et nombreuses formalités, un compte courant d'escompte a été ouvert à la Caisse régionale de crédit agricole de la Vienne, et le récépissé de dépôt de titres porte la date du 19 juin 1905.

Il comprend 2.000 fr. de rente 3 0/0 et 20 obligations

Ouest nouvelles. Sur ces 20 obligations, 16 avaient été primitivement achetées avec partie des fonds provenant de la libération des parts, le surplus ayant été déposé à la Caisse d'épargne, pour servir à l'escompte des valeurs présentées par les caisses locales affiliées.

Fixation du maximum de crédit pour les locales, du taux d'escompte de leurs valeurs et de l'intérêt à servir aux comptes courants et aux bons à échéance fixe.

L'art. 24 des statuts attribuant au Conseil d'administration ces diverses réglementations, je n'en aurais pas parlé si toutes les caisses avaient accepté le même mode de responsabilité ; mais il s'en est fondé une, celle de Monthoiron, qui a imposé à ses adhérents la solidarité, et il va de soi que cette solidarité apporte une garantie autrement sérieuse que la responsabilité limitée au montant des parts souscrites par la Caisse locale.

Aussi, prenant cette circonstance en considération, le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 septembre 1906, a-t-il décidé que le maximum de crédit d'escompte à accorder aux caisses locales, limité à cinq fois le montant des parts prises à la Caisse régionale, ne s'appliquerait pas aux caisses qui auraient adopté le régime de la solidarité illimitée. Le Conseil d'administration n'aura à se guider que d'après la solvabilité des membres de ces sociétés.

Quant au taux d'escompte des valeurs présentées par les Caisses locales et à l'intérêt des dépôts en compte courant et des bons à échéance fixe que la régionale pourrait avoir à accepter ou à émettre, il n'y a pas, je pense, à les modifier, l'escompte à 3 0/0 et l'intérêt des dépôts et des bons à 2 0/0 présentant toutes garanties, et il n'y aurait à

les changer que si les conditions économiques venaient elles-mêmes à se transformer.

Le Comité d'escompte.

J'arrive maintenant à cette utile institution destinée à éviter de multiples dérangements aux membres du Conseil d'administration, habitant quelquefois assez loin du siège social. Il ne s'agit, le plus souvent, que d'opérations assez peu importantes, et la délégation à cinq collègues habitant Poitiers suffit largement à les régler avec toutes les garanties désirables.

Un registre spécial contenant les délibérations du Comité constate que, depuis le 23 janvier 1906, trente-quatre séances ont été tenues et que toutes les opérations effectuées par la Caisse y figurent.

Si le Comité d'escompte a pu ainsi épargner aux autres membres du Conseil d'administration de trop nombreux déplacements, ce Conseil ne s'est pas moins réuni tous les deux mois, conformément aux statuts (art. 23).

Dans ces réunions il a eu à examiner les décisions du Comité et à prendre les mesures que comportait la situation, et qui ne rentraient pas dans les attributions du Comité.

C'est ainsi qu'il a décidé, le 20 janvier 1906, la création de 200 nouvelles parts pour permettre de souscrire aux Caisses locales désireuses de se faire affilier, et qu'il a élargi le crédit d'escompte aux Caisses à solidarité.

Les nouvelles parts créées par le Conseil ont été absorbées par les Caisses locales ; et l'assemblée générale du 17 février avait ordonné le doublement du capital social pour répondre aux demandes qui se présenteraient avant la réunion d'aujourd'hui.

Ces demandes ayant porté sur 357 parts, il n'en reste-

rait pas assez pour attendre la prochaine assemblée générale, et votre Conseil a pensé qu'on pourrait élever à 2.000 le nombre des parts de notre Caisse, et vous aurez tout à l'heure à dire si vous partagez sa manière de voir.

Pour compléter ce compte rendu administratif et avant de vous donner la situation financière de la Caisse régionale au 31 décembre dernier, situation qui a été indiquée dans une note aux journaux de la localité qui a paru il y a une quinzaine de jours, j'ai à vous dire un mot de nos Caisses locales, et vous allez voir que la propagande à laquelle nous nous sommes livrés a produit les meilleurs résultats.

Lors de l'assemblée générale du 17 février 1906, une seule Caisse rurale était affiliée, celle de Poitiers ; et après elle sont venues les Caisses de Jaulnay-Clan, de Maulay, de Châtellerault, de Vivonne, de Monthoiron et de Couhé, soit, au 31 décembre 1906, sept caisses.

Depuis le 1er janvier, une nouvelle caisse, celle de Champigny et le Rochereau, a été affiliée, et huit autres caisses déjà formées ne tarderont pas à demander leur affiliation, et viendront grossir le chiffre des affaires de la Caisse régionale. Ces huit caisses non encore affiliées sont celles de La Villedieu, Saint-Georges, Fleuré, Chauvigny, Neuville, Lussac-les-Châteaux, Saint-Savin, Availles-Limousine.

Je suis tout particulièrement heureux de signaler l'activité des caisses de Poitiers et de Vivonne, dont les souscriptions de parts à la régionale et le nombre des prêts vont chaque jour grandissant, et dénotent de la part de leurs dévoués administrateurs un zèle et un désintéressement dignes des plus grands éloges.

Ils seront suivis, je n'en doute pas, par les directeurs des autres caisses, et, l'année prochaine, vous aurez à leur adresser à tous les témoignages de votre satisfaction.

Voici maintenant l'exposé de la situation financière de la Caisse régionale au 31 décembre 1906. Si vous l'approuvez, votre vote sera la récompense des efforts de ceux auxquels vous avez confié sa direction.

Les opérations de la Caisse régionale pendant l'année 1906 se décomposent ainsi :

Effets escomptés :

Par la locale de Poitiers		8 effets	pour une valeur de			
					3.100	»
»	Maulay	5	»	»	1.500	»
»	Vivonne	9	»	»	5.750	»
»	Châtellerault	7	»	»	4.695	»
»	Monthoiron	1	»	»	200	»
	Ensemble	30	»	»	15.245	»

Effets renouvelés :

Par la locale de Poitiers, 6 effets d'une valeur de					1.800	»		
»	Maulay	2	»	»	650	»		
»	Vivonne	1	»	»	1.000	»		
	Ensemble	9			3.450	»	3.450	»

Soit 39 effets escomptés pour une valeur de 18.695 »

Sur ce chiffre d'affaires, 17 effets portant sur une valeur de 8.145 fr. ont été remboursés, ce qui, avec les 3.450 fr. d'effets renouvelés, forme un chiffre de 11.595 fr. d'effets sortis du portefeuille, ci. . . . . 11.595 »

Et réduit le montant des effets en portefeuille à. . . . . 7.100 »

Ces opérations ont donné un bénéfice d'escompte de 143 fr. 56, ci. 143.56

Auquel il faut ajouter :

1° Le montant des intérêts des fonds en dépôts à la Caisse d'épargne au 31 décembre, soit. 300.20

2° Le montant des arrérages de rente et de coupons d'obligation à la même date, soit . 1.810 05

Ce qui fait un total de bénéfices et de revenus de. 2.254 41

De ce total il y a lieu de déduire le montant des frais généraux, se décomposant ainsi qu'il suit :

1° Frais de bureau, achat de registres, papiers et autres.	214 75	
2° Timbres-poste et de quittances	22 75	
3° Timbre des pièces déposées, notamment de l'engagement pour l'avance de l'Etat.	38 70	
4° Frais d'achat de valeurs. .	106 60	
Soit au total	382 80	382 80

Reste net à porter au compte de profits et pertes. 1.872 61

Mais il ne faut pas perdre de vue que nous avons à faire face avec ces 1.872 fr. 11, ci 1.872 11
aux intérêts dus à nos porteurs de parts, et qui s'élèvent, pour l'année 1906, à. . . . 646 »

En sorte qu'il restera libre la somme de 1.226 fr. 11, ci. 1.226 11
dont vous aurez à décider l'emploi. Nous vous proposerons de la porter à la réserve.

Le bilan de la Caisse régionale doit donc être établi ainsi

qu'il suit au 31 décembre 1906, conformément d'ailleurs aux livres de la Caisse et aux chiffres de l'inventaire dressé à cette date.

ACTIF

Fonds en caisse.	2.348 51
Fonds en dépôt à la Caisse d'épargne. .	11.184 85
Effets en portefeuille.	7.100 »
Valeurs en dépôt à la Banque de France.	74.917 »
Intérêts courus au 31 décembre et non encaissés.	567 40
Total de l'actif.	96.117 76

PASSIF

Capital social.	26.500 »
Intérêts et escomptes de 1907, perçus en 1906.	20 65
Avance de l'Etat.	67.725 »
Pertes et profits.	1.872 11
Total du passif.	96.117 76

J'en ai fini, Messieurs, et avant de passer au vote sur les questions portées à l'ordre du jour, vous allez entendre le rapport de MM. les commissaires.

La parole est alors donnée à M. Gouin, l'un des commissaires, qui donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

Aux termes de l'art. 35 des statuts, les commissaires de surveillance de la Caisse régionale ont le devoir de vous faire un rapport sur les affaires sociales du premier exer-

cice s'étendant du 1er janvier 1906 au 31 décembre suivant.

Ce rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, tant en mon nom qu'en celui de mes collègues, est la résultante des renseignements très précis et très clairs qui nous ont été fournis, et de l'examen que nous avons pu faire des livres, de la comptabilité et des opérations financières qui se sont produites pendant l'exercice 1906.

De l'inspection à laquelle nous nous sommes livrés, nous donnons de suite nos impressions d'ensemble à un triple point de vue. D'abord nous sommes heureux de vous confirmer que le capital souscrit s'est élevé progressivement, pendant la durée du premier exercice, de 18.100 francs à 26.500, et que, grossi des avances de l'Etat, il est monté à 94.225 francs.

Une seconde constatation faite, c'est que les livres sont tenus avec ordre et clarté, que les opérations financières qui ont eu lieu nous ont paru régulières, conformes à la comptabilité administrative, et surtout avantageuses au point de vue du taux de l'escompte, ce qui est le but principal du Crédit agricole.

Ajoutons enfin qu'à l'encontre de plusieurs Caisses régionales dont les débuts ont été onéreux, la Caisse régionale a commencé son premier exercice par un bénéfice net de 1.226 fr. 11 c., ce qui est un encouragement et une promesse de prospérité pour les exercices futurs.

Mais j'ai hâte d'aborder l'objet principal de notre mission, qui, à notre appréciation du moins, doit être de vous faire connaître, après l'avoir contrôlé :

1° Quel devait être le montant de l'actif brut pendant l'exercice 1906 ;

2° Quelles dépenses étaient suffisamment justifiées pour figurer sous le titre du passif ;

Enfin si les fonds ou valeurs existant dans la caisse

au 31 décembre 1906 sont bien en concordance avec nos calculs et avec les résultats annoncés dans le rapport du Conseil d'administration que vous venez d'entendre.

Examinons chacune de ces trois questions.

Première question :

A quel chiffre devait s'élever l'actif brut de l'exercice 1906 ?

Le voici. Il devait comprendre :

1° Tout le capital souscrit, soit. . . .	26.500 »
2° Le montant des avances de l'Etat, soit	67.725 »
3° Les fonds compris sous le 1° et le 2° ayant été placés jusqu'à due concurrence dans un achat de 2.000 fr. de rente 3 0/0 sur l'Etat français et de 20 obligations Chemin de fer Ouest, les intérêts touchés et ceux courus ont été de.	1.810 05
4° L'achat précité des 2.000 fr. de rente 3 0/0 et des vingt obligations Ouest n'ayant pas épuisé les 94.225 fr. (montant du capital souscrit et des avances de l'Etat), le reliquat a été déposé à la Caisse d'épargne de Poitiers, où il a produit un chiffre d'intérêts liquidés, au 31 décembre 1906, à. . . .	300 80
5° Boni d'escompte des effets encaissés.	143 56
6° Boni d'escompte encaissé en 1906 d'effets venant à échéance en 1907.	20 65
Montant de l'actif brut de l'exercice 1906.	96.500 06

Deuxième question :

Quelles dépenses devons-nous admettre sous le titre de passif ?

Ces dépenses figurant dans le rapport du Conseil d'administration sont les suivantes :

1° Frais de bureau, achat de registres, papiers et autres.	214 75
2° Timbres-poste et de quittances. . . .	22 75
3° Timbres divers d'autres pièces, etc. .	38 20
4° Frais d'achat des valeurs figurant au titre de l'actif.	106 60
TOTAL.	382 30

Devions-nous admettre ces dépenses ? Poser la question, c'est la résoudre. Non seulement nous les avons admises ; mais, de plus, nous devons rendre hommage à la bonne gestion de ceux qui, ayant à faire face à des opérations complexes (frais d'installation, de bureau, d'agencement), se sont montrés aussi économes.

Vos compliments s'ajouteront certainement, Messieurs, aux hommages mérités que nous exprimons.

Donc, sans hésitation, fixons le montant du passif de l'exercice 1906 à. 382.30

Et dès lors si nous retranchons le passif 382 fr. 30 de l'actif brut 96.500 fr. 06, le chiffre de 96.117 fr. 76 auquel nous arrivons doit être celui qui doit figurer dans la caisse au 31 décembre 1906.

Nous arrivons ainsi logiquement à la 3e question.

Troisième question :

Les fonds ou valeurs existant dans la caisse à la fin de l'exercice sont-ils bien en concordance avec nos calculs et avec les résultats annoncés dans le rapport du Conseil d'administration ? Voyez-le.

Que trouvons-nous dans la caisse au 31 décembre 1906 ? Le voici :

1° Titre de rente de 2.000 fr. 3 0/0 de l'Etat français, et vingt obligations Chemins de fer Ouest, valeur.	74.917 »
2° Livret de la Caisse d'épargne de Poitiers constatant un avoir liquide, au 31 décembre 1906, de.	11.184 85
3° Billets en circulation ou en portefeuille.	7.100 »
4° Espèces en caisse.	2.348 51
5° Prorata des intérêts des valeurs ci-dessus indiquées, intérêts courus depuis le dernier coupon jusqu'au 31 décembre 1906.	567 40
	96.117 76

Nous arrivons ainsi à un chiffre de 96.117 fr. 76, concordant avec le chiffre donné par le Conseil d'administration et celui précédemment indiqué par nos calculs.

Dès lors, comme conclusion, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les chiffres reproduits ci-dessus, desquels il résulte que la Caisse régionale a terminé ses opérations financières de l'exercice 1906 avec un avoir justifié de 96.117 fr. 76.

Relativement aux bénéfices réalisés par la Caisse régionale pendant l'exercice 1906, nous sommes absolument d'accord avec le rapport du Conseil d'administration, qui fixe à 1.226 fr. 11 le montant des bénéfices pour ledit exercice 1906.

En effet, si nos chiffres reproduits plus haut indiquent un excédent de 1892 fr. 76, pour l'exercice 1906, puisque l'avoir de la caisse a monté, du commencement à la fin de l'exercice, de 94.225 fr. à 96.117 fr. 76, il est rationnel, pour la fixation des bénéfices nets, de retrancher de cet excédent. 1.892 76

1° Le montant des intérêts à payer aux porteurs de parts du capital souscrit, qui, bien que se rapportant à l'exercice 1906, ne seront payés que postérieurement à cet exercice, soit.	646 »	666 65
2° Le boni d'escompte encaissé en 1906 d'effets ne venant à échéance qu'en 1907, soit.	20 65	
Différence.		1.226 11

Les chiffres fixés par les deux rapports comme constituant les bénéfices nets réalisés par la Caisse régionale pendant l'exercice 1906, concordent donc bien.

J'en ai fini, Messieurs, avec cet exposé aride des chiffres.

Puisque ce rapport est le premier qui confirme le fonctionnement du Crédit agricole dans la Vienne, rendons hommage à la prospérité de ses premiers débuts. Rendons hommage à ses fondateurs qui, de longue date, l'ont préparé ; cet éloge, bien que sous forme anonyme, ne peut que rehausser leur mérite et plaire à leur modestie. Souhaitons que le Crédit agricole, vulgarisé dans cette région, rende les services que nous attendons de lui en aidant l'agriculteur à mieux supporter les charges onéreuses d'abord, mais fécondes ensuite, qu'amènent les découvertes de la science et les inventions du génie rural. Souhaitons encore que le Crédit agricole, donnant au cultivateur des facilités pour mieux choisir l'époque de vente de ses produits, le fasse bénéficier de cours plus rémunérateurs.

C'est ainsi que le Crédit agricole apportera à nos populations agricoles plus d'aisance, plus de bien-être, au grand avantage de la prospérité générale.

***

Résolutions :

1° Approbation des comptes.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de l'exercice 1906 et en donne quitus et décharge.

2° Fixation de l'intérêt à servir aux parts.

L'assemblée à l'unanimité maintient le chiffre de 3 0/0 déjà fixé.

3° Fixation de la valeur de la part, en cas de remboursement.

L'assemblée décide, à l'unanimité, que le remboursement pourra être fait au taux de la souscription.

4° Augmentation du capital social.

A l'unanimité l'assemblée élève le nombre des parts à deux mille.

5° Affectation des bénéfices s'élevant à 1.226 fr. 11.

L'assemblée, à l'unanimité, décide que les 3/4, soit 919 fr. 61, seront portés à la réserve ordinaire et le surplus, soit 306 fr. 50, à une réserve spéciale en vue du remboursement des avances de l'Etat.

Les commissaires, MM. Laidet, Gouin et Lafond, sont maintenus pour l'année 1907.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
N. PLANCHON.

Poitiers. — Société française d'imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 1907

N° 360.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 1907.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 35.

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars est lu et adopté.

A propos de ce procès-verbal, où sont signalées les demandes de subvention pour l'exposition canine et pour le concours hippique, M. le président fait observer qu'il ne nous sera pas possible, à notre grand regret, d'y donner satisfaction, en raison des concours organisés par notre Société à l'occasion de l'Exposition générale des Sports.

Il est procédé ensuite au vote pour l'élection des deux candidats présentés à la dernière séance.

M. le vicomte de Grimouard, propriétaire à Brassioux, par Vouneuil-sur-Vienne, est admis à l'unanimité membre non résidant.

M. Foureix, pharmacien, Grande-Rue, à Poitiers, est aussi admis à l'unanimité comme membre résidant.

Correspondance. Elle comprend :

— Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique accusant réception des exemplaires n° 357 du *Bulletin* de notre Société.

— Un mémoire présenté à la Société des Agriculteurs de France par M. François Rollin, secrétaire de la Chambre syndicale des commissionnaires en bestiaux et marchands de Paris, qui nous est soumis en vue d'obtenir notre adhésion aux conclusions qui y sont formulées.

Ce mémoire a pour titre : *De la loi sur la police sanitaire des animaux et de l'action récursoire en matière de tuberculose bovine.*

M. le président prie M. Doussaint d'examiner ce travail et de vouloir bien, à une prochaine séance, nous donner son avis sur le bien fondé des plaintes auxquelles on nous demande de nous associer.

— Une brochure de M. Teinturier traitant du transport des animaux par chemin de fer ; elle est confiée à M. de Fombelle avec prière d'en faire l'analyse.

— Le programme du concours national agricole de Limoges qui se tiendra du samedi 15 au dimanche 23 juin 1907 et qui s'appliquera :

Aux animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine ;

Aux animaux de basse-cour ;

Aux produits de laiterie, produits agricoles, horticoles et forestiers ;

Vins, eaux-de-vie, instruments et machines agricoles.

— Le prix courant de la maison veuve Forgeot de

Paris chargée de la vente de la variété de pomme de terre créée par M. Labergerie, connue sous le nom de *Solanum Commersoni violet*, et signalant en outre, comme nouveauté, le *Solanum Commersoni jaune*, recommandé spécialement pour les sols maigres et secs.

— Le programme d'un concours de la race de la Charmoise qui aura lieu à Blois les 14, 15 et 16 juin 1907 et pour lequel 3.000 fr. de primes seront fournis par l'État.

M. le président signale en outre, dans le *Bulletin-Journal du syndicat des éleveurs de la race de la Charmoise*, la liste des prix obtenus au concours général de Paris par les éleveurs de la race charmoise.

Il résulte de l'examen de cette liste, dit M. le président, que, pour les animaux reproducteurs, la bergerie de M. le Dr Autellet a eu un grand succès. Six prix lui ont été attribués : un 2e prix pour animaux mâles de 18 mois au plus et un prix supplémentaire ; un 2e prix pour mâles de plus de 18 mois ; un 2e prix et un prix supplémentaire pour femelles de 18 mois au plus et un prix pour femelles de plus de 18 mois.

M. le président adresse toutes ses félicitations à notre collègue, M. le Dr Autellet, pour ce beau résultat.

M. de Fombelle dit que les animaux exposés par M. le Dr Autellet méritaient encore mieux, et qu'il ne lui a pas été attribué toutes les récompenses auxquelles il avait droit, car ses reproducteurs étaient supérieurs à d'autres qui ont été primés.

C'est absolument vrai, ajoute M. Baudrin.

M. le président annonce ensuite que M. Georges de Chergé a bien voulu assister à notre réunion pour nous faire une communication qui a déjà été très bien accueillie à la Société des Agriculteurs de France.

M. de Chergé, prenant la parole, remercie notre Société de son aimable hospitalité. Il a, dit-il, depuis sa commu-

nication à la Société d'Agriculture de l'Indre et aux Agriculteurs de France, fait de nouvelles recherches en vue de trouver un moyen pratique d'assurer la conservation des topinambours, et il a voulu nous en donner la primeur.

Frappé de la grande valeur nutritive de ces tubercules, M. de Chergé désirait depuis longtemps pouvoir les utiliser pour la nourriture du bétail en dehors de la période de leur récolte. Il avait reconnu que l'ensilage et les autres procédés employés pour la conservation de la betterave et de la pomme de terre ne réussissaient pas et devaient être abandonnés.

Il imagina alors d'avoir recours à la dessiccation comme on le fait pour la conservation de certains fruits qui nous viennent de l'étranger. La difficulté consistait à trouver un procédé industriel permettant d'obtenir en grand cette dessiccation complète tout en évitant la cuisson.

Ce n'est que depuis peu qu'il a obtenu l'outil qui rend facile cette préparation.

Dans le procédé employé, les topinambours, d'abord découpés en rondelles ou de préférence en long, sont attaqués à une température de 400° qui est nécessaire pour obtenir une dessiccation suffisante. Cette haute température ne les brûle pas parce qu'il se dégage une buée énorme qui les entoure et fait qu'à la sortie ils sont restés à 50 degrés. Ces rondelles peuvent ensuite être soumises à la pression et en s'agglutinant forment des blocs compacts parfaitement desséchés qui se conservent pendant plusieurs années.

Pour faire consommer ces topinambours, il suffit ensuite de les désagréger et de leur rendre une quantité d'eau égale à l'eau de végétation qui a été enlevée. Ils n'ont pris aucun goût désagréable et sont facilement acceptés par les animaux.

Les topinambours, une fois desséchés, peuvent aussi

être réduits en farine à l'aide d'une machine qui se fabrique en Allemagne et qui arrive à pulvériser cinq à six tonnes par jour.

Cette farine est très hygrométrique. Elle se conserve cependant très bien dans des sacs doublés de deux feuilles de papier entre lesquelles se trouve une légère couche de goudron et qui sont préparés par une maison de Paris.

Cette farine prend quatre fois son poids d'eau et peut être employée, mélangée à d'autres aliments, pour la nourriture des animaux.

Elle entre dans la composition de tourteaux de foin dont elle forme la matière agglomérante tout en en augmentant la richesse nutritive.

Depuis quelque temps aussi on l'emploie à remonter le marc de raisin en guise de sucre ; elle contribue ainsi à former des comprimés ayant la valeur nutritive de l'avoine et qui sont recherchés pour l'alimentation du bétail. Une seule maison vient, dans ce but, de passer un marché pour s'assurer la fourniture de 200.000 kilos de farine.

— M. de Fombelle demande à présenter quelques observations. Il considère que les procédés très ingénieux qui viennent d'être exposés ne présentent pas un très grand intérêt pour l'agriculture.

La consommation du topinambour à l'état de nature peut être facilement prolongée jusqu'au printemps, au moment où l'on peut disposer de fourrages verts, et il ne voit pas la nécessité de le conserver plus longtemps au moyen d'une préparation nécessairement assez coûteuse.

Le topinambour ne doit être remis dans les mêmes terres que tous les dix ans, et on ne pourrait en étendre suffisamment la culture pour le faire consommer pendant toute l'année.

Du reste, s'il constitue un très bon aliment pour les bêtes à l'engrais, il convient peu pour l'élevage.

— M. de Chergé répond que l'on peut demander aux terres pour le topinambour ce qui se fait pour la culture du blé Il n'y a là qu'une question d'engrais.

Ce tubercule est d'une composition très riche en matières hydro-carbonées et en protéine et donne des rendements très avantageux. Les topinambours pourraient être achetés à la culture à raison de 20 francs les 1000 kilos.

M. de Chergé pense aussi que cette nourriture convient parfaitement pour l'élevage ; il a des animaux qui y sont soumis depuis le sevrage et qui s'en trouvent très bien.

M. le président remercie M. de Chergé de la très intéressante communication qu'il vient de nous faire avec beaucoup de talent et lui exprime le désir d'en avoir la reproduction écrite pour la faire imprimer dans notre *Bulletin*.

M. de Chergé acceptant d'être proposé comme membre non résidant de notre Société, la présentation de sa candidature est faite par MM. Planchon, de Fombelle, de Vallois, Beau et M. Pacaud.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, V. Beau. — *Le Président,* Planchon.

COMMUNICATION FAITE A LA PREMIÈRE SECTION DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

DANS LA SÉANCE DU 25 MARS 1907, PAR M. DE CHERGÉ, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Après les éloquentes paroles apportées ces jours derniers en cette enceinte, tant du Nord que du Midi, par les

voix les plus autorisées des deux régions, il devra vous paraître au moins téméraire, pour un habitant du centre, pour un inconnu, d'oser, à l'occasion des sucres, ajouter une note de plus à une gamme, soit dit en passant, déjà tant soit peu discordante, mais qui, espérons-le, finira par *un accord parfait.*

En attendant, entre le Nord et le Midi, entre la betterave et la vigne, le centre pourrait peut-être jouer un rôle modeste mais honorable, non comme état-tampon, point n'en sera besoin, c'est entendu ; mais un rôle à côté, un rôle à la suite de ses opulentes sœurs.

Une plante connue de vous tous assurément, Messieurs, mais méconnue d'un grand nombre, serait appelée, je le crois, à faciliter à nos régions du centre ce rôle glorieux : j'ai nommé le *topinambour.* Je ne puis mieux faire pour soutenir sa cause que de me reporter à la communication faite par moi le 13 avril 1905 à la Société d'Agriculture de l'Indre et, en mon nom, à la 2e section des agriculteurs de France par notre éminent collègue le baron d'Astier de la Vigerie dans la séance du 18 mai de la même année, sous la bienveillante et si compétente présidence de M. Boucherie, communication dont vous me permettrez de vous donner lecture.

« Depuis quelques années, la culture du topinambour a pris dans le centre de la France (Berry, Touraine, Poitou, Limousin, partie des Charentes, une extension facilement expliquée par la richesse de ce précieux tubercule, par la facilité de sa culture, par sa rusticité qui s'accommode de médiocres terrains et par sa résistance à toutes les maladies qui, jusqu'ici, l'ont laissé indemne. Mais cette extension, malgré son importance, est loin d'avoir atteint celle qu'il mérite. Le topinambour, en effet, pourrait être appelé à jouer, dans nos terres moins favorisées que celles des riches contrées du Nord, le rôle que joue dans ces

dernières la betterave sucrière, et ce au grand profit de nos régions du centre. Le topinambour, *cette betterave du pauvre*, n'a du reste rien à envier à sa sœur du Nord au point de vue fourrager. Il lui est même sensiblement supérieur, seule de toutes les racines fourragères ou des tubercules, la pomme de terre l'emportant sur lui, et encore !... de si peu !

« Il est facile de se rendre compte de la supériorité du topinambour sur la betterave, même sur celle choisie parmi les plus riches, en comparant les tableaux établis par les maîtres de la chimie agricole Boussingault, Muntz, Girard, Wolf, Grandeau, et plus dernièrement par le regretté et savant directeur du Laboratoire de chimie analytique de la Société des Agriculteurs de France, M. Émile Aubin.

« Voici, d'après ces savants auteurs, la composition centésimale comparée des betteraves sucrières et des topinambours :

Substances dosées.	*Betteraves sucrières.*	*Topinambours.*
Protéine,	1,00	2,03
Matières grasses,	0,10	0,12
Sucre et Inuline,	15,40	14,27
Cellulose,	1,30	0.88
Matières minérales,	0,70	1,43
Matières pectiques,	» »	4,09
Total des matières fixes :	18,50	22,82
Humidité :	81,50	77,18
	100,00	100,00

« D'après les tables de Wolf revisées par Lehmann, le topinambour renferme un total de principes nutritifs digestibles de 18,10 pour 100, alors que la betterave *sucrière la plus riche* n'atteint au maximum que 16,6 pour 100 des

mêmes principes, soit une différence de 2 pour 100 en faveur du topinambour. Cette différence serait énormément plus grande encore s'il s'agissait de betteraves fourragères dont la composition en matières hydrocarbonées et sucrées est bien inférieure à celle des sucrières (la somme des principes nutritifs digestibles étant de 11,2 pour la betterave fourragère *petite* et seulement de 8,0 pour la *grosse*).

« Cette supériorité du topinambour sur la betterave, même la plus riche, constatée par les analyses chimiques, n'est point pour surprendre les cultivateurs de nos régions du centre qui, depuis de longues années déjà, ont adopté comme base principale de l'engraissement de leur bétail le topinambour, à l'exclusion de la betterave réservée plus spécialement par eux aux bêtes d'élevage.

« En Poitou, en Berry, au point de vue engraissement, quand le topinambour va, tout va. Pour donner de forts rendements, le topinambour ne réclame pas, comme la betterave, d'énormes fumures et de nombreux sarclages. Il est bien plus modeste et cependant, si peu qu'on ait soin de lui, son rendement atteint facilement et dépasse même souvent 40 mètres cubes à l'hectare, représentant une récolte de 25 à 30.000 kilos. Pour base de notre calcul, prenons, tant pour la betterave *sucrière* que pour le topinambour, un rendement moyen de 25.000 kilos à l'hectare.

« Nous voyons, par le tableau ci-dessus (analyse de M. Aubin) que la betterave *la plus riche* contient 18,50 pour 100 de matières fixes, et le topinambour 22,82, soit, par hectare :

pour le topinambour.	25.000 × 22,82 =	5.705
et pour la betterave,	25.000 × 18,50 =	4.625
	différence,	1.080 kil.

Ou 1.080 kilogrammes de matières fixes en faveur du topinambour.

« D'un autre côté, d'après les tables de Wolf, le topinambour contenant en principes *digestifs nutritifs* 2 pour 100 de plus que la plus *riche betterave* (18,1 contre 16,6), nous avons pour un rendement égal de 25.000 kilos, à l'hectare :

Topinambours,	4.500 kil.
Betteraves,	4.000 kil.

Soit une différence de 500 kilogr. de principes digestifs nutritifs en faveur du topinambour.

« Plante peu épuisante, de valeur nutritive de premier ordre, indemne, jusqu'ici, de toutes maladies, jamais attaquée par les insectes, s'accommodant de terrains même médiocres, avec des frais de culture relativement peu élevés et d'un rendement supérieur, le topinambour, ainsi que je le disais plus haut, est loin de tenir dans nos cultures la place à laquelle il a droit. Il y aurait lieu d'en être surpris, si deux causes majeures ne s'étaient opposées jusqu'ici au développement du précieux tubercule : 1° sa conservation ; 2° ses débouchés.

« Alors, en effet, que pommes de terre, betteraves, etc., peuvent se conserver en silo, pour ainsi dire d'une récolte à l'autre, et trouvent en plus de la nutrition du bétail des débouchés industriels... sucres, fécules, alcools, le topinambour, lui, qui affronte sans risques les plus rigoureuses gelées, ne peut rester sans se détériorer que quelques jours hors de terre. Il ne peut être consommé qu'à partir de novembre, au fur et à mesure des besoins journaliers, jusqu'à la mi-avril, époque à laquelle, entré en végétation, il devient inutilisable. Le propriétaire-cultivateur est obligé de restreindre sa culture, la limitant aux besoins de son exploitation pendant quatre ou cinq mois

d'hiver. Il en serait tout autrement s'il était possible de conserver la précieuse plante et de lui trouver des débouchés que, dans ce cas, lui assurerait sa haute valeur nutritive.

« A la suite d'une longue étude et d'expériences ne laissant, semble-t-il, aucun doute sur la réussite, le double problème, s'il n'est déjà résolu, paraît bien près de l'être.

« La question primordiale, celle de la conservation, est acquise.

« Le nouveau produit, constitué par le tubercule du topinambour, se présente sous la forme concentrée d'un tourteau dont la compression et la forte teneur en sucre rendent la conservation illimitée.

« Quant aux débouchés, ils sembleraient être assurés, étant donné que le produit offert, *très appété par tous les animaux*, est d'une richesse de premier ordre, principalement en matières sucrées, et sa teneur en matières azotées est loin d'être négligeable puisque la relation nutritive de cet aliment calculée d'après les tables de Wolf est de 1/11.2.

« Voici, du reste, d'après l'analyse centésimale établie au Laboratoire de Chimie analytique de la Société des Agriculteurs de France, par son directeur actuel, M. Guillin, la constitution du nouveau tourteau.

COMPOSITION POUR CENT

Protéine,	8,12
Matières grasses,	0,44
Extractif non azoté,	70,48
Cellulose,	3,30
Matières minérales,	3,92
Humidité,	13,74
	100,00

PRINCIPES NUTRITIFS DIGESTIBLES

Protéine,		6,43
dont	matières albuminoïdes,	2,83
	amides,	3,60
Matières grasses,		0,28
Matières hydrocarbonées,		71,58
	y compris cellulose digestible	1,98
Somme des principes nutritifs digestibles		78,68
(m. azotées + m. grasses × 2,4 + m. hydrocarbonée)		
Matières sucrées totales,		61,60
dont	synanthrose,	59,40
	inuline,	2,20

Paris, *le* 20 *mars* 1905,
Le Directeur du Laboratoire,
Signé : R. GUILLIN.

RÉSUMÉ

« Nouveaux tourteaux alimentaires pour le bétail, à base unique ou principale de topinambours, et dont la composition, suivant qu'ils sont destinés aux chevaux, aux bêtes à cornes, aux moutons ou aux porcs, à l'élevage, à la nourriture des vaches laitières ou à l'engraissement, est modifiée par des mélanges tels que ceux de betteraves, carottes, pommes de terre, trèfle, luzerne, sainfoin, ajonc, grains, produits oléagineux, etc., etc., appelés à en augmenter ou à en diminuer la teneur, suivant le cas, en matières azotées, hydrocarbonées, grasses ou sucrées.

« La matière de ces tourteaux, préalablement soumise à la dessiccation dans des étuves ou fours-séchoirs, qui en réduisent l'humidité à 10 °/₀, est ensuite agglomérée par un procédé spécial dû aux recherches, études et expériences de M. de Chergé avec la collaboration de notre jeune collègue M. Ardibus, son voisin de campagne. Ils

sont alors soumis au moyen d'une presse hydraulique ou autre à une forte compression qui en réduit considérablement le volume, en assure pour un *un temps illimité* la parfaite conservation et en facilite le transport. Pour faire consommer les tourteaux, il suffit de les plonger dans une cuve contenant un poids d'eau trois fois supérieur à celui du tourteau Si l'eau est chaude, le ramollissement est très rapide. »

L'Isle-Mauvières, le 12 *avril* 1905.

G. de CHERGÉ.

Voilà ce que j'écrivais au début de l'année 1905.

Il faut croire, Messieurs, que l'idée avait du bon, puisque sans vergogne, mais aussi sans dire où il les avait prises ni sans nommer personne, un professeur national d'agriculture d'une grande ville de l'Ouest n'a pas hésité à..... soyons poli..... à *s'inspirer* desdites idées, communication et analyse d'uné façon que vous apprécierez si jamais vous avez la curiosité de lire le N° du 8 mars 1906 du *Journal d'Agriculture pratique*, de Grandeau, et de comparer la communication qui y est faite avec celle signée par moi le 13 avril 1905 (un an plus tôt) et dont je viens de vous donner lecture...

Voilà, Messieurs, où en étaient les choses, il y a bientôt deux ans, et vous allez sans doute me demander pourquoi elles ne sont pas actuellement entièrement mises au point. Ah ! c'est que nous nous trouvons avoir à faire à un récalcitrant qui, par la nature spéciale de son sucre ne se cristallisant pas, à l'encontre de celui de la betterave, offre de très sérieuses difficultés à la dessiccation. De plus, j'ai eu le malheur, pour le matériel nécessaire à la dessiccation *industrielle*, de frapper à des portes que je ne désignerai pas autrement, mais qui ne méritent en aucune sorte

la confiance qu'elles cherchent à inspirer, même sous une égide trompeuse. J'ai été assez heureux pour éviter qu'on ne fermât ces portes derrière moi..., et j'ai pu sortir de la maison, non sans de bien grands et de bien longs ennuis... mais enfin sans un trop sérieux accroc... passons !

Par contre, il en est résulté une grande perte de temps qui, grâce à une intervention amie et de la plus haute compétence, sera réparée sous peu, je l'espère. Je n'étais pas dans l'intention de venir plaider devant vous la cause de notre précieuse plante avant de pouvoir vous donner les prix exacts de revient du nouveau tourteau ; mais en face *d'inspirations* de la nature de celles signalées plus haut, j'ai cru devoir, dès aujourd'hui, prendre position !... *cuique suum.*

Un mot encore en terminant, Messieurs, pour excuser la hardiesse de mon protégé. Lui dont le sucre ne se cristallise pas, lui qui n'aura jamais l'audace de concurrencer son opulente sœur du Nord, il aurait cependant la prétention, justifiée selon moi, de lui venir grandement en aide, de la suppléer même au besoin sans que Dame Régie ait rien à y voir pour dénaturer son sucre par des tourteaux plus ou moins oléagineux !

Pas plus tard que vendredi dernier, ici même, il vous était donné d'entendre les légitimes et éloquentes doléances du savant et très distingué président du syndicat des agriculteurs du Puy-de-Dôme.

Eh bien, Messieurs, mon protégé ne craint pas de venir essayer de consoler M. Chaboissier de ses ennuis avec la Régie, en lui offrant pour la revivification de ses marcs les 70 0/0 de matières hydrocarbonées (dont plus de 60 0/0 de sucre) que nous révèlent chez lui les analyses de M. Guillin. De même à ceux qui achètent au prix de 14 et 15 francs les 100 kilos des mélasses de 40 à 45 degrés, il dira bientôt, *il dit déjà :* Prenez-moi pour le même prix

avec mes 61 degrés, et je vous donnerai *en plus* 8 0/0 de matières azotées, et *des sels de potasse et de l'acide sulfurique...* **en moins** !

J'ai fini, mais avant de rentrer dans le rang dont je n'aurais peut-être pas dû sortir, et après vous avoir remercié de votre bienveillant accueil, me permettrez-vous, Messieurs, de vous demander de saluer avec moi l'aurore d'une industrie nouvelle qui, bien comprise et bien dirigée, serait peut-être (pour ma part, je n'en doute pas) appelée par l'extension de la culture du topinambour à révolutionner notre Centre comme le fit jadis la betterave pour le Nord.

Industrie arrivant, semble-t-il, fort à point en ce moment où le marché de l'alimentation du bétail est encombré de tant de produits *exotiques divers.*

De même que le topinambour ne redoute jusqu'ici ni maladies ni insectes, ne craignant pour elle-même ni Régie ni conventions (pas même celle de Bruxelles)...

En deux mots : Industrie *nouvelle et bien française celle-là !*

Paris, 25 mars 1907,

G. DE CHERGÉ.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 1907

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures 40 m. du soir.

M. le président présente les excuses de MM. le général Segretain, Fontant et Larvaron.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection comme membre non résidant de M. Georges de Chergé, propriétaire au château de l'Isle (Indre).

M. de Chergé est admis à l'unanimité.

Correspondance.

M. le président signale :

Une lettre de remerciements de M. le Vicomte de Grimouard, élu membre non résidant à notre dernière séance.

Une invitation à assister à la fête des Laboureurs de Poitiers qui a eu lieu le 9 mai dernier ;

Le programme du 6e Congrès national des Syndicats agricoles qui se tiendra à Angers les 3, 4 et 5 juillet, pendant le concours régional ;

Un avis de la Société des Agriculteurs de France faisant connaître qu'à la suite des attaques aussi violentes qu'injustifiées contenues dans le rapport du président du Syndicat central en date du 21 mars 1907 et dirigées contre M. le Marquis de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs de France, le Conseil, se solidarisant avec son président, annule la décision du 12 mai 1886 et déclare que le patronage accordé à cette date par la Société des Agriculteurs de France, au Syndicat central, cesse d'exister à partir de ce jour.

Une notice relative au laboratoire de chimie analytique de la Société des Agriculteurs de France et indiquant les règles à suivre pour le prélèvement et l'envoi des échantillons à analyser ainsi que le tarif des analyses ;

Une demande de souscription pour le rachat de la maison natale de Pierre Corneille, à Rouen ;

Une autre demande de souscription pour un monument à élever au naturaliste Lamarck dans le Jardin des Plantes à Paris.

En raison du peu de ressources de la Société et des précédents établis, la réunion décide de s'abstenir.

Il en est de même pour une souscription à *l'Histoire générale du Languedoc,* par M. Roschach, dont un fascicule est adressé à la Société. Cet ouvrage paraît être d'un haut

intérêt, mais son prix très élevé ne nous permet pas d'en faire l'achat.

L'examen de la correspondance étant terminé, M. le président fait connaître que les rapports qui devaient être présentés par MM. de Fombelle et Doussaint ne pourront être lus qu'à une prochaine séance.

La parole est ensuite donnée à M. le Dr Lagrange.

Notre collègue désire appeler l'attention de la réunion sur une communication fort intéressante faite à la Société nationale d'Agriculture à sa séance du 26 mars dernier par M. Gaston Bonnier, en présentant, de la part de l'auteur, un mémoire intitulé : *Altération des grains et des fourrages*, par M. Brocq-Rousseu, docteur ès sciences, Vétérinaire en 1er au 8e cuirassiers.

Cette communication a été reproduite par la *Revue des Revues*, où M. le Dr Lagrange en a pris connaissance, et il veut bien nous en faire l'analyse.

Il est une cause de l'altération des céréales dont les agriculteurs et les grainetiers constatent les effets désastreux, mais que personne jusqu'ici n'avait trouvée.

M. Brocq-Rousseu vient de la découvrir et, en même temps, il imagine le remède, très sûr et relativement très simple, qui supprime les altérations produites.

Mis dans les greniers ou dans les granges, les grains ou les fourrages s'altèrent et prennent une odeur particulièrement désagréable qu'on appelle le moisi.

Cette odeur a quelque chose de piquant, de très subtil, de très désagréable que l'on perçoit à distance, et il suffit de l'avoir perçue une seule fois pour pouvoir toujours la reconnaître. Elle n'est celle d'aucune des moisissures connues qui se développent sur les grains des céréales, et inversement des grains altérés qui ne portent aucune moisissure émettent cette odeur.

Il était d'un grand intérêt pour la science et pour l'a-

griculture pratique de connaître la cause de cette altération ; c'est à ce double point de vue que s'est placé M. Brocq-Rousseu.

Ainsi en Bretagne, sauf dans les années exceptionnellement sèches comme en 1906, l'avoine a souvent le moisi. Cela tient surtout à ce que les cultivateurs y laissent longtemps les avoines en javelles, sur le sol. De ce fait ces avoines, les plus riches peut-être en principes nutritifs des avoines de France, subissent une dépréciation de deux francs par quintal qui, pour l'ensemble de la région, peut atteindre jusqu'à six millions de francs.

Dans le nord de la France, les récoltes se faisant parfois très tardivement et les pluies abondantes arrivant avant que la moisson soit terminée, les grains humides emmagasinés dans les granges sont aussi facilement atteints par cette maladie du moisi.

Dans les ports où le commerce des grains est considérable on trouve fréquemment de grandes quantités de grains altérés à l'arrivée des bateaux. On dit que ces grains ont l'odeur de bateau ; mais c'est encore la même odeur caractéristique, c'est encore la maladie du moisi.

Dans les pays chauds, le moisi apparaît après la saison des pluies et cela rend souvent très difficile le ravitaillement de nos postes coloniaux. Là, plus encore qu'ailleurs, le charançon vient joindre ses ravages à l'altération en question, et les réserves de grains peuvent se trouver entièrement détruites.

Sans études microscopiques, sans cultures faites par les procédés Pasteur, il n'était pas possible de définir un pareil fléau sur le seul indice tiré de l'odeur.

M. Brocq-Rousseu, en employant ces moyens d'investigation, a découvert que c'est un champignon microscopique, inconnu jusqu'alors, toujours le même sur tous les grains des diverses espèces de céréales et sur les

fourrages, qui se rencontre toujours présent, là où s'exhale cette fameuse odeur.

L'auteur le rapporte au germe *streptothrix*, et il l'a dédié à son collègue, ami et collaborateur M. Dassonville, c'est le *streptothrix Dassonvillei.*

En général, ce champignon n'est pas visible à l'œil nu sur les grains moisis, à moins que l'attaque soit très ancienne. Il se montre alors sous la forme de plaques blanches devenant d'un gris blanchâtre et donnant l'impression d'une fine poussière adhérente au grain.

Sous le microscope, il se présente sous la forme de filaments se désagrégeant en chapelets de spores ovales ou de petits bâtonnets. Dans l'air humide, il produit des touffes ramifiées.

C'est la fabrication de galettes d'avoine par les Bretons qui a mis M. Brocq-Rousseu sur la voie dans la recherche du remède à employer contre cette altération des grains.

Les galettes que l'on fait en Bretagne seraient immangeables si l'odeur du moisi n'était préalablement enlevée aux grains d'avoine. Pour atteindre ce but, les paysans ont soin de passer au four les grains d'avoine avant d'en faire la farine destinée à l'alimentation. Ils avaient remarqué depuis longtemps que ce chauffage modéré des grains les débarrassait complètement de leur mauvaise odeur.

Il résulte des expériences de MM. Dassonville et Brocq-Rousseu que le parasite peut être tué à une température relativement basse, 50° environ. Par conséquent, si, à l'aide d'un dispositif spécial, on brasse les grains moisis à travers un courant d'air chaud et prolongé, on peut éliminer les produits odorants, détruire le *streptothrix* et, en même temps, enlever l'excédent d'eau qui nuit à la conservation des grains. Ceux-ci peuvent alors être consommés, et leur conservation ultérieure être assurée.

L'appareil se compose d'un cylindre divisé par des cloisons en tôle perforée, et pouvant tourner autour de son axe. C'est dans ce cylindre que sont introduits les grains à traiter, et qui se trouvent ainsi brassés continuellement. Un ventilateur envoie, à travers un calorifère, de l'air qui s'échauffe et pénètre ensuite dans l'appareil avec une vitesse supérieure à 10 mètres par seconde. A la suite du traitement, les grains sont débarrassés, non seulement de l'odeur de moisi, de leur excès d'humidité, du *streptothrix*, mais, en outre, de tous les micro-organismes ou moisissures qui pouvaient s'y trouver. Par le frottement les uns contre les autres, les grains prennent un aspect brillant qui leur donne une allure engageante.

Ce qui est d'une importance capitale, c'est que le prix de revient du traitement est très faible. Il oscille entre 0,15 et 0,20 cent. par quintal.

Ce même appareil sert en même temps à détruire les charançons. M. Brocq-Rousseu, en traitant par l'appareil trois litres de blé charançonné, a recueilli, dans la matière poussiéreuse qui en sortait, 13.172 charançons adultes, et encore l'expérience était faite au mois d'août, avant que la ponte fût terminée.

Or chaque charançon dévore la valeur de trois grains de blé entiers en une saison.

M. le Dr Lagrange fait observer que, en raison des services que cet appareil est appelé à rendre à la culture, il serait utile d'en provoquer l'envoi au concours d'instruments de ferme que notre Société organise pour le mois prochain.

M. Brocq-Rousseu a constaté expérimentalement que le *streptothrix* n'attaque pas les substances organiques dépourvues d'azote. Il est sans action sur les sucres, sur l'amidon, sur la cellulose. Il attaque au contraire les matières azotées et en particulier les albuminoïdes, ce qui

semble indiquer qu'il ait aussi un rôle utile, en provoquant la formation des azotates, des azotites et des composés ammoniacaux.

Voici quel semble être le cycle de son développement annuel au milieu des cultures des fermes. Lorsqu'il existe dans les greniers sur les grains et sur la paille, il se présente sous la forme de filaments décomposés en chapelets de spores. La paille étant utilisée, les animaux refusent de consommer celle qui a sensiblement l'odeur de moisi. Cette partie de la paille restera dans la litière et, à l'air humide des étables, le *streptothrix* se développera en abondance et on le retrouvera sous forme de longues lignes blanches sur le fumier.

A l'automne, avant les labours, le fumier étant répandu sur les terres, ce sera un ensemencement général du champignon dont les pluies assureront la germination et le développement intense.

Pendant l'hiver, il résiste, comme l'a démontré M. Brocq-Rousseu, aux froids les plus intenses de nos pays.

Enfin, au printemps et pendant toute la période de croissance des céréales, le champignon évolue, se répand sur les tiges, les feuilles, les fleurs et les fruits, et au moment de la moisson on le recueille avec les grains et la paille.

Si une grande sécheresse se produit à la fin de la maturation et surtout pendant la moisson et que l'emmagasinement ait lieu dans des greniers bien desséchés, le moisi pourra être évité. Si, au contraire, la saison de la récolte est mauvaise ou si les grains récoltés secs sont conservés dans des endroits humides, le moisi apparaît et le traitement des grains s'impose.

Le travail de M. Brocq-Rousseu soulève une autre question très importante que met en relief M. le Dr Lagrange.

La maladie connue sous le nom d'actinomycose, qui se

montre fréquente chez les bovidés, où elle cause de grands ravages, et aussi chez l'homme, où on l'observe surtout chez les batteurs de blé, est provoquée par un organisme qui est aussi un *streptothrix*.

M. Brocq-Rousseu a étudié cette dernière espèce. Au premier abord, elle présente deux caractères principaux qui la différencient de celle qui provoque la maladie du moisi.

Le champignon de l'actinomycose est jaune; celui du moisi est blanc. Le premier peut se développer à l'abri de l'oxygène ; celui du moisi ne se développe que dans l'oxygène.

Sont-ce bien là des caractères de deux espèces différentes.

En suivant les cultures pures du *streptothrix* de l'actinomycose, M. Brocq-Rousseu a obtenu des cultures jaunes avec quelques points d'un jaune blanchâtre. Ressemant ces dernières, il a obtenu par sélection des cultures blanches identiques à celles du *streptothrix Dassonvillei* : voilà pour le premier caractère.

Quant au second, Gasperini a montré ce fait général que, si l'on isole progressivement les espèces qui sont installées dans les tissus des animaux, elles deviennent de plus en plus avides d'oxygène dans les cultures successives. Or, inversement, les cultures du champignon du moisi peuvent se développer partiellement, lorsqu'elles sont maintenues à l'abri de l'oxygène.

A ce point de vue, on peut encore obtenir deux cultures identiques, l'une provenant de l'actinomycose, l'autre du moisi des grains. Voilà pour le second caractère.

Il semble donc que les différences de caractères des deux champignons ne sont dues qu'à une adaptation aux milieux différents dans lesquels ils se développent.

Si d'autres expériences précises établissent l'identité

entre les deux espèces, ce serait donc un nouveau méfait du champignon. Il serait la cause et le véhicule d'une maladie qui parfois est aussi terrible que la tuberculose.

Chaque fois, en effet, qu'on a pu déterminer la porte d'entrée de la maladie chez les bestiaux, dans les cas isolés comme dans les enzooties d'actinomycose, on a trouvé des grains ou des fourrages moisis dans leur nourriture.

On voit quel est l'intérêt des recherches dont il vient d'être rendu compte.

Si les conseils de M. Brocq-Rousseu sont suivis, si le traitement du moisi et du charançon sont organisés, on saura éviter des pertes considérables dans la production alimentaire des céréales. De plus, il semble que l'on doive en attendre des résultats non moins avantageux au point de vue sanitaire en détruisant des germes dangereux pour l'homme et les animaux.

L'actinomycose, ajoute M. le Dr Lagrange, est dans l'espèce humaine une affection grave dont le traitement est toujours long et dont la guérison est incertaine.

M. le président remercie M. le Dr Lagrange de son très intéressant entretien.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire, V. BEAU.

Le Président, PLANCHON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 1907

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le docteur Lagrange constate que ce procès-verbal

rapporte d'une manière très complète la relation qu'il a faite de mémoire du travail de M. Brocq-Rousseu.

Il signale en outre que, dans ces derniers temps, M. le docteur Petges a publié, dans la *Gazette hebdomadaire des Sciences médicales* de Bordeaux, une note signalant 25 cas d'actinomycose, dont 17 ont été observés dans la région bordelaise.

Les cas les plus fréquents se sont montrés dans la partie cervico-faciale, mais on en a rencontré aussi sur la langue, sur l'œil, l'appareil respiratoire, les centres nerveux, le foie, l'appendice et le cœcum.

M. le docteur Petges pense que cette affection est plus fréquente qu'on ne le croit généralement et qu'elle est souvent confondue avec la tuberculose dont elle se rapproche par ses symptômes.

On en a observé de nombreux cas dans la région lyonnaise, depuis qu'en 1888 Nocard et Lucet ont publié des observations sur l'actinomycose du bœuf.

Dans les observations rapportées par M. le docteur Petges, les personnes atteintes habitaient la ville, mais venaient pour la plupart de la campagne.

La maladie est généralement d'assez longue durée et sujette à des rechutes si le traitement ioduré n'a pas été suffisamment énergique et prolongé.

M. le président annonce ensuite que M. Bruant, notre vice-président, vient d'être nommé officier du Mérite agricole et lui adresse les plus vives félicitations en son nom et au nom de tous nos collègues.

M. Bruant remercie M. le président et les membres de la réunion des marques de sympathie qui lui sont témoignées. Il vient d'apprendre, dit-il, la distinction dont il est l'objet par les félicitations qu'il a reçues à son arrivée.

M. le président fait l'examen de la correspondance qui comprend :



1° Une demande de la table générale des matières contenues dans les Mémoires de notre Société faite par la Librairie historique des provinces.

Il sera répondu que cette table n'existe pas.

2° Une invitation de la Société des Agriculteurs de France à assister à la réunion qui aura lieu, pendant le concours national agricole de Limoges, des membres de cette Société appartenant à la région.

La réunion se tiendra le 21 juin, à 9 heures du matin, Hôtel de la Paix, à Limoges.

3° Un compte rendu des opérations de la Société coopérative de la laiterie de Saivre-Castarie, du 1er avril 1906 au 1er avril 1907.

4° Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique accusant réception des exemplaires du n° 358 de notre *Bulletin*.

5° Un exemplaire du Rapport du président du Syndicat central des Agriculteurs de France lu à l'assemblée générale du 21 mars 1907.

C'est à la suite de ce rapport, comme nous l'avons vu à une précédente séance, que la Société des Agriculteurs de France a avisé les sociétés et syndicats agricoles qu'en raison des attaques aussi violentes qu'injustifiées qui y sont formulées et qui sont dirigées contre M. le marquis de Vogüé, son Conseil annule la décision du 12 mai 1886 et déclare que le patronage accordé à cette date par la Société des Agriculteurs de France au Syndicat central, cesse d'exister.

Ce rapport du président du Syndicat central comprend deux parties.

La première a seulement trait aux résultats de l'exercice 1906.

Dans la seconde partie, le rapporteur, en un long plaidoyer, critique vivement l'Union centrale des Syndicats

des Agriculteurs de France dont la coopérative, après avoir détourné les commandes à son profit, aurait ensuite, suivant lui, adopté une orientation funeste aux intérêts des agriculteurs, particulièrement en acceptant la tutelle de la grande compagnie de Saint-Gobain. Par réciprocité de bons offices, ajoute-t-il, les chefs de l'Union se seraient efforcés d'attirer vers Saint-Gobain et les fabriques qui gravitent dans son orbite les syndicats qui, passant jusque-là leurs commandes au Syndicat central, faisaient vivre les usines indépendantes.

Seul, le Syndicat central aurait, pendant dix ans, réagi contre les ententes partielles et empêché les syndicats locaux d'être tributaires des groupes d'usines alliées qui les enserraient.

Pendant ce temps, la Société des Agriculteurs de France, loin de risquer aucune critique, aurait fait la conspiration du silence. C'est que, ajoute le rapporteur du Syndicat central, le président de la Société des Agriculteurs de France, ayant accepté de devenir président de la Société de Saint-Gobain, s'était mis dans l'impossibilité de laisser contrarier, dans sa Société de la rue d'Athènes, les agissements des superphosphatiers qui n'ont d'autre but que d'augmenter les profits de son autre Société, celle de Saint-Gobain.

6° M. le président signale encore dans la correspondance une lettre en langue italienne dont il confie la traduction à M. le secrétaire.

Voici cette traduction :

Société philologique romaine. Pour une « Fondation Graziado Ascoli ».

Quand en 1876 vint à manquer le grand restaurateur de la philologie néo-latine, Frédéric Diez, beaucoup des admirateurs de celle-ci, suivant une coutume déjà en vigueur en Allemagne, firent un appel aux lettrés de tous

pays afin qu'ils concourent à instituer une « Fondation Diez » qui, en même temps qu'elle honorerait la mémoire du défunt, servirait à encourager les études et travaux dans le camp de la discipline philologique que Diez avait élevé au degré de science.

Les disciples et admirateurs du glorieux philologue de Bonn furent nombreux à répondre à l'appel avec une large générosité ; aussi la Fondation Diez put être vite constituée en Allemagne avec un capital dont la rente a déjà servi bien des fois à primer quelques-uns des meilleurs travaux de philologie romane.

La Société de Philologie romane, qui s'honore de compter parmi ses sociétaires Graziado Ascoli, pense qu'un semblable hommage doit être rendu à la mémoire de cet immortel maître et, pour cela, elle propose que, à côté de la Fondation Diez existant en Allemagne, il soit créé en Italie une fondation Ascoli avec la même intention.

A cette fin, elle ouvre une souscription parmi les amateurs de la discipline philologique et parmi tous ceux qui furent les admirateurs et amis de l'illustre savant, pour recueillir un capital qui permette d'assigner périodiquement un prix au meilleur travail de dialectologie romane, de cette branche de la glossologie en laquelle l'œuvre créatrice d'Ascoli imprima les traces les plus profondes.

La Banque d'Italie, dont le siège est à Rome, sera, jusqu'à la clôture de la souscription, fixée au 31 mars 1908, dépositaire des sommes souscrites et qui pourront lui être adressées par lettres chargées, lettres de change, valeurs postales, chèques, etc., avec indication que ces sommes devront être inscrites au compte courant de la « Fondation Ascoli ».

A la clôture de la souscription, les sommes recueillies seront prises en consigne par un comité de sept personnes, désignées respectivement par le maire de Goritz, par le

Syndicat de Milan, par le président de l'Académie royale des Lynx (1), par l'Institut royal Lombard des sciences et des lettres, par l'Académie royale scientifico-littéraire de Milan, par le Conseil central de la Société Dante-Alighieri et par le Conseil d'administration de la Société philologique romaine. Ce comité, qui pourra s'adjoindre d'autres personnes, rédigera les statuts et règlements de la Fondation, opérera le recouvrement définitif des sommes et prendra toutes les mesures propres à assurer le fonctionnement de la Fondation.

Aucune communication ne devant être faite, M. le président lève ensuite la séance.

Le Secrétaire,	*Le Président*,
V. Beau.	Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 1907.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 3/4.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président procède à l'examen de la correspondance parvenue depuis la dernière réunion.

Le 21 juin M. le préfet demandait la désignation de deux membres de la Société pour faire partie de la commission chargée de visiter les exploitations des candidats prenant part au concours pour la prime agricole départementale ; cette prime est attribuée en effet cette année à l'arrondissement de Poitiers ; en raison de l'urgence, la commission devant opérer dans la première quinzaine de juillet, M. le président fait connaître qu'il a désigné

(1) Cette Académie, fondée à Rome en 1603, reçut ce nom significatif qui indiquait que les savants qui en faisaient partie devaient étudier la nature avec des yeux de lynx.



d'office, M. Beau, secrétaire de la Société, et M. Gaston Pacaud. Selon l'usage, la Société a pris l'engagement de supporter la moitié des frais de voyage et de séjour nécessités par les déplacements de la commission entière.

Un concours de la race ovine de la Charmoise vient d'avoir lieu à Blois ; M. le président constate, en parcourant la liste des récompenses, que de nombreux prix ont été attribués à M. le Dr Autellet.

Le président de la Société d'horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire informe que la Société pomologique de France tiendra son congrès à Angers les 23, 24 et 25 septembre, et qu'à cette occasion il sera organisé, du 21 au 26 septembre, une exposition de fruits dont il adresse le programme. Cette exposition a surtout pour but de faire connaître aux pomologues les fruits régionaux, les variétés locales non cataloguées, avec leurs qualités propres ; ils font l'objet du concours n° 30 du programme :

Corbeilles de une ou plusieurs variétés de pommes, poires ou autres fruits, variétés locales et non cataloguées, de la région ouest de la France, pour le marché ou l'exportation (10 fruits de la même variété, au moins, avec deux rameaux de l'année munis de leurs feuilles).

Il est indispensable d'ajouter les renseignements suivants : historique de chaque variété, c'est-à-dire le nom de la localité où le fruit a été trouvé et ceux des localités où on la cultive plus spécialement, avec la date approximative de son apparition sur les marchés, la vigueur et la fertilité de l'arbre, l'époque de maturité et la résistance du fruit au transport, etc., etc...

La Société d'horticulture d'Angers prend à sa charge les frais de transport et d'installation.

M. de la Ménardière parle des ravages causés cette année sur les pommiers par les chenilles et demande quel serait le moyen pratique de destruction à employer.

Pour les arbustes, M. Bruant conseille l'enlèvement à la main de toutes les feuilles portant le parasite ; pour les arbres de grande taille, ce procédé nécessiterait évidemment trop de main-d'œuvre, et l'on doit se contenter d'arroser les arbres avec des préparations insecticides : bouillie bordelaise ; jus de tabac titré, etc... ; on vend d'ailleurs dans le commerce de nombreux produits, en général assez onéreux.

La vigne aussi est attaquée par certaines chenilles ; les larves de deux insectes, l'eudémis et le cochylis, se logent à l'intérieur du raisin dont ils occasionnent la « pourriture grise » ; le département de la Gironde et certaines régions des Charentes ont été très éprouvés depuis quelques années. M. Bruant expose le curieux procédé utilisé par un de ses amis pour détruire les cochylis ; pendant la nuit des phares étaient placés çà et là dans la vigne ; la lumière attirant ces insectes, ils venaient se jeter contre les vitres, et tombaient au-dessous dans un récipient contenant une substance insecticide. Ce procédé pourrait donner des résultats s'il était employé à la fois par tous les propriétaires, mais le propriétaire qui l'applique isolément réussirait plutôt à attirer dans son champ tous les cochylis de la région.

Le *Bulletin* de juin *de la Société d'Agriculture des Deux-Sèvres* contient un article sur les moyens employés pour combattre l'eudémis et le cochylis ou vers du raisin. Les moyens proposés sont de deux sortes :

I. — Traitements d'hiver.

Pendant toute la morte-saison et jusqu'au départ de la végétation, on pratique la décortication des souches à l'aide de gants à mailles de fer ou de brosses en fer que l'on trouve dans le commerce ; on recueille soigneusement les écorces et on les incinère.

La décortication est complétée avantageusement par le

badigeonnage des ceps à l'aide de préparations diverses :
— Solution d'acide sulfurique du commerce à 10 0/0.
— Mélange de Balbiani modifié par M. Laborde :

Chaux vive.	30	kilogr.
Huile lourde	10	—
Soude caustique.	1	—
Sulfure de carbone.	5	—
Eau	54	litres.

II. — Traitements d'été.

a) Dans les petits vignobles, sur les treilles, le procédé le plus simple et le plus efficace consiste à visiter les ceps à l'approche de la floraison et à détruire par écrasement entre le pouce et l'index ou au moyen d'une pince ou même à l'aide d'une aiguille emmanchée toutes les larves qui se trouvent logées dans les mannes.

b) En grande culture on emploiera les insecticides en pulvérisations, directement sur les jeunes grappes.

Formule Audebert :

Ether sulfurique.	1 k.
Essence d'absinthe.	0,150
Ammoniure de cuivre.	0,850
Colophane pure.	1,500
Carbonate de soude	1,500
Eau.	95 litres.

Formule Laborde :

Gomme de pin	1 k. 500
Soude caustique.	0 k. 200
Alcool dénaturé.	1 l.
Ammoniaque.	1 l.
Eau.	95 l.

Le simple lait de chaux à 10 0/0, essayé vers l'automne 1906 en pulvérisation complète sur des raisins de deuxième époque, s'est montré très efficace ; si l'efficacité de ce traitement se confirme, ce sera le moyen le plus pratique et le moins coûteux.

M. Bruant signale la quantité considérable de chardons existant cette année dans les récoltes ; il serait à souhaiter que l'échardonnage fût rendu obligatoire dans tous les départements.

M. le président continue le dépouillement de la correspondance qui comprend :

Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique accusant réception du bulletin n° 359 de la Société ;

Une lettre de M. le préfet informant que M. le ministre de l'agriculture accorde cette année à la Société la subvention de 435 fr. et un certain nombre de médailles.

Un avis de la ville relatif à la réfection du pavage de la rue des Grandes-Ecoles ; la Société doit contribuer à la dépense nécessitée par ce travail en face l'immeuble lui appartenant.

M. de la Ménardière sollicite de la Société pour le concours organisé cette année par le comice agricole de Vouillé, les mêmes secours que l'année dernière ; ce concours doit avoir lieu à Latillé. M. le président répond que plusieurs médailles : 1 médaille vermeil, 2 médailles argent, 2 médailles de bronze, pourront être accordées, mais que l'on ne peut songer à fournir une subvention en raison des dépenses extraordinaires effectuées cette année par la Société.

Rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, G. LEGRAND. — *Le Président,* PLANCHON.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE

BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE POITIERS

AOUT, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1907

N° 361.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOUT 1907.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 3/4.

Le procès-verbal de la réunion du 17 juillet est lu et adopté. (A l'occasion du procès-verbal, M. le président adresse des remerciements à M. Legrand qui, en l'absence du secrétaire, a bien voulu faire un compte rendu très complet de la dernière séance.)

M. le président donne connaissance d'une lettre par laquelle M. le baron Demarçay, sénateur, demande à notre Société de vouloir bien accorder quelques médailles pour le concours du Comice agricole de la Trimouille, qui aura lieu le 22 septembre prochain.

L'assemblée décide qu'il sera donné 1 médaille de vermeil, 2 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à notre Société le texte des discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés savantes, le 6 avril 1907, par MM. Gaston Darboux, Vigié, Ch. Flahaut et Dujardin-Beaumetz, ainsi que le programme du Congrès des Sociétés savantes de 1908, qui sera tenu à la Sorbonne.

Aucune communication n'étant annoncée pour cette réunion peu nombreuse qui précède les vacances, un entretien a lieu au sujet de l'influence que peut avoir la lune sur les phénomènes agricoles.

M. Proux croit que cette influence n'est pas douteuse. Les jardiniers, dit-il, ont remarqué que l'ail planté à une certaine période de la lune de mars, donne toujours des bulbes simples, tandis que, planté avant ou après, il donne des bulbes multiples.

M. Planchon ne voit là qu'un des nombreux préjugés qui sont encore répandus dans la campagne.

Il fait remarquer que dans le même champ d'ail on rencontre des bulbes uniques et des bulbes en touffes, bien que tous aient été plantés au même moment.

On a conseillé aussi de consulter le cours ou le décours de la lune non seulement pour les semis, mais pour le labourage et la taille. La taille de la vigne, par exemple, devrait être faite à une période différente de la lune, suivant qu'on veut avoir beaucoup de raisins ou des raisins qui se conservent bien.

Aucun de ces préjugés ne repose sur des observations directes ; chacun, au contraire, a été détruit par des expériences positives.

M. de Fombelle ne croit pas non plus à l'influence lunaire sur la végétation. Il rappelle qu'on a vu aussi dans l'état de la lune la cause qui fait que les salsifis poussent

crochus, au lieu d'en chercher l'explication rationnelle dans l'état du terrain.

M. Brébinaud pense que la lune doit avoir une influence sur la végétation et voici pourquoi :

Les planètes et le soleil, d'après l'hypothèse de Laplace (1796), proviennent de la condensation d'une même nébuleuse. Tous les astres doivent donc être en relation étroite les uns avec les autres.

D'autre part, l'unité de la matière dans tout l'univers ayant été proclamée et la lune ayant vraisemblablement la même composition que le soleil, il n'est pas déraisonnable d'admettre qu'elle a, toutes proportions gardées, quelques-unes de ses propriétés.

Elle est, du reste, en relation étroite avec la terre par son mouvement ; elle lui envoie sa lumière, réfléchie il est vrai, mais non dénuée de propriétés ; elle réfléchit aussi de la chaleur qui n'est sensible qu'à des instruments très délicats, mais qui existe ; elle peut avoir également des puissances électrique, magnétique, radio-active ou autres encore inconnues.

Il est donc difficile d'admettre que cet astre ne joue aucun rôle dans ce qui se passe à la surface de la terre.

D'ailleurs on constate bien que, de concert avec le soleil, la lune a un pouvoir d'attraction sur l'eau (marées) ; il est tout naturel qu'elle participe à l'échauffement ou au refroidissement de l'atmosphère, puisque son sol passe lui-même, pendant le jour lunaire complet (29 jours environ), d'une température de — 50° à une température de + 100° et inversement ensuite.

Quelle est au juste son influence sur la végétation ? On l'ignore. On l'a peut-être exagérée. Mais il est impossible qu'elle n'en ait pas une.

Plus tard, si l'on fait à ce sujet des expériences sérieu-

ses, méthodiques et de longue durée, on la mettra sûrement en évidence.

M. Brébinaud communique ensuite à l'assemblée cette note sur l'empoisonnement par les crèmes genre Saint-Honoré, dont on n'a jamais, dit-il, donné une explication suffisante :

« Il a déjà paru dans différents journaux plusieurs communications sur cette question, mais on n'a rien dit de précis, rien qui puisse empêcher le retour de ces accidents.

« Pour moi, l'empoisonnement est produit par des champignons, par une sorte de moisissure qui se développe très rapidement dans un pareil milieu supérieurement approprié (gélatine, sucre, blancs d'œufs, gomme, fécule de pommes de terre, etc.).

« L'ensemencement doit se faire au moyen de crème ancienne qu'on cherche à écouler en la mélangeant à de la crème fraîche.

« Les champignons en question appartiennent à des groupes encore mal connus, très répandus partout, comme celui des Dématiées, ayant des formes nombreuses dont quelques-unes ont été étudiées. Toutefois une particularité, il me semble, n'a pas été mise en évidence : leur extrême toxicité.

« Leur principe toxique ne paraît pas soluble dans l'eau. J'ai constaté plusieurs fois le danger réel qu'il y a à absorber de vieux sirops, des solutions sucrées ou des solutions quelconques contenant des flocons, des filaments, qui ne sont autre chose que lesdits champignons. Ces sirops, ces solutions, ne sont plus toxiques si on les filtre.

« Je signale la nocivité de semblables organismes comme un fait général ayant une importance capitale dans l'alimentation aussi bien que dans les maladies. Car ils se

développent partout, même dans des milieux toxiques tels que : acides étendus, solutions d'arséniate de soude, d'alun, d'iodure, de créosote, etc., même sur les cellules vivantes, comme la communication de M. le Dr Lagrange en fait foi.

« A mesure qu'on connaît mieux les champignons, on est surpris du rôle considérable qu'ils jouent dans la nature.

« Malheureusement, tout ou presque tout est encore à étudier dans le champ de ces infiniment petits, et je crois qu'il n'a pas encore été tenté d'expériences sur leur toxicité. »

M. le Dr Lagrange demande ensuite si l'on n'a pas essayé l'emploi de la solution de formol comme insecticide sur les arbres fruitiers.

Cette solution ne serait pas très énergique, croit M. Poirault, car avec les vapeurs de formol on n'a pas réussi à détruire les larves d'insectes.

— Alors, reprend M. le Dr Lagrange, comment expliquez-vous leur propriété désinfectante pour les appartements ?

— Je doute un peu de leur efficacité, répond M. Poirault.

— Eh bien, moi aussi, dit en terminant M. le Dr Lagrange.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
N. Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1907.

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 35.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 août.

A l'occasion de ce procès-verbal, M. Dangeard présente une observation. Dans la communication faite par M. Brébinaud au sujet des empoisonnements, il est dit que les solutions sucrées ou autres renfermant des flocons ou des filaments cessent d'être toxiques si on les filtre. M. Dangeard fait remarquer qu'il n'en est pas ainsi de certains liquides où se sont produites des cultures microbiennes; ces solutions filtrées ont reteuu des toxines et continuent à être dangereuses.

M. Brébinaud répond qu'il est bien connu en pharmacie que les solutions devenues gélatineuses sont complètement purifiées par la filtration. Les champignons qui s'y étaient formés ne sont pas solubles et ne passent pas à travers le filtre.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

M. le président rappelle que, depuis sa dernière séance, notre Société a fait une perte cruelle. Notre sympathique et zélé trésorier, M. Poirault, qui était aussi notre doyen, puisqu'il était membre résidant depuis 1862, a été enlevé trop vite pour nous et pour sa famille.

Très attaché à notre compagnie, toujours fidèle à nos réunions, M. Poirault ne cessa de prendre part à nos travaux et jusqu'à la fin multiplia ses intéressantes communications. On se souvient que c'est sur ses paroles que se terminait encore notre dernière séance. Ses connaissances

approfondies en sciences naturelles, fruit de longues études et de persistantes recherches, lui permettaient d'éclairer bien des questions. On le consultait toujours avec profit, et son extrême obligeance, son inlassable dévouement, le disposaient constamment à rendre service.

M. le président est sûr d'être l'interprète de la Société en adressant tous nos regrets et notre profonde sympathie à M. Georges Poirault, son fils, et à Mlle Poirault.

Il a eu le très grand regret de ne pouvoir assister aux obsèques de M. Poirault ; mais il sait que malgré cette période de vacances où l'on est dispersé, plusieurs de nos collègues ont représenté la Société.

M. Dangeard propose que la photographie de M. Poirault soit demandée à sa famille pour être placée dans la salle de nos réunions.

M. de la Ménardière dit que, s'il l'avait pu, il aurait certainement assisté aux funérailles de M. Poirault, qu'il connaissait depuis 1848. Il est témoin, ajoute-t-il, de sa haute honorabilité et le portait en grande estime.

Notre vice-président M. G. Bruant a eu aussi dernièrement, dit M. le Président, la douleur de perdre sa vénérable mère. Au nom de tous, je lui exprime nos bien sympathiques regrets.

M. Bruant remercie M. le président et est très touché, dit-il, de ses aimables paroles.

M. le président rappelle ensuite que notre Société a subi une autre perte par la mort de M. de Leffe Emile, avoué honoraire, membre titulaire non résidant. Il adresse toutes nos condoléances à sa famille.

M. le président venant d'être lui-même cruellement éprouvé par la mort de son frère, M. Charles Planchon, docteur en médecine à Paris, M. le vice-président Bruant, se faisant l'interprète des membres de la Société, lui dit que de tout cœur nous nous associons à sa peine et lui

donne l'assurance de nos sentiments d'affectueuse sympathie.

Correspondance :

Une lettre de M. Mot, membre de la Société des agriculteurs de France, demande de lui indiquer un membre de notre Société à qui il pourrait s'adresser pour se procurer des avoines de semence.

M. de la Ménardière fait connaître que M. de Larclauze fournit des semences sélectionnées aux agriculteurs qui lui en font la demande.

L'*Almanach de la Société des agriculteurs de France* pour 1908 venant de paraître, il nous est demandé d'encourager sa publication par une souscription à un certain nombre d'exemplaires et de contribuer ainsi à la diffusion des meilleures méthodes et à la vulgarisation des expériences récentes.

Plusieurs membres de la réunion s'inscrivant pour un ou plusieurs exemplaires, il en sera demandé 25.

La Société d'agriculture de Seine-et-Oise fait parvenir le programme des prix Lamayron à décerner par cette Société en 1908.

Deux concours sont ouverts sur les questions suivantes :

1° De l'emploi du sucre dans l'alimentation des animaux.

Médaille d'or d'une valeur de 100 francs et une prime de 400 francs.

2° Parmi les variétés de blé, avoine, pommes de terre, betteraves, les plus répandues dans la région parisienne, choisir quelques-unes nettement différentes, sous le rapport de la précocité.

Indiquer lesquelles le cultivateur doit ensemencer pour avoir le plus fort rendement possible en tenant compte :

a) de la nature du sol ;

b) des fumures et des récoltes antérieures ;

c) de l'époque de l'ensemencement.

Médaille d'or d'une valeur de 100 francs et une prime de 400 francs.

Le journal de la famille *la Mode illustrée* nous informe qu'il ouvre un concours dit de la vieille France qui constitue pour les organisateurs une très intéressante tentative de reconstitution régionaliste.

Les concurrents pourront traiter à leur choix :

1° Une légende curieuse,
2° Un souvenir d'histoire locale, } *de leur province.*
3° Un usage pittoresque,

Des prix nombreux seront attribués par *la Mode illustrée* à chaque groupe de ses abonnés provinciaux.

Le concours est ouvert jusqu'au 20 janvier prochain.

A propos de concours, M. le président félicite notre collègue M. G. Viaud-Bruant de son nouveau succès. Un journal parisien, *le Matin*, avait eu l'idée d'organiser un grand concours national sur *l'Education de la Démocratie.*

Ce concours comportait pour chaque département un prix de 200 francs.

Un concours spécial au second degré était établi ensuite entre les premiers ou lauréats de tous les départements.

M. G. Viaud-Bruant est arrivé premier dans notre département de la Vienne (200 fr.) et ensuite cinquième au classement général des premiers de tous les départements (500 fr.).

C'est un beau succès, car plus de 400 concurrents, membres de l'enseignement pour la plupart, avaient envoyé leurs idées sur cette importante question sociale.

— Notre vice-président M. G. Bruant, ajoute M. le président, vient aussi d'obtenir une médaille d'or au con-

grès des chrysanthémistes de Toulouse. Nous ne pouvons qu'être fiers de membres qui se font ainsi distinguer non seulement en France, mais à l'étranger.

M. le président signale encore dans la correspondance :

Le programme des prix de la ville de Mulhouse.

Puis *l'Horticulture Poitevine*, catalogue des articles d'automne de l'établissement horticole de M. G. Bruant, catalogue dans lequel on trouve, comme toujours, quelques nouveautés.

Présentation : M. Michonneau, pharmacien à Poitiers, rue Carnot, est présenté comme membre résidant par MM. Planchon, Bruant, Dangeard, Beau, Guyonneau, Proux, Roux et de Fombelle.

Il sera voté sur cette candidature à la prochaine séance.

M. le président expose ensuite que la disparition de notre regretté trésorier nous oblige à lui donner un successeur sans attendre le renouvellement du bureau. Il va donc être procédé à l'élection.

Nos statuts n'indiquent pas de quorum nécessaire dans la composition de l'assemblée : il suffit que l'un des candidats réunisse les 2/3 des voix des membres présents.

Le nombre des votants étant de 15, M. Brébinaud obtient 11 voix et est proclamé élu trésorier.

La parole est donnée à M. le Pr Dangeard pour une communication.

M. Dangeard pense qu'il sera peut-être agréable aux membres de notre Société d'avoir quelques détails sur l'exposition mycologique qui a eu lieu à Poitiers le dimanche 10 novembre 1907.

Elle s'est tenue dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville, qui avait été mise obligeamment par la municipalité à la disposition des organisateurs.

Cette exposition avait été précédée de deux excursions : l'une, celle du vendredi 8, s'est faite à la Mothe-Saint-Héray, sous la direction de M. Dupain, un de nos mycologues les plus éminents ; plusieurs grands paniers renfermaient au retour le produit d'une récolte riche en espèces. La seconde excursion, celle du samedi, avait eu lieu dans la forêt de Châtellerault ; elle a été très fructueuse ; cependant, parmi les diverses espèces de cèpes que nous espérions rencontrer, quelques-uns manquaient à l'appel : la saison était un peu trop avancée.

L'après-midi du samedi et la matinée du dimanche furent consacrés à la détermination et au classement des récoltes ; cette charge fut assumée plus particulièrement par MM. Dupain, Souche, Dr Moreau, Brébinaud et le personnel de la faculté des sciences.

A 1 heure, M. Dangeard fit une conférence de vulgarisation sur les champignons ; il s'efforça de donner une idée du développement de ces singuliers végétaux, parla de leur valeur au point de vue nutritif, des empoisonnements causés par certaines espèces ; il essaya de démontrer comment on pouvait arriver facilement à distinguer les espèces comestibles des espèces vénéneuses. Celles-ci étaient représentées par des échantillons vivants et aussi par de jolies aquarelles. M. Dangeard expliqua le but poursuivi par la Société de botanique dans ses excursions et ses expositions ; il engagea ensuite les auditeurs à visiter la salle voisine, où les champignons exposés étaient au nombre de plus de deux cents espèces, ainsi qu'en témoigne la liste suivante :

CHAMPIGNONS FIGURANT A L'EXPOSITION MYCOLOGIQUE

FAITE A L'HÔTEL DE VILLE DE POITIERS, LE 10 NOVEMBRE 1907.

Amanita phalloides.
citrina.

Amanita pantherina.
cæsarea.

Amanita muscaria.
aspera.
junquillea.
vaginata, var. cinerea.
ovoïdea
rubescens.
rubescens, var. annulo-sulfurata.
Lepiota procera.
excoriata.
cristata.
amanthina.
clypeolaria.
Armillaria mellea.
Tricholoma acerbum.
rutilans.
ustale.
equestre.
sulfureum.
columbetta.
humile.
amethystemum, var. personatum.
sordidum.
nudum.
sejunctum.
russula.
Tricholoma portentosum.
saponaceum.
terreum.
murinaceum.
striatum.
striatum var. pessundatum.
squarrulosum.
album.
Collybia rancida.
conigena.
maculata.
metachroa.
butyracea.
Collybia semitalis.
Laccaria laccata.
Clitocybe gibba.
brumalis.
inversa.
dealbata.
phyllophila.
nebularis.
geotropa.
Entoloma nidorosum.
lividum.
squammulosa.
infundibuliformis.
rhodopolium.
prunelloides.
Mycena œtites.
Mycena rugosa.
galericulata.
calopus.
polygrammus.
hœmatopus.
pura.
Pleurotus corticatus.
ulmarius.
geogenius.
pometi.
conchatus.
Hygrophorus psittacinus.
chlorophanus.
obrusseus.
virgineus.
conicus.
eburneus, var: cossus.
coccineus.
arbustivus.
niveus.
limacinus.
Cantharellus aurantiacus.
infundibuliformis.

Cantharellus tubæformis.
Lactarius torminosus.
pallidus.
theiogallus.
deliciosus.
mitissimus.
quietus.
blennius.
serifluus.
uvidus.
neglectus.
velutinus.
vietus.
Russula lutea.
delica.
fragilis.
alutacea.
fallax.
Queletii.
adusta.
cyanoxantha.
depallens.
nigricans.
xerampelina.
Marasmius ceratopus
prasiosmus.
mustelina.
Panus sp.
Volvaria gloïocephala.
Clytopilus prunulus.
Pholiota ægerita.
Cortinarius collinitus.
saturninus, var. imbibulus.
violaceus.
cotoneus.
variicolor.
largus.
impennis.
purpurascens.
hinnuleus
Cortinarius elatior.
decolorans.
glaucopus.
Inocybe pyriodora.
geophila.
fallex.
Hebeloma longicaudus.
versipellis.
asterospora.
Paxillus involutus.
Flammula ochlochlora.
ulmicola.
Crepidotus sp.
Psalliota campestris.
arvensis.
comtula.
flavescens.
pratensis.
sylvatica.
Stropharia æruginosa.
Psathyra sp.
Hypholoma sublateritium.
fasciculare.
Psathyrella disseminata.
Lenzites flaccida.
tricata.
Coprinus micaceus.
Panæolus campanulatus.
Polyporus versicolor.
luridus.
acanthoïdes.
lacteus.
zonatus.
adustus.
chicneus.
frondosus.
rutilens.
Schweinitzii.
sulfureus.
Boletus subtomentosus.
bovinus.

Boletus granulatus.
edulis.
chysenteron.
badius.
castaneus.
scaber.
luteus.
erythropus.
Fistulina hepatica.
Merulius tremellosus.
Hydnum repandum.
rubescens.
zonatum.
Sparassis crispa.
Clavaria cinereus.
pistillaris.
rugosa.
cristata.
Kuntzii.
coralloïdes.
bothrytis.
Cræterellus cornucopioïdes.
Stereum spadiceum.
hirsutum.
Trametes serpens.
Cyathus serifluus.
Cyathus crucibulum.
Tulostoma brumalis.
Scleroderma vermicosum.
Geaster hygrometricus.
Lycoperdon excipule.
gemmatum.
Rhizopogon.
Calocera cornea.
Auricularia tremelloïdes.
Peziza leporina.
onotica.
umbrina.
aurantia.
Bulgaria sp.
Helvellacrispa.
Leotia lubrica.

Cette exposition a eu le plus grand succès : de nombreux visiteurs défilèrent pendant toute l'après-midi devant les tables chargées d'espèces; les organisateurs se tenaient à la disposition du public pour fournir les explications utiles. Deux tables surtout attiraient l'attention : l'une était couverte uniquement d'espèces vénéneuses ; la séconde ne comprenait que les espèces comestibles les plus communes, celles qui sont vendues sur le marché de Poitiers; de la sorte, chacun était à même de faire des comparaisons intéressantes et instructives.

En présence de l'empressement mis par le public à visiter cette exposition, les organisateurs se proposent de la renouveler chaque année, et de la faire durer un ou deux jours de plus, afin de permettre aux amateurs une étude plus complète des espèces.

M. Dangeard fait la communication suivante :

Doit-on laisser vendre sur le marché de Poitiers le **Clitocybe nebularis**, *vulgairement appellé Petit Gris ou Nébuleux ?*

Presque tous les ans on constate à Poitiers ou dans les environs des empoisonnements qui sont causés par l'*Entoloma lividus*. Cette année encore, plusieurs cas de ce genre se sont produits ; heureusement ils n'ont pas entraîné d'accident mortel, mais il suffit que les symptômes soient fréquemment très graves pour que nous essayions de prémunir les mycophages contre ce danger.

Nous allons examiner quelles sont les raisons qui expliquent la fréquence des empoisonnements dus à cette espèce.

Depuis longtemps on vend sur le marché de Poitiers, sous le nom de Mousseron des haies, une espèce qui se développe *au printemps* sous les haies d'aubépine ou de prunier épineux. Ce champignon est une des espèces comestibles les plus estimées ; il appartient au genre *Entoloma* sous le nom d'*E. clypeatum*.

Les personnes qui ont récolté cette espèce au printemps, qui l'ont consommée, ne se doutent pas, en général, qu'il existe une seconde espèce très voisine de celle-ci et qui est vénéneuse ; aussi, rencontrant *à l'automne* cette seconde espèce, l'*Entoloma lividus*, elles sont naturellement portés à la regarder comme comestible au même titre que le mousseron des haies. A la vérité, l'*Entoloma lividus* a des dimensions plus grandes, mais l'aspect général est le même, et les deux espèces présentent une odeur de farine plus ou moins accentuée.

Voilà une première cause d'erreur contre laquelle il est facile de se mettre en garde ; il suffit de rejeter les faux mousserons d'automne, comme l'*Entoloma lividus* et l'*Entoloma prunelloides*, qui sont des espèces d'été et d'automne.

Une autre cause d'erreur est due à la ressemblance qui existe entre les formes les plus petites de l'*Entoloma lividus* et le vrai Mousseron d'automne ou *Clitopilus prunulus*. Ce dernier champignon, qui a une odeur de farine très prononcée, est connu aussi sous le nom de Farineux ou de Meunier ; il est comestible et de goût très délicat. On le vend sur le marché de Poitiers. Les formes ordinaires sont faciles à distinguer du Livide ; mais il est bon de ne pas oublier cette recommandation de mycologues expérimentés : *On devra veiller à ne pas récolter au lieu et place du Mousseron de petites formes du Livide qui lui ressemblent parfois à s'y méprendre.* (Roze et Richon, *Atlas des Champignons.*)

Une troisième cause d'erreur résulte de la confusion possible entre l'*Entoloma lividus* et le *Clitocybe nebularis*. Celui-ci, connu sous le nom de Petit Gris, de Nébuleux, a, comme les précédents, une odeur de farine. Cette espèce a été vendue jusqu'ici sur le marché de Poitiers et on la vend également sur les marchés de Bourges et de Pontarlier. Elle est donc comestible et nous-même en avons mangé plusieurs fois sans inconvénient. Il faut bien cependant reconnaître que les opinions des auteurs sont très partagées sur les propriétés de ce champignon. Ainsi Cordier prétend qu'il a été fortement incommodé après en avoir mangé ; une personne qui avait partagé son repas a éprouvé les mêmes malaises. On s'accorde à trouver ce champignon lourd et indigeste.

Dans ces conditions, la question se poserait déjà de savoir s'il est bon de laisser cette espèce s'introduire sur le marché de Poitiers. Nous savons bien qu'aux environs, dans les bois de Croutelle, de Saint-Benoît, de Gençay, de Châtellerault, etc., elle est très abondante et constitue une ressource alimentaire appréciable. Aussi hésiterions-nous à formuler une opinion définitive au sujet de cette

espèce, sans la confusion possible avec l'*Entoloma lividus.*

Tandis que le Livide est signalé comme rare dans beaucoup de régions, ici, dans le Poitou, on le rencontre fréquemment. Il pousse côte à côte avec le Nébuleux ; il voisine dans les mêmes paniers qui sont apportés au marché de Poitiers ; la distinction n'est pas facile à faire, sauf par un spécialiste ; un échantillon s'égare facilement au fond d'une corbeille, et voilà un nouveau cas d'empoisonnement à ajouter à la liste déjà longue de ceux que l'on connaît.

Aussi pensons-nous, et ce sera la conclusion de cet entretien, qu'il serait peut-être utile d'interdire à Poitiers la vente du *Clitocybe nebularis,* afin d'éviter l'introduction accidentelle du Livide. Les vrais mycophages, qui savent faire la distinction des espèces, continueront, si bon leur semble, à manger du Nébuleux ; mais le public n'aura plus à craindre, s'il achète des champignons, de se trouver en face d'un Livide, et par suite d'un empoisonnement.

M. Brébinaud croit qu'il serait bon de dresser une liste des espèces et variétés de champignons dont la vente peut être autorisée sans danger. Poitiers est une des villes où l'on colporte le plus grand nombre de variétés ; on faciliterait singulièrement la tâche des inspecteurs en n'admettant à la vente que les champignons comestibles qui, par leurs caractères bien déterminés, ne peuvent être confondus avec des champignons vénéneux.

M. Brébinaud indique aussi une mesure utile qui est mise en pratique à Saint-Maixent. Les paniers de champignons arrivant en ville, après avoir été pesés à l'octroi, sont suivis d'un bordereau indiquant exactement leur poids. Cela permet à l'inspecteur de s'assurer qu'il n'en a pas été vendu avant que la totalité soit soumise à son examen.

M. Dangeard rappelle que l'*Amanita rubescens* est très

abondant aux environs de Poitiers, mais que M. Poirault ne le laissait pas vendre, parce qu'il ressemble beaucoup à l'*Amanita pantherina*.

Notre collègue ajoute qu'il a appris que l'atropine avait été employée avec succès dans des cas d'empoisonnement par les champignons.

M. le Dr Lagrange répond qu'il l'a essayée l'an dernier. L'atropine combat, il est vrai, les effets nocifs des champignons vénéneux, mais c'est un poison violent dont l'emploi n'est pas sans danger. C'est comme si l'on voulait combattre les effets de la nicotine par l'opium.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la réunion, il est décidé que la question sera reprise à une prochaine séance et que l'on examinera s'il y a lieu d'émettre un vœu relatif à la réglementation de la vente des champignons à Poitiers.

M. de la Ménardière demande à M. Bruant s'il pourrait donner quelques renseignements sur l'exposition pomologique.

M. Bruant répond qu'on a discuté sur les qualités des variétés exposées. Certaines ont été cataloguées ; d'autres ont été mises à l'étude comme étant insuffisamment connues. La discussion n'a pas eu toute l'ampleur désirable, parce qu'elle venait à un moment où beaucoup de membres du congrès étaient fatigués. Bon nombre de pépiniéristes ne sont pas partisans de fruits nouveaux et étaient portés à rayer les variétés qu'ils ne connaissaient pas. Certaines de ces variétés ont été écartées, puis reprises. Du reste, la récolte de l'année ayant été peu abondante, les envois de fruits n'ont pas été très nombreux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
N. Planchon.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1907

PRÉSIDENCE DE M. PLANCHON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 h. 3/4.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. le président fait observer que l'on devait revenir sur la question d'un vœu à émettre en vue de la réglementation de la vente des champignons à Poitiers. M. Dangeard n'assistant pas à la séance, on attendra pour prendre une décision.

Correspondance. — La commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or fait connaître que le prix Saint-Seine, d'une valeur de 800 francs environ, sera décerné par elle, en 1908, à l'auteur de l'ouvrage jugé le meilleur publié sur la Bourgogne dans les années 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907. Toutes les branches des sciences historiques peuvent être traitées dans les travaux présentés, pourvu qu'ils aient la Bourgogne pour objet. Ils devront être écrits en français ou en latin.

Il est procédé au vote sur la présentation de M. R. Michonneau, pharmacien de 1re classe à Poitiers, comme membre résidant.

M. Michonneau est élu à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. de Fombelle, qui propose d'entretenir la Société d'un assolement qui lui a donné les meilleurs résultats dans le terrain granitique du Limousin. Il reconnaît, du reste, qu'il ne peut convenir qu'à un pays d'élevage.

Il s'agit d'un assolement de cinq ans. La caractéristique de cet assolement, c'est que la terre ne reçoit une fumure d'engrais de ferme que tous les cinq ans ; mais

cette fumure doit être maximum ; elle ne peut être moindre de 100 mètres cubes de fumier à moitié décomposé, à l'hectare.

La première année, sur cette fumure maximum et avec un léger chaulage, on sème le maïs et on plante les betteraves. On se rend compte facilement qu'on obtiendra dans ces conditions une fort belle récolte. Le maïs consommé et les betteraves arrachées, on laisse la terre en cet état jusqu'au mois de mars de l'année suivante, à moins que l'automne ait été sec et qu'on ait pu donner un premier labour. Au mois de mars, après les façons convenables, on sème les topinambours et les pommes de terre sans autre fumure que 500 kilos de superphosphate à l'hectare. Les tubercules donnent un gros rendement dans une terre richement fumée l'année précédente et avec l'adjonction d'acide phosphorique.

La culture des betteraves et du maïs a déjà purgé la terre de toutes les mauvaises herbes ; il n'y aura donc guère à donner aux pommes de terre et aux topinambours, au cours de leur végétation, que des façons d'ameublement de la terre.

Au printemps de la troisième année, on sème de l'avoine avec du trèfle et du ray-grass. Le chaulage donné deux ans auparavant favorisera puissamment la végétation du trèfle, et on aura au printemps de la quatrième année une récolte abondante de fourrage vert. On prendra une seconde coupe et on laissera la troisième pour l'enfouir en vert à l'automne. C'est sur ce labour que l'on sèmera le froment, en répandant en couverture 500 kilos de superphosphate à l'hectare. Le froment se trouvera ainsi dans d'excellentes conditions pour donner le meilleur rendement. La troisième coupe de trèfle enfouie à l'automne lui donnera l'azote nécessaire, et cette couche de matières organiques le mettra à l'abri d'un excès d'humidité qui

est souvent à redouter dans les terrains à sous-sol argileux. L'adjonction de l'acide phosphorique constituera un engrais complémentaire qui sera d'autant plus efficace que les terrains de cette nature en sont à peu près dépourvus, et que, par suite de leur richesse en potasse, la verse est toujours à redouter.

Après la récolte du froment, on peut encore prendre une récolte dérobée : semer, par exemple, des raves ; puis la rotation recommence.

Un des grands avantages de cet assolement est de réduire au minimum la main-d'œuvre ; l'épandage du fumier est un travail particulièrement long et difficile, parce qu'il se fait généralement au début du printemps, alors que les travaux sont souvent contrariés par le mauvais temps. Dans cet assolemennt, les topinambours et les pommes de terre se sèment sans fumure : d'où grande économie de temps et de main-d'œuvre et avec chance pour ces motifs de pouvoir l'exécuter dans les meilleures conditions. On ne fume que les betteraves et le maïs ; or le maïs se sème au mois de mai et les betteraves ne se plantent qu'au mois de juin, époques auxquelles les jours sont longs et les terres sèches ; de plus, ce travail se répartit sur un espace de temps assez considérable, ce qui évite de faire appel à une main-d'œuvre supplémentaire.

Dans tous les terrains riches en potasse, les agriculteurs ont beaucoup de peine à se défendre des mauvaises herbes, et l'exherbage des légumes et des céréales n'est pas un des travaux les moins absorbants ; or la culture successive de deux plantes sarclées et d'un trèfle a purgé la terre de toutes les mauvaises herbes. Le froment est donc toujours extrêmement propre, et on n'y passe que pour enlever quelques pieds de chardons.

Sur une interpellation de M. Bruant, M. de Fombelle

reconnaît que cet assolement ne peut être généralisé, qu'il ne serait pas à sa place notamment dans des terrains calcaires et qu'il ne peut convenir, en réalité, qu'à des pays d'élevage où la proportion de prairies est élevée par rapport à l'étendue des terres labourables. Il nécessite, en effet, une production de fumier assez importante qui ne peut être atteinte que si la propriété soumise à l'assolement entretient une tête de bétail à l'hectare. Mais si ces conditions peuvent être remplies, et si l'on a quelque facilité de se procurer de la litière, M. de Fombelle estime que cet assolement peut être employé avec grand profit, d'autant plus qu'outre les avantages déjà signalés, il a le mérite de ne pas épuiser les terres.

M. le président remercie M. de Fombelle de son intéressante communication.

Il rappelle ensuite que le dimanche 15 décembre une réunion superbe a eu lieu à la préfecture pour l'attribution de la prime agricole départementale dans l'arrondissement de Poitiers.

M. le président est particulièrement heureux, dit-il, de constater que l'un de nos collègues, M. Meifren, est arrivé au second rang dans le classement des concurrents et qu'il a toutes chances d'être le premier à un prochain concours.

Il aurait voulu donner lecture du rapport très complet fait par M. Gontier, professeur d'agriculture à Loudun, sur les opérations de la commission. En raison de l'heure déjà avancée, il fait connaître seulement la partie qui a trait à la ferme du Grand-Boussay, appartenant à M. Meifren.

Ferme du Grand-Boussay.

Cette propriété appartient à M. Meifren, qui la cultive par faire valoir direct depuis 1896. Située commune de

Béruges, près des bords de la Boivre, et sur un coteau qui la limite, elle occupe un site magnifique. Sa contenance totale est de 42 hectares, d'un seul tenant, rendant l'exploitation facile et économique.

La superficie des cultures était ainsi répartie en 1907 :

Céréales, 13 ha.		*Pantes sarclées, 3 ha.*	
Froment. . . .	7 ha.	Betteraves. . . .	0 ha. 50
Orge.	2 ha.	Pommes de terre.	1 ha.
Avoine.	4 ha.	Topinambours. .	0 ha. 50
Prairies artificielles : luzerne et sainfoin. . . .	10 ha.	Choux.	1 ha.
		Fourrages annuels: Maïs.	2 ha.
Prairies naturelles.	5 ha.	Terres en jachère.	3 ha.
Bâtiments, jardins, chemins, etc. .	1 ha. 50	Vigne.	4 ha.
		Bois.	2 ha.

Par l'examen détaillé de ces diverses cultures, nous avons remarqué de beaux blés, annonçant une bonne préparation du sol et une fumure abondante ; les mauvaises herbes, notamment les chardons, avaient bien envahi une pièce de 2 hectares, et il eût été désirable qu'ils eussent été coupés pour empêcher la maturation des graines. L'avoine d'hiver ne présentait pas la même beauté ni la même végétation luxuriante ; c'était une culture claire, ayant souffert soit de l'hiver, soit du manque de fumure, ainsi que cela se rencontre, en général, dans notre région, où l'on n'accorde pas à cette céréale rustique tous les soins et les engrais qu'elle rend cependant avec usure. L'orge semée claire intentionnellement pour la création de prairies artificielles était régulière et d'aspect robuste.

Les plantes sarclées étaient en bon état, bien propres, ayant reçu leurs façons culturales en bonne saison.

Les prairies artificielles, composées de luzerne, annonçaient une végétation superbe très régulière.

La vigne était bien entretenue, avait été traitée contre les maladies cryptogamiques ; nous pourrions reprocher à cette plantation sa faible densité ; il nous semble qu'une vigne serrée donnerait de meilleurs produits sans diminuer la quantité ni modifier beaucoup la main-d'œuvre.

M. Meifren nous a fait voir un reboisement de coteau abrupt et aride, parfaitement réussi, avec du chêne *d'abord planté*, ensuite semé, cette dernière méthode ayant donné de meilleurs résultats.

Ces cultures se suivent d'après un assolement de 6 ans. Il serait à désirer que M. Meifren fasse revenir les plantes sarclées ou les plantes fourragères annuelles plus souvent dans ses terres, pour les nettoyer et faire disparaître les chardons qui salissent un peu toutes ses terres.

Le bétail comprend : 2 juments normandes pour la culture, 6 bœufs de travail parthenais, 1 taureau parthenais, très beau et parfaitement choisi, 10 vaches parthenaises, et 4 élèves, nées et élevées dans l'exploitation. Ces animaux sont beaux, bien choisis, et M. Meifrein arrivera certainement par la sélection, un choix judicieux du type qu'il a adopté et une alimentation riche et abondante pendant le jeune âge, à créer une étable de valeur, qui lui portera gloire et profit ; nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie.

On se livre aussi dans la ferme du Grand-Boussay à l'élevage et à l'engraissement des porcs, industrie qui donne de si beaux profits à l'heure actuelle. On entretient 3 truies mères et 12 élèves de race craonnaise pure. Ces animaux nous ont semblé remplir les conditions nécessaires à un bon élevage.

M. Meifren a installé dans sa ferme une petite laiterie moderne avec écrémeuse centrifuge à bras, baratte perfectionnée, malaxeur ; il y traite le lait de ses vaches et le

transforme en beurre de 1er choix dont il trouve un placement avantageux à Poitiers.

Ajoutons que la basse-cour de cette exploitation est importante et que les produits, dont nous verrons plus loin l'estimation, forment un chiffre élevé. Si nous résumons nos impressions sur ce cheptel vivant, nous constatons un choix judicieux, un entretien parfait; nous voudrions seulement compter un peu plus de têtes à l'hectare, chose qui serait facile par une culture raisonnée, méthodique et plus abondante des fourrages annuels. Trèfle incarnat, seigle en vert, vesce d'hiver et de printemps, maïs-fourrage, etc., ainsi que par une surface plus importante de plantes sarclées, de betteraves notamment.

Les bâtiments d'exploitation sont vastes, bien situés, assez bien entretenus. La fumière est bien un peu rudimentaire et laisse échapper son purin qui s'écoule dans la cour de ferme; il y a là un sujet d'amélioration facile. Les instruments agricoles sont nombreux, bien choisis, bien entretenus, comprenant : brabant, vigneronne, charrue ordinaire, houes à cheval, buttoir, rouleau, faucheuse, moissonneuse, rateau à cheval, etc.; le chai est bien compris, bien entretenu.

Voici les résultats pratiques de cette exploitation : il a été récolté et vendu en 1906 :

Blé, 150 hectolitres environ.
Avoine, 150 hectolitres environ.
Orge, 50 hectolitres.
Vin, 120 barriques.
Beurre, 1.200 livres.
1 paire de bœufs gras. . . . . 1.200 fr.
6 vaches. . . . .

8 veaux de lait.	
Environ 1200 fr. de porcs.	1.200 »
300 douzaines d'œufs.	300 »
80 oies blanches à 6 fr. 50 pièce et 3 plumures.	520 »
40 dindons.	200 »
150 paires de poulets.	450 »

M. Meifren emploie par an environ pour 1.000 fr. d'engrais du commerce : scories, superphosphates, nitrates de soude, qui lui donnent de bons résultats ; nul doute qu'il éprouvera la nécessité d'augmenter cette quantité, ce dont il retirera un plus grand profit.

La commission est heureuse d'adresser à M. Meifren ses compliments pour les résultats qu'il a obtenus et la persévérance qu'il apporte à continuer ses améliorations ; elle le félicite de sa ténacité et de son énergie qui lui font mener de front des occupations si diverses et si distantes les unes des autres. Ces félicitations ont d'autant plus de signification que M. Meifren n'ayant pas vécu toujours parmi les agriculteurs est arrivé si vite à d'aussi beaux résultats. Elle l'encourage à persévérer dans cette voie, regrettant de ne pouvoir lui accorder une plus haute récompense. — Elle lui décerne une *médaille d'or*.

Les félicitations de M. le rapporteur à M. Meifren, dit M. le président, et les regrets qu'il exprime de ne pouvoir lui attribuer une plus haute récompense semblent indiquer qu'il y avait presque mérite égal entre les deux exploitations placées en première ligne, et que la commission a pu éprouver une certaine hésitation dans le classement.

La principale critique du rapporteur, fait remarquer M. Bruant, porte sur la présence de chardons dans une pièce de blé. Or on sait que le chardon peut repousser

4 ou 5 fois par an et que, lorsque le sol lui est propice, il est très difficile de l'éviter.

La semence du chardon, du reste, peut être transportée à grande distance par le vent et venir envahir les meilleures cultures.

M. Bruant ajoute que l'échardonnage devrait être rendu obligatoire.

M. Brébinaud rappelle qu'on arrive à détruire le chardon par l'emploi du résidu du gaz.

En terminant, M. le président indique que le *Bulletin* de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer donne la reproduction du travail que nous a communiqué M. Bruant sur les *Jardins ouvriers*. Cela montre, dit-il, que nos séances ne sont pas sans intérêt et que notre *Bulletin* est consulté.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
V. Beau.

Le Président,
N. Planchon.

Jardins et basses-cours.

Conseils pratiques illustrés de tous les travaux de la campagne, paraissant le 5 et le 20 de chaque mois.

Tel est le titre d'une nouvelle publication Hachette et Cie, dirigée par M. Albert Maumené, destinée à quiconque possède un coin de terre : propriétaires de toutes conditions, fonctionnaires, rentiers, jardiniers, régisseurs, etc., etc.

Tout le monde voudra la recevoir, parce qu'elle est : *par son texte, par ses nombreuses gravures démonstratives, par son prix* (3 francs par an ou 15 centimes le numéro) à la portée de TOUS.

Elle indique comment exécuter tous les travaux, comment produire à bon compte : légumes, fruits, volailles, lapins, escargots, etc., pour l'approvisionnement de la famille et pour la vente.

Et malgré ces avantages qu'aucun journal n'a jamais donnés, une superbe prime rembourse intégralement ses VINGT MILLE premiers abonnés.

Achetez donc son premier numéro chez votre libraire, marchand de journaux, dans les gares, ou demandez-le à la Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, qui vous l'enverra contre 0 fr. 15 en timbres-poste, et vous pourrez encore prendre part à son concours simple et facile, dont une automobile de 11.000 francs récompensera royalement l'heureux gagnant.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.




3 2044 092 610 229